SUZANNE COMHAIRE-SYLVAIN

FEMMES DE KINSHASA

hier et aujourd'hui

MOUTON

FEMMES DE KINSHASA

hier et aujourd'hui

ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES — SORBONNE
SIXIÈME SECTION : SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

LE MONDE D'OUTRE-MER PASSÉ ET PRÉSENT

TROISIÈME SÉRIE

ESSAIS

VIII

PARIS MOUTON & CO LA HAYE
MCMLXVIII

SUZANNE COMHAIRE-SYLVAIN

FEMMES DE KINSHASA
hier et aujourd'hui

PARIS MOUTON & CO LA HAYE
MCMLXVIII

CET OUVRAGE A ÉTÉ
PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS
DU CENTRE NATIONAL DE
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

© 1968 École Pratique des Hautes Études and Mouton & Co.

AVANT-PROPOS

Ce livre est le fruit de deux enquêtes effectuées à l'ex-Léopoldville à vingt ans de distance. La première est limitée aux « Kinoises » ou habitantes de Kinshasa, l'une des deux « cités indigènes » de la Léopoldville de 1945 annexées aux deux grandes divisions de la ville européenne. Elle a été entreprise lors d'un séjour au Congo pendant la Deuxième Guerre Mondiale d'août 1943 à décembre 1945. Ses résultats ont été publiés en grande partie en 1950 dans Food and Leisure among the African Youth of Leopoldville *(Belgian Congo), par Suzanne Comhaire-Sylvain, qui a paru dans les « Communications de l'École d'Études Africaines de l'Université de Cape Town » (Afrique du Sud). Cependant, comme cette communication n'a jamais été traduite en français et comme les divers renseignements concernant les femmes sont disséminés à travers l'ouvrage, il nous a semblé intéressant de les réunir et de les compléter afin de les présenter ici avant de parler des femmes de la Léopoldville de 1965.*

La seconde enquête concerne les Congolaises habitant les treize communes et les cités satellites qui composent la ville actuelle de Kinshasa, ex-Léopoldville. Elle a été effectuée d'avril à septembre 1965. Certaines parties du sujet n'ont été qu'effleurées et d'autres n'ont pas été traitées. Nous espérons néanmoins que notre effort n'aura pas été inutile, qu'au point de vue scientifique d'autres investigations viendront compléter la nôtre et qu'au point de vue pratique les résultats de notre expérience pourront servir à développer un programme valable pour « la promotion et l'émancipation de la femme congolaise » que désirent si ardemment ses leaders féminins.

S.C.S.

PREMIÈRE PARTIE

KINOISES DE 1945

GÉNÉRALITÉS

Le nombre de femmes dans les deux cités africaines de l'ex-Léopoldville — Kinshasa et Kintambo — était en 1945 de l'ordre de 20 000 personnes recensées environ, dont 17 300 habitaient Kinshasa. Cependant on estimait ce chiffre fort au-dessous de la réalité à cause des résidences clandestines ou illégales. La majorité de ces femmes étaient dans la force de l'âge (entre 20 et 40 ans). La proportion d'infirmes était insignifiante et celle de vieilles (au-dessus de 45 ans) à peu près le quart de celle qu'on trouvait dans les sociétés environnantes du Bas-Congo.

Deux caractéristiques de la population étaient susceptibles de donner lieu à des problèmes sociaux : l'excédent des hommes sur les femmes (à peu près sept hommes pour quatre femmes) qui entraîne d'habitude l'instabilité du mariage et le petit nombre des enfants (97 enfants pour 100 femmes de tous âges) qui rend nécessaire au maintien de la société une immigration étrangère.

Il n'y avait aucune statistique officielle donnant la composition ethnique de la population, mais une certaine approximation était fournie par le recensement donnant le district d'origine. Cette information indiquait plus ou moins — à peu d'exceptions près — la tribu quand l'individu était né en brousse, mais quand il était né en ville et particulièrement à l'ex-Léopoldville le problème se compliquait. Cependant on pouvait encore s'en tirer. Prenons un exemple extrême, celui de l'ancien district du Moyen-Congo (district de Léopoldville) qui comprend les villages du Stanley Pool et l'ex-ville de Léopoldville où tant de tribus sont représentées. Nous voyons qu'en 1944 il y avait à Kinshasa 4 887 personnes (8 % de la population) nées dans ce district. Il nous est aisé de conclure que la plus grande partie d'entre elles était formée de Bakongo de 0 à 25 ans si nous considérons que : 1) relativement peu d'adultes étaient venus du Stanley Pool entre 1934 et 1944; 2) les statistiques de 1934 montrent 1 622 personnes (90 adultes et 1 532 enfants) originaires de ce district, 3) les naissances enregistrées à l'ex-Léopoldville depuis plusieurs années étaient surtout parmi les Bakongo (80 % en 1944) et que déjà en 1934 il y avait prédominance de Bakongo parmi les enfants.

Les districts représentés à Kinshasa par moins de 1 000 habitants étaient tous sans exception les plus éloignés de la capitale et le nombre d'originaires était resté plus ou moins stationnaire quand il n'avait pas diminué, Stanleyville étant la seule exception. L'accroissement de la population de Kinshasa entre 1934 et 1944 (40 757 habitants) provenait dans une proportion comprise entre les deux tiers et les trois

quarts de gens d'origine Bakongo ou semi-Bakongo.Les Bakongo belges de l'ancien district du Bas-Congo avaient augmenté de 14 824 individus, les 12 402 nouveaux immigrés d'Angola — à part un pourcentage insignifiant de gens de Saint-Paul de Loanda le plus souvent d'origine semi-Bakongo — étaient tous des Bazombo ou des Bakongo de Salvador et les 1 291 nouveaux immigrés d'Afrique Équatoriale Française étaient à peu d'exceptions près (les Bonjo par exemple) Bakongo ou Balari. Nous avons déjà dit que l'augmentation de 3 265 personnes de l'ancien district du Moyen-Congo était en grande partie composée de Bakongo.

En fait, la proportion des Bakongo dans la population de Kinshasa était d'environ 60 % en 1944 si nous estimons que 50 % de la population en provenance du district du Moyen-Congo étaient des Bakongo.

Il n'y avait pas eu de statistiques d'origine par groupe d'âge ou par sexe après 1934, mais dans les grandes lignes certains traits de celles-ci étaient encore exacts après dix ans. Il y avait encore une grande différence entre l'immigration des hommes d'Angola et celle des femmes et des enfants. Quoique plus proches de Léopoldville, les Bakongo belges n'en continuaient pas moins à venir quelquefois travailler avant leur mariage ou bien en laissant leur famille au village. Beaucoup d'hommes du Kwango avaient la même habitude. En 1944 les travailleurs Bayaka et Bakusu venaient encore seuls et s'en retournaient périodiquement en brousse pour visiter les leurs. En 1945 cependant, les Bayaka avaient commencé à amener en ville quelques femmes et enfants.

Les représentants des districts éloignés vivaient souvent entourés de leur familles, la plupart d'entre eux étant d'anciens résidents des « camps » des grandes compagnies qui avaient choisi d'habiter la capitale à la fin de leur contrat.

Les gens du district du Sankuru (Batetela, Basonge, etc.) avaient toujours à peu près le même nombre de femmes et d'hommes avec très peu d'enfants. La proportion des femmes dépassait toujours légèrement celle des hommes chez les gens du district de l'Uele (Bangwandi, Azande, Mabinza, etc.) et chez ceux du district de Stanleyville (Lokele, Basoko, etc.). Parmi les Soudanais comme parmi les Bantous de ces régions il y avait très peu d'enfants. Chez les gens du district de la Tshuapa (Mongo et tribus apparentées) il y avait encore comme en 1934 plus de femmes que d'hommes et une grande rareté d'enfants.

Quelques changements apparaissaient cependant dans certains districts. Par exemple chez les originaires du district du Kasai (Baluba, Bangongo, etc.) qui comptaient en 1934 plus de femmes que d'hommes, une forte immigration masculine avait temporairement renversé les rôles. De plus, certaines femmes Baluba qui avaient laissé leurs enfants au village chez les grands-parents pour suivre leur mari en ville (ou dans le cas de veuves et de divorcées, leurs frères) étaient retournées les chercher après quelques années, soit après s'être ajustées à la vie urbaine et avoir fait des économies, soit après avoir entrepris un travail indépendant. La proportion enfants/femmes était ainsi devenue probablement plus élevée chez elles qu'en 1934.

Les gens du district du lac Léopold II (Basakata, Baboma, etc.) étaient pour la plupart en 1945 de nouveaux arrivés qui avaient laissé chez eux leurs familles de sorte que la proportion de femmes et d'enfants par rapport aux hommes s'en trouvait abaissée d'autant.

Les gens du district du Congo Ubangui (Bangala, Budja, Gens d'Eau, etc.) avaient à peu près doublé leur nombre, mais comme les nouveaux venus comprenaient beaucoup de femmes, il est possible que le rapport des sexes de 1934 (trois femmes pour quatre hommes) n'a pas changé. Quant aux enfants, bien qu'on pût trouver des cas de familles nombreuses chez les Budja, ou même chez les Bangala, la proportion d'unions stériles était très élevée.

Dans notre investigation de 1943-45, le pourcentage de Bakongo parmi les écolières était beaucoup plus bas que parmi les écoliers. A l'école officielle de filles par exemple, on constatait une grande chute dans leur pourcentage après la troisième année primaire. Elle était due au fait que les parents Bakongo étaient mécontents des résultats de l'éducation reçue. Ils disaient couramment : « Nos filles apprennent à se battre avec leurs camarades, à dire de gros mots, à répondre aux grandes personnes et à courir avec les hommes ».

Pourquoi attendre la troisième année? Parce que dans la majorité des foyers au moins l'un des parents n'était pas catholique (la Mission Catholique était chargée de l'enseignement à l'école officielle) et que dans ce cas les autorités religieuses exigeaient qu'on attendît la troisième année pour le baptême de l'enfant suivi de la première communion et de la confirmation, le salut de l'enfant étant assuré, point n'était besoin de continuer son instruction. D'autre part, comme c'était à peu près l'âge de la puberté la petite fille resterait avec sa mère pour se préparer à sa future vie de femme. Les filles « du Haut » (originaires de tribus du Haut-Congo) et plus particulièrement les Budja étaient accusées de provoquer par leur exemple et leurs conseils cette détérioration de mœurs. Nous nous abstiendrons de juger, mais dès le premier abord nous avions été frappé par le manque d'agressivité des petites Bakongo de la classe enfantine dans toutes les écoles, certaines avaient l'air franchement malheureuses et les autres ne manquaient pas de les bousculer. La Mission Catholique, comme la Mission Protestante, se rendant compte de ce fait avaient établi pour les Bakongo des classes séparées dans le quartier Citas, mais nous n'avons pas connu celles de la Mission Catholique qui avaient déjà été supprimées quand nous sommes arrivés en 1943 comme contraires à la politique générale d'assimilation de la ville.

La proportion d'écolières Bakongo nées à l'ex-Léopoldville que nous avons rencontrées durant notre enquête était relativement faible, beaucoup plus faible qu'on aurait pu s'y attendre et ce fait nous avait d'abord passablement intrigués. Nous avions entendu dire que durant ces dernières années le pourcentage de bébés traités dans les cliniques et dans les hôpitaux était au moins de 60 % de Bakongo. Ceci ne s'accordait pas avec notre expérience personnelle. En interrogeant les infirmières nous avons appris que certains bébés étaient nés à la mater-

nité et d'autres « à la maison ». Or, une partie de ceux qui étaient « nés à la maison » en fait n'étaient pas nés à l'ex-Léopoldville, mais bien quelque part dans le Bas-Congo ou leurs mères s'étaient rendues pour accoucher dans leurs familles, ne revenant en ville que lorsque le nouveau-né avait quatre semaines environ. Cette coutume à peu près générale en 1934 était encore très vivace en 1945.

POLITIQUE ADMINISTRATIVE

Identification

La plupart des femmes de l'ex-Léopoldville étaient légalement les « dépendantes » d'un homme (père, frère, mari, fils, oncle, etc.). Aucune carte d'identité n'était nécessaire, leur nom était inscrit avec certains autres renseignements (lien de parenté avec le titulaire, origine, vaccination, etc.) sur le livret d'identité du chef de famille et une fiche portant ces mêmes renseignements avec le nom et l'adresse du responsable était conservée aux archives du Service de l'Administration de la Population Noire.

Un petit nombre de femmes gagnant leur vie de façon indépendante devaient comme les hommes posséder un livret d'identité du même modèle. Dans les trois jours suivant leur arrivée en ville elles devaient se présenter au Bureau de la Population Noire avec une photographie. Là on prenait les empreintes digitales de leurs deux mains et on préparait leur formule dactyloscopique. Les empreintes étaient conservées sur carte individuelle avec les renseignements concernant l'origine (date et lieu de naissance, nom des parents), l'adresse et l'occupation, le nom de l'employeur s'il y avait lieu, le numéro de reçu de l'impôt, les numéros des fiches des dépendants. Ces cartes classées suivant la formule dactyloscopique révélaient immédiatement l'identité d'une personne dont on ne connaissait que les empreintes. La femme recevait ensuite son livret portant le sceau de l'Administration sur sa photographie et contenant avec sa formule dactyloscopique les divers renseignements conservés sur fiches à propos d'elle-même et de ses dépendants.

Les femmes ayant un emploi salarié (environ soixante en comptant les Bazombo) devaient avoir en plus une carte de travail avec leur nom et adresse, les noms et adresses de leurs employeurs successifs, les dates d'entrée et de fin de service, l'espèce de travail accompli et la signature du fonctionnaire responsable. Cette carte tenue par l'employeur était retournée au Service de la Population Noire en fin de contrat, la femme venait la chercher dès qu'elle avait trouvé un autre emploi.

Cependant jusqu'en 1945, les femmes mariées ayant un travail indépendant ou salarié prenaient rarement une carte d'identité et encore plus rarement une carte de travail. L'Administration fermait les yeux. Il en était de même pour les jeunes filles qui continuaient à figurer sur le livret de leur protecteur naturel. Les veuves et divorcées faisant

un travail régulier se soumettaient au règlement, mais celles qui ne travaillaient que de façon sporadique étaient toujours « dépendantes ».

La surveillance était beaucoup plus étroite pour les « femmes vivant théoriquement seules » qui devaient toujours être en possession de leur livret d'identité, l'Administration coloniale insinuant qu'elles étaient toutes des prostituées, injustice que l'Administration congolaise n'a pas encore réparée.

Passeport et laissez-passer

Les femmes étaient comme les hommes soumises au régime des déplacements surveillés. Pour venir à Léopoldville ou pour aller voir leur famille restée au village, quand le déplacement devait durer plus de trente jours, il leur fallait se procurer un « passeport de mutation » qui indiquait le lieu laissé, la destination et la durée du séjour. Ce passeport était daté et signé par l'Administrateur Territorial. Quand la femme voyageait avec la personne dont elle dépendait, ces renseignements étaient inscrits sur la partie du livret de celle-ci désignée à cet effet. Le passeport de mutation devait être visé à l'arrivée à destination.

Les changements de résidence en ville devaient être signalés au Service de la Population Noire. Les voyages à Brazzaville étaient soumis à l'obtention d'un permis de circulation quand le séjour devait durer moins de vingt-quatre heures ou d'un passeport pour un séjour plus long.

Les femmes comme les hommes devaient avoir des laissez-passer de la « Population Noire » pour se trouver dans la « ville européenne » entre vingt et une heures et quatre heures et demie, ou dans les rues des « cités indigènes » entre vingt-deux heures et quatre heures, mais en fait n'en demandaient jamais (sauf les « ménagères » d'Européens) parce que d'une part leurs relations avec les blancs étaient beaucoup plus superficielles que celles des hommes et d'autre part elles avaient grand'peur de toute circulation nocturne.

Toute infraction aux règlements concernant le mouvement des personnes était punie d'amende ou de prison, de plus, en cas de changement de résidence illégal, l'administrateur pouvait renvoyer la femme à son ancienne résidence.

Droit de propriété

Aucun « indigène », homme ou femme, n'était propriétaire du sol dans les cités indigènes. La personne qui désirait une parcelle devait présenter sa requête au Service de la Population Noire qui les distribuait d'après un système de points à un homme quand il était marié, tant de points par enfant non adulte vivant avec lui, tant de points par année de résidence à Léopoldville, tant pour emploi dans la « Fonction Publique », ou dans l'Armée, etc. De sorte qu'une candidature féminine, bien que théoriquement possible, n'avait pas grand'chance d'être retenue.

Il y avait cependant un certain nombre de femmes propriétaires, mais il s'agissait dans presque tous les cas de personnes qui avaient acquis leur maison par achat fait en leur nom ou par héritage, non

de personnes qui avaient affermé un terrain du Service de la Population Noire pour y bâtir leur résidence ou un établissement de travail de sorte que nous ne nous occuperons pas de questions foncières et de prêts à la construction.

Le droit d'occupation de la terre étant personnel on ne pouvait le transférer directement, avant d'effectuer la vente le propriétaire devait donc consulter le Service de la Population Noire afin de savoir si l'acheteur éventuel serait accepté comme occupant du sol. Le droit d'occupation d'une parcelle de dimension standard était payé suivant un tarif variable avec l'usage auquel on la destinait : résidence 20 f par an, boutique 60 f, buvette 600 f, dancing 2 400 f.

Impôts

La majorité des femmes étant des dépendantes n'étaient sujettes à aucun impôt. Les femmes indépendantes devaient payer un impôt spécial de capitation appelé officiellement : « impôt sur les femmes vivant théoriquement seules » et dans le public : « impôt sur les femmes célibataires », « célibataire » étant l'euphémisme congolais désignant les prostituées qui constituaient un important pourcentage dans le groupe des femmes indépendantes. Les femmes — prostituées ou non — ayant au moins deux enfants de moins de quinze ans à charge étaient exemptées de cet impôt.

Deux autres dispositions de la loi relatives aux impôts concernaient indirectement les femmes : l'exemption d'impôt de capitation pour les chefs de famille non polygames ayant plus de quatre enfants non adultes issus d'unions monogamiques et l' « impôt supplémentaire » payé par les polygames pour chaque femme ajoutée à la première.

POLITIQUE ÉDUCATIVE

L'enseignement des filles, comme d'ailleurs celui des garçons, était complètement entre les mains des missionnaires. Il y avait à Kinshasa huit établissements recevant des filles : trois écoles catholiques, deux écoles baptistes, deux écoles salutistes et une école dite « officielle » dont tous les frais étaient payés par le Gouvernement qui en avait confié l'administration à la Mission Catholique.

École catholique de Saint-Pierre

Cette école primaire du premier degré était dirigée par les chanoinesses de Saint-Augustin qui n'étaient qualifiées que pour le service d'infirmières. Il y avait 490 inscrites et 424 présentes lors de notre visite, réparties en neuf classes (une préparatoire, cinq première année et trois deuxième année) avec un personnel enseignant de neuf monitrices congolaises et deux religieuses belges (l'une contrôlant les monitrices de préparatoire et de première année, l'autre les monitrices de deuxième année).

D'après les Sœurs les élèves n'aimaient ni l'étude, ni la discipline sco-

laire. Tout était gratuit, au contraire de ce qui avait lieu pour les garçons, non seulement la scolarité mais les fournitures scolaires (livres, ardoise, pièces de couture, etc.). « Nous n'aurions pas beaucoup d'élèves si nous faisions payer quoi que ce soit! » Une mère à qui on disait d'envoyer ses filles à l'école répondait : « Est-ce qu'elles iront après cela travailler dans un bureau? Non, n'est-ce pas. Alors ce n'est pas la peine ».

La majorité des enfants n'étaient pas baptisées. Nous sommes entrées au hasard dans une classe et la sœur qui m'accompagnait a demandé à celles qui n'étaient pas baptisées de lever la main : il y en avait 28 sur 48, ce qui signifie que ces vingt-huit enfants étaient issues soit de familles païennes non-Bakongo (les païens Bakongo n'envoyaient pas leurs filles à l'école), soit de familles où l'un des parents seulement était catholique, à moins qu'elles ne fussent des filles de prostituées et de concubines.

Le niveau de la classe préparatoire et de la première année était très faible : beaucoup d'enfants acceptées en deuxième année (on était en octobre) ne savaient ni lire ni écrire. L'enseignement était uniquement en lingala, non seulement les élèves ignoraient le français mais l'une des monitrices de deuxième année ne comprenait pas quand j'ai essayé de lui parler en français. Comme travail manuel elles avaient une pièce de couture en première année et du tricot en deuxième année.

École catholique de Citas

Comme l'école de Saint-Pierre, celle de Citas était une école primaire du premier degré avec à peu près 350 élèves réparties en cinq classes (deux religieuses et cinq monitrices). Organisée par les Sœurs chanoinesses suivant les mêmes principes que Saint-Pierre, elle avait une majorité d'enfants Bakongo, mais l'enseignement ne s'y donnait qu'en lingala.

École officielle de filles de Léo-Est

C'était une école primaire du deuxième degré avec 283 élèves réparties en six classes : trois troisième année, deux quatrième année et une cinquième année. L'enseignement était donné en lingala par six monitrices et trois religieuses. Celle qui était responsable de la troisième année (trois classes) était un très bon professeur qui faisait parler les élèves, se servait de tests pédagogiques et arrivait à maintenir l'intérêt dans la classe où elle faisait un cours. C'était aussi une perfectionniste qui voulait obtenir que ses élèves parlent et écrivent « le beau lingala » qu'elle avait appris à Lisala, chose très difficile vu qu'une cinquantaine d'entre elles venaient de l'école de Citas (presque toutes Bakongo), qu'il y avait aussi une forte proportion de Budja dont la langue, l'ebudja, très rapprochée du mangala, n'en est que plus dangereuse lorsqu'il s'agit d'expressions dialectales et que beaucoup d'enfants (surtout les filles de « boys ») émaillaient leurs phrases de mots français plus ou moins déformés.

Les deux autres religieuses ne la valaient pas. Celle de quatrième année était franchement un mauvais professeur parlant et « expliquant »

tout le temps. Deux ou trois élèves suivaient, la majorité regardait dans le vague d'un air stupide ou bien dans la cour, ou s'occupaient d'autre chose. Le programme de la cinquième année primaire ne correspondait nullement à celui de la cinquième des garçons, c'était plutôt une bonne quatrième, de sorte qu'en fait les filles ne pouvaient pas en 1945 faire des études primaires complètes à l'école officielle de Léopoldville.

École ménagère

Le programme de cette école ouverte en 1938 s'étendait sur trois années ; quand je l'ai visitée en 1944 il n'y avait d'élèves qu'en première et en deuxième année et sur cinquante élèves inscrites, vingt seulement étaient présentes dont six en deuxième année. En plus de l'enseignement ménager (cuisine, lessive, ménage et puériculture) les enfants dont les plus âgées avaient quatorze ans recevaient quelques notions d'enseignement général en particulier de français que les élèves de deuxième année comprenaient toutes parfaitement. L'étude du français devait d'ailleurs être abandonnée peu d'années après.

Cet enseignement, conçu pour l'amélioration de la vie indigène, préparait les fillettes à leur futur rôle de mère de famille et non à des activités professionnelles quelconques (cuisinière, couturière, blanchisseuse, femme de chambre ou bonne d'enfants). Les soins à donner aux bébés s'apprenaient sur deux poupées noires articulées qu'on habillait, déshabillait et baignait. Il paraît que le programme de troisième année prévoyait un enfant vivant à manier, mais il n'y avait pas de troisième année à cause du mariage précoce de celles qui auraient dû la former.

École baptiste mixte du quartier Citas

Cette école qu'on appelait « mixte » parce qu'elle recevait des garçons et des filles avait des classes séparées pour les filles de la première à la sixième année, l'année préparatoire ayant une salle commune. Cette dernière baptisée « jardin d'enfants » était composée d'une cinquantaine d'enfants de quatre à dix ans qu'on gardait pendant une période variant d'un à trois ans avant de les envoyer en première année suivant la vitesse avec laquelle ils apprenaient à lire et à écrire. On le leur enseignait en kikongo et en lingala, bien qu'il y eût une grande majorité de petits Bakongo.

Les classes primaires de filles étaient divisées en « classes bakongo » et « classes bangala ». Le jour de ma visite il y avait dans les premières deux cents élèves réparties en six classes à plusieurs divisions qui ne correspondaient pas exactement aux six années primaires la quatrième étant une classe spéciale pour grandes commençantes (dix à seize ans) avec plusieurs divisions, programme accéléré et examens de passage tous les six mois.

Les cours étaient donnés le matin par des élèves-maîtresses et l'après-midi par des monitrices, trois non mariées et trois mariées. L'une des femmes mariées attendait un bébé, les deux autres avaient derrière

elles une longue carrière dans l'enseignement : vingt-cinq ans dans le premier cas (femme Bakongo parlant portugais, français, kikongo et lingala, mère de sept enfants), vingt-deux ans dans le second (fille d'un esclave Bakongo donné jadis aux missionnaires en échange de trois couteaux, mère de six enfants). Parmi les trente élèves de la classe la plus avancée, il y en avait quatre que la directrice avait choisies avec l'assentiment des parents pour en faire des monitrices, elles commenceraient donc l'année suivante leur stage pédagogique (cours pratiques le matin et théoriques l'après-midi), une partie des autres se marieraient et le reste reviendrait étudier jusqu'au mariage.

Les « classes Bangala » composées d'enfants non-Bakongo venant de diverses parties du pays étaient organisées suivant les mêmes principes que les « classes Bakongo » mais l'enseignement y était donné en lingala au lieu de kikongo. Beaucoup moins nombreuses, elles avaient en tout une soixantaine d'enfants et trois monitrices.

École baptiste mixte du quartier Saint-Pierre

C'était une école primaire du premier degré avec cours préparatoire mixte et classes primaires séparées pour les garçons et pour les filles. Il y avait lors de ma visite 153 filles présentes réparties en cinq classes : une préparatoire (enfants des deux sexes de quatre à douze ans), trois première année et une deuxième année. Le personnel enseignant comprenait cinq jeunes filles de 15 à 19 ans sous le contrôle d'une monitrice congolaise mariée ayant passé quelques mois à l'école normale de Kimpese. Les élèves étant en grande majorité Bakongo, l'enseignement y était donné en kikongo.

Écoles de l'Armée du Salut :

a) *École gardienne mixte*

C'était en réalité une espèce de cours préparatoire avec quatre classes d'enfants des deux sexes de quatre à dix ans, deux moniteurs par classe et une monitrice de couture. Théoriquement, les moniteurs des classes mixtes étaient « des hommes mariés, sérieux, la plupart catéchistes »; en fait, le seul présent le jour de ma visite dans la classe C composée des éléments les plus intelligents parmi ceux qui avaient commencé après la rentrée (59 garçons et 30 filles inscrits) était un petit mulâtre de treize ans. Il y avait en tout quatre-vingt-dix filles inscrites mais seulement quarante-cinq présentes. D'après la directrice, on avait d'abord essayé d'avoir des monitrices pour toutes les classes de filles, « mais elles n'avaient pas assez d'autorité, il a bien fallu employer des hommes ».

b) *École primaire du premier degré*

Il y avait trois classes mixtes (deux première année et une deuxième année) avec soixante filles inscrites et quarante présentes, personnel enseignant : trois moniteurs et trois monitrices. D'après la directrice on n'était jamais arrivé à dépasser cent cinquante filles pour les deux écoles et encore venaient-elles très irrégulièrement. De plus elle assurait

que « les filles apprennent à lire très difficilement, on ne peut pas capter leur attention. Elles n'écrivent pas vite non plus : trop brouillons. Impossible d'avoir une classe bien en main comme avec les garçons, elles bougent et font du désordre ». D'après une autre enseignante européenne : « Ce n'est pas qu'elles soient moins intelligentes que les garçons, mais elles se marient à quatorze ans et celles qui ne sont pas mariées pensent au mariage quelquefois des années avant ».

Dès l'école gardienne les enfants commençaient à apprendre à lire en lingala, à compter, à écrire, à calculer et on les faisait répéter des histoires en français. En première année primaire elles savaient lire et écrire en lingala et pouvaient s'attaquer au français. En deuxième année (vingt filles inscrites) elles lisaient couramment le français au tableau, mais le comprenaient mal et ne le parlaient presque pas. Aucun livre, c'était un enseignement purement oral.

Les filles faisaient de très jolis ouvrages au crochet (napperons) et au tricot (barboteuses, vestes de bébés, pull-overs). On leur fournissait la laine ou la soie et les ouvrages étaient vendus quand ils étaient achevés. Le profit qu'on en tirait servait à leur acheter une robe. Il paraît qu'elles retenaient si bien les points de tricot et le schéma des ouvrages qu'elles étaient capables de refaire à la maison le modèle le plus compliqué une fois qu'elles l'avaient exécuté à l'école. Cependant elles étaient incapables de copier un modèle quelconque qu'on leur présentait même quand elles en connaissaient tous les points, il fallait toujours des explications et un contrôle. Manque de confiance en soi? Elles avaient un goût très sûr dans le choix des couleurs, le modèle qu'elles tricotaient en vert clair ou rose bonbon en classe était reproduit à la maison dans les tons orange jaune ou brun qui se mariaient davantage avec leur teint.

Les moniteurs avaient tous fini l'école primaire du deuxième degré et reçu de la directrice quelques notions de pédagogie, mais les monitrices (presque toutes femmes de catéchistes) n'avaient pas dépassé la deuxième année primaire.

En définitive, il y avait dans les écoles environ quinze cents filles recevant un enseignement plus ou moins primaire en langue indigène sans beaucoup de possibilités d'entretenir leurs connaissances dans le futur, vu qu'elles ne pouvaient s'adonner à la lecture de livres, journaux ou revues et que la radio éducative n'en était qu'à ses débuts.

Enseignement post-scolaire

Les anciennes élèves n'étaient cependant pas tout à fait abandonnées à elles-mêmes. Les chanoinesses avaient d'abord commencé par s'intéresser à leurs anciennes « en danger moral » ; dès 1926 elles avaient organisé un ouvroir « pour les jeunes filles à conduite douteuse » dans lequel celles-ci recevaient avec des cours de couture des leçons de morale, de lecture et d'écriture, une après-midi par semaine. En 1928 la société « Texaf » (fabrique de textiles) avait recruté à l'ouvroir ses premières travailleuses, une centaine. Après quelques mois, en ayant assez de la vie d'usine, elles étaient retournées à l'ouvroir, mais en 1930, après

plusieurs scandales, ces jeunes personnes ne prenant pas le chemin de s'amender avaient été invitées à rester chez elles et remplacées par des jeunes filles de bonne conduite.

En 1931 les chanoinesses avaient ajouté un cours de lessive et repassage pour leurs anciennes élèves mariées et en 1932 un cours de coupe et confection une fois par semaine. Enfin en 1935 elles avaient essayé d'organiser l'ouvroir sur une base payante, leurs anciennes élèves se réunissaient tous les jours pour dessiner des maquettes de tissus indigènes pour « Utexleo » (ex-Texaf). Au bout d'un an la fabrique avait dû s'adresser ailleurs : « indiscipline, irrégularité et irresponsabilité de la main-d'œuvre ». En 1937, l'ouvroir qui recevait des commandes du public pouvait louer un local, mais en 1940 il fallait le fermer car il ne faisait plus ses frais et les ouvrières étaient envoyées au Foyer Social qu'on venait d'établir.

En 1945 les anciennes ouvrières qui ne s'étaient pas installées à leur compte comme couturières ou n'avaient pas cessé complètement de travailler, étaient employées comme monitrices de couture dans les trois foyers sociaux ou travaillaient dans un embryon d'ouvroir du Service Social qui exécutait les commandes de l'Armée pour les uniformes des soldats indigènes.

CONDITIONS DE VIE

Logement

Si les femmes de Kinshasa étaient pour la plupart délivrées de la corvée d'eau et du labeur agricole, si la majorité d'entre elles (55 % d'après mon enquête sur les conditions sociales dans les familles d'écoliers en 1945) couchaient sous un toit de tôle ou de tuiles, et si un grand nombre d'entre elles (23 %) marchaient sur des planchers en béton ou en briques, elles n'en étaient pas moins désavantagées par rapport à leurs sœurs restées en brousse quand on pense à toutes les possibilités de frictions et de frustration que leur réservait la vie en ville et plus particulièrement le logement en ville.

Dans un grand nombre de parcelles (50% environ) l'appartenance ethnique des habitants n'avait rien d'homogène et leur nombre rendait l'entente, surtout l'entente entre femmes, particulièrement difficile. S'il est déjà dur pour une femme de vivre dans une parcelle avec une quinzaine de personnes de sa tribu dont certaines sont étrangères à sa famille (28% des parcelles habitées par des Bakongo et 16 % de celles habitées par des non-Bakongo étaient dans ce cas), combien plus désagréable est la vie avec une quinzaine de personnes parmi lesquelles se trouvent des individus d'autres ethnies aux façons différentes et aux coutumes quelquefois choquantes (27% des parcelles habitées par plusieurs tribus non apparentées avaient de 15 à 17 résidents).

On n'était pas seulement exposé à des accidents de ce genre, à l'intérieur d'une même parcelle il y avait aussi des différences de religion

et d'instruction. Dans 16% des parcelles tous les adultes savaient lire et écrire et dans 9% ils étaient tous analphabètes, ce qui veut dire que dans 75% des cas des individus qui savaient lire étaient mêlés à d'autres qui étaient illettrés (le pourcentage moyen d'analphabétisme dans les parcelles était de 51% à cause du grand nombre de femmes illettrées). Si dans 30 % des parcelles tout le monde était chrétien et dans 16 % tous les adultes étaient païens, dans 54 % des cas chrétiens et païens se côtoyaient et souvent se marchaient sur les pieds dans ces parcelles exiguës.

Questions de toilette

Le port du pagne, général chez les femmes, était nettement encouragé par la Mission Catholique et par l'Administration. La majorité des petites filles était vêtue à l'européenne jusqu'à l'âge de six ans, surtout dans les familles aisées. Les parents s'étaient aperçu que les petites robes courtes étaient plus économiques que le pagne car non seulement elles prenaient moins de tissu mais on pouvait aussi employer des tissus meilleur marché, de plus, les robes permettaient à l'enfant d'exécuter sans risque d'accident toutes sortes de mouvements, de participer à toutes sortes de jeux qui auraient fait tomber le pagne. A partir de six ans la proportion des pagnes commençait à augmenter : toutes les petites filles rêvaient de jupes longues car elles étaient assez coquettes pour comprendre que le pagne était plus seyant que les espèces de robes courtes à leur portée, exécutées par des couturières inexpérimentées.

La Mission Catholique et l'Armée du Salut permettaient à leurs élèves de porter des pagnes pour tous les jours et de réserver la robe d'uniforme pour les jours de fête et les cérémonies religieuses ou scolaires, mais la Mission Protestante défendait l'usage du costume indigène à l'école à n'importe quel moment. Les missionnaires anglais nous ont expliqué que les écolières se servaient du *senziri* (petite jupe drapée ne dépassant pas les hanches portée sur la blouse par les grandes filles et les femmes) et peut-être d'autres parties du costume indigène pour la transmission de messages amoureux selon un code assez compliqué. Très peu de jeunes filles ayant quitté l'école ou de jeunes femmes s'habillaient à l'européenne pour tous les jours.

La mode des cheveux lissés au fer chaud ou à l'aide de produits chimiques qui battait son plein aux États-Unis et aux Antilles n'avait pas encore atteint le Congo, grâce aux efforts des missionnaires et du Gouvernement : une coiffeuse américaine de couleur avait essayé de venir s'installer à l'ex-Léopoldville, mais sa demande de visa d'entrée avait été rejetée car les autorités craignaient la perturbation économique qu'amènerait cette nouvelle source de dépenses. Les petites filles avaient presque toutes les cheveux coupés court comme des garçons, mais pas rasés. A partir de dix ans, un nombre croissant d'entre elles commençaient à se laisser pousser les cheveux si bien qu'au moment du mariage il n'y avait plus que des filles à cheveux longs qui pouvaient

faires les belles coiffures que les hommes aimaient. A l'opposé des garçons, les fillettes ne faisaient jamais de raie quand elles portaient les cheveux courts, parce qu'on aurait pu croire qu'elles cherchaient à attirer l'attention, on disait même que cette coiffure immodeste aurait pu les faire prendre pour des prostituées.

Il y avait à peu près une douzaine de coiffures africaines à la mode en 1945. Certaines prenaient environ trois heures pour être exécutées. Nous en avons décrit six dans *Food and Leisure among the African Youth of Leopoldville*. Certaines étaient vantées par les familles traditionnelles tandis que d'autres avaient plutôt l'adhésion de la jeunesse. Toutes demandaient l'aide d'une parente ou d'une amie.

Quand la fillette ou la femme était en costume européen, elle trouvait qu'une coiffure africaine ne convenait pas. Si sa chevelure était très courte elle la cachait complètement sous un mouchoir de tête noué en turban. Si la chevelure était relativement longue, elle pouvait adopter une coiffure « à l'européenne » ; pour les petites filles, les cheveux épars avec une raie sur le côté ou au milieu et un ou plusieurs nœuds de ruban, pour les jeunes filles et les dames une coiffure à rouleaux.

Le rouge à ongles et les fards n'avaient pas encore fait leur apparition, le rouge à lèvres non plus, mais filles et femmes se servaient d'huile après le bain et dans certaines ethnies (Bateke par exemple) y ajoutaient une poudre colorée.

Mariage

La grande différence entre le nombre des hommes (33 519 à Kinshasa) et celui des femmes (17 295) constituait à elle seule un facteur de désordre. Aucune enquête sur les conditions maritales après celle de 1928 n'est venue à notre connaissance. Or il y avait cette année-là :

719	femmes mariées	religieusement
264	»	civilement et religieusement
199	»	civilement
542	»	suivant la coutume
1 724	femmes mariées	
1 600	femmes vivant en concubinage	
3 324		

On ne dit rien des 4 185 autres femmes vivant aussi à la cité indigène à cette époque.

En supposant qu'aucun changement important ne soit arrivé dans le pourcentage des femmes mariées on peut donc estimer qu'en 1945 de 40 % à 50 % des femmes c'est-à-dire environ 8 000 personnes de plus de quatorze ans du sexe féminin n'étaient pas mariées. D'après médecins et fonctionnaires, 600 d'entre elles étaient des prostituées. Un millier environ entre 14 et 18 ans étaient des jeunes filles. Certaines étaient fiancées à un jeune homme qui avait commencé à payer leur dot,

elles vivaient encore avec leurs parents mais « faisaient cuire à manger » pour leurs futurs maris (cette « cuisson » comprenait des relations plus intimes quand le jeune homme en exprimait le désir). Les fiançailles pouvaient être brisées si après quelque temps aucune progéniture ne s'annonçait ou transformée en mariage régulier, dès qu'un enfant était attendu. Quelques centaines de veuves et divorcées d'un certain âge vivaient dans leurs familles ainsi qu'une soixantaine de jeunes veuves. Il restait donc un peu moins de 6 000 femmes vivant en concubinage à Kinshasa à cette époque selon cette estimation.

Pour le Congolais moyen, « mariage » voulait dire « mariage coutumier », mariage religieux et mariage civil étant des suppléments ajoutés au contrat fondamental. Si le chercheur de 1928 était revenu en 1945, il aurait probablement trouvé qu'au moins quatre cents de ses quatre cent soixante-trois mariages civils avaient été précédés par un mariage coutumier.

La plupart de ces mariages étaient monogamiques même dans le cas de non-chrétiens. En 1944, les polygames n'avaient payé de taxes que pour 194 femmes supplémentaires, de plus certains hommes ayant trois femmes au lieu de deux, il n'y avait que 180 familles de polygames reconnus. En réalité, leur nombre était beaucoup plus élevé. Il ne faut pas oublier que dans plusieurs ethnies (dans le groupe Mongo, par exemple) une jeune sœur, nièce ou cousine de la mariée peut la suivre « afin de l'aider en tout » de telle sorte qu'en payant une dot unique l'homme a en réalité l'usage de deux femmes. La seconde figure sur son livret à titre de « dépendante » et ses enfants — légitimes aux yeux de la coutume — y figurent au même titre. De plus, certains polygames gardaient une femme en ville et les autres dans des villages des environs. Officiellement aucun polygame n'avait plus de trois femmes, mais deux d'entre ceux de mon enquête en avaient cinq.

Chaque concubine, presque sans exception, était inscrite sur le livret de quelque homme, ou rarement de quelque femme, comme « dépendante. » Elle avait souvent débuté sur le trottoir comme prostituée pour Européens, mais le frère, le père ou le tuteur, faisait les cent pas un peu plus loin pour prévenir tout accident et en cas de bonne prise pour voir l'homme et conclure un arrangement en vue d'une union plus ou moins temporaire.

Dans certains cas la jeune personne ne se donnait pas si facilement : il y avait une période de cour après des rendez-vous au marché, au dancing, dans des parties de plaisir. La famille intervenait avant ou après la cohabitation effective suivant l'âge et le passé de la fille ; avant s'il s'agissait d'une jeune fille, d'une façon générale après pour une divorcée un peu plus âgée par exemple. Quelquefois, surtout dans le cas de filles très jeunes, la future concubine ne choisissait pas son partenaire, la famille s'en chargeait et quand tout était prêt on lui demandait son consentement.

Plusieurs de ces unions étaient de courte durée (un ou deux mois), mais la plupart duraient plus d'un an et des unions de cinq ans ou plus n'étaient pas inconnues. S'il naissait un enfant et que l'homme

était libre, le concubinage se terminait d'habitude en mariage régulier. Si l'homme était marié mais sans enfant, il pouvait répudier sa femme ou bien divorcer d'avec elle pour la remplacer par l'ancienne concubine. S'il avait déjà d'autres enfants, il n'y avait aucun changement dans la situation de la femme ou dans celle de la concubine.

Pourquoi tant de femmes vivaient-elles en concubinage au lieu de se marier? D'abord parce qu'ainsi elles conservaient leur liberté (*) : un amant a toujours moins d'autorité sur la maîtresse qu'il ne peut retenir quand elle en a assez de son despotisme, que le mari qui peut garder sa femme quand elle ne veut plus de lui, ou la faire ramener si c'est son bon plaisir, à moins que la famille accepte de lui rembourser la dot. Ensuite parce que les maris n'étaient pas faciles à trouver à Kinshasa et enfin, dans certaines cas, parce que leurs familles en avaient décidé ainsi. Les deux dernières explications exigent quelques commentaires.

Beaucoup de facteurs étaient responsables de la difficulté qu'éprouvaient les jeunes femmes à trouver un mari. Bien que le nombre des hommes fût à peu près le double de celui des femmes il n'en était pas de même dans toutes les ethnies, nous avons vu que dans certaines il y avait autant et plus de femmes que d'hommes. Qu'importait à une femme Bangala ou Batetela par exemple l'énorme surplus d'hommes chez les Bazombo, Bayaka ou Bakongo, puisque la coutume de son pays interdisait de les épouser? D'autre part, une femme d'une tribu quelconque où les hommes étaient trois ou quatre fois plus nombreux que les femmes était-elle plus avancée si tous les hommes à marier appartenaient à son propre clan? Un autre empêchement au mariage était le taux élevé de la dot exigée pour une jeune fille élevée en ville (entre 6 000 et 10 000 f). Beaucoup de jeunes gens allaient se marier dans leur village ou bien faisaient chercher une femme en brousse, d'autres préféraient prendre une concubine remettant le mariage à une date plus tardive ou se contentaient de prostituées. De plus, un grand nombre de célibataires masculins de la classe pauvre qui ne pouvaient même pas se payer le luxe d'un voyage en brousse pour y chercher une épouse à dot réduite aspiraient cependant aux douceurs d'un foyer. En prenant une concubine capable de faire leur cuisine tout en s'entretenant elle-même en vendant au marché, ils pouvaient arriver à faire suffisamment d'économies pour être généreux envers les parents de celle-ci, condition primordiale pour aboutir à une union durable.

Nous avons dit que dans certains cas la famille de la fille décidait qu'il y aurait concubinage et non mariage. Il s'agissait presque toujours de familles appartenant à l'une de ces ethnies patrilinéaires à taux de fertilité peu élevé. Quand les filles se mariaient, leurs enfants allaient grossir le clan du mari, quand elles avaient des enfants sans être mariées

* La société bourgeoise française de Louis-Philippe avait vu apparaître un type de femme, dont Georges Sand est la plus célèbre, qui constituent tout le fond de l'œuvre de Balzac et qu'il désignait précisément par le nom de « femme libre » comme à Kinshasa.

c'était leur clan qui en profitait, de sorte qu'aux yeux des parents, un amant riche (il serait généreux), déjà marié et père de famille (on était sûr de sa fertilité et du peu d'intérêt qu'il aurait à divorcer) était la meilleure solution à proposer à leur fille.

Unions intertribales

Si le concubinage entre personnes d'ethnies différentes était relativement fréquent, les mariages étaient rares et même les régularisations par mariage dans les concubinages de longue durée.

La politique indigène du gouvernement belge avait toujours été à l'encontre de groupements d'autochtones en ville et tant les missionnaires que les grandes compagnies partageaient ce sentiment, de sorte que tout ce qui pouvait contribuer à l'affaiblissement des liens ethniques était encouragé et les jeunes gens étaient soumis à une forte pression de la part de leurs employeurs et de leurs chefs religieux pour les détourner de la coutume et de toute allégeance aux anciens en matière de choix de l'époux ou de l'épouse. Des jeunes gens Bakongo par exemple étaient proposés à des familles Mongo très chrétiennes quand elles se plaignaient du nombre d'unions stériles dans leur clan.

En 1945 cependant, il y avait parmi les prêtres catholiques un fort courant pas exactement en sens inverse — ils n'allaient pas jusqu'à déconseiller le mariage entre personnes de tribus différentes — mais dans le sens d'une absence d'intervention quand les parents faisaient objection à une union pour des raisons ethniques. Trop de mariages de ce genre avaient en peu de temps abouti à une séparation (influence des deux familles, du milieu, frictions dues à la différence de coutumes) et, comme l'église catholique n'admet pas le divorce, à un nouveau mariage, cette fois civil ou coutumier, pour chacun des anciens époux, ou encore au concubinage pur et simple.

Dans notre enquête sur les familles des écoliers nous avons trouvé sur 1 100 cas :

unions entre membres d'une même tribu	983
« intertribales	84
« euro-africaines	24
« entre mulâtresses et Africains	5
« entre mulâtresses et Européens	2
« entre deux mulâtres	2
	1 100

Les unions intertribales elles-mêmes étaient de diverses sortes :

époux appartenant à des tribus apparentées	9
« « « voisines	24
l'un au moins des époux issu d'union intertribale	4
époux appartenant à des tribus totalement étrangères	39
mari venant d'une autre partie de l'Afrique	8
	84

La plupart d'entre elles se rencontraient dans des milieux aisés,

chrétiens et relativement instruits. Dans l'enquête il s'agissait presque exclusivement de mariage et non de concubinage.

Toutes les unions à partenaire européen étaient illégitimes. Elles étaient en pratique beaucoup plus communes que ne l'indiquerait le pourcentage obtenu dans l'enquête. En effet, les écoliers en cause étaient le fruit d'anciennes unions : après la mort ou l'abandon de l'Européen, sa « ménagère » (euphémisme désignant la concubine indigène) était revenue dans sa famille avec ses enfants non reconnus. Il y avait aussi les unions révolues dans lesquelles les enfants étaient élevés en Europe, à Brazzaville où ils pouvaient recevoir une meilleure éducation qu'à l'ex-Léopoldville ou bien dans les internats pour mulâtres du Congo. Il y avait encore les unions actuelles où les enfants étaient également élevés hors du Congo ou dans ces internats spéciaux et enfin celles où l'Européen réussissait à éviter l'apparition d'une progéniture métisse.

Quoique j'aie connu des mulâtres ayant épousé des Africaines, il semble qu'ils préféraient épouser des mulâtresses, c'est peut-être pourquoi les unions de mulâtres avec des Africaines ne sont pas représentées dans l'enquête.

Les enfants de deux mulâtres allaient généralement à l'école à Brazzaville, ceux que nous avons rencontrés dans des écoles de Kinshasa étaient des enfants de classe maternelle que les parents trouvaient trop jeunes pour la pension ou pour effectuer le trajet deux fois par jour.

Travail des femmes

Les femmes au travail comprenaient des femmes indépendantes, sujettes à l'impôt « sur les femmes célibataires » et des femmes en puissance de père, de frère ou de mari. Les femmes indépendantes non-prostituées étaient au nombre d'environ trois cents, presque toutes étaient engagées dans le commerce de produits alimentaires : racines de manioc, « chickwangues » ou pain de manioc, huile de palme, boissons indigènes, poisson fumé et ainsi de suite. Certaines étaient de grosses marchandes qui se rendaient de ville en ville pour acheter et vendre leurs denrées, tandis que d'autres étaient des revendeuses achetant en gros ou en demi-gros du producteur indigène ou des magasins européens pour la vente au détail au marché.

Le genre de commerce auquel s'adonnaient les femmes mariées était généralement en rapport avec l'occupation de leur mari : les femmes de capitaines, matelots, mécaniciens à bord de bateaux, etc., faisaient un trafic de marchandises diverses entre les ports du fleuve et Léopoldville ; les femmes d'instituteurs et de petits fonctionnaires ou employés vendaient au marché, faisaient du « commerce à domicile » (table avec quelques articles de première nécessité devant la maison), ou bien tenaient une petite boutique avec patente au nom du mari ; les femmes de commerçants aidaient à la boutique, tandis que les femmes de pêcheurs vendaient du poisson frais. Les femmes d'ouvriers ou de « boys » d'Européens étaient plutôt vendeuses au marché.

Une enquête à propos des occupations de 730 mères de famille établies en ville a donné les résultats suivants :

	Nombre	%
travail ménager à la maison	522	71,50
commerce	149	20,41
plantation vivres ou légumes	30	4,11
coutures et broderie	15	2,05
prostitution	7	0,96
pêche	5	0,69
enseignement	1	0,14
location de chambres	1	0,14
	730	100,00 %

Les plantations établies autour de la ville par des femmes Bakongo (10 dans notre enquête) consistaient surtout en patates douces, citrouilles, aubergines, choux, épinards, safou, ananas, *mbaku* et *nkeki* (deux fruits consommés comme légumes). Naturellement il y avait toujours quelques plants de manioc dont elles récoltaient surtout les feuilles et qu'elles plantaient en rotation avec des haricots, jamais de champs de manioc parce que le sol trop léger ne pouvait donner de bonnes racines et serait tellement épuisé qu'il faudrait le laisser reposer trois ans entre deux plantations. Les terres à manioc étaient trop loin pour que des gens habitant Kinshasa puissent les cultiver, mais pas assez loin pour empêcher les commerçants de s'y rendre à pied pour faire leurs achats et de retourner dans la même journée.

En 1945 ces commerçants étaient surtout des femmes. Elles partaient à 5 h. du matin et arrivaient un peu avant midi. Elles achetaient les racines séchées au soleil qui peuvent se conserver presque indéfiniment sans se gâter, elles achetaient aussi les feuilles et les pointes du même fermier afin d'obtenir de meilleurs prix. Et puis elles engageaient un certain nombre de porteurs — Bayaka ou Bakusu en route pour la ville quand elles pouvaient en trouver parce qu'ils demandaient moins cher que les porteurs Bakongo — pour transporter leurs denrées. Elles ne prenaient pas beaucoup plus d'une heure de repos, quelquefois moins, avant de repartir. En route elles s'arrêtaient encore pour acheter des légumes verts et autres marchandises à vendre au marché, il était rare pour elles de rentrer à la maison avant sept heures du soir. Le lendemain et le surlendemain elles trônaient au marché pour se remettre en route le jour suivant.

Il y avait aussi des jardins maraîchers sur à peu près vingt hectares de terrain à l'ex-Léopoldville (Zone Neutre) et autour de la ville. Ces jardins produisaient des légumes destinés à la consommation européenne, ils étaient presque tous confiés à des jardiniers Balari venant de Brazzaville et exceptionnellement dans la Zone Neutre à des Bakongo. Entre les rangs largement espacés de ces légumes cultivés par les hommes, il y avait des rangs de légumes pour indigènes dont s'occupaient les femmes de la famille qui allaient les vendre au marché (20 femmes

dans l'enquête : 6 Bakongo travaillant avec leurs maris, 4 Bakongo avec leurs frères et 10 Balari avec leurs maris).

Les couturières de 1945 (13 dans l'enquête) n'avaient que des machines à coudre à bras. On s'adressait à elles pour la confection de petites robes d'enfant et de *libaya*, blouses accompagnant le pagne. Aucune n'avait assez de clientèle pour s'offrir le luxe d'avoir des apprenties pour l'aider et bien qu'elles fussent toutes capables de coudre correctement un costume de garçonnet on s'adressait rarement à elles pour ce genre de travail. Les femmes faisaient leur linge de corps à la main ainsi que celui de leurs enfants, elles ourlaient de même les diverses pièces de tissu composant le « pagne » indigène. De plus, les couturières étaient fortement concurrencées dans la confection des robes et blouses par les « tailleurs pour hommes et femmes » auxquels la clientèle aisée donnait à faire ses costumes de fête. Ces tailleurs avaient des machines à pied et souvent un petit atelier.

La « broderie » (deux brodeuses dans l'enquête) constituait rarement l'occupation unique ou même l'occupation principale d'une femme, c'était plutôt un métier d'appoint pour plusieurs d'entre elles. Elle était enseignée dans les écoles ménagères et foyers sociaux plutôt comme une distraction saine, un moyen de combattre l'oisiveté et d'embellir le foyer d'une femme qui ne s'adonne à aucune occupation rétribuée. Une brodeuse professionnelle ne se contentait pas des draps, taies d'oreiller, nappes et napperons qu'on lui commandait de préférence brodés en couleur, elle était généralement capable de faire de la dentelle Teneriffe et d'exécuter des points de fantaisie au crochet et au tricot. Elle pouvait tricoter un bonnet d'enfant et copier un sweater très simple.

L'opinion publique qui admettait une échelle de valeurs dans les situations considérait comme la plus enviable celle de la femme mariée civilement et religieusement qui ne se livrait à aucun travail rétribué, et comme la moins enviable celle de la femme sans protecteur obligée de « se débrouiller ». Il y avait divers moyens de se débrouiller entre autres le commerce et la prostitution.

Aux yeux de la plupart des gens, le commerce d'une femme — à moins qu'il ne s'exerçât sur une grande échelle — constituait rarement un travail, je me rappelle avoir demandé maintes fois à des hommes si leur femme travaillait pour m'entendre répondre : « Non, elle ne travaille pas », et découvrir plus tard qu'elle vendait des légumes au marché, ou bien du bois à la maison. Si j'en faisais la remarque, l'homme disait : « Mais non, elle ne travaille (*) pas, elle se débrouille! »

S'il est relativement facile de vendre au marché quand le bénéfice constitue un appoint apporté au gain du mari ou même quand ce bénéfice est l'unique revenu d'un ménage dans lequel l'homme est chômeur mais apporte à la femme un appui moral et l'espérance de jours meilleurs, il est très dur de le faire quand on est seule, surtout si l'on a charge d'âme, la prostitution est alors une solution de facilité. Elle n'était

(*) Le mot travail impliquait dans son esprit les éléments européens d'employeurs, horaire régulier, salaire, etc., inconnus en milieu coutumier.

d'ailleurs pas le fait des seules femmes soignées au dispensaire de la Croix Rouge et payant l'impôt sur les « femmes célibataires », beaucoup de femmes mariées, de jeunes filles et même d'écolières s'y livraient à l'occasion afin d'augmenter leurs revenus et de se payer des fantaisies. Elles étaient battues par leur mari, leur père ou leur tuteur quand la chose était découverte, mais si elles donnaient toute satisfaction à d'autres points de vue la chose allait rarement plus loin. Les enfants de « célibataires » étaient élevés dans les mêmes écoles et leur origine ne les empêchait pas de faire partie de n'importe quel groupe de camaraderie et plus tard, quand la mère avait transformé sa situation en concubinage ou en mariage, d'appartenir à des associations bien cotées quand ils remplissaient eux-mêmes les conditions requises pour y participer.

Quelques femmes du Haut-Congo (cinq dans l'enquête) s'adonnaient à la pêche comme moyen de gagner leur vie. Tantôt elles aidaient leur mari qui possédait une barque et quelquefois un ou plusieurs associés, tantôt elles avaient la charge de la pêche et employaient un jeune parent ou un serviteur pour la manœuvre.

Il y avait entre 45 et 50 « monitrices » à Kinshasa en 1945 (une dans l'enquête). Une trentaine d'entre elles employées par la Mission Catholique étaient des jeunes filles vivant chez leurs parents, elles enseignaient généralement entre l'époque où elles laissaient l'école ménagère et celle où elles se mariaient — quatre ou cinq ans au maximum. La Mission Protestante avait quelques femmes mariées travaillant à mi-temps pour ne pas négliger leur famille et quelques jeunes filles. L'Armée du Salut était la seule avec une femme indépendante (ancienne « ménagère » d'Européen avec trois enfants) dans son personnel enseignant, les autres monitrices salutistes étant des jeunes filles.

Les logeuses (une Bakongo dans l'enquête) étaient une catégorie de femmes très respectées à cause de leurs revenus relativement élevés et stables. Il s'agissait souvent de veuves ayant hérité de leur mari, presque toujours de femmes ayant dépassé la trentaine, quelquefois d'anciennes « ménagères » d'Européens ou encore de femmes retraitées après avoir réussi dans le commerce.

Il y avait peut-être en 1945 une quinzaine de fillettes et cinq ou six femmes employées de façon sporadique comme servantes par les Européennes. Quelques petites Bazombo s'occupaient de bébés portugais et leurs maîtresses en étaient extrêmement satisfaites, tous les autres bébés européens étaient confiés à des *mokè*, garçonnets de 12 à 14 ans, sous prétexte que les filles ne parlaient pas français. Il y avait aussi quelques fillettes de 12 à 14 ans employées comme lingères (pour le raccommodage du linge) dans des familles belges qui étaient unanimes à s'en plaindre. Le principal grief était encore la question de langue.

L'une de mes amies belges me disait un jour : « Hé oui! J'ai finalement obtenu l'une de ces précieuses lingères (on les avait difficilement), elle n'est pas positivement paresseuse, non, là n'est pas la question, mais elle ne comprend rien de ce que je lui dis de faire. Mardi dernier elle a passé la journée à défaire et à refaire ce qu'elle aurait dû finir le lundi ».

La maîtresse passait ses ordres dans un français excessivement

rapide, la seule langue qu'elle eût jamais apprise, et ceux-ci étaient traduits en lingala par son cuisinier, un Bakongo arrivé dans la capitale deux ans auparavant. L'homme comprenait plus ou moins le vocabulaire français ayant trait à la cuisine et avait à sa disposition un vocabulaire lingala d'usage courant (sa langue était le kikongo), mais ses notions de couture et de termes de couture soit en français soit en lingala étaient plutôt vagues. Il essayait de deviner ce que voulait la maîtresse et transmettait son interprétation. Quand l'enfant disait qu'elle ne comprenait pas, il s'écriait qu'elle était une sotte qui ne savait même pas sa propre langue ; quand elle suivait exactement ses instructions et que le résultat n'était pas satisfaisant, il la blâmait encore : « Ces filles n'écoutent jamais, je lui avais dit tout juste le contraire! »

Le malentendu était quelquefois plus profond. Une autre dame me disait : « Ma chère ! J'en ai fini avec ces filles. La dernière, Louise, était totalement irresponsable. Elle travaillait lentement, mais elle travaillait tout de même quand j'étais là. Je ne pense pas qu'elle s'arrêtait en mon absence parce qu'à mon retour l'ouvrage avait certainement avancé, mais elle ne venait jamais avant neuf heures et demie et il n'y avait aucun moyen de la retenir après quatre heures, elle disparaissait. Tout ce que je lui disais ne servait à rien. Mon mari l'a menacée d'une amende d'une demi-journée de paie par retard. Elle a ri doucement et répondu que nous avions raison, mais le lendemain elle est arrivée à dix heures au lieu de neuf heures et demie. Quand elle a reçu sa demi-paie le samedi, elle aurait pu bouder, faire la grimace, pensez-vous ! Elle a ri. Complètement irresponsable ! Nous venons de la renvoyer ».

Ils ne comprenaient pas que l'enfant avait aussi du travail à faire chez elle, si elle n'en parlait pas c'est qu'elle s'imaginait que les blancs ne pouvaient l'ignorer. Le rire qui les exaspérait était une façon de cacher son désappointement.

Il y avait aussi de temps en temps quelques femmes employées comme bonnes d'enfants mais l'expérience n'était jamais de longue durée : tantôt c'était la Belge qui renvoyait la servante, tantôt c'était celle-ci qui à bout de patience jetait son tablier à la tête de sa maîtresse. J'ai entendu une dame accuser la nourrice sèche congolaise qu'elle avait renvoyée de jouer avec les organes génitaux de son petit garçon de trois mois pour calmer ses colères. D'autre part, j'ai été témoin d'une dispute entre une bonne congolaise et sa maîtresse qu'elle accusait d'être une criminelle qui martyrisait un bébé adorable en le privant de nourriture et voulait forcer les autres à en faire autant, elle préférait rester chez elle plutôt que d'être une complice, elle ne voulait pas être payée, pas d'argent d'une personne aussi méchante !

Nous avons dit que les servantes des Portugais étaient des Bazombo (parlant ou comprenant le portugais), celles des Belges étaient le plus souvent originaires du Haut-Congo, quelquefois du Kasai, mais jamais des personnes du Bas-Congo.

Les femmes blanches en général préféraient êtres servies par des

hommes ou des petits garçons. Elles pouvaient vous donner mille bonnes raisons tendant à prouver qu'il ne s'agissait pas d'une référence, mais d'une nécessité, car seuls les hommes étaient préparés pour ce genre de travail. Néanmoins toutes les fois qu'elles avaient l'occasion de former un enfant elles choisissaient un garçon, il n'y avait que les Portugais à élever des filles. Quand les nouvelles venues cherchaient une nourrice, tout le monde leur conseillait de prendre un garçon de 12 ans et d'élever le bébé au biberon. A cet âge un garçon pouvait déjà s'occuper d'un enfant, même d'une petite fille, et il ne lui enseignerait que des jeux innocents, ce qui ne s'avérait pas toujours juste. Il y avait au fond de cette hostilité à l'égard des servantes une peur latente de l'attraction de la femme noire pour l'homme blanc.

A côté de ces occupations il y avait un grand nombre de petits métiers d'appoint incapables d'entretenir une personne mais pouvant lui procurer quelques francs de temps en temps. Par exemple, on nous avait signalé deux femmes Basongo qui tatouaient pour de l'argent les filles de leur tribu ou d'autres ethnies plus ou moins apparentées peu après la puberté, nous avons vu le résultat du travail de l'une d'elles sur l'une de nos petites amies. Le fait n'avait rien d'exceptionnel, il en était de même dans beaucoup d'autres tribus où les personnes récemment arrivées en ville continuaient à suivre la coutume.

Il y avait aussi quelques potières Bateke qui colportaient à travers la cité indigène et quelquefois dans la ville européenne les produits de leur industrie. Les femmes Bateke étaient encore les seules à fabriquer de l'huile de palme qu'on allait leur acheter à Kingabwa ou qu'elles apportaient au marché, elles préparaient aussi des bières indigènes, mais celles-ci étaient considérées comme inférieures à celles que brassaient les femmes du Kasai.

Quelques femmes Bakongo travaillaient aussi comme porteuses. Je me rappelle en avoir vu six un jour marchant à la file, quatre d'entre elles avec un enfant sur le dos, et sur la tête de lourdes poutres en bois probablement destinées à la construction d'une maison. Grandes et fortes, elles avaient jusqu'à quatre poutres, tandis que d'habitude les porteurs Bayaka n'en acceptaient que deux ou trois.

S'il y avait un certain nombre de femmes mariées qui refusaient de travailler par paresse, ou bien pour se consacrer à leur ménage et à leurs enfants, la plupart du temps la femme n'avait rien à dire, c'était le mari qui mettait opposition à son travail, soit par jalousie parce qu'en sortant elle pouvait rencontrer d'autres hommes auxquels il lui serait difficile de résister, soit encore plus par crainte de lui voir acquérir une indépendance économique qui nuirait à son autorité. Il y avait d'ailleurs une certaine influence ethnique dans ce comportement. Chez les matrilinéaires du Bas-Congo ou du Kwango la femme travaillait beaucoup moins (83% de ménagères dans l'enquête) que chez les patrilinéaires du Haut-Congo (68%) et du Kasai (76%). Peut-être y avait-il aussi une influence religieuse, les missionnaires ayant instauré pour raisons de moralité une politique de « femme à la maison » dans les villes. Enfin il y avait certainement une influence occupationnelle,

la catégorie la plus pauvre, les journaliers, ayant le plus haut pourcentage de ménagères (86%) et celle des artisans, maraîchers et chauffeurs de taxi le plus bas (53%).

Veillées, jeux et danses

On racontait encore des histoires à la manière traditionnelle dans beaucoup de familles de Kinshasa. Après dîner, à sept heures environ, la famille — hommes, femmes, enfants et vieillards — se réunissaient dans la cour de la parcelle. Ils allumaient un grand feu et se répétaient les histoires *ya moke* (petites, c'est-à-dire les devinettes) et les histoires *ya molai* (longues, c'est-à-dire les contes populaires).

Quand une partie d'un conte devait être chantée, tout le monde s'y mettait, vieux et jeunes. Lorsqu'il y avait une personne dans le public à connaître un air on commençait par l'écouter et ce n'était que lorsqu'il revenait qu'on était censé le chanter. Le stock d'histoires d'une famille n'était pas constant car des visiteurs de la ville ou de la campagne apportaient régulièrement leur propre répertoire et s'en allaient parfois avant qu'il fût assimilé. Comme on pouvait s'y attendre les vieillards connaissaient davantage d'histoires et les racontaient mieux que les jeunes. Les meilleurs conteurs de Kinshasa étaient paraît-il de vieilles femmes Bakongo.

Les femmes trouvaient des distractions à la manière traditionnelle dans beaucoup de jeux et de danses. Elles jouaient souvent au *mangola* par exemple connu dans toute l'Afrique, une espèce de jeu de dames très compliqué dont nous avons expliqué les règles et la marche dans *Zaïre* en 1952, ou encore au *minoko*, variété congolaise du jeu d'osselets où l'on se sert de cailloux, que nous avons décrite dans le même article. Les toutes jeunes jouaient encore au *nzango* et à une espèce de *furet* dont nous avons oublié le nom. Elles participaient souvent aux *kebo* des petites filles ou en organisaient entre elles. Le *kebo* est ce qu'on appelle une *kobina ya kosakana*, un jeu dansé (litt.: danse pour jouer). Originaire du Haut-Congo il était resté extrêmement populaire chez les femmes de ces ethnies tout en étant adopté par les petites filles en général. Voici comment on y jouait.

Les participantes se plaçaient l'une derrière l'autre, chacune ayant les mains sur les épaules de la précédente sauf celle en tête de file. Elles chantaient en chœur et se déplaçaient en avant et en arrière au rythme d'une chanson. Au premier pas en arrière, la dernière danseuse laissait la file pour exécuter un solo de danse et courir se placer en tête de file quand ses compagnes après être reparties en avant se mettaient à nouveau à reculer. Quand sa danse durait trop longtemps une nouvelle danseuse avait le temps de se détacher du groupe. Elles dansaient toutes deux séparément, mais devaient courir ensemble pour se placer en tête de file, la dernière à commencer son solo devenait le *leader*, l'autre ayant perdu son tour. Quelquefois, lorsqu'il s'agissait d'enfants, ou bien lorsque le groupe désirait taquiner une certaine danseuse, on accélérait le mouvement de la chanson de telle façon que le solo

se réduisait à quelques sauts de queue à tête de ligne ou bien à un arrêt suivi d'une course.

Il y avait souvent des danses africaines dans les rues. Le dimanche après-midi dans les carrefours et généralement dans tous les endroits où les rues s'élargissaient on pouvait voir des orchestres et des danseurs indigènes. Ordinairement ceux-ci étaient du sexe masculin, nous n'avons vu qu'une fois danser des femmes à tous les coins de rues, c'était le jour de la libération de Bruxelles. Quelques femmes regardaient les danseurs ainsi qu'une foule d'hommes et de petits garçons. Certains parents, surtout parmi les économiquement faibles, défendaient à leurs enfants d'aller regarder les danses de peur qu'il ne dansent eux-mêmes et soient « confondus avec les païens », si les petites filles obéissaient toujours, beaucoup de petits garçons, en route pour le patronage ou le match de football, s'arrêtaient pour regarder et oubliaient l'heure dans cette contemplation. D'une façon générale, les parents trouvaient aussi que la place d'une fillette n'était pas dans une danse d'hommes, même comme spectatrice.

On voyait souvent danser dans les cours des parcelles, danses indigènes et quelquefois danses européennes, pendant des cérémonies traditionnelles, des fêtes de famille et des réunions sociales. Les hommes ne participaient à certaines danses congolaises qu'en tant que spectateurs, dans d'autres ils dansaient entre eux, tandis que dans un troisième type hommes et femmes dansaient en même temp mais séparément. Quand il s'agissait de danses européennes il y avait un certain nombre de couples, mais la majorité des femmes dansaient entre elles, deux à deux, l'une en face de l'autre. Cette habitude se retrouvait, mais à un moindre degré, dans les bars-dancings où l'on ne dansait que des danses européennes.

Il y avait une vingtaine de dancings. La plupart avaient à la fois une salle de danse et une terrasse bordée de petites tables où l'on pouvait s'asseoir pour boire. Cette terrasse était séparée de la rue par une clôture haute. Ces dancings étaient d'habitude ouverts les samedis, dimanches et fêtes. Ils avaient tous des « orchestres », quelquefois embryonnaires, parce que leurs clients n'appréciaient pas beaucoup la danse au gramophone même avec haut-parleur.

Certains dancings avaient une clientèle mixte d'Européens et d'Africains et un personnel féminin appelé « membres » attaché à l'établissement. Les femmes et les jeunes filles « bien » n'allaient pas au dancing sans être accompagnées, les premières de leur mari et les secondes de leurs père et mère ou dans certaines familles de leur fiancé. On voyait aussi quelques enfants dans les dancings : bébés attachés au dos de leurs mamans, petits garçons et petites filles « trop jeunes pour être laissés seuls dans la parcelle », adolescents emmenés « pour regarder » à titre de faveur par des parents mal avisés.

Les missionnaires protestants défendaient à leurs fidèles de danser, ils conseillaient aux femmes de s'abstenir même d'assister à des danses. Les missionnaires catholiques n'allaient pas jusque-là, mais essayaient de détruire chez les jeunes la pratique et l'amour de la danse « en leur

procurant des activités plus saines » (sport, scoutisme, etc.), mais les jeunes filles étant laissées de côté dans ce programme, il n'avait abouti qu'à un demi-échec.

Fêtes

Le nombre et la fréquence des fêtes auxquelles assistaient certaines femmes de Kinshasa en 1945 était réellement prodigieux. Il y avait d'abord les fêtes religieuses qui donnaient lieu chaque fois à des exhibitions de costumes, les fêtes officielles avec parade de l'Armée et des écoles, les fêtes de famille à propos de mariages, naissances, baptêmes, premières communions, anniversaires, départs, arrivées, actions de grâces après un accident évité ou une guérison et surtout les *matanga* ou fêtes à l'occasion d'un deuil. Si dans les fêtes officielles ou religieuses c'était souvent le plaisir des yeux qui était seul en cause, toutes les fêtes de famille étaient accompagnées de danses et de consommation de nourriture. La plupart du temps il s'agissait de danses européennes modernes, mais dans certains cas on pouvait aussi organiser des danses traditionnelles.

La naissance de jumeaux dans les familles illettrées du Bas-Congo par exemple était célébrée par la *kobina ya mapasa* (danse des jumeaux). Dès que la mère pouvait vaquer à ses affaires la famille organisait une espèce de procession pour obtenir l'argent nécessaire à la fête. Tous les étrangers rencontrant les jumeaux devaient leur donner quelque chose. La procession parcourait d'ordinaire les rues de la cité indigène, mais elle pouvait aussi traverser la Zone Neutre et pénétrer dans la ville européenne. L'une de ces processions composée de vingt-cinq femmes, d'un homme et d'une douzaine d'enfants était un jour entrée dans notre cour. La mère, la figure peinte en blanc, avait un masque noir à cornes au sourire grimaçant suspendu à son dos au moyen d'une ficelle passant autour de son cou. Elle marchait derrière deux femmes portant les jumeaux sur des plateaux ronds en paille tissée à bordure en bois. Tout le monde chantait. L'homme accompagnait de coups de baguette sur une boîte en fer blanc en guise de tambour. L'argent reçu était également divisé et la moitié déposée dans chaque plateau. La danse des jumeaux avait toujours lieu dans la soirée, toutes les femmes de la procession devaient y participer ainsi que le père des enfants et quelques membres masculins de la parenté (ou de la tribu s'il n'y avait pas suffisamment de parents mâles). Le but de la danse était d'éviter la mort de l'un des enfants.

On pouvait avoir des danses traditionnelles à l'occasion de n'importe quelle fête de famille, mais on préférait d'habitude danser des danses modernes.

Le nom de *matanga* était donné à deux fêtes différentes : l'une purement traditionnelle qui avait lieu la première fois que la famille revêtait ses vêtements de deuil après la mort d'un parent et l'autre d'allure plus moderne qu'on organisait au moment du « retrait de deuil » quand la famille arborait pour la première fois des vêtements de couleur.

La fête traditionnelle n'était plus célébrée en 1945 dans la plupart des familles pauvres mais tout le monde s'arrangeait même à l'aide d'un prêt ou d'un versement de *likelemba* (cagnotte congolaise) pour avoir un *matanga* de retrait de deuil un an ou quelquefois deux ans après la mort. Ces *matanga* coûtaient relativement cher, aussi cher que les *matanga* de riches, mais la chose était tellement commercialisée que l'organisateur en fin de compte pouvait en tirer quelque bénéfice au lieu de se ruiner comme on aurait pu le croire. Les invités pouvaient amener des amis, et même des étrangers d'aspect convenable pouvaient entrer dans la parcelle pour participer à la danse en laissant un peu de monnaie au moment de s'en aller. Les assistants pouvaient aussi acheter de la bière, des boissons non alcoolisées et quelquefois un peu de nourriture à l'intérieur de la maison.

Le *matanga* traditionnel de prise de deuil pouvait être retardé d'un an ou même d'un an et demi, quand la parente la plus proche acceptait de « tenir le deuil », c'est-à-dire de se soumettre aux prescriptions coutumières en attendant que la famille ait pu réunir l'argent.

Les fêtes de mariage elles aussi étaient souvent commercialisées chez les petites gens. Nous nous rappelons la réflexion d'un boy cuisinier à propos du bal donné à l'occasion de ses noces qui lui avait coûté une somme que nous trouvions absolument déraisonnable : « Mais, Madame, tout a été remboursé ! J'ai même gagné deux cents francs. Sais-tu que les gens qui sont venus ont tous laissé des billets sur leur table? Pas des pièces de monnaie, des billets, même les femmes ! ».

Musique

On vendait déjà beaucoup de disques à Kinshasa en 1945, ceux qui avaient le plus de succès étaient les chansons de danse. Contrairement aux *spirituals* qui n'avaient pas de vente, les airs de jazz des Américains étaient très appréciés et couramment imités par les orchestres congolais, les compositeurs locaux adaptaient même quelquefois des paroles lingala aux airs qui plaisaient davantage au public. La musique sud-américaine et afro-cubaine était également populaire et plusieurs chanteurs congolais émaillaient de mots espagnols leurs propres œuvres. Les orchestres et sociétés musicales éditaient les œuvres de leurs membres, toujours de la musique de danse. On jouait ces disques dans les bars où beaucoup de femmes allaient les écouter. Quand elles avaient un phonographe à la maison, elles les achetaient pour les entendre à loisir et les faire entendre à leurs amies, pour danser à leur musique dès qu'elles se trouvaient réunies à plusieurs.

Il y avait déjà quelques appareils de radio à Kinshasa parmi les bourgeois de l'avenue Prince Baudoin et des haut-parleurs avaient été installés en plusieurs points stratégiques d'où ils déversaient nouvelles, informations, propagande et musique sur une foule d'auditeurs intéressés. La plupart des émissions étaient en français et en lingala, mais de temps en temps on entendait aussi du kikongo et du tshiluba.

En 1945 d'après les renseignements que nous avons pu obtenir, il semblerait qu'à peu près la moitié des femmes n'avaient pas encore

entendu la radio (d'après notre enquête sur les écoliers 82% des enfants l'avaient écoutée au moins une fois). Les plus favorisées au point de vue économique avaient des postes chez elles ou chez des amies, ou bien avaient été invitées à une fête chez des gens possédant un récepteur qui s'étaient empressés de faire une démonstration.

Quant aux postes publics, les femmes de manœuvres, de chômeurs, de petits boutiquiers, les plus faibles au point de vue économique, venaient quelquefois de très loin pour la musique, ou dans des cas très rares pour les nouvelles, tandis que les femmes d'ouvriers qualifiés, artisans et petits employés s'abstenaient. Pourquoi? Nous proposerons la même raison qu'on nous avait avancée dans le cas de leurs enfants. La plupart des émissions avaient lieu dans la soirée et une seule rue de Kinshasa, l'avenue Prince Baudoin avait la lumière électrique. Beaucoup de personnes avaient peur de circuler dans l'obscurité, même en groupes. De plus, la magie était florissante à cette époque et dans beaucoup de familles on ne sortait jamais le soir de peur d'être frappé par des sortilèges dirigés contre son groupe. Nous nous sommes rendu compte de cette terreur quelques mois après notre arrivée quand un clerc de la Radiodiffusion Nationale Belge coupable d'avoir placé des substances magiques dans son bureau a été renvoyé. Le personnel européen n'avait pas pris l'affaire au sérieux, mais les employés congolais semblaient soulagés d'un grand poids et l'un d'eux avait même avoué qu'il craignait beaucoup la magie. Il disait que les clercs y étaient particulièrement exposés parce qu'ils occupaient une position en vue dans la société indigène. Quant à lui, il ne sortait pas volontiers le soir « par crainte de ce qui se passait dans certains quartiers ».

Cinéma

Avant la guerre, des séances de cinéma étaient offertes de façon sporadique par les Missions, surtout par la Mission Catholique. Après la grande panique de fin 1940 qui avait causé un nombre important de morts et de blessés durant une séance de cinéma, on n'avait plus rien tenté en dehors du cinéma en plein air pour les masses et de petites représentations pour un public d'élite. Voici ce qui s'était passé lors de « la grande peur » d'après un témoin oculaire, Basoko de trente ans environ à l'époque, ayant fait cinq ans d'école primaire.

Une panne de courant ayant interrompu à la fois les images et l'éclairage de la salle, un missionnaire était venu demander aux spectateurs de rester tranquillement assis car on allait rapidement réparer le dégât. Comme on continuait à se diriger en foule vers les sorties, il avait commis l'imprudence de dire à ses commissaires : « Aux portes ! » probablement afin de mettre de l'ordre dans l'évacuation de la salle. Quoi qu'il eût parlé bas et qu'il fît noir, l'ordre avait été entendu et mal interprété, « nous avons cru qu'ils voulaient nous enfermer pour nous tuer tous ! » Un homme a crié : « serpent ! » L'insulte s'adressait au missionnaire qui avait parlé. Les femmes ont cru qu'il y avait un serpent dans la salle. Elles se sont précipitées en hurlant. Ceux qui gardaient les portes ont été débordés par une marée humaine. Les femmes et les enfants

ont été piétinés, étouffés. Celui qui nous parlait y avait perdu deux neveux en bas âge.

Nous avons assisté à la première séance de cinéma en plein air offerte à la population indigène au Parc de Bock par le Service de l'Information à la fin de 1944. Le Commissaire de District et son assistant étaient présents, un technicien du cinéma s'occupait de la partie technique tandis qu'un gradé indigène de la police accompagné d'une vingtaine de ses hommes était chargé de maintenir l'ordre. Le public composé d'un millier d'individus n'avait pas l'air de comprendre grand'chose aux images, des actualités de guerre, et se trompait parfois de telle façon dans les interprétations qu'on avait dû décider que dans les séances suivantes on prévoirait quelqu'un pour tout expliquer en lingala.

Le personnel en charge du cinéma avait continué à offrir des séances chaque semaine, à tour de rôle, dans l'une des cinq différentes stations établies dans la cité indigène. Le public allait toujours en augmentant, si bien qu'en février 1945 il y avait 6 000 personnes à une séance place Ruwet. Pour plusieurs jeunes personnes le cinéma était devenu une habitude qui leur manquait quand on devait renvoyer la séance à cause de la pluie. Cependant si l'on s'attachait à étudier la composition de ce public, on notait tout de suite qu'il y avait toujours au moins quatre fois plus d'hommes que de femmes et que, s'il y avait beaucoup de petits garçons, il y avait rarement une petite fille (68% des écolières interrogées n'avaient jamais été au cinéma). Comme les séances avaient lieu le soir, leur abstention s'explique par les raisons offertes pour la radio.

Cafés et bars

Il y avait en 1945 à Kinshasa deux sortes d'établissements où l'on servait des boissons : les petits cafés en plein air des *wenzé* ou marchés du soir et les petits bars de type européen qu'on appelle maintenant « buvettes », sous l'influence de Brazzaville.

Les cafés en plein air étaient au nombre de quatre, nous préférions celui qu'on appelait *Simba ngai* ! (Retenez-moi !) dans l'avenue de Kasai et celui qu'on appelait *Sombola ngai* ! (Achetez de moi !) non loin du Jardin Botanique. Dans ce dernier qui n'était pas du type habituel d'abris en feuilles de palmier, la rue était presque complètement bloquée de 2 : pm à 8 : 30 pm le long de deux pâtés de maisons par de petits groupes de femmes et d'hommes accompagnés de très peu d'enfants qui bavardaient et buvaient de temps en temps un liquide brunâtre ayant plus ou moins l'apparence d'un café mélangé à une quantité égale de lait. La foule donnait l'impression d'invités à une partie de plaisir. Derrière quelques tables, d'aimables femmes Baluba vendaient leur *tshibuku*, bière à base de manioc et de maïs, et leurs *masanga ya bana* (bières des enfants), nom donné tantôt au vin de palme frais et laiteux, tantôt à une bière à base de bananes plantain mûres et très peu fermentées). Les hommes et les femmes s'asseyaient sur des bancs très bas, des chaises et des fauteuils en osier, tandis que les enfants restaient debout près de leurs parents ou jouaient ensemble un peu plus loin.

Dans les autres cafés, chaque vendeuse de boissons indigènes avait son propre abri en feuilles de palmier avec une table et des bancs tout autour. Certaines s'étaient spécialisées dans une sorte de bière tandis que d'autres en vendaient de deux ou trois sortes. *Simba ngai* ouvrait aussi de 2 : pm à 8 : 30 pm tandis que les autres commençaient plus tard dans l'après-midi. A *Simba ngai* on trouvait un grand choix de boissons : le *masanga* proprement dit ou vin de palme fermenté, les deux variétés de *masanga ya bana*, deux variétés de *masanga ya nkoko* (bière de canne à sucre plus ou moins fermentée), du *tangawisi* ou bière de gingembre et du *tshibuku*. Toutes les vendeuses étaient du Kasai (femmes Baluba et Batetela) sauf une femme Bakongo de Matadi qui vendait de la bière de canne à sucre. Les gens ne s'asseyaient pas longtemps pour boire et causer comme à *Sombola ngai* : ils buvaient, achetaient ce dont ils avaient besoin au *wenzé* et s'en allaient. Parfois, après avoir bu, les hommes se payaient de la viande boucanée ou du poisson frit, des arachides ou des fruits et revenaient s'asseoir tout seuls ou avec des amis pour boire et devenaient ivres avant de s'en aller. A part quelques prostituées, les femmes buvaient rarement jusqu'à ne pas tenir debout. Les enfants venaient à ces cafés avec leur père ou leur mère, quelquefois aussi quand on envoyait en course un petit garçon on lui donnait 50 centimes pour s'acheter un verre de bière pour enfants au retour.

Dans les bars on ne vendait que de la bière et des boissons non alcoolisées, surtout de la limonade fabriquée à la Brasserie de Léopoldville. Il y en avait à peu près cent à Kinshasa qui vendaient en moyenne 300 000 bouteilles par mois durant les six premiers mois de 1944 quand le Gouvernement a passé l'ordre à la Brasserie de réduire ses ventes aux indigènes. Les petits garçons accompagnaient parfois leur père au bar, mais les femmes « bien » n'étaient jamais censées s'y trouver car les bagarres et les rixes suivies de rafles par la police étaient fréquentes.

RELATIONS SOCIALES

Le foyer

D'après plusieurs informateurs du Haut-Congo : « Les femmes Bangala — nous appelons Bangala tous les gens dont le pays est avant ou au nord de Léopoldville et Bakongo tous ceux dont le pays est après ou derrière Léopoldville — veulent que leur mari donne la moitié de son salaire, elles ne veulent pas avoir de jardin comme les femmes Bakongo, elles disent que le travail de la terre est un travail sale. Quand le mari est chômeur, elles s'adressent à d'autres hommes, mendient ou se prostituent. Un homme a beaucoup de chance quand il trouve une femme Bakongo ».

Cette « chance » était réservée à peu de « Bangala », d'abord parce que l'énorme surplus d'hommes Bakongo les mettait en présence d'une concurrence acharnée, ensuite parce qu'ils avaient la réputation bien

établie d'être violents, querelleurs et de battre leurs femmes, tandis qu'on disait les Bakongo « doux, gentils, un Bakongo quand il vous connaît il vous salue », « un Bakongo, il est comme un blanc avec sa femme, mais il est en train de changer, il imite les Bangala ». Voyons maintenant quelques clichés et stéréotypes en usage parmi les blancs : « Le Bangala est vif, mais il est franc, brave et courageux, il a le sentiment inné de la justice, il supportera tout de vous s'il est dans son tort, il vous tuera si vous l'insultez quand il croit avoir raison, mais il vous tuera en face. Le Bakongo ne dira rien, il vous empoisonnera, car il est sournois, rancunier ».

D'après ce qui précède on serait tenté d'imaginer deux sortes de foyers suivant les origines ethniques : l'un où régnerait la tempête et l'autre le beau fixe malgré des remous souterrains, or rien n'était plus loin de la réalité. Il semble certain que les femmes du Haut-Congo étaient plus exigeantes que celles du Bas, mais comme elles étaient aussi plus coquettes, plus aguichantes, elles arrivaient souvent à leurs fins et obtenaient plus d'argent de leurs maris ou concubins. Si elles refusaient de travailler la terre comme le souhaitaient leurs partenaires jaloux, elles étaient plus nombreuses à s'adonner au commerce qui assurait leur indépendance.

En général, l'homme donnait à la femme au moins de quoi acheter la nourriture de la famille, c'est-à-dire celle du couple, de ses enfants et des enfants dont l'un ou l'autre des époux avait la charge. Dans beaucoup de foyers c'était le mari qui choisissait et achetait les pagnes de sa femme et les costumes des enfants. Si les femmes Bakongo acceptaient souvent cet état de choses, les autres se rebellaient et pouvaient recevoir des coups à ce sujet. Un autre motif de disputes était la fréquentation des bars, un grand nombre de femmes désœuvrées allaient s'y asseoir avec des amies et rencontraient là des hommes en quête d'aventures.

S'il était entendu que l'homme devait nourrir sa famille, il s'attendait en échange à ce que la femme s'occupe du ménage, de la cuisine et des enfants, à ce que la maison soit propre et bien tenue, les repas prêts à l'heure, les enfants bien soignés et bien élevés. Toute infraction à ce pacte était passible de sanctions. Si l'homme était en défaut, nous avons vu que la femme Bangala pouvait lui chercher un remplaçant, la femme Bakongo aurait été plus patiente, mais dès que sa famille était au courant elle venait la reprendre. Si la femme était en tort, le mari Bangala la battait et si elle ripostait le couteau entrait en jeu. Nous avons connu une femme Budja, concubine d'un Basoko, qui avait été défigurée par celui-ci, qui par ailleurs l'aimait beaucoup, parce que le dîner était en retard et qu'ayant répliqué à une observation de l'homme, il s'était emporté. L'oncle paternel de la femme était venu réclamer et il avait dû payer une somme relativement forte pour avoir le droit de la garder. Le mari Bakongo aurait probablement porté plainte à la famille en cas de retards répétés, s'il aimait la femme. Chez les pauvres, quelques maris Bakongo et surtout Bazombo aidaient au ménage, un veilleur de nuit de chez Nogueira nous a dit que puisqu'il ne tra-

vaillait pas pendant la journée il était tout naturel qu'il aide sa femme à la maison et que c'était toujours lui qui allait chercher l'eau par exemple.

Les femmes avaient quelquefois des enfants de leur famille ou de celle du mari qui faisaient la cuisine ou le ménage, ou bien gardaient les enfants. Quand elles avaient de l'argent elles pouvaient se payer un serviteur Bayaka à un franc par jour plus la nourriture; quand elles avaient de quoi le loger elles pouvaient s'en tirer avec un salaire variant entre 5 f et 20 f par mois plus la nourriture. Dès qu'il avait un moment de libre le Bayaka se rendait à la ville européenne où il faisait de gros travaux très bien payés qui augmentaient le magot qu'il rapporterait chez lui.

Malgré la faible proportion des femmes par rapport aux hommes, ceux-ci étaient extrêmement volages et se contentaient rarement de la femme qu'ils avaient à la maison, non contents des prostituées occasionnelles, ils y ajoutaient des femmes mariées en veine de fugue et des concubines avec qui ils s'engageaient dans des unions de courte ou de longue durée. Beaucoup de femmes leur donnaient la riposte et le ménage était généralement dissous à la demande du mari.

Il y avait cependant des cas de réconciliation, non seulement dus à l'intervention des parents et amis du couple, mais à l'action de la justice. Nous citerons par exemple l'issue d'une palabre qui a eu lieu au Tribunal Coutumier peu après notre arrivée. Un homme avait abandonné sa femme pour aller s'installer avec une autre. La femme était restée dans la parcelle allouée à son mari où il avait bâti une petite maison qui tombait en ruines. Elle l'avait démolie pour faire élever à sa place une bonne maison. Le mari voyant cela avait voulu s'emparer de la construction bâtie sur « sa propriété » et la femme avait porté plainte. Les juges qui étaient des sages avaient ainsi décidé : l'homme a droit à une chambre dans la nouvelle maison à condition de l'habiter lui-même. Très fier qu'on lui ait « donné raison », il était venu s'y installer sans la concubine et au bout de quelques jours le ménage était reconstitué.

Mari et femme avaient très peu d'intimité. Même quand le mari était assez poli pour ne pas le montrer, il n'était jamais dénué d'un complexe de supériorité, il causait avec d'autres hommes ses égaux, il pouvait quelquefois faire une confidence ou demander un conseil à sa mère, pas à sa femme. La femme était destinée à le servir et à lui donner du plaisir ou des enfants. Le mépris de la femme en tant qu'être humain était général. Nous avons vu un jour de notre véranda un jeune homme faire une plaisanterie osée à une fillette de treize ou quatorze ans qui passait dans la rue. Elle lui a mal répondu. Alors il lui a donné un coup de pied qui l'a envoyée rouler dans le fossé. Elle s'est mise à hurler. Il y avait une dizaine d'hommes un peu plus loin, pas un n'a pris sa défense ou n'est allé voir si elle pouvait se relever. L'un d'eux a dit quelque chose que je n'ai pas compris et ils ont tous ri.

La femme de son côté, victime du paternalisme de la politique indigène qui n'avait rien voulu changer à sa situation d'éternelle dépen-

dante, souffrait d'un complexe d'infériorité. Elle vivait en étrangère dans sa propre maison, couchant souvent à la cuisine tandis que son mari occupait seul la chambre à coucher, craignant à tout moment d'être chassée par une concubine, ou, si le mari venait à mourir, par ses héritiers qui pouvaient lui prendre jusqu'à ses pagnes (les diverses coutumes étaient unanimes sur ce point). Quoi d'étonnant à ce qu'elle se soit dressée si souvent non seulement contre son mari mais contre l'homme en général l'attaquant par ses deux points faibles l'amour du sexe et l'amour de la boisson, à ce qu'elle soit devenue marchande d'amour et marchande de bières indigènes?

Groupes familiaux

A cause de l'exiguïté des maisons (plus de 50% des familles d'écoliers de l'enquête de 1945 vivaient dans une ou deux pièces), les groupes familiaux occupant la même maison comprenaient moins d'individus qu'en brousse. Dans près du quart des parcelles envisagées le nombre des habitants était compris entre trois et sept, si l'on pense que ce nombre comprenait parfois des locataires étrangers à la famille, on verra que le groupe famille restreinte — père, mère, enfants — était passablement répandu.

A ce groupe s'adjoignaient souvent des enfants issus d'unions précédentes du père ou de la mère. A cause des facilités scolaires de la ville, même chez les patrilinéaires les enfants suivaient la mère quand le père vivait hors de Léopoldville, chez les matrilinéaires ils restaient avec le père quand la mère et l'oncle maternel vivaient en brousse. On pouvait aussi trouver d'autres enfants de la famille (frères, sœurs, petits-enfants, neveux ou cousins), soit de l'homme, soit de la femme, recueillis après la mort de leur père ou de leur mère, ou bien venus chercher en ville un supplément d'instruction. Il y avait aussi quelquefois un ou deux jeunes gens de la famille en quête de travail. Quelquefois la mère de l'homme ou de la femme venait habiter chez le couple avec un ou plusieurs enfants. A part ces cas qui représentaient la majorité, en voici d'autres présents dans l'investigation :

1. couple sans enfants, un ou deux enfants de la famille
2. deux frères et une sœur (ou l'inverse), enfant de parents éloignés
3. jeune homme avec frères et sœurs plus jeunes
4. couple avec enfants, fils de l'homme et sa femme
5. femme propriétaire, frère et sa famille
6. femme propriétaire, fille, gendre et petits-enfants
7. homme, frère écolier, parents éloignés du sexe masculin
8. couple avec enfants, neveux femme, frère homme et sa femme.

Naturellement il faudrait y ajouter les foyers sans enfant d'aucune sorte qui étaient rares dans les groupes familiaux.

Les personnes de la famille qui vivaient à Kinshasa dans des parcelles différentes se visitaient souvent, quelquefois tous les jours quand elles étaient dans le même quartier, dans certains cas quand il y avait des différences de fortune, elles pouvaient même manger ensemble. Nous

n'en citerons qu'un exemple. La famille de Joseph D., maçon appartenant à l'ethnie Baluba (Kasai) comprenait outre sa femme Lucie et sa fille Lilie, le frère de Lucie qui était à l'école, la mère de Joseph et ses trois filles — Marie (marchande de légumes), Louise (revendeuse) et Jeanne (écolière) —. Chaque jour, Lucie préparait sa nourriture celle de son frère, de sa fille et de son mari avec l'argent qu'elle recevait à cet effet de celui-ci. La mère préparait matin et soir pour elle et ses filles le thé qu'elles prenaient avec du pain ou des biscuits. Les deux jeunes filles achetaient ces provisions ainsi que le bois à brûler avec ce qu'elles gagnaient. A dix heures, Maria qui était fiancée laissait le marché et se rendait chez son amoureux afin de « cuire pour lui », ils mangeaient ensemble et elle rentrait chez elle quand il retournait à son travail. A midi, la mère se rendait avec Jeanne et Louise chez son frère dont elle partageait le déjeuner. Quoiqu'il eût lui-même une femme et cinq enfants, elle ne lui payait rien pour la nourriture, même Louise qui s'achetait toujours de beaux pagnes sur ses économies ne donnait rien à son oncle.

Groupes de camaraderie

Ils se formaient souvent dès l'enfance entre fillettes du même âge habitant le même quartier. Les parents s'opposaient quelquefois à certaines amitiés à cause de la mauvaise conduite ou des vilaines manières des enfants ou de leurs mamans, mais plus souvent par « tribalisme » parce qu'elles avaient le malheur d'appartenir à une ethnie ou même à un clan qu'ils n'aimaient pas. Le groupe avait plus de chances de durer quand les camarades entraient dans la même école. Généralement formé de trois ou quatre petites filles il pouvait aussi en comporter davantage sans toutefois atteindre la douzaine comme certaines *peka* des petits garçons.

Les « camarades » jouaient ensemble, allaient à l'école et en retournaient ensemble, partageaient leurs friandises, se tenaient compagnie en cas de maladie et s'entr'aidaient dans les travaux qui leur étaient confiés. L'amitié survivait souvent au changement de quartier et au mariage des camarades qui s'arrangeaient pour entrer dans les mêmes associations, portaient de temps en temps des costumes semblables, se rendaient toutes sortes de services (prêts d'argent, par exemple), sortaient souvent ensemble, agissant en tout comme des sœurs jumelles, qui s'attaquait à l'une encourait l'inimitié de tout le groupe.

Les filles de deux camarades n'étaient pas nécessairement de bonnes camarades, elles l'étaient même rarement, l'amitié étant fondée sur une base strictement personnelle, on n'était pas non plus la camarade de deux sœurs même d'âge rapproché, mais on pouvait l'être d'une personne d'une autre religion ou d'une autre ethnie. Cependant quand j'ai demandé s'il existait des amitiés Budja-Bakongo par exemple, on m'a répondu que c'était impossible parce que les Bakongo préféraient toujours rester entre elles et n'avaient « jamais confiance ».

Associations

Les femmes et les jeunes filles participaient à deux sortes d'associations : les associations patronnées par les Européens et les associations purement indigènes. Parmi les premières on distinguait les Foyers Sociaux et les Associations d'Anciennes Élèves, il n'y avait aucun équivalent féminin de tous les mouvements de jeunesse masculins (Porte-Flambeaux, Jeunesse Estudiantine Catholique, Jeunesse Ouvrière Catholique, Action Catholique, Scouts-Louveteaux-Routiers) et des associations sportives masculines.

a) *Foyers sociaux*

En avril 1945 il y avait cinq foyers sociaux du Gouvernement et un foyer de l'Armée du Salut. Les cinq foyers du Gouvernement avaient en tout 95 femmes inscrites et un petit nombre de jeunes filles, les moyennes de présences étaient très irrégulières quoiqu'il n'y eût de réunions qu'une fois par semaine. Les femmes travaillaient de 2 : pm à 5 : pm sous la direction d'une monitrice congolaise et d'une assistante sociale belge qui vivait dans la ville européenne et passait une demi-heure environ dans chaque foyer pour contrôler le travail des monitrices.

Le côté social était presque complètement absent des réunions : les femmes y venaient pour apprendre le tricot et quelques points de broderie très simples, dès qu'elles pouvaient faire un bonnet ou une petite veste pour leur bébé ou bien exécuter un motif au point de croix sur un napperon, on ne les revoyait plus. La monitrice était une employée qui n'avait aucun intérêt dans son travail à part son salaire, les membres des foyers étaient d'origines et de milieux différents sans aucun lien entre elles et l'assistante sociale pensait avoir fait son devoir quand elle avait vérifié les instructions données à une commençante en tricot et trouvé qu'elles étaient correctes. Elle nous avait dit un jour :

« Nous ne comprenons pas ces gens et ils ne nous comprennent pas. Il faut des aides indigènes, pour en avoir il faut les préparer après sélection des candidates dans l'élite. Or il n'y a pas d'élite féminine. Les femmes indigènes auront besoin de plusieurs siècles pour atteindre le stade où sont arrivés les hommes ».

Le foyer de l'Armée du Salut avait beaucoup plus de succès. Moins protocolaire que ceux du Gouvernement en ce sens qu'il n'y avait pas d'inscription, on ne prenait pas les noms et on ne posait pas de questions. Selon le mot d'une habituée « chaque femme qui entre peut acheter des fournitures, s'asseoir et apprendre de nouveaux points ». Il y en avait qui venaient régulièrement, d'autres qui n'assistaient qu'à une réunion. La plupart étaient des salutistes bakongo, mais il y avait aussi des femmes du Kasai et du Haut-Congo, des protestantes et des catholiques. Les « capita » chargées de l'enseignement se connaissaient entre elles et connaissaient non seulement les membres de leur église mais beaucoup de non-salutistes de sorte que le côté social était présent. A 4 : 30 pm on servait une tasse de thé et un « pistolet » (petit pain) et à 5 : pm la directrice délivrait son message religieux avant de clore la réunion.

b) *Associations d'anciennes élèves*

Les jeunes filles et les femmes mariées faisaient partie d'associations d'anciennes élèves séparées. L'Association d'Anciennes Élèves des Sœurs Jeunes Filles (deux sections : École Officielle et École Ménagère) était un échec, tout comme les « Bilenge », association de jeunes filles de l'Armée du Salut. La plupart des membres laissaient l'association pour mener une vie de bâtons de chaise, quelques-unes revenaient après un certain temps et se mariaient après cet intermède. L'association catholique correspondante pour les femmes avait très peu de membres, mais qui avaient la réputation de mener une vie exemplaire. Elles étaient censées se réunir une fois par mois. Nous avions demandé en 1944 la permission d'assister à une réunion et on nous avait indiqué la date de la prochaine. Durant trois mois, sous un prétexte ou sous un autre, il n'y eut pas de réunion, puis la religieuse en charge de l'association partit pour l'Urundi en congé-maladie, nous avons attendu encore neuf mois avant d'abandonner la partie, vaincue par le peu d'enthousiasme des membres.

On nous avait aussi parlé d'une association d'anciennes élèves de la Mission Protestante très florissante paraît-il à l'époque de notre arrivée (1943), quand nous avons essayé de la retrouver l'année suivante elle avait disparu, comme son leader européen était en congé en Angleterre, elle n'était peut-être qu'endormie.

D'après ce que nous avons dit jusqu'à présent on pourrait croire que les femmes éprouvaient de la répugnance à s'organiser en associations, or c'était tout le contraire : la majorité d'entre elles, sevrées brusquement de la protection accordée par le clan en passant de la brousse à la ville, éprouvaient un intense besoin de se grouper devant la sensation d'isolement qui les étreignait, d'où la fréquence de sociétés et groupements de toutes sortes. Certains d'entre eux étaient mixtes comme les associations d'originaires et les sectes politico-religieuses, tandis que d'autres étaient féminins, la Mutuelle par exemple. On racontait à propos de l'origine et du nom de cette association née en 1935 qu'elle avait été fondée par d'anciennes élèves des Sœurs après une réunion de l'association des anciennes élèves dans laquelle elles avaient demandé qu'on vidât la caisse pour l'achat d'un cadeau à l'une d'entre elles qui allait se marier et la remise d'une valeur à la famille d'une autre qui avait eu un décès. La Sœur qui dirigeait l'association y avait mis opposition et se serait écriée : « Certainement pas, vous voulez transformer cette association en mutuelle ! » Les jeunes filles étaient sorties de là bien décidées à fonder la « mutuelle » qui leur permettrait de faire ce qu'elles voulaient de leurs cotisations.

Les associations mixtes ne satisfaisaient pas complètement les femmes parce qu'elles n'y jouaient jamais un rôle dirigeant, aussi rêvaient-elles toutes de s'inscrire à une association purement féminine.

D'après la loi, aucune association indigène d'adultes — mutuelles exceptées — ne pouvait exister sans l'autorisation du Gouvernement. D'après nos informateurs, quand un groupe d'individus décidait de former une association, ils devaient adresser leur demande d'approba-

tion au Gouvernement en indiquant leur but et leurs règlements. Le candidat-président réunissait les cartes d'identité de tous les candidats-membres qu'il annexait à sa requête, la sienne comprise. Quand la permission avait été accordée, on pouvait avoir des réunions et recruter de nouveaux membres, mais ceux-ci devaient toujours communiquer leurs cartes d'identité et les membres fondateurs étaient tenus responsables par les autorités coloniales de l'introduction de personnages indésirables dans l'association.

Pour cette raison, la majorité des femmes n'ayant pas de livrets d'identité ne pouvaient appartenir comme membres qu'à des mutuelles mixtes ou féminines, elles ne pouvaient fonder que des mutuelles. C'est aussi la raison pour laquelle les premières jeunes femmes qui ont voulu fonder des associations récréatives ont pris des cartes d'identité de « femmes célibataires » ce qui les a fait assimiler par les Européens et les Africains non initiés ou mal intentionnés à des prostituées.

c) *Associations d'originaires*

Les associations d'originaires étaient considérées comme des mutuelles, par conséquent exemptées de l'obligation d'autorisation. Le nombre des membres généralement restreint dépassait rarement la cinquantaine. Dans la plupart des groupements, il n'y avait que des membres masculins, les femmes de la famille d'un membre ne versaient pas de cotisation et n'assistaient pas aux réunions, mais elles participaient à toutes les fêtes. En principe cependant, toutes ses associations étaient mixtes et dès qu'une femme seule en faisait la demande elle était admise dans le groupe et sujette au paiement d'une cotisation.

Certaines associations donnaient des fêtes trois ou quatre fois par an chez celui des membres jugé plus représentatif. Ce membre qui recevait aussi les cotisations portait divers noms suivant les ethnies, la plupart du temps c'était « président », mais chez les Bobango et chez les Basoko on disait « chef » tandis que chez les Bayanzi c'était « ancien » (en 1945 « l'ancien » de l'un des groupements avait à peine dépassé 30 ans). Dans plusieurs groupes les membres ne s'assemblaient qu'aux funérailles. Dans tous, c'était à cette occasion que le système fonctionnait le mieux. Dès qu'un décès survenait dans la famille d'un membre on envoyait un messager pour recueillir les souscriptions de tous les autres. Si le membre affligé ou décédé était dans une situation économique aisée, la souscription était facultative et son montant peu élevé était remis en cadeau à celui-ci ou à sa famille. Si le membre était pauvre, la souscription était obligatoire et son montant relativement élevé quand il ne laissait que des héritiers incapables de payer le cercueil et le corbillard. En plus des associations mixtes, il y avait aussi de petits groupements ethniques de femmes fonctionnant suivant le même principe.

d) *Sociétés d'homonymes*

Les sortes de mutuelles les plus populaires en 1945 étaient les *bandoi* ou sociétés d'homonymes. Introduites du Haut-Congo à Léopoldville vers 1925 elles s'adressaient d'abord comme en brousse à tous

ceux de la même tribu qui portaient le même nom indigène, puis elles se composèrent (peut-être sous influence missionnaire) de tous ceux qui portaient le même prénom chrétien et s'étendirent à des homonymes d'autres ethnies. En 1945 quand nous avons pu les observer elles étaient franchement intertribales. Il y avait des *bandoi* masculins, des *bandoi* féminins et des *bandoi* mixtes (les Jean et les Jeanne par exemple appartenaient au même groupement).

Les membres des *bandoi* féminins se réunissaient d'habitude deux ou trois fois par mois chez leur présidente. Elles payaient une cotisation mensuelle de 2 à 5 f, le montant étant plus élevé quand il y avait peu de membres (prénom rare par exemple, ou bien autre *bandoi* avec lequel on ne désirait pas fusionner). Cette somme devait servir à constituer un fonds pour achat de cadeaux lors du mariage d'un membre, d'un accident ou d'un décès dans sa famille. Dans certains groupements, elle servait aussi à payer les frais d'une réunion le jour de la fête de la sainte (ou du saint) dont les membres portaient le nom, dans d'autres on levait dans ce but une cotisation spéciale. La présidente, qui était aussi trésorière, était généralement choisie dans une famille riche et généreuse afin que les membres pussent amener leurs familles boire et danser gratis chez elle le plus souvent possible.

e) *Cagnottes*

Une autre sorte d'association très populaire était le *likelemba* (*kitemo* des Bakongo). Les commerçantes (vendeuses au marché, boutiquières, colporteuses, etc.) faisaient à peu près toutes partie de groupements de ce genre et en général toutes les femmes pouvant disposer d'un revenu régulier s'engageaient dans un *likelemba* quand elles prévoyaient une dépense exceptionnelle (voyage, pagne de luxe, paiement d'une commande, achat en gros, etc.). Ces espèces de cagnottes courantes dans toute l'Afrique ont été maintes fois décrites : un certain nombre de personnes mettent en commun périodiquement une somme fixe, le total est versé chaque fois à l'un des membres à tour de rôle dans un ordre déterminé, l'association est dissoute d'office quand le dernier membre a reçu sa part. Les *likelemba* féminins étaient de quatre à dix membres en 1945. La Mission Catholique ne leur était pas favorable, quant à la Mission Protestante elle défendait à ses fidèles d'en faire partie prétendant que « cela finissait toujours mal », l'un des membres s'en allant dès qu'il avait reçu sa part, frustrant ainsi ceux qui restaient de leurs cotisations déjà versées.

Nous avons vu que les femmes avaient essayé d'introduire dans les associations à direction européenne l'élément « mutuelle » caractéristique de leurs propres groupements et qu'elles se plaignaient de l'opposition qu'elles rencontraient. C'est probablement l'une des causes de la faillite de ces dernières.

f) *Sectes prophétiques*

Les sectes politico-religieuses étaient des associations clandestines sur lesquelles il était impossible d'obtenir aucun renseignement de la part des Africains. Dès qu'un groupement était découvert, ses mem-

bres étaient mis en prison et « relégués » (déportés) à leur sortie de prison afin qu'ils ne pussent en « contaminer » d'autres. (On en a trouvé une durant notre séjour, relativement insignifiante, dont les membres se servaient de drapeaux à croix gammée). Comme le plus grand secret entourait leurs activités et même leur existence, seuls les Européens, eux-mêmes dans le noir, essayaient de fournir quelques renseignements, les indigènes étaient censés ne rien savoir à moins de faire partie de la bande. La répression était toujours immédiate et sans pitié. Nous avons vu des jeunes gens de dix-huit ans élevés à Kinshasa et parlant le français déportés comme disciples de Mpadi Simon (chef de la Mission des Noirs) dans un campement en forêt où ils devaient se bâtir une hutte, établir des « cultures obligatoires » en même temps que les plantations de vivres nécessaires à leur subsistance, prendre au piège le gibier ou se servir pour cela d'arcs et de flèches comme la population environnante. Nous avons vu des petites filles de dix et douze ans armées de lourdes haches aider leur mère dans l'abattage d'arbres forestiers pour préparer leur plantation : le père reconnu innocent avait été laissé à Kinshasa tandis que la mère avait été déportée avec les deux petites filles à sa sortie de prison.

Si l'évolution de ces sociétés telle que la rapportent les missionnaires rappelle exactement celle des sociétés secrètes de la brousse, l'accusation de pratiques criminelles portées sur quelques-unes, le Mani par exemple, doit être soigneusement vérifiée. Il est certain dans tous les cas que le Kimbanguisme et la Mission des Noirs n'ont jamais été rien d'autre que des églises chrétiennes africaines à tendances nationalistes. Le danger était réel pour le Gouvernement, mais du côté politique beaucoup plus que du côté social.

g) *Associations récréatives*

Il y avait enfin en 1945 plusieurs associations récréatives de femmes, extrêmement florissantes. Cela avait commencé en 1937 quand le « Club Américain », créé à l'exemple du « Club Excelsior » des « Coastmen » (Africains d'Afrique Occidentale engagés par les grandes compagnies pour les travaux de bureau à une époque où ceux-ci étaient encore trop compliqués pour les Congolais) avait décidé de s'adjoindre une Société Américaine féminine qui grouperait les femmes de fonctionnaires.

« L'Harmonie Kinoise » qui datait de 1940 et possédait le meilleur orchestre de Kinshasa avec un jeu complet de cuivres, de bois et d'instruments à cordes se contentait des femmes de la famille des membres pour organiser ses « manifestations », tandis que l'« Odéon Kinois » son rival avait recruté des membres féminins.

« Diamant », la première association récréative de femmes complètement indépendante, avait été fondée en 1943. Son prestige était souverain, mais les cotisations régulières et extraordinaires étaient paraît-il tellement élevées, les frais de toilette (l'uniforme changeait à chaque fête) si importants que le nombre des membres malgré la réputation de la société s'était maintenu restreint et que plusieurs sociétaires

admises après avoir été triées sur le volet étaient forcées de démissionner quand elles se trouvaient dans l'impossibilité de faire face à toutes les dépenses qu'exigeait leur participation.

Le côté « mutuelle » existait dans toutes ces associations, chaque événement dans la vie des membres donnait lieu à des cadeaux en argent qui pouvaient être très importants quand on décidait de lever une cotisation spéciale à cet effet, mais il était devenu accessoire. Le jour du mariage d'un membre, la société vêtue d'un somptueux uniforme paradait en voiture dans la ville. « Diamant » n'avait pas d'orchestre propre, ces dames devaient demander le concours d'amis musiciens pour leurs fêtes, mais chanteuses et danseuses ne manquaient pas. Il leur fallait également le concours d'amis masculins pour les lettres d'invitation et la correspondance officielle.

Il existait un certain nombre de sociétés moins importantes, nous avons cité les précédentes parce qu'elles étaient plus connues du public européen à cause des invitations qu'elles lançaient de temps en temps hors des limites de la cité indigène. Nous nous rappelons avoir assisté à un festival donné par l' « Odéon Kinois » dans lequel les danses européennes modernes étaient coupées d'intermèdes de contre-danses et danses folkloriques pour salon exécutées par les membres dirigés par une espèce de maître de ballet. Quelques sociétés avaient également des activités dramatiques par exemple : « La Jeune Espérance » dont l'orchestre n'avait que peu d'instruments mais qui jouissait d'une grande réputation à cause de ses chansons, « récitations » et comédies, ou encore le même « Odéon Kinois » qui avait représenté en 1945 une comédie musicale en français et lingala à laquelle nous avions assisté.

On trouvera en annexe les noms de quelques membres de « Diamant » qui a survécu au temps et existe encore de nos jours plus ou moins transformé en amicale, ainsi que des noms de membres de quelques autres sociétés.

Métis et Noirs

Il y avait au Congo deux sortes de mulâtres : les mulâtres reconnus par leur père qui étaient citoyens belges et théoriquement assimilés à la population blanche et les mulâtres non reconnus par leur père qui étaient assimilés à la population noire. Les mulâtres reconnus étaient le plus souvent élevés en Belgique où ils restaient après leur éducation et se mariaient. Nous examinerons plus loin le sort du petit nombre d'entre eux qui revenait.

Les mulâtres non reconnus étaient le plus souvent élevés par la famille de leur mère, cela ne présentait aucune difficulté chez les matrilinéaires, mais chez les patrilinéaires ils étaient nettement désavantagés par rapport aux petits noirs, aussi la loi avait-elle prévu que les mulâtres non reconnus seraient placés sous la tutelle de l'Administrateur Territorial et en cas de difficultés avec la Justice comparaîtraient devant les tribunaux européens et non devant les tribunaux coutumiers comme les autres indigènes.

Jusque vers 1930 environ presque tous les mulâtres non reconnus

étaient envoyés par les Administrateurs dans des internats pour mulâtres et pour mulâtresses où on leur donnait un enseignement primaire et professionnel (ménager pour les filles) en langue française. Lorsqu'ils retournaient dans leur famille noire, les garçons se trouvaient à égalité d'instruction avec leurs frères et cousins noirs, mais l'éducation était différente ; quant aux filles, elles se trouvaient complètement dépaysées, étrangères. En brousse, elles avaient quelquefois la chance de trouver un blanc qui consentait à les épouser ou en ville un mariage avec un noir riche, conseillé par les Missions, ou encore avec un mulâtre comme elles, mais la majorité devenaient des « ménagères » (concubines) d'Européens ou des prostituées.

Après 1930, le nombre des mulâtres non reconnus ayant considérablement augmenté, au lieu d'ouvrir de nouvelles écoles pour métis, les Missions qui craignaient la formation d'une caste intermédiaire avaient décidé de les laisser autant que possible élever parmi les noirs et comme les noirs avec lesquels ils étaient destinés à vivre, réservant les internats aux orphelins reconnus abandonnés par la famille de leur père, aux métis non reconnus, en danger moral et autres cas spéciaux. Malheureusement des habitudes s'étaient déjà créées qu'il faudrait de longues années pour détruire. En 1945, il y avait par exemple à Kinshasa un cercle de mulâtres où aucun noir, quel que fût son degré d'instruction, n'était admis comme membre.

D'autre part, les mulâtres qui travaillaient comme clercs dans l'Administration ou dans les sociétés avaient parfois une vie absolument impossible. Dans le même bureau qu'un ami à nous il y en avait un qu'on avait été obligé de mettre dans une pièce à part tellement les noirs ne voulaient pas le voir. Il avait d'ailleurs fini par donner sa démission plutôt que de continuer à subir leurs brimades. Cela avait commencé dès son arrivée lorsque dans sa déclaration de charges de famille il avait mis trois enfants alors qu'il n'en avait que deux, le troisième étant mort. Cette peccadille commune à l'époque parmi les noirs avait été immédiatement dénoncée et le mulâtre traité publiquement de « menteur » par tous ses collègues noirs.

Le mariage des mulâtres non reconnus n'était pas plus facile que celui des mulâtresses. Il y avait quelques cas d'unions avec des jeunes filles noires bien élevées (une infime minorité) mais ils étaient rares à cause de la concurrence de nombreux évolués noirs, plus riches et quelquefois soutenus par de puissantes familles ; pour atteindre leur but ces mulâtres avaient dû convaincre les Missions de faire pression sur la famille de la fille. Le rêve de la plupart d'entre eux était d'épouser une mulâtresse de Brazzaville parce qu'ils avaient l'impression de l'arracher à un blanc et que cela flattait leur complexe d'infériorité vis-à-vis de la race de leur père. Celle-ci acceptait souvent parce que Léopoldville était une plus grande ville que Brazzaville et que les salaires y étaient plus élevés, mais l'atmosphère était tellement chargée de racisme que, même lorsqu'elles n'en souffraient pas elles-mêmes, le mariage s'effondrait après quelques mois, il y avait divorce ou séparation

et elles retournaient du côté français parce que leur mari « n'était pas citoyen belge ».

Les mulâtres reconnus élevés en Belgique étaient assimilés aux blancs tant qu'ils restaient dans la mère-patrie, quand ils retournaient à Léopoldville ils étaient rejetés vers les noirs tout comme leurs frères non reconnus. Bien que légalement ils eussent le droit d'habiter la ville européenne, ils étaient forcés d'habiter Kinshasa parce que leurs salaires à l'échelle indigène les obligeait à un train de vie indigène. On ne permettait le retour dans la Colonie qu'aux mulâtresses accompagnées de leur protecteur (mari, père ou tuteur). Si le protecteur était blanc elles habitaient la ville européenne où elles étaient en butte au racisme blanc. Si le protecteur était mulâtre, elles devaient suivre sa fortune à la cité indigène où elles vivaient plus ou moins en étrangères.

Il y avait donc en 1945 une grande variété de mulâtresses à Kinshasa. Certaines élevées en brousse étaient tellement assimilées aux noirs qu'elles portaient le tatouage de leur tribu, d'autres élevées en ville étaient totalement illettrées ou avaient laissé l'école après la deuxième année primaire, un petit nombre avaient reçu toute l'instruction qu'il était possible d'offrir au Congo, d'autres avaient même passé leur enfance et les années précédant leur mariage en Belgique. Malgré ces différences qui auraient pu influencer le comportement des femmes noires à leur égard, il semblerait que la solidarité féminine ait été la plus forte chez celles-ci et qu'elles n'aient jamais eu à aucun moment envers les mulâtresses l'hostilité systématique que leurs frères éprouvaient à l'égard des mulâtres. Si certaines mulâtresses, épouses de mulâtres, ne fréquentaient pas de noirs, la majorité de celles qui vivaient à Kinshasa ne se dissociaient pas de la communauté environnante, faisant partie des groupes de camaraderie ou des associations féminines. Il y en avait par exemple parmi les fondatrices de « Diamant ».

Il y avait aussi à Kinshasa quelques quarteronnes, européennes quant au physique, mais socialement noires à cause de leur naissance illégitime (filles non reconnues d'un Européen et d'une mulâtresse). Certaines, encore en bas âge, commençaient leurs études à Kinshasa pour les continuer à Brazzaville ou en Angola où elles s'établiraient peut-être plus tard. Les autres, déjà adultes, étaient presque toujours des concubines d'Européens qu'elles visitaient pendant la journée. D'une façon générale, elles ne fréquentaient ni noires ni mulâtresses et n'attendaient que l'occasion de s'expatrier. Nous n'avons entendu parler d'aucun quarteron adulte habitant Kinshasa.

Relations avec la communauté blanche

Si la plupart des Congolais hommes étaient en rapports constants avec des blancs de toutes catégories, la plupart des femmes noires ne connaissaient que les missionnaires. Elles voyaient de loin les policiers et fonctionnaires blancs et quand elles se rendaient dans un magasin blanc ne s'adressaient qu'aux vendeurs congolais. Nous avons vu que

les femmes au travail dans des occupations qui les mettaient en contact avec des blancs non missionnaires (colporteuses et servantes, y compris les « ménagères d'Européens ») étaient en nombre insignifiant. A part les prostituées dont le sort n'est enviable nulle part, les femmes noires avaient donc beaucoup moins d'occasion que les hommes de souffrir du racisme, et de la discrimination.

Il ne faut pas croire pour cela qu'elles en aient été préservées : chez les meilleurs d'entre les blancs, missionnaires compris, il y avait parfois sous le paternalisme un peu méprisant un racisme inconscient, latent, qui pouvait transpirer au moindre prétexte. Nous nous rappelons durant notre visite à l'École Ménagère une réflexion de la petite Sœur qui nous accompagnait : « Je n'ose vous offrir à goûter de notre pâtisserie, nos élèves y ont touché et vous savez, tout ce qui a été manié par des noirs... »

Les relations des métisses habitant Kinshasa avec la communauté blanche étaient souvent beaucoup plus étroites. Elles préféraient effectuer leurs achats dans la ville blanche, mais comme elles étaient socialement assimilées à leurs sœurs noires, ne pouvaient y circuler après sept heures du soir qu'en compagnie d'un blanc. L'une d'elles, quarteronne d'apparence européenne, avait un jour été arrêtée et avait dû passer la nuit en prison où son amant belge avait été la chercher.

A l'époque de notre séjour beaucoup de Belges avaient des maîtresses mulâtresses ou quarteronnes, mais tandis qu'il était accepté qu'un blanc non marié ou dont la femme habitait l'Europe prît une « ménagère » noire qui habitait chez lui, il était considéré comme « scandaleux » qu'il y installât une maîtresse métisse, si bien que pour ménager l'opinion publique la plupart de celles-ci habitaient Kinshasa où elles avaient maison montée et boy pour les servir. Les Belges se plaignaient tous : « Dès qu'on a le dos tourné elles vous trompent avec le boy ! ». L'un d'eux prétendait avoir changé trois fois de boy sans résultat. Il restait cependant avec la jeune personne qui n'avait que dix-neuf ans. Prétexte pour ne pas l'épouser? Il ajoutait : « Que voulez-vous? Elles sont toutes comme ça : un corps, rien qu'un corps avide de plaisir ! ».

Cette opinion était courante parmi les Européens des deux sexes. Une Belge disait à son boy, qui l'avait volée, après l'avoir copieusement souffleté : « Je t'ai dénoncé à la Population Noire, tu feras trois mois de prison. Et ce n'est pas tout, je vais payer les garçons de l'hôtel (elle était voisine d'un grand hôtel) afin que chaque nuit l'un d'entre eux aille coucher avec ta femme ! ». Il ne lui venait pas à l'idée qu'une femme noire pût résister au plaisir d'avoir un homme dans son lit.

SILHOUETTES FÉMININES DE 1945

Dans les pages qui vont suivre six femmes de la société congolaise de l'époque que nous avons connues personnellement sont représentées. Elles ont presque toutes en commun un trait un peu exceptionnel,

celui de parler français et d'avoir été, au contraire de la majorité, plus ou moins souvent et plus ou moins longtemps en contact avec des Européens. Leur histoire est un peu superficielle, la source d'information sur le passé de la femme étant limitée à ce qu'elle voulait bien raconter. Ces silhouettes ont été publiées sous une forme dialoguée et quelquefois abrégée en 1944-45 par le Service de l'Information à Léopoldville.

Anna, femme Balari

Anna est née il y a vingt-sept ans dans un petit village du Congo français dont son père était chef. Elle a été quatre ans à l'école primaire à Brazzaville où sa mère l'avait laissée après une visite à l'oncle Auguste qui s'y était installé. Ses frères ont fini leurs six ans d'études, elle parle français comme eux, un français un peu lent cependant, mais assez correct. De retour au village, elle n'a pas tardé à épouser Arsène qui l'a tout de suite ramenée à Brazzaville.

Grande et forte, les traits réguliers, avec un sourire découvrant de petites dents bien rangées, elle donne une impression de beauté saine, quand, drapée dans un pagne multicolore à fond orange, elle avance d'un pas balancé, son panier sur la tête. Son front et ses joues sont couverts de tatouages, mais si délicats, si bien travaillés, si petits en somme, qu'ils constituent un véritable ornement.

Anna est colporteuse de son métier. Elle est venue s'installer à Léopoldville en 1940, en même temps que son frère Joseph qui a reçu de la Ville la charge d'un jardin potager. D'esprit indépendant, elle refuse de travailler aux champs. Elle achète des fruits de toutes sortes : oranges, pamplemousses, ananas, papayes, et va les revendre de porte en porte.

Arsène, le mari d'Anna, travaille à Brazzaville. Tous les mois, il vient à Léo avec une pirogue chargée de masques, d'animaux et de statuettes en bois léger peint en noir qu'un cousin vendra pour lui de ce côté du fleuve. Anna rentre alors au foyer pour quelques jours, puis revient chargée de nouveaux articles pour le cousin.

Arsène gagne largement sa vie et paie à sa femme de beaux pagnes, Joseph chez qui elle habite à Kinshasa a un jardin magnifique, bien qu'il soit marié et père de deux enfants, de temps en temps il achète à Anna qui a toujours été sa sœur préférée des colliers chez le Sénégalais. Pourquoi s'obstine-t-elle dans un travail si dur?

Elle veut de l'argent, beaucoup d'argent pour bien élever ses enfants. Son fils ira au Lycée, il deviendra un Monsieur, sa fille apprendra chez les Sœurs, elle sera plus tard couturière, ou bien monitrice. Pas besoin de quantité d'enfants comme toutes ces femmes qui en ont huit ou dix, seulement deux : un garçon, une fille. Arsène est comme elle, deux enfants leur suffiraient, mais voici déjà quinze ans qu'ils sont mariés et il n'en vient aucun! Anna se désole, chaque mois apporte son alternative d'espoir et de déception. Son mari qui l'aime beaucoup n'a pas encore pris une deuxième épouse. Elle ne se résigne pas, elle ne comprend pas : « Ce sont les femmes qui vont avec tous les hommes qui sont comme ça, moi j'ai toujours été sage, il faut que j'aie des enfants ! »

Après avoir essayé tous les remèdes des rebouteux de la « cité » de Bacongo, elle s'est adressée à ceux de Poto-Poto, elle a été traitée dans son village natal, toujours sans succès. Maintenant elle a un médecin belge de l'Hôpital des Noirs à Léopoldville qui s'est intéressé à son cas. Mais les résultats des examens et des analyses n'ont laissé aucun doute : Anna était et resterait une femme stérile. Peut-être lui a-t-il dévoilé un peu trop brutalement la vérité et a-t-il ainsi déclenché le drame.

Anna est maintenant en prison. Au sortir de l'hôpital elle a volé un enfant, un petit Bakongo. Sa mère l'avait déposé à terre, pendant qu'on attachait un fagot de manioc sur son dos. Quand elle a voulu partir, l'enfant avait disparu. Il est resté dix jours perdu. Un matin à cinq heures, le père l'a aperçu sur le dos d'une femme balari. Il a crié : « Balari, ce n'est pas ton enfant, il ne te ressemble pas, il ne ressemble pas à un petit Balari ».

La femme a répondu : « Tu as raison, papa, c'est un petit Bakongo, c'est l'enfant de mon amie ».

Mais l'homme ne l'a pas laissée tranquille. « Suis-moi », a-t-il dit « ou je t'emmène chez le commissaire ». La Balari a dû le suivre jusque chez lui, et elle a accusé Anna. Celle-ci a prétendu que c'était son enfant. On a été chercher la police et tout le monde a commencé à crier : « Balari, voleuse d'enfants ! »

Le policier l'a emmenée au commissariat avec le père et le bébé, tandis que la foule suivait en hurlant : « Balari, Balari voleuse d'enfants ! » Un passant européen, intrigué, a demandé : « Pourquoi a-t-elle fait cela? »

« C'est parce qu'elle est une femme *pamba* (qui ne vaut rien, stérile), elle n'a jamais eu d'enfant, elle a volé le petit Bakongo à cause de son renom ». D'autres ajoutaient :

« Elle veut quelqu'un qui portera son renom quand elle mourra. Les femmes *pamba* c'est comme les bêtes, quand ça meurt, c'est fini. Quand une femme a eu des enfants, ses enfants disent : « Ma mère faisait comme ci et comme ça ». Alors les gens disent : « C'est l'enfant de Mama Une-Telle, on voit ça. Elle est morte mais elle vit quand même ».

Bien entendu, Anna n'a pas expliqué tout cela au Commissaire, elle s'est contentée de lui dire : « Cet homme n'aime pas son enfant, avec moi il serait riche, mon père est un grand chef. Avec moi, il serait heureux, puisqu'il serait seul, il aurait tout ce qu'il voudrait. La mère a déjà deux enfants, elle en aura d'autres, beaucoup d'autres ». Ensuite Anna a offert de donner au père beaucoup d'argent afin qu'il lui laisse l'enfant. Il a refusé. Le commissaire l'a renvoyé avec son petit et a condamné Anna à deux mois de prison.

Thérèse, vendeuse de boissons du pays

Thérèse est une grande et forte femme de race Batetela. Son teint chocolat s'éclaircit aux joues griffées de petits tatouages parallèles. Ses traits fins sont accusés par une espèce de bandeau drapé en turban autour de sa tête qui laisse voir quand elle est assise le dôme noir de

sa chevelure artistement roulée en une trentaine au moins de petites torsades filiformes.

Mariée à un homme de sa tribu, je lui connais trois enfants. J'ai longtemps cru qu'elle en avait davantage, cinq comme elle dit toujours, et que deux d'entre eux étaient restés dans son village, mais j'ai fini par comprendre qu'elle n'avait pas cessé de compter ses enfants morts avec les vivants. J'ai fait sa connaissance alors qu'elle vendait de porte en porte oranges et pamplemousses. Cela n'a pas duré longtemps : juste une saison sèche. Au début, elle portait elle-même son panier sur la tête et puis plus tard elle se faisait suivre d'un porteur Bayaka avec un panier et un sac. Elle m'a tout de suite intéressée : d'abord parce que très peu de femmes congolaises entrent en contact de cette façon avec des « Européens », ensuite parce qu'elle parlait un peu français ce qui est également rare.

Elle m'a raconté qu'elle avait été trois ans à l'école dans son village, qu'elle pouvait lire et écrire en tshiluba, mais que les Sœurs chez qui elle était ne lui avaient jamais enseigné le français. Comme elle aimait beaucoup cette langue, elle l'avait apprise toute seule. Elle savait qu'elle le parlait mal, mais on pouvait la comprendre, cela irait mieux avec le temps.

Voici comment elle s'y était prise pour réaliser son rêve. « Mon mari est mécanicien, j'écoute quand il parle avec mes deux petits garçons ou bien avec mon frère qui vit aussi chez nous. Je répète après eux, je leur demande ce que cela veut dire. Je dis quelque chose en lingala ou en tshiluba, je les fais dire la même chose en français, je répète après eux, ensuite plus tard je répète toute seule. Ce n'est pas difficile ».

Thérèse est à Léopoldville depuis quatre ans. Mariée très jeune à un homme de son village, elle en avait eu cinq enfants dont deux n'avaient pas vécu. Après la mort de son premier mari, elle était un jour arrivée chez son oncle qui habitait Kinshasa et l'avait aidée à s'installer au marché comme vendeuse de *tshibuku* (bière de manioc). L'année suivante, son commerce ayant prospéré, elle était retournée au Kasai pour y chercher ses enfants et les ayant ramenés elle s'était mise à colporter des fruits dans l'après-midi afin d'augmenter ses ressources. Il y a un peu plus d'un an, elle s'était remariée à un ouvrier de la même tribu.

Je l'ai perdue de vue pendant à peu près deux mois et puis je l'ai aperçue trônant au fond d'un stand du *wenzé* (petit marché) de l'avenue de Kasai l'autre jour dans une de mes promenades à travers la « cité ». Elle avait deux dames-jeannes à peu près remplies de liquide à ses côtés, un coffret de fer-blanc sur ses genoux, devant elle une table entourée de bancs où devisaient gaiement quelques jeunes gens, à l'ombre d'un petit toit en feuilles de palmier, en face de verres à moitié vides. Je me suis approchée. On s'est dit bonjour et j'ai appris qu'elle avait remplacé le colportage, trop fatigant pour une grosse femme comme elle, par la vente du *masanga ya bana* (bière pour enfants) qu'elle préparait elle-même à l'aide de bananes plantain mûres et qui rapportait beaucoup plus.

Ainsi, tous les matins elle se rendait au grand marché avec deux dames-jeannes de bière de manioc, elle avait toujours tout vendu à onze heures, alors elle rentrait aider sa tante à préparer le repas. Quand les enfants avaient mangé, elle envoyait son petit frère qui travaillait comme *mokè* (petit serviteur) chez les blancs, avec une dame-jeanne et le panier de verres et de bouteilles, au *wenzé* qui ouvrait à deux heures. Quand elle arrivait avec l'autre dame-jeanne un peu avant quatre heures, il se rendait à son travail. La grande foule ne commençait à arriver qu'à cinq heures. Thérèse ne restait que jusqu'à sept heures, car il y avait les enfants à faire manger, aussi était-elle parmi les premières à partir. Le *wenzé* battait alors son plein, des milliers de petites *lampes avion* (lampes congolaises sans verre) à la lumière clignotante lui donnaient un air de fête, elle s'en allait lentement sans regarder en arrière, précédée d'un porteur Bayaka, vers la famille qui l'attendait.

Catherine, écolière

Catherine a douze ans, mais en paraît au moins seize. Non qu'elle soit particulièrement grande pour son âge, elle mesure à peine un mètre cinquante, mais sa taille bien formée et sa poitrine qui se dessine librement sous le corsage froncé lui donnent déjà l'apparence d'une jeune fille. Elle est née dans un petit village du Kasai, la dernière d'une famille de cinq enfants. Son père qui était infirme, un bras et une jambe atrophiés à la suite d'une crise de paralysie infantile guérie spontanément, est mort quand elle avait trois ou quatre ans. Je l'ai connue par sa sœur aînée, ouvrière à la journée chez une de mes amies. Depuis, elle s'arrête chez moi de temps en temps les jours où elle ne va pas à l'école.

« Qu'est-ce que ce beau tricot rose, Catherine?

— Ce sont les manches d'un pull-over que je suis en train de faire. J'ai fini le béret de Simone ».

Simone est la nièce de Catherine, une gamine de six ans beaucoup plus portée que sa tante vers les travaux intellectuels. Car, il faut l'avouer, bien que très intelligente lorsqu'il s'agit de saisir un point de tricot ou de crochet, ou d'appliquer une recette de cuisine, Catherine ne sait pas lire après deux ans d'école. Disons à sa décharge qu'elle est souvent absente par suite d'un paludisme tenace. Contrairement aux enfants de Léopoldville avec lesquels j'ai été en rapport, elle se sert volontiers de termes tirés du lingala littéraire qu'elle comprend d'ailleurs très bien. Je la taquine toujours à propos de son obstination à ne pas vouloir s'exprimer en français quand son lingala est tellement recherché.

« Je veux bien parler français, moi, mais personne ne m'a appris. Si on m'apprend, je ne suis pas plus bête qu'une autre, je parlerai comme tout le monde. A l'école on nous laisse parler comme nous voulons, c'est mon frère qui m'a appris le lingala difficile. Il nous lit quelquefois des choses en beau lingala et quand je parle il me reprend. Mon frère est un clerc qui tape à la machine et puis qui écrit des chiffres dans un

gros cahier avec beaucoup de lignes, il nous a dit qu'on appelait cela clerc comptable.

Il est arrivé ici il y a très longtemps, maman raconte toujours que je ne marchais pas encore quand il a quitté le village pour venir finir l'école primaire ici. Après il est reparti pour un an et puis il est retourné pour aller à l'école moyenne.

Je suis venue à Léo avec maman. Quand papa est mort, mon oncle est venu chez nous pour nous chercher, mais comme Jeanne, Louise et Anne allaient déjà à l'école, grand-mère a dit de les lui laisser et il m'a emmenée avec maman à Kinshasa. C'est le grand frère de maman. Il est mécanicien. Il était déjà marié quand il nous a prises, Marie sa fille était plus petite que moi mais elle marchait déjà et elle parlait lingala, vite, vite ! Je la regardais. Je ne comprenais que le tshiluba dans ce temps-là.

Nous avons d'abord habité chez eux et puis quand Yaya a commencé à travailler il a loué une autre maison où nous avons été avec lui, pas trop loin de chez mon oncle. Yaya c'est mon grand frère, il s'appelle Jacques en réalité. Nous allons chez mon oncle presque tous les jours : un jour nous mangeons chez lui, un jour nous mangeons à la maison avec Yaya, Madeleine et Simone. Madeleine c'est la femme de Yaya. Même quand nous ne mangeons pas chez mon oncle nous allons tout de même lui dire bonjour, c'est lui qui nous donne nos costumes. Yaya nous fait des cadeaux mais ce n'est pas la même chose.

Le jour de son mariage il a donné à grand'mère, à maman et à chacune d'entre nous un beau pagne de soie, un pagne long pour moi qui portais des robes courtes comme Simone en ce temps-là avec des cheveux ras, ç'a été mon premier pagne. Les autres qui étaient venues avec grand' mère sont reparties avec elle après avoir assisté au mariage.

Elles sont revenues pour de bon il y a quatre ans. C'était pendant la guerre. Grand'mère leur a dit : « Allez, partez, il n'y a personne au village pour vous épouser, tous les hommes sont partis ! ». C'était vrai, Jeanne avait déjà dix-sept ans et elle n'était même pas fiancée.

Anne est venue habiter chez nous et les deux autres ont été chez mon oncle. Anne a tout de suite trouvé du travail à Kalina, Yaya avait parlé d'elle à son patron, Jeanne et Louise achètent des légumes aux Balari comme Madeleine, la femme de mon oncle, pour les revendre au marché. Elles sont maintenant chez elles, elles ont loué une chambre où elles habitent ensemble toutes les trois. Elles viennent quelquefois manger chez nous ou bien chez mon oncle, mais pas souvent. Je crois bien que Louise cuit à manger pour quelqu'un. Mon oncle ne leur donne pas de costumes non plus, cependant elles ont de bien jolis pagnes, plus jolis que les miens !

Je pense souvent à grand'mère. Elle ne veut pas venir à Kin. Elle doit être bien vieille maintenant, mais on dit qu'elle a l'air aussi jeune que maman. Pas plus tard que le mois dernier, elle a fait demander d'autres pagnes parce que les siens étaient tous « morts » (usés). L'année passée maman et mon oncle en ont envoyé quatre. Elle dit que le pro-

chain doit avoir des aéroplanes dessus. Des aéroplanes ! Réellement grand'mère n'est pas raisonnable... »

Liliane, monitrice

« Comment, vous ne saviez pas qu'il y avait à Léopoldville des femmes vivant seules qui ne sont pas des prostituées ? Qu'il y a même des femmes « chefs de famille » ?

— Non, je vous avoue. Je croyais que toutes les femmes congolaises étaient soumises à l'autorité d'un père, d'un frère ou d'un mari.

— Vous oubliez que nous habitons un grand centre et que dans tous les grands centres, il y a des femmes abandonnées. Quand elles sont encore jeunes et agréables, la plupart du temps leur solitude n'est pas de longue durée. Mais il y a celles qu'on a délaissées justement à cause du déclin de leurs attraits physiques et qui ne voudraient pas retourner au village. Il y a encore les délicates, qui voudraient se donner le temps de mieux choisir. Il y a enfin certaines veuves qui ne tiennent pas à se remarier, du moins pour le moment.

— A vous entendre, il y aurait des centaines de femmes seules à Léopoldville ?

— Peut-être pas autant, mais je sais que le Foyer Social en fait travailler quelques-unes et que les missions en soutiennent aussi ».

Il y a quelques mois, une amie attirait ainsi mon attention sur une catégorie très intéressante de femmes de la capitale, les « femmes seules ». Depuis l'époque où se tenait cette conversation, j'ai eu l'occasion de faire la connaissance de plusieurs de ces « cas ».

Liliane est une Bakongo d'une quarantaine d'années au moins, car sa petite Madeleine est née après vingt ans d'une union stérile. Grande et forte, elle est encore belle femme... et ne l'ignore pas. Elle a perdu son mari, clerc dans une société, il y a déjà trois ans et gagne sa vie comme monitrice. Voici ce qu'elle m'a confié de sa vie :

« Je n'ai pas de grandes élèves dans ma classe. Je n'aimerais pas les faire travailler. Les petites ne donnent pas beaucoup de tracas, elles sont toujours sages comme des images tandis que les grandes répondent mal quand on leur parle et puis elles sont toujours à se battre, pas tellement en classe parce qu'on ne met pas l'une près de l'autre celles qui sont ennemies, mais en récréation c'est plus difficile et dans la rue, quand elles vont retourner chez elles, c'est impossible de les surveiller. Le mois dernier, il y a eu comme cela une grande bataille vers six heures du soir entre des petites filles de divers établissements. On les a menées chez le Commissaire et les parents ont dû payer pour les reprendre.

Avec mes petites, pas de danger de cette sorte, mais elles ont la tête dure, c'est ça l'ennui avec elles, elles ne comprennent pas, il faut tout le temps leur répéter la même chose. Souvent, je voudrais changer, essayer une autre classe. Après je me dis : il y aura sûrement des ennuis que tu ne connais pas et je reste avec mes petites.

Je ne suis monitrice que depuis bientôt trois ans, c'est peut-être pour cela que je n'ai pas assez de patience, il faut avoir commencé

jeune, je ne travaillais pas autrefois, je n'ai jamais travaillé, mais j'aime enseigner je voudrais que les enfants apprennent vite. Avec Madeleine ce n'est pas difficile, mais avec les autres ! Peut-être que je ne sais pas bien comment leur enseigner. Tout le monde dit que Madeleine est très intelligente, quand elle aura fini ici, je la mettrai en pension dans un endroit où elle pourra apprendre le français et continuer ses études. Mon frère m'a dit qu'il y aura bientôt une école moyenne pour les filles.

Mon frère habite chez moi à Kin. Il est beaucoup plus jeune que moi. Mon mari et moi nous l'avons élevé. Quand nous l'avons pris, nous croyions que nous n'aurions pas d'enfants. Il est marié maintenant, il n'a pas encore d'enfants, mais il est jeune, il a le temps et la maison est grande. Une chambre à coucher pour Madeleine et moi, une chambre à coucher pour mon frère et sa femme, une salle à manger, une chambre pour se laver (cabinet de toilette). Il y a encore une autre petite maison dans le *lopango* (parcelle) avec une cuisine, un WC et une chambre. Elle est louée maintenant. C'est mon mari qui avait fait bâtir tout ça, c'était un bon mari et un homme prévoyant.

Quand je vais à l'école, la femme de mon frère s'occupe de la maison, elle fait la cuisine et le ménage. Quand je reviens, je l'aide à coudre ses robes. Elle sait faire de la dentelle, du tricot, mais elle ne sait pas bien travailler à la machine. Le dimanche, je prépare quelquefois le repas. Nous allons toutes les trois au marché. On achète du poisson et puis on a un gâteau comme dessert, c'est facile : j'ai un four en briques.

Nous menons une bonne petite vie tous les quatre. Il n'y manque qu'un bébé, mais cela viendra. C'est ce que je dis toujours à ma belle-sœur. On va chez le médecin, on prend des médicaments, Dieu fait le reste. Mon frère me dit de me remarier, je ne sais pas si ce serait une bonne chose. Inutile d'y penser à l'avance, de se tracasser pour une chose qui n'arrivera peut-être jamais. Si on me demande, je verrai ».

Antoinette, couturière

Antoinette est une femme Baluba de trente ans environ. Petite et mince, les traits fins et les mouvements empreints d'une grâce et d'une distinction native, elle a encore l'air d'une jeune fille. Serait-ce à cause de sa silhouette menue ou bien de ses manières timides?

J'ai fait sa connaissance par le plus grand des hasards, car jusqu'à présent sa clientèle se compose surtout de belles de la Cité. Voici les faits : ma couturière à la journée m'ayant suppliée de lui tailler une robe à la mode européenne, je lui avais dit d'apporter son tissu. A mon plus grand étonnement, à deux heures de l'après-midi, je la vois paraître son paquet sous le bras, suivie d'une autre femme également munie d'un paquet.

« Si ça ne te fait rien, Madame, j'ai amené mon amie Antoinette, taille-lui aussi une robe toute pareille à la mienne ».

Un peu interloquée au premier abord par ce procédé un peu étrange, je voulais renvoyer la paire sans autre forme de procès, mais un coup d'œil jeté sur la nouvelle candidate m'a fait immédiatement changer

d'avis. Je les ai donc engagées à reproduire sur du papier les diverses pièces que j'allais leur remettre, afin de pouvoir couper seules des robes semblables à l'avenir. Puis, tandis que je travaillais, j'ai fait parler Antoinette. Ayant appris qu'elle savait broder, tricoter et faire de la dentelle, je lui ai commandé un napperon afin d'avoir l'occasion de la revoir.

Antoinette a été longtemps la « ménagère » d'un blanc qu'elle a suivi en ces déplacements et dont elle a eu une fille. En ce moment, elle vit à la Cité du produit de ses travaux de couture. J'ai tâché d'avoir ses impressions sur son métier, sur sa nouvelle vie si différente de l'ancienne.

« J'aime bien coudre. Beaucoup de gens disent que cela ne rapporte pas, je ne trouve pas ça. C'est vrai que je ne remets jamais un costume avant qu'on ne me donne l'argent de mon travail. Je couds vite et je demande le même prix que les autres : un *libaya* (corsage congolais) très simple *mpata minei* (vingt francs, litt. : cinq quatre fois) ; un modèle avec fronces et volants, trente francs ; un joli modèle, difficile, quarante francs. Je trouve au contraire que c'est un bon métier parce que quand je travaille toute la journée, je peux faire deux *libaya* à vingt francs, c'est fatigant, mais cela fait quarante francs sans sortir de chez moi.

Je travaille tantôt à la machine et tantôt à la main. J'ai deux machines : une à pied que mon père m'a donnée et une à bras que j'ai achetée moi-même. Mon père et ma mère sont à Elisabethville. Moi aussi j'étais à E'ville autrefois, j'avais une belle maison, des domestiques j'étais bien heureuse. Je n'aime pas Léopoldville : les rues ont de la boue, les gens boivent de la bière et s'enivrent. Quand ils sont ivres, ils font du tapage, ils se battent. Tous les jours il y a des gens qui meurent dans ces batailles. J'ai peur.

Des fois je pleure la nuit. Mon père voudrait que je retourne là-bas habiter avec lui mais je ne peux pas à cause de Jacqueline. Elle est en pension à Brazzaville. Tous les dimanches je vais la voir. Ma petite fille est bien chez les Sœurs, elle mange de bonnes choses, elle a un beau lit, un peu comme autrefois. Elle viendra passer les grandes vacances avec moi. Je l'attends pendant dix mois de l'année, quand elle est là c'est une fête pour nous.

Je vis avec mes deux sœurs. L'une est plus âgée que moi, elle a épousé un clerc du Gouvernement. L'autre est plus jeune, mais elle est mariée aussi. L'aînée a eu deux enfants mais ils sont morts, pas longtemps après leur naissance, ils étaient tout petits. La cadette n'en a pas. Jacqueline est la seule enfant de la famille. Aussi son grand-père l'aime bien. Tout le monde l'aime. Nous irons peut-être à E'ville en juillet voir mon père. Il est vieux, on lui a donné sa pension de sorte qu'il ne fait rien maintenant, mais il a des chambres qu'il loue. C'était un gradé de la Force Publique. Ses deux frères aussi étaient des soldats. Dans ma famille les hommes ont toujours été des guerriers depuis avant l'arrivée des blancs. Maman est beaucoup plus jeune que lui, il la gâte beaucoup.

Ici ce sont mes sœurs qui s'occupent de tout à la maison, elles disent que je ne sais pas. Ce sont elles qui font le ménage et qui vont au marché, ce sont elles aussi qui préparent à manger. Elles font tout. J'ai des poules, des canards, une maman-lapin avec trois petits, mais souvent je n'ai pas le temps de m'en occuper ou bien des fois, j'oublie. Mes sœurs les soignent pour moi. Elles sont très bonnes, aussi je leur fais de belles robes.

Toute la semaine, je couds ou bien je me repose. Le dimanche, c'est pour le Bon Dieu et pour mon enfant. Je n'ai pas de camarades puisque je ne suis pas d'ici. Les femmes qui viennent voir mes sœurs et celles avec qui je vais à l'église sont mes amies, mais je n'ai pas le temps d'aller chez elles.

Mon père voudrait que je me marie. Je n'ai jamais eu de nouvelles du père de Jacqueline depuis qu'il est parti. Il ne lui a rien envoyé. Il l'aimait cependant quand il était ici, mais il ne l'a pas reconnue. Peut-être qu'il est mort. Je ne peux pas me marier à cause de Jacqueline. Il faudrait être sûre de bien choisir. Non, je ne peux pas, mieux vaut rester seule.

Seule, toute la vie, que ça doit être long ! Un an c'est déjà si long ! »

Polina, fille de clerc

« *Yaka, Yaka* (jeu congolais où les enfants partagés en deux camps tirent une corde, chacune vers son camp).

— Non, *kebo* (autre jeu congolais), je n'ai pas envie de tirer aujourd'hui, j'ai envie de danser et de courir ! »

Vive et légère, Polina s'élance dans la cour de l'école, bientôt suivie d'une dizaine de camarades. La chaîne se forme, elles avancent et reculent soulevant un nuage de poussière, tandis que les rires fusent et que la chanson joyeuse, claire et pure, s'élance vers le ciel.

Polina est une petite amie congolaise, la fille unique d'un clerc. D'un naturel aimable et d'un caractère gai, la vie jusqu'à présent ne lui a réservé que des sourires. Bien qu'elle ait déjà quatorze ans passés, on ne lui voit pas encore de promis ; elle s'est conservée très enfant et ses parents qui la gâtent beaucoup ne s'en plaignent pas. Je passe toujours lui dire quelques mots pendant la récréation lorsque je vais à son école pour noter de nouveaux contes ou me faire expliquer quelque jeu.

« Quelle belle coiffure, Polina ! Comment l'appelles-tu ? (Polina comprend très bien le français, mais par raison de timidité sans doute ne le parle pas, de sorte que dans nos conversations chacune emploie plutôt sa langue).

— Coiffure *ya Belge* (à la belge). Elle te plaît ? Elle n'est pas facile à réussir. Il y a beaucoup de femmes qui la font, mais elles serrent trop les cheveux ou bien pas assez.

— Tu ne la fais pas toi-même ?

— C'est impossible, je ne verrais pas derrière ! »

Elle se retourne pour me faire admirer le chignon à claire-voie com-

posé de plusieurs dizaines de petites cordelettes noires d'une apparence presque métallique.

— Qu'est-ce que tu mets dans tes cheveux pour les raidir?

— Rien que du fil noir. Maman l'enroule autour de chaque mèche.

— Cela doit prendre joliment de temps !

— Cela va plus lentement que la coiffure *ya maboko* (litt. : des mains, coiffure formée de rangées de petites nattes rentrant l'une dans l'autre) que j'avais l'année dernière, mais c'est aussi plus joli.

— Il me semble que c'est plus jeune fille !

— (Elle rit) Oui. Jusqu'à douze ans, tous les mois on me coupait les cheveux *ya Gabon* (à la mode du Gabon : cheveux complètement ras, sans raie). J'étais très contente. C'est ça qui va vite comme coiffure!

— Je crois bien, il n'y a qu'à brosser !

— Brosser ! Ce sont les Bazombo qui ont des brosses, nous autres on a des peignes.

— Même quand les cheveux sont très très courts?

— Quand ils sont trop courts pour un peigne très fin, on lave la tête en même temps que la figure et puis c'est tout, mais les miens n'étaient jamais comme ça, c'est laid !

— Quand tu étais petite, est-ce que tu avais aussi un autre costume?

— Oui, j'ai changé plusieurs fois. Quand j'étais un bébé, j'avais des petites robes sans ceinture comme les enfants des blancs. Après j'ai eu des robes à ceinture. Quand j'allais passer quelques mois chez grand'mère dans le Kwango, elle me mettait un petit pagne court attaché derrière le cou. Pas comme les petits garçons, pour eux les deux pointes se croisent devant et passent sur les épaules, pour les filles il n'y a qu'une épaule couverte, l'autre pointe passe sous le bras. J'avais dix ans quand maman m'a acheté mon premier pagne long, pas un pagne à trois pièces comme j'ai maintenant, seulement *lifuta* et *libaya* (jupe et corsage flottant).

— Est-ce que tu portais en même temps des robes?

— Oui. Jusqu'à présent j'en ai plusieurs, mais je n'aime pas beaucoup les mettre parce qu'il faut changer de coiffure et que maman ne sait pas faire celle qu'il faut. J'ai une amie qui va m'apprendre. Tu verras : cheveux relevés devant avec une écharpe de couleur qui passe autour de la tête.

— Tu vas faire des conquêtes ! Quand est-ce que tu m'inviteras à ton mariage?

— Je ne suis même pas fiancée. Papa dit qu'il a une fille bien sage, bien obéissante, moi (elle rit), qu'il ne la donnera qu'à un homme sérieux qui gagne assez d'argent pour entretenir sa femme et bien élever ses enfants, et puis qui n'ira pas gaspiller tout ce qu'il a dans les boissons et dans les danses, les mauvaises femmes, et tout, et tout...

— Et toi? Tu n'as pas de préférence? Pas d'ami parmi les jeunes gens?

— Je ne joue jamais avec les garçons de mon âge parce qu'ils veulent

tout de suite jouer à des mauvais jeux, tu sais comme si on est mari et femme. Les garçons plus âgés disent que je suis une enfant, il ne veulent même pas danser avec moi. Ceux qui sont plus jeunes et qui viennent quelquefois dans nos jeux sont trop petits pour se marier. Maman dit que je peux attendre encore un an ou deux. (Elle se tourne vers ses amies) Maria ! Catherine ! *Nzango* ! (jeu congolais où l'on saute en mettant toujours en avant le même pied que son vis-à-vis). Si je me marie, je ne pourrai plus jouer au *nzango*, je préfère le *nzango* ! »

Elle s'éloigne en riant. « Maria ! Catherine ! Cécile ! *Nzango* ! »

DEUXIÈME PARTIE

CONDITIONS SOCIALES EN 1965

DÉMOGRAPHIE ET ADMINISTRATION

Combien y a-t-il d'habitants dans la ville de Kinshasa?

Le dernier chiffre officiel connu est le résultat du recensement administratif de 1959 *. Ce résultat fixe la population totale de l'agglomération urbaine à 389 781 habitants au 31 décembre 1959. Ce chiffre appelle néanmoins certaines réserves pour plusieurs raisons : 1) l'insuffisance de l'état civil; 2) l'apparition au cours de l'année des premières zones de *squatting* qui n'ont pas été recensées; 3) la présence de nombreux « irréguliers » non recensés révélée par les opérations policières de contrôle. Cependant il est généralement considéré comme une approximation suffisante et sert de base aux diverses estimations qui ont été faites depuis.

L'une des plus connues, celle des Pères de Scheut datant de 1963 évalue la population à 1 200 000 habitants, elle provient des renseignements fournis par les missionnaires travaillant dans les différentes paroisses. Les chercheurs de l'IRES (Institut de Recherches Économiques et Sociales de l'Université Lovanium) les accusent d'avoir travaillé sur la population de fait, c'est-à-dire sur tous les individus présents au moment de leur enquête (résidents présents et visiteurs, à l'exclusion des résidents absents) et d'avoir poursuivi leurs enquêtes durant plusieurs mois ce qui gonflerait la population réelle de la masse d'une population flottante s'étendant sur une assez longue période. Nous n'avons pas eu l'occasion de rencontrer les Pères afin de discuter avec eux de ces questions de méthode, ce qui nous aurait permis d'apprécier le bien fondé de ces critiques.

L'estimation présentée dans la lettre mensuelle de l'IRES publiée en juin 1965 évalue la population à 800 000 habitants. Celle-ci aurait donc doublé et non triplé. Elle est basée principalement sur l'augmentation de la superficie habitée de l'agglomération urbaine, le nombre de naissances enregistrées dans les maternités et les apports de produits vivriers dans la capitale. Or, une série d'articles parus du 21 au 24 juin 1965 sur le Courrier d'Afrique signés de M. Paul Raymaekers du BOPR (Bureau d'Organisation des Programmes Ruraux) de l'Université Lovanium détruit de fond en comble l'argumentation de l'IRES. La superficie habitée aurait non pas doublé mais triplé : dans leur document 001/184 du 2 août 1960, les techniciens attachés au Ministère du Plan de l'État de Léopoldville confirmaient que les zones de *squat-*

(*) Rapport AIMO (Aff. Ind. et Main-d'œuvre), 1959, ville de Léo; Rapport AIMO, 1959, zone annexe de Léo.

ting couvraient une surface représentant plus du double des surfaces habitées jusque-là par la population congolaise de la capitale.

Le nombre des naissances enregistrées dans les maternités ne peut servir à construire scientifiquement une évaluation du chiffre de la population lorsque le rapport des sexes, la distribution par âges et le taux de fécondité sont actuellement inconnus. Les derniers renseignements précis datent de 1956 et ont été complètement perturbés par l'immigration massive de ces dernières années. De plus, un nombre croissant de femmes accouchent chez elles ou dans des dispensaires et maternités privés et les nouvelles immigrées ont tendance à retourner à leur village quand il n'est pas trop loin pour la naissance du bébé.

Le troisième point ne soulève pas moins d'objections. Le doublement dans les apports de produits vivriers entre 1959 et 1964 comprend les arrivages par chemin de fer OTRACO-CFML (Organisation des Transports congolais — Chemins de fer Matadi Léopoldville), les arrivages par bateau OTRACO-Voie Fluviale, et les arrivages par route (enquête Affaires Économiques 1959, enquête IRES au Contrôle de Mpumbu 1964). Il ignore l'apport important transitant le long de l'axe Sanda-Njili drainant jusqu'au début de 1965 la majeure partie de la production du paysannat de la Luzumu, la production des plantations établies de part et d'autre des 45 Km de route séparant Njili de Sanda, les fréquents arrivages routiers venant du Kwango via Kenge depuis 1961, les communications fluviales privées, les jardins maraîchers de la Njili, de la région de Kinsuka et des zones de *squatting*, ainsi que les produits alimentaires importés dans le cadre de l'aide américaine.

Si nous ajoutons à ces deux estimations celle des services de l'Administration selon lesquelles la population du milieu urbain de Léopoldville s'élevait à près de 1,5 million d'habitants en 1963, nous ne serons même pas fixés sur un ordre de grandeur.

Il semble cependant que 800 000 soit un minimum, si ce n'est une sous-estimation, car en 1962 les services de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) ont vacciné 700 000 personnes ce qui dans ce cas donnerait un pourcentage de 87,5%, or si le médecin en tournée atteint facilement ce pourcentage dans les villages traversés, on ne le conçoit pas aisément dans une métropole comme l'ex-Léopoldville.

D'autre part, si nous comparons les chiffres publiés à l'occasion des élections communales de 1965, à ceux du 31 décembre 1963 pour la population de fait dans les différentes communes, nous noterons d'importants mouvements de population dans certaines communes.

Commune	*31-12-63*	*31-12-64*	*Changement*
Kinshasa	56 947 hab.	64 950 hab.	+ 8 003
Kintambo	29 154	30 095	+ 941
Léopoldville	9 837	27 000	+ 17 163
Saint-Jean	47 055	45 000	— 2 055
Dendale	65 601	65 500	— 101
Limete	9 565	20 000	+ 10 435

Matete	31 715 hab.	35 490 hab.	+ 3 775
Ngiri-Ngiri	31 548	52 000	+ 20 452
Njili	50 028	56 405	+ 6 377
Ngaliéma	6 359	16 000	+ 9 641
Kalamu	43 927	45 000	+ 1 073
Barumbu	3 805		
Bandalungwa	29 966	35 000	+ 5 034

Deux communes, Saint-Jean et Dendale, ont vu diminuer leur population (Dendale de façon légère) ; une troisième, Kintambo, n'a augmenté que d'une quantité d'habitants inférieure à son accroissement naturel (excès des naissances sur les décès 1 436) marquant ainsi une émigration certaine. Trois causes peuvent être responsables de ce fléchissement: le départ massif des Balari et des Maliens expulsés de la capitale en 1964, l'exode des pauvres vers les quartiers périphériques et celui des riches vers les anciens « quartiers européens ». D'autre part, les trois communes correspondant à la « ville européenne » d'avant l'indépendance ont vu leur population plus que doublée dans le cas de Limete et presque triplée dans celui de Ngaliéma et de Léopoldville.

Certaines communes ne cessent de se gonfler au fur et à mesure que l'on recense les quartiers satellites et zones annexes. Par exemple, en juillet 1965 la population de Ngiri-Ngiri était évaluée à 73 368 habitants au lieu de 52 000 parce qu'on y avait ajouté celle de la zone annexe de Synalco, la population de Njili avait atteint 100 000 habitants en comptant celle des quartiers satellites déjà recensés, Matete avait augmenté de 14 500 habitants en 1965 auxquels s'étaient ajoutés 15 000 réfugiés ce qui portait sa population totale en mai 1965 à environ 65 000 habitants.

Combien y a-t-il de femmes dans la ville de Kinshasa?

L'enquête de 1955-57 du Bureau Démographique * donne comme rapport des sexes 58 femmes pour 100 hommes, tandis qu'il y aurait pour tout le Congo 106 femmes pour 100 hommes (p. 28 : «H/F=94.37»). Il semble que la situation se soit beaucoup améliorée durant les quatre dernières années qui ont précédé l'indépendance car nous lisons dans un document de l'IRES publié en 1961** les taux de féminité suivants pour 1960 : 1-5 ans 980/1000 garçons ; 6-10 ans 967/1000 ; 11-15 ans 958/1000 ; 16-20 ans 1044/1000 garçons ; 21-25 ans 1070/1000 garçons et pour l'ensemble de la jeunesse 993/1000. Comme on nous assure d'autre part (p. 11) que les jeunes de 0 à 25 ans constituent 62,8% de la population de Léopoldville — garçons 58,7% de la population mas-

(*) *Tableau Général de la Démographie Congolaise.* Enquête démographique par sondages 1955-57, Analyse générale et résultats statistiques, par Bureau Démographique en collaboration avec l'Institut de Recherches Economiques et Sociales de l'Université Lovanium, 214 p., in-4°, Léopoldville, 1961.

(**) M.J. ROELS-CEULEMANS, « Problèmes de la jeunesse à Léopoldville. Analyse quantitative de la population juvénile ». *Notes & Documents IRES* n° 18/sc-3, Léopoldville, août 1961, 74 p.

culine et filles 67,6% de la population féminine, nous arrivons à un taux de population féminine globale de 862/1000, extrêmement satisfaisant pour une grande ville. Mais quelles nouvelles perturbations a subi ce rapport durant les immigrations massives de 1960 à 1964? Seul un sondage par échantillonnage pourrait nous renseigner à cet égard.

Statistiques communales de Kinshasa

Nous n'avons pu obtenir les statistiques communales de l'année 1964, voici celles de 1963 :

Communes	*Naissances*	*Décès*	*Mariages*	*Population de fait*
Léopoldville	601	27	71	9 837
Limete	566	85	23	9 565
Ngaliéma	552	119	6	6 359
Kalamu	2 375	219	93	43 927
Matete	1 792	488	74	31 715
Njili	2 426	464	191	50 028
Saint-Jean	1 626	124	234	47 055
Kinshasa	1 717	395	124	56 947
Kintambo	1 690	254	140	29 154
Dendale	1 500	576	240	65 601
Ngiri-Ngiri	2 786	293	404	31 548
Bandalungwa	2 400	158	84	29 966
Barumbu	1 416	392	538	23 805
	21 447	3 598	2 222	435 507

ce qui correspond à une natalité de 49 pour 1000 avec mortalité de 8 pour 1000 et accroissement naturel de 41/1000. Les chiffres du *Tableau Général de la Démographie Congolaise* pour la ville de Léopoldville en 1957 étaient : natalité 51/1000, mortalité 10/1000 et accroissement naturel 41/1000.

Malheureusement ces statistiques ont un défaut ; la population est généralement sous-estimée du fait du grand nombre d'individus en situation irrégulière, le nombre des naissances est de même inférieur à la réalité parce que beaucoup de parents « irréguliers » ne déclarent pas leurs enfants même nés en maternités. Nous voyons par exemple dans le *Bulletin Trimestriel des Statistiques Générales de la République Démocratique du Congo* de décembre 1964 au tableau « Évolution des naissances recensées dans les maternités de Léopoldville » le chiffre de 27 818 naissances en maternités pour 1963, or le recensement communal indique 21 447 comme total des naissances en maternités, dispensaires ou cliniques privés, à la maison et même « hors de Léopoldville » (le relevé des naissances pour la commune de Kalamu par exemple comprend 1 914 bébés nés à Léopoldville et 461 bébés — 250 garçons et 211 filles — nés hors de Léopoldville, total 2 375). L'excédent constaté dans les maternités provient-il uniquement de mères vivant dans

les zones annexes et cités satellites? D'autre part, cette sous-estimation est peut-être compensée par celle des décès qui eux aussi ne sont pas toujours déclarés (mort-nés des quartiers périphériques enterrés clandestinement, bébés morts durant le voyage de la mère au village pour y montrer son enfant, enfants ou adultes décédés au cours d'un voyage).

Formalités d'établissement, de séjour et de voyage

Elles ont très peu changé depuis l'indépendance. La jeune femme de l'un de mes informateurs devait le rejoindre à Ngiri-Ngiri. Il s'est d'abord rendu à l'Hôtel de Ville que le peuple continuait à appeler « La Population Noire » pour une attestation de mariage (gratuite) et un livret d'identité (50 fc) qu'il lui a envoyés. De son côté elle a obtenu de l'Administrateur Territorial (dans certains villages il faut se rendre près du Chef de Secteur) un laissez-passer à montrer à la douane et aux policiers sur la route ainsi qu'un permis de mutation avec photo à présenter au Ministère de l'Intérieur parce qu'elle venait d'une autre province. Ce permis est une espèce de feuille de route indiquant le nombre de jours d'absence de la province.

Quand elle est arrivée, elle a été à la Maison Communale pour donner son adresse et se faire inscrire sur le livret du logeur. Elle s'est ensuite rendue à l'ex- « Population Noire » afin de compléter son identification sur le livret (formule dactyloscopique, photo, etc.) et d'obtenir sa carte de travail (50 fc), car elle comptait travailler dans une institution privée, les fonctionnaires et les agents sous statut de l'Administration n'ont pas besoin de carte de travail. Avant de partir elle s'était munie d'un certificat de vaccination anti-variolique vieux de moins de trois ans. Son mari verra le pasteur (ce sont des protestants) afin qu'il lui cherche un poste de monitrice pour la rentrée des classes.

Quand il s'agit d'un homme, il se rend chez un frère de race (même tribu) qui le mène dans les sociétés où l'on affiche les places vacantes, dans les administrations, partout où il pense pouvoir trouver un travail. Il peut aussi s'inscrire à la Bourse du Travail et passer tous les jours pour consulter les offres. Partout l'employé en charge du personnel lui demandera avant de voir ses papiers à quelle tribu il appartient et ne l'engagera que s'il appartient à sa tribu ou à une tribu amie.

Si la voyageuse ne désire pas s'installer dans la capitale, elle doit quand même avoir dans tous les cas le laissez-passer et le certificat de vaccination, plus un permis de mutation quand elle vient d'une autre province, les autorités communales lui donneront un permis de séjour pour la durée qu'elle spécifiera.

Quand au contraire c'est une résidente de la capitale qui désire voyager pour affaires ou pour sa convenance personnelle, elle doit faire viser son livret d'identité par les services de la Sûreté (Ministère de l'Intérieur) et se munir de son certificat de vaccination anti-variolique (le laissez-passer de l'État-Major de l'Armée Nationale qui était nécessaire auparavant a été supprimé le 25 juin 1965), si elle se rend dans les zones minières A et B, il lui faudra de plus un laissez-passer du Ministère des Terres et des Mines.

Sur toutes les routes qui mènent à la capitale il y a des barrages militaires, des barrages des multiples polices locales, des barrages de la police des mines, avec chaque fois contrôle et vérification d'identité. La police des mines a les pouvoirs de fouiller non seulement les bagages mais encore les individus. On prétend même qu' « à l'entrée de tel centre, chaque Congolais qui passe est tenu de laisser soit un morceau de bois de chauffage, soit du manioc, soit des cigarettes, soit de l'argent. Partout, si on veut éviter des ennuis, il faut payer « avocat ». (*Étoile du Congo*, 2 juillet 1965).

Autres formalités administratives

Toute personne âgée de 18 ans doit posséder un livret d'identité. Les enfants sont inscrits sur le livret de leurs parents, ils doivent avoir un laissez-passer quand ils voyagent seuls ou accompagnés d'autres membres de la famille ou d'étrangers.

La notification des changements d'adresse aux bureaux de la commune est obligatoire pour les résidents comme pour les non-résidents, ainsi que la déclaration des naissances et des décès dans les huit jours, mais l'inscription des mariages coutumiers est facultative. En cette période d'instabilité des unions, beaucoup de gens l'omettent à dessein, « afin de pouvoir divorcer sans frais ».

VIE DE TOUS LES JOURS

Logement

1. *Location.* L'augmentation de la population a donné matière à spéculation à beaucoup de propriétaires de maisons ou de chambres qui ont augmenté excessivement le coût des loyers. Jusqu'en 1965, la question de la hausse des loyers n'avait que très peu préoccupé les autorités du Gouvernement Central ou les dirigeants communaux, mais en juin 1965 les locataires de la commune de Ngiri-Ngiri ont adressé une lettre à leur nouveau bourgmestre lui demandant d'intervenir auprès des propriétaires afin que ceux-ci fixent leurs loyers à un maximum raisonnable. Les bourgmestres de Limete et de Bandalungwa ont été également amenés à prendre certaines mesures.

Un article de l'*Étoile du Congo* du 16 juin 1965 signale que « dans nos cités une maison de 15,5 m² est louée à un minimum de 1 500 f mensuellement » et que « certains hauts fonctionnaires, propriétaires des maisons de l'OCA (Office des Cités Africaines) n'ont pas honte de réclamer de leurs petits locataires de Matete, Bandalungwa ou Lemba, des sommes allant de 1 500 à 3 000 f. Et pourtant eux ne versent à l'Office des Cités Africaines que 675 f ou 750 f ».

Ces affirmations doivent être complétées : le terme « nos cités », s'il exclut les anciens quartiers européens, comprend les « anciennes cités » — Kinshasa, Kintambo, Saint-Jean et Barumbu — tout autant que les « nouvelles cités » de Kalamu, Dendale, Matete, Bandalungwa, Lemba, Ngiri-Ngiri et Njili, et dans ces cités les quartiers centraux tout comme les quartiers périphériques. Or non seulement la qualité

des bâtisses et les aménagements de confort sont soumis à de grandes variations, mais les prix ne sont pas semblables pour une même qualité dans un quartier différent.

Le minimum de 1 500 f par mois pour 15,5 m², soit une grande pièce qu'on peut partager en deux par une tenture, nous paraît un peu élevé, même si la construction est en dur, avec eau et électricité, dans un quartier central. Une veuve de nos amies habitant Kinshasa vivait du revenu de deux maisons de trois pièces bâties sur sa parcelle (elle en habitait une troisième de deux pièces sur la même propriété). Chacun des locataires de « la grande maison » payait 1 500 f par mois pour sa chambre ± 15,5 m²), la construction était ancienne mais en dur, chaque chambre avait une porte fermant à clé et une toute petite fenêtre, pas de cuisine, des latrines communes pour les sept familles, un robinet fournissant de l'eau à la parcelle, l'éclairage électrique chez la propriétaire et dans la rue (le poteau adjacent à la clôture éclairait toute la cour). Chacun des locataires de « la petite maison » payait 1 000 f pour sa chambre (± 10 m²).

D'autre part, une famille d'artisans de notre connaissance avait réussi à construire en blocs de béton une maison de quatre pièces à Ngiri-Ngiri dans un quartier central. Ils avaient l'eau et des latrines, mais pas d'électricité. Les quatre pièces étaient complètement indépendantes afin de pouvoir se louer séparément. La maison, bâtie par des ouvriers sans le contrôle même d'un entrepreneur, était une grande boîte aux portes non peintes. L'une des chambres était occupée par le propriétaire, une autre par son fils, les deux dernières étaient louées à 1 000 f par mois (superficie ± 15,5 m²).

De plus, nous avons connu à Njili une famille logée dans une maisonnette de trois petites pièces (± 27 m²) d'un quartier presque périphérique mais accessible par autobus, toit en tôles et plancher en béton, murs en briques sèches, qui payait 600 f par mois, eau sur la parcelle, latrines, mais pas d'électricité.

Les petites maisons OCA (bâties par l'Office des Cités Africaines) louées 675 f à des hauts fonctionnaires le sont d'ordinaire suivant un système de location-vente avec contrat établi souvent depuis de longues années (le système a été inauguré en 1952), donc il n'est pas étonnant que leurs tarifs soient hors de proportion avec ceux de 1965. De plus ces « hauts fonctionnaires », quand ils sont des propriétaires à moitié, aux trois quarts ou davantage, ne sauraient être assimilés à des locataires qui sous-louent, ils ont le droit de demander les mêmes prix que les autres propriétaires pour des maisons de même qualité.

La première commune à organiser le contrôle des loyers a été celle de Bandalungwa qui le 18 juin 1965 a fixé comme suit les maxima des loyers mensuels :

type 16	.....	1 500 f
standard	.....	1 750
type évolué	.....	2 000 f
type OCA	.....	2 500 f

Pour les maisons supérieures au type OCA par leur luxe, ou leurs dimensions (maisons à étage ou à usage commercial) il est dit dans l'art. 1 de la « décision » que les loyers mensuels « ne peuvent dépasser 5 000 f pour des maisons OCA et FA (Fonds d'Avances) » et dans l'art. 4 que « tout contrat de bail dépassant 5 000 f ne peut être établi sans l'accord préalable de l'autorité communale ». D'ailleurs tout contrat de bail de maison, doit être contresigné par l'autorité communale d'après la décision.

Les belles maisons OCA de Kalamu, Dendale, Lemba, etc. se louent couramment 6 000 f par mois tandis que les édifices équivalents à Limete, Kalina ou Parc Hembise (ex-quartiers européens) coûteraient entre 15 000 et 20 000 f par mois.

Après celui de Bandalungwa, le collège échevinal de Limete a décidé de combattre la crise du logement dans sa commune. On y remarquait en effet dans la zone résidentielle de nombreuses habitations inoccupées malgré des demandes en location réitérées. Les propriétaires, ou les gérants de ces propriétés, d'après une enquête menée par l'autorité communale prétendaient les vendre et non les louer, d'autre part ils exigeaient des prix prohibitifs versés en devises étrangères, excluant, donc la clientèle congolaise. Dans un rapport publié en août 1965 *, il est dit que « pour faire revenir ces personnes à la raison et pour mettre un frein à ces pratiques scandaleuses, le Collège échevinal a décidé de réquisitionner toutes les habitations inoccupées, de les faire louer au taux de 1960 multiplié par le coefficient trois. Cela permettra à la commune de récupérer une certaine somme pouvant servir à d'autres travaux. Le loyer est fixé au maximum à 20 000 f congolais ».

La réquisition n'a cependant pas été effectuée, mais par une décision en date du 29 août les propriétaires ont été obligés de déclarer à la commune le taux des loyers et le cas échéant le prix de vente de leurs propriétés, les locataires, le montant des loyers payés, sous peine d'être déférés à l'autorité judiciaire. Le loyer maximum pour les parcelles à habitation unique a été fixé à 20 000 f congolais payables en valeurs congolaises au Congo et il a été décidé que le prix de vente des immeubles devait être soumis aux règlements du Contrôle des Prix et déclaré aux autorités communales. De plus, la maison communale devait recevoir une copie des baux et actes de vente et il avait été prévu des taxes en conséquence. En cas de vente : 1% pour le vendeur, 1% pour l'acquéreur ; en cas de location 10% par mois pour le locataire et 15% par mois pour le propriétaire.

A côté du contrôle des loyers, un bon moyen pour réduire la crise du logement aurait été de réquisitionner les maisons abandonnées, de les réparer et de les louer à des prix raisonnables. Il y avait durant notre séjour bon nombre de ces maisons en ville, il suffisait de se promener à Kintambo ou à Kinshasa par exemple pour contempler des parcelles abandonnées envahies par des herbes avec des maisons en ruines ou des pans de murs inachevés.

(*) Voir *Le Progrès*, 18/19 septembre 1965.

De temps en temps certains journaux ne manquaient pas de les signaler. Nous voyons par exemple dans l'*Étoile du Congo* du 29 janvier 1965 :

> Commune de Kinshasa. « Le bourgmestre n'a jamais manifesté de l'intérêt pour les maisons abandonnées qui font aujourd'hui office de maisons de tolérance pour le compte de tiers »;

dans *Libre Congo* du 4 mars 1965 :

> Commune de Barumbu. « Le quartier Bruxelles-Mariage du côté est de la paroisse de Saint-Paul semble abandonné ». D'autre part, « il ne reste plus que de simples vestiges du célèbre Zando Imbwa, marché réputé du quartier Citas... Avec l'indépendance, cette commune autrefois très florissante est entrée dans l'oubli le plus absolu. Les herbes de 50 à 70 cm ont poussé dans certaines parcelles abandonnées et le long de certaines grandes artères »;

dans l'*Étoile du Congo* du 24 mars 1965 :

> « Lemba regorge de maisons abandonnées pour lesquelles les propriétaires n'ont plus donné aucun signe de vie depuis maintenant six ans »;

dans *Renaissance* du 31 août 1965 :

> Commune de Limete. « Dans les super-maisons laissées par les Flamands les portes et les fenêtres trouvent comme rideaux des journaux et les parcelles entretiennent de petites broussailles ».

Jusqu'à présent les anciens quartiers européens — surtout Kalina et Léo II — ont conservé un grand prestige aux yeux des Congolais, ils quittent dès qu'ils le peuvent leurs jolies maisons OCA de Kalamu ou de Dendale (les architectes OCA et leurs imitateurs se servent beaucoup de dentelle de pierre ou de béton et de fer forgé comme motif de décoration) qu'ils louent afin d'aller y habiter. L'éloignement de leur travail ne peut servir de prétexte car ils ont généralement des voitures. Malheureusement, les nouvelles parcelles, beaucoup plus grandes que les anciennes, sont aussi plus difficiles à entretenir. La mère de famille congolaise a une famille plus nombreuse que n'avait la mère de famille européenne pour salir la maison et abîmer pelouses et jardins, elle n'a que peu ou pas de domestiques (sauf les femmes de ministres et hauts dignitaires) tandis que la moindre Européenne en avait trois pour un ménage sans enfants. Alors quoi d'étonnant à ce que l'apparence des maisons qu'on ne repeint plus régulièrement ait changé? Nous n'approuvons pas le journaliste qui a décrit sévèrement cette évolution sans en rechercher les causes :

> « Le contraste en matière de propreté est énorme entre l'époque d'avant et d'après l'indépendance. Certaines parcelles (de Kalina) sont comblées d'ordures et ressemblent à de véritables dépotoirs. Ça pue à dix mètres de distance. D'autres s'embellissent de la pousse du gazon d'une extension considérable et on a parfois l'impression que ces parcelles sont inhabitées. Les murs sont

tapissés de saletés et d'ordures de toutes sortes. A travers les fenêtres et les portes on aperçoit des mecs, « des bourgeois » dit-on, avec un entourage si sordide » (*Renaissance*, 24 août 1965).

La valeur des loyers ayant triplé depuis 1960 (on trouvait à la fin de 1959 un « logement déficient » à 325 f congolais par mois *), il arrive souvent que pour lutter à la fois contre la pénurie de logement et le coût exorbitant des grandes maisons, on loue à deux familles une maison construite autrefois pour n'en abriter qu'une. C'est le cas par exemple pour de nombreuses habitations des Balari expulsés en 1964 que gèrent les bourgmestres et leurs délégués dans les communes et les administrateurs territoriaux dans les zones annexes.

2. *Achat.* Un autre moyen de s'attaquer à la crise du logement est de devenir propriétaire. Certaines communes avaient encore des parcelles à distribuer quand nous avons commencé cette étude, le bourgmestre de Saint-Jean, par exemple, invitait par la voie de la presse le 31 mai 1965 tous les détenteurs des dossiers pour l'octroi de parcelles à se présenter dans son bureau dans le délai d'une semaine afin de valoriser leur dossier.

Rappelons que tous les terrains de la ville de Léopoldville étaient la propriété du Gouvernement Central qui en avait confié la distribution aux bourgmestres des communes sur lesquels ils se trouvaient, les redevances annuelles perçues faisant partie du budget de ces communes. Lorsqu'un individu — homme ou femme — ou une organisation quelconque désirait une parcelle dans une commune où il en restait à distribuer, il remplissait un formulaire et le bourgmestre, comme il y a vingt ans l'administrateur territorial, faisait son choix et comme il y a vingt ans, très peu de femmes avaient des chances de se voir attribuer une parcelle. L'occupant payait chaque année une somme fixe dépendant de l'usage auquel était destiné le terrain et de sa dimension.

Le moyen le plus usité d'accession à la « propriété » était « l'achat » d'une parcelle déjà distribuée — bâtie ou non — qui n'était en somme que l'achat des constructions et aménagements existants et la cession du droit d'occupation que l'acheteur continuait à payer annuellement. L'ancien occupant devait avertir la Commune qui inscrivait le changement sur ses registres et touchait 2% du prix de vente. Certaines parcelles, larges et bien situées, étaient vendues très cher, on nous a cité le cas d'un Bakongo qui a payé 600 000 f une propriété qui lui plaisait. Naturellement, les femmes étant beaucoup moins riches et n'ayant jamais derrière elles un clan à qui servir de prête-nom, dépassaient rarement 60 000 f (1 667 f français) pour le terrain non bâti.

Pour acquérir un terrain hors des limites de la ville, on devait l'acheter au « chef de terre » ou à toute autre autorité coutumière qui en était le propriétaire foncier. Lors du rattachement à Léopoldville de certaines zones annexes et cités satellites les acheteurs ont dû présenter leurs

(*) Voir Paul RAYMAEKERS, *Le squatting à Léopoldville. Cliché sociologique*, 37 p. Léopoldville, janvier 1961.

titres pour être légalisés au bourgmestre de la commune à laquelle leur zone ou cité avait été rattachée ou au premier bourgmestre lorsqu'elle dépendait directement de la ville et s'acquitter de la redevance annuelle.

D'autre part, si la légalisation des achats aux propriétaires coutumiers s'opérait plus ou moins gratuitement dans la plupart des cas, dans d'autres, à la cité Mombele par exemple, les habitants qui avaient déjà payé 20 000 f pour leur parcelle à l'ayant-droit foncier devaient en verser 5 000 au bourgmestre de Limete (*Étoile du Congo*, 1er septembre 1965). D'autre part, les ventes que continuaient à opérer les chefs coutumiers ayant été déclarées illégales, ils ont protesté, revendiquant même des terres de l'État déjà parcellées sous prétexte qu'elles avaient été vendues par leurs ancêtres à *Bula Matari* (l'État belge), mais que *Bula Matari* étant parti, elles leur revenaient de plein droit. Plusieurs bourgmestres, en proie à des problèmes d'urbanisation de zones annexes sans avoir les crédits nécessaires et à des conflits incessants avec les chefs coutumiers de ces zones ont voulu en finir une fois pour toutes avec l'anarchie qui sévissait depuis cinq ans à la périphérie de la capitale et sont entrés en lutte ouverte avec des éléments possédant de puissants appuis politiques. La situation était à son comble à Ngaliéma où les chefs coutumiers propriétaires fonciers des terres procédaient à la vente illicite des parcelles comprises dans la zone domanialisée à des prix allant jusqu'à 40 000 f et s'appropriaient les biens séquestrés appartenant aux expulsés de Brazzaville pour les revendre « à des prix modiques ».

Le 17 juin 1965 le président faisait paraître un décret-loi informant que la distribution des terrains à quelque usage que ce fût sur toute l'étendue de la ville de Léopoldville, était dorénavant du ressort du ministre des Terres, Mines et Énergie et non plus des bourgmestres. Seul le conservateur des titre fonciers agissant au nom du ministre des TMÉ pouvait dès lors mettre en vente ou en location des terrains pour tous usages. Ceux qui désiraient obtenir des parcelles devaient remplir les formalités légales exigées auprès de leurs bourgmestres qui transmettraient les dossiers au conservateur des titres fonciers. Ceux qui avaient eu des parcelles illégalement devaient aussi se mettre en règle auprès des bourgmestres. Ainsi se trouvaient définitivement évités les conflits s'élevant entre propriétaires du même terrain plusieurs fois vendu par des autorités coutumières peu scrupuleuses, les conflits entre chefs de terre et bourgmestre ou entre propriétaires illégaux et bourgmestre.

Il y avait encore durant notre séjour des terrains à bon marché dans la périphérie de la ville. D'après la lettre mensuelle de l'IRES de mai 1965, on pouvait en 1964 se procurer pour 4 000 f une parcelle de quatre ou cinq ares, s'y bâtir une habitation provisoire avec des matériaux trouvés sur place ou dans les environs immédiats et louer à proximité des terres cultivables dont le produit serait auto-consommé et l'excédent commercialisé, ceci malgré l'exode du centre vers la périphérie. Ces quartiers étaient habités surtout par des familles, peu de célibataires masculins y vivaient et presque pas de femmes seules. Cela s'explique

aisément : les femmes seules (logeuses mises à part) travaillent ou se prostituent. La prostitution rapporte beaucoup moins là qu'en pleine ville, le petit commerce de détail et la vente au marché sont rendus difficiles par la présence de nombreux chômeurs qui essaient de les accaparer ; il n'y a pas de situations salariées sur place et les communications avec le centre de la ville sont souvent inexistantes, quelquefois extrêmement longues et compliquées.

L'habitation provisoire pourra être en pisé avec toit en chaume, sur le côté de la parcelle afin de construire au centre la maison définitive avec murs en briques, toit de tôle ou d'éternit, fondations en pierres et sol en ciment.

Confort moderne

1. *Eau.* Durant tout notre séjour, la question de l'alimentation en eau était un grand souci pour les femmes. On se rappellera qu'en août 1960 la surface parcellée occupée par les Africains était évaluée à ± 2 500 hectares et que d'après le rapport du Bureau d'Urbanisme sur les parcellements illégaux, ceux-ci s'étendaient sur 5 100 hectares. Or, si certaines maisons OCA jouissaient du confort moderne et si la plupart des autres maisons — OCA ou non — construites dans les nouvelles cités avaient comme dans les quartiers ré-aménagés des anciennes cités un robinet dans la parcelle, il y avait encore des quartiers sans eau potable à Kalamu, par exemple (camp Cito), et à Lemba (le sixième de la cité était dépourvu de canalisations). Dans une communication de la REGIDESO à la presse en date du 23 septembre 1965 pour protester contre l'accusation « d'appliquer une politique de deux poids et deux mesures quand il s'agit de procéder à des travaux de raccordement en eau », nous lisons qu' « un membre de cabinet aux Travaux Publics pour avoir l'eau chez lui (à Lemba) a dû payer près de 90 000 f. Il ne lui aurait fallu qu'une somme ne dépassant pas 7 000 f si les travaux d'extension avaient été exécutés au préalable ». Comme la plupart des habitants de cette partie de Lemba sont hors d'état de pouvoir se permettre pareille dépense, il leur faut donc attendre que le Gouvernement donne à la REGIDESO les trois millions réclamés dans son devis pour le raccordement.

D'après une interview du directeur général de la REGIDESO publiée dans le numéro de juillet 1965 de *Congo Magazine* (p. 30), la carence d'eau dans la capitale est causée par la forte consommation — 48 340 clients. Après purification, l'eau passe à la Centrale pour être distribuée aux différentes communes, mais priorité est donnée aux usines qui ne peuvent travailler sans eau (Brasseries du Congo, du Bas-Congo, etc.) et à celles dont la consommation en eau est très importante. La Nouvelle Cité vient après, mais Matete et Lemba n'ont qu'une faible pression par manque de moteurs pouvant alimenter en une fois toute la capitale, elles seront bientôt équipées de puits creusés sur place comme à Njili afin de ne plus dépendre de la Centrale. Si la population de Njili est insatisfaite, c'est parce que les deux moteurs installés sont incapables

de réserver une quantité d'eau suffisante pour une commune aussi vaste. Un troisième puits sera creusé prochainement.

Ce n'est qu'une partie du problème — en n'envisageant toujours que le parcellement légal de 1960 — l'eau est rationnée presque partout, mais dans certains quartiers elle est distribuée uniquement à des heures indues, par exemple à Lemba « aux heures les plus tardives de la soirée, sinon aux premières heures du matin » (*Étoile du Congo*, 11 août 1965). A Matete et à Njili la ménagère doit veiller une partie de la nuit pour se ravitailler en eau potable. La question des bains n'est pas un problème à Njili à cause de la rivière, mais à Lemba il n'y a que les étangs de la plaine et la rivière Luka très souvent polluée. De plus, les belles maisons modernes de Matete et de Lemba n'ayant pas de latrines, « certains coins exhalent une odeur nauséabonde : les propriétaires ne savent comment évacuer leurs toilettes, faute d'eau » (*Étoile du Congo*, 22 juin 1965).

Les femmes ne sont pas restées passives devant la pénurie d'eau. L'*Étoile du Congo* du 25 mars raconte comment un groupe de ménagères de Lemba s'est rendu au bureau de la REGIDESO et comment, l'une à la suite de l'autre, elles ont lancé à la face du préposé les factures envoyées deux jours auparavant. Elles ne comprenaient pas qu'on leur réclame 1 300 f en les privant d'eau : après quatre ou cinq jours sans eau suivait une courte période durant laquelle les robinets en fournissaient de 4 à 5 heures du matin, puis la sécheresse recommençait. Ces dames clamaient en chœur : « Faites d'abord couler régulièrement de l'eau dans nos robinets taris, faute de quoi aucune entente ne peut être envisagée entre vous et les habitants de Lemba ».

Quelques mois plus tard la situation s'était améliorée, on avait de l'eau plusieurs heures chaque jour, mais les femmes n'étaient pas satisfaites. Suzanne Cécile Enzinga demandait (article en lingala du *Progrès* du 18 juillet 1965) à la REGIDESO de changer ses heures de distribution à Lemba et à Matete : l'eau ne coulait que de 10 à 18 h, or ses amies qui travaillaient étaient déjà parties à 10 h, et « quand le travail est loin, on n'est pas de retour avant 6 : pm ».

Nous n'avons parlé jusqu'à présent que du Léopoldville situé dans les limites d'avant l'indépendance, tous ces terrains de *squatting* dont le parcellement a été légalisé et qui sont devenus des cités satellites et zones annexes relevant des communes, de la ville ou du Gouvernement du Kongo Central, vont maintenant retenir notre attention.

Tous les bourgmestres ont promis de l'eau à leurs administrés qui en manquaient, par exemple M. Paulisi a prévu dans son programme pour Ngaliéma l'eau courante dans la cité Ozone (4 000 hab.) et au Camp Luka (11 000 hab.). La rivière Luka où s'approvisionnent les ménagères « par temps de crues charrie toutes sortes de débris y compris les ossements de squelettes humains » (*Étoile du Congo*, 9 juillet 1965). M. Mavungu à Bandalungwa a répondu aux doléances de la population de Selembao qui réclamait une pompe à eau, qu'elle l'aurait avec l'aide du Gouvernement Central. M. Kwela à Limete a inscrit dans son programme la fourniture d'eau potable à Camp Mombele, Kingabwa

et autres quartiers satellites. M. Diasuka à Kalamu a dit lors de sa première visite après l'annexion du quartier Foncobel à sa commune que l'adduction d'eau avait retenu l'attention des autorités communales (la rivière Kalamu traverse le quartier), mais Yolo-Sud n'a toujours pas d'eau.

Les zones administrées par la Ville seront peut-être les premières servies, mais en attendant à Kinkole par exemple, on continue à boire l'eau boueuse de rivières dont la source est à Matete ou à Limete, ou encore celle du fleuve remplie de saletés, voire de cadavres de toutes sortes.

Les cités administrées par le Kongo Central se plaignent d'être négligées, à Kisenso par exemple, bâtie sur la colline qui surplombe Matete, à côté de la colline où est érigée l'Université de Lovanium, une partie des habitants est forcée de boire l'eau vaseuse de la rivière de Matete. L'autre partie jouit de l'eau fournie par la pompe des missionnaires qui ont établi plusieurs points de distributions d'eau, mais le débit de cette pompe est insuffisant pour toute la population, les bénéficiaires en nombre limité paient 150 f par mois (4,17 f).

En définitive, un pourcentage élevé des femmes de la capitale — peut-être la majorité — était encore en 1965, jusqu'à la réalisation des promesses des bourgmestres, astreinte à la corvée d'eau, et un certain nombre de celles pourvues d'eau potable n'en avait pas suffisamment pour la satisfaction des besoins sanitaires de la famille (bains, entre autres).

2. *Électricité.* La plupart des rues de la ville, dans ses limites de 1960, sont brillamment éclairées, spécialement les grandes artères. La majorité des différents quartiers des « cités indigènes » d'avant l'indépendance, probablement pour raisons de police et de sécurité, ont des lampes plus rapprochées et plus puissantes que celles des anciens « quartiers résidentiels européens », Kalina, par exemple. Cependant il existe encore de grandes zones d'ombre, pour ne citer que deux exemples : la commune de Njili n'avait encore, quand nous avons quitté la capitale en septembre 1965, qu'une grand-rue électrifiée et la commune de Ngiri-Ngiri avait de nombreuses rues sombres.

L'éclairage des cités satellites et zones annexes est prévu « après leur urbanisation », c'est-à-dire dès que les Travaux Publics auront construit les routes et installé la voirie, ce qui dans certains cas le renvoie peut-être assez loin.

L'éclairage des maisons est encore très limité, dans beaucoup de communes on ne se sert jusqu'à présent que des lampes à pétrole dans les familles. L'un des points principaux du discours-programme du bourgmestre de Matete, M. Nzengi, était le raccordement d'électricité « chez les citoyens en payant un montant raisonnable à la Colectric comme on fait à Lemba ».

Voici ce qui était arrivé à Lemba. La pose du réseau, entamée par la Colectric en 1963 devait se terminer dans le courant de 1964. En mars 1964, le ministre des Travaux Publics, en vue d'assurer dans le plus bref délai le raccordement des maisons au réseau, avait convo-

qué en même temps que les représentants de la Colectric, ceux de l'OCA et du Fonds d'Avances à qui la plupart de ces maisons appartenaient. Il fut alors décidé d'effectuer le raccordement par rues et en avril la Colectric présenta son devis avec plan d'exécution. En mai, le FA marqua son accord et en juillet effectua un premier versement de trois millions sur les vingt-cinq millions prévus pour sa quote-part, les premiers raccordements furent réalisés. Plus tard, il y eut deux autres paiements du FA pour lesquels il précisa la destination des raccordements. L'OCA n'a pas donné signe de vie. Devant cette carence des organisations immobilières, un certain nombre d'habitants ont demandé directement leur raccordement à la Colectric et 382 maisons ont été ainsi raccordées individuellement.

La consommation électrique qui était de 122 millions de kilowatts en 1958 a dépassé 172,5 millions en 1964, dont plus de 54 millions pour usages domestiques (*Bull. Trim. Stat. Gén. Rép. Dém. Congo*, déc. 1964). La consommation domestique ne s'est cependant accrue que de 8% en 1964 contre 16% en 1963, mais le nombre des abonnés est passé de 19 300 à 21 000. Les nouveaux clients sont presqu'en totalité des Congolais, dont 899 à Lemba (premiers quartiers mis sous tension en janvier 1964). Il y avait au 31 décembre 1964 plus de 13 000 abonnés congolais, contre 1 300 en 1958 (*Étoile du Congo*, 10 juillet 1965. « Assemblée Générale de la Colectric »).

3. *Téléphone.* Jusqu'à présent les abonnés au téléphone sont surtout les services du Gouvernement et les établissements industriels et commerciaux d'une certaine importance, les organisations internationales et les organisations d'assistance technique, les membres du corps diplomatique et un certain nombre d'étrangers travaillent dans les administrations sus-nommées. Bien que les Congolais — hommes et femmes — aiment beaucoup téléphoner quand ils ont un appareil à leur disposition, ils ont relativement peu de téléphones privés.

Vingt-sept Congolaises figuraient comme abonnées dans l'annuaire de 1965 (propriétaires de bars, restaurants, magasins, institut de beauté, distributrices de boissons, directrices d'associations, etc.), tandis qu'il n'y en avait que six en 1962. Bien entendu, toutes celles dont le mari avait un téléphone à son domicile en jouissaient le plus souvent beaucoup plus que lui.

4. *Égouts et voirie.* Après le manque d'eau qui leur posait toutes sortes de problèmes, le manque d'éclairage de certaines rues favorisant la délinquance nocturne, il y avait une autre grande préoccupation des ménagères de la ville dans plusieurs quartiers : la détérioration des installations sanitaires modernes. A Bandalungwa, Kalamu, Matete et Lemba, les déchets accumulés dans les égouts bouchés ont commencé dès le mois de mai à inonder certains endroits (le quartier Synkin à Bandalungwa par exemple) et à se déverser dans la rivière Makelele où se baignent les enfants et où l'on fait la lessive. Le Service d'Hygiène parlait de menaces d'épidémie. D'après une ménagère de Matete (*Étoile du Congo*, 25 juin 1965) :

« La situation est presque intenable, notre santé est exposée. Nous sommes condamnées à veiller douze heures sur douze sur nos enfants qui ne connaissent pas le danger qui les guette. Nous sommes des malheureux. Les égouts débordent depuis plus d'un an et demi et nous ne pouvons guère utiliser nos W.-C. Nous avons donné 200 f par tête à l'ancien bourgmestre pour l'assainissement de la commune. Cette somme n'a pas été récupérée et les travaux n'ont jamais été entamés ».

Selon les estimations fournies par l'OCA en août 1963, les travaux de réfection des égouts auraient coûté 40 millions de f. En août 1964 le devis s'élevait à 50 millions (27 millions pour la construction du collecteur principal et d'une station de pompage vers le fleuve Congo, 20 millions pour l'équipement électro-mécanique de la station et 3 millions pour les frais d'études). En 1965, le problème s'étant aggravé, la somme évaluée pour les mêmes travaux était fixée à 60 millions. En attendant, l'érosion de certains quartiers de Matete se poursuivait, érosion provoquée par les égouts qui cédaient sous le poids de ce qu'on y déposait, dans les maisons même, les W.-C. étaient bouchés comme dans les parties atteintes de Kalamu, Bandalungwa et Lemba.

Des solutions de fortune plus ou moins provisoires ont été apportées : équipes itinérantes d'ouvriers chargés d'aménager des tranchées pour l'écoulement de l'eau sale des égouts, disposition dans les rigoles des eaux ménagères, nettoyage régulier et obligatoire de ces rigoles par les occupants des parcelles limitrophes, remise en état des W.-C. bouchés « moyennant une petite subvention » à la commune et usage d'un « bac à papier pour éviter de reboucher les W.-C. en bon usage » (discours-programme du bourgmestre de Matete, Nzengi Grégoire, le 7 juin 1965), là où c'était impossible, construction de latrines.

Quant à la voirie, inexistante dans les zones annexes et cités satellites, elle était déficiente un peu dans toutes les communes. A Saint-Jean, par exemple, on a procédé en juin 1965 à l'évacuation de la montagne d'immondices élevée près du marché de Kalembelembe qui était là paraît-il depuis quatre ans (voir *Étoile du Congo*, 5 juillet 1965) en même temps qu'on dégageait les caniveaux obstrués.

Ces évacuations d'immondices, nettoyage de caniveaux et réfection des égouts de drainage, ont dû être opérés dans presque toutes les anciennes « cités indigènes ». Le *Courrier d'Afrique* du 21 juin 1965 se plaignait qu'à Kinshasa dans six quartiers les caniveaux étaient obstrués et « des immondices entassées près de l'église Saint-Pierre, de la Mosquée des Sénégalais, du Temple Protestant sur Itaga, etc. ». Dans cette même commune, la *Renaissance* du 31 août signalait encore que « les dépotoirs débordent, les femmes qui s'y rendent ne peuvent que déposer la saleté sur d'autres se trouvant déjà là depuis des semaines ».

L'ancienne « ville européenne » n'avait pas été beaucoup mieux entretenue. Une lettre au *Courrier d'Afrique* du 26 juin attirait l'attention « sur la situation lamentable de l'avenue de Gaulle, côté avenue

Olsen, barrée depuis cinq ans en raison du danger d'effondrement de la chaussée les voûtes d'égout s'étant effondrées ». A Kalina, dans une avenue que nous avons habitée, les trottoirs ont été débarrassés des branches qui les obstruaient en divers endroits le 11 mai et les herbes, qui atteignaient 50 cm là où les occupants des parcelles en bordure ne s'étaient pas souciés du nettoyage, ont été coupées par la même occasion. Il paraît que c'était la première fois dans l'année, le phénomène ne s'était pas renouvelé quand nous sommes partie en septembre.

5. *Marchés couverts.* Un grand nombre de femmes, tant parmi les vendeuses que parmi les acheteuses réclament, l'établissement de marchés couverts, ou bien de hangars avec tables dans les marchés afin que les vendeuses ne soient pas obligées de s'asseoir par terre, au soleil, avec leurs marchandises et les enfants en bas âge qui les accompagnent.

Certains marchés ou *wenzés* ont de petites tentes dont la toile jamais nettoyée ou réparée pend quelquefois en lambeaux d'un gris boueux, cette solution est quelquefois envisagée mais à condition que l'abri en matériaux non permanents soit entretenu. Les vendeuses acceptent l'idée de payer plus cher leurs tickets en échange d'une protection contre les intempéries et de tables pour disposer leurs denrées. Un petit article très intéressant sur la question, écrit en lingala par une femme, a paru dans le *Progrès* du 21 novembre 1964.

Soins médicaux

1. *Hôpitaux et cliniques.* Il y a à Léopoldville douze grands établissements où les malades peuvent être hospitalisés : quatre « cliniques » entretenues par des fondations étrangères mais recevant des malades de toutes sortes (Reine Astrid, Universitaire Lovanium, Danoise, Suédoise) et huit hôpitaux. Trois d'entre eux créés par des organismes paraétatiques ou industriels ne reçoivent que leurs employés et les familles de ceux-ci — Otraco Fluvial, Otraco Chemins de Fer, Utexléo —. Trois autres sont spécialisés : Makala pour les tuberculeux Mont Léopold pour les malades mentaux, Saint-Jean (Croix-Rouge) pour les enfants. Enfin les deux derniers sont les seuls hôpitaux généraux du Gouvernement congolais dans la capitale : l'hôpital général de « Léo-Est » de beaucoup le plus grand et l'hôpital de Kintambo. Il faut y ajouter la maternité d'État annexée au Centre de Santé de Njili.

Peut-être par habitude, par tradition, en 1965 la grande foule continuait toujours à se presser à l'Hôpital Général comme il y a vingt ans, et à proférer comme il y a vingt ans la même plainte : « Le personnel de l'hôpital général n'a pas de cœur ! » Si l'hôpital s'était beaucoup agrandi et modernisé, bien des choses n'avaient pas changé. A la salle de pédiatrie, on mangeait encore par terre au mois de juin 1965, en dépit du réfectoire aménagé à cet effet (*Étoile du Congo*, 4 juin 1965).

A la maternité, les femmes se lamentaient parce qu'elles n'avaient à manger que du « corned beef » avec du riz et demandaient un bol de soupe avec du poisson grillé à défaut de viande. Partout on se plaignait de la « saleté » de la nourriture, « saleté » n'étant pas ici synonyme de « manque de propreté ». Dans un article du *Progrès* du 18 septem-

bre 1965, un ancien hospitalisé se plaint de la mauvaise nourriture de l' « Hôpital des Congolais » dans son pavillon. Il en voit la cause dans la présence à la direction de la cuisine d'une religieuse arrivée au Congo en 1921, donc habituée à servir aux malades « cette nourriture des Noirs de jadis, de 1921, ceux qu'on traitait ordinairement de macaques ». Il demande de la vraie nourriture congolaise dans tous les hôpitaux : légumes verts, bourgeons de manioc, viande, poisson, haricots blancs. Il fait remarquer que les hommes au Congo, malgré tous leurs certificats de cuisinier ne savent faire que de la « cuisine de blancs », qu'on devrait avoir des femmes, au moins pour la maternité.

Quant au pavillon des accidentés, voici le témoignage d'une jeune Congolaise qui y a passé près de vingt-quatre heures avant d'être « délivrée » par quelqu'un de sa famille :

> « Ce n'est pas du tout comme le Pavillon de Gynécologie qui est très bien : tout est malpropre. J'avais demandé à être transportée là parce que c'est meilleur marché qu'à Reine Astrid ou dans les autres cliniques. Papa est trop pauvre pour supporter tous ces frais. Les malades ambulantes et leurs parentes venues pour les soigner font du bruit jusqu'à deux heures du matin et à partir de quatre heures elles causent, elles rient, elles se chamaillent, tandis que d'autres pleurent et gémissent. Personne ne dort. On laisse l'électricité allumée toute la nuit parce que les cancrelats et autres insectes se précipitent sur vous dès qu'on éteint.
>
> Ce sont les malades qui balaient, font les lits, enfin tout. Celles qui n'ont personne de leur famille pour les aider et qui sont trop faibles pour se lever restent indéfiniment avec la saleté et le sang coagulé, les vêtements collés à la peau jusqu'à ce qu'on les transporte à la salle de pansement. Le médecin africain regarde de loin, il ne touche personne. La Sœur infirmière ne touche pas davantage, elle se contente de passer des ordres aux parentes venues là pour nettoyer, panser, soigner. Elle place son thermomètre dans la bouche d'une malade, le retire, le regarde, le secoue, le met dans la bouche d'une autre sans aucune désinfection : les accidentées ne sont pas des contagieuses. Quand elle est arrivée à moi, j'ai dit non, tout de même je n'étais pas entrée à l'Hôpital pour attraper des maladies ».

Nous avons rapporté in-extenso ce témoignage qui est loin d'être impartial afin de donner une idée de l'état d'esprit de la plupart des femmes envers le séjour à l'hôpital et le personnel hospitalier.

2. *Dispensaires.* Pour les malades qui se déplacent, en plus des hôpitaux et cliniques, il y a quatre dispensaires officiels à Opala (commune de Dendale), Bandalungwa, Renkin (commune de Kalamu) et Njili (Centre de Santé) et au moins une cinquantaine de dispensaires privés entretenus par la Croix-Rouge, diverses sociétés industrielles ou commerciales pour leurs employés (Sabena, Bata, etc.) et surtout par des particuliers.

Certains de ces dispensaires privés, celui de la COMESCO par exemple, (Coopérative médico-sociale congolaise) ont un pavillon hospitalier avec un certain nombre de lits pour « malades en observation » et une salle d'opérations pouvant dans les cas urgents servir de salle d'accouchement. Naturellement leur personnel professionnel peut dépasser une douzaine de personnes et comporter en plus du service de jour un service de nuit pour urgences et malades hospitalisés.

Il faut ajouter aux dispensaires le grand Centre de Santé officiel de Njili, le Centre de dépistage de la tuberculose à Saint-Jean et plusieurs maternités privées (maternité Anamongo, par ex.).

Toutes ces institutions ont des infirmiers et infirmières diplômés ou auxiliaires et des aides-accoucheuses ; certaines ont un assistant médical à demeure ou même plusieurs médecins (Centre de Santé, par ex.), d'autres sont simplement contrôlées tous les jours ou tous les deux jours par un assistant médical ou un médecin, la majorité dépend seulement d'un infirmier ou d'une infirmière ayant un personnel professionnel d'un ou deux aides-infirmiers (ou aides-infirmières) venant tous les jours et d'une ou deux aides-accoucheuses présentes deux après-midi par semaine pour les consultations prénatales.

En plus de ces établissements qui dispensent des soins médicaux réguliers et en dehors des praticiens traditionnels (féticheurs et herboriseurs) qui font de la « médecine illégale », il y a d'autres institutions portant l'affiche « Soins indigènes » qui reçoivent des patients qui se déplacent et en hospitalisent quelques-uns si le cas l'exige. Comme dans la plupart des dispensaires privés, il s'agit surtout de femmes et d'enfants. Nous n'avons eu le temps d'en visiter aucun, mais d'après un article de l'*Étoile du Congo* du 6 août 1965 les responsables bien que pourvus d'une licence (?) et d'un registre de commerce « manient sans aucun apprentissage stéthoscope et seringues » et administrent à leurs patientes « pilules et autres cachets pharmaceutiques au détriment des règles les plus élémentaires d'hygiène ». Il s'agirait donc de personnes dépourvues de formation professionnelle appropriée et de toute valeur morale.

Les difficultés qu'on éprouvait à se faire soigner convenablement étaient un grand sujet de conversation parmi les femmes. Les « ayants droit » de la Sécurité Sociale (travailleurs manuels et intellectuels et leurs familles) n'étaient pas les derniers à se plaindre malgré la gratuité des soins et des médicaments. L'un d'entre eux nous racontait qu'il préférait ne pas se servir de sa carte quand il allait dans une pharmacie : à cause de la pénurie de médicaments, la plupart des pharmaciens vendaient au-dessus du prix imposé, quand le vendeur repérait un ayant droit il disait que le stock était épuisé. Toujours à cause des médicaments, il préférait payer quelque chose dans un dispensaire privé qu'il savait bien approvisionné plutôt que d'avoir une consultation gratuite à l'hôpital d'où on le renverrait avec une ordonnance à faire remplir dans des pharmacies où les médicaments prescrits ne se trouveraient peut-être pas.

Toilette

1. *Fards et cosmétiques.* Les élégantes se fardent au rouge vif les ongles des mains et des pieds soigneusement taillés. Elles se fardent aussi les yeux : un trait noir au bord de la paupière supérieure, un trait noir soulignant des sourcils qui sont épilés quand leur forme laisse à désirer. Il ne s'agit pas seulement des femmes invitées à une réception, les petites infirmières, dactylos, etc., se rendant à leur travail ont les yeux « faits ». Les toutes jeunes femmes (moins de vingt-cinq ans) se servent rarement de poudre de riz de façon apparente, tandis que plusieurs femmes de 35 à 40 ans sont quelquefois « crépies » lorsqu'elles sont invitées à une fête.

La tenue habillée s'accompagne souvent de gouttes dans les yeux pour en augmenter l'éclat, de rouge à joues appliqué de façon discrète (à l'exemple des Ghanéennes) et d'un soupçon de rouge à lèvres.

La Congolaise n'ignore pas non plus les astringents, fonds de teint, crèmes nourrissantes et autres produits de beauté, mais ceux qui ont le plus de succès sont les pommades qui « éclaircissent » le teint, soit en faisant tomber un épiderme tanné, brûlé par le soleil, soit en agissant sur la mélanine et en provoquant une décoloration plus ou moins accusée. Tous ces « Astral », « Asepso » et surtout « Ambi » dont il est fait un usage régulier et quelquefois abusif sont réputés exempts de toute nocivité, mais la destruction continue de l'épiderme et de la mélanine pourrait bien avoir des effets imprévus. D'ailleurs, peut-être en raison des quantités employées, peut-être aussi à cause de différences de teint ou de peau, les couleurs obtenues par les usagers (hommes et femmes, car certains hommes se décolorent aussi paraît-il pour se faire aimer des femmes) ne sont pas toujours très heureuses : à côté de beaux tons de brun jaune ou de brun rouge, il y a la gamme des gris plus ou moins foncés... Comme on ne sait jamais d'avance ce qu'on va obtenir, on en est quitte pour ne pas recommencer ou pour essayer autre chose quand la nuance obtenue déplaît.

2. *Bijoux.* Les Congolaises riches aiment beaucoup les boucles d'oreille, bracelets et colliers en or, celles qui le sont moins portent souvent des bijoux presque aussi beaux, mais en cuivre doré. Elles les achètent ou les commandent aux bijoutiers sénégalais de l'ex-Léopoldville. Quand la communication entre les deux Congo existait encore, elles allaient quelquefois les chercher à Brazzaville parce que le choix y était plus grand.

On ne trouve presque pas de bijoux en argent et ceux en ivoire sont exécutés en vue de la clientèle européenne. On ne voit de diamants que dans certaines bagues et encore s'agit-il de bagues importées vendues dans des magasins européens et de pierres sans grande valeur et sans monture originale. La contrebande du diamant brut a donné naissance à un contrôle tellement strict qu'il semble que les Congolaises aient peur de cette pierre et lui en préfèrent d'autres moins compromettantes.

3. *Coiffure*. Il existe toujours une grande variété de coiffures congolaises à petites nattes. On peut encore voir la classique *ya ntaba* où les nattes rentrent l'une dans l'autre (introduite avec les esclaves dans les Grandes et Petites Antilles, elle est là-bas en voie de disparition) mais elle est plus rare qu'il y a vingt ans ; les petits pompons du *ya tshopo* se rencontrent aussi, mais la coiffure la plus commune pour tous les âges en 1965 était sans contredit la *nsiku ya nsinga* que les femmes parlant français appelaient « queues de rat », des nattes hérissées dans tous les sens et rendues rigides à l'aide de fil noir enroulé tout autour.

Au lieu de laisser les nattes en position divergente, donnant à la tête l'apparence d'une pelote à épingles, on pouvait les réunir au sommet, certaines personnes n'en avaient alors que quatre, d'autres six, huit ou davantage. Plusieurs femmes à la chevelure plus abondante avaient une variante de cette coiffure avec des mèches autour de la tête formant une espèce de ruban d'où partaient les nattes qui formaient le dôme.

Un grand nombre de femmes portent sur les cheveux nattés un grand mouchoir ou un rectangle de tissu noué sur le côté, en arrière, ou drapé en turban plus ou moins plat. D'autres emploient jusqu'à deux mètres d'étoffe dans une coiffure haute qui commence au milieu du front et cache complètement les cheveux. La coiffure peut être de l'une des couleurs du pagne quand elle n'est pas de même tissu, on peut aussi employer une nuance plus claire et un tissu plus léger ou plus soyeux. Nous avons vu une de nos amies arborer l'une de ces coiffures monumentales, qu'affectionnent surtout les « femmes libres », exécutée en voile de nylon bleu clair pour accompagner un pagne très serré en coton imprimé multicolore à fond gris bleu beaucoup plus soutenu. Le port de la coiffure en tissu permet d'aller moins souvent chez le coiffeur pour se peigner de façon compliquée, d'être rapidement en tenue habillée sans avoir à se recoiffer, d'harmoniser sa coiffure avec un costume européen (turban plat laissant paraître quelques mèches) ou avec un costume congolais. A cause de ces multiples avantages, même les « économiquement fortes » à perruques et cheveux décrêpés ne l'ont pas abandonnée tout à fait.

Certaines femmes qui ont des cheveux plus longs que la moyenne ont des coiffures européennes avec ou sans nattes, d'autres se décrêpent les cheveux avant de les exécuter. Comme jusqu'à présent le décrêpage coûte très cher et nécessite de fréquentes visites chez le coiffeur (tous les quinze jours avec retouches dans l'intervalle quand on transpire de la tête), très peu de femmes ont toujours les cheveux lisses, elles vont chez le coiffeur à cet effet pour une occasion spéciale et le reste du temps portent une coiffure en tissu.

Le rêve de presque toutes les femmes de la petite revendeuse au marché à la femme de ministre c'est la perruque. Il y en a de toutes sortes depuis la « perruque Adoula » introduite en 1962, au prix relativement doux quand on se contente d'une « moumoute » qui laisse paraître des boucles hors d'une coiffure en tissu ou bien d'une petite perruque à cheveux courts, jusqu'à la « grande perruque » de 50 000 f

(1 389 f) des « économiquement fortes » qui nécessite un entretien régulier, un « moule » pour la poser, etc. Certaines de ces perruques dites « à poils étirés » coûtent moins cher que les « grandes », mais ont les cheveux aussi longs et peuvent servir au coiffeur pour confectionner des chignons et des coiffures hautes pour les fêtes du soir.

On n'est pas toujours bien coiffé sous les perruques et dans tous les cas beaucoup de celles qui en portent deviennent leur esclave et ont peur de se montrer sans elles — surtout quand elles sont très belles — comme le prouve l'incident suivant qui nous a été rapporté. Ceci se passait en octobre 1964 lors de l'élection des « Miss » (reines de beauté) communales de Léopoldville. Il y avait affluence au bar *Bella Bella* de la commune de Saint-Jean. Beaucoup de concurrentes inscrites, et les « femmes libres » les plus influentes de la commune présentes comme toujours en pareil cas. Les organisateurs avaient invité les candidates à se présenter sur la piste, elles se levaient déjà quand ils ajoutèrent : « Bien entendu, pas de perruques pour les concurrentes ! ».

Le silence régna. Tout le monde s'était rassis et malgré les encouragements du bourgmestre, personne ne bougeait. Enfin Mlle M. traversa la piste pour se placer devant la tribune, bientôt suivie de trois autres femmes libres. Les autres candidates quittèrent le bar sous les huées de l'assistance et Mlle M. fut élue « Miss de la commune de Saint-Jean ».

4. *Chaussures.* La plupart des femmes vont nu-pieds chez elles, mais la majorité portent des sandales pour sortir, plus ou moins jolies et plus ou moins coûteuses, suivant leur situation économique. Dans les fêtes et dans les réceptions on voit beaucoup de souliers à lanières, de souliers très décolletés en lamé or ou argent avec des talons aiguilles, mais beaucoup sans bas. Il s'agit bien entendu de femmes qui ont une auto, ou bien qui, accompagnées de deux ou trois « camarades », peuvent se payer ou se faire payer un taxi, car les distances sont grandes et les rues sablonneuses non asphaltées sont nombreuses.

5. *Vêtements.* Le pagne est d'usage général chez les femmes. Il semble même qu'on le porte davantage qu'avant l'indépendance parmi l'élite. Il nous est souvent arrivé d'entendre des connaissances que nous n'avions jamais vues en costume européen dire en décrivant telle ou telle fête de 1957 ou 1958 : « Nous avions de jolies robes ce jour-là, à cette époque nous mettions plus souvent des robes que des pagnes ».

Peut-être y a-t-il aussi une question d'âge. Les écolières et plus particulièrement les fillettes d'école secondaire sont toutes en robe pour se rendre en classe. Les plus âgées portent le pagne pour se rendre au marché et quand elles sont en vacances. Quant aux « Belgicaines », c'est-à-dire aux écolières et étudiantes élevées en Belgique mais retournant tous les ans ou tous les deux ans au Congo pendant les grandes vacances, elles sont la plupart du temps en tenue européenne, surtout quand elles ont de jolies robes à montrer, mais cela ne les empêche pas d'affectionner le costume congolais. Voici ce que nous disait l'une d'entre elles :

« J'aime bien porter le pagne comme tenue habillée pour aller dans les fêtes. J'ai été très étonnée de voir cette année combien la mode avait changé depuis 1963 : il m'a fallu apprendre comment nouer la troisième pièce et m'habituer à la deuxième très serrée nouée derrière. Maman a quarante-deux ans, elle est veuve et s'habille toujours de la même façon, elle n'avait remarqué aucune différence ! Mais une jeune fille doit être dans le vent. Et puis quels beaux tissus ! Les coloris surtout me ravissent, on ne voit rien de tel en Belgique ! »

Malheureusement, les plus beaux d'entre ces tissus de rêve étaient à des prix de cauchemar pour ceux et celles qui devaient les payer pour raison de prestige entre autres. On lit dans l'*Étoile du Congo* du 30 juin 1965 : « Aujourd'hui le *wax* (cotonnade imprimée de luxe) fait figure de parent pauvre à côté des tissus brillants qui lui ont arraché le *leadership*. Pour 15 000 f (le pagne) on débute la collection de ces tissus par trop onéreux ». Le *wax* n'a cependant jamais été détrôné car ces « tissus brillants » — lamés, lamés brodés, lamés frappés, tissus synthétiques avec dessins en fils métalliques ou en paillettes, etc. — ne se portaient que le soir et surtout pour les robes courtes, décolletées, qui demandent moins de tissu. Nous avons cependant remarqué deux ou trois pagnes « brillants » à une garden-party du premier ministre d'alors et une robe longue en tissu pailleté genre sirène, à côté de plusieurs robes courtes en lamé, de quelques robes courtes en soie et de centaines de beaux pagnes en *wax*.

Le soutien-gorge est d'usage général avec le pagne comme avec la robe, la gaine se porte avec certaines robes moulantes et avec le pagne serré à deuxième pièce nouée derrière ou sur le côté qui équivaut en somme à une jupe portefeuille longue.

Une mode des jeunes contre laquelle s'élevaient beaucoup de personnes, hommes et femmes, était celle de draper la deuxième pièce du pagne sur une robe et de la nouer très légèrement sur le côté de sorte qu'elle s'entr'ouvrait de temps en temps laissant voir les jambes et la robe courte, ou se dénouait complètement de sorte qu'il fallait « se rhabiller dans la rue ».

Les couturières avaient lancé avec la mode de la deuxième pièce moulante, celle de deux sortes de corsages : l'un très décolleté et très ajusté avec une taille à basque pour les belles poitrines, l'autre complètement vague et s'arrêtant au-dessous de la taille pour les femmes minces. Dans les deux cas, la troisième pièce était soit inexistante pour les silhouettes pleines, soit drapée sur les épaules pour les plus menues. Certaines femmes, habituées à la troisième pièce drapée à partir de la taille, avaient « honte » malgré la gaine d'exposer ainsi leur « corps serré en bas » et se drapaient dans une troisième pièce appartenant à un autre pagne, donc ayant un imprimé différent. La façon de faire de ces timides était fort décriée par les élégantes qui prétendaient avec raison que l'effet du costume était complètement détruit.

Distractions

1. *Cinéma.* Il y en a trente en ville répartis comme suit dans les différentes communes :

Ngombe	6	Kinshasa	4	Kalamu	7
Dendale	4	Matete	1	Limete	1
Ngaliéma	1	Barumbu	1	Njili	1
Ngiri-Ngiri	1	Bandalungwa	1	Cité Lemba	2

Kintambo et Saint-Jean n'en ont pas. Bien que les cinémas des anciens quartiers européens aient de plus belles salles, annoncent à l'avance leur programmes sur les journaux, passent d'abord les films à la mode, leurs séances du soir font rarement salle comble durant toute l'année académique, seules les matinées pour enfants jouissent d'un public normal. Il y a quelquefois en semaine dans certains cinémas des représentations où les trois quarts des places ne sont pas occupées. La situation s'améliore durant les grandes vacances. Lors d'un séjour précédent en 1962 nous avions déjà constaté le même phénomène. Un soir, à l'heure fixée pour le commencement un employé était venu nous demander de prendre patience car on attendait encore pour voir si d'autres spectateurs ne se présenteraient pas (nous étions cinq !).

Les cinémas des anciens quartiers non-européens sont au contraire toujours remplis, mais surtout par de jeunes garçons. Une femme de notre connaissance se plaignait de l'atmosphère, de l'ambiance de ces salles de quartiers :

> « J'aime beaucoup le cinéma, mais je n'y vais pas plus de trois ou quatre fois par an parce qu'il me faut traverser tout Kinshasa pour arriver jusqu'à Léopoldville, impossible de faire cela à pied le soir surtout pour revenir, ce n'est pas seulement loin, c'est dangereux ! Il faut trouver trois amies pour partager les frais de transport, s'entendre avec un chauffeur de taxi qui vient vous chercher, vous dépose au cinéma et repasse vous prendre pour vous ramener chez vous après la représentation, je ne suis pas riche, mes amies non plus. Quand vous allez au bar, vous trouvez toujours un homme pour vous payer de la bière, une, deux, trois tournées, quand vous allez au cinéma vous n'en trouvez pas pour vous offrir le retour en taxi.
>
> « Il y a bien une salle à quatre blocs de chez moi, elle passe les mêmes films qu'à Léo I mais un peu plus tard, toutes les fois que j'y suis allée je suis revenue avec un fort mal de tête. Trop de bruit, trop de cris, à certains moments on ne peut pas comprendre les acteurs, les jeunes gens font des réflexions à haute voix, on n'entend qu'eux. Dès qu'il y a une scène d'amour, ce sont des bruits de baisers longtemps à l'avance, des encouragements à l'amoureux, des réflexions pour l'exciter, des rires. Dans les scènes de violence, ils prennent parti. Tout cela me fatigue. D'ailleurs, il y a toujours beaucoup plus d'hommes que de femmes. Les mères

de famille ont autre chose à faire, les vieilles n'ont pas d'argent et les jeunes filles sont souvent empêchées par leurs parents qui n'aiment pas les voir marcher seules la nuit ».

La plupart des jeunes filles interrogées aiment le cinéma, mais la grande majorité n'y va que lorsque le spectacle est offert par la paroisse ou l'école. Une étudiante nous a confié qu'elle y allait « régulièrement autrefois quand il y avait des séances gratis, maintenant, comme il n'y en a ni à mon école, ni sur la place publique, je n'y vais plus du tout : je ne veux pas demander l'argent à mon père il dépense déjà trop pour moi ».

En général les futures intellectuelles qui vont à l'école secondaire ne sont attirées ni par les comiques, ni par les documentaires, elles leur préfèrent les films d'aventures, les films ayant trait à la jeunesse, mais surtout les films d'amour. Une critique de films peu recommandables vus par certaines d'entre elles dans les cinémas de quartiers nous est présentée dans l'enquête effectuée par M. Jeanmart en 1963 (*Bull. Min. Aff. Soc.*, mars-avril 1965). Elles se plaignent de scènes trop réalistes, d'un érotisme outrancier qui les excite. « La conduite des acteurs me fait du tort, cela me reste dans la tête et me donne le désir de les imiter », ou bien « l'amour qu'on nous présente est presqu'exclusivement charnel », ou encore « on imagine la vie sale », ou enfin on éprouve « le désir de mentir comme dans le film ».

Pourquoi la majorité des adolescentes (83% d'après une enquête que nous avons effectuée sur les loisirs des jeunes gens des deux sexes à Kinshasa en 1965) désire-t-elle voir des films d'amour? Peut-être dans certains cas par esprit romanesque — toutes les jeunes filles du monde rêvent d'amour — mais le plus souvent quand elles nous ont expliqué leur choix il y avait un but plus pratique : « pour savoir quelques points de l'amour », « pour mieux s'adapter à l'amour », « pour contempler la réalisation de l'amour », etc. Elles ne voient le plus souvent dans le cinéma, comme d'ailleurs la majorité de leurs contemporains masculins, que son côté éducatif : quelle « matière » désirent-elles le plus apprendre? L'amour.

Les jeunes filles, comme les femmes n'ont pas l'habitude d'aller seules au cinéma : les parents, les frères, les maris s'imagineraient tout de suite qu'elles y vont pour rencontrer des amoureux. Elles se déplacent donc en groupe et des parents sérieux ne donneront leur assentiment que s'ils ont confiance dans les autres membres du groupe.

La puissance éducative du cinéma sur les jeunes n'avait pas échappé à la presse. Plusieurs articles de journaux durant notre séjour attiraient l'attention des autorités sur son influence nocive sur les garçons. D'après eux, le Comité de Censure ne serait pas assez sévère : certains films comme « Vendredi, treize heures ! » qui passait en week-end dans un cinéma de la capitale « où le mécanisme d'un mauvais coup est expliqué en détail n'auraient jamais dû être montrés durant la crise de banditisme qui sévit actuellement ». Ensuite, un même film peut être vu et compris différemment par un adulte et un adolescent.

« Certains films, destinés normalement aux adultes seulement, sont vus régulièrement par des enfants qui empruntent à l'entrée la carte d'identité d'un camarade et passent pour des héros auprès des amis de leur âge auxquels ils enseignent à appliquer à la lettre ce qu'ils ont vu au cinéma ». Les bandes « qui font la terreur des quartiers tels que Njili, Casabela, Casamar, Foncobel, Tahiti, etc. » seraient le produit des films de « cow-boys », « d'amourettes » et de « criminels » d'après l'*Étoile du Congo* du 18 septembre 1965 qui demande « des irruptions inattendues des agents de l'ordre ou de la brigade spéciale chargée de la protection de l'enfance dans les salles de cinéma ».

2. *Musique.* La plupart des Congolaises sont passionnées de musique, mais la conçoivent surtout en fonction de la danse et du chant, la chanson dansée avec un accompagnement bien rythmé emporte tous les suffrages.

Le cinéma leur fait apprécier des airs européens et américains, les disques, des airs afro-américains, latino-américains, antillais, européens et surtout congolais modernes. Elles ont l'occasion d'entendre de la musique enregistrée dans les bars, cabarets et dancings et tous les jours à la radio. Plusieurs d'entre elles possèdent des disques — même quand elles n'ont pas encore d'électrophones et doivent se rendre chez des amies ou chez des parentes pour les faire jouer. D'ailleurs l'achat d'un électrophone est considéré comme une nécessité quand on a la lumière électrique chez soi. Les hommes préfèrent la petite radio à transistors qui est plus transportable et peut s'utiliser dans les quartiers « non raccordés ».

Parmi les tous jeunes gens, la musique est un moyen de communiquer des sentiments amoureux : le garçon siffle un air connu de la fille en longeant sa parcelle. Elle le chante de l'intérieur, quelquefois il s'arrête tandis qu'elle continue. Quand il y a une radio chez elle, il passe au Service de la Radiodiffusion Nationale s'il y connaît quelqu'un et demande que soit joué tel ou tel disque de la part de M. Un Tel « pour égayer Mlles Une Telle et Une Telle » ou bien « pour réjouir le cœur de Mlle Une Telle et de sa famille », Les amies intimes (« camarades ») se dédient aussi très souvent des disques par l'intermédiaire de la Radiodiffusion. Quand une femme a fait jouer une chanson en l'honneur de trois ou quatre « camarades », il est de bon ton que chacune des personnes citées lui retourne sa politesse au bout de quelques jours. On peut aussi demander à faire passer un certain disque en l'honneur d'un ou de plusieurs membres de sa famille ou d'amis en voyage ou en résidence dans une autre partie du pays ou même au Congo-Brazzaville. Tout ceci suppose une écoute régulière des émissions et surtout de la partie musicale.

Dans notre enquête sur les loisirs, 50% des jeunes filles interrogées (elles fréquentaient toutes des écoles secondaires ou post-primaires) avaient un poste de radio chez elles et seulement 10% un électrophone avec disques. Elles aimaient toutes la radio, mais pour la majorité d'entre elles (90%) c'était un moyen d'écouter des chansons, les « informations » n'intéressent que l'exception. Une jeune fille (ou une femme)

se rendra quelquefois chez une amie dans le but d'entendre un air ou un texte (la plupart des adolescentes de l'enquête, tout en appréciant la mélodie attachent encore plus d'importance aux paroles), mais pas dans celui d'avoir des nouvelles du Congo ou de l'étranger.

Les nouvelles du Congo intéressent surtout les femmes nées en province ou y ayant de proches parents. Certaines nouvelles, non censurées, peuvent quelquefois être fort piquantes pour les initiés, par exemple l'annonce d'un « boum » organisé par une association de jeunes délinquants dans une émission provinciale du 16 juin 1965 (voir *Étoile du Congo*, 17 juin 1965).

Les actualités étrangères n'ont généralement aucun succès auprès des femmes. La « radio éducative » de la Radiodiffusion Nationale qui leur est spécialement destinée les touche davantage sans toutefois atteindre le niveau de la chanson. Quant à la « radio éducative » de Lovanium, elle s'adresse à une minorité d'individus ayant atteint le niveau universitaire et offre un programme « passant par toutes les disciplines ». En voici un échantillon, côté sciences : cinq causeries sur les moteurs à quatre temps et pour faciliter l'écoute dessins et schémas de moteurs distribués gratuitement par la Faculté de Polytechnique aux auditeurs qui en font la demande à l'Extension Universitaire.

3. *Lecture.* Le pourcentage élevé d'analphabètes chez les femmes de plus de trente ans et celui encore plus élevé de femmes de plus de 20 ans incapables de comprendre le français courant fait que la lecture n'est une distraction que pour les élèves d'écoles secondaires (pas pour toutes comme nous verrons plus loin, ce sont encore des pionnières !) et la petite minorité d' « intellectuelles » (institutrices, monitrices sociales, employées de bureau, infirmières et accoucheuses, ménagères ayant fait des études post-primaires dans les anciennes colonies françaises ou dans les écoles congolaises pour filles d'évolués, ou encore ayant vécu quelques années en pays de langue française). Probablement moins de 1% des femmes entre 20 et 30 ans sont capables de s'intéresser à la lecture d'une revue écrite en français, voire d'un livre. C'est ce qu'a compris *Eva* qui ouvre largement ses colonnes à des articles en langues congolaises et *Moyo* qui a remplacé le français par le kikongo et le tshiluba.

Dans les écoles primaires, où depuis l'indépendance l'enseignement des filles a lieu en français, les élèves lisent plus pour s'instruire que pour se distraire, à peu d'exceptions près. D'ailleurs, la plupart des écoles, même dans l'enseignement secondaire ou post-primaire, n'ont pas de bibliothèques. Les jeunes filles de treize à vingt ans sont celles qui lisent le plus parce qu'un grand nombre d'entre elles fréquentent des écoles où l'on peut se procurer des livres à lire sur place ou à la maison, il en est d'autres qui ont des livres chez elles ou peuvent en avoir. Il n'y a pas de bibliothèques communales ou paroissiales et la plupart des Congolaises ignorent qu'on peut obtenir des prêts de livres à la Bibliothèque Nationale ou à la Bibliothèque Albert 1er, elles sont réduites

à acheter les livres qu'elles désirent quand elles ne les trouvent ni à l'école ni à la maison. Une élève de classe terminale d'une école secondaire nous disait un jour :

> « J'adore lire, surtout les livres d'histoire, les biographies de femmes célèbres et les romans d'amour, mais mon école n'a pas de bibliothèque, papa est un artisan et maman une commerçante, il n'y a pas de livres chez nous. De temps en temps, pas tous les mois bien sûr, mais quand j'ai assez d'argent, j'achète un livre. Je n'ai jamais rien lu sur l'Afrique, j'aimerais tant savoir ce qui se passe chez nos frères. Je lis les quotidiens dès que je trouve une vieille copie, ils sont trop chers pour les acheter ».

Dans notre enquête sur les loisirs, le tiers des jeunes filles interrogées avouait ne pas aimer la lecture pour des raisons telles que « cela ne m'intéresse pas » ou « cela prend trop de temps » ou encore « je ne sais où trouver les livres que j'aimerais » ou enfin « cela me fatigue ». Le français, bien qu'elles aient dépassé le niveau primaire, est encore pour elles une langue étrangère, les difficultés de traduction les rebutent, elles n'ont probablement rien lu à l'école primaire en dehors des leçons qu'elles apprenaient par cœur. Un autre tiers, au contraire, arrive à lire environ un livre par mois pris à l'école ou chez des amies. Le reste lit quelquefois durant l'année scolaire, mais s'en abstient pendant les vacances.

Pourquoi les jeunes filles de notre enquête lisent-elles? Très peu le font pour se distraire ou pour s'amuser, elles répondent presque toujours « pour m'instruire » ou bien « parce qu'une étudiante doit lire » ou « il faut lire tant qu'on est à l'école ». Les titres des livres préférés montrent les mêmes préoccupations, ce sont la plupart du temps des manuels scolaires : *Grammaire* de tel ou tel auteur, « parce qu'il explique mieux les conjugaisons » ou bien « parce que j'ai du mal à construire mes phrases » ; *Histoire Universelle*, « pour savoir beaucoup de dates » ; *L'Afrique*, à cause de ses « explications de géographie, les livres que nous avons en classe sont moins clairs », etc. D'autres ouvrages dont la lectrice est généralement incapable de préciser l'auteur, par exemple : *La Vie*, *Mon mariage*, *Mariage et Bonheur*, par exemple, sont cités « parce qu'ils traitent des problèmes de la vie conjugale », (l'une des grandes préoccupations des adolescentes), ou comme *Rêve d'Amour*, *L'Amour d'Aujourd'hui* et *Les Relations Sexuelles*, « parce qu'ils préparent au mariage » ; *L'être humain* est aimé « à cause de sa morale et de sa mystique », ou « parce qu'il dirige l'homme vers Dieu ».

Dans l'enquête de Jeanmart dont nous avons parlé à propos du cinéma, bien que le pourcentage des élèves se procurant des livres à l'école fût le même que dans notre enquête (66%), le nombre des jeunes filles arrivant à lire un livre par mois était double (68%) et il n'y en avait aucune à ne pas lire du tout. Il est vrai qu'il s'agissait d'une seule école, donc milieu plus homogène. D'après cet auteur, les filles lisent encore moins que les garçons du même niveau et du même âge (nous l'avons aussi constaté) et dans leurs préférences apparaît très nettement

un centre d'intérêt restreint au cercle familial : « On ne voit pas pourquoi en sortir, pourquoi rêver d'un monde plus large. En d'autres termes, le chapitre des livres et lectures trahit un manque flagrant d'ouverture au monde ».

Quant à l'Afrique et à la production littéraire qui la concerne, M. Jeanmart, comme nous, en trouve « peu de retentissement chez les jeunes filles ». Les éducatrices en sont probablement en partie responsables parce qu'au contraire les femmes qui lisent et les jeunes filles plus âgées (institutrices, employées, etc.) avec lesquelles nous avons été en contact ont exprimé le regret de ne pas trouver à Kinshasa les revues africaines publiées à Dakar et de ne pouvoir se procurer des livres d'auteurs africains, surtout des romans. Les biographies de femmes célèbres et les romans traitant des problèmes de la vie conjugale semblaient être leurs sujets préférés. Quotidiens et périodiques, surtout les périodiques édités par les missions, sont beaucoup plus lus par les aînées, même par les mamans, que par la génération encore à l'école qui s'attaque davantage aux livres.

L'un des projets de l'UGEFCO (Union Générale pour l'Émancipation de la Femme Congolaise) est la création d'une bibliothèque. La présidente a offert un petit local mais il faudrait qu'il soit aménagé par l'association et qu'on lui ajoute des portes en fer et des fenêtres blindées à cause des voleurs qui abondent dans le quartier, D'après la secrétaire ce que les membres lettrées désirent le plus ce sont des livres sur l'hygiène, la puériculture, le savoir-vivre, la vie en Afrique, les femmes africaines et leurs problèmes, les femmes célèbres. Elles voudraient aussi recevoir des revues africaines.

Vers la fin de 1964 une bibliothèque scolaire pilote a été créée à l'Athénée de Saint-Jean et en avril 1965 une « bibliothèque enfantine » de plus de 2 000 volumes dépendant de la Bibliothèque Nationale grâce aux dons des ambassades étrangères et à l'aide initiale de l'UNESCO. Ces deux établissements ont eu beaucoup de succès auprès des jeunes des deux sexes, mais il faudrait multiplier par cent, si ce n'est leur nombre du moins leur contenu, pour répondre, ne serait-ce que partiellement aux besoins des écoliers.

4. *Visites.* On rend visite aux membres de sa parenté et à ses amies. Si les visites aux amies et camarades sont toujours des distractions qu'on les fasse ou qu'on les reçoive, les relations avec certains membres de la famille sont quelquefois considérées comme des obligations ennuyeuses par les jeunes qui n'oseraient cependant s'en dispenser.

Certains parents trouvent que les visites entre écolières ou étudiantes leur font perdre un temps précieux qui pourrait être consacré aux leçons, surtout quand les amies habitent loin l'une de l'autre, en conséquence celles-ci ne se rencontrent qu'à l'école quand elles appartiennent à la même école et dans les fêtes qui sont fréquentes, surtout en période de vacances. Une jeune étudiante nous racontait qu'elle avait la permission de visiter ses trois cousines qu'elle aimait beaucoup, mais non son amie A., qui habitait Matete (elle vivait à

Ngiri-Ngiri), l'amie étant professeur de coupe dans une école professionnelle lui faisait des robes pour rien, mais il fallait d'abord apporter le tissu, puis avoir trois essayages, enfin aller chercher la robe si A., ne la rapportait pas, donc cinq visites par robe.

La fréquence des visites entre amies adultes — à moins qu'il ne s'agisse de femmes riches — est fonction de la distance entre leurs résidences : quand il faut une heure et demie à deux heures d'autobus avec deux ou trois correspondances pour se rendre chez quelqu'un on n'y va pas aussi souvent que lorsqu'il faut vingt ou vingt-cinq minutes à pied ou même une demi-heure en autobus. Certaines femmes ont des camarades, des cousines ou des sœurs qu'elles voient tous les jours ou presque tous les jours, soit qu'elles leur rendent visite, soit qu'elles participent à des activités et à des distractions communes.

Dans notre enquête sur les loisirs, 66% des jeunes filles voyaient les membres de leur parenté habitant Kinshasa plusieurs fois par mois, même lorsque ceux-ci habitaient des communes différentes, les autres se contentaient de relations plus espacées. Il n'y en avait aucune à ne pas fréquenter des membres de sa famille.

La moitié des jeunes filles avaient deux camarades, allant à la même école et habitant la même commune à des distances variables. Elles se voyaient tous les jours à l'école et hors de l'école, à laquelle elles se rendaient ensemble quand leurs parents étaient dans le même quartier. La plupart des autres avaient trois camarades dans les mêmes conditions qu'elles rencontraient aussi quotidiennement, mais le reste — qu'elles eussent une, deux, ou trois camarades — ne les fréquentaient pas en dehors de l'école. Souci des parents au sujet des études de leur fille? Peut-être aussi préjugé de classe ou question de morale : les interdictions des parents se rencontrent souvent dans les familles où le père est un travailleur intellectuel et dans les tribus où la virginité de la jeune fille avant le mariage est de règle.

5. *Réunions*. Religieuses, culturelles, amicales, économiques, elles constituent souvent des distractions que nous étudierons plus spécialement au chapitre des Associations Féminines (IVe Partie. Évolution de la Femme).

6. *Fêtes*. On s'amuse beaucoup à Kinshasa où tout est prétexte à fêtes. Il y a d'abord les fêtes religieuses et les fêtes nationales qui sont plutôt pour les femmes des occasions de regarder ou de parader, les compétitions sportives, les spectacles, les fêtes folkloriques. Pour un petit groupe dont les familles sont au pouvoir, il y a les réceptions officielles (dîners, soirées, *cocktail-party*, *garden-party*). Et puis, il y a les fêtes familiales. On fête le baptême, l'anniversaire de la naissance, la première communion, le mariage, l'anniversaire du mariage, les promotions, le départ pour l'étranger, le retour de voyage, la guérison, la « prise de deuil » (premier *matanga*), le « retrait de deuil » (deuxième *matanga*).

Un même événement peut donner lieu à toute une série de fêtes. Par exemple, une de nos amies congolaises se rendait en province en

auto avec deux camarades, le chauffeur qui avait bu plus que de coutume a donné un mauvais coup de volant qui a précipité l'auto dans un fossé au sortir de la ville. Les occupants s'en sont tirés avec des contusions et des égratignures. Nous décrirons la première des fêtes auxquelles cet accident a donné lieu.

> La sœur de notre amie a invité une quarantaine de ses connaissances à une soirée « d'actions de grâces » : l'accident qui aurait pu être mortel n'ayant eu que des suites bénignes. On s'est réuni à 14 h. 30 pour se séparer à l'aube. Nous sommes arrivés à 16 h., il y avait deux groupes l'un dans la cour et les « autorités » dans la maison. Dès qu'une nouvelle personne arrivait on lui offrait des rafraîchissements (bière ou pepsi-cola). A 17 h., discours du maître de la maison en lingala, puis en français, les personnes assises dans la cour étaient rentrées pour l'entendre. On sert le champagne, plus une bouteille de gin pour quelques « autorités ». A 17 h. 30, buffet américain : poulets, sauce aux bourgeons de manioc, riz blanc. Chacun a son assiette et se sert de fourchette et couteau (quelques personnes prennent les abattis avec leurs doigts). On ne commencera à danser à l'électrophone avec amplificateur qu'après 19 h.
>
> Tous les hommes sont en veston et toutes les femmes en pagne. Pas de grands décolletés, mais des sandales de soirée avec talons aiguille, seule la maîtresse de maison est nu-pieds. Les disques se succèdent suivant les préférences exprimées par les auditeurs.

La semaine suivante notre amie offrait un dîner d'actions de grâces. Puis ce fut le tour du mari de la deuxième voyageuse : déjeuner suivi de bal et enfin les parents de la troisième offrirent eux aussi un déjeuner avec bal très animé. En tout quatre fêtes.

Le *matanga* — prise de deuil est beaucoup plus rare que le *matanga* — retrait de deuil. Quand la famille est assez riche pour l'effectuer tout de suite après la mort, il est moins gai quoiqu'on y danse aussi. On cause et on boit toute la nuit, on joue quelquefois aux cartes, on bat du tam-tam. La maison est complètement vidée de ses meubles, portes et fenêtres restant ouverts. Ceux qui veulent se reposer dorment à terre dans l'une des pièces. Tous les invités restent dehors.

Le *matanga* — retrait de deuil a lieu d'habitude dans un bar, tandis que le premier *matanga* a lieu dans la maison mortuaire. Il peut comme autrefois être organisé sur une base commerciale et ne pas revenir trop cher à la famille, mais dans certains cas, pour des raisons de prestige, les héritiers dépensent ce jour-là une petite fortune.

Nous avons accompagné le 29 août 1965 des amies congolaises à un grand *matanga* auquel on les avait conviées. Plusieurs centaines de personnes étaient réunies dans un dancing. Beaucoup de ministres et de hauts fonctionnaires. Hommes en veston ou en smoking, femmes en robes du soir courtes ou longues, ou bien en pagnes. Toilettes à la dernière mode. Éclairage au néon spécial. Disques « surboum » des deux plus grands orchestres — « African Fiesta » et « OK Jazz ». On

nous signale quatre jeunes femmes dont l'une est en rose, deux en jaune et la dernière en bleu : elles ont laissé de côté pour une nuit leurs robes noires car elles sont en deuil, afin de pouvoir danser à leur aise sans se faire remarquer. Nous avons vu une fois sur la piste deux danseuses en noir, mais elles ne pourront pas renouveler ce geste, car « cela ne se fait pas ».

Celle qui offre le *matanga* est en robe de satin saumon avec deux grands « suivez-moi jeune homme » en mousseline de soie ton sur ton partant des épaules, elle est très applaudie chaque fois qu'elle danse et durant son absence des amis des deux sexes jettent des fleurs par terre devant sa table. On sert quelques consommations et des rafraîchissements à des prix de coupe-gorge (700 francs congolais pour quatre saucisses minuscules), maisla bière est à peu près introuvable à cause du contrôle des prix.

Le retrait de deuil peut aussi donner lieu à plusieurs fêtes : les héritiers, les parents les plus proches, offrent le *matanga*, mais rien n'empêche des parents éloignés d'offrir un « bain de consolation ». Il nous est arrivé d'assister à une fête de ce genre offerte par une femme à l'occasion du retrait de deuil d'une cousine vivant en province, qu'elle aimait beaucoup.

Les associations sportives (foot-ball, basket-ball, tennis, cyclisme, etc.) organisent régulièrement des compétitions, certaines toutes les semaines, d'autres plus rarement. Il y avait par exemple durant notre séjour des courses de bicyclettes tous les dimanches matin et des matches de foot-ball tous les dimanches après-midi. Les femmes font très peu de sport, il n'y a pour le moment ni associations, ni champions féminins, mais elles ne dédaignent pas pour autant d'assister aux compétitions.

Les associations théâtrales, culturelles ou folkloriques donnent aussi périodiquement des spectacles qui ont chacun leur public. Les pièces représentées sont le plus souvent d'auteurs français, mais il y en a aussi d'auteurs congolais écrivant en français, en français mélangé de lingala ou en kikongo. Il semble que la formule préférée soit celle de plusieurs pièces en un ou deux actes pour les associations théâtrales; d'un spectacle où sont entremêlés saynètes, récitations, numéros de danse et de chant pour les associations culturelles ; de danses costumées accompagnées d'un orchestre congolais et de chansons ou récitatifs expliquant l'action pour les associations folkloriques, cette explication peut d'ailleurs précéder la danse quand elle n'est pas chantée.

Les associations récréatives et les associations « d'élégance » des jeunes organisent régulièrement le dimanche et quelquefois en semaine dans les bars-dancings des « boum » et des « surboums », quelquefois aussi des concours de danse entre plusieurs associations avec entrée payante pour les non-membres.

Dans certaines communes, il faut quarante-huit heures avant d'organiser « un spectacle, bal, compétition, *matanga*, etc. », adresser une demande d'autorisation verbalement ou par écrit aux autorités communales qui la délivrent contre paiement d'une certaine somme (200 f

à Njili par exemple). Il est probable que cette mesure destinée à renflouer les caisses communales se généralisera rapidement.

7. *Bars, cabarets, dancings.* Ils sont très nombreux et très fréquentés par des femmes de tous âges. Durant notre séjour il y a eu une véritable campagne de presse de tous les journaux contre les « boîtes de nuit ». On englobe souvent sous ce terme à Kinshasa les cabarets et les « flamingos » ou maisons de tolérance. De même certaines personnes accusent beaucoup de bars de dissimuler d'autres activités. On lit par exemple dans le *Progrès* du 31 juillet 1965, que dans la commune de Matete « sur cent boutiques-buvettes, il y a quatre-vingts flamingos où se passent des scènes immorales à longueur de journée » et dans *Présence Congolaise* du 10 avril que « la buvette d'Air Makala (Dendale) n'est pas seulement une simple boîte de nuit mais un flamingo... on y assiste à des scènes ignobles le jour comme la nuit ».

Au moment où a commencé la campagne (décembre 1964), la commune de Bandalungwa par exemple comptait vingt « boîtes de nuit » (maisons de prostitution fonctionnant aussi le jour), la plupart installées dans de belles maisons OCA situées aux environs du marché et le long des artères communales les plus fréquentées afin de pouvoir détourner les femmes se rendant au marché et les filles en route pour l'école. Dans toute la « Nouvelle Cité », l'emplacement de ces maisons était aux carrefours, aux environs du marché et dans le voisinage des installations d'essence où d'après plusieurs informateurs, sous prétexte de s'approvisionner en carburant, on pouvait embarquer une femme et la convaincre de vous suivre. La commune de Matete avait trente boîtes de nuit reconnues, plusieurs d'entre elles s'élevant dans les zones vertes (terrains réservés aux futures écoles, plaines de foot-ball, etc.). La cité de Lemba en avait une dizaine ouvertes sitôt que la Colectric avait distribué l'électricité, ces maisons étaient intercalées parmi les résidences de citoyens paisibles souvent pères de familles nombreuses. Nous verrons plus loin les résultats de cette campagne.

Les bars de leur côté pour s'attirer le plus de clients possible se munissaient de micros de plus en plus puissants. Certains disques immoraux ou obscènes résonnaient avec tant de clarté que les enfants et les jeunes gens pouvaient facilement entendre, écouter et mémoriser leur contenu (on les répétait indéfiniment à la demande des clients quand c'était des chansons à succès) sans que parents ou instituteurs pussent les en empêcher. On reprochait aussi aux bars non seulement le choix des disques et l'intensité de la musique, mais sa durée : elle commençait de bonne heure le matin pour ne s'arrêter que très tard dans la nuit, or il y avait des bars à proximité des églises et des écoles et près de tous les bars il y avait des maisons où devaient étudier des enfants et des jeunes gens, où écoliers, travailleurs et malades avaient besoin de s'endormir avant l'aube.

De plus, sur les murs des bars comme sur ceux des boîtes de nuit, s'étalaient souvent des graffiti et inscriptions qui n'étaient pas précisément destinés à la jeunesse. Enfin les journaux se plaignaient que

depuis l'introduction de la danse diurne dans les bars, les enfants allant à l'école ou en revenant, ainsi que les jeunes femmes venaient contempler certains spectacles peu édifiants offerts par des danseurs dépravés.

Certaines femmes ne vont pas au bar d'une façon générale, elles préfèrent envoyer quelqu'un acheter dans un débit ou dans un bar le nombre de bouteilles de bière ou de limonade qui leur sont nécessaires. Cependant, cette année pour les week-ends de Noël et du Nouvel An et pour le 4 janvier 1965, il paraît qu'on a vu pour la première fois dans ces établissements beaucoup de nouvelles figures, en particulier des mamans accompagnées de bébés de moins de trois mois parce que les barmen avaient décidé de ne plus satisfaire « les clients extérieurs » vu la pénurie de boissons et que ces femmes trouvaient que des fêtes de fin d'année sans boissons étaient réellement trop tristes.

Beaucoup de femmes qui vont dans les bars ne fréquentent que certains d'entre eux : elles se rendent plus ou moins régulièrement dans l'un ou l'autre établissement tenu par quelqu'un de leur parenté ou de leurs relations. D'autres ne vont dans les bars qu'accompagnées de leur mari ou d'un couple de leur famille ou de leur connaissance. Une troisième catégorie s'y rend souvent avec deux ou trois camarades, au vu et au su de leur famille ou de leur mari. Certains de ces groupes de jeunes femmes peuvent passer la journée du dimanche allant d'un bar à l'autre et ne rentrant chez elles qu'après le coucher du soleil. Un jour que nous nous promenions à Dendale, nous avons été appelée par une de nos connaissances assise à la terrasse d'un bar. Elle était en compagnie d'une amie qui nous a raconté qu'elles étaient sorties à 9 h. du matin (il était environ 17 h.), elles étaient trois, mais la troisième les avait quittées à 13 h. pour aller faire manger son mari et n'était pas revenue. C'était leur quatrième bar. A midi elles avaient déjà tellement bu qu'elles devaient profiter d'une minute d'inattention de la personne qui leur offrait de la bière pour la jeter à terre. Après quelques sandwiches avec des boissons non alcoolisées, cela allait mieux (elles avaient été chercher les sandwiches chez des amies du voisinage) et elles avaient pu recommencer à boire. Quand nous les avons quittées, l'une avait décidé de rentrer chez elle et l'autre d'aller visiter une amie. Elles avaient l'une trois et l'autre cinq enfants.

Une quatrième catégorie de femmes — mariées ou non — se rend seule ou avec une amie dans les bars en l'absence du mari quand elle en a un et sans son autorisation, en quête d'aventures, ou bien s'y rend en compagnie d'un autre homme. Enfin un certain nombre de femmes ne vont jamais dans les bars, excepté quand on y organise certaines fêtes auxquelles elles considèrent qu'elles se doivent d'assister.

Diverses mesures ont été prises durant notre séjour pour remédier à la situation : fixation des heures d'ouverture et de fermeture des boîtes de nuit (ouverture 20 h., 21 h. ou 22 h. ; fermeture 5 h. ou 6 h., avec amende pour contravention variant de 5 000 à 15 000 f, suivant les communes), fixation du maximum d'intensité autorisé pour les amplificateurs, accès des mineurs non accompagnés de leurs parents interdit dans les bars de la commune de Dendale, suspension de l'octroi

de nouvelles licences pour boîtes de nuit dans plusieurs communes (Kalamu et Bandalungwa par exemple), fermeture des boîtes de nuit non autorisées, défense d'ouvrir des boîtes de nuit ou flamingos à proximité d'une école, d'une église ou d'un foyer social dans la commune de Kalamu, fermeture dans la commune de Bandalungwa de sept boîtes de nuit « avec lits » établies en quartiers résidentiels où se trouvaient à 10 h. du matin huit femmes mariées (l'une avec son bébé sur le dos) et trois écolières.

Transports

1. *Autobus.* Les difficultés de transport constituaient pour les femmes un sujet de conversation presque aussi répandu que le manque d'eau. Pour aller d'un bout à l'autre de la ville, il faut certainement près de trois heures à pied, donc même celles qui n'aimaient pas les transports en commun devaient se résigner à les employer quand elles étaient pressées, quand elles avaient un paquet ou quand elles se rendaient à un endroit à plus d'une heure de marche. Il y avait bien un certain nombre de taxis mais leur tarif exorbitant les mettait hors de portée du commun des mortels : pour une course dite ordinaire, 200 f dans « l'ancienne cité », dans la commune de Léo ou entre les deux ; 300 f et plus de l'ancienne à la « nouvelle cité » et de Léo à la nouvelle cité, le maximum étant atteint par le trajet Léo I-Lovanium 700 f. Quand on pense qu'une bonne d'enfants « bien payée » touchait 2 000 f par mois on se rend compte du luxe que constituait une course en taxi.

Les autobus étaient de diverses sortes. Il y avait les « bus » et les « gyrobus » de la TCL (Transports en commun de Léopoldville), mastodontes qui lorsqu'ils étaient accouplés pouvaient transporter une centaine de passagers et les *fula-fula* beaucoup plus petits qui n'en contenaient qu'une vingtaine. Les autobus TCL avaient un horaire, un parcours et des stations fixes, mais aux heures d'affluence on pouvait en voir passer deux ou trois avant d'arriver à y trouver place. Aux heures creuses on les voyait se succéder vides ou à demi vides. Les *fula-fula* eux n'étaient jamais vides, plus nombreux aux heures de pointe, on les cherchait vainement un peu plus tard. Beaucoup de femmes les préféraient, bien qu'ils fussent moins confortables et sujets à des variations d'horaire et de parcours, parce qu'on y jouissait d'une sécurité relative, malgré les excès de vitesse de leurs chauffeurs.

Les autobus TCL étaient le terrain de choix des voleurs qui profitaient de l'encombrement pour subtiliser provisions, marchandises, sacs à main et argent. Les femmes et les enfants en bas âge étaient bousculés, écrasés sans pitié, les pagnes déchirés dans les bousculades. Aux heures d'ouverture des bureaux, il est même arrivé plusieurs fois durant notre séjour que les conducteurs fassent passer d'abord les hommes, et, s'il y en avait trop, refusent d'embarquer les femmes en leur criant : « Il y a des taxis pour celles qui ne veulent pas aller à pied ou bien attendre ! »

En plus de ces inconvénients, il y a les receveurs malhonnêtes qui encaissent l'argent sans vous donner de ticket et vous injurient quand

vous réclamez parce qu'ils sont de mèche avec les contrôleurs (*Le Populaire*, 21 août 1965), il y a aussi les terribles « crocodiles » (contrôleurs en argot), terreur des nouveaux arrivés qui ne s'expriment pas encore convenablement en lingala, tout essai de discussion dans une autre langue est vite interrompu : « Je vous connais tous, toi, tu es un voleur ! » ou bien « Toi, tu es venu pour me tromper ! » et de là à passer aux coups il n'y a qu'un pas qui est vite franchi.

Les femmes ont des préoccupations de transport non seulement pour elles mais pour leurs enfants. Malgré toutes les précautions prises, nombreuses sont les familles qui ont perdu un enfant par suite d'un accident arrivé en allant ou en revenant de l'école. Celles dont les enfants empruntent les bus TCL ne sont pas inquiètes quand la distance qui sépare la maison des arrêts de bus n'est pas très longue, mais quand on supprime un arrêt la situation change. Le fait s'est produit en mai 1965 : la TCL a supprimé l'arrêt du marché au quartier Synkin de la commune de Bandalungwa. Les élèves d'école primaire qui prenaient là l'autobus se sont vus obligés de parcourir plusieurs kilomètres à pied pour arriver à la station suivante et de traverser plusieurs fois par jour l'avenue Kasa-Vubu, célèbre par le nombre d'accidents qui s'y sont déjà produits. Comme les mamans ne pouvaient pas aller prendre les enfants à leur sortie du bus au retour de l'école, même lorsqu'elles parvenaient à les y accompagner le matin, elles ont décidé avec leurs maris, en cas d'accident de « faire une descente sur l'avenue Kabinda pour lapider l'agent colonialiste » qui avait fait supprimer l'arrêt devenant ainsi « co-auteur » de l'accident. Cette menace transmise par la voie de la presse a fait rétablir l'arrêt.

La coutume de brûler la voiture qui a causé un accident mortel et de tuer le chauffeur est encore très vivace dans la capitale, quoique beaucoup de Congolais la déplorent. Il paraît que pour la combattre, durant les dernières années du régime colonial la police tâchait d'arriver dans les deux minutes sur les lieux et maintenait la foule à distance « en mitraillant » sur un rayon de cent mètres. Dans le *Progrès* du 21 novembre 1964, une femme, Clémence Likabo, se plaint du retard de la police lors des accidents (elle met quelquefois entre une et deux heures pour se rendre sur les lieux) permettant ainsi aux gens de mauvais aloi de brûler la voiture « parce qu'elle manque de klaxon » et de battre à mort le chauffeur si celui-ci n'a pas fui.

Il arrive quelquefois des erreurs tragiques dans ces lynchages. Par exemple le 25 juillet 1965, un taxi renverse un enfant qui traversait la chaussée, avenue de la Victoire à Kalamu. L'enfant meurt sur-le-champ. Le chauffeur court se réfugier au Commissariat où on le met au secret. Puis, le commissaire accompagné de plusieurs policiers fait de l'auto-stop pour se rendre sur les lieux. Un jeune homme conduisant une Volkswagen accepte de les y déposer. A peine a-t-il quitté le volant de son auto pour aller s'enquérir des circonstances, que la mère de la victime se précipite sur lui et l'assomme à coups de gourdin. Il tombe et c'est un mort qu'on relève. Les policiers, tous armés, n'avaient pas bougé.

2. *Trains et bateaux.* Les transports à l'intérieur de la capitale ne sont pas les seuls à être défectueux : les conditions sociales de voyage par train ou par bateau pour se rendre en province sont paraît-il déplorables. Les rapports des compagnies signalent une augmentation sensible du trafic voyageurs sur tous les réseaux. Si l'on compare pour 1959 et 1964 le pourcentage des voyageurs par kilomètre par rapport à l'ensemble du trafic, on constate un accroissement de 24%, or ces transports de voyageurs se font à perte sur tous les réseaux. L'OTRACO, seule en cause dans l'actuelle ville de Kinshasa, essaie donc de les décourager par un système de quotas pour la vente des tickets de train et par le maintien de conditions difficilement acceptables pour beaucoup de personnes. Par exemple, les voitures entre la capitale et Matadi n'étant pas assez nombreuses, une partie des voyageurs doit rester debout durant les 300 kms et absorber comme les autres une nourriture qui les indispose.

Quant aux voyages par bateau, il suffit de s'en faire donner les détails par l'une de ces marchandes qui font régulièrement le trafic entre le Haut-Fleuve et l'ex-Léopoldville ou de lire l'un de ces articles de journaux relatant des impressions de voyage (par ex. « Quatre semaines sur la barge Wagenia », *Étoile du Congo*, 25 août 1965), ou même d'assister du quai au départ de l'une de ces barges trois fois trop chargées où les passagers de troisième classe n'arrivent pas à trouver un coin assez grand pour y déposer la couverture pliée et repliée qui leur servira de couchette, où les cris des enfants et des mères de famille se mêlent à ceux de l'équipage dans une confusion indescriptible.

Coût de la vie

Les femmes se plaignent beaucoup du coût de la vie, mais elles ajoutent souvent que du temps d'Adoula c'était encore pire.

Quand nous avons quitté la ville de Kinshasa, le salaire minimum légal y était de 3 500 f par mois avec des allocations familiales de 200 f par enfant et par mois, plus frais médicaux et pharmaceutiques gratuits à l'hôpital général. Beaucoup d'hommes et encore plus de femmes étaient employés au-dessous de ce minimum, mais passons. Que pouvait faire avec 3 900 f un homme marié, père de deux enfants? J'en ai connu un qui habitait la classique « grande pièce » divisée par un rideau à Ngiri-Ngiri (coût 1 000 f par mois). Il racontait que « du temps des Flamands » il ne gagnait que 300 f par mois (francs non dévalués équivalant à 1 080 f actuels), il n'avait ni femme ni enfant et pouvait s'en tirer en mangeant du poisson sec au lieu de viande. En ce moment, les costumes sont devenus si chers — un pantalon ordinaire 1 000 f, un pagne ordinaire 1 500 f, une paire de souliers de tous les jours 1 000 f, une chemise 700 f — que si l'on veut s'habiller décemment de vêtements neufs, il ne reste rien pour manger (beaucoup d'individus ne portent jamais que costumes et souliers de seconde main qu'ils peuvent avoir à moitié prix quand ils sont assez usagés). Il faut donc que la femme se débrouille ou que l'homme vole, quand la viande à bouillir coûte 450 f le kilo.

Le Comité National de l'UTC (Union des Travailleurs du Congo) avait demandé en juillet 1965 un salaire minimum de 7 290 f afin de redonner au manœuvre son pouvoir d'achat d'avant l'indépendance (voir *Actualités Africaines*, 31 juillet 1965), mais le Gouvernement a refusé « de peur de provoquer l'inflation ». Cette situation s'étend à tout le pays. Au Katanga, les ouvriers demandent depuis 1962 une augmentation de salaire. Adoula avait fait dire qu'il s'y opposait et s'était entendu avec les syndicats qui avaient accepté d'attendre. Arrive Tshombe, ils demandent 100% d'augmentation à l'Union Minière et 50% à la BCK (Bas-Congo-Katanga). Les employeurs sont décidés mais le premier ministre s'y oppose pour des raisons à la fois économiques et politiques. En juillet 1965, les administrateurs de l'Union Minière étaient inquiets : « On ne peut contenir indéfiniment les ouvriers, ils sont informés maintenant », or les cadres avaient été augmentés de 100 % en janvier 1964 et encore de 100% en mars 1965 (les journaux ont publié la deuxième augmentation). De plus, tout le monde savait que la Compagnie avait fait de gros bénéfices, si les syndicats décrétaient une grève au Katanga et obtenaient satisfaction, il faudrait bien doubler le salaire minimum de Kinshasa.

De temps en temps paraissait sur un quotidien un article se plaignant de la hausse de tel ou tel article dont l'auteur avait besoin pour le moment. Par exemple, dans le *Progrès* du 24 août 1965, Marie-Caroline Lokuku se plaignait de l'augmentation du coût des piles dont elle se servait pour sa radio : ces piles qui autrefois coûtaient de 180 f à 200 f revenaient alors à 1 500 f, de plus les anciennes, de meilleure qualité, duraient trois mois tandis que les nouvelles ne faisaient pas trois semaines.

Autre sujet de lamentations : le coût des soins médicaux dans les cliniques et chez les médecins privés qu'il faut bien fréquenter quand le cas est urgent, puisqu'une personne gravement malade quand on l'emmène à l'hôpital général (gratuit) doit faire la queue et attendre si longtemps qu'elle risque de trépasser avant d'être traitée, d'après plusieurs de nos informateurs. Pour notre part, nous connaissons une famille qui a perdu pendant notre séjour un petit garçon le lendemain de son entrée à l'hôpital général : l'enfant avait besoin d'une transfusion de sang qui a été effectuée trop tard. Le père qui l'avait accompagné a donné son sang, peut-être aurait-il dû amener le petit malade la veille, dès que le cas a empiré, mais la famille est persuadée que si l'enfant avait été vu par le médecin à son arrivée le matin au lieu d'attendre toute la journée, il aurait été sauvé.

La *Renaissance* du 10 août 1965 cite le cas d'un certain docteur chez qui la moindre radiographie revient à 1 500 f et qui fait payer 300 f une piqûre de pénicilline qu'il achète en gros à raison de 150 f le flacon de six doses.

Et puis il y a encore l'augmentation des impôts, droits et taxes. L'extrait de casier judiciaire, par exemple, passe de 150 f à 600 f par décret-loi du 13 mars, tandis que l'impôt sur les « célibataires » est

porté à 3 000 f, ce qui provoque de la part de ces dames une campagne de presse dont nous parlerons plus loin.

La hausse des prix des produits d'alimentation locaux a été freinée par l'expansion des cultures vivrières dans la périphérie de Kinshasa et dans ses alentours immédiats et par l'accroissement des terres mises en culture dans le Kongo Central pour en commercialiser la récolte. Malgré l'augmentation du prix du manioc, cette denrée est celle qui a le moins augmenté depuis 1960, provenant surtout du Bas-Congo elle a l'avantage de pouvoir remplacer le riz, la pomme de terre et le pain (au moins en partie) pour la majorité des consommateurs de Kinshasa. L'écart entre l'accroissement du prix du manioc par rapport à l'accroissement moyen de l'index de l'alimentation était le plus bas fin 1964 : 51%, contre 86% pour le pain, 129% pour le riz et 197% pour la pomme de terre *.

Pour ce qui a trait aux biens de consommation (alimentation entre autres), la hausse n'était pas le seul souci des femmes, il y avait aussi de temps en temps pénurie de tel ou tel article — pas de farine pendant une ou deux semaines par exemple, pas de lait en poudre pendant un mois, etc. — ces variations dans l'approvisionnement se présentaient le plus souvent subitement. Cependant, le 9 août, le ministre de l'Économie Nationale prévoyant une crise assez grave convoquait les principaux importateurs afin de leur exposer la situation critique des stocks de certains biens de consommation et la façon d'y remédier. L'approvisionnement en tissus *wax*, en sardines, corned beef, farine, lait, riz, purée de tomates, oignons, etc. était suffisant pour les six ou huit semaines à venir, mais comme tous les quotas avaient été distribués et qu'il n'y avait aucune marchandise flottante ou en voie d'arrivage, une rupture d'approvisionnement était à prévoir à ce moment. Le ministre demandait donc aux importateurs de diminuer provisoirement leurs achats de quincaillerie et de matériel électrique afin de les remplacer par ces produits qui allaient manquer et leur annonçait qu'il allait essayer d'obtenir du premier ministre un « quota spécial » important destiné à importer immédiatement le maximum de ces biens de première nécessité, d'autant plus qu'il y aurait aussi à faire face à la demande des régions pacifiées.

Ce n'était pas seulement le coût de la vie qui avait augmenté, le coût de la mort avait aussi monté en flèche, si bien que le Gouvernement avait dû intervenir pour fixer les prix maximum des cercueils de différentes qualités et les tarifs des corbillards. Malgré cela, un boy de notre connaissance, marié et père de quatre enfants avait dû dépenser 7 000 f en tout pour l'enterrement de son cinquième enfant, mort-né à l'hôpital (salaire mensuel du père 4 000 f), et un fonctionnaire subalterne, père de famille nombreuse, 21 000 f pour enterrer sa belle-mère (cercueil 17 000 f, corbillard 3 000 f, croix 1 000 f) sans compter les

(*) E. Ndongala, « Les problèmes du développement de la production agricole vivrière au Congo pendant la période 1960-1964 », *IRES*, Lovanium, août 1965.

frais divers (déclaration de décès, boissons pour les amis venus l'assister, robe noire pour la femme, etc.) quand il n'en touchait pas 9 000, allocations familiales comprises.

Délinquance

1. *Vol.* Le 7 juillet nous étions en visite chez des amis en même temps que le commissaire de police de la commune de Saint-Jean. Il se plaignait : « Ce qu'on vole ! C'est une honte. Ce matin, de 8 : 30 am à 10 : 30 am, j'ai déjà reçu quinze plaintes. Et c'est comme cela tous les jours ! Et pas de petits vols : quand il s'agit d'un magasin, ils engagent un camion qui va les attendre plus loin. On retrouve difficilement voleurs et objets perdus parce qu'on nous a envoyé des policiers de l'intérieur qui ne connaissent pas la ville et ne savent pas tirer ».

D'après un informateur : « Autrefois on volait beaucoup, mais la police trouvait les voleurs. Quand on prenait quelque chose chez vous, vous alliez le dire au commissaire, il venait dans la chambre, mesurait (relevait les empreintes?) et retournait à la Population Noire. Il disait : « C'est Un Tel ! » et n'importe où était le voleur on le trouvait et on l'arrêtait ».

« Maintenant, voici ce que nous faisons quand on vole, nous avertissons la police. Le commissaire vient, on dit ce qu'on a perdu, il inscrit, vous donne une copie et s'en va. Ensuite, nous réunissons tous nos amis, chacun va dans un marché où on vend des costumes parce que le voleur cherche tout de suite à vendre. Dès qu'on reconnaît un costume, on dit : « Où as-tu acheté ça? C'est à moi ! » ou bien « Ça, c'est à mon ami ! » L'autre se défend, on fait chercher celui qui a perdu s'il n'est pas là, afin de confondre le voleur. C'est ainsi seulement qu'on peut retrouver ses vêtements, la chose qu'on vole le plus à la Cité, pagnes, costumes ».

Une femme racontait : « Les réfugiés de Stanleyville sont de grands féticheurs. On ne peut plus avoir une lampe allumée à la Cité. Si la maison est fermée, sans lumière, ils n'entrent pas de peur d'être surpris. S'il y a de la lumière, ils se cachent et lancent une poudre, tout le monde s'endort jusqu'au matin. Quand on se réveille, la maison est vide ou presque ».

Chez les pauvres, ce sont les vêtements et la batterie de cuisine qui disparaissent, chez les moins pauvres le voleur s'attaquera quelquefois au bracelet-montre, aux bijoux, à la petite radio à transistors, à l'électrophone, aux meubles et bien entendu à l'argent. On vole les outils, les bicyclettes et mobylettes, on vole les autos, ou simplement leurs roues ou leurs pneus.

Les voleurs ne se contentent pas d'opérer dans les maisons, nous avons vu qu'ils s'attaquaient aux voyageurs dans les autobus, ils brisent les vitres des autos en stationnement pour en dévaliser l'intérieur, ils allègent le porte feuille des acheteuses au marché, ou dans les magasins. (Voir l'article de Mlle Thérèse Limeki, dans le *Progrès* du 4 octobre 1965. Cette jeune fille a été témoin d'un vol de 25 000 f à une cliente de Carina — tout ce que la malheureuse avait sur elle — entre le moment

où elle a tiré son porte-monnaie avant de faire emballer ses achats et celui où elle a voulu payer.)

Des victimes tout indiquées sont les gens qui reviennent de voyage avec de nombreuses valises et sont assez confiants soit pour en charger une et partir en quête des autres, ou pour demander au chauffeur de les attendre tandis qu'ils s'absentent un moment pour telle ou telle raison. Certains taximen sont spécialisés dans ce genre de vol (voir *Courrier d'Afrique*, 7 septembre 1965).

Nous ne parlerons que pour mémoire des abus de confiance — domestiques qui dépouillent leurs maîtres (nous-mêmes avons été trois fois victimes en cinq mois d'accidents de ce genre), employés qui dévalisent leurs patrons, médecins de l'État qui déménagent médicaments et matériel hospitalier pour alimenter leurs cliniques privées (*Présence Congolaise*, 5 octobre 1965), etc.

Les usurpations d'identité pour extorquer de l'argent sont courantes : faux contrôleurs de prix dans les marchés, faux commissaires de police arrêtant des commerçants (*Courrier d'Afrique*, 8/7-65), faux « commandant éthiopien » vendant des Mercédès louées, des réfrigérateurs volés, etc. (*Cour. d'Afr.* 19/8-65), faux garçons de bar réclamant le paiement de boissons commandées à un autre (*Étoile du Congo*, 3/8-65), faux soldat ordonnant aux femmes et aux enfants d'une famille dont le chef était absent de le suivre dans la nuit et leur faisant croire qu'il avait ordre de les tuer parce qu'ils venaient d'Angola, mais qu'il les épargnerait contre beaucoup d'argent. Ces malheureuses ont accepté de rentrer à la maison pour lui remettre tout ce qu'elles possédaient — 4 000 f (*Progrès*, 21/9-65). Nous citerons enfin les faux agents de la Sûreté se présentant chez M. Tshimanga, ancien ministre de l'Information du Sud Kasai, qu'ils voulaient rançonner le croyant porteur d'une somme d'argent (*Progrès*, 22/9-65).

Jusqu'à présent nous n'avons parlé que de voleurs isolés. Il y avait aussi de nombreuses bandes organisées, nous ne nommerons que celle de Jean-Pierre Bikoko, lieutenant du célèbre Angualima (pendu en 1963) auteur de cambriolages importants dans divers domiciles, arrêté en juillet 1965 ; celle de Doudou Joseph arrêté en août qui préférait les magasins dont il écoulait les marchandises chez des Sénégalais ; celle qui en septembre emportait des bureaux de la société Mécanicongo des articles d'une valeur globale de 350 000 f, et enfin celle de Lemoso Jean, dont plusieurs membres ont été arrêtés en octobre, qui s'attaquait aux promeneurs nocturnes et pillait les maisons dont les occupants étaient absents.

Les plus dangereuses de ces bandes étaient armées. On a signalé leur apparition, pour la première fois depuis 1963, en juillet 1965, quand deux individus armés ont attaqué un agent européen de la société Congofrigo et l'ont obligé à leur remettre la clef de sa voiture et tout l'argent qu'il avait sur lui, quelques jours après les mêmes bandits forçaient un couple européen à leur céder le sac à main de la dame contenant 40 000 f.

Le 30 juillet le Dr. Platel qui remplaçait le Dr. Elkhourg était menacé

par une bande de six énergumènes armés de revolvers et pistolets automatiques — qui étaient entrés dans son bureau sous prétexte de soins médicaux — et obligé de leur livrer l'argent que contenaient portefeuille et coffre-fort. Les voleurs emportaient également les microscopes, radio, machines à coudre, à écrire, à calculer, bijoux, etc. En août, un médecin de l'OTRACO était attaqué par un individu armé alors qu'il revenait d'une visite chez un client. Le 26 septembre la voiture d'un autre médecin était volée en plein jour et M. Gilpin, représentant résident des Nations Unies, devait sous la menace des revolvers de deux bandits leur livrer l'argent qu'il avait sur lui, sa montre et sa voiture dont ils se servirent pour commettre d'autres agressions.

Cette crise d'un banditisme qui s'attaquait surtout aux riches, aux étrangers, impressionnait beaucoup moins les femmes que les vols de tous les jours dans les parcelles, dans les boutiques, ou dans la rue, ou que les vols des valises et effets personnels des voyageurs dans les bureaux d'Air Congo ou à l'aéroport de Njili : tantôt l'objet disparaissait (voir *Présence Congolaise*, 28/8-65), tantôt il était retiré par un individu se disant mandataire du propriétaire et présentant les numéros des documents relatifs aux bagages (*Progrès* 30/8-65, *Cour. d'Afr.* 3/9-65).

A propos de vols de rue, on se racontait plusieurs histoires de Congolaises ayant repoussé victorieusement un agresseur non armé. Doudou Joseph, le célèbre chef de bande, a d'ailleurs été capturé par la femme du propriétaire d'un magasin de Dendale, que toute l'équipe s'était acharnée à cambrioler en août 1965. Le *Courrier d'Afrique* du 31 mai rapporte deux histoires de ce genre. Un agresseur se précipite sur Mme B., 44 ans, circulant seule à 22 h. dans une rue de la commune de Ngiri-Ngiri. « Donne ton sac ! » Elle s'enfuit. Rattrapée elle se débat en criant « au secours ! » et plante avec force l'un de ses talons aiguilles sur le pied de l'homme. Il pousse un cri et disparaît. D'après son signalement, le commissaire de police reconnaît un individu qui dans les mêmes parages avait attaqué quelque temps auparavant une jeune secrétaire qui s'en était débarrassée par une prise de judo.

2. *Fraude.* Il y a d'abord le cas de ces joueurs de cartes qu'on rencontrait en juillet-août presqu'à tous les coins de rue du centre de la ville, employant des cartes truquées en vue de soutirer de l'argent à ceux qui acceptaient de tenter leur chance.

Il y a ensuite les cas de tromperie sur l'objet vendu : par exemple le vin de palme empoisonné à cause des voleurs, qui a plus tard été mélangé au vin de palme ordinaire et vendu par un marchand au mois de juillet, le poisson empoisonné à l'acide par les pêcheurs, qui est vendu au marché (mois d'août), la caisse de champagne contenant de la grenadine dans des vidanges de champagne (octobre), les liasses de billets de 100 f composées de bouts de papier imprimé recouverts des deux côtés par quelques billets de 100 f échangés contre les billets de 1 000 f des commerçants (septembre), etc.

Et puis il y a les cas où le fraudeur ne remet rien en échange de l'argent reçu : par exemple les vendeurs de riz se présentant en septembre chez

les ménagères de Bandalungwa, pour prendre une commande, sur laquelle ils se font donner des arrhes et qu'ils ne livrent jamais ou les dessinateurs qui se font donner une avance sur un plan de maison et qu'on ne revoit jamais, ou encore des escrocs comme celui qu'on a arrêté en septembre, qui avait réussi à détourner 11 750 f de personnes qui désiraient occuper les maisons vides des ressortissants de Brazzaville, ou celui qui en tant que fonctionnaire, au bureau de la douane de l'aéroport, demandait aux voyageurs d'exhiber leurs devises et les confisquait (*Prés. Congo.* 12/6-65).

Il y a encore le cas de ces chauffeurs qui se servaient des voitures de l'ONU et des voitures du Gouvernement pour effectuer des transports privés à titre onéreux, et enfin le scandale des « faux réquisitoires » (titres de voyage) qui a éclaté au mois de juillet quand la compagnie Air Congo a présenté à l'État une facture de plusieurs millions de francs congolais accompagnée de faux titres imprimés à la Cité et signés (fausse signature d'après l'expertise) du chef de bureau compétent. Tantôt le « réquisitoire » était établi au nom d'une personne qui voyageait gratuitement pour le compte du Gouvernement (et probablement indemnisait le faussaire), tantôt il était au nom d'une personne qui ignorait tout de la combinaison et partait à ses frais, dans ce cas le billet contre lequel était échangé le réquisitoire était remplacé par un autre de valeur équivalente que les fraudeurs commercialisaient.

3. *Corruption.* Elle faisait rage à Léopoldville en 1965, aucun des aspects de la vie sociale n'en était indemne. Nous citerons quelques lignes du discours-programme du bourgmestre de Matete à cet égard :

> « Je fais appel à tous les agents de la Commune afin qu'aucun d'eux n'exige encore un « tiens-pour-toi », autrement dit « avocat », ne reçoive une corruption quelle qu'elle soit. Les contrevenants seront sévèrement punis jusqu'à être révoqués de leur service. Nous ne voulons plus entendre dire : « Cette indépendance est seulement pour nous faire endurer des souffrances inutiles, Kasavubu est un mauvais type, il a demandé cette indépendance qui a corrompu le pays entier, cette indépendance qui est celle des « je le connais », il vaut mieux que les Flamands retournent. Tu achètes de la bière, avocat ; tu vas acheter des articles en ville, avocat ; tu vas à la Commune, avocat ; où est la fin de tout cela? » Ce fléau qui fait la honte du Congo en général... atteste que la vie est devenue insupportable depuis l'accession du Congo à son indépendance ».

D'après un informateur :

> « Dès qu'un homme est ministre, le premier mois, avant d'avoir touché, il ajoute un étage à sa maison et ouvre un bar à la Cité. Tiens-pour-toi. C'est beaucoup plus mal qu'avant ! »

D'après un officier supérieur rencontré en visite :

> « Un homme qui n'était rien avant l'indépendance, qui n'avait que de petits appointements, vous le voyez avec une maison magni-

fique, une belle voiture et vous apprenez qu'il a un immeuble à l'étranger. Avec quoi s'est-il acheté tout cela? Tiens-pour-toi, avocat. Une investigation sérieuse enverrait en prison tous ces gens-là. Prenez Major Un Tel, il vient de se bâtir une maison de trois millions et demi (97 000 f) en un mois : fondations, maçonnerie, menuiserie, couverture, plomberie, peinture, en un mois ! On vous dit : « c'est à crédit », mais le crédit a un plafond. Que j'aille demain demander un million, on me rira au nez et vous croyez qu'on accorde à ces privilégiés cinq millions, dix millions? Bon, admettons. Et comment pourront-ils rembourser si ce n'est en volant? »

Nous prendrons au hasard dans les journaux quelques exemples de corruption sur une plus petite échelle : policiers qui acceptent 50 f pour fermer les yeux (*Progrès*, 7/12-65), inspecteurs du travail avouant qu'ils acceptent des pots-de-vin parce qu'ils sont mal payés (*Actualités Africaines*, 5/6-65), magasins où l'on doit payer 50 f d'avocat pour avoir un « casier » de bière (une douzaine de bouteilles) ou 500 f d'avocat pour un tissu dont le prix est porté à 1 500 f sur l'étiquette (*Progrès*, 23/7-65 et 24/8-65), tickets de voyage achetés à l'OTRACO avec 500 f de tiens-pour-toi et « maisons de travailleurs » louées à la même compagnie avec 2 000 f d'avocat (*Progrès*, 13/8-65 et 31/7-65), dossiers qui moisissent dans les tiroirs du Fonds d'Avances jusqu'à ce que le titulaire ait offert un pot-de-vin suffisant (*Progrès*, 11/8-65), directeur d'école qui demande 2 000 f d'avocat pour admettre un enfant à l'école (*Progrès*, 21/8-65), lenteurs administratives des bureaux de l'ex-Population Noire, corrigées par des avocats de 3 500 f à 4 000 f (*Étoile du Congo*, 27/9-65), difficulté pour un chômeur de trouver du travail — dîme au syndicat, avocats aux « frères » qui cherchent pour lui, avocat à l'employeur (*Le Populaire*, 21/8-65).

Il ne faut pas oublier les avocats à l'entrée de l'hôpital général dont se plaignent tant de petites gens et les paiements sans quittance des receveurs, contrôleurs, etc. qui se réservent la faculté de les exiger une seconde fois.

4. *Disparitions et enlèvements.* Comme on pourrait s'y attendre dans une grande ville dont la majorité des habitants avaient moins de cinq ans de résidence, il y avait en 1965 de nombreuses disparitions d'enfants, surtout de petits garçons, plus aventureux et moins surveillés que les petites filles. On donnait régulièrement leur signalement à la police, quelques parents le publiaient aussi dans les journaux, quelquefois avec une photo, d'autres le faisaient annoncer à la radio et on retrouvait souvent au bout de quelques jours l'enfant qui avait été recueilli parfois dans une autre commune quand il ne s'agissait pas d'un enlèvement prémédité.

Les adolescents ou adolescentes disparus étaient rarement retrouvés. Le cas du petit Makanga, âgé de 15 ans, dont les parents étaient restés près d'un mois sans nouvelles et qui a été repêché par la police de Tshela dans le Kongo Central où il s'était rendu avec un camarade

du même âge en quête d'aventures qu'on n'a d'ailleurs pas retrouvé, est exceptionnel. Les disparitions d'adultes, relativement rares, correspondaient le plus souvent à des crimes.

Les enlèvements de femmes ou jeunes filles se commettaient plutôt dans la périphérie (où ils se terminaient souvent par des meurtres) que dans les quartiers du centre, cependant il y en a eu quelques-uns de spectaculaires en pleine ville, par exemple celui de Mlle B., habitant chez ses parents au Camp du Christ Roi, enlevée en novembre 1964 par des jeunes gens en tenue militaire dans une auto dont on avait eu le temps de relever le numéro. Le chiffre réel de ce genre de délits est difficilement contrôlable, car la famille n'avertit souvent que lorsqu'elle a perdu tout espoir de retrouver la jeune personne par ses propres moyens. Quand celle-ci peut rentrer au logis ou est repérée au bout de quelques jours, la police n'est pas avertie afin d'éviter le scandale.

Les enlèvements d'hommes, beaucoup plus rares, ont toujours pour but l'assassinat.

Afin de prévenir ce genre de délits, le 9 octobre 1965, le bourgmestre de Bandalungwa demandait par la voie de la presse « aux habitants de la commune de ne pas ouvrir la nuit à qui que ce soit, vu les nombreux cas d'enlèvements qui ont été enregistrés ».

5. *Viol et séduction de mineures.* Les adolescentes sont très exposées à Kinhasa, aussi beaucoup de mères de famille leur marchandent-elles une liberté que l'éducation moderne voudrait peut-être plus complète.

Il y a d'abord les dangers inhérents au milieu et à la conception que le Congolais non évolué se fait de la femme, il y a aussi ceux dus à une formation morale déficiente chez la plupart des jeunes filles. Nous aurons recours à la presse — à quatre articles de femmes parus en lingala dans *Le Progrès* — plutôt qu'à nos informateurs et informatrices habituels pour donner une idée de la situation. Le 19 décembre 1964, c'est le viol, par six soldats d'une fillette de quatorze ans, revenant de l'école, qui nous est conté. Le 28 décembre 1964, il s'agit d'une bataille en autobus entre un groupe d'écolières défendant une jeune fille contre un homme qui voulait abuser d'elle dans le véhicule même et à ce sujet l'auteur rappelle une agression similaire survenue dans un hôpital.

Le 11 août 1965, c'est un article au titre suggestif « Maris, cessez de rendre enceintes vos (petites) belles-sœurs! » La journaliste rappelle que dans bien des cas, lors du mariage d'une jeune fille, les parents lui confient une petite sœur de six ans environ pour l'aider dans le ménage. Quand cette enfant atteint quatorze ou quinze ans, le beau-frère commence à être sévère avec elle, les parents pensent que c'est parce qu'il ne veut pas que la petite se perde, qu'il souhaite qu'elle se marie bien. Erreur, ce qu'il veut c'est la déflorer lui-même. L'article se termine par des reproches suivis de menaces. Le 25 août 1965, deux scandales nous sont dénoncés : celui des jeunes écolières qui, sous prétexte d'aller visiter la sœur aînée, l'oncle ou les grands-parents, se

rendent dans l'un de ces « boum » (bals où l'on s'enivre) organisés par des gens qui n'ont en vue que de les faire tomber ; puis celui des instituteurs dépravés qui après avoir séduit une élève de douze à quatorze ans en font la première de la classe, si bien que l'année suivante quand elle monte de classe et se tient à la queue, ceux qui étaient au courant de ses succès savent qu'elle est à prendre.

La majorité des cas de viols d'adolescentes est commise par des jeunes gens à peu près du même âge, soit seuls, soit organisés en bandes dont l'une des principales activités est de surprendre et « d'actionner » les filles. Certaines bandes arrivent même quelquefois à séquestrer une fillette durant plusieurs jours afin que tous puissent l'avoir à leur disposition pour « l'actionner » de temps en temps.

La recrudescence de la délinquance juvénile qu'on observe chez les jeunes garçons de la capitale depuis l'indépendance est attribuée par M. Wallant, juge d'enfants, dans une conférence de la Section Congolaise de la Commission Internationale des Juristes sur « La jeunesse delinquante et les possibilités de son reclassement » prononcée le 21 juillet 1965, à l'immigration massive et incontrôlée d'originaires de certaines régions troublées, Bakwanga, par exemple (la plupart des enfants de ces immigrants sont devenus délinquants) et à l'arrivée en grand nombre des troupes étrangères. Les infractions « que commettent à coup sûr » les jeunes délinquants sont : le vol, le plus souvent simple, et le viol soit « commis par un jeune adolescent par loisir », soit « commis avec violence par plusieurs adolescents sur une seule fille ». Plus de cent quarante enfants étaient alors au Centre de rééducation de Makala, cent quarante autres avaient été envoyés à celui de Madimba et huit cents étaient en liberté surveillée à Kinshasa.

Cependant, malgré cette recrudescence, malgré la vague de banditisme adulte qui s'éteindra probablement pour un certain temps après l'arrestation des principaux chefs comme l'avait fait celle de 1963 après l'exécution d'Angualima et de Ngadilia, nous croyons que l'affirmation de M. Raymaekers en 1961 * est encore valable en 1965 : « La délinquance n'incruste pas encore profondément la plupart des jeunes urbanisés et souvent le simple fait de leur donner un guide, une direction, une ligne de conduite, suffit à leur redonner une dignité, une honnêteté vis-à-vis d'eux-mêmes et des autres qu'ils avaient perdues ».

Diverses mesures de protection des mineurs ont d'ailleurs été prises en 1965, en particulier l'interdiction le 24 juin par le ministre de l'Éducation Nationale aux élèves des écoles primaires et secondaires de fréquenter les bars, boîtes de nuit, « ou de rester à l'extérieur de ces endroits » sous peine de perdre leur place à l'école et d'être « sérieusement punis ». Certains articles de journaux (voir *Renaissance*, 27/7-65) s'élevaient aussi contre la présence d'enfants aux séances du soir des cinémas, mais il ne semble pas que la Brigade de Protection de l'Enfance ait accompli aucune rafle à ce sujet.

(*) *Pré-délinquance et Délinquance juvénile à Léo. Cliché sociologique. Notes de travail*, par Paul RAYMAEKERS, Matete-Léopoldville, 1961, 98 p.

6. *Autres activités délinquantes et pré-délinquantes exercées par des femmes ou au préjudice de femmes.* Les bagarres entre femmes sont fréquentes. Elles ont quelquefois lieu sous les prétextes les plus futiles. Une discussion entre deux écolières a fini un jour en bataille rangée entre une dizaine de femmes, les mamans ayant pris parti chacune pour son enfant et les voisines étant venues à la rescousse. Les causes de pugilat les plus communes sont néanmoins : une rivalité amoureuse, le refus de s'acquitter d'une dette, l'accusation de sorcellerie.

Les suicides de femmes sont rares, cependant cette année il y en a eu un durant notre séjour, au mois d'août, à Njili. Une jeune fille de seize ans qui revenait d'un cabaret où elle s'était enivrée en compagnie de camarades des deux sexes s'est vu reprocher sa conduite par ses parents. Peu de temps après, elle s'arrosait de pétrole et mettait le feu à ses vêtements, elle est morte brûlée avant qu'on ait pu éteindre cette torche vive.

Il y a eu aussi un infanticide qui a fait beaucoup de bruit parce que d'ordinaire les jeunes femmes qui ne désirent pas la venue d'un enfant le suppriment avant sa naissance et le plus tôt possible après la conception. Congolais et Congolaises considéraient comme une espèce de monstre cette jolie fille de vingt ans, qui avait déjà eu sept ans auparavant un autre enfant d'un homme qui l'avait abandonnée sans jamais s'occuper ni d'elle ni de son fils. Il faut ajouter qu'il s'agissait d'un enfant parfaitement constitué.

Si l'avortement est toléré chez une femme adulte qui a ses raisons de le pratiquer et s'adresse elle-même au praticien de son choix, il n'en est pas de même quand on le fait subir à une enfant ou à une adolescente. Dans plusieurs cas de ce genre, le jeune homme qui avait donné le médicament a été condamné par le tribunal de Centre (juges coutumiers) à payer une amende au père de la victime pour tentative de meurtre et un informateur nous a assurés qu'il aurait fait de la prison si les suites de son acte avaient été plus graves, ou s'il s'agissait d'une récidive, ou encore s'il avait lui-même « plus de vingt ans ».

Les meurtres ou tentatives de meurtres commis par des femmes sont relativement rares. Pendant notre séjour (cinq mois) il n'est venu à notre connaissance qu'un cas de femme ayant renversé une énorme casserole de maïs bouillant sur son mari ivre-mort et quatre cas de femmes ayant tué le chauffeur de la voiture qui avait écrasé leur enfant (ou celui qu'elles prenaient pour ce chauffeur). Par contre, les meurtres, assassinats ou tentatives d'assassinats de femmes par des hommes se rencontrent beaucoup plus souvent — surtout dans la périphérie.

Tribalisme

L'indépendance qui devait amener la participation de tous les Congolais au gouvernement du pays a entraîné une recrudescence du tribalisme : au niveau politique, partis à base tribale ; au niveau de l'emploi, présence de groupes tribaux dans les administrations et sur les

chantiers publics et privés ; au niveau social, discrimination dans les relations.

Le tribalisme politique est exploité par les étrangers qui voient en lui un moyen d'assurer leur présence et leur domination, il l'est aussi par certains Congolais manquant de compétence ou simplement pourvus d'un complexe d'infériorité mais assoiffés de pouvoir et désirant occuper de grosses places sur l'échiquier national ou provincial. Les femmes de la famille feront aussi du tribalisme politique un tremplin pour la promotion de leurs frères et de leurs maris.

Les haines tribales se manifestent surtout en période électorale. En décembre 1964, avant les élections communales, la situation était telle dans certains quartiers — où « des personnes mal intentionnées » ne se gênaient pas pour proférer des menaces à l'égard des individus des autres ethnies et pour tenir « des propos à caractère subversif et terroriste » — que le bourgmestre de Kalamu avait dû rappeler à ses administrés par la voie de la presse qu'il ne manquerait pas de faire appliquer « l'article 75 bis du décret du 2 décembre 1957, code pénal, livre II, qui punit d'une servitude pénale allant d'un mois à un an les manifestations de haine tant raciale qu'ethnique » (*Progrès*, 15/12-64).

Sans aller jusqu'à la haine, en temps ordinaire le tribalisme se manifeste par la solidarité qui entraîne le favoritisme à l'égard des membres de la même ethnie. Un informateur nous disait :

> « Si j'arrivais à être un jour chef du personnel et que l'ingénieur me disait « il faut cent ouvriers pour tel ou tel travail », j'irais chercher cent Bambala comme moi à Ngiri-Ngiri (la commune qu'il habitait), si je n'en trouvais qu'une vingtaine, je me rendrais à Dendale où il y en a davantage, j'enverrais du monde dans toutes les communes. Comment pourrais-je employer un autre homme sachant qu'un frère est peut-être dans l'embarras? »

Le ministre, le chef d'administration, veillera souvent à ce que tous les postes de commande soient aux mains de personnes de la même ethnie s'il a l'intention d'opérer des malversations afin de ne pas être dénoncé, un « frère » honnête donnera sa démission mais n'alertera pas l'opinion publique.

Le tribalisme se glisse partout, même dans l'octroi de bourses d'études à l'étranger. Un article à ce sujet dans l'*Étoile du Congo* faisait remarquer le pourcentage élevé de boursiers pour la Belgique venant de l'ex-province du Kasai : « Les bénéficiaires ont satisfait à des tests. D'accord, mais y a-t-il seulement dans l'ex-Kasai des établissements susceptibles de former de jeunes intellectuels? »

Dans les relations sociales, un chef scout racontait que les membres de son groupe qui vivaient en bonne harmonie jusqu'en 1960 étaient maintenant dressés l'un contre l'autre par leurs familles quand ils appartenaient à des ethnies différentes. Il paraît, mais nous n'avons pu le vérifier, qu'il y aurait également un recul dans le nombre des mariages inter-ethniques et que beaucoup de ces unions datant d'avant l'indépendance auraient été ruinées par des ingérences extérieures.

Quelle est l'attitude des femmes par rapport au tribalisme? Nous avons déjà dit qu'au point de vue politique, elles valaient les hommes. Il n'y a pas encore de femmes parmi les grands employeurs de main-d'œuvre et chefs de personnel, donc pas de critères précis pour une comparaison à cet égard. Les tenancières de bars et débits de boissons, les boutiquières, ont des employés mais toujours en petit nombre, la plupart du temps de sexe différent et souvent d'une autre origine ethnique. D'autre part, dans les administrations, les femmes en place ont quelquefois une grande influence dans l'emploi d'autres femmes, mais il semble que leurs recommandations vont toujours à la « camarade » qui n'appartient pas nécessairement à la même tribu. Néanmoins, comme une non-Bakongo n'a généralement pas de camarades Bakongo et vice-versa, cela revient à dire qu'il existe chez les femmes une discrimination entre Bakongo et non-Bakongo dans les situations considérées comme intéressantes, tandis qu'il n'y en a aucune dans les emplois subalternes.

Les associations féminines à base religieuse, culturelle, sociale, récréative, économique, dont le nom ne mentionne pas le caractère tribal, sont toutes inter-ethniques non seulement dans les statuts, mais à un degré quelconque dans la pratique.

Plusieurs jeunes filles non-Bakongo ont exprimé en notre présence leur préférence pour des maris Bakongo, mais nous n'avons jamais entendu des jeunes filles Bakongo tenir ce genre de discours. Cependant, comme elles sont en général plus réservées, ceci n'est pas une preuve de leurs sentiments intimes. Plusieurs mamans non-Bakongo nous ont dit : « Ma fille épousera qui elle voudra, ces histoires de gens du Haut, gens du Bas, tout ça c'est fini, nous sommes tous des Congolais ! » Beaucoup de mamans Bakongo pensent peut-être de même, nous ne les avons pas interrogées, mais certaines d'entre elles nous ont dit spontanément : « Je souhaiterais pour mes filles des jeunes gens de chez nous, pour qu'un mariage dure, il faut des gens de même éducation, leurs principes, leurs idées, tout est différent, nous sommes trop loin d'eux! »

Racisme

Il était encore très vivace à l'ex-Léopoldville après cinq ans d'indépendance. Bien qu'on ne pût parler de ségrégation du fait que le Gouvernement central, les hauts fonctionnaires, les membres importants des sociétés industrielles ou commerciales s'étaient installés dans les résidences magnifiques des anciennes autorités belges dans les ex-quartiers européens de Kalina et de Léo II, le pourcentage d' « Européens » à vivre dans la « Nouvelle Cité » où les jolies villas ne manquaient pas était absolument insignifiant. Si les noirs riches et puissants avaient pénétré chez les blancs, les blancs ou assimilés — même relativement pauvres — avaient préféré s'empiler chez eux plutôt que de s'aventurer chez les noirs.

On butait à chaque pas contre le racisme. Comme toujours, je traiterai le sujet du point de vue des femmes. Une amie congolaise vient vous

voir à l'hôtel, le portier l'arrête à l'entrée : « Où allez-vous? Que désirez-vous? » Si elle est en costume congolais, le ton de l'homme — blanc ou noir — sera un peu plus agressif. Si la visiteuse est blanche, elle entrera, se dirigera vers le bureau si elle a besoin d'un renseignement, ou directement vers l'ascenseur, on ne lui parlera que si elle adresse la parole à quelqu'un. Si un garçon de l'établissement rencontre la Congolaise sur le palier : « Où allez-vous? » Il paraît que cette mauvaise habitude existe dans certains bureaux : l'entrée est libre pour les Européens, tandis que Congolais et Congolaises doivent avoir rendez-vous et attendre qu'on les appelle.

Dans certains hôtels et restaurants où l'on n'ose pas refuser les nationaux, on fait tout pour les décourager. Par exemple, à l'hôtel Pizzeria où on leur sert à boire et à manger, on leur refuse l'entrée des toilettes (*Progrès*, 19/8-65). A l'hôtel Memling, le gouverneur du Nord-Kivu avait loué une chambre pour une durée indéterminée ; devant accompagner le ministre de l'Intérieur en inspection au mois d'août, il demande au gérant de la lui conserver jusqu'à son retour. Lorsqu'il revient, il la trouve occupée. Le ministre s'approche et après avoir décliné ses titres et qualités demande une autre chambre pour le gouverneur. « Ministre, ou pas ministre, répond grossièrement le gérant, il n'y a pas de chambre, le Memling n'est pas une institution gouvernementale ». Le ministre a réquisitionné une chambre et fait expulser le gérant, mais le Congolais moyen n'est pas ministre.

Dans les boulangeries, dès qu'il y a pénurie de farine, on dit aux Congolais qu'il n'y a pas de pain tandis qu'on donne à la même minute, en leur présence et sans se gêner, quatre ou cinq pains à un client européen. Dans les boucheries, la ménagère congolaise devra attendre que soient servies deux ou trois Européennes arrivées après elle. Dans les magasins, la caissière qui n'avait pas de monnaie pour lui changer son billet de mille francs en trouvera immédiatement pour l'Européenne qui la suit, ou bien le vendeur — noir ou blanc — qui est tout sourire pour les acheteurs blancs, chassera son petit frère qui regarde les étalages.

Il paraît qu'à la piscine du Club Funa, les blancs ne veulent passe baigner en même temps que les Noirs, dès que ceux-ci entrent dans l'eau, les autres leur laissent la place (*Progrès*, 23/12-64).

La discrimination par fouille à la douane (Beach et aéroport) est très regrettable vu qu'elle s'adresse aussi aux étrangères à peau noire. De même lorsqu'il s'agit d'autos officielles : un chauffeur nous a fait un jour observer après le départ d'une amie que nous avions invitée à monter pour la déposer plus loin dans un magasin qu'il était « défendu de prendre des Congolaises ». Cette discrimination s'adresse tout spécialement aux femmes, de sorte que certains hommes disent en plaisantant : « L'indépendance n'est pas pour elles ».

Toutes les vexations dont nous avons parlé jusqu'à présent s'adressaient aux adultes, il en est d'autres qui touchent plus particulièrement les enfants. Dans l'une des écoles secondaires privées où les filles de l'élite congolaise sont élevées avec celles de l'élite belge et étrangère,

les enfants sont d'ordinaire partagées en trois groupes aux heures de récréation : les Belges, les étrangères non-belges et les Congolaises. A la moindre dispute entre une Congolaise et une Belge, celle-ci ne rate jamais l'occasion de lui faire honte de la couleur de sa peau, marque de son infériorité à tous les points de vue. Ce sont là jeux d'enfants, ce qui est plus grave c'est l'attitude de certaines maîtresses.

Une maman congolaise nous racontait que l'aînée de ses enfants qui est encore petite, huit ans, mais très sensible, lui a dit un jour : « Maman, pourquoi les maîtresses qui conduisent une petite Blanche la prennent par la main, tandis que lorsqu'elles conduisent une petite Congolaise elles tiennent seulement l'épaulette de sa robe? » et un autre jour : « Maman, pourquoi quand une maîtresse appelle une petite Blanche elle la laisse venir jusqu'à son bureau et quand elle appelle une petite Congolaise elle lui dit : « Reste à ta place! » dès que l'enfant commence à marcher? »

Une autre maman, femme de haut fonctionnaire, se plaignait ainsi :

> « On nous a fait dire un jour d'avoir à couper les cheveux de nos filles qui étaient dans les petites classes comme ceux des garçons. Pourquoi ne pas raser aussi la tête des Européennes si c'est une mesure hygiénique ? J'ai continué à natter les cheveux de mes filles. J'ai ensuite reçu un billet me demandant de ne pas envoyer les enfants à l'école avec des boucles d'oreille. J'ai répondu qu'on ne m'avait rien demandé de pareil à Brazzaville où j'ai été élevée et que d'ailleurs la mesure n'étant pas générale je ne voyais pas pourquoi je priverais les petites de leurs boucles d'oreille ».

Un peu après notre départ, d'après le *Progrès* du 6 octobre 1965, une délégation de parents devait se rendre chez le ministre de l'Éducation Nationale pour présenter leurs doléances parce que « les filles depuis un certain temps ne rentrent pas proprement vêtues comme elles étaient parties pour l'école. Quand elles se présentent à la sortie leurs vêtements sont décousus et leurs cheveux défaits. Tout cela parce que certaines Sœurs (il s'agissait d'une école tenue par des religieuses belges) n'admettent pas que les filles congolaises portent des robes ne descendant pas jusqu'aux genoux et se coiffent à l'européenne ».

Ces menus faits sont l'expression d'un racisme latent, hérité de l'époque coloniale existant encore dans tout le Congo, qui faisait dire à la Supérieure d'un collège secondaire de luxe pour jeunes Congolaises, montrant au Dr. O'Brien un dortoir spacieux et bien aéré : « Cela ne sent pas du tout le Noir » (O'Brien, Connor Cruise, « Mission au Katanga », p. 189).

A côté de ces petites vexations, il y a des accusations plus graves : 1) discrimination à l'inscription dans les « athénées » que fréquentent Congolais et non-Congolais, 2) passage en bloc des filles non-congolaises qui ont réussi l'examen de passage à la fin de la sixième primaire en sixième secondaire et de toutes les filles congolaises à l'exception de la première de la classe en classe d'orientation, donnant ainsi à ces dernières deux ans de retard en certaines matières au cas où l'on déci-

derait après les deux ans d'orientation de les transférer aux classes d'humanités, 3) échec systématique des étudiants congolais dans telle ou telle branche par des professeurs qui déclarent à priori qu'ils sont incapables de les assimiler (voir « Lettre du Comité Exécutif National de l'Union Générale des Étudiants Congolais aux autorités du Gouvernement Central » publiée dans *Présence Congolaise* le 28 août 1965).

Nous ne saurions nous prononcer sur la justesse de ces accusations, n'ayant fait aucune enquête à ce sujet, mais qu'un certain nombre de Congolais puissent les faire et que tous les autres y croient, est l'indice d'un certain état d'esprit.

Au point de vue économique, dans la plupart des secteurs privés les Congolais sont encore voués aux postes subalternes, même lorsqu'ils ont les capacités voulues pour occuper une meilleure place et ceci au sein de sociétés où l'État congolais dispose de parts importantes. Quant aux « indépendants » congolais, ils sont toujours défavorisés par le capital étranger. Par exemple, le 17 juillet 1965 l'ADESICO (Association de Défense et de Surveillance des Intérêts Congolais) remettait à la presse un communiqué protestant contre la discrimination pratiquée par les établissements Colohuile qui accordaient aux commerçants européens une réduction de 10% dont ne bénéficiaient pas leurs collègues congolais.

Enfin jusque dans la mort il existait encore à la capitale des vestiges de racisme à l'époque de notre étude : le cimetière de Kalina étant encore plus ou moins réservé aux « Européens ».

La situation au point de vue racial n'avait pas été sans émouvoir le Gouvernement. Le 16 août 1965, le ministre de l'Intérieur, M. Nendaka, constatant « la dégradation des rapports humains » entre les populations nationales et les personnes de nationalités étrangères, adressait une pressante mise en garde aux étrangers résidant au Congo « contre toutes pratiques vexatoires ou discriminatoires », leur demandant « de l'aider dans sa tâche qui est de veiller à l'ordre public général sur la base de la co-existence amicale des différentes nationalités installées au Congo... Ceux qui ne peuvent se faire aux nouvelles conditions de vie dans notre pays, feront mieux de rester chez eux ». Le ministre signalait aussi des abus constatés chez les étrangers détenteurs du permis de port d'armes, « dans une entreprise déterminée, les armes qui devaient servir à la défense des travailleurs nationaux ont été utilisées contre eux », il annonçait en même temps des sanctions pour toute infraction similaire.

Cette « co-existence amicale » dont rêvait le ministre était encore menacée : 1) par la conduite des mercenaires qui se disputaient les femmes dans les boîtes de nuit, se battaient avec les chauffeurs de taxi dont ils refusaient d'accepter le tarif et pénétraient la nuit dans les maisons du quartier en quête de femmes libres, 2) par le comportement de certains adolescents étrangers dans les salles de cinéma et autres établissements publics dont ils perturbaient l'ambiance par leur arrogance, leurs bavardages intempestifs, leurs agaceries aux jeunes filles et leurs insultes aux adultes qui leur reprochaient leur façon d'agir.

FONDATION D'UN FOYER

Vu la fréquence des divorces et l'importance que revêtent aux yeux de tous les Congolais les questions de dot et de polygamie, nous avons pensé qu'il était indispensable d'élargir l'éventail de nos informations, de ne plus nous contenter de l'opinion de quelques personnes autorisées jointe à une observation minutieuse. Nous avons donc discuté le sujet en même temps qu'un certain nombre de points touchant également à l'évolution de la femme, dont nous parlerons dans les chapitres suivants, avec les membres du comité de la JUFAC (Jeunesse de l'Union des Femmes Africaines — Section Congo), neuf présentes, âgées de 16 à 23 ans. Nous avons fait de même à une réunion de l'UFAC (Union des Femmes Africaines — Section Congo), cinquante-six présentes, âgées de 20 à 60 ans avec majorité de femmes ayant dépassé trente-cinq ans. Puis, nous avons distribué des questionnaires (ou interrogé d'après le questionnaire dans le cas de quelques illettrés et semi-illettrés *) quarante-deux hommes (six moins de 20 ans, trente entre 20 et 30 ans et six de plus de 40 ans) et cinquante et une femmes (seize moins de 20 ans, vingt entre 20 et 30 ans, dix entre 30 et 40 ans et cinq de plus de 40 ans).

A propos de l'origine ethnique de ceux qui ont répondu au questionnaire (elle a été indiquée chaque fois), nous ne conserverons que les deux grandes divisions usuelles à Kinshasa : « gens du Haut » et « gens du Bas », autrement dit, non-Bakongo et Bakongo. Il y avait parmi les hommes vingt-six Bakongo (61,9%) et seize non-Bakongo, parmi les femmes trente et une Bakongo (60,1%) et vingt non-Bakongo.

Pour les occupations des hommes, il y avait deux travailleurs manuels Bakongo (dont un contre-maître) et quatre non-Bakongo (deux ayant fait des études primaires complètes), le reste étant composé de fonctionnaires, d'instituteurs, d'étudiants et de deux chômeurs intellectuels. Pour les occupations des femmes : Bakongo — six ménagères, vingt et une personnes à professions « intellectuelles » (six infirmières, huit enseignantes, deux responsables de foyers sociaux, une employée de bureau, quatre étudiantes), trois à profession non-intellectuelle (une hôtelière, une couturière, une commerçante) et une chômeuse. Non-Bakongo : sept ménagères, huit personnes à professions intellectuelles (deux speakerines, une fonctionnaire, une institutrice, une employée de bureau, une accoucheuse, deux étudiantes), deux à professions non-intellectuelles (une commerçante et une tenancière de bar) et trois « femmes libres ».

Au point de vue statistique cet échantillon ne saurait être considéré comme représentatif de la population, vu la prédominance des intellectuels (hommes et femmes), ni même de ses leaders — au moins en ce qui regarde sa partie masculine — vu l'absence totale d'hommes entre trente et quarante ans parmi lesquels se recrute leur majorité. Cepen-

(*) Hommes et femmes.

dant les vues qui y sont exprimées coïncident presque toujours avec celles qu'on entend dans les conversations ou qu'on lit dans les journaux, et en tout cas l'opinion de près d'une centaine de personnes intelligentes ayant réfléchi à une question a toujours un certain poids.

Pour fonder un foyer, il faut un homme et une femme. Comment sont cet homme et cette femme au Congo? En d'autres termes : *Quelle image le Congolais se fait-il de lui-même?*

1. *Qualités.* Les deux qualités que les Bakongo de notre enquête s'accordent en plus grand nombre à reconnaître à leurs semblables sont la générosité (« une connaissance peut te donner à manger et à boire »), qui correspond à un sentiment de solidarité humaine, et la bonté.

Le Congolais serait encore :

courageux	sympathique	consciencieux	travailleur
démocrate	sociable	audacieux	studieux

Les lettrés seraient de plus bien élevés, moraux et désireux de voir s'émanciper la femme.

Pour les non-Bakongo, le Congolais serait sociable, serviable et bon voisin, débrouillard et sans rancune.

2. *Défauts.* L'éventail des défauts est un peu plus étendu chez les Bakongo de l'enquête que celui des qualités, un seul — l'indiscipline ayant obtenu plus de quatre voix. Pour eux le Congolais est orgueilleux, négligent, égoïste (« il manque de compréhension envers les difficultés des autres »), colérique, ambitieux, menteur. Il aime commander, boire, blaguer. Il est « tribaliste » et trop enclin à faire de la politique. En général, il est contre l'émancipation de la femme qu'il ne respecte pas et considère seulement comme un instrument de plaisir (« on se marie pour satisfaire son plaisir, comme on boit une bière pour satisfaire sa soif »). Il y a chez les lettrés un manque d'équilibre intellectuel et chez tous le mépris injustifié de « certains travaux ».

Pour plus du tiers des non-Bakongo, le Congolais est « tribaliste », il est aussi ambitieux pour le quart d'entre eux. Comme dans le cas des Bakongo ils lui découvrent des défauts beaucoup plus nombreux que ses qualités : indiscipliné, inconscient, « j'm'en foutiste », injuste et imitateur. Jaloux et coureur de femmes, il est contre leur émancipation. Il aime l'argent et pratique la corruption et le népotisme quand il est au pouvoir. (D'après un travailleur Bambala de plus de quarante ans, au contraire « ceux qui peuvent ne veulent pas aider leur famille », l'homme est lui-même un tribaliste enragé.)

3. *Conclusions.* Ces réponses de nos enquêtés confirment nos observations au sujet de nos connaissances masculines : le Congolais a un penchant très marqué pour l'auto-critique. Il se reconnaît un esprit de solidarité d'abord avec sa famille (l'exagération de ce sentiment le conduira au népotisme), puis avec son ethnie (ceci le poussera au tribalisme s'il n'y prend garde), enfin avec la société tout entière qui

l'obligera à se montrer sociable, « démocrate », hospitalier, serviable et bon voisin (sans rancune, dans certains groupes), généreux et bon à l'occasion. Il se voit foncièrement indiscipliné et ambitieux, ce qui pourra le conduire à l'amour de l'argent qui lui donnera les moyens de satisfaire son ambition, à la corruption et à la soif de pouvoir, mais peut aussi le rendre, quand l'ambition domine l'indiscipline, studieux, consciencieux, courageux et audacieux. Enfin il avoue un complexe de supériorité à l'égard de la femme en qui il ne voit qu'un instrument de plaisir dont il voudrait retarder l'émancipation, cette attitude pouvant être modifiée chez les intellectuels.

Comment la Congolaise le voit-elle?

1. *Qualités.* Une femme Bakongo de l'enquête prétend qu'elle ne lui en découvre aucune, deux autres se demandent s'il en a, le reste le voit généreux, serviable et hospitalier envers parents et amis, gentil et respectueux envers les femmes de son milieu et n'abandonnant pas la sienne quand elle souffre. Une femme le croit bon, capable, intelligent. Pour d'autres il s'habille bien, est propre, plaisant, aimable et accueillant.

Comme chez les Bakongo, une non-Bakongo n'aperçoit chez le Congolais que des défauts (« aucune qualité »), une autre ne lui voit « aucune qualité générale, chacun a les siennes ». Le reste, comme dans le cas des Bakongo, apprécie son hospitalité (tout en faisant remarquer que chez ceux qui ont été à l'étranger si vous êtes en visite au moment du repas, on vous tend un journal au lieu de vous inviter à manger) et sa solidarité envers parents et amis, son intelligence, sa gentillesse et son respect pour les femmes de son milieu. Une ménagère Lulua et une ménagère Bateke trouvent qu'ils entretiennent bien leurs femmes. Ils sont encore travailleurs, sages, polis, sociables, sans rancune, charitables, enfin « peu sont méchants jusqu'à l'extrême ».

La JUFAC ne reconnaît aux Congolais qu'une qualité : « Ils sont plus forts que nous ». A l'UFAC la majorité se tait, une petite minorité s'écrie : « Chaque mari a ses qualités et ses défauts ». La présidente suggère avec l'approbation de son entourage : « Ils sont tous larges ».

2. *Défauts.* Le réquisitoire des Bakongo contre les Congolais comporte deux séries de défauts : ceux qui ont trait à leur conduite en général et ceux qui s'appliquent à leur conduite avec les femmes.

Dans la première, nous les trouvons égoïstes, doués d'un mauvais caractère, négligents, bavards, emportés, colériques, aimant l'argent, les bars, l'alcool, le chanvre et ennuyant les voisins. Nous les voyons encore arrivistes, orgueilleux, tribalistes, voulant toujours commander, envieux et malhonnêtes.

Dans leurs rapports avec les femmes ils seront « différents des Européens », contre l'émancipation des femmes qu'ils ne respectent pas d'une façon générale et envers qui ils agissent souvent « en dévergondés » et « en bandits ». Ils sont exigeants envers leurs compagnes qu'ils traitent en servantes, négligent et battent. Ils « s'imposent » aux femmes

et s'opposent à leur travail. Enfin, les maris n'aiment pas être accompagnés par leurs femmes dans leurs sorties.

Si nous divisons de la même façon les reproches adressés aux hommes par les femmes non-Bakongo, nous les trouverons également égoïstes, aimant l'alcool, orgueilleux, tribalistes, voulant toujours commander et voleurs. On nous les montrera de plus ambitieux, bagarreurs, inconscients de leurs devoirs civiques et trop individualistes.

Dans leurs rapports avec les femmes, ils seront également jugés les adversaires du travail et de l'émancipation de la femme qu'ils ne respectent pas en général et envers qui ils se conduisent souvent en bandits et sans respect humain. On nous dit qu'ils considèrent les femmes comme des inférieures tout en les gâtant trop, qu'ils gaspillent l'argent du ménage, insultent leur femme légitime en public, n'acceptent pas ses conseils et dévoilent leurs secrets à des concubines. Ils ne « respectent que les prostituées » et laissent trop de responsabilités à leurs femmes, en même temps qu'ils lui refusent toute autorité. Certains dépensent pour eux seuls tout leur salaire, s'absentent de la maison sans avertir et n'admettent pas de questions quand ils rentrent après deux ou trois jours. Ils sont enfin incroyablement jaloux.

D'après une amie d'origine Baluba, du haut en bas de l'échelle sociale, les maris veulent conserver en mains toute l'autorité dans le ménage :

> « Non seulement ils ne veulent pas laisser à leur femme de l'argent pour s'acheter des vêtements et objets ménagers, mais ils ne veulent même pas qu'elle paie les domestiques. Ils choisissent ceux-ci et les renvoient, la pauvre femme n'ose pas leur faire des observations de peur de se faire attraper par son mari. Or, il va dès le matin à son travail tandis que la femme voit le boy toute la journée, c'est elle qui sait ce qu'il vaut. Je prends toujours mes boys à l'essai pendant une semaine, je ne les engage que lorsqu'ils ont été satisfaisants durant cette période. Or les femmes que je vois autour de moi doivent supporter des boys choisis par leur mari qui arrivent quand celui-ci est déjà parti, ne font rien ou presque rien en son absence et dès qu'il rentre se précipitent pour le servir ».

3. *Conclusions.* L'opinion des femmes corrobore celle des hommes avec en plus une abondance de détails et l'élaboration de certains points. Par exemple, quand les hommes disent que le « lettré » est « bien élevé » et « moral », les femmes de « lettrés » pensent que les hommes de leur milieu sont gentils et respectueux envers les femmes (de leur milieu?), mais que « les hommes » (en général?) agissent souvent en « dévergondés » et en « bandits » avec les femmes. Quand les hommes Bakongo disent que le Congolais aime « boire » et « blaguer », les femmes en général trouvent qu'il aime les bars, l'alcool, le chanvre, qu'il est bavard, emporté, bagarreur.

L'époux idéal aura donc en premier lieu cet esprit de sagesse et de modération qui lui fera éviter les excès de la solidarité familiale ou tribale et de l'ambition démesurée. Il sera généreux et bon, discipliné,

travailleur, instruit, respectera toutes les femmes et dans la mesure de ses moyens les aidera à s'émanciper, en commençant par la sienne.

Jugement du Congolais sur sa compagne

1. *Qualités.* Dans l'enquête, les rurales sont opposées aux citadines. Les Bakongo trouvent que les rurales sont gentilles et s'attachent à leur mari parce qu'elles connaissent la valeur du mariage, elles ont du savoir-vivre quand elles sont lettrées. Les non-Bakongo pensent qu'elles sont disciplinées, respectueuses, bonnes mères de famille. L'un d'eux pense que les lettrées rurales font les meilleures des épouses.

Bakongo et non-Bakongo disent que les citadines font de bonnes ménagères et d'excellentes mères de famille quand elles ne travaillent pas, celles qui avec cela sont instruites « sont bien ». Les non-Bakongo ajoutent qu'elles « écoutent leur mari et sont disciplinées ».

2. *Défauts.* Rurales et citadines ont en commun un complexe d'infériorité vis-à-vis de l'homme, doublé chez les rurales d'un complexe d'infériorité envers les citadines. Pour les Bakongo de l'enquête, les rurales sont généralement imprévoyantes, les illettrées ne suivent pas les événements du pays et leur raisonnement arriéré pose des problèmes dans un ménage, elles ne devraient épouser que des ruraux illettrés, tandis que les lettrées rurales peuvent se marier indifféremment à des lettrés ruraux ou citadins. Pour les non-Bakongo, les rurales illettrées sont indécises et faciles à tromper par un citadin, les lettrées imitent trop les femmes de la ville, elles manquent d'initiative, se laissent aller et sont « complexées ».

Les Bakongo de l'enquête pensent que si les citadines en général sont élégantes, les illettrées sont irresponsables et dévergondées, même lorsqu'elles sont mariées et les lettrées qui travaillent ne se soucient pas de leur mari et alimentent mal leur famille. Pour les non-Bakongo, beaucoup de femmes de la ville sont gentilles et élégantes, mais celles qui ne travaillent pas sont souvent candidates à la prostitution et celles qui travaillent sont quelquefois « payées par le mari et par le patron ».

Le poète congolais M. N'Gombo se plaint dans son poème « Autour de nos femmes » (*Étoile du Congo*, 9/9-65) de l'écart intellectuel qui existe entre l'homme et la femme à Léopoldville. Il parle d'abord de leur oisiveté :

« Rien comme passe-temps que des chantages.
Des bassesses dans leur sot esprit, voguent
Comme des navires captifs des vagues ».

Puis de la frivolité de leurs conversations : argent, bons repas, affaires d'autrui, vie conjugale dévoilée. Elles sont tellement ignorantes qu'elles ne comprennent pas les mots qu'elles prononcent, « l'or fait chez elles l'unique convoitise ».

« Malgré de leurs maris les durs efforts
Souvent légères, de tout elles rient fort ».

Des femmes évoluées se vouent à leur émancipation.

« En attendant, hommes, humilions-nous,

Voyons ces prostituées courir partout
Sans avoir en leurs mains d'amour un livre,
Ces mariées ouvrir la radio sans suivre... »

Un article de l'*Étoile du Congo* du 14 juillet 1965 rappelle aux jeunes gens qui désirent épouser une femme instruite, d'abord que « tête bien pleine » n'est pas nécessairement « tête bien faite » et qu'ils ne doivent pas s'attendre à ce que « leur femme vienne les accueillir sur le perron avec des mots aimables, qu'elle desserre leur cravate et ôte leur veston à chacune de leurs rentrées tardives « comme le veut la tradition bantoue ». « La femme, malgré sa naturelle douceur, est un être pensant avec ses goûts, ses vertus, ses imperfections et ses sautes d'humeur. Et elle sait le cas échéant sortir ses griffes... Il est grand temps d'engager un dialogue sincère avec nos compagnes ».

Un autre article de ce même journal (12/5-65) se plaint du complexe d'infériorité constaté lors de la cérémonie de remise de brevets aux lauréates de certains foyers sociaux : ces femmes « éduquées et instruites » manifestaient « de la mauvaise humeur comme si c'était au cours d'un événement de tristesse ». L'auteur de l'article rappelle que toute femme qui veut « affirmer sa personnalité doit commencer dans son propre foyer vis-à-vis de son mari ». La plupart des maîtresses de maison n'ont pas « le courage de dire à leur mari leurs soucis de peur de voir s'exciter sa colère ou de se heurter à un refus catégorique ». L'émancipation de la femme commence chez elle.

Le discours du bourgmestre de Bandalungwa à l'occasion de la « Journée de la Femme » le 24 juillet 1965 indique avec les moyens d'y remédier « les plaintes formulées par certains maris contre leurs épouses » entre autres :

> « Ma femme ne se soigne plus assez, elle ne soigne plus nos enfants et notre habitation... elle n'est pas accueillante... elle se fâche et me ferme la porte lorsque je rentre tard à la maison la nuit... je vais finir par la renvoyer ».

Le bourgmestre félicite la Congolaise des qualités acquises surtout au cours des dix dernières années : élégance et propreté, « consciente de sa condition de femme faite pour plaire, la femme est très soucieuse de sa toilette », mais il lui rappelle qu'une « tenue provocante » compromet sa fidélité conjugale et la paix du foyer. Il lui propose trois qualités qu'elle doit s'efforcer d'acquérir ou d'entretenir : la gentillesse, la Congolaise est trop timide, il ne faut plus qu'elle reste à l'écart, mais son accueil aux étrangers ne doit cependant pas friser la légèreté ; la modestie, celle à qui le mari peut acheter un pagne par quinzaine ne se moquera pas de celle qui n'en a qu'un tous les deux mois ; l'esprit d'étude, qui porte à demander des explications au mari, aux grands enfants, par exemple sur des problèmes de cuisine, de couture, ou de lessive.

3. *Conclusions*. La Congolaise d'après son compagnon possède encore les vertus traditionnelles de bonne ménagère et de bonne mère de famille qui sont mises en péril (faute d'aide adéquate) quand elle

travaille en ville. Les nouvelles qualités acquises au cours de son évolution — élégance et gentillesse — s'exagèrent quelquefois jusqu'à devenir coquetterie et légèreté, ou sont ainsi interprétées par certaines personnes qui veulent en profiter.

Les défauts que lui reprochent l'homme dérivent tous de son complexe d'infériorité et de son ignorance, tous deux issus de son statut subalterne dans le passé, ou de son commencement d'émancipation auquel jusqu'à présent l'homme en général refuse de collaborer.

Quelle image la Congolaise se fait-elle d'elle-même?

1. *Qualités.* Nous conserverons la distinction rurales-citadines. Les Bakongo de l'enquête croient que les rurales illettrées quoiqu'elles se marient difficilement à présent font de bonnes femmes, polies envers leur mari, même quand elles ne le comprennent pas; que les lettrées sont coquettes, bien élevées quoiqu'elles ne vivent pas comme en ville, elles sont « vaillantes », comprennent leur mari et se conduisent bien. Elles pensent que les citadines illettrées sont la plupart du temps sérieuses et valent les rurales lettrées parce que leurs yeux sont ouverts et que cette compréhension offre des possibilités inexploitées car elles regrettent leur manque d'instruction. Quant aux lettrées, elles sont admirables et quand elles travaillent ce sont les femmes les plus développées du pays.

Pour les non-Bakongo, les rurales illettrées travaillent plus que les femmes de la ville et que les hommes en général, elles sont compréhensives, respectent leur mari et ont parfois de bonnes idées comme leurs sœurs lettrées, celles-ci sont propres, bien élevées, bonnes ménagères et bonnes mères de famille, présentables comme extérieur, elles sont plus ou moins sages, en général trop timides et dominées par leur mari, elles sont très intéressantes, peuvent discuter, assister à des réunions et travailler comme en ville. Quant aux citadines illettrées elles savent s'occuper du ménage et des enfants, sont supérieures aux « broussardes » parce qu'elles voient et entendent toute sorte de choses, parmi les lettrées celles qui travaillent sont les mieux parce qu'elles ont une situation aisée tout en faisant leur métier de femme et contribuent à l'avancement du Congo, mais les autres s'entendent mieux avec leur mari.

2. *Défauts.* Les Bakongo de l'enquête trouvent les rurales illettrées mal élevées, timides (« complexées » vis-à-vis des hommes, elles ne peuvent pas assister à des réunions avec eux), sales, impolies, pas intelligentes, bornées, arriérées, jalouses des lettrées qu'elles ne comprennent pas, elles ne savent ni s'occuper du ménage, ni élever leurs enfants. Les lettrées n'ont pas les défauts de leurs sœurs illettrées mais « elles ont moins d'esprit qu'à Léo » et suivent difficilement l'évolution de la femme.

Les citadines illettrées sont timides, capricieuses, vantardes et pensent plus à s'amuser qu'à s'instruire. Les lettrées qui ne travaillent pas sont « capricieuses », « difficiles dans leurs familles », elles ont souvent « de mauvaises idées » et « finissent quelquefois dans la prostitution

avec les grands hommes »; celles qui travaillent sont quelquefois orgueilleuses, agressives envers les autres femmes et quand elles sont dans un bureau peuvent se laisser séduire par un collègue.

Pour les non-Bakongo, les rurales illettrées sont aussi sales, mal élevées, sans hygiène ; elles sont de plus fumeuses de chanvre, débauchées, sans idéal, intolérantes, ignorantes de ce qui se passe dans le pays, asservies par l'homme. Elles jalousent les lettrées et vivent comme des bêtes sans même pouvoir élever leurs enfants, aucun terrain d'entente entre elles et une citadine lettrée en qui d'ailleurs elles n'auraient pas confiance. Les lettrées, orgueilleuses et timides, sont dominées par leur mari ce qui les empêche souvent de jouer leur rôle de trait d'union entre les femmes de la ville et celles de la campagne.

Les citadines illettrées sont « comme les broussardes, à part l'habillement », elles ont l'esprit arriéré et « la mentalité indigène », ne savent s'occuper ni de leur ménage, ni de leurs enfants, jalouses des lettrées, elles ne veulent pas s'associer à celles-ci « de peur d'être exploitées ». Les citadines lettrées sont gaspilleuses quand elles ne travaillent pas, elles courent d'un bar à l'autre et finissent pas se prostituer avec des hommes au pouvoir. Quand elles travaillent, elles sont souvent orgueilleuses, gonflées de leur importance.

Un article de Mme Julienne Tshimala, paru le 28 août dans *Présence Congolaise*, signale que beaucoup de femmes, même parmi celles qui ont fait des études, manquent totalement de savoir-vivre et de politesse et ne savent même pas comment saluer, que lorsque le mari rentre tard, « il est actif, a besoin de bouger, de bavarder, est à l'affût de nouvelles... tout ce qui se passe dans tous les coins du Congo ou de la Cité le passionne », il est accueilli par des calomnies. Beaucoup de femmes ne savent pas recevoir parce qu'elles sont « trop orgueilleuses, trop attachées à nos coutumes ancestrales ». Elles ne respectent pas leur mari, « l'homme est le chef, c'est à lui de diriger et de protéger », « quand le mari leur fait des reproches, elles lui jettent un regard dédaigneux, parfois même en présence de visiteurs, et disent : *Siata kofua kuna*, c'est-à-dire : va-t-en au diable! ».

Un autre article de femme signé par Marie Caroline Lokuko (*Progrès*, 30/8-65) enjoint les femmes de ne pas avoir mauvais caractère, de ne pas s'emporter jusqu'à insulter un homme avant de l'avoir entendu expliquer les raisons de son comportement.

Dans un troisième article (*Progrès*, 28/7-65) intitulé « Les femmes ne s'aiment pas », l'auteur se plaint de ce que les femmes sont vantardes, que l'une cherche à blesser l'autre et qu'elles se battent pour des choses insignifiantes. Il rapporte l'histoire de deux d'entre elles G. et H. de la commune de Saint-Jean. G. vexe son amie parce que celle-ci portait un pagne de 1 500 f tandis qu'elle en avait un de 3 500 f. H. répond que sa personne entière « vaut » 50 000 f ce jour-là, mais que dans ses « grandes sorties » elle a « une valeur de 100 000 f ». G. étouffe de colère et fait chanter à son intention un certain disque. Une rixe éclate la première fois qu'elles se rencontrent.

3. *Conclusions.* Les témoignages masculins et féminins concordent : les vertus traditionnelles sont préservées, les défauts observés sont causés par l'ignorance et le complexe d'infériorité de la femme dont l'homme est en partie responsable.

La jeune fille idéale

1. *Qualités désirables.* Nous avons groupé les enquêtés en Bakongo et non-Bakongo, et non en mariés et non mariés. Les caractéristiques le plus souvent mentionnées l'ont été à la fois par les hommes et par les femmes des deux groupes, ce qui tendrait à prouver qu'il y a bien un idéal congolais de la jeune fille. Nous indiquerons par ordre de fréquence chez les Bakongo :

bonne ménagère, en général, avec une ou plusieurs des qualités suivantes mentionnées : économe, ordonnée, prévoyante, soigneuse, propre, sachant gérer un budget, tenir une maison, recevoir, faire à manger, s'occuper des enfants,
respectueuse et sachant se faire respecter,
gentille (accueillante et polie),
instruite,
obéissante,
fidèle,
généreuse,
travailleuse (courageuse et studieuse),
sans complexe d'infériorité,
capable de donner des conseils à son futur mari.

Les hommes ont ajouté : honnête, bonne, ni jalouse, ni promeneuse.

Et les femmes : bien nourrie, bien habillée, coquette, sachant se présenter, franche, attentive, compréhensive, patiente et douce, au courant de ses responsabilités, désireuse de s'entendre avec son mari, ne s'ingérant pas dans les affaires d'autrui, capable d'attendre un mari ou de n'en pas avoir.

Nous donnerons aussi par ordre de fréquence chez les non-Bakongo :

bonne ménagère, avec l'une ou l'autre des mentions suivantes : tenant bien une maison, bonne cuisinière, économe, sachant s'occuper des enfants, raccommoder, laver, gérer un budget, ponctuelle, propre, ordonnée, « aimant le changement »,
obéissante,
gentille (accueillante et polie),
instruite,
travailleuse,
pure.

Les hommes ont ajouté : respectueuse, jolie, généreuse, fidèle, consciencieuse et disciplinée.

Et les femmes : honnête, compréhensive, décidée à s'entendre avec son mari mais pouvant lui tenir tête, d'un caractère égal et patient, pas promeneuse.

2. *Instruction par rapport au futur mari.* Environ la moitié des hommes dans chaque groupe de l'enquête estime que l'instruction de l'épouse doit être inférieure à celle de son mari.

Parmi les femmes 17% de Bakongo sont de cet avis, 16% spécifient « légèrement inférieure » et 10% « légèrement inférieure ou égale », 57% se partageant entre « égale » et « égale ou supérieure ». Chez les non-Bakongo 50% approuvent une instruction inférieure, 20% une instruction « légèrement inférieure ou égale » et 30% une instruction égale.

Nous signalerons que chez les hommes comme chez les femmes, seuls les Bakongo admettent à priori un ménage où la femme serait plus instruite. Chez les hommes les réponses « égale ou supérieure » sont aussi fréquentes que les « égale », mais les votes ne sont pas expliqués comme dans le cas d' « inférieure » où l'enquêté dit par exemple « inférieure, mais bonne tout de même » ou bien « inférieure si elle veut se marier, si elle ne veut pas, qu'elle fasse toutes les études dont elle est capable ». Chez les non-Bakongo les 50% d'instruction égale ne sont pas expliqués.

Chez les femmes Bakongo, les votes d'instruction inférieure sont ainsi justifiés : « c'est mieux ainsi » ou bien « c'est la coutume », ou encore « le mari est le maître de la maison » ou enfin « pour que son mari la comprenne ». Ceux d'instruction égale ou supérieure : « une fille très intelligente peut avoir une instruction supérieure, elle ne s'en vantera pas », « l'instruction de la mère influence le devenir des enfants », « l'instruction des filles doit être très poussée » ou encore « l'instruction, de ma fille doit dépasser la mienne ». Plusieurs femmes Bakongo et non-Bakongo ont répondu : « c'est ma fille qui choisira son mari, elle saura s'il lui faut un mari moins instruit ou plus instruit qu'elle, je ne désire que l'amour et l'entente dans le ménage ».

Les raisons données par les non-Bakongo qui ont choisi l'instruction inférieure sont : « elle deviendrait orgueilleuse si elle était plus instruite » et surtout « pour que son mari la comprenne ». Les votes d'instruction égale donnés par les femmes ne sont pas expliqués.

La JUFAC s'est déclarée à l'unanimité pour l'instruction égale et l'UFAC pour l'instruction inférieure.

3. *Future place dans la hiérarchie sociale.* Nous avons eu dans l'enquête deux sortes de réponses : celles qui envisageaient la place de la jeune fille seulement en fonction de son futur mari et celles qui considéraient cette place en fonction de la jeune fille elle-même. De plus, un certain nombre d'enquêtés des deux sexes se sont abstenus d'émettre une opinion. Dans les deux groupes ethniques, les réponses appartenant au premier groupe étaient les plus nombreuses.

Parmi les hommes Bakongo, à peu près le tiers déclaraient « la place d'une femme dans la société est subordonnée à celle de son mari », tandis que d'autres pour qui cette opinion était trop évidente pour être exprimée se contentaient d'écrire par exemple : « ma fille aura un mari de son choix, instruit, avec un minimum de situation sociale »

ou bien « une jeune fille bien élevée doit avoir un mari lettré » ou bien « un mari fonctionnaire, député, ministre ». Chez les non-Bakongo c'était aussi « un mari à bonne situation » ou « un mari commerçant, ministre, docteur, pour qu'elle ne souffre pas ».

Chez les femmes, Bakongo et non-Bakongo, c'était « un mari professionnel » ou « un mari professionnel mais pas politicien » ou bien « un mari qui travaille et gagne de l'argent », ou enfin « un mari de la même classe sociale ».

La deuxième sorte de réponses concerne 42% des opinions exprimées par des Bakongo (hommes et femmes) et 37% de celles des non-Bakongo. Nous trouvons entre autres chez les hommes : « une place presque égale à celle d'un homme comme elle », « une promotion sociale », « cela dépendra de ses capacités intellectuelles », « aucune place, mais la possibilité de s'adapter à toutes les places », « indépendante, comme un homme ».

Chez les femmes : « plus haut que moi », « une place digne d'une femme moderne », « le meilleur rang possible », être considérée comme la compagne et non l'esclave de l'homme », « aussi haut que ses capacités intellectuelles peuvent la hisser », « qu'elle occupe de hautes fonctions », « qu'elle soit une femme sur qui l'on peut compter », « qu'elle soit parmi les plus lettrées ». Quelquefois aussi un poste particulier est désigné, par exemple « directrice d'école », « chef de service », etc.

Choix des partenaires

Les jeunes gens des deux sexes à Kinshasa, en règle générale, choisissent tous leurs partenaires. Cette règle, qui ne pouvait être que théorique en ce qui concerne les filles il y a vingt ans quand on mariait à douze ans « celles qui étaient jolies », est devenue plus ou moins effective depuis qu'il n'y a plus guère d'unions légitimes avant quinze ans. Cela ne veut pas dire naturellement que dans tous les jeunes couples la femme ait « choisi » son mari. Il y a encore des jeunes gens qui vont se marier dans leur village, ou dans celui de leurs parents et ramènent en ville une épouse qu'ils auront admirée lorsqu'elle était enfant durant un séjour à la campagne pendant les vacances, elle a pu conserver un vague souvenir du jeune homme, comme elle a pu l'oublier totalement quand il adresse sa demande, elle peut le refuser, mais si elle l'accepte on ne saurait dire qu'elle l'a choisi.

Même en ville, comme nous le faisait remarquer l'une de nos amies étudiantes,

> « les jeunes filles de quinze ans ne choisissent pas toutes leurs maris. Il y a tant de moyens de faire pression sur elles. Supposons que le père ait quelqu'un en tête, à la fin de l'année scolaire il dit à la petite qu'elle ne retournera plus en classe, qu'il est temps de se marier. Elle ne pense qu'à ses études, elle fait intervenir la grand'mère si la mère ne la soutient pas, la marraine, les professeurs. Il refuse de payer le minerval. Elle s'ennuie. Le candidat est tout le temps à la maison. Elle voit qu'elle ne pourra pas faire

ce qu'elle veut, elle se résigne et comme elle n'aime encore personne, autant celui-là qu'un autre ».

De temps en temps on entend une histoire de fille qui s'est sauvée de chez ses parents qui voulaient lui imposer un mari, ou bien on lit un petit article féminin sur le journal, par exemple « Parents, cessez de marier de force vos enfants » (*Progrès*, 21/8-65), qui prouve que les anciennes habitudes ne sont pas encore mortes dans toutes les familles.

Le choix de la jeune fille est d'ailleurs limité par l'étendue de ses relations qui sont moins variées que celles du jeune homme et ses parents ont conservé un droit de veto dont ils se serviront sans hésiter dans certains cas objectionnables (parenté, ethnie, maladie, sorcellerie, par ex.). Les parents du jeune homme quand ils désapprouvent son choix ne mettent pas opposition au mariage, ils se contentent de n'aider en rien leur fils, ce qui a pour effet au moins de retarder le mariage quand le jeune homme n'a pas une situation indépendante.

Les jeunes gens instruits préfèrent généralement une jeune fille élevée en ville, mais la dot dans ce cas étant très élevée, ils pourront aller la chercher en brousse et même se contenter d'une personne sachant juste lire et écrire en langue locale. Les jeunes filles instruites, en règle générale, n'épousent pas des hommes illettrés, même s'ils sont riches.

L'élégance, chez l'homme comme chez la femme, est plus importante que la beauté des traits. Celle-ci n'est cependant pas négligeable, surtout chez les femmes : dans certaines tribus, un nez plat et de petits yeux enfoncés sont assez mal considérés, comme d'ailleurs un teint très noir.

Ce que les Européens appellent « classe sociale » n'existe que pour une petite élite « évoluée » depuis plusieurs générations, ayant quelquefois vécu un certain nombre d'années à l'étranger. La colonisation a plus ou moins réussi à briser les classes traditionnelles qui existaient dans plusieurs ethnies et il n'y a jamais eu au Congo d'écoles « pour fils de chefs » comme dans certaines colonies françaises. Au contraire, dans beaucoup de cas les autorités coutumières ont été remplacées par des serviteurs de l'occupant, anciens esclaves ou fils d'anciens esclaves. Les chefs traditionnels détrônés pouvaient conserver un certain prestige au village, mais quand leurs enfants arrivaient en ville pour y chercher du travail ils se trouvaient en état d'infériorité au regard des « clercs » qui avaient étudié depuis leur enfance et parlaient la langue des maîtres, ou des ouvriers qualifiés qui avaient maîtrisé la technique du blanc, même lorsque ceux-ci appartenaient par leur naissance à des catégories inférieures de la société traditionnelle.

Les clercs, instituteurs, etc. qui auraient pu former rapidement une classe de travailleurs intellectuels par rapport aux travailleurs manuels sont restés longtemps tout simplement un groupe économiquement fort, leurs femmes étant souvent revendeuses au marché, leurs frères domestiques d'Européens, ouvriers ou même manœuvres, leurs fils chauffeurs de taxi, etc. En 1960 il y avait déjà un commencement de stratification, la classe des « évolués » en formation depuis une vingtaine d'années étant officiellement reconnue et dans cette classe

l'existence d'une bourgeoisie en puissance chez les « indépendants » (artisanat, commerce) ayant été signalée par plusieurs auteurs (voir bibliographie).

La disparition du système colonial a provoqué de vastes remous dans cette société en transition : un exode massif vers les villes de populations campagnardes avec leurs convictions et leurs préjugés, l'accession aux postes de commande d'une partie des « évolués », les voyages à l'étranger (bourses, missions, congrès, etc.) mis à la portée d'un grand nombre de personnes, le prestige rendu à la naissance pour raisons politiques, le développement de l'enseignement secondaire et supérieur, tout cela a entraîné une grande plasticité dans la notion de classe et l'impression chez beaucoup d'individus que la place de quelqu'un dans la hiérarchie sociale est question d'intelligence, d'instruction et de « débrouillardise ».

Si plusieurs parents de l'élite tiendraient à ce que leurs enfants se marient dans leur monde, d'autres désirent seulement pour leurs filles un jeune homme « ayant appris un métier qui lui permette de gagner sa vie » et pour leurs fils « une jeune fille instruite et bien élevée ». Du côté des jeunes filles, on observe également les deux tendances : il y en a qui ne regardent que les professionnels, d'autres qui demandent seulement pour leur futur mari une instruction ayant dépassé le niveau primaire et un bon travail. Chez les jeunes gens, nous ne croyons pas que la classe sociale puisse influencer directement le choix d'une épouse (indirectement, ils peuvent avoir plus de relations dans un milieu que dans un autre), c'est d'ailleurs l'avis de plusieurs pères de famille occupant actuellement un rang subalterne dans la société moderne (ouvrier, domestique, etc.) qui déclarent qu'ils n'accepteront pour leurs filles que des « médecins, ingénieurs, juges ou députés ».

L'âge du mariage s'étant élevé pour les filles il y a beaucoup moins de différence entre mari et femme quand ils se marient tous deux pour la première fois, sept ans est la norme, mais quand la fille se marie à 19 ou 20 ans elle peut épouser un jeune homme de vingt ou vingt-deux ans, cependant la famille préférera généralement un candidat plus âgé qui aura eu le temps de se faire une meilleure situation, à moins qu'il ne s'agisse d'un étudiant dont on espère un brillant avenir.

Quand nous parlons d'âge du mariage, il s'agit bien entendu de celui que fixe la coutume pour un premier mariage non précédé d'union temporaire d'aucune sorte, de l'âge considéré comme optimum par la société envisagée. Si nous parlons de l'âge moyen du mariage, il sera beaucoup plus tardif. Romaniuk a trouvé 54% de célibataires chez les filles de Léopoldville à 20 ans (« Tableau général de la démographie congolaise. Enquête démographique par sondage 1955-57 ») et seulement 10% à 25 ans, l'âge moyen du mariage se situait donc entre vingt et vingt-cinq ans en 1957 et à fortiori en 1965 quand de nouveaux facteurs — enseignement secondaire, accroissement de la population féminine amenant une certaine concurrence — sont venus l'élever.

Fiançailles

Les fiançailles constituent la période qui s'écoule entre l'acceptation de la demande adressée au père de famille (qui la transmet à l'oncle maternel dans certaines ethnies) et celle où le jeune homme paie la dot convenue (ou effectue le dernier versement de cette dot) en présence d'un certain nombre de témoins au cours d'une fête familiale. Cette cérémonie constitue l'essentiel du mariage coutumier.

Les fiançailles sont de plus ou moins longue durée suivant la situation de fortune du jeune homme, l'importance de la dot et l'aide qu'il est en droit d'espérer de sa famille.

Il ne faut pas oublier que la dot ne constitue pas la seule dépense du jeune homme, il doit en plus offrir les cadeaux coutumiers à un certain nombre de personnes. Il lui faut encore meubler la maison qu'il possède ou qu'il a louée. Nous prendrons comme exemple l'un de nos informateurs, Étienne, 24 ans, travaillant depuis plusieurs années dans le Gouvernement comme « travailleur sous contrat ». Issu de père et mère Bambala, il a été élevé à Kinshasa par un oncle maternel qui, après des études primaires complètes, lui a payé un an d'études secondaires et un an dans une école commerciale *pamba*, c'est-à-dire non reconnue par le Gouvernement (litt. : sans valeur). Après quelques mois de travail comme dactylo et un an de chômage, il est entré au service du Gouvernement. L'année dernière ses parents lui ont fait dire qu'il était temps de se marier et conseillé de venir prendre femme au village où il était né. Il a immédiatement accepté et désigné Albertine, l'une des monitrices de l'école de la mission protestante comme la jeune fille de son choix. Sa mère a obtenu l'assentiment de l'élue qui ne l'avait vu qu'en photo (il l'avait vue cinq ans auparavant au cours d'un voyage) et il a écrit au père qui, après avoir consulté sa fille, lui a fait connaître le montant de la dot : 16 000 f dont 12 000 f pour lui et 4 000 f pour l'oncle maternel (pour une jeune fille du même genre élevée en ville la dot aurait probablement été deux fois plus élevée) et celui des cadeaux: quatre pagnes, une paire de souliers et un mouchoir de tête à la mère (coût total environ 6 000 f).

Étienne n'avait économisé que 12 000 f, il a donc demandé à son oncle maternel qui l'a élevé de lui donner le reste. Celui-ci lui a dit : « Reviens à la fin du mois ! » et quand il est revenu : « Repasse le 15 ! » Il l'a fait marcher en vain si longtemps que lassé, il a remis les 12 000 f au père en lui expliquant ce qui s'était passé. L'un de ses oncles paternels, bourgmestre à N., a donné les 4 000 f, mais ce n'est que cette année qu'il a pu envoyer les cadeaux. Il a été deux fois voir sa fiancée : pour la remise des 12 000 f et pour la remise des 4 000 f et chaque fois il y a eu une fête. Il se considère maintenant comme marié coutumièrement depuis la remise des cadeaux et a demandé qu'on lui envoie sa femme.

Bien que son oncle maternel ne l'ait pas aidé, Étienne devra quand même dès l'arrivée de sa femme lui amener une chèvre en disant :

« Albertine est ici, voici ce qu'elle apporte à la famille ! » L'oncle réunira tous les parents et on mangera la chèvre en commun. La jeune femme a ses deux « petits pères » (oncles paternels) à Kinshasa, que le couple devra aller saluer en apportant à chacun deux « casiers » (douzaines de bouteilles) de bière.

Les « frères » (claniques) de la femme viendront peut-être la voir à son arrivée, il faut prévoir une bouteille de bière à emporter pour chacun et de quoi boire avec eux, « sans cela ils iront parler dans toute la famille et cela finira chez le féticheur : ma femme n'aura pas d'enfants, ou bien elle sera toujours malade ».

Surprise désagréable : l'un des « petits-pères » a eu vent du prochain établissement d'Albertine en ville et en a profité pour demander 5 000 f à Étienne. Celui-ci s'est dépêché d'écrire à sa femme de l'attendre à Banningville où elle devait faire escale. Il craint tellement que l'oncle n'aille la cueillir sur le bateau et ne la garde pour ne la livrer que contre rançon qu'il a décidé d'aller lui-même la chercher à mi-chemin afin de la défendre.

La famille d'Albertine avait fait les frais des deux réceptions et lui donnera avant de partir deux pagnes pour augmenter son trousseau personnel, une batterie de cuisine et quelques provisions. Étienne devra organiser une petite « manifestation », le jour de son arrivée, à laquelle parents et amis seront conviés. Une partie des frais seront couverts par ses amis qui lui apporteront de 100 f à 500 f chacun, suivant leurs possibilités du moment, pour le « féliciter », puis le couple économisera un an avant de s'offrir un mariage religieux, au village, afin que « les vieux » des deux familles puissent y assister. Ce sera l'occasion de nouveaux cadeaux, comme d'ailleurs chaque retour au village et chaque naissance d'enfant. Cette obligation ne s'achève qu'à la dissolution du mariage, à la mort de la femme ou à sa ménopause.

La fiancée d'Étienne ne lui a rien coûté durant toute leur année d'engagement, sauf « un petit souvenir » (boucles d'oreille, serre-tête, pagne) à chaque visite. Il n'en est pas de même quand la future femme habite Kinshasa. Nous en trouvons un exemple dans l'*Étoile du Congo* du 23 janvier 1965 « Ce que coûte une fiancée ». Il s'agit de deux jeunes gens relativement riches : Jeef est « d'une famille aisée » et Mado « travaille dans une pharmacie ». Ils sortent ensemble deux fois par semaine pour aller à la Funa (piscine) et à l'Albertum (cinéma). Ils dépensent chaque fois : taxi ville-Funa aller et retour 600 f, entrée à la Funa 100 f, deux sandwiches à la Funa 300 f, deux tickets à l'Albertum 200 f, soit en tout 1 200 f, donc « par mois 9 600 f (267 f) sans compter les innombrables cadeaux ».

Dot

La dot est un problème brûlant au Congo et beaucoup de femmes, particulièrement à Kinshasa luttent activement pour sa suppression parce qu'elles voient dans « l'achat et le marchandage des femmes » l'un des principaux obstacles à leur émancipation. Cependant, la majorité des femmes a une vue différente de la question et réclame plutôt la

réduction que la suppression immédiate de la dot. Nous allons analyser deux articles de femmes concrétisant les deux tendances.

Le premier, de Mlle Robertine Kitembo, paru dans l'*Étoile du Congo* du 25 août 1965, rend responsables de la difficulté qu'éprouvent actuellement les jeunes filles à épouser la personne qu'elles aiment, d'abord leurs parents qui ne se gênent pas pour exiger de leurs futurs gendres des sommes exorbitantes, ensuite « les dirigeants qui malgré de nombreuses plaintes des filles congolaises semblent dormir de leur plus beau sommeil ». Elle trouve dans l'attitude des parents l'explication des « proportions inquiétantes d'unions entre jeunes filles et personnes parfois plus âgées que leur propre père », ces personnes étant des politiciens qui ont amassé suffisamment d'argent pour « satisfaire aux caprices des parents ». Elle rappelle que les parents du garçon comme les parents de la fille ont effectué des dépenses pour assurer à leur enfant une bonne formation, une bonne éducation. Si la dot est un dédommagement aux parents de la fille, où est le dédommagement pour les parents du garçon? « Chaque personne doit apporter sa pierre pour juguler ce fléau d'achat des personnes ».

Dans le *Progrès* du 14 juillet 1965, nous trouvons un exemple typique de marchandage. Deux sœurs reviennent de Belgique où elles viennent de passer deux ans après des études secondaires, s'arrêtant à la cinquième latine. Le père exige du fiancé de l'une 65 000 f et de celui de l'autre 185 000 f sous prétexte que cette dernière a continué ses études en étant promue chaque année, tandis que l'autre n'a fait que doubler. Après de longues discussions les 185 000 f sont finalement ramenés à 85 000 f.

Le deuxième article de femme, paru dans *Présence Congolaise* du 23 janvier 1965 et signé Charlotte Binda, a surtout en vue la réduction de la dot « qui dépasse les possibilités d'une grande partie de la population » et qui d'autre part est « demandée au prétendant sans même tenir compte de sa situation sociale » puisqu'elle « constitue aux yeux de ceux qui l'exigent un moyen de s'enrichir ». Le jeune homme « qui ne dispose d'aucun moyen ou ne jouit d'aucun soutien » est condamné au célibat (ou au concubinage). Les parents avides qui auront fait confiance au premier venu « capable d'acheter leur fille » oublient généralement qu'en cas de répudiation ils doivent rembourser l'argent reçu. Ils l'utilisent donc et s'exposent à la difficulté d'avoir à trouver à l'improviste « un nouvel acheteur ». La dot doit être « raisonnable », « un symbole conditionnant le transfert d'une jeune fille dans la maison conjugale ». (Cf. une speakerine de Radio-Brazzaville : « Les hommes nous dotent, donc ils nous achètent, donc nous leur devons tout ».)

Voyons maintenant les opinions recueillies durant l'enquête. Parmi les hommes, 96% des Bakongo sont pour le maintien de la dot « avec réduction ». Il n'y a qu'un partisan du *statu quo*, professeur d'une classe d'orientation, il explique que c'est « parce que tout le monde paie à Léo » et que les femmes en général tiennent à être payées cher, « autrement elles vous lancent à la tête votre mesquinerie à la première dispute ».

Un étudiant voudrait voir supprimer la dot « parce qu'une fille

n'est pas une marchandise ». Deux pères de famille avouent que personnellement ils sont partisans de la suppression, mais que cela leur donnerait trop d'ennuis avec leur famille et que « les garçons se moqueraient » d'eux, un moyen terme est la réduction progressive qu'ils préconisent.

Les autres justifient ainsi leur position au sujet du maintien d'une dot réduite : « c'est un symbole d'honneur dans le mariage », ou « c'est ce qui distingue le concubinage du mariage », ou bien « c'est la coutume, mais il ne faut pas exagérer », ou encore « il faut toujours demander quelque chose », « il faut satisfaire les parents de la fille, mais il ne faut pas faire souffrir le futur mari », ou enfin « sans dot, la femme ne respectera plus son mari, cependant on doit faciliter le remboursement et ne pas exagérer une chose bonne en soi ».

Chez les non-Bakongo, 69% sont pour le maintien de la dot, les partisans de la réduction ont seulement une majorité d'une voix sur ceux du statu quo et de la suppression. Voici quelques raisons offertes par certains pour justifier une diminution de la dot : « pour faciliter les mariages », « pour empêcher l'homme de prétendre à trop de droits », « pour faciliter les remboursements ». Pour le maintien de la dot avec ou sans diminution : « nous avons souffert pour éduquer nos filles », « il faut tout de même satisfaire les parents de la fille ». Pour le statu quo : « c'est la coutume », « j'ai payé 25 000 f pour me marier, il faut que je touche davantage pour chacune de mes deux filles ». Pour la suppression : « il faut éviter la famine après le mariage » ou bien « cela établirait un équilibre d'amour entre les deux familles ». Les partisans de la suppression immédiate de la dot sont tous de jeunes étudiants célibataires, ceux de la réduction progressive des pères de famille dont l'un relativement âgé, ceux du statu quo sont jeunes et instruits à l'exception d'un père de famille.

Parmi les femmes Bakongo, plus de 74% sont favorables au maintien de la dot (environ 65% « avec réduction ») et plus de 25% demandent sa suppression. Chez les non-Bakongo, 60% préfèrent le maintien de la dot (40% « avec réduction ») et 40% sont pour sa suppression.

Au comité de la JUFAC (jeunes « intellectuelles »), un membre sur neuf (11%) est pour le maintien de la dot « avec réduction », les autres votant sa suppression pure et simple, tandis qu'à l'UFAC la proportion du maintien, avec ou sans réduction, atteint 52 membres sur 56 (93%), les quatre avocates de la suppression étant au-dessous de 25 ans.

Voyons les explications avancées pour le maintien du statu quo : Bakongo — « ma fille se mariera comme ses parents se sont mariés », « j'ai envie de me marier, pas le moment d'entrer en guerre », « la femme fait des reproches au mari qui n'a pas fait assez de sacrifices pour l'avoir (je ne briserai pas le mariage de ma fille) ». Non-Bakongo : « les femmes souffrent pour élever leurs filles », « la dot est une récompense », « il faut aider les parents de la fille », et enfin « tous les parents de filles sont opposés à la suppression de la dot ».

Réduction de la dot. D'après les deux groupes : « la dot est une coutume, mais il ne faut pas l'exagérer », « pas de vente des filles, la dot

doit être un symbole », « la dot doit être seulement un témoignage de l'union ». D'après les Bakongo seulement : il faut réduire mais non supprimer parce que « les oncles sont opposés à la suppression », « certains ont besoin d'argent » ou « la dot est un signe honorifique pour ceux qui se marient ». Plusieurs femmes exposent ainsi les avantages de la réduction : « le mari s'occupera davantage de sa femme », « beaucoup de filles Bantandu ne se sont pas mariées quand on a augmenté la dot », « une dot trop élevée incite l'homme à divorcer pour recouvrer son capital quand il a besoin d'argent ».

Les explications de votes pour la suppression de la dot sont les suivantes chez les Bakongo : « on se marie sans dot dans ma famille », « le mari qui a payé cher se croit tous les droits », « la dot humilie la femme », « la femme n'est ni une esclave, ni une marchandise ». Chez les non-Bakongo : « la dot est une affaire antique, indigne de notre époque », « après la mort des parents, qui remboursera en cas de divorce? », « pas de vente des filles ». Un correctif de la dot est offert par trois femmes qui tout en étant pour sa suppression constatent qu'elles ne peuvent forcer le frère de leur mari à ne pas en exiger une pour leurs filles : « le mari donne ce que demandent les ayants droit de la fille, mais les parents de la fille remettent la même valeur au couple, afin de faciliter son installation, les deux sommes équivalentes étant inscrites au registre ».

Mariages d'essai

Les membres de plusieurs tribus du Haut-Congo installés à l'ex-Léopoldville n'ont jamais abandonné le mariage d'essai traditionnel dans leur ethnie. Nous avons entendu un assistant social congolais, tout en déplorant cette coutume, se plaindre de la confusion qui existait dans l'esprit de ses collègues belges des deux sexes entre une jeune femme à son deuxième ou troisième essai et une prostituée. L'expérience prouve cependant que si la stérilité a été invoquée comme cause de séparation, les chances d'attendre un enfant au bout de quelques mois de cohabitation en changeant de partenaire sont rares après trois essais et que la jeune femme qui persiste dans ses « essais » est au moins une candidate à la prostitution.

Si l'incompatibilité de caractères a empêché la légalisation de l'union, la jeune fille doit se rendre compte que l'échec d'un seul essai est déjà un encouragement pour les candidats peu sérieux disposés à jouir d'elle sans frais pendant quelque temps et à la renvoyer sous le même prétexte, il lui faut donc beaucoup peser le pour et le contre avant de s'engager dans une deuxième expérience.

Le mariage d'essai peut être assimilé à des fiançailles avec cohabitation, mais sans aucun versement de dot, afin d'en faciliter la rupture. L'homme n'a pas droit de paternité sur l'enfant né ou conçu durant le mariage d'essai, à moins qu'il n'épouse la mère et le légitime à cette occasion ou après. La dot à verser est quelquefois augmentée quand il y a enfant.

Unions intertribales

Nous ne parlerons pour le moment que d'unions légitimes (mariages coutumiers, civils ou religieux). Nous ne sommes pas restée assez longtemps pour nous faire une opinion personnelle au sujet de la fréquence des unions intertribales en 1965, nous ne ferons que rapporter quelques remarques de nos informateurs :

1. Il paraît que les unions intertribales — relativement rares en 1945 — avaient augmenté vers 1955, mais qu'elles ont subi un fort déclin depuis l'indépendance et que le pourcentage des divorces y est supérieur à celui qu'on observe dans les mariages entre membres d'une même tribu à cause de l'interférence des membres de l'une ou de l'autre famille qui a augmenté avec la recrudescence du tribalisme.

2. Dans les unions intertribales, la femme est généralement non-Bakongo, l'homme pouvant appartenir à n'importe quelle tribu. Il y a cependant quelques mariages inter-ethniques de femmes Bakongo nées à Kinshasa, mais ils sont rares.

3. Les mariages entre personnes de tribus apparentées, voisines, parlant des dialectes rapprochés sont plus fréquents qu'entre personnes de tribus totalement différentes.

4. Les femmes nées à Kinshasa sont plus aptes que les autres à passer par-dessus les barrières tribales quand il s'agit de mariage.

5. Les enfants d'unions intertribales ont tendance à continuer le brassage ethnique, préférant d'ordinaire se marier hors des tribus de leurs père et mère, sauf quand ils sont très jeunes.

Unions eurafricaines

Depuis l'indépendance, le statut des Congolais ayant changé, il y a des unions légitimes eurafricaines. Leur proportion est encore insignifiante par rapport au nombre des Congolais non mariés ayant séjourné à l'étranger et des étrangers non mariés ayant passé par le Congo, probablement une douzaine de couples vivant à l'ex-Léopoldville. Ces mariages ont généralement lieu avec l'assentiment non seulement de la famille africaine, mais aussi de la famille européenne, ce qui malgré des heurts multiples est un facteur de durée. Dans deux cas au moins venus à ma connaissance, des membres de la famille européenne se sont déplacés pour assister au mariage.

Les jeunes Congolaises qui épousent des Européens sont généralement instruites (infirmières, institutrices, etc.) et appartiennent à des familles de l'élite intellectuelle possédant un haut standing économique. Elles épousent des jeunes gens d'un niveau social correspondant rencontrés dans leur travail ou des amis de leurs frères ou cousins. Le mariage est la plupart du temps célébré au Congo.

Les Congolais épousent des Européennes rencontrées soit à l'étranger (dans ce cas, ils s'y marient avant de retourner au pays), soit au Congo même. Il s'agit généralement d'Africains ayant une bonne situation politique, ou dont le père a une bonne situation politique s'il s'agit d'un universitaire très jeune. Leurs femmes sont d'ordinaire des bourgeoises à idées libérales, un peu moins instruites et d'un niveau économique moyen.

A la capitale, les mariages eurafricains dans lesquels l'homme est blanc sont à peu près aussi nombreux que ceux dans lesquels l'homme est noir. Il paraît qu'il n'en est pas de même dans les villes de l'intérieur où l'Européen à femme noire se rencontre beaucoup plus fréquemment que l'Africain à femme blanche. D'ailleurs, si l'on considère les mariages entre sang-mêlé et Européens, à l'ex-Léopoldville il y a beaucoup plus de couples mulâtresse-blanc que de couples mulâtre-blanche, ces derniers étant exceptionnels jusqu'à présent (aux États-Unis, c'est le contraire).

Mariage coutumier, civil et religieux

Le mariage coutumier est l'union normale pour la majorité des Congolais, le célibat — même accompagné de prostitution étant considéré comme peu désirable et le concubinage comme une solution provisoire puisqu'il n'assure pas une descendance légitime.

Le mariage est conditionné naturellement par le nombre de femmes disponibles. Dans l'enquête de Romaniuk qui date déjà de 1957 (*Tableau général de la Démographie congolaise, op. cit.*) il y avait dans le district urbain de Léopoldville 98 célibataires pour 1 000 femmes de plus de 15 ans et comme il est dit autre part dans la même étude que parmi les femmes de 35 ans et plus il n'y avait que 1% de célibataires, il s'ensuit que très peu de femmes arrivaient à l'âge mûr sans avoir trouvé épouseur. Dans la même enquête, le nombre des célibataires masculins de plus de 55 ans était évalué à 2%, dans la même région, de sorte que la presque totalité des hommes avait à une période quelconque de leur vie épousé une jeune fille, une veuve, ou une divorcée.

La proportion des femmes dans la population de la capitale ayant augmenté, il s'ensuit que le pourcentage des mariages — à cause aussi du grand nombre des divorces qui accroît le nombre de femmes disponibles — s'est considérablement élevé. Dans le district urbain de 1957 il y avait 1 724 hommes pour 1 000 femmes et parmi ces 1 000 femmes 820 étaient effectivement mariées, dont plus ou moins 68 à des polygames (1,87 par polygame), cela faisait donc à peu près 788 hommes effectivement mariés sur 1 724, ou 45, 7%. Parmi les *squatters* de 1961 observés par Raymaekers (voir *Le squatting à Léopoldville, op. cit.*), échantillon non typique puisqu'il s'agit d'une partie de la population socialement et économiquement faible, par conséquent plus sujette au mariage tardif, il y avait cependant 82% d'hommes mariés, probablement parce que le *squatter* avait besoin d'une compagne pour la vie de pionnier qui allait être la sienne pour un temps indéfini, tandis que le chômeur célibataire ne pouvait mener qu'en pleine ville une existence de parasite.

Le mariage civil est relativement rare dans la ville de Kinshasa. Il paraît qu'on n'en a observé aucune augmentation depuis l'indépendance. Le mariage religieux — catholique ou protestant — est toujours précédé d'un mariage coutumier célébré quelques heures, quelques jours, ou même quelques mois auparavant. Plusieurs chrétiens, plus spécialement dans les mariages entre catholiques et protestants, se contentent d'ailleurs du mariage coutumier.

Polygamie

D'après le décret du 4 janvier 1950, appliqué à partir du 1er janvier 1951 « nul ne pourra contracter un nouveau mariage coutumier avant la dissolution ou l'annulation du ou des mariages antérieurs ». Légalement, la polygamie n'existait donc plus en 1965 qu'à l'état de vestige du passé chez des couples unis depuis plus de quatorze ans et chez des étrangers musulmans. Avant même ce décret, elle avait été fortement découragée, d'abord par l'impôt sur les femmes supplémentaires, puis par la décision du Gouvernement de réserver aux seuls monogames les emplois de fonctionnaires.

En pratique, la polygamie non seulement existe encore dans la capitale, mais elle y est en augmentation depuis l'indépendance, les épouses supplémentaires étant cependant considérées par la loi comme des concubines et leur progéniture comme des enfants adultérins, ce qui tourmentait énormément certains hommes d'État. Un ministre nous a même confié qu'il avait discuté la question avec ses collègues et qu'ils envisageaient une législation redonnant à la petite polygamie sa place dans la société congolaise.

Dans notre enquête qui malheureusement ne s'est adressée qu'à des chrétiens (plus du tiers de la population ne l'est pas), tous les hommes sauf deux instituteurs — un Bakongo et un non-Bakongo — et toutes les femmes sauf une ménagère non-Bakongo se sont déclarés contre la polygamie. La raison offerte par les hommes en faveur de la pluralité des épouses est la suivante : « nos ancêtres la recommandent », celle donnée par la femme « si le mari peut s'occuper également de nous et de nos enfants, je n'y vois pas d'inconvénient ».

Les arguments contre la polygamie employés par les hommes sont à peu près les mêmes dans les deux groupes, si l'on excepte ceux tirés de la Bible qui sont particuliers aux Bakongo (par exemple « Dieu a créé une femme pour Adam », etc.). Nous trouvons par ordre de fréquence :

« la misère règne chez les polygames »,
« les femmes ne s'entendent pas »,
« il y a des ennuis dans le ménage »,
« les femmes ne sont pas traitées de même façon »,
« il y a des ennuis lors du partage de l'héritage »,
« c'est un danger pour les enfants »,
« trop d'enfants à instruire »,
« pas de vie de famille »,

« cela amène la prostitution »,
« les machines ont détruit les avantages de la polygamie rurale ».

Les méfaits attribués à la polygamie par les femmes visent d'abord la femme et l'enfant :

« pas d'entente entre co-épouses »,
« préférence pour une, les autres sont jalouses »,
« les femmes sont négligées »,
« les enfants n'ont pas d'éducation ou en reçoivent une mauvaise ».

Puis la famille :

« c'est une cause de dissensions dans la famille »,
« disperse l'amour et la cohérence de la famille »,
« le polygame n'a d'autorité ni sur toutes ses femmes ni sur tous ses enfants »,
« ce sont des ennuis sans fin pour la famille ».

Enfin la société :

« il y a des difficultés économiques chez les polygames »,
« la femme dédaignée peut empoisonner son mari ou sa rivale »,
« la polygamie est une des causes de la délinquance juvénile »,
« enlève à la femme toute personnalité humaine »,
« le temps est révolu où la femme était un objet d'économie »,
« la polygamie est un esclavagisme indigne d'une société industrialisée ».

Un grand nombre d'articles sur la polygamie ont paru dans la presse en 1965, la plupart émanaient de jeunes filles congolaises, mais un certain nombre venaient d'associations (par exemple les conclusions du débat du Mouvement Familial Chrétien, section de la commune de Barumbu, reproduit par l'*Étoile du Congo* du 24 juin 1965, sur l'établissement de la polygamie légale que souhaiteraient « certains élus de la nation »), ou de juristes congolais, comme l' « étude-enquête » de Nathanaël Ilunga, parue en octobre 1965 dans l'*Étoile du Congo*. Aucun de ces écrits n'était en faveur de la polygamie.

Il faut reconnaître que cette dernière dans les milieux traditionnels était liée non seulement au lévirat, mais à certaines règles d'hygiène selon lesquelles l'homme ne pouvait avoir de rapports sexuels avec une femme enceinte ou une femme qui allaite un enfant, et de plus à une technique de contrôle des naissances destinée à diminuer la mortalité infantile par un allaitement prolongé et à prévenir une augmentation rapide et désordonnée de la population. Or dans les milieux urbains et principalement dans la ville de Kinshasa les conditions ont changé : le lévirat a pratiquement disparu depuis vingt ans, les femmes enceintes sont si peu effrayées des rapports sexuels qu'on entend couramment, lors de consultations prénatales, des illettrées prétendre que le sperme de l'homme nourrit le fœtus et accélère son développement au cours des premiers mois. La période de continence après l'accouchement a

été réduite de deux ans à dix-huit mois, puis à un an chez beaucoup de jeunes personnes au cours des dernières années. Il est maintenant courant, même dans le peuple, de voir de petits enfants se suivre à deux ans de distance au lieu des trois ou quatre ans qui étaient de règle autrefois. Nous avons même connu dans l'élite des cas d'enfants nés à douze et quatorze mois d'intervalle, mais parents et amis désapprouvaient ces naissances répétées comme devant « fatiguer la mère ».

On peut donc penser que la recrudescence de la polygamie observée à la capitale sous la forme du polyconcubinage est un phénomène temporaire qui sera résorbé au bout de quelques années s'il n'est pas institutionnalisé.

Mariages « de fait » ou concubinages de longue durée

Ces cas sont beaucoup plus rares qu'il y a vingt ans parce que certaines des conditions qui les provoquaient ont disparu ou se sont altérées. Pourquoi le concubinage s'éternisait-il souvent autrefois sans se transformer en mariage coutumier, civil ou religieux? Maintes fois parce qu'un mariage était impossible entre les amants (impossibilité légale dans les unions eurafricaines, impossibilité coutumière dans les « incestes claniques »), quelquefois aussi à cause du mauvais vouloir de l'homme qui avait déjà une autre femme dont il ne désirait pas divorcer et de l'apathie de la femme qui avait peur de prendre l'initiative d'une séparation.

Le nombre des « ménagères » d'Européens avait déjà diminué avant l'indépendance avec l'augmentation de l'immigration des femmes européennes, mais depuis que le mariage entre Congolaises et Européens est admis par la loi, les femmes noires n'ayant plus l'attrait du fruit défendu, cette diminution s'est encore accusée dans les unions de longue durée. Elles n'hésitent d'ailleurs pas à quitter le concubin blanc qui ne leur plaît plus ou qui ne leur donne pas ce qu'elles escomptaient.

On est aussi devenu beaucoup plus tolérant pour les mariages entre personnes de même clan, surtout lorsque mari et femme sont tous deux nés en ville, ou lorsque la parenté est déjà très éloignée. D'autre part, comme les femmes mariées ont pris l'habitude de demander le divorce, les concubines elles aussi prennent maintenant l'initiative d'une séparation : quand elles estiment que la situation a trop duré et désirent la régulariser, elles mettent l'homme au pied du mur, s'il refuse elles le quittent.

Relations des conjoints

Nous avons vu que l'homme était censé fournir à sa femme au moment du mariage un logis meublé dans lequel elle entrait avec son trousseau et sa batterie de cuisine. Il lui doit également d'après la coutume l'argent nécessaire à la nourriture de la famille, les tissus pour son habillement et pour celui de ses enfants. Quand elle ne travaille pas, il est complètement responsable de toutes les autres dépenses relatives à l'entretien de la famille et du ménage.

Nous verrons plus loin dans la partie traitant de l'évolution de la

femme les tendances qui se précisent au sujet de la gestion du budget familial, mais jusqu'à présent il y a encore un nombre considérable de familles dans lesquelles le mari, sous prétexte que sa femme serait incapable de refuser à parents, amis, ou voisins, des prêts de provisions alimentaires, donne chaque matin à sa femme de quoi acheter la nourriture du jour. S'il y a un objet ou un produit de ménage à remplacer, c'est lui qui s'en charge. C'est encore lui qui choisit les pagnes de la femme et les vêtements des enfants, qui passe à la pharmacie pour les médicaments. Comme les consultations à l'hôpital ou au dispensaire ont généralement lieu à des heures où il est au travail, il donne à sa femme de quoi les payer au dernier moment, juste avant de la quitter, bref, jamais d'argent en main pendant plus de quelques heures comme si elle était une enfant irresponsable.

Cela n'empêche pas certains de ces maris d'offrir à leurs femmes des cadeaux coûteux parce qu'elles en auront exprimé le désir, de les « gâter » en même temps qu'ils les privent de toute initiative. La femme demande à recevoir l'argent de la nourriture au moins chaque semaine afin de profiter des « occasions », le mari fait la sourde oreille ou s'emporte suivant son caractère. Elle voudrait vendre au marché, surtout quand sa famille est « économiquement faible », afin de pouvoir accomplir son devoir filial, il refuse car elle échapperait ainsi à son contrôle. Elle parle d'avoir une petite « table » devant chez elle avec des produits de première nécessité, le mari sait qu'elle ajoutera une bouteille d'alcool aux conserves, huile, pétrole et boissons non alcoolisées pour attirer la clientèle si celle-ci baisse, il a peur car il est jaloux, il ne donne pas son consentement.

Cette attitude paternaliste de l'homme est loin d'être générale, mais elle est conforme à la tradition et plus ou moins commune suivant les milieux. De plus, beaucoup de femmes se plaignent de ce que, non content de commander, de disposer de tout, d'inviter qui il veut, de faire le budget et la loi, leur mari les « dédaignent » : « je change de pagne, il ne le remarque pas ; je mets un nouveau collier, il ne s'en aperçoit pas ; maman me donne une paire de rideaux, je les accroche, toujours rien, jamais un mot aimable. Ce que je fais ne l'intéresse pas et il ne me parle jamais de ce qu'il fait, nous vivons dans un monde à part ».

Enfin un grand nombre d'hommes sont presque toujours « absents » de leur foyer : absence physique (travail, syndicat, sport, cafés, réunions politiques, etc.) ou manque de disponibilité quand ils sont à la maison et se livrent à diverses activités solitaires ou collectives dont ils ne tolèrent pas d'être dérangés (lecture, nouvelles à la radio, jeux de cartes avec des amis, collections de timbres, cartes postales, photos, etc.).

Quel est le rôle de la femme? Elle doit s'occuper du ménage, veiller à ce que la maison soit propre et bien tenue, les enfants convenablement habillés, les repas copieux, appétissants et surtout prêts à l'heure. Dans les réunions de famille, elle pourra rester après avoir servi les boissons pour écouter, mais sans prendre part à la conversation, le

plus souvent elle se retirera modestement dans la cour où viendront la rejoindre les autres femmes de la famille s'il y en a de présentes. Quand son mari reçoit des amis, elle devra se retirer après avoir apporté de quoi boire. Elle doit être prête à remplir ses devoirs conjugaux aussi souvent que son mari le désire — à moins qu'elle ne soit en période d'abstinence réglée par la coutume — et ne pas lui faire de reproches si au contraire il la néglige, lui faire bonne figure s'il rentre tard ou ne rentre qu'après un ou deux jours. Elle doit toujours l'écouter de façon respectueuse quand il parle, ne jamais répliquer ou chercher à s'excuser quand il la blâme. Elle doit aussi être prête à manger à la cuisine quand il a du monde, même s'il lui a donné l'habitude de prendre ses repas avec lui quand il est seul.

Les devoirs de la femme et de l'homme dans le ménage nous sont expliqués tout au long dans un article de *Congo Revue* du 8 août 1964 : « Nous avons tort ». L'auteur s'appesantit surtout sur le réveil matinal de la femme (6 : 30 am) qui lui donne le temps de tout mettre en ordre dans la maison et de s'occuper de mari et enfants avant d'aller au marché faire ses achats et préparer le repas du jour qui ainsi sera prêt à temps. Celle qui se lève tard (9 : am à 10 : am) part pour le marché en laissant sa maison en désordre, s'assied quelquefois dans un bar au retour du marché et raconte ensuite à son mari quand il trouve la maison vide et le repas non préparé qu'elle a raté l'autobus, doit s'attendre à toutes sortes d'ennuis dans son ménage. De même l'homme qui se rend au bar avec des femmes au lieu d'aller à son bureau trouvera toujours une amie de la sienne pour le dénoncer de sorte que, malgré ses mensonges, l'avenir de leur union sera menacé.

Le mari qui dit des injures à sa femme en présence de tiers, la bat en public, ou bien la chasse de sa maison (même s'il invoque des motifs graves), est toujours sévèrement jugé. Il peut l'insulter, lui donner des coups dans sa chambre et la renvoyer chez ses parents s'il n'en est pas satisfait, il n'a pas le droit de l'expulser purement et simplement, car il ne l'a pas « trouvée sur le grand chemin ».

D'une façon générale (il y a de nombreuses exceptions), le mari prend seul les décisions concernant la famille sans aucune consultation préalable de sa femme : école où placer les enfants, achat d'une parcelle, voyage à l'étranger ou à l'intérieur du Congo, etc. Nous avons vu que dans beaucoup de cas, même lorsqu'il s'agit d'un pagne, si c'est lui qui paie, quand par hasard sa femme l'accompagne, il ne lui demande pas son avis. Certaines épouses tournent la difficulté en vantant tel ou tel tissu en sa présence plusieurs jours à l'avance, ou en les faisant vanter par des parentes plus âgées.

La femme ignore la plupart du temps le montant des appointements de son mari et comme il est souvent incapable de gérer un budget, elle pourra — sans en avoir l'intention — si elle a des goûts de luxe et lui de petits appointements le porter, par insinuations et par suggestions, à vivre au-dessus de ses moyens, à s'endetter ou à voler. Si au contraire elle a des goûts modestes et qu'il est bien payé, il conservera pour sa parenté et ses plaisirs des sommes importantes, il gaspillera quelquefois

au dehors un argent qui aurait pu être économisé en vue des mauvais jours.

Dans les ménages où mari et femme travaillent, comme les ressources ne sont pas mises en commun cela donne lieu à un autre genre de problèmes que nous étudierons dans notre IIIe Partie « Le Travail de la Femme ».

Nous avons vu que les jeunes gens instruits essayaient de se procurer une femme sinon comme eux, mais au moins avec quelques années d'école primaire. C'est chose impossible pour la majorité d'entre eux, l'instruction ayant été sinon complètement négligée, du moins réservée à une élite durant la période coloniale. L'enquête de 1957 (*Tableau général de la Démographie congolaise...*) donne pour les personnes de plus de 15 ans sachant lire et écrire à l'ex-Léopoldville un pourcentage de 56,5% chez les hommes et de 15,3% chez les femmes (ensemble du Congo 29,2% des hommes et 2,8% des femmes). D'autre part, l'enseignement maximum offert aux hommes était de niveau universitaire (École d'Assistants médicaux), tandis que le maximum à l'usage des filles (École d'aides-accoucheuses), quatre ans d'enseignement « post-primaire » en français, après cinq ans d'enseignement primaire *en lingala*) n'était pas tout à fait l'équivalent de deux ans d'enseignement secondaire après six ans d'études primaires en français.

Donc, dans la majorité des ménages où l'homme est instruit, il y a un décalage intellectuel considérable entre les deux conjoints. Même lorsqu'ils parlent français tous les deux, ce qui jusqu'à présent est encore l'exception, la femme d'ordinaire ne lit pas, ou bien lit les articles en langues africaines du *Progrès*, d'*Eva* ou de *Moyo*. Quand elle ouvre la radio c'est pour écouter la musique, ou bien les nouvelles du Congo en langues locales, ou quelquefois les causeries éducatives. Elle n'essaie pas — sauf dans des cas encore très rares — de causer avec son mari de ce qui l'intéresse, elle, de lui demander des explications, de chercher à s'instruire et à combler le fossé qui les sépare. Lui, ne fait aucun effort, la société de ses amis masculins lui suffit.

Dans quelques années d'ici quand les premières promotions des écoles secondaires de filles et des écoles secondaires mixtes seront mariées, l'atmosphère changera probablement si les hommes abandonnent plus ou moins leur instinct de domination. Beaucoup de femmes instruites se plaignent d'être négligées par leurs maris qui les trouvent trop « indépendantes ».

D'autre part, à cause du manque d'instruction des femmes, d'après ce que me disait une amie congolaise « l'instabilité des mariages à Kinshasa — la polygamie temporaire dans certains cas — est devenue un fléau depuis l'indépendance. Des hommes qu'on avait toujours connus et respectés obtiennent une grosse situation, leur femme ne « représente pas », c'est-à-dire ne parle pas français et ne se débrouille pas dans les questions d'étiquette européenne, ils prennent une femme libre qui les accompagne quand ils sont invités quelque part et se tient à leurs côtés quand ils reçoivent dans un hôtel. Celle-là est au courant de tout. Elle se fait appeler Mme Une Telle. Quelques personnes peu-

vent avoir connu une Mme Une Telle totalement différente, mais elles se taisent. Naturellement c'est la seconde femme qui reçoit le plus d'argent : robes, bijoux, cadeaux de toutes sortes, puisqu'elle « représente ». Si elle veut se faire épouser, l'homme divorce et prend ses enfants. La plupart du temps elle n'y tient pas, tantôt parce qu'elle ne croit pas à l'avenir de l'homme, tantôt parce que son caractère lui déplaît. Elle préfère rester libre. Elle le lâchera dès qu'il aura perdu sa situation ».

Relations avec les parents du couple

Jusqu'à présent à Kinshasa, quand on épouse quelqu'un on épouse aussi sa famille, c'est-à-dire qu'il y a des relations très étroites entre chacun des conjoints et les membres de sa parenté. Quand certains de ceux-ci, surtout des membres de la famille de la femme, habitent aussi Kinshasa, les visites sont fréquentes, les conseils aussi. Il y en a de bons, mais dans bien des cas ils sont assez pernicieux pour transformer un léger désaccord en une brouille définitive.

Dans une petite enquête sur les loisirs de la jeunesse, entreprise parallèlement à notre étude sur la femme, nous avons trouvé que 75% des jeunes qui avaient des membres de leur famille dans la capitale les visitaient plus d'une fois par mois, même lorsque ceux-ci habitaient des communes éloignées de la leur, que serait-ce s'il s'agissait d'un père ou d'une mère habitant la même commune?

Quand les père et mère habitent la province, la fréquence des visites varie avec la distance et la situation économique du couple. S'ils habitent à une grande distance on attend l'époque des vacances. La femme visite plus souvent sa famille que l'homme, elle emmène avec elle les enfants qu'elle ne peut laisser seuls à la garde du mari. Il est très rare qu'ils voyagent ensemble. Les parents proches ou éloignés du mari ou de la femme viennent quelquefois s'établir chez eux pendant des périodes plus ou moins longues à l'occasion d'un traitement à subir, de nouvelles de la famille à apporter, ou tout bonnement pour jouir de la vie de la capitale. On peut leur confier des enfants ou des jeunes gens à envoyer à l'école, des membres de la famille voulant s'établir en ville viendront loger chez eux en attendant de trouver situation et maison. Enfin l'entente et l'entraide familiale n'ont rien perdu de leur force.

Enfants

1. *Avant la naissance.* Les Congolais aiment beaucoup les enfants Quand ce sont les leurs, ce sentiment vient s'ajouter à celui qu'on porte à la partie privilégiée de soi-même qui continuera à vivre quand l'autre aura disparu. La préoccupation de l'enfant et de son avenir commence pour la mère bien avant sa naissance, c'est ce qui a fait le succès des consultations prénatales à Kinshasa et celui des cours de puériculture dans les écoles ménagères et foyers sociaux.

Les femmes ont conservé en ville beaucoup des croyances et des

tabous traditionnels concernant la grossesse. Par exemple, la future mère mangera de l'écorce de certains arbres, ou certaines feuilles avec du sel et de l'huile de palme, de la terre blanche (calcaire) ou de la terre rouge, suivant les cas, de la viande de chèvre pour faciliter l'accouchement (les Bakongo doivent au contraire s'en priver pour que le bébé ne soit pas capricieux), des feuilles de manioc pour développer les seins. Elle s'abstiendra de manger du canard ou du porc (accouchement lent et difficile), du bœuf (enfant trop grand), des haricots et des patates durant les derniers mois (selles durant l'accouchement), des oranges (bébé avec de l'écume dans la bouche), les feuilles et les fruits de plantes rampantes ou grimpantes (cordon emmêlé), du *nina* ou poisson électrique (réputation d'aphrodisiaque). Malgré la propagande intensive des missions, écoles, dispensaires, on rencontre encore des femmes enceintes ou allaitant un enfant qui refusent de manger des œufs afin de ne pas « entraver » la croissance du fœtus ou du nourrisson, ou bien parce que cela le rendrait chauve.

On rencontre de même bon nombre de pratiques superstitieuses parmi les illettrées : port de bracelets, bagues, ceintures, sachets, etc. La femme enceinte ne doit pas fixer quelque chose de laid (le bébé lui ressemblerait), se couvrir de son pagne comme d'un manteau (complications durant l'accouchement), ou bien être touchée par une femme ayant subi un avortement (elle aurait le même sort). Il ne faut pas non plus qu'on passe derrière elle avec une lumière : le bébé serait louche.

2. *Nourrissons.* Après sa naissance et jusqu'au moment où il pourra marcher, pour prévenir les maladies infantiles, certaines femmes au lieu de le baigner simplement à l'eau du robinet, font tremper dans cette eau une douzaine de copeaux d'écorce provenant de six arbres différents (deux de chaque arbre : l'un prélevé au levant et l'autre au couchant). L'eau du bain devrait régulièrement être changée chaque jour et les copeaux renouvelés tous les deux ou trois jours, mais pour les mamans qui habitent le centre de la ville et n'ont aucun bois à proximité on se sert beaucoup plus longtemps des mêmes copeaux

Il y a très peu de malformations congénitales. D'après les informations que nous avons pu recueillir, on ne faisait pas « disparaître » l'enfant anormal, mais la mère sortait peu avec lui, le sevrait plus tôt que de coutume et s'il survivait à la première enfance, il ne quittait pas la parcelle.

La tendance à rompre avec le système d'allaitement traditionnel est faible : jour et nuit le bébé est nourri dès qu'il en manifeste le désir. Si la maman travaille dans un bureau, dans un hôpital, ou dans un endroit quelconque où elle est séparée de son enfant, il prendra des biberons ou des assiettées de bouillie à heures fixes et têtera également à heures fixes au retour de sa mère, mais ces cas sont exceptionnels et d'ailleurs certaines mères en dehors du lieu de travail allaitent l'enfant en toute circonstance, à la maison, dans la rue, au marché, à l'église. Il ne faut pas qu'un bébé pleure : tous ses caprices doivent être satisfaits. Le père, la mère, les aînés, tout le monde exauce ses désirs. S'il

veut s'emparer d'un objet, on le lui donne et on ne l'empêchera jamais de l'abîmer.

Quand la mère vaque à ses occupations, l'enfant est sur son dos, quand elle s'assied, il est sur ses genoux. Si elle le dépose un instant dans un berceau ou sur son lit et qu'il crie, elle le reprend immédiatement. La nuit, il est le plus souvent couché entre son père et sa mère, très souvent le sein en bouche, même quand il est endormi.

Beaucoup de mamans, même quand elles ne travaillent pas, ont recours à l'allaitement mixte dès que l'enfant a trois ou quatre mois : bouillie de farine de maïs ou de farine de manioc, d'abord une fois, puis deux, puis trois fois par jour à doses progressivement élevées. A six mois, elles commencent à lui enseigner à se déplacer en lui offrant un objet qu'elles déplacent progressivement. A huit mois environ, on lui prend la main pour l'inciter à marcher, ce qu'il fait généralement vers son premier anniversaire.

Le sevrage a lieu maintenant le plus souvent entre un an et un an et demi à Kinshasa, quelquefois beaucoup plus tôt dans l'élite, et marque la reprise des relations conjugales. Cependant certaines femmes les reprennent plus tôt (crainte de perdre le mari?) et ne sèvrent l'enfant qu'à l'apparence d'une nouvelle grossesse quand le bébé a deux ans ou deux ans et demi. Le sevrage peut être brusque ou progressif. Il y a vingt ans, quoique beaucoup plus tardif en moyenne, il était cependant brusque dans près de la moitié des cas, d'après les informations que nous avons pu recueillir ce pourcentage aurait très peu varié.

Dans l'allaitement mixte, il arrive parfois que certains enfants, repus de bouillie et de lait, arrivent d'eux-mêmes à refuser le sein, mais il en est d'autres qu'il faut « dégoûter » à l'aide de quinine, *pili-pili* ou autres produits. Il y a des enfants qu'on sépare de la mère pour les faire oublier, d'autres à qui elle fait croire qu'elle est blessée à l'aide de rouge à lèvres, huile de palme, pansements, etc., afin qu'il renonce de lui-même. Dans le sevrage progressif la mère s'habille quelquefois d'une blouse montante et donne à l'enfant un biberon de lait (lait en poudre mélangé d'eau et de sucre) ou de thé sucré quand il crie.

Après le sevrage l'enfant perd quelque peu sa situation privilégiée dans la famille : la mère ne veille plus à lui éviter toute contradiction, cependant jusqu'à la naissance d'un nouvel enfant elle a tendance à le gâter au détriment des aînés. Après cette naissance, il n'est plus qu'un enfant comme les autres mais plus faible. Il peut lui arriver de manifester de la jalousie envers le nouveau venu, de l'agressivité envers sa mère, mais les parents ne s'en inquiètent pas car « il finira par comprendre ».

La mortalité infantile est encore assez élevée à Kinshasa, en 1951, d'après les docteurs Lambotte et Legrand du service de pédiatrie de la Croix-Rouge du Congo *, elle était de 20% (chiffre des naissances

(*) *La mortalité infantile au Centre extra-coutumier de Léopoldville*, par Dr. C. LAMBOTTE et Dr. J. LEGRAND, *in* « Colloque organisé par le Centre International de l'Enfance sur les problèmes de l'enfance dans les pays tropicaux de l'Afrique », Brazzaville, 8-13 déc. 1952, Paris, 1953, 364 p. in-4°.

ne comprenant pas celles survenues en dehors de Léo et chiffre des décès ne comprenant pas les enfants nés à Léo et décédés en dehors de la ville). Ce taux était inférieur à celui d'une importante société de la ville concernant sa main-d'œuvre indigène : 1948 — 23,9% ; 1949 — 27,1% ; mais nettement supérieur à ceux relevés en brousse d'après M. Kivits, (« Pathologie et Mortalité de l'Enfance Indigène au Mayumbe », *Mem. Inst. Roy. Col. Belge*, 1950) ; Kangu 13,2% en 1948 et Kwango (Rapport Annuel Foréami) 11,03% en 1950. Il y a vingt ans, le docteur de Brauwers du Foréami attribuait les hauts pourcentages de mortalité infantile à la malaria puisqu'ils avaient eu dans le Bakongo d'après les régions :

distribution régulière de quinine	7,2%
" irrégulière "	14,0%
pas de distribution "	28,0%

3. *Age pré-scolaire.* Comme en brousse, et comme il y a vingt ans, la différence de traitement entre garçons et filles commence à partir du moment où la petite fille peut suivre sa mère dans ses différentes occupations. La mère prépare la cuisine, l'enfant apprend à l'aider et mange en même temps qu'elle. Elle est donc beaucoup mieux nourrie dans les familles pauvres, surtout à partir de six ou sept ans. Elle est aussi beaucoup mieux vêtue dans ces familles car elle hérite en priorité des vieux pagnes de sa mère dont elle se drape pour dormir ou même pour jouer, les garçons ont le reste quand il y en a, ou doivent attendre les libéralités de leur père qui elles aussi ont tendance à s'adresser davantage à la petite fille. Cet état de choses est peut-être la cause de la différence observée par les Drs. Lambotte et Legrand (*La tuberculose chez l'enfant indigène á Léopoldville*, Colloque C. I. E. Brazzaville », 1953), *op, cit.*) entre le nombre de cas de tuberculose mortelle chez les filles et chez les garçons : ceux-ci moins bien couverts durant la saison « sèche » qui est relativement froide et moins bien nourris meurent davantage. De 1948 à 1951, ils avaient eu 20 décès de garçons et 7 de filles parmi les cas suivis de un à trois ans.

L'acquisition de la propreté est très tardive chez les enfants. Ils ne commencent à aller à l'écart pour faire leurs besoins qu'entre trois et quatre ans et à cet âge environ la moitié des enfants salissent les couvertures la nuit et la plupart d'entre eux sont encore considérés comme trop jeunes pour être punis, dans presque toutes les familles on les gronde et on les bat quand ils le font encore à six ans de façon qu'ils soient complètement propres avant huit ans.

La majorité des enfants commencent à être punis avant quatre ans (punitions corporelles), les garçons un peu plus tôt et un peu plus sévèrement que les filles. Cependant, un certain nombre d'enfants dont nous n'avons pu déterminer la proportion ne sont jamais punis. Ces punitions sont relativement légères et peu fréquentes avant l'âge scolaire parce que « l'enfant ne comprend pas » et que « d'être puni trop souvent les rend têtus ». Avant quatre ans c'est plus la mère que le père qui administre les corrections, plus tard ils se partagent les sanctions mais à

partir de six ans il y a une différence d'après le sexe des enfants : le père intervient plus souvent pour les garçons et la mère se réserve souvent les fautes bénignes des filles.

On punit les enfants quand ils sont irrespectueux, désobéissants, menteurs ; quand ils salissent ou détruisent vêtements, mobilier ou maison.

Les adultes plus ou moins illettrés parlent peu aux enfants en bas âge, si ce n'est pour leur donner des ordres, même les mamans qui ont été à l'école estiment souvent que, comme il y a un âge pour marcher et pour parler, il y a un âge pour comprendre et qu'à six ou sept ans elles pourront commencer l'éducation morale de l'enfant en même temps qu'à l'école débutera sa formation intellectuelle.

Les enfants ont très peu de jouets achetés dans les magasins (il y en a d'ailleurs très peu à vendre sauf à l'occasion des fêtes de Nouvel An et des kermesses organisées par certaines écoles ou institutions européennes) : une poupée, une balle en caoutchouc, une petite voiture en métal ou en plastique. Avant six ou sept ans, ils ont également très peu de jouets fabriqués par eux-mêmes (poupées de chiffon, voitures en fil de fer, vieux pneus servant de cerceaux, animaux en terre, boîtes de conserves comme casseroles, etc.).

4. *Age scolaire.* Les Congolais ont bien compris la nécessité de l'instruction pour les garçons comme pour les filles. Nous verrons au chapitre de l'enseignement dans la IVe Partie « Évolution de la Femme », que non seulement la plupart des parents envoient leurs enfants à l'école, mais que ceux qui n'ont pas pu les enregistrer à temps par manque de places vacantes dans les institutions existantes sont à la recherche de tous les moyens pour leur procurer ce bien inestimable.

Les enfants nés dans la capitale entrent à l'école à six ans. Cependant après quelques années, la moitié d'entre eux aura un retard d'un an et à la fin de leurs études primaires ce retard sera porté à deux ans pour plus du quart. La situation est pire quand les parents sont de nouveaux immigrés : on constate quelquefois un retard pouvant aller jusqu'à quatre ans en dépit d'une intelligence normale. Nous étudierons plus loin les causes de ce retard en ce qui concerne les filles, mais une première question se pose à notre esprit : les parents sont-ils au courant des problèmes scolaires de leurs enfants?

Les mères sont d'habitude assez mal informées du travail scolaire quotidien de leurs enfants, mais les pères leur lisent le bulletin trimestriel et le leur interprètent s'il y a lieu. Quand les notes sont mauvaises les enfants sont battus, privés de nourriture ou de nouveaux costumes, mais cela ne résout pas leurs difficultés que les parents ignorent vu le manque de contact avec les instituteurs. Dans la plupart des familles les mamans veillent à ce que les enfants aillent régulièrement à l'école et s'asseoient tous les soirs devant leurs devoirs et leurs leçons sur un coin de la table, certaines essaient de faire répéter aux petits leurs leçons quand elles-mêmes ont été à l'école. Quelle aide effective pourraient-elles apporter aux écoliers des deux sexes? A de rares exceptions près, elles ne parlent même pas le français. Les pères sont presque

toujours absents (ou de mauvaise volonté) quand il s'agit de fournir des explications. De plus, les enfants étudient dans la salle commune au milieu du bavardage des adultes et des cris des plus jeunes.

Les pères s'occupent de l'éducation des garçons et les mères de celle des filles. Les actes défendus sont les mêmes quelle que soit l'ethnie : manque de respect, vagabondage, désobéissance, mensonge, vol, mauvais traitements des plus jeunes, absentéisme et paresse scolaires. Ils sont punis de châtiments corporels : coups, privation de nourriture, station à genoux.

Les écoliers causent davantage avec leurs parents que les plus jeunes enfants, la plupart d'entre eux posent des questions sur les choses et les faits qui les préoccupent, demandent des explications, la mère (et surtout les grands-parents quand ils habitent la capitale) leur raconte des histoires.

Il semble que le pourcentage de familles prenant ensemble leurs repas n'ait pas beaucoup augmenté depuis notre enquête de 1945 où nous avions trouvé 14,4%, parce que d'après nos informateurs de 1965 il n'y a « certainement pas une famille sur cinq où tout le monde mange ensemble ». Néanmoins, dans plusieurs familles n'appartenant ni à l'élite intellectuelle ni au groupe économiquement fort, les parents ne voient aucune objection aux repas pris en commun et peuvent même en avoir l'habitude quand ils sont entre eux, mais dès qu'il y a un invité ou un hôte de passage, le mari recommence à manger avec les hommes et les garçons de plus de huit ans dans la salle de séjour et les femmes et autres enfants à la cuisine ou dans la cour. On nous a même cité quelques cas dans le peuple où l'homme aurait désiré des repas communs, tandis que la femme y mettait opposition (peut-être pour se réserver la meilleure part?).

5. *Adolescence.* Dès que la fille devient pubère, la mère lui défend de jouer avec ses frères, elle lui enseigne à ne pas les frapper et « à les respecter parce que ce sont des garçons ». Elle la prépare au mariage comme elle avait été préparée par sa mère (initiation aux tâches ménagères, à la propreté corporelle, conseils sur l'attitude à adopter envers le mari), si elle ne le faisait pas et que la fille se conduisait mal par la suite on dirait qu'elle l'a mal élevée. L'initiation sexuelle est faite par la grand'mère ou à son défaut par une parente âgée ou s'il n'y en a pas par une sœur ou une amie déjà mariée.

Les garçons ne reçoivent aucune préparation au mariage : le père est censé s'en occuper, mais la plupart du temps ne le fait pas, il se contente de leur donner quelques conseils concernant par exemple leur travail scolaire, l'aide à apporter à leurs cadets ou la non fréquentation des bars.

Les adolescents ne sont pas plus intégrés à une vie familiale quelconque que lorsqu'ils étaient plus jeunes : pas de visites, sorties ou promenades avec les parents, pas de jeux ou même de travaux en famille, pas de repas en commun (ou quand ceux-ci existent, pas de conversations durant le repas). Chacun a ses distractions et va de son

côté. Les parents ne peuvent pas contrôler l'utilisation des loisirs de leurs enfants et leur influence sur ceux-ci est complètement neutralisée par celle des camarades et de la rue.

Autres membres du foyer

Dès la constitution du foyer, quelquefois avant la naissance du premier enfant, d'autres membres de la famille viennent s'ajouter au ménage. A propos de notre enquête sur les loisirs qui s'étendait à un certain nombre d'adolescents d'écoles secondaires des deux sexes vivant dans plusieurs communes, nous avons pu constater que la famille restreinte (mari, femme, enfants) constituait l'exception dans notre échantillon (10%). Dans 50% des cas venaient s'y ajouter des frères et sœurs, neveux et nièces, petits-enfants et petits-neveux, rarement des ascendants. Les couples sans enfants (à peu près 20%) hébergeaient de jeunes frères et sœurs ou des neveux, ou bien neveux et petits-neveux s'il s'agissait de personnes âgées. Le reste était constitué par des familles incomplètes : veuves logeant le plus souvent en plus de leurs enfants — mariés ou non — des neveux ou petits-enfants (arrière-petits-enfants dans un cas), quelques pères de famille avec enfants, neveux et petits-neveux, des ménages d'amis ou de « frères ».

L'éducation que nous avons décrite pour les enfants s'applique à tous les jeunes — qu'ils soient ou non issus du couple. Les jeunes gens ou jeunes filles qui habitent la maison participent à cette éducation, ou plutôt devraient coutumièrement y participer. En fait, chacun travaille et s'amuse de son côté et tâche de gêner le moins possible le voisin. Du moment qu'un adolescent atteint l'école secondaire, ses père, mère, oncles, tantes, beaux-frères, belles-sœurs, cousines et cousins plus âgés ont peur de lui faire des observations. D'autre part, nous avons vu au sujet de la délinquance comment certains beaux-frères abusaient de leurs petites belles-sœurs. L'entraide clanique a survécu, le chef de famille donne à sa femme de quoi nourrir tous les membres du foyer, mais la discipline a disparu, les plus jeunes ne respectent pas les plus âgés et le chef n'a d'autorité réelle que sur les enfants de moins de dix ans dans un grand nombre de cas.

RUPTURE D'UN FOYER

Divorce

1. *Fréquence.* On estime couramment à Kinshasa que huit sur dix des procès faits quotidiennement dans les divers tribunaux de la ville concernent des ruptures entre époux. Nous n'avons pas pu réunir les statistiques de mariages et divorces pour 1964, mais celles de la commune de Kalamu pour 1963 donneront une idée de la situation, car cette commune n'est ni meilleure ni pire que les autres au point de vue des mœurs et n'a pas la réputation d'être le Reno de la ville de Kinshasa.

Commune de Kalamu — 1963

MOIS	MARIAGES	DIVORCES
Janvier	10	8
Février	11	9
Mars	15	2
Avril	10	10
Mai	4	7
Juin	7	5
Juillet	9	12
Août	8	7
Septembre	8	7
Octobre	5	6
Novembre	4	9
Décembre	4	9
TOTAL :	95	91

2. *Demandé par la femme.* Tandis qu'il y a vingt ans la femme ne prenait l'initiative d'une procédure en divorce que dans 10% des cas et que, paraît-il, ce pourcentage avait très peu augmenté jusqu'à l'indépendance, il est aujourd'hui notoire que beaucoup plus de femmes que d'hommes demandent à divorcer. J.R. Makolo, dans un article de l'*Étoile du Congo* du 15 septembre 1965 « Pourquoi la demande de divorce par la femme congolaise a-t-elle monté en flèche? », constate après avoir fait le tour des tribunaux de commune que « le divorce est demandé six foix sur huit par la femme » (75%). Pourquoi ce taux a-t-il tellement augmenté? Voyons d'abord les raisons qu'avance M. Makolo : *a*) la non-réalisation des promesses des politiciens qui avaient annoncé aux femmes l'arrivée de « machines qui travailleraient les champs à leur place » et d'autres pour les travaux domestiques ; *b*) la confusion entre l'indépendance de la femme et son évolution et « la révolte ouverte contre son mari qu'elle avance souvent comme responsable de son retard sur le plan social » ; *c*) « les sommes colossales » dont dispose la Congolaise d'aujourd'hui pour s'amuser « contrairement à ses habitudes d'hier », ou pour s'habiller, « sommes dépassant parfois 100 000 f » (2 778 f) pour s'acheter une mobylette ou une perruque ; *d*) « le manque de véritable amour » ; et enfin *e*) la connaissance des boîtes de nuit. « Avant l'indépendance pratiquement très peu de Congolais savaient ce qu'est une boîte de nuit et encore moins leur emplacement et le fonctionnement de celles-ci. En ces temps, ces maisons étaient soigneusement dissimulées et leur commerce inconnu des profanes. Avec « Dame Indépendance » tout a changé, les boîtes de nuit se sont multipliées. On en voit à chaque coin de rue et elles fonctionnent le jour comme la nuit... Des femmes mariées ont introduit des demandes en divorce pour pouvoir s'adonner à ce commerce inhumain ».

3. *Causes de divorce.* Des cinq raisons offertes par M. Makolo pour expliquer l'augmentation du nombre des demandes de divorce par les femmes, il nous semble que la deuxième (révolte contre le mari considéré comme responsable de son retard social) et la quatrième (manque de véritable amour) sont à la base de presque tous les prétextes invoqués par les femmes quand les torts du mari ne sont pas flagrants.

Il est certain que les idées de la Congolaise ont évolué depuis l'indépendance et particulièrement dans la capitale. Une femme mariée n'admettra plus d'être battue en public par son mari, même si elle est en tort, elle demandera le divorce. Prenons au hasard quelques cas de procès en divorce où la femme est demanderesse :

1. Mme A. le 10 juin 1965 accuse son mari devant le tribunal de centre de Matete d'avoir tenté de l'assassiner à la suite de querelles concernant sa mauvaise gestion du budget.

2. Mme B. le 1er juillet 1965 accuse son époux devant le tribunal de centre de Njili : *a*) d'avoir réclamé l'argent de la dot sans motif, *b*) d'avoir abrité une concubine à son foyer pendant qu'elle était en voyage à E'ville, *c*) de l'avoir traitée de sorcière et de femme légère.

3. Mme C. le 16 août 1965 porte plainte au tribunal de centre de Matete contre son mari dont elle est séparée depuis deux ans et « dont elle ne veut plus » parce qu'il la bat tous les soirs et l'injurie publiquement.

4. Mme D. le 17 août 1965 déclare au tribunal coutumier de Lemba que son mari : *a*) s'absente durant plusieurs jours du domicile conjugal sans lui donner signe de vie, *b*) se permet de vendre des objets du foyer sans son avis et sans partager le fruit de la vente (il aurait ainsi vendu auto, moto et parcelle), *c*) l'a abandonnée chez ses parents sans lui trouver une maison décente.

5. Mme E. le 26 août 1965 accuse son époux devant le tribunal de Matete : *a*) de la battre chaque soir l'accusant d'être infidèle par suite de faux rapports de son jeune beau-frère, *b*) de l'avoir obligée à avaler un breuvage inconnu qui devait démontrer si oui ou non elle était fidèle avant d'essayer de se donner la mort.

6. Mme F. le 2 septembre 1965 porte plainte au tribunal de centre de Saint-Jean afin d'obtenir le divorce d'avec son mari qui la bat tous les jours.

7. Le même jour, Mme G. demande au tribunal de Bandalungwa où elle avait été conduite après une bataille avec la concubine de son mari à sa descente de l'autobus, de rendre officielle la séparation d'avec son mari qui avait déclaré devant le juge préférer vivre avec la femme adultère.

8. Le 10 septembre 1965, au tribunal de Ville, chambre 3, Mme H.

réclame à son ex-mari ses effets de ménage qu'il garde illégalement chez lui et 12 100 f représentant la valeur de ses pagnes, babouches et bijoux qu'il a brûlés « dans un accès de rage et de jalousie » après qu'elle a obtenu le divorce à la suite de sa « répudiation sans motif valable » (l'homme avait invoqué l'inconduite et une tentative d'assassinat qu'elle niait).

9. Parmi les griefs cités par Mme I. qui le 16 septembre 1965 portait plainte au tribunal de Matete contre son mari on remarquait, à part les coups quotidiens et des menaces proférées une fois, « le refus quand j'étais atteinte d'anémie de donner son sang pour une transfusion » et le refus « d'habiller convenablement sa femme ».

Maintenant quelques cas où l'homme est demandeur :

1. Tribunal de centre de la commune de Dendale, 5 août 1965, M.J. dépose une plainte contre sa femme : *a*) parce qu'elle l'a traité de « stérile » (lorsqu'elle se fait soigner ils n'ont pas d'enfants et la seule fois qu'il l'a fait ils en ont eu un), *b*) elle a fui le foyer pendant un an.

2. M.K. le 10 août 1965 oppose un refus catégorique aux offres de conciliation faites par sa femme au tribunal de Matete en maintenant sa demande en divorce « jamais cette femme qui a battu ma mère ne pourra cohabiter avec moi ».

3. M. L. le 26 août 1965 demande au tribunal territorial de Matete la révision d'un procès jugé en 1964 par le tribunal de centre de la même commune. Marié et père d'enfants il avait assigné sa femme en justice pour inconduite : elle s'était enfuie du domicile conjugal qu'elle avait réintégré étant enceinte de trois mois après avoir passé six mois chez son oncle. La femme fut condamnée à trois ans de prison, ce que refusa le mari qui exigeait le châtiment du complice et non celui de la femme. La cause fut entendue hors de sa présence et classée. Il réclame la révision du procès et sa femme le divorce pur et simple.

4. M. M. la même semaine demande au tribunal de centre de Bandalungwa le divorce d'avec sa femme qui depuis la naissance de son deuxième enfant a perdu toute chance de conception. Elle exige l'octroi d'une parcelle en compensation ce qu'il refuse.

5. M. N. le 7 septembre 1965 saisit le tribunal de centre de Matete d'une demande de divorce d'avec sa femme « parce qu'elle avait porté atteinte à sa personnalité » en l'accusant devant le tribunal *a*) de lui avoir « emprunté » 10 000 f sans vouloir les lui rendre, *b*) d'avoir vendu contre son gré 75 000 f une parcelle leur appartenant en commun, *c*) d'avoir chargé un « commissionnaire » de vendre la dernière parcelle qui leur restait et *d*) d'avoir « juré

que jamais plus ils n'auraient d'enfants » parce qu'il revenait « au domicile aux petites heures de la matinée ».

6. M. O. le 10 septembre 1965 porte plainte au tribunal de centre de Matete contre sa femme qui : *a*) ne lui donne à manger qu'une fois par semaine, *b*) a cassé de la vaisselle pour une valeur de 18 000 f un jour qu'il avait un retard motivé, *c*) a rayé son nom de son livret d'identité. La femme accepte le divorce, mais demande dommages-intérêts parce que la casse a été faite par le mari (elle présente des témoins), le nom a été biffé par lui en présence de deux témoins. Elle dit que le mari veut la mettre à la porte pour la remplacer par une autre femme et que pendant cinq mois elle n'a pas reçu de pension alimentaire de celui-ci qui avait quitté le toit conjugal.

7. Le 24 septembre 1965, M. P., magistrat, confirmait devant le Tribunal de Ville, chambre 3, la « répudiation » de son ancienne épouse coutumière qui l'avait assigné parce qu'il avait engagé une deuxième femme en son absence et depuis six mois ne lui versait aucune pension alimentaire. M. P., donne les motifs de la répudiation : ils avaient perdu trois enfants en un an. Le conseil de famille réuni après la mort du premier avait débattu la question de responsabilité et les parents de la femme avaient reconnu être à la base du décès et promis de ne plus recommencer. La même histoire s'étant répétée il avait dû mettre la femme à la porte.

8. Le 30 septembre 1965, M. Q., demandait divorce d'avec sa femme au tribunal de centre de Matete : « Elle a la tête dure et refuse d'être soumise. Elle prend la liberté d'aller m'accuser auprès de mes chefs de service pour des niaiseries. Elle me suit sans ma permission... Je m'étais décidé à rentrer à Léo, elle m'a encore suivi mais cette fois elle a laissé quelques enfants à Kikwit et dès son arrivée elle est allée m'accuser et réclamer les indemnités familiales à la Fonction Publique parce que nous avions un retard de paiement et elle croyait que je lui refusais la pension alimentaire... Ma femme a violé mon droit de paternité sur ma fille qu'elle a mariée sans que je sois mis au courant ». La femme avoua que son frère avait touché une partie de la dot pour la lignée maternelle et assura que celle du père viendrait incessament, mais elle refusa tout divorce.

On trouve aussi quelquefois comme motifs de divorce : la sorcellerie (surtout de la femme), les menaces ou tentatives d'assassinat de la part du mari qui désire épouser une autre femme, ou de celle de la femme à qui le mari refuse de rendre la liberté, la jalousie justifiée ou non du mari qui provoque des bagarres avec la famille de la femme qu'il accuse de vouloir lui procurer une union plus rentable. Cependant, le motif le plus fréquent est l'abandon du toit conjugal. L'homme quitte son foyer d'une façon générale pour suivre une autre femme quand la pre-

mière a cessé de lui plaire. Le cas de la femme est plus complexe. Dans un article de l'*Étoile du Congo* du 16 juin 1965 : « Pourquoi nos femmes abandonnent-elles leur foyer? » l'auteur assure qu'à la suite d'une enquête il a trouvé que la plupart du temps il s'agissait soit « d'une imitation », soit « d'un parallèle que les femmes sont souvent tentées d'établir entre leurs propres conditions de vie et les conditions de leurs voisines et amies... D'autres sont tentées par un simple penchant passionnel..., mais elles regrettent vite leur libertinage et le retour est difficile à réaliser... Certaines femmes enfin ne trouvent pas chez leur mari le bonheur qu'elles attendaient du mariage ». L'abandon du foyer conjugal est en lui-même une cause de divorce, toutes ces femmes le savent, mais préfèrent laisser l'initiative à leur mari.

Il semble que les hommes, qui autrefois réclamaient souvent durant la période coloniale du complice de l'adultère féminin une compensation en argent, aient plutôt tendance à présent à chercher à le faire envoyer en prison quand ils veulent garder la femme. Quand ils demandent divorce, ce sont généralement les ayants-droit de la femme qui essaient d'obtenir son mariage avec son complice qui remboursera la dot au mari.

Dans plusieurs cas d'adultère masculin, nous voyons maintenant la femme au lieu de demander divorce exiger et quelquefois obtenir (chose impensable il y a vingt ans), des avantages pécuniaires comme sanction. Par exemple en septembre 1965 le tribunal de Kintambo accordait à une femme, que son mari avait « renvoyée au village pour deux ans de congé » et qui était revenue de sa propre initiative pour trouver sa place occupée par une concubine qui jouissait des allocations familiales de ses deux enfants tandis qu'elle était « moins favorisée qu'une servante », 10 000 f de compensation payables « à raison de 2 500 f par mois avec quinze jours d'emprisonnement [pour l'époux] et droit de confisquer les biens de l'intéressé chaque fois qu'il aura omis de payer une mensualité » (voir *Courrier d'Afrique*, 5/9-65).

Nous avons une amie qui, sans passer par le tribunal, s'est fait payer 50 000 f par son mari, surpris en situation compromettante.

4. *Règlement financier*. Quand le divorce est prononcé, les ayants-droit de la femme doivent « rembourser la dot » au mari, mais ceci n'est qu'une façon de parler : en réalité la somme qu'on lui paiera est celle qui est « inscrite au registre », c'est-à-dire la différence entre les apports des deux parties qui bien souvent ne dépasse guère quelques milliers de francs.

Dans certaines ethnies, quand l'union a duré plus de quatre ans et qu'un enfant en est issu, on ne remet rien. Dans les régions où l'on a « fixé la dot », il y a eu d'abord « mariage réel » le soir devant témoins au cours duquel on a versé la « vraie dot » et le lendemain le mariage a été enregistré aux bureaux de la Commune avec la dot légale. S'il y a dissolution, les ayants-droit en profiteront pour ne rembourser que la dot légale. De plus, quand il y a des enfants dont la garde est attribuée à la mère ou à ses ayants-droit, le père continue à toucher leurs allo-

cations familiales à condition de verser pour leur entretien une pension alimentaire.

Quand mari et femme travaillent et qu'il y a des biens meubles et immeubles achetés en commun, la femme réclame généralement (quelquefois avec l'aide d'un avocat) un partage légal et s'il n'y a qu'une maison qu'elle doit quitter en attendant le prononcé du jugement, une pension alimentaire (voir *Courrier d'Afrique*, 24/9-65, « Encore Adam et Eve à la barre »), mais jusqu'à présent il lui est toujours très difficile de faire admettre son droit car l'homme prétend toujours n'avoir reçu aucun argent de sa femme, elle doit fournir des papiers, des témoins et toutes sortes de preuves.

5. *Garde des enfants.* Quand il s'agit de matrilinéaires, le clan de la mère prend les enfants, chez les patrilinéaires on les laisse généralement à la mère jusqu'à l'âge de sept ans, puis ils reviennent au père. Ceci est la règle générale, mais elle comporte toutes sortes d'exceptions. D'abord les cas de mariage civil chez des matrilinéaires, le père peut alors réclamer la garde de ses enfants, on aboutira alors à diverses formules de compromis, par exemple il aura la garde d'une partie d'entre eux. Il y a ensuite les unions entre patrilinéaires et matrilinéaires. Le *Progrès* du 29 juillet 1965 nous raconte les déboires d'un couple Mongala-Mukongo en passe de divorce mais ne sachant à qui reviendraient les sept enfants puisque leurs coutumes étaient exactement opposées. La femme (Mukongo) a fini par proposer que le mari prenne l'une des deux filles et trois des cinq garçons, elle garderait une fille et deux garçons. L'homme (Mongala) s'est décidé comme il n'aimait pas les filles à demander tous les garçons et à laisser à sa femme les deux filles. Cette solution de garder chacun les enfants de son sexe se rencontre souvent en cas de partage quand les deux sexes sont représentés, mais de façon générale les Congolais répugnent au partage des enfants et ne s'y résignent qu'en dernière extrémité.

Quand il y a eu abandon du foyer conjugal avant le divorce, le conjoint abandonné peut réclamer la garde des enfants et dans certains cas l'obtenir, paraît-il, même lorsque ce n'est pas dans la coutume de son ethnie. Il y a aussi quelquefois des arrangements à l'amiable, par exemple un enfant unique vivra une semaine chez le père et les deux semaines suivantes chez la mère, mais on comprend sans peine les inconvénients d'un tel système si l'enfant est d'âge scolaire (s'il s'agit de communes éloignées, il passera la semaine chez le père, les dimanches et vacances chez la mère, ou vice-versa), et le manque de contrôle sur les activités et déplacements de l'enfant durant l'adolescence.

6. *Sort des autres membres.* Si le mari continue à vivre dans la même maison, il pourra garder les membres de sa parenté (frères, sœurs, neveux et nièces, etc.) qui y habitaient et renvoyer les parents de son ex-femme qui devront chercher à se caser ailleurs. S'il n'a pas la garde des enfants et que la pension alimentaire qu'il doit verser pour eux est assez élevée, il pourra en prendre prétexte pour se défaire de ses protégés en tout ou en partie.

S'il n'y a dans la maison aucune femme ou jeune fille capable de s'occuper du ménage et qu'il ne veut pas se remarier tout de suite, ou bien si celle qu'il veut épouser ne tient pas à se charger de la famille, il en profitera pour déménager et renvoyer tout le monde.

Mort de l'homme

A la mort du père de famille, le foyer se disloque : les héritiers claniques se présentent pour entrer en possession de tous ses biens et s'il n'a pas pris la précaution de faire un testament en faveur de sa femme, elle est dans certaines ethnies chassée de la maison comme il y a vingt ans sans même quelquefois avoir la permission d'emporter tous ses pagnes et bijoux. Elle est toujours censée retourner dans son clan. Elle emmènera avec elle ses enfants et les autres membres de sa parenté chez les matrilinéaires, tandis qu'elle laissera les enfants aux ayants-droit du clan de son mari chez les patrilinéaires.

En fait, l'usage du testament est très répandu à la capitale, et quand un homme sait que celui qui aura la charge de ses enfants s'il meurt, habite en brousse, il désigne d'ordinaire dans son testament l'un de ses « frères » (de sang ou clanique) qui habite la ville comme tuteur des enfants et lègue à sa femme une bonne partie de son avoir. Le lévirat qui existait autrefois, mais était déjà en voie de disparition il y a vingt ans n'est plus pratiqué à Kinshasa, même chez les pauvres païens et illettrés. Lorsque la femme hérite et garde ses enfants, elle essaie d'habitude de maintenir intact le foyer après la disparition de son chef.

Mort de la femme

A la mort de la mère de famille, quand il s'agit de matrilinéaires, si l'oncle maternel a une meilleure situation que le veuf il prend les enfants, autrement il les lui laisse. Quand il les prend, il arrive quelquefois qu'il fasse pour eux de plus grands sacrifices que pour ses propres enfants, surtout s'ils sont plus âgés (peut-être dans l'espoir qu'ils l'aideront plus tard).

Chez les patrilinéaires du cours inférieur du Congo, l'oncle maternel peut aussi aider son beau-frère dans le besoin en prenant à sa charge au moins l'un des enfants.

Si la femme a un avoir personnel (meubles — dans les ethnies où leur propriété est coutumièrement établie, parcelle, buvette, marchandises, etc.) et qu'elle n'a pas fait de testament, ses ayants-droit réclameront l'héritage. Chez les Bawumbu par exemple qui sont les Bakongo les plus rapprochés de Kinshasa, même si la femme n'avait que quelques pagnes, bijoux, couvertures, valises, tabourets, casseroles, mortiers, etc., l'aîné (fille ou garçon) de ses frères et sœurs viendrait les chercher car ils reconnaissent la propriété individuelle des meubles dans leur coutume.

Les membres de la parenté de la morte iront s'installer ailleurs, ceux de la parenté du mari resteront ou non suivant ce qu'il décidera d'après les raisons que nous avons exposées en parlant du divorce.

Répudiation

Admise par la coutume dans certains cas graves et définis (sorcellerie, par exemple), elle entraînait le remboursement intégral de la dot quand la femme était jeune (et sans enfants chez les patrilinéaires), partiel ou nul si elle l'était moins. La polygamie étant reconnue, le mari pouvait remplacer cette femme par une autre suivant son bon plaisir, les enfants et autres dépendants étaient partagés suivant la coutume.

Depuis le décret de 1950, ou plutôt depuis l'indépendance, si les hommes continuent à répudier leur femme — souvent pour des motifs non admis par la coutume — celle-ci se sachant protégée commence à protester devant les tribunaux pour répudiation irrégulière, à demander l'annulation des mariages coutumiers effectués après la répudiation, ou le divorce afin de pouvoir se remarier et obtenir un règlement financier équitable.

UNIONS TEMPORAIRES

Concubines

Nous avons dit qu'il y avait moins de concubinages de longue durée qu'autrefois, mais cela ne signifie nullement que le concubinage soit en voie de disparition, ni même qu'il ait beaucoup diminué. Le fait que depuis l'indépendance beaucoup d'hommes ont entre les mains des sommes énormes relativement à celles dont ils pouvaient disposer autrefois et celui de la suppression de la polygamie légale a favorisé l'établissement d'un polyconcubinage qui s'achève généralement, dans chaque cas particulier, quand l'homme perd la situation politique qui lui avait permis d'entretenir des femmes supplémentaires.

Beaucoup de femmes mariées savent que leur mari a une concubine, mais tant qu'il n'abandonne pas le foyer conjugal (ou quand elles sont relativement âgées, tant qu'il continue à leur verser une pension alimentaire pour elles et leurs enfants) elles ne s'en préoccupent guère, ce n'est que lorsque la concubine voulant les remplacer les insulte en public, ou bien envoie quelqu'un les insulter chez elles, qu'elles commencent à s'émouvoir. Lorsque la concubine en arrive à les attaquer et à les battre dans la rue, elles portent plainte au tribunal et cela peut finir par un divorce si le mari prend fait et cause pour son nouvel amour.

Quand la concubine accepte de garder le *statu quo*, la femme légitime peut même dans certains cas accepter de la loger dans la parcelle afin de diminuer les frais ou d'éviter une « répudiation » qui pourrait l'éloigner de ses enfants.

Si la concubine est elle-même mariée, elle peut déserter son foyer pour suivre son amant dans l'intention de divorcer un jour pour l'épouser s'il est libre ou se rend libre. Elle peut aussi le recevoir chez elle jusqu'à ce que le mari découvre l'adultère ou qu'elle s'en fatigue. S'ils ne sont mariés ni l'un ni l'autre, la situation est simple et se dénoue aisément dans le sens du mariage ou de la séparation.

D'après l'opinion publique de Kinshasa, l'homme doit à sa concubine le logement, le vêtement et une pension alimentaire pour elle et ses enfants tant que dure leur union. Légalement, d'après les tribunaux qui jugent suivant la coutume, il ne lui doit rien.

Pendant notre séjour, il y a eu plusieurs actions intentées par des concubines, abandonnées brusquement, en vue d'obtenir le remboursement de leurs frais médicaux pour les enfants ou de recevoir quelques semaines de pension alimentaire, elles ont généralement été déboutées par les juges coutumiers qui ont toujours en vue la protection du mariage qui est la seule union valable pour eux.

Prostituées

1. *Prostituées régulières.* La loi, d'origine coloniale belge, oblige toutes les Congolaises qui désirent se livrer à la prostitution à porter : *a*) une « carte de prophylaxie » reconnaissant qu'elles se sont périodiquement soumises à la visite médicale (et au traitement en cas de nécessité) dans les dispensaires anti-vénériens de la Croix-Rouge, *b*) un reçu attestant qu'elles ont payé l'impôt sur les « femmes vivant théoriquement seules » pour l'année échue.

En fait, les prostituées régulières sont toujours des femmes adultes non engagées dans les liens du mariage (célibataires, veuves, divorcées ou femmes abandonnées). Quoique la majorité d'entre elles n'ait pas charge d'âme, un certain nombre entretiennent plusieurs enfants nés avant ou depuis qu'elles se prostituent (à partir de deux enfants à charge elles ne paient pas l'impôt spécial, en cas de réquisition elles montrent au lieu du reçu leur carte d'identité où sont portés les enfants à charge). Certaines ont avec elles un ou plusieurs frères et sœurs d'âge scolaire ou encore une mère ou une grand'mère hors d'état de travailler.

Un petit nombre sont plus ou moins attachées à un établissement (flamingo, boîte de nuit, etc.) en ce sens qu'elles s'y tiennent à la disposition des clients et font marcher le commerce de boissons, d'autres racolent elles-mêmes leurs partenaires dans la rue ou dans les bars et les emmènent tantôt chez elles, tantôt dans un établissement quelconque choisi par l'homme ou par elles. Une troisième catégorie se sert d'un petit garçon ou d'un jeune homme pour le racolage. Toutes ces prostituées jouissent de leur paie à peu près en entier, les seuls frais étant un pourboire au racoleur, ou bien une boisson au bar tandis qu'elles attendent. Il y en a d'autres, beaucoup moins nombreuses, qui travaillent pour un proxénète (mari ou ayant-droit) à qui elles doivent remettre leur gain et qui se contente de leur faire des cadeaux de temps en temps.

Cette catégorie « d'esclaves » qui a certainement diminué au cours des vingt dernières années, ne se rencontre paraît-il que dans certaines ethnies et les « maîtres » sont très sévèrement jugés par leurs compatriotes en général. Une amie congolaise nous racontait qu'elle avait un locataire qui partait tous les matins de bonne heure pour son travail accompagné de sa femme et revenait tous les soirs avec elle, même les dimanches et fêtes. Jamais de cuisine. Elle a d'abord été intriguée, puis elle a demandé à l'homme où il mangeait : « A midi, dans les restau-

rants, matin et soir j'achète une *chickwangue* (pain de manioc) ». « Et ta femme? » — « Je ne sais pas. Je ne peux pas la nourrir, elle se débrouille. Il faut d'ailleurs qu'elle me rapporte quelque chose de son travail ». Quand mon amie a su de quel genre de travail il s'agissait, elle a chassé le couple.

Ce proxénétisme actuel semble dans bien des cas dériver de l'ancienne coutume d'achats d'enfants avant la naissance. L'administrateur du Territoire de L. nous a raconté en 1945 que ses administrés pratiquaient encore cette coutume comme placement de leurs économies. Dès qu'un homme avait un petit capital il cherchait une femme enceinte et lui achetait « ce qu'elle avait dans le ventre ». Quand un garçon naissait, il devait deux ans de servitude à son acheteur dès sa sortie de l'adolescence. Si c'était une fille il l'épousait sitôt nubile et *la louait ensuite pour quelques jours ou quelques mois*, elle devenait ainsi pour lui une source de revenus. Aux yeux des Européens l'homme était un polygame et comme la femme ne se plaignait jamais il n'y avait pas lieu d'intervenir dans sa vie privée. L'administrateur se rappelait le cas de l'un d'entre eux qui lui payait l'impôt pour vingt-six femmes supplémentaires.

La coutume d'achat avant la naissance s'étendait il y a vingt ans sur de vastes régions du Haut-Congo et de la Cuvette Centrale, mais d'une façon générale c'était plutôt un système de réduction de la dot (fille) et d'élargissement de la famille (garçon). Dans la plupart des cas, la fille nubile après avoir épousé l'homme avait le droit d'en choisir un autre et de divorcer dès que cet autre pouvait « rembourser » une dot ordinaire à son mari au lieu de la dot réduite qu'il avait payée. Le garçon élevé dans la famille de l'homme était considéré comme son jeune frère. Il n'y avait que des îlots spécifiques de commercialisation de la fille achetée, généralement dans les endroits où existaient encore des vestiges de polyandrie.

Certains de ces vestiges ont d'ailleurs été transportés à Kinshasa. Nous avons recueilli plusieurs témoignages suivant lesquels les membres non évolués de certaines ethnies « prêtaient » leur femme au « frère » arrivé de la campagne sans la sienne pour toute la durée de son séjour en ville. Nos informateurs des deux sexes n'avaient pas entendu parler de la coutume de « frères » payant une dot en commun pour la même femme dont le nom figurait sur le livret de celui qui avait donné davantage « pour avoir les enfants ». Cette coutume existait encore il y a vingt ans, au moins dans l'une des ethnies représentées à la capitale.

Les prostituées régulières habitent chez leurs parents ou ayants-droit, ou bien louent une chambre, elles logent rarement avec des collègues. Le métier est considéré comme « bon pour de jeunes personnes seulement », on se moque des « vieilles femmes » qui continuent et sont « réduites à aller chercher de vieux blancs » dans les anciens quartiers européens. Elles sont d'ailleurs souvent punies quand ceux-ci qui les considèrent comme des pis-aller les plaquent dans un café avant d'avoir payé les consommations s'ils aperçoivent une silhouette plus aguichante à l'horizon. Sauf de rares exceptions, la prostituée qui a

débuté jeune fille deviendra un jour concubine et finira par se marier, celle qui ne l'est devenue qu'après dissolution de son mariage aspirera également au concubinage, si ce n'est au mariage, surtout si elle a des enfants à élever.

2. *Prostituées clandestines.* Beaucoup de fillettes à partir de treize ans ont l'habitude comme il y a vingt ans d'offrir leurs charmes contre paiement à des hommes susceptibles de payer gros. Elles opèrent quelquefois aux alentours des bars et cafés (la Brigade de Protection de l'Enfance connaît leurs lieux de prédilection et s'efforce d'empêcher ce trafic). Un assistant social congolais nous avait parlé en 1958 d'un certain marché où elles se rendaient à cette époque, sûres d'y trouver des clients européens. En 1965 on a fermé plusieurs boîtes de nuit dans diverses communes parce qu'au cours d'inspections-surprises on y avait trouvé des prostituées clandestines, entre autres des enfants.

Un certain nombre de femmes mariées trouvent dans la fréquentation clandestine des « flamingos » (maisons de tolérance, par extension boîtes de nuit) et autres établissements du même genre un moyen facile d'augmenter leurs revenus. C'est devenu maintenant une plaisanterie classique dans les « mots pour rire » des journaux et revues de décrire la tête du mari qui « pour se distraire » entre dans une boîte de nuit et y trouve sa femme attablée avec un autre.

Si la concubine qui est engagée d'habitude pour une période illimitée s'attend à recevoir vêtements et pension alimentaire, la prostituée, elle, n'a droit qu'à quelques boissons et à un salaire par séance, salaire qu'elle détermine d'habitude à l'avance suivant l'aspect du client et s'il a l'air peu fortuné suivant la période du mois (davantage les jours qui suivent immédiatement la paie). Tout ceci est fort bien décrit dans des articles en lingala de la *Page de la Femme* dans le *Progrès* rédigés par ces dames (ou leurs porte-parole) au moment de leur campagne contre l'augmentation de l'impôt sur les « femmes libres ». D'ailleurs, sans avoir de syndicats ou d'associations régulières, elles se réunissaient à cette époque par quartiers dans des bars « pour la défense de leurs intérêts », protestant par exemple contre la fermeture par les bourgmestres des boîtes de nuit durant le jour et disant que l'exigence de la carte de prophylaxie suffisait amplement.

3. *Prostituées occasionnelles.* Un grand nombre d'ouvrières et de vendeuses au marché qui sont seules dans la vie (veuves, divorcées, femmes abandonnées) avec des charges familiales travaillent toute la journée et se prostituent le soir, par besoin certainement (leur travail ne leur procure souvent qu'un revenu au-dessous du minimum vital), mais aussi par plaisir. Elles cessent quand les enfants grandissent et peuvent les aider, ou continuent jusqu'à ce que leurs sens s'apaisent. Leurs tarifs sont à peu près les mêmes que ceux des prostituées régulières de même catégorie.

Femmes libres

Nous réservons ce nom aux femmes de grande classe qui réussiraient

sans peine à se marier ou à se remarier, mais qui ont choisi temporairement la liberté pour des raisons complexes dans lesquelles se retrouve la volonté de s'affirmer qui caractérise les « femmes libres » de Balzac, elles aussi — comme les Congolaises — souvent mariées à des hommes fréquemment ou longuement absents.

Souvent d'une beauté et d'une éducation au-dessus de la moyenne (elles s'expriment parfois assez bien en français), elles sont aussi plus élégantes que le commun des mortels, portent de plus beaux pagnes, de plus beaux bijoux, de plus belles perruques. Différence essentielle d'avec les prostituées : elles choisissent toujours leurs partenaires tout en leur laissant quelquefois l'illusion d'avoir effectué une conquête difficile. Très au courant de toutes les méthodes anti-conceptionnelles, elles n'ont d'enfants que lorsqu'elles le décident. Quelquefois au contraire, elles se « libèrent » parce qu'elles n'ont pas d'enfant (pour un Africain — homme ou femme — tout vaut mieux que de rester sans enfant).

Nous avons connu une femme libre qui habitait d'abord chez son père, un « homme économiquement fort, » instruit et de haute naissance, dans un ancien quartier européen avec des voisins étrangers des deux côtés. La jeune fille qui se rendait chaque soir avec des amis dans les cabarets, bars et dancings les plus chers, rentrait tard dans la nuit, chaque fois avec un homme différent qui s'en allait aux petites heures du jour. D'après une voisine que la chose intéressait : « il en passait de toutes les couleurs, des blancs, des jaunes, des bruns, des noirs, elle a essayé toutes les races ». La dernière fois que nous l'avons vue, elle avait abandonné le toit paternel (provisoirement peut-être, car ce n'était pas la première fois) pour vivre avec un jeune Congolais dans une fort belle maison de la Nouvelle Cité, emmenant avec elle un bébé de deux ans environ, fruit d'amours précédentes. Elle avait une fortune personnelle qu'elle augmentait de temps en temps par des spéculations heureuses, mais ne dédaignait pas pour cela les cadeaux de ses amoureux. Cette période de concubinage marquait-elle un tournant dans sa vie sentimentale ou simplement une période de repos à cause d'une nouvelle grossesse? Nous sommes partie trop tôt pous le savoir.

Naturellement, il s'agit là d'un cas extrême, d'une jeune fille qui dispose de son corps « comme un garçon », sans se soucier du qu'en dira-t-on et sans aucun besoin financier, elle pourrait certainement entretenir ses amants, mais elle exige que ses faveurs soient payées, rien que pour le principe. La plupart des femmes libres ne jouissent pas de sa « liberté » économique, mais comme nous l'avons dit auparavant, leur « besoin » pécuniaire n'est que relatif et pourrait souvent être satisfait différemment, mais elles ont le goût de l'amour et des expériences sexuelles.

D'autre part, elles connaissent leur « valeur » et n'accepteraient pas de se donner pour rien, l'amour libre est donc pour elles à la fois un gagne-pain et un mode de vie jusqu'au jour où elles décideront de se ranger et feront peut-être un mariage de raison. Elles n'attachent pas au paiement de leurs faveurs le sens que lui donnent les Européens. Une jeune fille qui avait été un peu trop loin avec un garçon de son âge sans

en avoir exigé un cadeau s'est entendu dire : « il te prend pour une femme de rien, on s'aime pour le plaisir mais ce que l'homme donne ensuite est un hommage à la valeur de la femme, tu n'as aucune valeur à ses yeux ».

Femmes « faciles »

Beaucoup de Congolaises, mal ou insuffisamment évoluées, ne sont pas des prostituées clandestines, jamais elles n'iront « louer » leur corps dans une boîte de nuit, mais ce sont des femmes qui se laissent séduire après une période de cour par le beau parleur qui leur offre de quoi s'acheter un pagne ou un bijou dont elles rêvent, une « grande perruque » ou une mobylette. Certaines ont un mari qu'elles aiment, des enfants dont elles raffolent, mais au risque de briser leur foyer, elles ne résistent pas longtemps à la possibilité de réaliser leur désir au prix de ce qu'elles considèrent en somme comme peu de chose. La fidélité féminine comme la fidélité masculine est pour elles un mythe auquel elles ne sacrifient pas. Cependant ce mythe, spécialement en ce qui concerne les femmes, n'a pas été introduit par les missionnaires, dans beaucoup d'ethnies, coutumièrement, la femme adultère et son complice étaient passibles de la peine de mort.

Enfants illégitimes

1. *Enfants naturels.* Les enfants de prostituées ou de concubines avec des hommes non engagés dans les liens du mariage sont des enfants naturels. Ils naissent illégitimes et la « coutume de Kinshasa » (les différentes coutumes ont été uniformisées sur une série de points qui constituent « la coutume évoluée de Kinshasa » tandis que sur d'autres les tribunaux reconnaissent encore la coutume personnelle des parties en cause) ne permet pas leur reconnaissance par leur père excepté s'il épouse la mère et inscrit cette reconnaissance quand il enregistre le mariage à la mairie. Il peut aussi les légitimer à n'importe quel moment après le mariage en demandant devant les tribunaux le *droit de paternité* sur eux, ainsi il aura droit aux prestations familiales et pourra solliciter leur admission dans une école ce qui n'a lieu à présent que dans le cas d'enfants présentés par une personne responsable (père, mère, tuteur ou tutrice). Pour accorder ce droit, les juges doivent être convaincus d'abord qu'il y a mariage (l'ayant-droit de la femme qui a reçu la dot doit témoigner), que l'homme est biologiquement le père (la femme témoigne), que ni l'un ni l'autre n'étaient mariés au moment de la conception et que le chef du clan auquel appartient l'enfant accepte que ce droit lui soit conféré.

Quand il n'y a pas mariage, la mère peut demander le *droit de maternité* qui équivaut à une reconnaissance de l'enfant afin d'avoir droit aux avantages sociaux (allocations familiales, etc.) si elle travaille. N'importe quelle personne du clan de la mère peut réclamer avec le consentement de celle-ci, le *droit de garde* de l'enfant ; le père le pourrait aussi mais d'ordinaire ne le faisait pas, parce que jusqu'au décret du 21 février 1965 sur les contrats de louage, le droit de garde ne permettait

pas de recevoir les prestations familiales, mais obligeait le tuteur à loger, vêtir et nourrir l'enfant. Ceux qui le demandaient étaient surtout des oncles et des tantes maternels, maintenant il sera beaucoup plus apprécié.

2. *Enfants adultérins.* Depuis le décret de 1950 sur la polygamie, il y a deux sortes d'enfants adultérins : ceux dont au moins l'un des parents est marié à l'époque de la conception et ceux issus d'un mariage coutumier annulé par le décret parce que — surtout à la campagne, mais quelquefois en ville — des parents continuent, parfois avec l'assentiment de la première femme, à donner en mariage leur fille à des hommes déjà mariés.

Dans le premier cas, les enfants d'une mère mariée appartiennent à leur père légal et sont donc considérés comme légitimes à moins que celui-ci ne les désavoue. Après le désaveu, jusqu'en 1956, ces enfants pouvaient être légitimés par leur père biologique s'il épousait leur mère, les enfants d'une mère non mariée étaient également légitimés dans cette éventualité ; en ce moment, dans les deux cas le père ne peut obtenir qu'un droit de garde. Ce changement à la coutume admise par le Tribunal de Ville alors appelé Tribunal de Territoire (juges coutumiers congolais et président belge en 1956) a été apporté par le Tribunal de District alors appelé Tribunal de Parquet (magistrats belges en 1956) qui considérait « la légitimation d'enfants adultérins contraire à l'ordre public ».

Malgré la décision de 1956, depuis l'indépendance le Tribunal de Ville légitime quelquefois des enfants adultérins dont les parents se marient, et ces jugements conformes à la coutume ne sont pas annulés par le Tribunal de District. Par exemple, un homme qui avait eu un enfant d'une concubine alors qu'il était séparé de sa femme contre qui il avait introduit une demande en divorce a épousé cette concubine après le divorce et réclamé son droit de paternité qui lui a été accordé le 12 décembre 1964.

Dans la deuxième catégorie d'enfants adultérins, le mari polygame peut obtenir le droit de garde sur les enfants des femmes supplémentaires si la femme légitime y consent, mais pas le droit de paternité qui équivaudrait à une légitimation. Il y a eu cependant plusieurs cas d'interprétation adoucie du décret de 1950 depuis l'indépendance. M. J. Pauwels en cite un dans sa communication au Huitième Séminaire de l'Institut International Africain tenue à Addis Abeba en janvier 1966 « Illegitimate Births in Changed Law of Leopoldville ». Une femme dont le mari était en prison vit avec un autre dont elle a un enfant. Le mari s'échappe et disparaît. D'après le décret de 1950 elle ne peut en épouser un autre qu'après avoir divorcé d'avec lui, or la coutume n'admet le divorce par défaut qu'après dix ans d'absence. Le concubin s'en moque, il paie une dot aux ayants-droit et le couple se considère marié. Le premier mariage n'étant pas dissous, la femme est donc bigame. Ils ont encore quatre enfants, le 14 janvier 1963 le mari réclame un droit de paternité sur ses cinq enfants. Le tribunal le lui accorde

sur les quatre enfants nés « après son mariage », mais pas sur le premier (celui-ci est-il considéré comme l'enfant légitime du premier mari?).

Nous ferons remarquer que les enfants illégitimes n'ont un statut inférieur à Kinshasa qu'au point de vue légal, au point de vue social ce sont des membres à part entière dans le lignage de leur mère.

Statut social des concubines et femmes libres

La plupart des règlements coutumiers ont pour objet la protection de la famille et le développement du clan, c'est dans ce but qu'a été institué le mariage coutumier. La concubine est l'exception qui menace l'ordre social établi, soit parce qu'elle s'est rendue coupable d'adultère ou d'inceste clanique, soit tout simplement parce qu'elle vit sans entente préalable du clan avec un homme qui n'a payé aucune dot pour elle. Elle était donc autrefois rejetée par la société et sévèrement punie. La prostituée, rare ou inexistante dans la plupart des ethnies à l'époque précoloniale, occupait au village une place peu enviable.

A présent, dans les centres urbains et particulièrement à la capitale, la situation a complètement changé. Les prostituées trouvent toujours à exercer leur métier ou à se transformer en concubines. Comme on peut avoir une femme temporaire sans payer de dot, la garder ou la renvoyer plus ou moins à volonté, c'est une tentation pour les jeunes gens qui ne disposent pas d'un gros capital et pour les hommes qui ont un surplus. Elles augmentent constamment en nombre et en exigences. Elles étalent leur richesse dans les bars et se moquent quelquefois des femmes mariées de leur connaissance qu'elles incitent à briser leur union pour mener comme elles une vie de liberté. Certaines de ces épouses en rentrant au foyer suscitent des difficultés à leur mari et plus d'un foyer a été détruit à la suite de ces rencontres.

Les mères de famille chrétiennes, restées sous l'influence des missions, ne les fréquentent pas et tâchent d'en éloigner leurs enfants, mais beaucoup de femmes sont plus tolérantes : elles n'ont aucun rapport avec les « femmes des rues », mais celles qui sont simplement « en situation irrégulière », qui vivent par exemple avec un ministre ou un gouverneur de province, trouvent grâce à leurs yeux, tout comme celles que tout bas elles traitent de « femmes libres » mais qui n'ayant pas rompu avec leur famille se présentent dans toutes les fêtes où celle-ci est invitée.

Quant aux hommes, si l'on rencontre parmi eux un certain nombre de bons chrétiens, bons maris et bons pères de familles, ainsi que d'agnostiques ayant conservé la morale traditionnelle qui s'écartent et tâchent d'éloigner leur famille des « femmes perdues », par contre il en est d'autres qui ont à l'égard des prostituées une attitude ambivalente. Dans les conversations et dans les journaux ils font chorus avec leurs adversaires acharnés qui préconisent, depuis vingt ans et plus, divers moyens de « se débarrasser de ce fléau ». Quand ils les rencontrent ils se montrent souvent méprisants, arrogants, brutaux. Certains profitent de leur situation (dans la police par exemple) pour abuser d'elles et se conduire avec bestialité. Cependant, les mêmes individus dans d'autres occasions les respecteront plus que leur femme légitime, recher-

cheront leurs conseils et se ruineront pour elles. Quand ils vitupèrent contre elles, c'est souvent dans l'espoir que quelqu'un les aidera à échapper à leur emprise. Enfin une troisième catégorie, relativement peu nombreuse, ne cache pas son appréciation des femmes libres, comme ces chansonniers qui se font les avocats du diable en disant par exemple que « la femme libre est la meilleure parce qu'elle se donne à tous au lieu d'être à un seul » (cf. « Nzambe », chanson à succès en 1965).

TROISIÈME PARTIE

TRAVAIL DE LA FEMME

ATTITUDES ENVERS LE TRAVAIL FÉMININ

Il est hors de doute que jusqu'à présent au Congo les femmes travaillent surtout comme ouvrières non rémunérées dans des exploitations agricoles familiales, mais quand elles se déplacent vers les villes la situation change, l'agriculture manque et l'on ne peut condamner au chômage des centaines de milliers de travailleuses éventuelles dans une métropole comme l'ex-Léopoldville. Déjà en 1960, M. David A. Morse, directeur général de l'Organisation Internationale du Travail faisait remarquer dans son rapport à la Première Conférence Régionale Africaine que « si l'on prend l'ensemble de l'Afrique, la participation des femmes à l'industrie et au commerce n'est pas dans les mêmes proportions que dans d'autres continents, mais son évolution ne saurait tarder et l'on doit tenir compte des problèmes qu'elle posera. »

Or, il est généralement admis que cinq facteurs principaux militent contre un emploi généralisé des Africaines : 1) le manque de formation professionnelle, 2) la crainte du chômage des hommes, 3) la question des congés-maternités, 4) la tradition et 5) l'attitude des femmes envers le travail. A propos des deux derniers facteurs cités, il nous a paru intéressant de mener une petite enquête auprès d'un certain nombre de femmes et d'hommes, car les deux sexes subissent ou repoussent l'emprise de la tradition et l'opinion de l'homme sur l'attitude de la femme influence cette attitude. En plus de diverses interviews avec des Congolais bien informés, nous avons traité ce sujet dans des discussions avec des membres d'associations féminines et dans le questionnaire dont nous avons déjà parlé dans la deuxième partie de cette étude « Conditions sociales en 1965 ». Il s'est agi tout d'abord de déterminer :

Pourquoi certaines femmes de la ville travaillent-elles?

La majorité des réponses, 80% des hommes et 74% des femmes, indiquent comme raison principale une nécessité économique (aider

sa famille, son mari, gagner sa vie quand on n'a pas de soutien, élever ses enfants, etc.). Parmi les hommes, tous les Bakongo attribuent le travail féminin, au moins en partie, à un besoin financier, tandis que la proportion des femmes de cet avis est la même dans les deux groupes. L'âge n'apporte aucune différence significative. D'autres raisons données sont par ordre de fréquence :

appliquer ou augmenter ses connaissances,
avoir de l'argent ou une bonne situation,
aider les autres,
contribuer au développement du pays,
l'indépendance, l'orgueil, le besoin de produire par soi-même, de s'épanouir,
l'amour du travail,
contenter son mari,
montrer qu'on peut faire comme une Blanche,
compenser les pertes financières causées par les études.

La discussion avec la JUFAC (Jeunesse de l'Union des Femmes Africaines, section Congo) a donné comme cause au travail féminin le besoin financier et celle avec l'UFAC (Union des Femmes Africaines, section Congo) le désir de mieux vivre occasionné par le développement du pays.

Un article de l'*Étoile du Congo* en date du 25 août 1965 expliquant « les raisons qui peuvent pousser nos ménagères de tous âges à vendre leurs produits dans les marchés et dans les rues » ajoute à celles énumérées plus haut le besoin pour les divorcées que les parents « renvoient chez l'ancien mari par peur de rembourser la dot » de se procurer « l'argent qui pourra les affranchir d'un mari dont elles ne veulent pas. »

Toutes les femmes peuvent-elles travailler?

Cette question intéresse certainement le grand public à l'ex-Léopoldville. Le numéro du 12 juin du *Courrier d'Afrique* offre des interviews avec photos de trois jeunes femmes de la commune de Bandalungwa : Henriette, 19 ans, non mariée, secrétaire à la maison communale qui laissera son mari « prendre la décision » au sujet de la continuation de son travail » ; Marie-Gabrielle, également non-mariée, responsable du foyer social de l'UGEFCO (Union Générale des Femmes Congolaises) qui, passionnée d'action sociale, se consacre tout entière à son apostolat ; Hélène, 20 ans, mariée et mère de quatre enfants, qui « s'occupe des pièces officielles dans les Services de la Population » et confie au reporter : « Chez moi je m'ennuie, j'aime étendre le champ de mes relations, m'instruire tout en me distinguant, de plus mon salaire arrondit agréablement mon budget familial...»

Le même quotidien ouvrait ce jour-là une enquête : « La femme mariée peut-elle exercer une profession? » dont les résultats n'ont jamais été publiés. Peut-être n'y a-t-il pas eu de réponses adressées au bureau du journal.

Dans notre enquête, nous avons d'abord considéré le cas de celles qui n'ont ni mari, ni enfant, c'est-à-dire des jeunes filles, des veuves et des divorcées. Les hommes sont unanimes à leur reconnaître de façon inconditionnelle le droit au travail, mais tandis que la plupart des femmes font de même et que plusieurs d'entre elles expriment leur approbation par des réflexions appropriées (« pas le temps de faire des bêtises », « elle pourra ainsi acheter tout ce qu'elle veut », etc.), une ménagère Bakongo de 29 ans y apporte une restriction « un travail avec des femmes seulement », et une ménagère non-Bakongo de 22 ans s'y oppose « non, elle deviendra têtue ».

Il y a ensuite celles qui sont mariées mais sans enfants, ou avec de grands enfants. La presque totalité des réponses est encore favorable : 95% des hommes et 96% des femmes, mais le « oui » est souvent nuancé de restrictions, par exemple « avec l'autorisation du mari », ou « il faut qu'elle ait un boy », ou bien « pas trop d'heures de travail », ou encore « si le mari est pauvre », « si le mari a besoin d'être aidé ». Les hommes craignent des perturbations dans les heures de repas, du désordre dans le ménage, les femmes ont peur d'ennuis à ce sujet avec le mari.

Il y a enfin celles qui ont de jeunes enfants. Si la majorité des réponses féminines est encore favorable, 58,8%, il n'y a plus que 38% des hommes qui permettraient à leurs femmes de travailler dans ces conditions. Un certain nombre de femmes font des restrictions, par exemple : « oui, si la femme est pauvre », « si elle est seule à élever les enfants », « si elle sait comment cumuler famille et travail ». D'autres expliquent : « ma mère garderait les enfants », ou plus souvent « j'aurais une gardienne ».

Les membres des organisations féminines sont pour le travail dans tous les cas, avec quelqu'un pour garder les enfants quand ils sont petits.

Est-ce un bien pour le pays?

Les seuls hommes de l'enquête à penser le contraire sont deux travailleurs de plus de quarante ans, mais parmi les femmes il y en a plusieurs de toutes jeunes qui sont au travail dans un métier qui leur plaît et cependant déclarent que « le meilleur travail pour le pays et pour la famille c'est d'avoir des enfants », il y en a d'un peu plus âgées qui pensent que « le travail féminin n'est un bien pour le pays qu'à condition de ne pas déplacer des hommes », ou bien « d'être négligée par son mari », c'est un mal pour la famille quand on l'entreprend sans besoin « pour avoir plus d'argent ». La majorité des femmes estiment qu'elles peuvent « donner le même rendement que des hommes » et ne sont pas « là uniquement pour se remplir les poches », du point de vue familial quand elles travaillent elles apportent « l'argent qui manque ».

En somme, 90% d'avis favorables au bénéfice que tirent le pays et la famille du travail féminin.

Où peuvent-elles travailler?

Dans notre enquête, tous les hommes (sauf un qui trouve que les femmes ne doivent travailler en aucun cas) admettent le travail féminin à domicile, ainsi que toutes les femmes interrogées sans exception. Le travail dans les bureaux reçoit 85% des votes masculins et 98% des votes féminins. Cependant certaines femmes font remarquer que « les hommes disent qu'il est facile de trouver des concubines dans les bureaux » et les hommes d'une manière plus générale « dès qu'on travaille au dehors on peut tromper le mari ». D'après les réponses à certaines conversations avec des hommes et comme on le verra par la suite de l'enquête, nous pensons que dans le cas de ceux-ci la question a été mal posée ce qui a faussé les résultats, il fallait demander : « Laisseriez-vous votre femme travailler dans un bureau? » et les « non » auraient probablement été en majorité.

Le travail dans les magasins est également accepté par les deux sexes (hommes 81% et femmes 98%), tandis que le travail en usine, même en leur citant l'exemple de la bonneterie Boleo et de la blanchisserie Ngombe, soulève plusieurs objections tant chez les hommes (29% de « non ») que chez les femmes (30% de « non »). « On peut leur donner des travaux trop lourds » disent les adversaires hommes de ce genre de travail, « elles ne sont pas assez prudentes », craignent les femmes.

Les membres des associations féminines conseillent le travail n'importe où.

Que reproche-t-on d'ordinaire à celles qui travaillent?

Les reproches transmis se divisent en quatre groupes : le premier que citent 57% des hommes et 53% des femmes a trait au comportement de la femme qui travaille vis-à-vis de son mari « elle ne le respecte pas », « elle veut l'égaler », « elle le méprise », « elle lui désobéit », « elle est têtue ».

Le deuxième groupe concerne son comportement vis-à-vis de tous. « Elle fait sa toilette devant les gens » (poudre, etc.), « elle est orgueilleuse », « vantarde », « pire quand elle n'est pas instruite », « elle est égoïste, méchante », « manque de simplicité », « elle est toujours en retard, au bureau et à la maison », « elle est indépendante », « ne veut pas se marier », « ne se respecte pas », « est un passe-partout », « se prostitue pour avoir toujours plus d'argent ».

Le troisième groupe est relatif à la disposition de son salaire. « Elle cache son argent », « le dépense dans des objets de luxe », ne consulte pas son mari », « envoie ce qu'elle gagne à ses parents et à ses oncles « ne contribue pas au budget familial ».

Le quatrième regarde son travail. « Elle prend la place d'un homme », « elle fait autre chose durant les heures de service », « elle est en retard au travail », « elle ne donne pas son adresse », « elle est moins préparée techniquement ».

Enfin le dernier groupe, cité seulement par les femmes, est peut-être celui qui leur tient le plus à cœur car il vise le foyer. « Elle abandonne son bébé », « elle ne soigne pas ses enfants », « ne s'occupe pas de son ménage », « n'aime pas le ménage », « ne sait pas faire la cuisine ».

Les deux principaux reproches signalés par la JUFAC sont que la femme qui travaille devient orgueilleuse et qu'elle ne veut plus travailler à la maison. Après avoir rapporté des reproches du premier groupe, par exemple « elle devient têtue » ou « elle aime toujours le contraire de ce qu'aime son mari », l'UFAC note qu'on prétend que l'éducation des enfants en souffre.

Ces reproches sont-ils justifiés?

1. *Comportement à l'égard du mari.* S'agit-il seulement des femmes qui travaillent? N'est-ce pas plutôt une forme, peut-être exagérée chez les travailleuses, d'une évolution dans les relations du couple? Nous avons posé dans notre enquête la question : « Depuis 20 ans la Congolaise a-t-elle changé à l'égard de son mari et le mari à l'égard de sa femme? ».

Dans l'opinion de la majorité (75% des hommes mais seulement 70% des Bakongo, 90% des femmes sans différence significative entre les deux groupes), la femme a changé d'attitude. Certains hommes Bakongo expliquent que le changement est lent, d'autres qu'on l'observe seulement en milieu instruit. De même certaines femmes Bakongo pensent que le changement est léger et d'autres qu'il n'existe pas dans tout le pays. Mieux que les hommes, elles décrivent la nature de l'évolution. Par exemple, d'après plusieurs non-Bakongo « elle va à l'école et l'écart dans l'instruction diminue », « elle s'émancipe et prend conscience de sa place dans la société ». D'après certaines Bakongo : « nos mères croyaient que l'homme était le chef, nous pas », « nos mamans avaient peur même de rencontrer leur mari, nous pas », « les femmes peuvent maintenant assister à des réunions d'hommes et s'exprimer devant eux ».

Au sujet du changement d'attitude de l'homme, la majorité (hommes 71% mais seulement 61% parmi les Bakongo, femmes 76%) croit à son existence. Les femmes Bakongo qui pensent le contraire (généralement au-dessous de trente ans) sont virulentes : « c'est toujours l'exploitation pure et simple de la femme », « les femmes sont toujours considérées soit comme servantes, soit comme objets de plaisir », « certains hommes sortant de l'Université ne traitent pas mieux leur femme ».

Plusieurs femmes offrent une réponse positive mais avec une restriction, par exemple : « oui, la plupart », ou « pas toujours », ou bien « pas dans tout le pays », ou encore « quelques-uns ont changé », « surtout les jeunes ». D'autres expliquent en quoi consiste le changement : « l'homme est pris dans l'engrenage de la civilisation, parce qu'il est instruit il ne veut plus de femmes illettrées », ou « il a compris que la présence d'une femme est indispensable, pas seulement en famille », « il sort avec sa femme et en général ne la bat plus », « il cherche une femme qu'il puisse présenter partout ».

Si les membres des organisations féminines consultées sont toutes d'avis que la Congolaise a changé, il y a divergence pour l'attitude des hommes entre la JUFAC où deux membres seulement du comité sur les neuf présentes voient un changement chez l'homme et l'UFAC où toutes reconnaissent une évolution favorable (très légère, disent les jeunes).

En conclusion, nous dirons que lorsqu'une femme à mentalité évoluée — travailleuse ou ménagère — épouse un homme appartenant à la minorité traditionaliste, il y a beaucoup de chances pour que sa conduite puisse être qualifiée d'irrespectueuse, de méprisante, de désobéissante, de têtue, etc.

2. *Comportement vis-à-vis de tous.* Il est vrai qu'un certain nombre de travailleuses intellectuelles qui ont une bonne situation sont orgueilleuses et que plusieurs commerçantes qui ont réussi sont vantardes, mais il ne faut pas oublier qu'elles constituent jusqu'à présent une toute petite élite, ce sont en somme des vedettes à qui le succès a un peu tourné la tête. Le reproche de ne pas vouloir se marier s'adresse à un petit nombre de jeunes filles qui espèrent continuer leurs études à l'aide de bourses à l'étranger et remettent à plus tard la fondation d'un foyer.

Celui de se prostituer, d'être des « passe-partout », est beaucoup plus sérieux. Il y a dans les bureaux de Kinshasa un certain nombre de jeunes filles et de jeunes femmes au passé irréprochable, plus ou moins inexpérimentées en intrigues amoureuses. Dans ces mêmes bureaux, il y a des hommes, mariés ou non, habitués à la fréquentation de « femmes libres » et prostituées de tous genres, mais inaccoutumés à rencontrer des étrangères à leur famille sur une base respectueuse et amicale. Quand il y a sympathie réciproque, des relations de collègue à collègue, ou plus souvent encore de patron à employée, peuvent facilement prendre une tournure indésirable. De plus, il existe aussi — dans les bureaux comme ailleurs, mais là elles sont plus en vue — un petit nombre de femmes qui spéculent de leur sexe pour obtenir argent et faveurs, les « passe-partout » qui ouvrent toutes les portes. Les tentations et difficultés rencontrées par les employées de bureau d'aujourd'hui, qui sont en somme des pionnières, dans leurs relations avec leurs collègues masculins iront en diminuant grâce à l'augmentation des écoles mixtes à tous les degrés de l'enseignement, mais ne disparaîtront jamais tout à fait parce qu'elles tiennent en partie à la nature humaine.

3. *Disposition du salaire.* Au Congo, de façon traditionnelle, le mari ne demande aucun compte à sa femme, dont le rôle principal est de s'occuper des travaux des champs, des maigres bénéfices qu'elle peut réaliser en s'adonnant en supplément à d'autres activités. Elle peut les donner à ses parents, faire de petits achats pour ses enfants, ou les garder pour elle-même, c'est son droit. Quand le couple s'établit en ville, la possibilité d'un travail agricole disparaît pour la plu-

1. Mme Pauline Lisanga, la première speakerine de Radio-Congo.

2. Équipe d'athlétisme, école professionnelle de la Njili, Kinshasa.

3. Couturière au travail, usine Texléo.

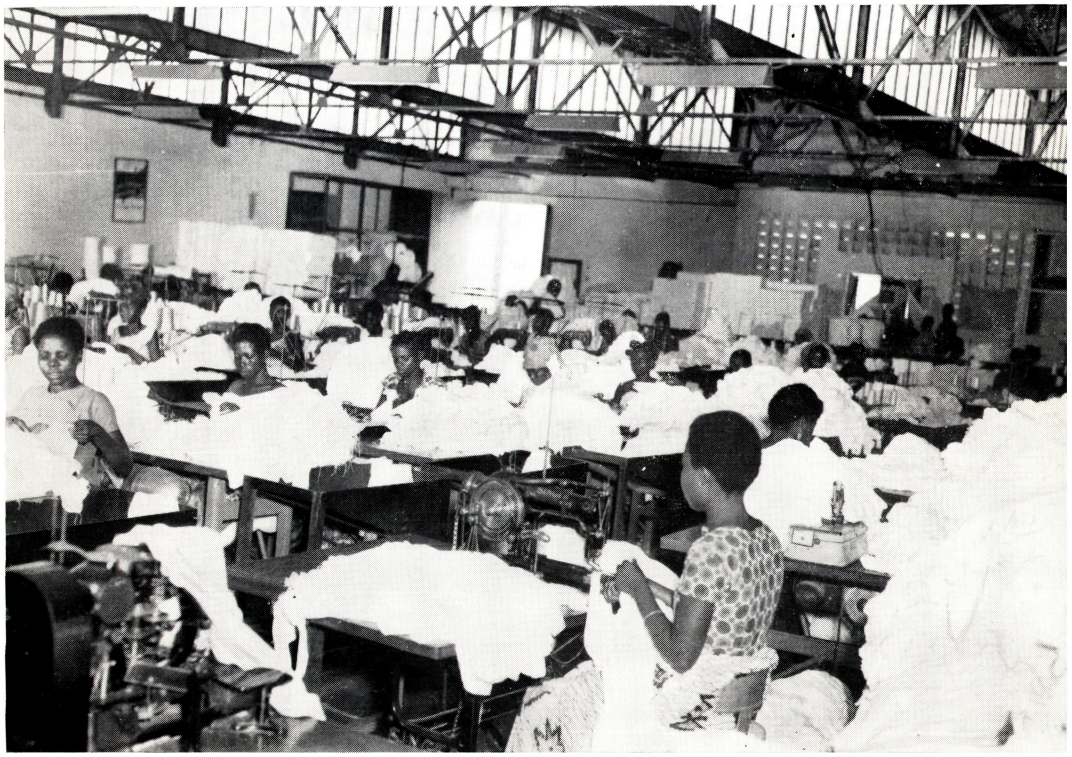

4. Atelier de confection, usine Texléo.

5. Dactylographes de Radio-Congo.

6. Manifestation de l'Ugefco, 29 janvier 1965.

7. La délégation de l'Ugefco à l'ambassade de Belgique, 29 janvier 1965.

8. Conférence de presse de Mlle Yalibi, secrétaire générale de l'Ugefco.

9. Au cours de tricot de l'Armée du Salut, Kinshasa.

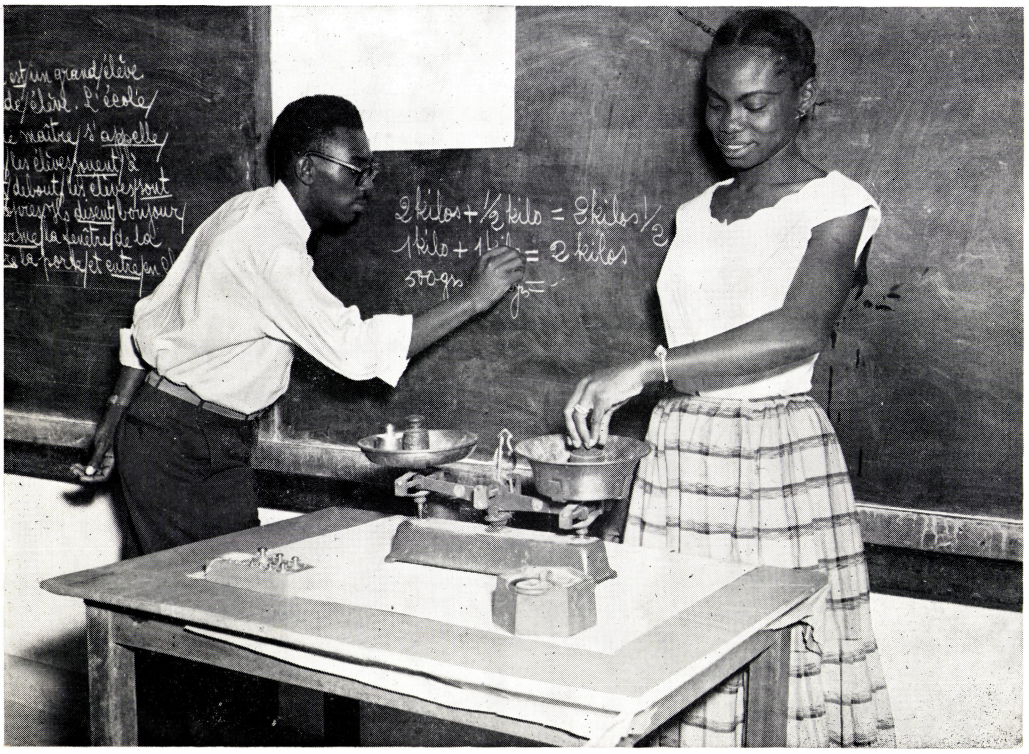

10. Cours du soir à l'école du quartier Dendale, Kinshasa.

11. Cours du soir privé à la Njili, Kinsh

12. Mme Julienne Lofongo-Aboli, parlant au
du Mouvement Familial Chrétien, 25 juillet 1

13. Cours du soir à l'Athénée de Kinshasa.

14. Institut Sainte-Thérèse-de-Lisieux, Kinshasa.

15. Cours du soir à l'école officielle du quartier Renkin, Kinshasa.

16. Journée de la Femme à Bandalungwa, 25 juillet 1965 : les associations féminines.

17. Le Président Mobutu et Mme Lihau-Kanza, ministre des Affaires sociales, entourés des dirigeantes associations féminines.

part des femmes, l'homme est tenu, toujours d'après la coutume, de la loger, de la nourrir et de la vêtir.

Si l'homme permet à sa femme d'exercer un métier, elle considère que cela ne change rien aux conditions de son contrat : elle lui procure plaisir et enfants en échange de son entretien, elle ne lui doit rien de son salaire. Si elle l'aime et qu'il en a besoin, elle pourra lui en abandonner une partie, même dans certains cas supporter seule la charge de la maison et des enfants (chômage, études ou maladie du mari), mais dans son idée c'est à titre volontaire, elle n'y est pas obligée. Beaucoup de femmes de l'enquête ont signalé parmi les raisons poussant une femme au travail le désir d'aider son mari, mais cela n'implique nullement l'abandon de tout le salaire au mari.

Les cadeaux de la femme à sa propre famille, surtout quand celle-ci est pauvre, ont au contraire à ses yeux un caractère impératif, sauf quand elle est complètement émancipée. D'ailleurs, comme faisait remarquer l'une d'entre elles, « on peut changer de mari, la famille reste ».

Un article du *Progrès* du 11 août 1965 conseille aux femmes qui travaillent de mettre en commun leur salaire et celui de leur mari, surtout lorsque grâce à une instruction plus poussée elles gagnent davantage. En cas de chômage du mari, il ne faut pas lui reprocher de le nourrir, et dans tous les cas une femme qui travaille ne doit pas traîner son mari devant les tribunaux parce qu'il ne lui achète pas de pagnes.

4. *Travail.* Le nombre des travailleuses industrielles est encore trop restreint pour occasionner une augmentation perceptible du chômage masculin. Quant au reproche de visites, conversations et promenades durant les heures de service, il suffit de se rendre à n'importe quel bureau pour constater qu'il peut s'adresser également aux deux sexes. Le manque de ponctualité est au contraire beaucoup plus fréquent chez les filles, c'est avec les absences injustifiées l'un des motifs de renvoi le plus fréquent parmi les speakerines de la Radiodiffusion Nationale, par exemple.

On ne saurait actuellement parler de formation professionnelle inférieure à celle des garçons pour le petit nombre des travailleuses intellectuelles qui se recrutent parmi une élite. Quant aux ouvrières d'usine, elles n'occupent jusqu'à présent que des postes non qualifiés, donc ne font concurrence qu'à des manœuvres qui n'ont pas plus de connaissances techniques.

Que disent les employeurs à propos de la main-d'œuvre féminine? Nous lisons dans le *Bulletin d'Information de Unilever Congo*, n° 10 du premier trimestre de 1965 (p. 6-7), les conclusions de M. J. F. Lomboto directeur aux Plantations Lever du Congo, vice-président de la commission sur le travail de la femme africaine à la Conférence Régionale Africaine de l'Organisation Internationale du Travail tenue à Addis-Abeba en décembre 1964 :

> « Compte tenu de ce qui précède, l'employeur ne voit en principe pas d'objection quant à l'emploi de la main-d'œuvre féminine,

d'autant plus que cette main-d'œuvre a été bénéfique dans toutes les régions du monde. Il y met cependant des conditions de qualification et de rendement, ceci dans le but de sauvegarder la productivité des entreprises. A l'heure actuelle, deux barrières se dressent cependant quant à l'emploi des femmes en général, leur manque de qualification professionnelle et le sous-emploi généralisé qui fait qu'un grand nombre de chefs de famille sont eux-mêmes sans travail ».

« A court terme, il nous semble donc qu'il vaut mieux engager des chefs de famille, ceci afin d'assurer la subsistance d'un plus grand nombre de citoyens, l'entreprise réalisant ainsi un de ses buts sociaux, ceci à compétence égale bien entendu ».

« A plus long terme et dans un marché à nouveau en expansion, devant une main-d'œuvre féminine bien préparée, car issue d'établissements d'enseignement valables, les employeurs n'hésiteront pas à faire appel à celle-ci, concurremment à la main-d'œuvre masculine ».

D'après le directeur du personnel d'Utexléo, les cent trente femmes employées dans la bonneterie Boléo ont un rendement supérieur aux hommes, mais plus d'absentéisme (congés-maternités payés, etc.) et surtout aucune ponctualité, la loi est impossible à leur appliquer. Leur remplacement progressif par des hommes avait été envisagé en 1964, mais il y a eu des protestations de la part de la Confédération des Syndicats Libres, les femmes étant représentées dans la délégation syndicale d'Utexléo. Par ailleurs, le chef de département étant satisfait de ses femmes, le projet a été abandonné. La plus ancienne, Dongo Marie, travaille depuis 1955, beaucoup sont là depuis 1959, mais la majorité est entrée à partir de 1961.

Certaines remarques de l'Administrateur Capelle sur la main-d'œuvre industrielle féminine à Léopoldville, parues dans le bulletin de l'*Inter-African Labour Institute* de mars 1959 et reproduites dans *African Women* (vol. n° 3, p. 59-61), sont encore valables de nos jours. Il dit par exemple que les ouvrières de la blanchisserie Ngombe fondée en 1953 étaient disciplinées et travailleuses, que leur attitude générale envers le travail était la même que celle des hommes, qu'elles étaient régulières et stables parce qu'elles avaient besoin d'argent étant pour la plupart des veuves ou des célibataires au-dessus de 30 ans avec enfants à charge. Un seul défaut : elles ne travaillaient pas aussi longtemps que les hommes, 53% avaient un an d'ancienneté et seulement 6,3% trois ans et plus.

Toujours d'après M. Capelle, les ouvrières de la bonneterie ouverte en 1955 qui faisaient un travail auxiliaire (emballeuses, trieuses, plieuses, étaient dans les mêmes conditions d'âge et de responsabilité et se conduisaient de la même façon, tandis que les couturières et « tailleuses » qui étaient beaucoup plus jeunes, une femme de 30 ans est déjà trop âgée pour s'adapter aux grandes vitesses des machines après un apprentissage de trois mois) avaient tous les défauts des jeunes

d'Europe : indiscipline, étourderie, sautes d'humeur. C'était une main-d'œuvre instable, irrégulière, avec des variations dans le rendement de 30% à 40% d'un jour à l'autre sans raison apparente. « Elles viennent travailler par exemple dans le seul but de s'acheter un pagne, dès qu'elles ont gagné l'argent nécessaire, elles s'en vont sans aucun scrupule pour revenir quelques mois plus tard quand surgit un nouveau besoin ».

Il semble que cette catégorie de travailleuses ait été plus ou moins éliminée, d'ailleurs il paraît que la plupart des tailleuses et couturières, si elles sont toujours plus jeunes, ont aussi le plus souvent charge d'âme (femmes abandonnées, femmes libres avec enfants, etc.) ce qui leur met un peu de plomb dans la tête.

5. *Foyer*. Le dernier groupe de reproches ne vaut pas la peine qu'on s'y arrête, vu que les hommes ne l'ont même pas mentionné. Jusqu'à présent, il n'est nullement difficile à Kinshasa de trouver un boy ou une parente qui puisse aider dans le ménage et les soins matériels aux enfants.

TRAVAIL INDÉPENDANT. COMMERCE

Un grand nombre de femmes, comme nous l'avons dit pour les Kinoises de 1945, « se débrouillent ». Officiellement, elles n'ont aucun métier, ne paient pas d'impôts et sont inscrites comme « dépendantes » sur le livret d'un chef de famille, s'il y a un recensement quelconque elles sont généralement classées comme « ménagères », soit parce que leur travail est irrégulier, occasionnel (elles cessent quand le mari travaille bien et recommencent quand il chôme ou ne gagne pas suffisamment), soit parce qu'elles estiment leurs ressources insuffisantes pour mériter le nom de « travail » qu'elles réservent au travail salarié.

Vendeuses au marché

Le travail de choix pour celles qui se débrouillent est toujours le commerce et surtout le commerce au marché. Il y en a deux fois, quelquefois trois fois plus que de vendeuses ou revendeuses plus ou moins permanentes. Il y a à notre connaissance vingt-cinq marchés d'importance diverse dans la ville dont quatre grands (de quelques centaines à plusieurs milliers de commerçants le samedi, jour où il y a le plus de vendeurs et vendeuses occasionnels).

Ce sont :

le marché central de la ville — commune de La Gombe,
le *wenzé* Bayaka — commune de Ngiri-Ngiri,
le *wenzé* Simba Zikita — commune de Kinshasa,
le *wenzé* Anciens Combattants — commune de Dendale.

Les autres sont :

le marché Synkin — commune de Bandalungwa,
le marché Moulaert — commune de Bandalungwa,

le *wenzé* Bisaku-Saku — commune de Barumbu,
le *wenzé* Kalembe-Lembe — commune de Barumbu,
le *wenzé* Yolo-Sud — commune de Kalamu,
le *wenzé* Renkin — commune de Kalamu,
le *wenzé* Foncobel — commune de Kalamu,
le marché Bas-Congo — commune de Kintambo,
le marché du quartier commercial — commune de Kintambo,
le *wenzé* de la cité de Lemba,
le *wenzé* Place Royale — commune de La Gombe,
le *wenzé* Mongo (av. Aviateurs) commune de La Gombe,
le *wenzé* du Royal commune de La Gombe,
le marché de la commune de Limete,
le marché Ntomba — commune de Matete,
le marché Ozone — commune de Ngaliema,
le marché principal — commune de Njili,
le *wenzé* Brasserie — commune de Njili,
le *wenzé* Ba-Police — commune de Saint-Jean,
le *wenzé* Kalembe-Lembe — commune de Saint-Jean,
le *wenzé* Victimes de la Rébellion — commune de Saint-Jean.

Beaucoup de ces marchés principaux ont des rejetons qui fonctionnent quelques heures par jour ou même toute la journée dans le voisinage des grandes organisations et ne vendent que quelques produits, par exemple : boissons non alcoolisées, petits pains, fruits, allumettes, quelques conserves (viande, poisson), des arachides grillées, des cigarettes, quelquefois des piles électriques, miroirs de poche, boutons. D'autres marchés quelquefois assez importants mais avec l'installation la plus rudimentaire fonctionnent aussi dans les zones annexes et cités satellites. Enfin, quelques détaillants, femmes en majorité, transportent leurs marchandises (arachides, légumes, fruits, noix de kola, quelquefois beignets, petits pains et boissons non alcoolisées) devant des écoles, magasins et bureaux publics. Certaines vendeuses dans les marchés, qui opèrent généralement le matin, ont aussi une activité nocturne : on les retrouve devant les cinémas et dans certains carrefours avec des boulettes de manioc, des beignets, des poissons frits et autres plats préparés sur place.

Combien y a-t-il de femmes vendeuses dans ces marchés? Nous avons essayé mais toujours sans succès d'obtenir, ne fût-ce que dans une commune, le nombre de tickets remis aux commerçants durant une semaine (chaque vendeur paie sa place pour la journée). D'après nos observations personnelles il y a d'habitude plus de femmes que d'hommes et la proportion de vendeuses est d'une façon générale d'environ deux tiers. Il y a quelques exceptions cependant, par exemple le *wenzé* de la place Royale où l'on vend des ivoires, sculptures sur bois, peintures et autres objets d'art ou artisanat, n'a que des hommes, et le *wenzé* Mongo de l'avenue des Aviateurs a plus d'hommes que de femmes, peut-être parce que ces deux marchés sont fréquentés surtout par des « Européens » avec qui on doit pouvoir s'exprimer en français.

Des comparaisons avec d'autres grandes cités africaines pourraient nous donner une idée au moins approximative du chiffre total des commerçants du marché, boutiquiers compris), par suite, de celui des vendeuses. D'après l'évaluation du Bureau de l'Administration des Marchés d'Accra* « il y avait en avril 1959 un total de plus de 25 000 commerçants dans les onze marchés de la ville », or comme il y a parmi eux 84,8% de femmes cela nous donne 21 000 vendeuses. Accra avait à cette époque 337 000 habitants.

Dans sa thèse de doctorat sur les marchés de Dakar, Mme Dominique Agouessy Van der Vaeren nous dit qu'il y avait en 1963 cinq mille vendeurs (2 000 hommes et 3 000 femmes) sur les quinze marchés de Dakar, or la population était à cette époque de 298 000 habitants.

Plus près, à Brazzaville, d'après Mme J.F Vincent (« Influence du milieu urbain sur la Vie traditionnelle des Femmes de Bacongo-Brazzaville »), il y avait en 1962 quatre cents vendeuses dans les différents marchés sur une population totale recensée à 40 526 habitants (vendeurs deux tiers des vendeuses, soit environ 267).

Nous écarterons les chiffres du Ghana où le commerce des marchés est certainement plus développé et mieux organisé qu'à l'ex-Léopoldville et où le nombre des vendeuses est en fait et en pourcentage relativement aux vendeurs beaucoup plus élevé. En nous fondant sur les estimations démographiques de l'IRES (population 800 000 habitants en 1965) et en supposant des conditions à peu près similaires à celles de Dakar et de Brazzaville, nous aurions environ 8 000 vendeuses. En préférant celles des R.P. Scheutistes (population 1 200 000 en 1963) et en supposant toujours les mêmes conditions, nous aurions dans les environs de 12 000 vendeuses.

Ces vendeuses sont presque toutes illettrées ou semi-illettrées, elles ont en moyenne un chiffre d'affaires et un capital plus faibles que leurs confrères masculins parce qu'il y a parmi elles un grand nombre de femmes de chômeurs, de femmes abandonnées et de prostituées avec enfants à charge. Bien que la grande majorité d'entre elles s'adonnent encore au commerce des denrées vivrières et des produits alimentaires courants, laissant aux hommes les produits d'importation, la liste des marchandises qu'elles offrent au client s'est augmentée depuis 1945 et surtout paraît-il depuis 1955. Par exemple, il y en a qui revendent maintenant des *wax* (tissus imprimés pour pagnes), des seaux en fer-blanc, des casseroles et autres articles en fer émaillé ou aluminium, choses qui rapportent davantage et exigent un plus gros capital.

D'après une informatrice : « Elles ont beaucoup appris des Ghanéennes. Elles ont vu et elles ont imité. Il n'y a pas longtemps que les Congolaises font de l'argent dans le commerce. J'ai connu une Ghanéenne qui est arrivée à Léo en 1955 avec son mari. Il était photographe et ne gagnait pas beaucoup d'argent. Elle a commencé à vendre au marché, à acheter, à revendre. Elle s'est acheté une parcelle. Arrive l'in-

(*) *The economic Bulletin*, Economic Society of Ghana, Accra, vol. 4, n° 3, March. 1960, « Market trends in Accra » by Astrid NYPAN, p. 7-16.

dépendance, elle a bâti. Elle a maintenant un camion pour aller chercher les provisions en brousse. Plusieurs Congolaises sont de grosses marchandes depuis 1960, elles ont beaucoup d'argent, mais elles dépensent trop. Une Congolaise a trente pagnes, une Ghanéenne en a cinq ou six. Une Congolaise veut tout de suite une belle maison, une Ghanéenne ira vivre dans une pauvre case jusqu'à ce qu'elle puisse se payer la maison sans mettre en danger son commerce ».

Jusqu'à présent l'huile de palme et le manioc sous toutes ses formes (carottes, feuilles, *fou-fou*, *chickwangues*) sont toujours considérés comme d'un rapport sûr quand on peut aller les chercher assez loin. Il semble que la vente des boissons fermentées locales soit moins appréciée depuis la prolifération des buvettes.

Dans le cas de la majorité des vendeuses du marché, le capital initial et les fonds de roulement de leur commerce sont tirés d'un ou de plusieurs *likelemba* dont elles font partie. Les versements peuvent être quotidiens pour les vendeuses de légumes, de fruits et autres produits rapportant de petits bénéfices.

Nous avons dit que le commerce féminin sur les marchés s'était beaucoup développé, cette expansion a rencontré et rencontre encore pas mal de difficultés. Il y a d'abord celles qui se présentent aux petits commerçants des deux sexes, celles dont se plaignait M. Mpasi Philippe, président général de l'UCMPC (Union des Commerçants Congolais Marchés Publics du Congo) dans une interview publiée par le *Courrier d'Afrique* du 6 septembre 1965 : les humiliations et les tracasseries des contrôleurs, des policiers, des agents de la Sûreté et des Affaires Économiques. Il y a encore les vols des faux contrôleurs de prix (jusqu'à ces derniers temps ceux-ci n'avaient ni uniformes ni insignes). Le *Courrier d'Afrique* du 28 mai 1965 signale le cas de quatre individus de ce genre qui ont opéré au *wenzé* de Njili-Brasserie, intimant l'ordre à tous les commerçants de baisser les prix des articles (par exemple de vendre leurs *chickwangues* à 5 f au lieu de 20 f) sous peine de les voir confisqués et d'être frappés de fortes amendes. Ils ont ensuite acheté un certain nombre de marchandises au quart ou au cinquième de leur valeur et ont disparu.

Il y a ensuite les difficultés qui ne concernent que les femmes. D'après une informatrice, beaucoup de femmes sont arrêtées parce qu'elles vendent au-dessus du prix fixé par l'Office de Contrôle des Prix, mais elles ne peuvent pas faire autrement. Quand elles vont pour s'approvisionner chez le grossiste, il prétend qu'il n'a rien : les intermédiaires ou les commerçants hommes ont tout raflé ou retenu. Pour vendre il leur faut acheter au marché noir et quelquefois à des prix déjà supérieurs à ceux du Contrôle. Certaines commerçantes auraient voulu essayer des achats groupés — une centaine de revendeuses passant une seule commande à un seul grossiste — mais elles sont encore trop peu nombreuses à être favorables à cette idée.

Prenons un cas concret de difficultés d'approvisionnement, celui des vendeuses de tissus imprimés. Il y en a de deux sortes, d'abord les vendeuses spécialisées appelées « femmes Popo », originaires du Nige-

ria et du Ghana, qui règlent leurs prix sur la demande de la catégorie fortunée de la population, ont un capital relativement élevé et présentent quelquefois en exclusivité des articles très appréciés comme les fameux *six-yards*, imprimés, importés, vendus en pièces de six yards au lieu de quatre. Il ne s'agit pas de ces commerçantes expérimentées qui trouvent toujours le moyen de s'en tirer. L'autre catégorie comprend les Congolaises qui vendent à la fois les imprimés locaux (auxquels on reproche de déteindre à la lessive) et les *wax* importés, ceux-ci à des prix plus doux que les Popo, quand elles peuvent réussir à s'approvisionner. Or, certaines de ces femmes arrivées de bonne heure au dépôt attendent jusqu'à huit heures, quelquefois jusqu'à minuit avant d'être servies*. Ce sont les favorisées ; j'ai entendu parler d'autres revendeuses qui après avoir attendu des heures s'en revenaient bredouilles et devaient recourir au marché noir. Il paraît que de temps en temps la Banque Nationale interdit l'importation des *wax* « à cause des abus relatifs à la surfacturation », en conséquence le Département de l'Économie ne distribue pas les quotas nécessaires, il y a pénurie sur le marché et les plus petits commerçants, en l'espèce les revendeuses, sont les premiers atteints.

Sous le gouvernement Adoula, les vendeuses de *wax* se sont toutes approvisionnées au marché noir si bien qu'elles étaient forcées de faire payer de 4 000 à 5 000 f des pièces de tissus qui ne coûtent plus maintenant que 1 500 f. Pour lutter contre la hausse du coût de la vie, les autorités d'alors ont fixé les prix des principaux articles de consommation, entre autres des *wax*, et privé du droit d'exercer le commerce tous ceux qui ne se soumettraient pas à leurs conditions. Vendre au prix imposé, c'était la ruine pour toutes ces femmes. Elles ont préféré garder leur stock chez elles, écoulant de temps en temps quelques pièces de façon clandestine. Après huit mois d'interdiction, elles ont sollicité en mai 1965 du Département des Affaires Économiques une autorisation officielle de revenir sur la scène, jurant « de pratiquer un commerce normal ».

Colporteuses

Leur nombre n'a pas augmenté en proportion de la population. Celles qui font le plus d'argent sont les marchandes de fruits et de légumes qui sillonnent les quartiers habités par les « Européens ». Elles sont quelquefois accompagnées d'une petite fille ou d'un petit garçon parlant français et pouvant leur servir d'interprète.

Commerçantes en chambre

Il y en a au contraire beaucoup plus qu'autrefois et certaines disposent d'un capital élevé ce qui est une nouveauté. La petite table sur la rue avec des produits de première nécessité (allumettes, cigarettes, pétrole, petits pains, *chickwangues*, sucre, thé, café, savonnettes, pâte dentifrice), ou bien de petits lots de pommes de terre,

(*) Voir *Courrier d'Afrique* du 25 septembre 1965.

de bananes, de manioc, existent toujours en quantité et rapportent toujours aussi peu. Il en est de même pour les paquets de bois à brûler et les petits tas de charbon. Les produits alimentaires préparés (viande, poisson, beignets, etc.), les noix de kola, arachides grillées et autres graines, confiés à des adolescents pour être colportés se retrouvent encore, surtout dans les environs des écoles et des buvettes.

S'ajoutant à cela, on peut voir dans certaines cours quelques pièces de tissu fixées à une corde par des pinces à linge, qui ne sont qu'un échantillon de ce qu'on peut trouver à l'intérieur de la maison. Il y en a d'autres que rien ne signale à l'extérieur mais d'où vous voyez sortir à certaines heures des individus avec une, deux, quelquefois trois bouteilles de bière de la Brasserie de Léopoldville ou de boissons non alcoolisées. D'autres encore dans les propriétés de luxe où des personnes entrent, sortent, font la queue devant une pièce regorgeant de chemises d'hommes, pantalons, cravates, singlets et autres confections. D'autres enfin où la maîtresse de maison qui a une licence d'importation et un bon quota vend en demi-gros ou au détail bières et boissons alcoolisées européennes.

Le nombre de ces commerçantes est absolument impossible à déterminer. Si le petit commerce avec table est plus ou moins permanent, celui qui emploie des colporteurs est toujours temporaire : la femme l'exerce en périodes de crise quand le mari est chômeur ou malade. Les commerces de tissus, confections ou boissons s'entreprennent souvent au contraire quand le mari améliore sa situation (nomination à un poste bien payé, par exemple), c'est un moyen pour la femme d'augmenter encore ses revenus. Il est à noter que les commerçantes en chambre, même lorsqu'elles ont un stock relativement important, n'ouvrent pas une buvette ou une boutique : ce sont la plupart du temps des timides qui ont peur des frais et des risques du commerce au grand jour, ce sont aussi des femmes qui désirent rester chez elles pour s'occuper de leur ménage et de leurs enfants ; il y a enfin celles à qui le mari a interdit de travailler au dehors et qui veulent quand même gagner leur vie.

Boutiquières

Il y a relativement peu de propriétaires féminins de véritables boutiques de commerce général comparées aux commerçantes en chambre et leurs établissements sont presque toujours non seulement sans grande importance, mais avec des possibilités d'expansion dérisoires parce que les Congolaises malgré leurs aptitudes commerciales manquent d'expérience et d'organisation. Jusqu'à présent il y en a un certain nombre à ne tenir aucun livre de comptes, à part les petits cahiers (un par client) où sont inscrits les crédits consentis, leurs achats étant généralement effectués au comptant après marchandage et réduction sur la quantité.

La boutique la mieux achalandée tenue par une femme à Kinshasa

est à notre connaissance celle de Mme Maimouna, une Haoussa, en face de la mosquée principale. Parmi les Congolaises, nous citerons celles de Mme Cécile Dabanga, 21, rue de Songolo à Kinshasa, de Mme Henriette Nyemba face au stade du Roi Baudoin, et celle de Mme Juliette Inangi à Matete. De tels établissements vont généralement de pair avec une autre source de revenus beaucoup plus solide, celle des débits de boissons.

Certaines femmes gèrent la boutique de leur mari quand celui-ci par suite de la fonction qu'il occupe n'est pas autorisé à faire du commerce. Il y a toujours un arrangement entre eux concernant les bénéfices.

Propriétaires de débits de boissons

Il y a dans la ville de Kinshasa beaucoup de buvettes (établissements où l'on vend surtout de la bière et des boissons non alcoolisées) tenues par des femmes. Les opinions sont partagées à leur sujet. La plupart des informatrices prétendent qu'elles rapportent gros et que presque toutes celles qui s'adonnent à ce genre de commerce ont pu en peu d'années s'acheter une parcelle et se bâtir une maison. Les autres disent qu'il s'agit de bénéfice brut, mais qu'à cause des frais et du gaspillage, c'est une activité très absorbante et qui rapporte peu. L'achat des parcelles bâties ou non ne proviendrait qu'indirectement de l'exploitation de la buvette, celle-ci permettant de fréquenter plus d'hommes et de choisir celui ou ceux dont on pourra tirer suffisamment d'argent.

Le nombre de bars-dancings et bars-restaurants tenus par des femmes, c'est-à-dire de « buvettes » où la boisson s'allie à d'autres attractions est beaucoup plus réduit. Cependant, tout compte fait, les débits de boisson semblent être les entreprises féminines les mieux justifiées économiquement parlant, à Kinshasa comme dans les autres villes d'Afrique.

Le capital qu'ils exigent n'est pas exagéré, tout en étant suffisant pour éliminer la concurrence excessive qui sévit au marché et dans le petit commerce en chambre, protection renforcée du fait que, pour obtenir une licence, il faut avoir un casier judiciaire vierge. D'autre part, les deux brasseries sont arrivées à baisser leurs prix et à perfectionner leurs méthodes de vente à un point tel qu'un minimum de revente est assuré. Enfin, la tenancière qui a le sens des affaires voit ses efforts récompensés parce que la clientèle répond presque automatiquement à des initiatives telles qu'embellissement de l'établissement ou bien courses au devant des camions de livraison afin de ne pas manquer de bière en ces temps de sous-production.

Le rythme des ventes est généralement rapide. Il n'est pas rare de vendre trente casiers (360 bouteilles) de bière Primus le samedi soir et deux fois autant durant le reste de la semaine, le grand problème étant en fait celui de l'approvisionnement. Or trente casiers de bière représentent un bénéfice brut de 7 380 f. D'autre part, la préférence marquée des clients pour la bière simplifie beaucoup le travail, notam-

ment la surveillance du personnel, quoiqu'en saison des pluies on note une certaine demande de whisky et autres boissons fortes.

Le personnel est presque toujours constitué de garçons, au moins deux, dont les appointements commencent à 2 000 f par mois. Les tenancières n'emploient pas de femmes parce que jusqu'à présent beaucoup de Congolais des deux sexes n'admettent pas que celles-ci puissent être servantes et puis c'est un moyen de s'épargner des visites de la police qui viendrait régulièrement s'assurer qu'il ne s'agit pas de mineures.

La plus forte concentration des « buvettes » de grande classe tenues par des femmes se situe à l'extrême nord de Kinshasa, c'est-à-dire dans le plus ancien des quartiers africains, où Mme Pauline Bibi en tient une, « Chez Bibi », qui date d'avant l'indépendance. Elle y est maintenant concurrencée par des établissements d'allure plus moderne, surtout le bar restaurant « Kitisa Motema » de Mme Thérèse Ilongo impeccablement tenu avec des garçons en uniforme, rendez-vous d'hommes politiques dont on dit qu'ils préfèrent s'arrêter dans ce quartier marginal plutôt que de s'aventurer plus avant dans la « cité » où ils risqueraient d'avoir des comptes à rendre à leurs électeurs.

Deuxième concentration à l'extrême sud du même Kinshasa surnommé « Kalina-bis », en l'honneur des « évolués » qui s'y installèrent en masse vers la fin des années 30. Là également le « Bar de l'Apéritif » de Mme Louise Bomolo remonte à de nombreuses années, tandis que Mme Monique Mabako vient d'ouvrir l'élégant « Chez Monique » à deux pas du grand *wenzé* « Simba Zikita ».

Par contre, les « cités » moins anciennes révèlent la faiblesse de la position actuelle des femmes puisque d'une part leurs établissements n'y atteignent pas encore l'importance de ceux de Kinshasa, alors que c'est précisément au-delà de cette commune que les propriétaires masculins voient prospérer les bars-dancings les mieux achalandés de la ville (« Vis-à-Vis », « African Club », « Petit Bois », « Tomy Club », etc.).

Ayant suivi jour par jour le processus d'installation d'une buvette nous avons noté les frais suivants :

licence :		7 000 f
immeuble :	aménagements	10 000
	peinture	1 150
mobilier :	comptoir, 8 tables et 32 chaises	48 000
	48 verres	1 720
	tourne-disques	35 000
	20 disques	4 000
	frigidaire	35 000
	60 casiers à 120 f (boissons non alcoolisées)	7 200
	30 casiers Primus (bière) à 354 f	10 620
	30 casiers bière Polar à 354 f	10 620
	1 carton bière importée	2 800
		173 110 f

Cette dame est propriétaire de l'immeuble de sorte que les loyers ne sont pas compris dans son devis. D'ailleurs les propriétaires de buvettes sont presque toujours logées chez elles, ou en attendant chez quelqu'un qui leur tient de près, c'est peut-être l'une des raisons qui limitent leur nombre. Elle craignent le chantage auquel ne manquent pas de se livrer les propriétaires d'immeubles en cas de réussite d'un locataire. Le propriétaire de l'un des plus grands bars-dancings de la ville nous a raconté comment ses débuts dans un bar loué avaient été empoisonnés par un propriétaire venant régulièrement faire du scandale dans son établissement pour obtenir des augmentations de loyers de plus en plus élevées malgré son bail de cinq ans. Pour avoir la paix, il a dû acheter une parcelle et s'installer chez lui au bout de deux ans, abandonnant les aménagements au dit propriétaire qui en a profité pour louer très cher à des novices dans la profession le bar tout installé auquel il a ajouté six jeux de tables avec chaises, frigidaire et tourne-disques.

Les chiffres de début des hommes pour des buvettes de même importance sont beaucoup moins élevés, 50 000 f environ quand ils reprennent un établissement, ce que les femmes font rarement, mais ils risquent la faillite comme le groupe Amida du Café des Sports en janvier 1965, quand le propriétaire pour une raison quelconque provoque la résiliation du contrat avant qu'ils aient pu réaliser assez d'économies pour s'installer autre part à leurs frais.

Marchandes

Il y a un certain nombre de grosses marchandes qui font du commerce de produits alimentaires entre la capitale et le Haut-Congo par bateau et d'autres entre la capitale et le Bas-Congo par train ou par camion. Quelques-unes se servent de l'avion pour aller vendre au Katanga et au Kivu des denrées plus coûteuses : bicyclettes, électrophones, appareils de radio ou tissus. Comme dans le cas des vendeuses du marché, capital initial et capital de roulement sont tirés des *likelemba*. Elles sont jusqu'à présent ennemies des banques et des caisses d'épargnes, semi-illettrées pour la plupart elles ne tiennent aucun livre de comptes, achètent toujours au comptant et n'ont qu'une vague idée du calcul d'un prix de revient. Il leur faut environ 50 000 f pour se lancer.

Comme les vendeuses du marché, elles sont soumises à toutes sortes de tracasseries et d'exigences administratives. Nous donnerons comme exemple les marchandes de poisson. Tous les lundis ou mardis, il arrive un bateau OTRACO (la régie des transports fluviaux) et avec lui plusieurs tonnes de poisson en panier appartenant à des femmes qui au prix de maintes difficultés, parfois au péril de leur vie, ont été le chercher dans le Haut-Fleuve pour le vendre à Kinshasa et dans le Kongo Central. Chacune de ces femmes a de dix à quinze paniers qu'elle a achetés entre 3 000 et 5 000 f par panier, qu'elle pourrait donc céder aux revendeuses à des prix allant de 4 500 à 6 500 f s'il n'y avait la douane qui leur prend de 500 à 1 000 f par panier.

Au fait, est-ce bien la douane de l'OTRACO? D'après un article de *Renaissance*, daté du 27 juillet 1965, les clercs du service de douane fixeraient les prix suivant leur caprice, « l'argent versé est alors partagé entre eux. C'est ainsi que ces derniers se sont payé des parcelles, voire des voitures qui font taxi à la cité ». L'article demande à l'OTRACO : 1) de réglementer le montant de la taxe et 2) de lui fixer un plafond de 200 f afin d'abaisser le prix du poisson.

Agents d'affaires

Un petit nombre de femmes relativement instruites et possédant un plus gros capital initial font du commerce d'importation (surtout de produits alimentaires) ou du commerce général intérieur en demi-gros, mais leurs méthodes se rapprochent davantage de la spéculation que du commerce régulier. Par exemple, l'importatrice profitera de son quota pour accumuler des stocks considérables qu'elle écoulera quand ceux des autres auront baissé et que la demande aura provoqué une hausse des prix.

TRAVAIL INDÉPENDANT — DIVERS

Industrie alimentaire

Nous avons déjà vu que beaucoup de femmes augmentaient leurs revenus en préparant à la maison de la viande, des beignets et autres friandises qu'elles faisaient colporter par de jeunes garçons et que d'autres, en plus grand nombre, préparaient sur place la nourriture qu'elles vendaient elles-mêmes dans les marchés et *wenzés* et le soir à certains carrefours.

Il y a encore des femmes qui brassent à Kinshasa les boissons fermentées du pays (*tshibuku*, etc.) au lieu de les importer, mais leur pourcentage par rapport à la population est en régression constante.

Industrie du vêtement

Il y a probablement plusieurs centaines de couturières à la capitale, tandis que les tailleurs se chiffrent par milliers (en 1954 il y avait un tailleur ou aide-tailleur adulte par 140 habitants *). La raison en est simple : les hommes ont adopté le costume européen tandis que la plupart des femmes ne portent que le costume congolais; celles qui s'habillent à l'européenne ont aussi des pagnes en réserve pour certaines occasions. Or, le costume congolais, grâce à la jupe et à la ceinture drapées ne demande l'aide de spécialistes que pour le corsage. Les étrangères et les Congolaises qui ont adopté la mode européenne, d'autre part, achètent souvent robes, corsages et costumes tailleurs dans les magasins des anciens quartiers européens vendant du prêt-à-porter. Ces mêmes magasins travaillent aussi sur mesure, et dans leurs ateliers, dirigés par des femmes belges ou portugaises, n'emploient

(*) M. Paul COLIN, *Un recensement des activités indépendantes à la cité indigène de Léopoldville*, p. 52.

presque toujours que des tailleurs congolais, bien qu'il y ait à présent dans les « cités » beaucoup de couturières compétentes.

Ces couturières continuent à ne pas avoir d'ateliers avec ouvrières et apprenties et à se contenter d'une seule machine à bras, à pied ou électrique. Certaines ont étudié la coupe à l'école ménagère ou dans un foyer social, d'autres ont suivi de véritables cours professionnels au Congo ou en Belgique.

Quoique ce soit un travail très absorbant et qui d'après les tarifs devrait être relativement rémunérateur, pour beaucoup de couturières la confection de vêtements n'est qu'un métier d'appoint. Elles sont employées comme monitrices de couture dans une école primaire ou ménagère, comme professeurs de coupe dans une école professionnelle, ou bien font du commerce en chambre. Pourquoi? D'après une informatrice : « On ne peut faire payer une camarade, or qui n'a pas au moins une ou deux camarades? On ne peut pas non plus faire payer sa sœur ou sa mère. Les autres personnes de la famille, les amies, se contenteront d'avoir une petite réduction. Si les camarades sont coquettes et si les sœurs n'ont pas de camarades couturières, cela fait beaucoup de travail gratis ! »

Écoles ménagères et foyers sociaux continuent à former des lingères et à enseigner le « ténériffe », le crochet, le tricot et divers points de broderie dont l'exécution permettra à la ménagère de décorer sa maison et en cas de besoin de se procurer un peu d'argent de poche.

Toilette

1. *Coiffeuses.* Les femmes et les jeunes filles exécutent elles-mêmes les coiffures nattées et certaines coiffures à fil enroulé autour des mèches, la « coiffure à queue de rat » par exemple, mais elles sont forcées de se coiffer au moins tous les deux jours. Elles vont chez des coiffeuses pour quelque chose de plus compliqué (de 150 à 300 f par séance) qu'elles devront renouveler toutes les semaines dans le cas des jeunes filles, moins souvent dans celui des femmes mariées, mais cela se voit quand on reste trop longtemps avec la même coiffure. On m'a quelquefois désigné des passantes dans la rue : « celle-là a été coiffée il y a dix jours » ou bien « celle-là n'a aucune coquetterie, cela fait bien douze jours qu'elle n'a vu sa coiffeuse ».

Les coiffeurs pour dames, beaucoup moins nombreux, coiffent celles qui se font « décrêper » les cheveux. Ils demandent beaucoup plus cher que leurs collègues féminines, on m'en a cité un qui se fait payer 2 000 f par séance. Leur règne cependant est menacé depuis l'introduction de peignes et de fers à défriser, électriques ou non, importés du Ghana, du Nigeria et même d'Angleterre, par des élégantes congolaises qui s'en revenaient de ces pays. Nous avons assisté à une séance de démonstration faite par l'une d'entre elles en présence de quatre amies sur la chevelure d'une cinquième. Le résultat n'était pas fameux, par manque de pratique probablement, mais le jour n'est pas loin où les coiffeuses décrêperont aussi.

2. *Esthéticiennes.* Il y en a quelques-unes ayant appris leur métier à l'étranger. Elles combinent leurs soins à la vente de parfums, perruques et produits de beauté, surtout de ces produits qui attaquent le pigment et rendent la peau beaucoup plus claire.

Transport

On nous a signalé au moins deux transporteuses, des marchandes propriétaires de camions qui les loueraient en tout ou en partie pour effectuer des transports de marchandises, mais comme c'était à l'époque de notre départ il nous a été impossible de contrôler le fait. Dans tous les cas elles ne seraient pas les seules au Congo, car il y en avait il y a un an à Kisangani; l'une d'entre elles, propriétaire d'un camion et de trois taxis, a été assassinée par les rebelles.

Soins médicaux

1. *Dispensaires privés.* Après l'indépendance, émue par le départ massif des médecins étrangers qui privait de soins une grande partie de la population congolaise, une jeune infirmière, Mme Marie Mattie, a eu l'idée d'en ouvrir un qui a rapidement prospéré. Elle emploie quatre femmes (infirmières et aides-accoucheuses) et un commis aux écritures. Nous n'avons pas eu l'occasion de visiter d'autres dispensaires tenus par des femmes.

2. *Herboristes.* Il y en a un certain nombre, mais le métier est en voie de disparition parce qu'il n'est plus exercé que par des vieilles. On ne nous a signalé aucun herboriste homme, tandis qu'il y aurait paraît-il une recrudescence de guérisseurs-féticheurs depuis l'immigration massive qui a suivi les diverses rébellions. Il y a aussi quelques féticheuses, mais comme elles craignent plus la justice que leurs confrères masculins, elles opèrent toujours dans la clandestinité.

Agriculture

Il y a encore quelques cultivatrices dans les jardins maraîchers de la Njili, dans les zones de *squatting* de la périphérie ainsi qu'aux environs de Kinsuka. Les cultivateurs des deux sexes ne se limitent d'ailleurs pas aux alentours de la ville où ils peuvent encore quelquefois trouver des champs à louer, ils se déplacent souvent sur des distances considérables afin d'avoir de meilleures terres. Dans certains cas ils sont trop loin pour pouvoir se rendre à leur travail tous les jours, ils construisent donc sur place une hutte où ils vivent cinq jours par semaine et retournent à Kinshasa afin d'y passer le dimanche. On consomme soi-même la production de ses champs, la plupart du temps, mais il y a parfois un excédent qui sera vendu au marché.

L'agriculture hors des limites de la ville ne devrait cependant jusqu'à nouvel ordre constituer qu'un pis-aller pour les femmes, car ce n'est nullement un métier de tout repos. Dans la cité satellite de Makala, par exemple, si une femme traverse le petit bois qui sépare Selembao de Mbinza pour se rendre dans son champ, elle risque fort d'être attaquée par les bandits qui infestent ces parages : en janvier 1965 une femme

y a été tuée et brûlée, en février deux femmes, en avril une femme a été étranglée, en juillet la population alertée à temps a réussi à en sauver une qu'un féticheur essayait d'enlever *.

Logement

Il y a certainement beaucoup de logeuses, mais comme pour les vendeuses au marché nous n'avons pu avoir aucune statistique communale à cet égard. Il est probable que leur nombre augmentera encore avec le développement du travail féminin, car le rêve de toute femme qui gagne de l'argent est de s'acheter une parcelle et quand elle y a bâti sa maison de construire des chambres dans la cour pour y prendre des locataires qui lui apporteront chaque mois un revenu supplémentaire.

Professions artistiques

1. *Arts plastiques.* Parmi les milliers de statuettes et autres objets sculptés dans le bois ou dans l'ivoire en vente au marché, dans les ateliers des ivoiristes ou dans des magasins spécialisés, pas un qui soit l'œuvre d'une femme. Cela peut se justifier par le fait que ce sont là des activités qui traditionnellement ont toujours été réservées aux hommes et que par ailleurs les filles ne sont pas admises dans les écoles professionnelles où l'on enseigne la sculpture et les arts décoratifs.

Mais pourquoi n'y a-t-il pas de peintres chez les femmes? Les anciens Congolais ne faisaient pas de tableaux à l'aquarelle ou à l'huile. Les premiers peintres ont été des autodidactes auxquels se sont intéressés des peintres belges qui leur ont donné des conseils. Les Congolaises ont eu l'exemple de femmes peintres venues d'Europe, certaines ont vécu au Congo, ont eu des modèles africains des deux sexes, ont fait des expositions de leurs œuvres. Pourquoi n'ont-elles pas été imitées?

2. *Chanson.* La chanteuse participe à l'essence même de la vie indigène, qu'est-elle devenue dans son évolution? Nous ne trouvons en 1965 qu'une seule chanteuse professionnelle à Kinshasa, c'est Mlle Lucie Eyenga qui gagne sa vie en chantant dans les cabarets.

On voit cependant de temps à autre dans les groupes folkloriques une chanteuse-compositrice, ce qui nous fait regretter que la femme congolaise ne se soit pas engagée dans cette direction, par exemple Mme Julienne Bolanga, une Monkoto, dont la chanson sur Louis Armstrong a été traduite en français par la Direction des Affaires culturelles du Gouvernement central :

LOKOLE

Le grand batteur de Lokole,
Le grand chanteur est parmi nous,
Nous, dont le gong réchauffe le cœur,
Nous qui aimons la musique,
Nous sommes assemblés dans ce bois,
Notre tam-tam te rend hommage.

(*) Voir *Courrier d'Afrique*, 17 août 1965.

Pour t'accueillir ô Lokole,
Nous chantons maintenant en ton honneur,
Beaucoup d'autres auraient aimé te voir,
Auraient voulu chanter pour toi,
La grande forêt les a empêchés d'arriver ici,
Et de partager notre joie.

Nous avons convoqué nos meilleurs artistes
Pour que par leurs œuvres,
Ils fassent honneur à notre pays.
Notre tam-tam te rend hommage,
Un batteur de gong s'il est célèbre
Ne se déplace jamais seul,
Sa suite est derrière lui
Comme aujourd'hui, ô Lokole,
Tes musiciens sont avec toi.

Notre tam-tam te rend hommage
Lokole, tu es le plus fort à la trompette,
Moi, je chante et je danse,
Je suis devenue comme une église
Dans laquelle jamais on ne dresse un séchoir
Mais où l'on vient pour prier et s'inspirer.

Lokole, tu as eu la chance
De parcourir le monde,
Nous, tes frères de la brousse,
N'avons jamais eu cette occasion,
Donne-la-nous aujourd'hui,
Au moyen de ta musique *.

On peut certainement reprocher aux orchestres de ne pas avoir mis en vedette leurs filles d'honneur qui ont une jolie voix. Les Éthiopiens font mieux à cet égard : presque tous les orchestres ont une cantatrice attitrée. L'attitude des Congolais se comprend d'autant moins que dans les sociétés de femmes la personne qui comptait n'était pas la présidente, mais la chanteuse. Un homme comme Franco s'est peut-être rendu compte des services que l'association « La Mode » rendait à son orchestre (il faisait alors partie du « Rock-a-Mambo »), cependant il ne s'est dévoué à la gloire d'aucun de ses membres. Était-ce parce que sa femme en faisait partie et qu'il était ainsi assuré de leur concours ?

3. *Théâtre.* Il y a un certain nombre d'actrices dans les formations théâtrales de la capitale mais aucun nom ne tient la vedette. Il n'y a jamais d'affiches, et quand il y a une critique elle se borne à raconter la pièce ou à couvrir l'auteur de louanges, sans parler du jeu des inter-

(*) *Étoile du Congo*, 16 juillet 1965.

prètes. Comme les représentations d'une même troupe, quoique payantes (places de 50 à 100 ou 150 f) sont rares, les recettes servent plutôt à couvrir les frais qu'à payer les acteurs. Pendant les cinq mois passés sur le terrain, l'UTHECO (Union Théâtrale Congolaise) a donné à la salle du Centre culturel plusieurs représentations du *Clou de Napoléon* de L. Caron, du *Médecin Volant* de Molière, du *Commissaire est bon enfant* de Courteline (une pièce « congolisée » d'après les comptes rendus, c'est-à-dire complètement adaptée aux conditions locales), de l'*Antigone* d'Anouilh et de *L'homme qui a vendu son âme à Satan Moubella*, une pièce africaine du R.P. Rombaut.

L'AAA (Association des Acteurs Africains) qui d'habitude se produit à la salle des fêtes du Zoo, n'a rien donné. La THENACO (Théâtre National du Congo) a représenté « M. Point-Carré victime du tribalisme et de la corruption » qui était un four. Les Compagnons du Savoir ont eu plusieurs « manifestations » à la salle du Centre culturel et pour les jeunes dans la salle des fêtes de l'école Saint-Georges de Kintambo. Ces « manifestations » comprennent d'habitude plusieurs sketches, des danses folkloriques et des chansons. *Mika mia Mbwa*, une association culturelle bakongo a représenté à la salle du Centre culturel *Kinkulu kia ba mbuta*, une pièce en kikongo qui a eu beaucoup de succès. Enfin, M. Albert Mongita, l'homme de lettres bien connu, a fait jouer par sa troupe, la Lieufolaf, son drame congolais *Ngombe* que les comptes rendus des journaux qualifient de chef-d'œuvre.

Les prospecteurs de talent pourraient aller chercher des actrices, non seulement dans ces groupements professionnels mais encore parmi les interprètes des représentations non payantes des écoles et associations culturelles, mais ces prospecteurs n'existent pas et n'ont probablement jamais existé.

4. *Cinéma.* Le cinéma congolais avait connu un certain essor avant l'indépendance. Depuis le départ en 1960 des cadres étrangers et notamment de l'équipe de l'abbé Cornil, il n'y a eu aucune nouvelle réalisation et les anciennes vedettes sont restées dans l'ombre. Un nom cependant a résisté à l'oubli, celui de Sophie Mbali née à Lisala en 1940, ancienne vedette du « Tam-tam » (boîte de nuit) et première lauréate « Miss Congo » du concours de beauté national. Elle a révolutionné la mode féminine après son succès et est entrée au cinéma avec *Kongo Yo* qui a été présenté au festival de Cannes.

Elle est restée en Europe de 1961 à 1963 après avoir eu de petits rôles dans un ou deux films. De retour à Kinshasa, elle vit à Immocongo de poses publicitaires en attendant la renaissance du cinéma congolais dont elle espère bien être encore une fois l'animatrice principale.

TRAVAIL SALARIÉ

D'après les registres de la Sécurité Sociale 3 392 femmes occupaient en septembre 1965 un emploi salarié à Kinshasa et versaient leurs cotisations. Sur ce nombre il n'y en avait que 324, c'est-à-dire moins

de 10% à avoir commencé en 1965. Nous ferons remarquer que le chiffre réel des salariées est beaucoup plus élevé, d'abord parce que certains employeurs ne tiennent pas à déclarer avant plusieurs mois, voire un an ou davantage des employées qu'ils estiment « temporaires » et qui d'ailleurs sont très contentes de n'avoir aucune retenue à cette fin sur leur salaire, soit parce que — lettrées ou non — elles ne comprennent pas tous les avantages des assurances sociales, soit encore parce qu'elles jouissent déjà de la plupart de ces privilèges pour elles et pour leur famille en tant que femmes d'assurés sociaux.

Enseignement

1. *Institutrices.* C'est dans l'enseignement que se recrute le plus grand nombre de salariées. Il est assez difficile d'obtenir un chiffre exact car les statistiques de l'enseignement fournissent toujours le total des maîtres sans distinction de sexe. Cependant, il est généralement admis dans les milieux enseignants que pour le moment à Kinshasa, les hommes sont trois fois plus nombreux que les femmes dans la profession, c'est d'ailleurs cette proportion que donne le président des syndicats UTC (Union des Travailleurs Congolais). N'ayant pu nous procurer de statistiques complètes que pour 1963-64 ce sont celles-là que nous citerons.

D'après le rapport des services pédagogiques du ministère de l'Éducation nationale et des Affaires culturelles, il y avait dans les écoles primaires 3 353 maîtres congolais, donc environ 1 100 institutrices. Dans les écoles ménagères pédagogiques et post-primaires, il y avait 57 institutrices congolaises. Dans les écoles secondaires d'enseignement général, normal ou professionnel, 186 Congolais, mais très peu d'enseignantes (le plus souvent employées dans les classes d'orientation, les classes inférieures ou les cours pratiques). A ce chiffre total de moins de 1 200, qui avait d'ailleurs augmenté en 1965, il faudrait ajouter peut-être une cinquantaine d'institutrices employées dans des cours du soir, ou dans des écoles privées non reconnues par l'État.

C'est une des professions les plus estimées au Congo et elle offre aux jeunes filles et jeunes femmes un important débouché, nous verrons au chapitre sur l'évolution de la femme où nous étudierons l'enseignement féminin, que le nombre actuel des enseignantes, dans le primaire comme dans le secondaire, pourrait être sans danger augmenté graduellement de 600% dans la capitale.

Avant l'indépendance, chaque monitrice congolaise était contrôlée, au moins théoriquement, par une institutrice européenne. De plus, il n'y avait aucune enseignante congolaise dans l'enseignement secondaire ou supérieur. La situation a beaucoup évolué depuis juillet 1960. Non seulement les « monitrices » sont considérées comme entièrement responsables de leurs classes, mais il y plusieurs directrices d'écoles primaires, tant dans l'enseignement officiel que dans l'enseignement libre, et une directrice dans l'enseignement supérieur, Mlle Agnès Tshituite, directrice de l'école d'infirmières de l'Université Lovanium.

2. *Monitrices sociales* *. Le Service social de la Ville employait en 1965 dans ses quatorze foyers sociaux 304 femmes (dont 14 directrices). Il y avait en plus les monitrices des foyers sociaux privés, quelques-uns assez importants comme ceux de la FABAKO (Femmes de l'Alliance des Bakongo) ou de l'organisation paraétatique OTRACO (Organisation des Transports du Congo), d'autres soutenus par des associations, des groupes confessionnels ou même des individus, mais d'une fréquentation moindre et n'employant pas plus de quatre ou cinq monitrices. Le chiffre total de leur personnel dépassait la centaine.

Pour donner une idée des responsabilités actuelles d'une directrice de foyer social, nous reproduisons l'interview de Mme Monique Nimy parue dans le numéro de juillet 1965 de *Congo Magazine*.

> « J'exerce ce métier depuis 1952 après avoir passé quelques années dans l'enseignement. Après mes études primaires, j'ai fait deux ans post-primaires à l'école Saint-Pierre à Léopoldville. Je me suis mariée à M. Anatole Moanda et je suis mère de six enfants.
>
> Je dirige trois sections bien distinctes qui totalisent 250 élèves. Ce sont : le cercle des femmes, le cercle des jeunes et le jardin d'enfants.
>
> Le cercle des femmes s'occupe du développement de celles-ci en leur donnant les matières correspondant à leur niveau d'âge et d'expérience acquise antérieurement pour devenir plus tard des dirigeantes qui contribueront avec les hommes à bâtir la nation congolaise.
>
> Le cercle des jeunes est spécialisé dans la recherche des moyens pour préparer les jeunes filles à devenir un jour des mamans qui n'auront pas de difficultés pour la tenue du ménage, la comptabilité ménagère et auront l'occasion de pratiquer l'hygiène alimentaire et de l'habitat. Ces jeunes apprennent le français, la couture, la cuisine, etc.
>
> Enfin le jardin d'enfants s'occupe de la préparation de ces derniers à commencer facilement leurs études primaires, ne sont admis que ceux de moins de six ans.
>
> La question de temps pour devenir monitrice, directrice adjointe, directrice ne se pose pas, car les promotions sont réalisées suivant la réussite des épreuves et suivant la disponibilité des places à pourvoir prévues dans l'organigramme.

(*) On sait que les émeutes de janvier 1959, premier pas vers l'indépendance du Congo, étaient dirigées contre les foyers sociaux, considérés non sans raison comme foyers du paternalisme colonial. En revanche, les Congolais ont donné à certains foyers, officiels et privés une impulsion nouvelle extrêmement intéressante.

Il y a une très grande différence entre mes occupations actuelles et celles d'avant l'indépendance. J'ai actuellement une très grande responsabilité pour la conduite des travaux et la préparation du programme du foyer. En plus de cela, j'ai appris les travaux de bureau, à recevoir les visiteurs, à connaître les désirs de mes collaboratrices et de mes élèves, responsabilités qui m'étaient tout à fait étrangères avant l'indépendance.

Je n'ai aucune technicienne dans mon foyer social, je suis seule comme les directrices des autres foyers sociaux, nous n'avons qu'une seule technicienne attachée à notre direction à Kalina.

Contente de ma situation pécuniaire? Oui, mais j'ai les mêmes difficultés que celles rencontrées par tous les fonctionnaires et agents de l'État, nous espérons que la situation pourra changer à l'application des stipulations du statut des fonctionnaires qui nous régit tous.

Mes projets d'avenir sont nombreux pour les trois sections que je dirige, mais pour qu'ils soient définitifs, il me faut la collaboration de mes subordonnées, des élèves et des parents. C'est pour cela que sont tenues régulièrement des réunions dans l'enceinte du foyer. Ces projets ne sont autres que l'amélioration des méthodes de travail et d'enseignement dans chaque section ».

Une autre profession dans le domaine social est celle d'auxiliaire féminine internationale. Elle n'est pas représentée à Kinshasa, mais d'après l'agence DIA de Bruxelles (*Étoile du Congo*, 2 juil. 65) une jeune « Congolaise de la région des lacs » après cinq ans d'études aurait déjà prêté le serment qui l'engage à servir pendant cinq ans dans une équipe chargée de la formation d'œuvres de jeunesse et d'adultes dans le Kivu.

Médecine

Infirmières et accoucheuses. Ces professions éminemment féminines ont un grand avenir. Il n'y avait en 1965 dans tout le Congo que cinquante infirmières et pas une sage-femme diplômée. Il est vrai que d'après le ministère de la Santé publique il y avait 1 500 infirmiers, 4 000 infirmiers et infirmières auxiliaires et 500 aides-accoucheuses. A Kinshasa même, on comptait en 1964 une vingtaine d'infirmières, une soixantaine d'aides-accoucheuses et plus d'une centaine d'infirmières auxiliaires. Elles travaillaient dans l'un ou l'autre des treize établissements hospitaliers de la ville, dans les dispensaires officiels et privés, au Centre de Santé, au Centre de Dépistage de la Tuberculose et dans les maternités privées.

Le Guide indicateur de Léopoldville fournit — en plus des quatre dispensaires officiels — une liste de trente-deux dispensaires privés qui est loin d'être complète, par exemple elle donne onze adresses pour la commune de Kalamu qui était, paraît-il, la mieux pourvue avec vingt dispensaires privés, pas d'adresses pour celle de Bandalungwa qui en

avait six, etc. Chacun de ces dispensaires employait au moins deux infirmières auxiliaires tous les jours et deux aides-accoucheuses deux après-midi par semaine pour les consultations pré-natales.

Commerce

1. *Demoiselles de magasin.* Il commence à y avoir des vendeuses congolaises dans certains magasins d'alimentation, de tissus et de marchandises générales (SEDEC en a quinze), ainsi que dans quelques pharmacies, mais leur total n'atteint pas la centaine quoique leurs employeurs de façon générale s'en déclarent satisfaits et qu'il n'y ait aucune difficulté du côté des syndicats.

2. *Démonstratrices commerciales.* Le « Foyer Social de Stanleyville », firme vendant des produits ménagers, emploie deux démonstratrices à son département publicitaire. Leur travail consiste à faire connaître l'utilisation de ces produits. A cet effet elles se rendent dans les divers foyers sociaux pour y donner des conférences et y faire des démonstrations, elles font aussi de la prospection de porte en porte dans les parcelles et à leur retour rédigent des rapports sur les résultats obtenus ou préparent des textes de recettes.

3. *Employées de bureau.* Les secrétaires, caissières, comptables, etc. n'ont pas la chance des demoiselles de magasin : elles suscitent partout l'envie et la jalousie des hommes.

Une société importante de la place nous a confié qu'elle avait eu de grosses difficultés avec les syndicats au sujet de ses employées. On lui a présenté des barèmes discriminatoires à respecter. Il y a eu menaces de grève avec circulaires quand ils ont voulu employer ailleurs une femme qui leur donnait toute satisfaction mais dont l'emploi avait été supprimé. Mme X, femme de l'un des directeurs congolais, dirige en fait l'une des agences, mais avec un titre infime par crainte des syndicats. On lui donne en cachette 5 000 f en supplément aux appointements correspondant à son titre *.

Administration

On trouve maintenant des femmes travaillant comme dactylos-secrétaires et commises, dans tous les ministères et services publics, malheureusement en nombre trop restreint et de façon trop souvent temporaire. Une jeune fille remplaçant pour deux mois un fonctionnaire du Ministère des Mines en congé, nous disait en août 1965 qu'elle ne voyait aucune des dix employées qui prenaient l'autobus avec elle à midi en septembre 1963 quand elle effectuait un autre remplacement durant les vacances scolaires avant la fin de ses études secondaires, rien que de nouvelles têtes !

Certaines femmes occupent des fonctions relativement importantes

(*) Interrogés par nous, les dirigeants des deux principaux syndicats (Syndicats Libres et Union des Travailleurs du Congo) nous ont affirmé qu'ils faisaient de leur mieux pour corriger cette situation et que c'était le manque de dirigeants féminins qui constituait le principal obstacle.

au point de vue administratif (sous-chef de bureau, par exemple) ou politique (chef de cabinet adjoint dans tel ou tel ministère), quand elles ont la même formation que leurs supérieurs immédiats, elles ne sont qu'à moitié satisfaites, elles voudraient des postes équivalents.

D'autres femmes, fonctionnaires subalternes, se rendent compte de leur manque de préparation pour faire une carrière administrative, mais au lieu de profiter des stages offerts sur place (souvent d'ailleurs elles n'ont pas les qualifications au point de vue études ou au point de vue ancienneté), ou de s'entendre entre elles pour essayer d'obtenir des autorités qu'on ajoute une ou deux classes préparatoires à l'ENDA (École nationale de droit et d'administration) et qu'on y admette des filles, elles se découragent et préfèrent poser leur candidature à des « bourses de gestion et d'administration » pour études à l'étranger qui leur sont la plupart du temps refusées.

Le ministère le mieux pourvu en femmes est celui de l'Information qui en emploie une soixantaine, la majorité en tant que speakerines, productrices et « programmatrices » de radiodiffusion. Malheureusement il y existait durant notre séjour une très grande discrimination dans le barème des salaires qui n'avait pas été revu depuis 1958. La speakerine touchait par exemple 7 000 f par mois tandis que le speaker en avait 11 000. La Commission de Recours des Salaires, après étude de la question, avait proposé en juin 1965 que l'on s'inspire des vœux du Congrès des directeurs des stations interprovinciales de radiodiffusion congolaise qui ne fait aucune discrimination entre hommes et femmes.

L'administration communale a également quelques femmes dans ses bureaux, aucune dans les conseils communaux, le cas de Mme Nkumu nommée conseillère de cité en 1956, élue conseillère communale en 1957, ainsi que celui de Mme Weregemere à Bukavu en 1961, ne s'est pas renouvelé, mais il est à prévoir qu'il n'en sera pas de même quand les femmes voteront.

Le département des Travaux Publics emploie un assez grand nombre de femmes dans la construction pour le « nettoyage des bâtiments avant réception ». Il nous a été impossible d'obtenir des statistiques à cet égard.

Justice

1. *Policières.* Au mois de mars 1965, pour la première fois, trois jeunes filles ayant réussi au concours terminant le cycle des cours organisés par la Police des Mines accédaient au grade de sous-commissaire à la police des mines. Le même mois cinq autres jeunes filles formées à l'École Nationale de Police accédaient au grade d'officier à la brigade spéciale pour la protection de l'enfance où elles travaillaient depuis deux ans.

Ce n'est qu'un début, car toutes les opinions exprimées tant par les hommes que par les femmes dans les conversations et sur les journaux critiquaient l'insuffisance de ces chiffres tant pour la police des mines (voyageuses qu'il s'agissait d'inspecter et souvent de fouiller pour arrêter la contrebande des diamants bruts), que pour la protection de l'enfance

(distances à couvrir d'une commune à l'autre et multiplicité des lieux à surveiller pour une action efficace).

Répondant au vœu de la population, le 9 juin 1965, l'Inspection générale de la police du Gouvernement central annonçait par la voie des journaux qu'elle allait procéder au recrutement des jeunes filles ayant terminé au moins six années d'études primaires qui désiraient faire carrière dans la police. Les candidates étaient invitées à se présenter à l'École de police de Matete entre 7 h et 11 h tous les jours ouvrables.

2. *Juges.* Le 26 septembre 1965, Mme Rachelle Kinzola, ancienne directrice de l'une des écoles primaires officielles de la capitale, était nommée juge au Tribunal de Ville de la commune de Njili. Signalons que ce tribunal est appelé à connaître de certaines affaires dépassant la compétence du Tribunal de Centre (ancien tribunal coutumier). C'est la première fois qu'une femme a été nommée juge dans un tribunal quelconque au Congo. Il y a eu certains remous au début : un accusé a fait opposition en demandant au juge sa carte d'électeur.

Industrie

1. *Ouvrières d'usine et d'atelier.* On en trouve par petits groupes dans divers établissements, le plus nombreux — cent trente — se trouvant à la bonneterie BOLEO où elles travaillent comme « coupe-fils », emballeuses, tailleuses et couturières. Le plus grand obstacle à leur emploi généralisé dans l'industrie a été jusqu'à présent leur manque de formation professionnelle qui les place au même niveau que les manœuvres masculins dont 150 000 sont actuellement en chômage.

2. *Couturières à la journée.* Elles ont toujours été employées par des non-Congolais, mais le métier est en voie de disparition depuis que certains tailleurs ou apprentis-tailleurs qui sans conteste coupent mieux (les bonnes couturières ont trop de travail pour aller chez les autres), ne refusent pas de raccommoder, acceptent de se rendre à domicile.

Personnel domestique

1. *« Boyesses » et « bonnes ».* Ces deux espèces de servantes congolaises sont employées presque uniquement par des non-Congolais et surtout pour la garde des enfants. La « bonne » correspond à la bonne d'enfants à qui l'on ne peut rien demander d'autre, tandis que la boyesse a souvent des responsabilités plus étendues. Il s'agit surtout de jeunes fiancées qui voient là un moyen de se procurer un bon trousseau : le cuisinier ou le « lavadère » (serviteur en charge du ménage et de la lessive) recommande à la maîtresse de maison sa propre fiancée, sa « sœur » (réelle ou clanique), ou la « sœur » d'un ami. Cette servante, la plupart du temps ne parle pas français (il servira d'interprète) et ignore tout du métier qu'elle exerce pour la première fois.

Il y a cependant des exceptions : certaines ont eu des enfants elles-mêmes et ont passé par un foyer social, d'autres ont une carrière plus ou moins longue (j'ai entendu proposer une femme de quarante-cinq ans, parlant français, qui était « bonne » depuis quinze ans) mais de telles perles sont rares. Il y en a enfin un très petit nombre élevées dans des

familles portugaises (ou même belges ayant vécu en brousse) qui sont d'excellentes servantes jusqu'à l'âge de vingt ans environ, alors elles se marient et restent chez elles, ou bien changent de métier.

Nous ne pensons pas que le chiffre total des servantes à Kinshasa dépasse trois cents.

2. *Serveuses de bars.* Contrairement à Brazzaville, les bars et buvettes — même tenus par des femmes — n'emploient généralement pas de serveuses. Il est vrai qu'il en existe dans plusieurs boîtes de nuit, un article du *Courrier d'Afrique* en date du 31 mai 1965 se plaint de ce qu'à Matete « dans certaines boîtes de nuit vous trouverez des servantes écolières. Des jeunes filles mineures abandonnées à elles-mêmes qui se sont lancées trop tôt dans la vie. Elles sont déchaînées, certaines même ont renoncé à leurs études pour gagner de l'argent ». Ces « boîtes » ont été introduites par des fonctionnaires de l'ONUC qui n'avaient pas comme les Belges la hantise de la débauche des mineures.

Récréation

1. *Danseuses folkloriques.* Il n'y a pas encore de salariées parmi elles. On en voit un certain nombre dans les représentations des divers groupes folkloriques (Kasai, Mongo, etc.), mais il semble bien qu'à part la petite Martha Likuse (sept ans) dont le portrait a paru en août 1965 dans plusieurs journaux, aucune ne se distingue par son talent. Le plus important de ces groupes, le Ballet national congolais de M. Alexis Tshibangu, a représenté le Congo en août 1965 à la Foire internationale de Munich, il en est revenu avec un programme de voyages à travers le Congo, l'Afrique et le continent européen.

D'autre part, M. Roger Domani, directeur de l'Office eurafricain de diffusion artistique et culturelle, travaille paraît-il « à la mise sur pied avec les départements compétents du gouvernement central d'un grand ballet folklorique national congolais ». *

2. *Danseuses modernes et entraîneuses.* Trois artistes sont en ce moment attachées à l' « Afro Mogambo », une boîte de nuit animée par l'orchestre « City Five ». Voici un court résumé de leur carrière :

a) Elizabeth Luila, d'origine Bazombo, a débuté en 1957 à Léopoldville et à Luanda sous le patronage d'Henri Bowane. En 1960, elle part pour le Ghana où elle passe cinq mois, puis se rend à Bruxelles et à Brazzaville avant d'entrer aux « Champs-Elysées », une autre boîte de nuit de la capitale congolaise. En 1964, elle rejoint Bowane à l'orchestre « Rock-a-Mambo ». Celui-ci l'emmène en tournée au Nigeria et au Dahomey, mais poursuivi pour dettes il s'enfuit en l'abandonnant à Lagos. Elle est alors engagée par Boby Benson en même temps que sa collègue Henriette. Il les exhibe toutes deux au music-hall et à la télévision comme danseuses vedettes congolaises jusqu'à l'arrivée de Tshunza, membre de l'orchestre « City Five » qui obtient de l'ambassade du Congo leur rapatriement. Elizabeth s'établira alors à l' « Afro Mogambo. »

(*) *Courrier d'Afrique*, 20 septembre 1965.

b) Henriette Borauzima, est née à Stanleyville en 1945. Elle entre à l' « Ok Jazz » dirigé par Franco en 1963, puis passe à « Rock-a-Mambo » où elle accompagne Elizabeth Luila dans la tournée d'Afrique occidentale organisée par Bowane (Nigeria, Cameroun, Dahomey). Elle subit le même sort que sa compagne et préfère, comme elle, rentrer au pays quand elle en reçoit l'offre. Elle s'engage à l' « Afro Mogambo » dès octobre 1964.

c) Eulalie Mayeka, née en 1946, est à l' « Afro Mogambo » depuis 1961. Elle ne l'a quitté que pour huit mois de tournée en Belgique et en Suède en 1962.

D'après les vedettes de l'« Afro Mogambo », Bowane aurait abandonné à Douala où elle travaille actuellement une autre artiste congolaise, Georgine Bafoko.

Il y a sans doute une centaine d'entraîneuses dans la « ville européenne » (l'une des boîtes de nuit y est tenue par une Mongo) et au moins autant dans les « cités congolaises ». L'impulsion a été donnée par l'ONUC (Opération des Nations Unies pour le Congo).

Au point de vue économique leur situation est intéressante. Nous citerons le cas d'une Budja entrée dans le métier en 1962 après avoir été répudiée pour stérilité. Engagée à « Kongo Tchop » (une boîte de Kinshasa) à 3 000 f par mois, elle passe l'année suivante à l' « Afro Mogambo » à 11 000 f par mois plus 10% des bénéfices. En 1965, elle quitte celui-ci pour le « Show Boat » (boîte européenne), sans appointements mais avec une participation aux bénéfices dépassant en fait son revenu total à l' « Afro Mogambo ».

ATTITUDES ENVERS LA FEMME DANS LE TRAVAIL ET ENVERS L'EMPLOI DE FEMMES DANS DIVERS MÉTIERS.

Il ne suffit pas qu'une femme puisse ou désire travailler pour être à même de le faire, il faut qu'elle soit acceptée par un employeur et, s'il ne s'agit pas d'un travail à domicile, par ses compagnons de travail. Dans le cas d'un poste de direction, il faut aussi prévoir la réaction des subordonnés.

Sexe de l'employé

Nous avons demandé aux personnes soumises à notre enquête leurs préférences au sujet du sexe si elles avaient à employer quelqu'un.

Parmi les hommes 48% (Bakongo 46%, non-Bakongo 50%) n'emploieraient que des hommes, 24% (15% Bakongo, 37% non-Bakongo) n'emploieraient que des femmes, et 28% (38% Bakongo, 12% non-Bakongo) engageraient des employés des deux sexes. Les explications relatives au choix des hommes sont les plus nombreuses. Nous noterons entre autres qu'ils « travaillent davantage », « présentent un travail plus soigné », « comprennent mieux », « sont plus actifs », « moins négligents », qu'ainsi on évite « les visites » et « les ennuis », que « la femme

souffre d'un complexe d'infériorité » et « manque de conscience professionnelle ».

D'un autre côté, les femmes sont choisies parce qu'elles sont « plus obéissantes », « plus douces », « plus faciles à diriger par un homme », « plus indulgentes » et « payées moins cher ».

Un personnel mixte est désirable pour le reste des hommes surtout « parce que ce sont les connaissances qui comptent » et que « tout le monde doit pouvoir travailler ». N'oublions pas qu'il s'agit de métiers où les femmes sont déjà installées, non d'innovations.

Parmi les femmes, plus de 27% (29% Bakongo, 25% non-Bakongo) n'emploieraient que des hommes, plus de 20% (Bakongo 29%, non-Bakongo 30%) et 43% (42% Bakongo, 45% non-Bakongo) ne feraient aucune discrimination. L'influence ethnique sur l'opinion est beaucoup moins accusée que chez les hommes. Voyons l'âge et la profession de celles qui ne désireraient pas employer de femmes :

> Huit ont moins de 20 ans, quatre sont entre 20 et 30 ans et trois entre 30 et 40 ans, comme nous n'avons que seize femmes de moins de 20 ans cela fait 50% des jeunes.
> Professions : quatre ménagères, neuf « intellectuelles » (infirmières, enseignantes, etc.), une tenancière de bar et une « femme libre ».

Voici les raisons de leur choix : « l'homme est fort et courageux », « il peut accomplir les travaux les plus durs », « il est plus habitué à travailler », « il comprend mieux », « il n'y a pas de femmes à la hauteur », « il a plus d'initiative », « il est juste, la femme n'aime pas être dépassée par une autre femme », « une femme ne me respecterait pas », « je préférerais un homme pour échanger des idées avec lui et profiter de son expérience et de son savoir-faire ».

Les raisons invoquées pour l'emploi exclusif de femmes sont entre autres : « on se comprend mieux », « une femme est plus laborieuse, plus consciencieuse », « elle est fidèle au service », « plus dévouée », « il le faut pour l'honneur et le développement du pays », « un homme n'accepterait pas », « une femme obéit plus facilement à une femme », « cela me gênerait de contrôler un homme », « je suis femme, je dois aider les femmes ».

L'absence de discrimination quant au sexe s'explique ainsi : « cela dépend du travail », « il y a des situations où une femme convient mieux, d'autres où c'est le contraire », « c'est l'instruction qui compte », « tout le monde doit travailler », « les femmes ensemble ne font que causer, il faut ajouter des hommes », « il y a de l'émulation quand les deux sexes sont réunis ».

Sexe du compagnon de travail

Parmi les hommes 52% (46% Bakongo, 62% non-Bakongo) ont choisi des hommes, 14% (15% Bakongo et plus de 12% non-Bakongo) ont préféré les femmes et 34% (plus de 38% Bakongo, 25% non-Bakongo) une compagnie mixte. Pourquoi rien que des hommes? D'abord, « pour éviter les tentations », puis « à cause de leur force physique », « de

l'aide qu'ils peuvent apporter en cas de difficultés » et enfin « parce que cela doit être ainsi ».

Pourquoi plutôt des femmes? Très peu de raisons exprimées : « parce que je les aime », « leur conversation est récréative ».

Les avocats de la non-discrimination disent « qu'il faut préférer celui ou celle avec qui on peut collaborer », et qu'il faut « avoir l'égalité sociale entre hommes et femmes ».

Parmi les femmes, 20% (23% Bakongo et 15% non-Bakongo) n'ont voulu que des compagnons, tandis que plus de 29% (29% Bakongo et 30% non-Bakongo) désiraient uniquement des compagnes et 50% (48% Bakongo, 55% non-Bakongo) préféraient le mélange. Identifions un peu, comme dans le cas du sexe de l'employé, les femmes qui préfèrent une société masculine :

> Six sont au-dessous de 20 ans et quatre entre 20 et 30 ans. Il n'y a qu'une ménagère parmi les Bakongo, les six autres s'adonnent à des « travaux intellectuels » ; les trois non-Bakongo sont au contraire des ménagères.

Elles expliquent ainsi leur choix : « les femmes se jalousent », « je préfère des hommes pour éviter les ennuis entre femmes », « pour profiter de leur expérience », « pour m'aider en tout », « un homme supportera mieux mes défauts ».

Celles qui préfèrent des femmes disent que c'est « pour éviter des conversations inutiles », « pour pouvoir parler de mes affaires et dissiper l'ennui », « pour éloigner la pensée du concubinage », « parce que les hommes sont trop futiles », ou bien « trop sévères », « parce que la caissière n'emportera pas la caisse », « je connais l'attitude et le caractère d'une femme », « parce qu'une femme est comme moi ».

Les femmes opposées à la discrimination entre les sexes lorsqu'il s'agit de compagnons de travail nous rappellent que « seule l'intelligence compte », « on doit désirer des personnes de même formation », « une compagnie mixte est plus intéressante », « la présence des hommes encourage les femmes à travailler », « les rivalités entre femmes sont évitées ».

Que disent les associations à propos du sexe de l'employé et du camarade de travail? La JUFAC est contre toute discrimination : hommes et femmes doivent être employés et jugés par les autres suivant leurs capacités.

A l'UFAC une forte proportion des membres présents est restée silencieuse, la majorité (30 ans et plus) a choisi des hommes comme employés et comme compagnons excepté deux jeunes filles de 20 ans qui se sont écriées : « Pas des hommes seulement, hommes et femmes à cause de l'émulation ! » Les raisons données se résument à ceci : « les hommes sont plus forts, ils sont habitués à travailler, ils peuvent aider dans tous les cas ». Rappelons les caractéristiques du groupe présent : fort pourcentage d'illettrées, âge moyen élevé (30 ans au moins, peut-être 35), forte majorité de non-Bakongo.

Sexe du chef direct

Nous avons cherché à nous rendre compte des attitudes vis-à-vis d'un commandement féminin. Malgré la coutume et peut-être parce que les hommes de l'enquête appartiennent presque tous à une élite intellectuelle, 52% d'entre eux (Bakongo 62%, non-Bakongo 37%) accepteraient des ordres d'une femme, la plupart ajoutent « si elle est plus capable que moi ». Ceux qui refuseraient objectent tout simplement « une femme ne peut pas commander à un homme », ou encore « la coutume bantou ne le permet pas ». Le refus est d'ailleurs très souvent théorique. Nous avons un jour demandé au boy d'une maison, où à part lui il n'y avait que des femmes (la maîtresse de maison, sa cousine, la gouvernante, la fille de la maison), s'il accepterait un travail où le patron serait une femme. La réponse a fusé, immédiate : « Jamais, une femme ne peut pas commander à un homme ! » Nous lui avons fait remarquer : « Vous obéissez cependant quand l'une ou l'autre de ces dames vous passe des ordres. » Sourire gêné. Puis, après un moment : « Ce ne sont pas des Congolaises. » Prétexte, les tenancières de buvettes et de bars par exemple n'emploient que des hommes et ne sont jamais à court de personnel.

L'attitude de certaines femmes qui ne voudraient pas travailler sous un chef féminin est certainement beaucoup plus grave, or c'est le cas de 20% d'entre nos enquêtées (plus de 19% Bakongo, 20% non-Bakongo), donc une femme sur cinq quelle que soit son ethnie désirerait que son chef soit un homme. Identifions maintenant celles dont le vote a été traditionnel :

> Six ont moins de 20 ans, trois ont de 20 à 30 ans et la dernière a 35 ans. Quant aux professions, quatre sont ménagères, deux, employées de bureau (l'une en chômage), une étudiante, une vendeuse de charbon, et une « femme libre » illettrée, une couturière.

La plupart ne fournissent pas d'explications sur leur attitude, nous noterons cependant quatre raisons : « les femmes sont trop orgueilleuses », « elles ne respectent pas les autres femmes », et « on est gêné d'être commandé par une femme » et « si elle est plus intelligente que moi, elle me roulera ».

A peu près la moitié de celles qui acceptent l'autorité féminine font des restrictions : « cela dépend de sa compétence », « si elle est plus instruite », « si elle est plus intelligente » ou « si son grade est plus élevé ». Les autres expliquent quelquefois leur confiance : « maman me commande », « elle m'apprendra ce qui me manque », « elle est plus douce », « on a trop de soucis quand c'est un homme qui commande », « celle qui est au-dessus de moi a dû apprendre davantage ».

A la JUFAC, tout le monde accepte le supérieur féminin sans hésitation ni commentaires, tandis qu'à l'UFAC la réponse unanime et diplomatique ne révèle pas le sentiment profond : « C'est une chose qui dépend du directeur du travail, il faut se soumettre ».

Les femmes peuvent-elles exercer de nouveaux métiers?

1. *Contrôleuses d'autobus.* L'*Étoile du Congo* du 5 juillet 1965, dans un article mi-sérieux, mi-ironique, demande des femmes comme receveuses et contrôleuses d'autobus.

2. *Athlètes professionnelles.* Le 18 août dans le même journal, c'est un article sur « L'athlétisme : une belle carrière pour les femmes » encourageant les jeunes filles à faire du sport et leur offrant l'exemple de nombreuses vedettes internationales de la natation, de la course et du lancement de poids. Nous signalerons, ce que ne dit pas l'article, que le Congo Brazzaville entraîne déjà quelques athlètes féminins pour des compétitions internationales *.

3. *Ouvrières tricoteuses.* Le 14 septembre 1965, un reporter du même journal raconte que Mme Hoorens, propriétaire de la maison Jacqui Tricots, représentante de machines à tricoter, a eu l'idée en voyant en ville tant de jeunes filles inoccupées d'en recruter quelques-unes pour leur apprendre le fonctionnement de ses machines afin de pouvoir créer un atelier de confection de tricots de tous genres.

Avec ses 22 machines elle a commencé l'apprentissage de quatorze filles venues des différentes écoles ménagères. Avant la fin de l'année 1965 son atelier comptera, toujours d'après le journal, soixante machines nécessitant cent ouvrières — 60 tricoteuses, 35 assembleuses et 5 bobineuses.

4. *Métiers proposés dans l'enquête.* Nous avons dressé une liste de vingt-quatre métiers ou fonctions dans lesquels les femmes n'étaient pas représentées ou étaient en minorité et nous avons demandé à chaque personne de l'enquête de nous dire pour chacun si elle pensait qu'une femme pouvait, tout aussi bien qu'un homme, exercer ce métier ou accomplir cette fonction.

Seize d'entre eux ont obtenu plus de 50% des votes masculins. Ce sont, par ordre de grandeur du nombre de votes :

> infirmier — commerçant (grand) — tailleur — gérant d'hôtel — secrétaire — comptable — médecin — écrivain — instituteur de garçons — pharmacien — chirurgien — dentiste — commissaire de police — ambassadeur — député — ministre.

Nous noterons une restriction à propos de la femme institutrice de garçons : « de petits garçons seulement » et plusieurs remarques, toutes peu flatteuses, pour expliquer des votes négatifs. Par exemple : « une femme ne peut être bourgmestre parce qu'elle est avare, orgueilleuse, égoïste », « une femme ne peut être comptable, elle viderait la caisse », « elle ne peut être ministre, cela dégoûterait l'homme », « la femme qui représente son pays à l'étranger peut dévoiler n'importe quel secret auprès d'un homme qui lui semble de belle taille ».

(*) *La Voix Africaine*, 1er février 1965.

Dix-sept métiers ou fonctions ont obtenu plus de 50% des votes féminins. Ce sont par ordre de nombre de votes :

secrétaire — infirmier — commerçant — tailleur — comptable — écrivain — pharmacien — médecin — gérant d'hôtel — instituteur de garçons — dentiste — député — ministre — commissaire de police — ambassadeur — ingénieur — chirurgien.

On remarquera tout de suite que métiers et fonctions choisis sont les mêmes sauf celui d'ingénieur qui a obtenu 53% des votes féminins et seulement 43% des votes masculins. Il y a eu quelques explications de votes positifs et beaucoup plus de justifications de votes négatifs.

Nous citerons entre autres :

« une femme peut tout faire si elle a appris et si elle est capable »
« elle peut tout faire si son mari ne l'empêche pas »
« elle peut tout faire sauf ce qui demande de la force physique »
« j'ai des garçons dans ma classe et je m'en tire »
« pas encore dans notre pays, cela viendra avec le temps »
« pas institutrice de garçons, c'est déjà tellement difficile de mener des filles ! »
« chauffeur de son auto, oui, pas chauffeur de taxi »
« pas député, le Parlement est trop agité »
« pas bourgmestre, c'est trop dur »
« pas pilote d'avion, elle aura peur »
« pas capitaine de bateau, elle n'est pas assez forte »
« pas mécanicien, elle aurait des troubles mentaux »
« pas électricien, ce n'est pas fait pour des femmes ».

Les membres de la JUFAC sont unanimes à préconiser quatorze métiers au détriment des autres :

secrétaire — infirmier — commerçant — tailleur — comptable — écrivain — pharmacien — médecin — gérant d'hôtel — instituteur de garçons — dentiste — chirurgien — commissaire de police — chauffeur de taxi.

On remarquera que, si elles ont admis le métier de chauffeur de taxi, elles se sont par contre abstenues de citer non seulement le métier d'ingénieur (« trop d'hommes à qui donner des ordres »), mais les fonctions en rapport avec la politique qu'avaient acceptée la majorité des hommes et des femmes soumis aux questionnaires : député, ministre, ambassadeur.

Les femmes de l'UFAC ont été unanimes à considérer comme « métiers d'hommes » la mécanique, l'électricité et la conduite des taxis. Dans tous les autres cas les réponses étaient données au hasard, certaines femmes changeant d'opinion après s'être concertées avec leurs voisines. Une femme âgée a résumé la situation « les femmes peuvent faire tous les métiers où le travail est léger, n'exige pas de grands efforts ».

Quels métiers font-elles mieux que les hommes?

Nous avons vu que dans l'opinion du public de l'enquête il y avait un certain nombre de métiers — mécanicien, électricien, pilote d'avion, par exemple — pour lesquels les hommes étaient plus appréciés que les femmes. Nous avons essayé de savoir s'il reconnaissait la supériorité des femmes dans certains domaines.

Les votes ont été très divisés chez les hommes comme chez les femmes, aucun métier n'obtenant 50% des voix. On a par ordre de fréquence chez les hommes :

métiers relatifs au ménage (ménagère, cuisinière, blanchisseuse)
— à l'habillement (couturière, brodeuse, tisserande)
— à la médecine (infirmière, accoucheuse, pharmacienne, médecin)
métiers de bureau (secrétaire, dactylo)
métiers où l'on s'occupe d'enfants (institutrice, bonne)
métiers demandant une facilité à entrer en relations (gérante d'hôtel, commerçante, demoiselle de magasin, assistante sociale, avocate)
travail de la terre.

Chez les femmes :

métiers relatifs au ménage (ménagère, cuisinière)
— à la médecine (infirmière, médecin, accoucheuse,
— pharmacienne)
— à l'habillement (couturière, brodeuse)
métiers demandant une facilité à entrer en relations (commerçante, demoiselle de magasin, réceptionniste, hôtesse d'accueil, hôtelière, speakerine, policière pour mineurs)
métiers où l'on s'occupe d'enfants (institutrice, jardinière d'enfants)
métiers de bureau (secrétaire, dactylo)
divers (chanteuse, chauffeur).

On remarquera qu'à peu d'exceptions près les métiers cités sont les mêmes dans les deux sexes. Cependant il existe des différences d'appréciation, par exemple la supériorité des médecins femmes est plus reconnue chez les femmes que chez les hommes et la supériorité des secrétaires femmes beaucoup plus admise par les hommes.

Que pense-t-on des commerçantes?

D'après quelques remarques énoncées par les hommes de l'enquête qui ont exprimé à leur égard autant de louanges que de critiques : « elles sont bonnes, aimables », « elles vivent bien », « se débrouillent », « gagnent leur pain », « n'attendent pas tout de l'homme », « sont intelligentes » et « font très bien si personne ne peut travailler pour elles ».

Du côté négatif : « comme elles n'ont pas de domestiques et sont souvent absentes l'alimentation familiale est mauvaise », « leurs heures de travail ne concordent pas avec celles de leur mari », « elles sont négligentes dans leur ménage », « certaines se prostituent aussi », « elles font une propagande trompeuse pour attirer le client », « vendent trop cher », « il faut améliorer leurs méthodes ».

Les femmes Bakongo et non-Bakongo pensent qu'elles « font bien de se débrouiller dans un travail à leur portée » et que « c'est un moyen de vivre quand on n'a pas été à l'école ». Le tiers des deux groupes décide soit qu'elles « doivent améliorer leurs méthodes » (Bakongo), soit, ce qui revient au même, « qu'elles ne savent pas fixer les prix, vendent plus cher que les commerçants, surtout les revendeuses du marché, qu'elles ne voient que leur intérêt personnel et perdent souvent » (non-Bakongo).

Les Bakongo reconnaissent « qu'un pays sans marchandes ne peut vivre », qu'elles « sont intelligentes » et « font des progrès », mais elles leur reprochent d'être « méfiantes, ni accueillantes ni généreuses, orgueilleuses et négligentes ». Les non-Bakongo font remarquer qu'elles « n'ont personne à leur commander » et « font quelquefois beaucoup d'argent », elles se plaignent cependant qu'une « table ne rapporte pas », que les femmes n'ont « que des boutiques de peu d'importance », certaines reprochent aux commerçantes d'être « sales » ou « gaspilleuses ».

A la JUFAC on dit que le commerce a été gâté depuis l'indépendance par les femmes de ministres qui ne marchandent pas, toutes les commerçantes veulent gagner 100%.

A l'UFAC (fort pourcentage de commerçantes) on trouve que celles-ci « sont très bien ».

Que pense-t-on des servantes?

Ce métier rencontre parmi les hommes autant d'adversaires que de partisans chez les Bakongo, davantage d'adversaires chez les non-Bakongo. Si ceux-ci leur reconnaissent des qualités : « elles sont gentilles, élégantes, serviables bien qu'impolies », « elles font du bien mais ont besoin d'être formées » ; ils pensent néanmoins qu'elles « doivent se marier » et que « les parents doivent garder leurs filles chez eux ».

Quelques Bakongo sont du même avis : « pas de servantes chez les Congolais ! » et reconnaissant qu'elles « travaillent souvent à contre-cœur et sont complexées », ils conseillent de « n'être servante qu'en cas de pauvreté ». D'autres croient qu'elles « vivent bien », « se donnent à tous », qu'on doit « les former » et que « cette formation constitue un apprentissage pour leur vie future », « elles sont influencées par le milieu du travail supérieur au leur ».

La plupart des femmes Bakongo ont une bonne opinion des servantes et de leur métier : « elles sont bien, accueillantes, dociles, généreuses, timides », « elles sont nécessaires pour garder les enfants » mais elles « sont exploitées par les Européens », « elles gagnent bien leur vie », « c'est un métier possible pour les illettrées », mais « il faut les former »,

« elles se débrouillent » mais « elles sont trop exposées ». Certaines cependant considèrent que « c'est un mauvais travail » et « pas dans la coutume », tandis que d'autres trouvent au contraire qu'il faut « aider les veuves et les jeunes filles pauvres à devenir servantes, leur avenir sera assuré et elles pourront entretenir leur famille ».

Si les non-Bakongo sont d'accord pour trouver que « c'est un métier qui permet aux illettrées de gagner leur vie », elles le trouvent « mal payé », « méprisé », « trop dur », « bon pour femmes abandonnées et prostituées », « contraire à la coutume », « inexistant dans les sociétés modernes ». D'après elles, les servantes « ont une situation plus ou moins équilibrée chez les étrangers », mais « ne trouvent pas de travail dans les familles congolaises parce que les maris les débauchent ».

A la JUFAC on se contente d'observer en souriant « pas d'opinion, chacune a son métier préféré » (l'une d'elles a été servante et les autres ne voudraient pas l'offenser).

A l'UFAC on déclare « elles sont rares », ou « je n'en connais aucune », ou bien « cela n'existe pas chez nous » ou encore « je n'ai pas d'opinion ».

Que pense-t-on des enseignantes?

Les hommes en sont presque tous de chauds partisans : « elles font du bien en instruisant les autres », « elles comprennent facilement les problèmes et s'initient aisément à la vie moderne », « l'école est un excellent milieu pour les guider », « elles sont comme des hommes », « elles enseignent comme nous », « ce sont de très bonnes éducatrices : elles lisent dans la pensée des enfants ». Nous relevons cependant une plainte exprimée plusieurs fois : « bien peu se soucient de leurs maris ».

A part deux critiques : « elles sont extravagantes » (Bakongo) et « elles tapent, blessent et insultent les élèves » (non-Bakongo), les femmes sont également unanimes dans leur admiration pour les enseignantes. « Elles sont polies, respectées, compréhensives, bien payées », « elles accomplissent bien leur tâche », « travaillent à la progression du pays », « on n'en parle pas beaucoup » mais « elles sont au service de tous », « il en faudrait davantage ». Quelques petits conseils formulés par des Bakongo : « elles ne doivent jamais extérioriser leur faiblesse », « ni croire leur formation parfaite », « il leur faut être d'une moralité exemplaire ».

Que pense-t-on des couturières, coiffeuses, esthéticiennes?

Les hommes les apprécient peu en général. Ils les trouvent « victimes » ou bien « esclaves de la mode », « leur mise est souvent exagérée », « elles nous attirent beaucoup, mais font que nos femmes exagèrent », « pour elles la beauté est achetée », « elles portent perruque », « elles s'achètent un pagne chaque mois et n'ont aucun sens économique », « elles veulent acquérir une beauté empruntée, portent des choses qui coûtent trop cher » et enfin « elles sont trop élégantes, c'est un gaspillage inutile ». Cependant, « elles se conforment à leur siècle ».

La majorité des femmes les admirent, mais il y a plusieurs critiques

assez sérieuses. Voyons d'abord les louanges : « c'est un bon métier » (couturière), « elles changent les habitudes du pays », « nous mettent à la mode », « nous perfectionnent », « elles sont en avant du progrès », « à jour dans la nouveauté », « elles sont propres, admirables, certaines sont polies », « avec elles nous nous adaptons à l'Europe ». Notons deux vœux émis par des Bakongo qui désireraient voir augmenter le nombre des couturières : « pas de travaux de couture en atelier » et « création de magasins d'État pour la vente des travaux de couture et de broderie exécutés dans les foyers sociaux ».

Maintenant les reproches : « elles sont victimes de la mode », « elles ont rendu les femmes esclaves de la mode, même les broussardes », « elles aiment ce qui attire les yeux des hommes », « elles imitent trop les Européennes », « je hais ces femmes habillées à l'européenne », « certaines toilettes gênent », « ces femmes demandent trop cher », « elles ne doivent pas se conduire en filles » et enfin « les prostituées exagèrent».

Que pense-t-on des infirmières et accoucheuses?

La moitié des hommes sont favorables non seulement à ces professions mais à celles qui les exercent : « elles sont nécessaires, une femme préfère être soignée par une autre femme », « elles sont sympathiques et dévouées », « elles remplissent leur devoir envers le pays et l'accomplissent de tout leur cœur ».

Par contre, pour d'autres hommes « elles sont orgueilleuses », « souvent répugnantes » et surtout « elles manquent de conscience professionnelle ». Beaucoup préfèrent se taire quand on demande leur avis, ou bien parlent d'avantages pécuniaires : « leur avenir est garanti ».

Les femmes sont unanimes à vanter les mérites des infirmières et accoucheuses, seules deux femmes du Haut-Congo leur reprochent d'être « orgueilleuses » et de « manquer de conscience professionnelle », une troisième déclare que « c'est une bonne profession, mais je n'ai pas d'opinion sur celles qui l'exercent ». Il est dit entre autres choses qu'elles « nous aident et guérissent nos maladies », « rendent service à l'humanité », « contribuent au progrès du pays », « sont l'objet de convoitises parce que c'est un bon métier », « tranquillisent les malades par leurs conseils », « sont respectueuses et souvent consciencieuses, travaillent dur ». Une Bakongo pense qu'elles « doivent non seulement soigner mais éduquer les autres femmes en hygiène et santé ».

Le public en général a une si haute idée, nous ne dirons pas du métier, mais de la vocation d'infirmière, qu'il ne tolère chez celle-ci aucune des faiblesses humaines et que les femmes et les jeunes filles « après tout, comme les autres » prennent à ses yeux figures de monstres. On voit alors dans les journaux des articles aux titres suggestifs, par exemple « Une accoucheuse tue un enfant * ». Il s'agissait d'une femme qui après s'être occupée elle-même d'une patiente qui avait déjà subi une césarienne pour avoir l'enfant précédent, l'avait laissée seule un moment

(*) *Étoile du Congo*, 4 juin 1965.

au lieu d'aller immédiatement chercher le médecin afin de dégager sa responsabilité. L'enfant était né mort.

Il semblerait toutefois qu'un certain nombre d'infirmières et surtout d'accoucheuses ne soient pas toujours aussi compatissantes qu'elles l'auraient dû. Déjà en 1962 on pouvait lire dans *Eva* (nº 49 « Lettre à mes sœurs infirmières-accoucheuses ») que lorsque l'auteur de l'article s'était rendue à « l'Hôpital des Congolais » pour accoucher, elle ne pouvait monter sur le lit qui était assez haut. Elle avait alors supplié l'accoucheuse de l'aider et celle-ci lui aurait répondu : « Je suis une femme comme vous, mais célibataire, vous auriez pu vous faire accompagner par votre mari, vous qui en avez un. » Une autre fois, elle accompagnait une nièce qui allait accoucher à la Maternité de Kintambo et avait entendu l'accoucheuse qui disait à une parturiente : « Vous pleurez maintenant comme des gosses, alors que vous faites le gros dos dans vos belles maisons du Fonds d'Avances. »

Que pense-t-on des employées de bureau?

Elles ne jouissent pas d'une grande faveur auprès des hommes de notre enquête. Deux seulement trouvent qu'elles « sont de bonnes employées » et encore l'un d'eux ajoute-t-il aussitôt « mais elles courtisent les dirigeants ». Elles sont décrites comme étant fières, « pas douées pour le travail de bureau », « bavardes, elles causent tout le temps avec leurs collègues, on se demande ce qu'elles font », « certaines remplissent un rôle de contemplation ».

Les femmes, au contraire, d'une façon générale ne cachent pas leur admiration, bien que quatre d'entre elles les trouvent « capricieuses », « orgueilleuses », « agressives envers les autres femmes et pour la plupart séduites par leurs collègues masculins ». Elles nous sont dépeintes comme « travaillant dur », « exploitées par les clercs », « bonnes à tout faire du bureau », parce qu'elles « conviennent au travail de bureau », « sont conscientes de leur mission », « veulent le progrès du pays et rendent service à l'État », « font concurrence aux Européennes ». « Elles ont bonne éducation et bon cœur », « aident leurs amies dans les sociétés » et « peuvent engager d'autres femmes sans travail quand elles sont dans des postes de responsabilité ».

Que pense-t-on des « monitrices sociales » ?

Hommes et femmes sont unanimes à ne leur reconnaître que des qualités. Citons d'abord quelques louanges masculines : « elles apportent une aide efficace dans la promotion sociale des illettrées », « ça va bien dans leurs bureaux, peut-être parce qu'elles y sont le plus souvent entre femmes », « elles pensent aux autres », « elles fournissent tout leur effort pour qu'aucun de nous ne souffre au point de vue nourriture », « elles sont des guides magnifiques, pleines d'initiative et s'adonnant consciencieusement à leur tâche ».

D'après les femmes « c'est un grand pas en avant, elles sont compréhensives », « s'y prennent bien », « étudient les idées des autres afin de trouver la meilleure solution », « apprennent aux autres ce qu'ils

ignorent », « enseignent comment tenir une maison », « font loyalement leur travail », « ont une bonne situation », « c'est la meilleure des professions ».

Métiers féminins préférés

Ce sous-titre étonnera probablement le lecteur qui d'après les attitudes déjà relevées s'attend à trouver en tête l'assistante sociale et l'enseignante. Nous avons cherché grâce à une autre question à déterminer jusqu'à quel point attitudes (envers les autres) et préférences (pour soi et pour les siens) coïncidaient. Nous avons demandé dans notre enquête : « Quel travail souhaiteriez-vous que fasse votre fille? », parce que les parents actuels ou futurs reportent souvent sur leurs enfants les rêves qu'ils n'ont pu réaliser. Nous espérions trouver ainsi les carrières qui en ce moment avaient à leurs yeux le plus de prestige.

Quatorze hommes désireraient voir leurs filles travailler, mais le choix du métier dépendra de leurs capacités intellectuelles, certains spécifient même « ce que décidera le service d'orientation professionnelle ». Six voudraient la voir rester à la maison pour s'occuper uniquement de son ménage et de ses enfants. Parmi les vingt-deux restants, douze (54,5%) ont choisi des professions médicales (dix infirmières ou accoucheuses et deux médecins), huit (36,4%) l'enseignement (primaire, secondaire ou social) et deux la couture.

Quatorze femmes ont déclaré que leurs filles travailleraient mais n'ont pas spécifié de préférence pour tel ou tel métier, l'enfant choisira « d'après ses goûts » ou « d'après ses capacités intellectuelles ». Une femme aurait préféré voir sa fille rester comme elle à la maison pour s'occuper de son ménage.

Si nous fondons nos pourcentages sur le nombre des femmes qui ont exprimé le vœu de voir leur fille exercer tel ou tel métier déterminé, soit trente-six, auxquelles nous ajouterons les neuf membres de la JUFAC, nous aurons :

Professions		Nombre de votes	%
infirmières	...	13	28,9
institutrices	...	13	28,9
médecins	...	8	17,8
emplois de bureau	...	4	8,9
couturières	...	3	6,7
religieuses	...	2	4,4
monitrice sociale	...	1	2,2
électricienne	...	1	2,2
		45	100,0

Il n'y a pas d'accoucheuses dans cette liste parce qu'elles sont considérées comme des variétés d'infirmières, d'ailleurs les écoles médicales préparant au diplôme d'aide-accoucheuse n'acceptent comme élèves que des aides-infirmières diplômées. Les religieuses congolaises sont

d'ordinaire enseignantes ou hospitalières, les femmes qui désiraient voir au moins l'une de leurs filles embrasser la vocation religieuse, questionnées à cet égard, ont spécifié qu'il s'agissait de religieuses enseignantes. Nous aurons donc en tout pour les professions médicales 46,7% et pour l'enseignement 33,3%.

Certaines femmes ont indiqué un deuxième et un troisième choix. En deuxième choix, l'infirmière vient en tête de liste, puis la monitrice sociale et l'institutrice, la couturière, le médecin, la pharmacienne, etc. En troisième choix, la couturière domine, puis l'infirmière, puis le médecin et l'institutrice.

Les femmes ou jeunes filles qui désireraient avoir une fille médecin ont les occupations suivantes :

fonctionnaires (trois — l'une d'entre elles avec un poste relativement élevé),
directrice école primaire,
monitrice couture (fille déjà à l'école secondaire),
ex-monitrice (mari haut fonctionnaire),
étudiante (se juge trop âgée pour faire elle-même sa médecine),
femme libre (études primaires).

Les deux hommes qui voudraient d'une fille médecin sont des instituteurs dont les filles sont encore très jeunes.

L'UFAC a choisi (liste ordonnée suivant nombre de voix) : « un travail léger », sténo-dactylo, commerçante, infirmière. Il ne faut pas oublier que la moyenne d'âge des cinquante-six présentes étant assez élevée et leur niveau moyen d'études plutôt bas, pour la majorité il ne s'agissait pas de rêves d'un avenir lointain, mais de souhaits de travail pour quelqu'un dont l'instruction et la préparation professionnelle étaient achevées.

Le « travail léger », c'est l'emploi salarié peu fatigant à la portée d'une illettrée ou d'une semi-illettrée, celui auquel aspire par exemple la vendeuse de légumes qui trois fois par semaine doit aller toujours plus loin à la recherche des produits dont le prix est assez bas pour lui assurer un bénéfice suffisant pour entretenir sa nichée.

Les « sténo-dactylos » sont en réalité dans bien des cas des dactylos. Les ménagères et les commerçantes dont les filles n'ont pas complètement achevé leurs études primaires ont quelquefois l'ambition d'en faire des « intellectuelles » quand celles-ci leur paraissent douées du point de vue de l'intelligence et peuvent plus ou moins s'exprimer en français. Comme elles ne seraient acceptées ni dans les écoles normales, ni dans les écoles techniques ou dans les écoles pour aides-infirmières, les mères les placent dans une école commerciale privée ou leur paient quelques mois de leçons particulières afin qu'elles puissent arriver à écrire à la machine à peu près correctement. Il ne leur manque plus que la recommandation d'un parent ou d'un ami au pouvoir pour postuler une charge de « sténo-dactylo ». Si la jeune fille est vraiment intelligente et animée du désir d'apprendre, elle peut, malgré

des débuts assez durs causés par son manque d'instruction, arriver à faire une bonne dactylo après quelques années de pratique.

Les « commerçantes » dont il s'agit ici sont celles qui pratiquent un commerce qui rapporte gros, par exemple la vente des boissons ou des tissus, le trafic inter-urbain de denrées alimentaires ou autres. On considère jusqu'à présent au Congo que même des études primaires complètes ne sont pas nécessaires pour réussir.

Comme la sténo-dactylo est souvent une dactylo, l' « infirmière » peut être une infirmière auxiliaire ou une aide-accoucheuse formée par l'une des nombreuses écoles médicales annexées à des hôpitaux, au lieu d'être une infirmière diplômée de l'école d'infirmières de l'Université de Lovanium ou d'une école d'infirmières de l'étranger.

En conclusion nous dirons que, lorsqu'il s'agit d'une éducation complètement à faire, il semble bien que ce soit la profession médicale qui ait toutes les préférences des parents de filles. Quand celle-ci est intelligente et la famille relativement aisée, on entrevoit la possibilité d'un doctorat en médecine (études longues et coûteuses, même avec une bourse) ou d'un diplôme d'infirmière ou de pharmacienne à Lovanium. Pour une enfant moins brillante ou dans une famille pauvre, on envisagera l'infirmière auxiliaire, qui souvent continuera ses études pour devenir accoucheuse auxiliaire.

Cette prédilection pour les métiers médicaux ne date pas d'hier, dans plusieurs ethnies les guérisseuses étaient particulièrement vénérées. Dans une étude de l'IRES (Institut de Recherches Économiques et Sociales — Université de Lovanium) : « De l'Assistant-Médical au Médecin. Le développement d'une profession médicale congolaise moderne » par Willy de Craemer et Renée Fox, nous voyons que dans deux cas au moins des assistants-médicaux interviewés c'est une guérisseuse de leur famille qui est à la base de leurs études professionnelles. Dans le premier, le jeune homme devait succéder à son père comme chef et guérisseur traditionnel, c'est la sœur aînée qui professait déjà comme guérisseuse qui a trouvé qu'il avait l'intelligence voulue pour aller étudier son art chez les Blancs. Dans le deuxième, la mère du jeune homme qui soignait par les plantes les malades de sa région lui a transmis son savoir et donné le désir d'en apprendre davantage.

De plus, l'exemple de femmes « européennes » dans cette profession n'a pas manqué durant la période coloniale, il y a toujours eu des infirmières parmi les missionnaires et depuis vingt ans au moins (nous avons pu en voir plusieurs en 1945) un certain nombre de médecins femmes en brousse comme en ville.

La profession d'enseignante depuis la nomination de plusieurs éducatrices à des postes de responsabilité dans la profession (directrice d'école, directrice de foyer social, directrice de centre social) et même hors de celle-ci (juge au tribunal de ville, par exemple), a acquis un prestige presque égal à celui de la profession médicale.

Il est intéressant de comparer les résultats de notre enquête à ceux que nous avons obtenus en 1948 à Lagos * en interrogeant 298 jeunes

(*) « Le travail des Femmes à Lagos, Nigeria », *Zaïre*, février 1951.

filles d'écoles secondaires et de sixième primaire. Deux d'entre elles n'avaient pas l'intention de travailler, les autres avaient choisi :

PROFESSION		NOMBRE	%
infirmières	...	119	40,2
enseignantes	...	93	31,4
sages-femmes	...	28	9,4
médecins	...	25	8,4
employées de bureau	...	16	5,4
divers	...	15	5,2
		296	100,0

soit 58% de jeunes filles désirant embrasser une carrière médicale. Naturellement, à Lagos comme à Kinshasa, rien ne dit que les écolières auront les moyens de s'engager dans la profession de leur choix, ou que les filles réaliseront le rêve de leur mère, mais c'est un indice de la popularité de cette profession.

Une enquête conduite dans un collège de jeunes filles au Dahomey auprès de 195 élèves de la troisième à la « classe terminale » sur leur profession future * a également donné la première place aux carrières médicales. En voici le détail :

PROFESSION		NOMBRE	%
médecine (sages-femmes, infirmières, pharmaciennes, laborantines, mais *pas docteur*)	...	89	45,64
enseignement	...	44	22,56
administration (secrétaire, commis, etc., une avocate, un écrivain)	...	44	22,56
science et technique (3 chimistes, 1 agronome, 1 géomètre)	...	5	2,56
divers (1 hôtesse de l'air, 1 actrice de cinéma)	...	2	1,04
sans opinion	...	11	5,64
		195	100,00

(*) *Vie Africaine*, mars 1963, p. 22.

QUATRIÈME PARTIE

ÉVOLUTION DE LA FEMME

STATUT ACTUEL

Statut familial

1. *Nouvelles préoccupations.* Nous avons demandé dans notre enquête si la Congolaise d'aujourd'hui avait d'autres préoccupations que sa mère. Parmi les hommes, la majorité des Bakongo et la moitié des non-Bakongo ont répondu affirmativement. Ces préoccupations existent d'après les Bakongo parce qu'elle est instruite, les différents problèmes concernant « l'avenir du pays » la touchent, elle comprend « ses responsabilités » comme l'homme, elle veut travailler dans les entreprises.

D'après les non-Bakongo, elle s'intéresse à la musique, elle veut travailler « pour mieux vivre », « elle s'intéresse à la beauté et à l'affection », « elle veut aller à l'école ».

Parmi les femmes, 84% de Bakongo et 90 % de non-Bakongo ont répondu affirmativement ainsi que le comité de la JUFAC et les membres de l'UFAC (les plus âgées d'entre celles-ci ont fait remarquer que les mères avaient cependant « plus d'expérience »). Beaucoup de Bakongo pensent comme leurs frères de race que c'est « à cause de leurs études ». Les préoccupations qu'elles citent sont entre autres : le mariage, l'élévation du niveau de vie, l'émancipation, la participation aux activités du mari, « la connaissance de ce qu'il faut pour assurer l'éducation des enfants », « la participation à la vie politique, sociale et économique du pays », « la civilisation du pays », « nos mamans attendaient seulement le mariage, nous voulons autre chose », « la Congolaise d'aujourd'hui cherche à figurer sur le plan moderne ».

Les préoccupations citées par les non-Bakongo concernent souvent le travail (possibilités de gagner sa vie dans la couture, l'administration, l'enseignement ou l'industrie), le mariage (avec un homme riche ou qui a fait des études), le maquillage. Elles font remarquer que la Congolaise d'aujourd'hui n'a plus peur de causer avec un garçon et que les petites filles commencent très tôt « à penser à des relations sexuelles ».

2. *Aide au mari.* Nous avons aussi posé la question : « une femme peut-elle aider son mari à améliorer sa situation? » Parmi les hommes, 46% des Bakongo et 75% des non-Bakongo ont estimé qu'elle le pouvait. D'après quelques Bakongo cette aide serait surtout matérielle : elle l'aiderait dans son travail ou lui donnerait une partie des fruits de son travail, pour les autres il s'agirait plutôt d'une aide morale (soutien dans les épreuves, bons conseils). Un pessimiste pense que « la femme ne sait qu'exploiter l'homme : quand il tombe en faillite,

elle divorce ou s'enfuit ». La plupart des non-Bakongo n'expliquent pas leur opinion. Pour certains la chose est évidente, « pourquoi ne le pourrait-elle pas? » Pour d'autres, elle peut aider son mari moralement en lui apportant « du bonheur au lieu de malheur ».

Chez les femmes, 77% de Bakongo et 85% de non-Bakongo répondent affirmativement. Pour les deux groupes cette aide peut être morale (conseils) ou matérielle (travail) : « la réussite de beaucoup de familles congolaises grâce aux sacrifices de la femme le démontre », cependant elle doit être prudente car « il y a des hommes qui vivent aux dépens de leurs femmes ». D'autre part, celle-ci ne pourra apporter une aide effective que « s'il lui permet de savoir ce qu'il fait », « lui raconte tout », ou bien « s'il n'est pas opposé à ce qu'elle travaille ».

3. *La question du budget.* A la question « chez vous, qui gère le budget familial? » une minorité d'hommes (44% des Bakongo et 37% des non-Bakongo) ont répondu que c'était leur femme ou leur mère, une partie des autres (30% des Bakongo et 50% des non-Bakongo) ont répondu que c'était eux ou bien leur père, les autres se sont contentés de réponses évasives telles que « c'est la femme si elle a passé par l'école » ou « l'homme dans la majorité des cas » ou bien « c'est le rôle de l'homme ». Parmi les explications favorables au budget confié à la femme nous citerons pour les Bakongo : « elle connaît son ménage, elle sait comment choisir et répartir », « elle est la maîtresse de la maison », « elle connaît mieux le coût des choses », « c'est elle qui fait la cuisine, elle sait ce qu'il faut acheter », « parce que c'est elle qui prépare la nourriture pour toute la famille et qui sait comment répartir l'argent ». Pour les non-Bakongo, « c'est elle qui s'occupe du ménage, mais elle peut être assistée par son mari », « elle s'occupe directement des dépenses étant la maîtresse de maison », « parce qu'elle s'y prend bien ».

Nous trouvons parmi les justifications données par les hommes à leur rôle de ministre des finances du foyer, dans les deux groupes : « parce que la femme est incapable d'établir un budget, elle vit au jour le jour et ne prévoit pas la famine », « toutes les femmes sont dépensières ». Chez les Bakongo : « certaines femmes ne sont pas encore aptes à assumer la charge du budget familial », « papa gère le budget, parce que c'est de lui que provient l'argent ». Chez les non-Bakongo : « la femme n'arrive pas à le faire tous les jours comme il faut », « le mari sait prévoir l'avenir et compter avec l'imprévu », « il sait compter et lui seul est à la tête de la famille ».

Parmi les femmes, 71% des Bakongo et 60% des non-Bakongo ont dit que c'étaient elles ou leur mère qui géraient le budget familial. Les raisons le plus fréquemment invoquées dans les deux groupes ont un caractère financier : « la femme est plus économe », « mon mari finirait l'argent en dépenses inutiles », « il dépenserait trop en boissons et concubines », « chez nous c'est la femme qui gère, mais c'est l'homme qui vote c'est-à-dire qui décide ». Quelques femmes expliquent qu'il

n'y a pas d'hommes chez elles, d'autres que « c'est la femme qui sait, parce qu'elle s'occupe du ménage » et que « là où les hommes comprennent, ils laissent à la femme le soin de gérer le budget ». Un petit nombre de femmes Bakongo (6%) disent que mari et femme établissent le budget et se partagent l'argent suivant les dépenses à effectuer par l'un ou par l'autre.

Les cas où l'homme a la charge du budget (23% des femmes Bakongo et 35% des femmes non-Bakongo) sont souvent expliqués par un manque de confiance de la part du mari : « Je ne sais pas ce qu'il gagne, il dit que je dépenserais trop », « il croit que toutes les femmes volent », « il pense qu'on cache la moitié de l'argent », ou bien par la reconnaissance d'une certaine infériorité de la femme : « pour plus de garantie », « il ne gaspille pas », « il sait mieux penser et prévoir », « c'est lui qui travaille », « les femmes ne savent pas comment dépenser ». Elles disent quelquefois tout simplement : « c'est la coutume ».

Le comité de la JUFAC a été unanime pour attester que dans leurs foyers c'était la femme qui s'occupait du budget parce qu'elle avait la charge du ménage, la majorité des membres de l'UFAC ont pincé les lèvres sans dire un mot tandis que plusieurs murmuraient : « on dit que les femmes sont dépensières, ils s'occupent du budget ».

4. *Y a-t-il eu progrès dans le statut de la femme au foyer?* Nous avons vu dans la IIe partie que les parents de Kinshasa dans la plupart des cas ne choisissaient plus le mari de leur fille, que l'âge moyen du mariage se situait entre vingt et vingt-cinq ans quand la femme, n'étant plus une enfant, pouvait discuter avec son mari. Nous avons vu que l'opinion publique était contre l'homme qui battait sa femme ou l'insultait en public, mais tolérait qu'il le fasse dans sa chambre, que dans la majorité des cas c'était lui qui prenait les décisions importantes sans consulter sa femme, que dans un grand nombre de cas c'était lui qui gérait le budget familial. Notre enquête indique les tendances des groupes plus ou moins évolués, dans les familles où le couple est illettré comme dans celles où la femme seulement est illettrée (la majorité à Kinshasa) : le mari garde d'habitude son salaire et remet à la femme tous les mois, toutes les semaines, ou plus rarement tous les jours, l'argent destiné aux provisions alimentaires. Il garde l'administration du reste. Dans ce domaine l'évolution correspond en général à l'éducation de la femme, même les jeunes gens réactionnaires (ils sont en légère minorité), s'ils épousent une jeune fille instruite et bonne ménagère ont tendance à réviser leur position et à la laisser prendre les rênes.

Dans la IIIe partie nous avons vu que les femmes ne croyaient plus comme autrefois que l'homme était le maître, qu'elles n'avaient plus peur de s'exprimer devant lui, qu'il y avait un changement certain dans l'attitude de la femme à l'égard de l'homme et un changement peut-être léger, mais notable, dans celle de l'homme vis-à-vis de la femme (beaucoup de maris sortent avec leur femme et beaucoup ne la battent pas). Quand la femme est relativement instruite, elle a aussi

son mot à dire dans l'éducation des enfants et ceci est très important. Toutefois l'évolution est trop lente au gré des femmes de moins de trente ans qui crient à l'exploitation de la femme par l'homme, déclarent que rien n'a changé et s'excitent quelquefois au divorce quand elles ont affaire à des maris traditionnels. Nous sommes dans une époque de transition, l'éducation plus poussée d'un grand nombre de filles ne portera ses fruits que dans quelques années, l'émancipation des femmes de Kinshasa est liée à cette éducation.

Statut Social

1. *Facteurs susceptibles d'amener l'égalité des sexes.* Nous avons interrogé nos enquêtés à ce propos. Parmi les hommes, 54% des Bakongo et 25% des non-Bakongo ont répondu l'éducation, ou bien l'instruction. Voici par ordre de fréquence les réponses obtenues chez les autres Bakongo :

l'orgueil de la femme,
aucun,
je n'en connais pas,
le développement de certaines facultés de l'âme.

Chez les autres non-Bakongo :

aucun, elle ne sera jamais égale à l'homme,
la justice sociale,
l'action des femmes,
la maturité générale de la société,
le corps.

La moitié environ des femmes Bakongo (52%) et non-Bakongo (50%) donnent aussi à l'éducation ou à l'instruction un rôle principal. Les autres réponses des femmes du groupe Bakongo sont par ordre de fréquence :

aucun,
l'action des femmes pour rattraper leur retard,
l'action des hommes aidant les femmes à les rattraper,
la compréhension, le gain,
l'aide qui a manqué, la personnalité,
l'intelligence, l'amour, un changement de coutume.

Trois femmes citent au contraire les facteurs susceptibles de retarder l'égalité des sexes : « l'égoïsme de l'homme qui refuse de reconnaître les capacités de sa femme » (2), « le manque de respect de la femme quand elle est sur le même pied que son mari » (1).

Les autres réponses de non-Bakongo sont par ordre de fréquence :

je ne sais pas,
l'entente, la compréhension,
le métier, le travail (camarade de travail),
une législation donnant les mêmes droits,
les voyages, la disparition du complexe de supériorité de l'homme.

Le point étant acquis que c'est l'éducation (ou l'instruction) qu-

est dans l'opinion de la majorité des Congolais éclairés le facteur le plus important dans la promotion et l'émancipation de la femme, nous en arrivons à la question : « faut-il éduquer scolairement garçons et filles de la même façon? »

Parmi les hommes presque toutes les réponses sont favorables (Bakongo 92%, non-Bakongo 88%) : « c'est une chose indispensable », « cela fera disparaître le complexe d'infériorité », « ce sont les capacités qui doivent déterminer le degré d'instruction, pas le sexe », « oui et peut-être leur donner plus d'instruction », « oui, dans un pays évolué comme le nôtre », etc. Les opinions dissidentes ne sont pas expliquées.

La plupart des femmes sont aussi des avocates de l'égalité d'enseignement (Bakongo 94%, non-Bakongo 90%). Voyons d'abord les raisons exprimées par celles qui sont contre l'égalité d'enseignement :

Bakongo — « Pas toujours, garçons et filles ont une psychologie différente »
« Instruits de la même façon, mais le garçon doit aller plus loin »

Non-Bakongo — « A peu près de la même façon, pas tout à fait »
« Non, il y a des métiers propres aux uns et aux autres suivant leur constitution ».

Une femme Bakongo est contre les écoles mixtes : « il faut éviter les brutalités des garçons auprès des filles, même éducation mais dans des écoles séparées ». La plupart des femmes se contentent de répondre affirmativement « oui », « bien sûr », « évidemment », « naturellement » sans donner les raisons de leur opinion. Nous avons cependant relevé quelques explications :

« ils se comprendront mieux ainsi »
« la femme négligée pourra mieux gagner sa vie »
« c'est un moyen de briser la barrière psychologique entre l'homme et la femme »
« pour détruire le complexe d'infériorité des filles ».

2. *Évolution de l'image de la femme.* Nous avons vu en IIIe partie, « Femmes au travail », que beaucoup d'hommes commençaient à entrevoir la possibilité pour une femme d'exercer certains métiers autrefois considérés comme des métiers d'hommes (par exemple : médecin, comptable, gérant d'hôtel) ou d'occuper certaines fonctions jusqu'à présent réservées aux hommes (par exemple : bourgmestre, député, ministre). L'éventail des situations effectivement occupées par des femmes s'élargit tous les jours : après les policières des Mines et de la Protection de l'Enfance, nous avions en 1965 seize jeunes filles parachutistes de l'Armée. La poésie en langue française a cessé d'être un domaine exclusivement masculin, le 23 septembre 1965 l'*Étoile du Congo* publiait un poème « Les mots » composé par une élève du lycée du Sacré-Coeur, Mademoiselle Clémentine Nzuji.

La chanson a également fourni une vedette, malheureusement

en 1965 celle-ci vivait à Londres, où elle était arrivée en 1963 à l'âge de quinze ans. Remarquée par un producteur elle enregistrait en 1964 ses premiers disques sous le nom de Millie. Réussite immédiate, puisque la presse lui reconnaissait la cinquième place dans la « Bourse des succès ». D'après la *Vie Africaine* de juillet 1964, Millie aurait été engagée pour tourner un film avec les plus célèbres vedettes de la chanson anglaise.

Un article de Marie-Odile et Guy Bernard « L'image de la famille dans les revues congolaises », paru dans les *Cahiers Économiques et Sociaux* de décembre 1964, étudie entre autres la nouvelle image de la femme dans *Envol* (revue mensuelle protestante actuellement remplacée par *Moyo* écrite entièrement en kikongo et tshiluba au lieu du français après retrait du soutien missionnaire à *Envol* pour velléités d'indépendance du comité de rédaction), dans *Familles Africaines*, revue mensuelle catholique et dans *Eva*, magazine féministe écrit en français et lingala, avec comité de rédaction africain indépendant. Les trois revues touchent le même milieu : instituteurs et institutrices, employés des deux sexes, jeunes filles scolarisées (sauf en ce qui concerne l'influence religieuse).

Les lecteurs marquent leur accord pour l'émancipation de la femme à condition qu'elle garde sa place d'Africaine et ne suive pas de trop près le mode de vie européen. Pour les trois revues, émancipation signifie plus d'instruction et le travail des femmes est admis : « Elle doit avoir un métier, le travail ennoblit la femme » (*Envol* 28, p.9). « Pas de discrimination dans le recrutement, égalité de salaires » (*Fam. Afr.* 9, p.7), « Pour que la femme travaille, il faut qu'elle ait acquis une formation professionnelle égale à celle de l'homme et que les hommes ne se conduisent pas d'une façon malhonnête avec elle » (*Eva* 18, p. 22).

Nous avons tâché de déterminer dans notre enquête si hommes et femmes estimaient maintenant qu'ils pouvaient impunément confier leurs intérêts à une femme. Presque tous les hommes (Bakongo 92%, non-Bakongo 88%) ont répondu affirmativement. Cependant 15% des Bakongo y apportent des restrictions « si elle a les qualités intellectuelles voulues » ou « si elle est intelligente ».

La grande majorité des femmes (81% des Bakongo et 85% des non-Bakongo) le feraient également, toutefois 26% des Bakongo et 15% des non-Bakongo y apportent des restrictions : « dans certains cas », « quelqu'un des miens », « surtout pour le ménage », « en ma présence », « cela dépend de la femme », ou bien des explications : « si on confie ses intérêts à un homme on ne trouvera rien », « les femmes sont honnêtes, les hommes pas ».

Voyons un peu quelles sont celles qui ne confieraient pas leurs intérêts à l'une de leurs semblables. Parmi les Bakongo, à une exception près, elles ont toutes moins de vingt ans; parmi les non-Bakongo au contraire elles ont tendance à être plus âgées (vingt-neuf à trente-cinq ans). Dans les deux groupes les non-intellectuelles dominent et la condition sociale est moyenne : Bakongo — deux ménagères, une

chômeuse, une couturière, une « étudiante » d'école secondaire, une « bureaucrate » ; non-Bakongo — une « femme libre », une revendeuse, une ménagère.

A côté de l'image de la femme que nous transmettent les revues : délicate, coquette, mais un peu paresseuse, un peu menteuse par manque de courage, ayant besoin d'être soutenue et guidée; à côté de celle que nous ont révélée nos investigations — intelligente, honnête, voulant se développer, mais vite découragée et ne croyant pas à ses possibilités — il y a toujours celle de la femme être inférieur, uniquement créée pour la procréation et pour le plaisir de l'homme. Cette image-là n'a pas évolué, la multiplicité des actes de brutalité dans la rue et dans les lieux publics (hôpitaux, maternités, marchés, bars, autobus), le manque de respect auquel elle doit faire face dans les bureaux, à la Poste, à l'aéroport, dans les dispensaires, à l'ex-Population Noire (Hôtel de Ville) en sont la preuve flagrante. Plusieurs associations féminines, entre autres la Section Féminine du Mouvement Familial Chrétien, se sont attelées à ce problème particulièrement déprimant pour les femmes évoluées.

Beaucoup de femmes revendiquent leur droit au respect et à la courtoisie des hommes par la voie de la presse comme Mme Catherine M. Nzuzi dans *Bataille Sociale* de novembre 1964 :

> « Hélas ! En raison des différenciations d'évolution, nous avons souvent remarqué que dans notre pays la femme n'étant pas sur le même rang social que l'homme, n'est pas du tout respectée et par conséquent elle est sujette au foyer à des tortures inadmissibles dans un pays en marche vers le progrès social comme le nôtre... L'homme de nos jours est tellement orgueilleux qu'il va jusqu'à taper sans gêne et sans scrupules sa femme comme une gosse quand elle lui reproche quelque chose... Il y en a qui croient qu'ils sont infaillibles et que seules les femmes peuvent commettre des erreurs et chaque fois que cela arrive, il faut qu'elles soient l'objet de sévices ».

Statut économique

1. *Salariées.* Nous avons vu que le nombre des institutrices, infirmières, employées était en augmentation constante et qu'un certain nombre de femmes accédaient à des postes de responsabilité assez bien payés. Dans l'enseignement par exemple où il n'y avait que des monitrices, c'est-à-dire des institutrices de second ordre il y a quelques années, on trouve maintenant des directrices d'école, dont les appointements sont beaucoup plus élevés. Là où il n'y avait que des aides-infirmières en 1960, il y avait en 1965 un certain nombre d'infirmières diplômées et une directrice de l'école d'infirmières.

D'après plusieurs informatrices, le statut économique des femmes salariées serait beaucoup plus élevé si toutes celles qui sont qualifiées voulaient travailler et se montraient plus sérieuses et plus disciplinées. Si le nombre de celles qui sont dans l'Administration en général

a augmenté, celui des jeunes filles dans les ministères était inférieur en 1965 au chiffre de 1962. Pourquoi? Parce qu'elles ne se conduisaient pas de façon à rester : « Elles arrivent en retard et partent avant l'heure tous les jours. Elles s'absentent sans prévenir et sans raison valable, un jour, deux jours. Elles ont des conversations interminables avec leurs collègues ou bien occupent le téléphone à longueur de journée pour causer avec des camarades. Le travail n'étant pas fait, on les renvoie. »

« Quand il y a une place vacante, des jeunes filles qualifiées, en chômage, pourraient se présenter, surtout quand la place était précédemment occupée par une femme, pas une seule candidate; l'Administration se voit obligée de choisir entre les nombreux candidats masculins. »

« Il y a des filles non qualifiées qui voudraient bien travailler dans un bureau et qu'on pourrait former sur place, mais elles savent qu'on ne les prendrait pas, alors elles ne viennent pas. La majorité des filles bien préparées sont des paresseuses qui ne veulent pas mettre leurs connaissances au service du pays. La première promotion de l'École des Sciences Commerciales en 1964 a eu quatorze filles, elles sont toutes employées, elles n'ont eu qu'à paraître. »

2. *Travailleuses indépendantes.* Jusqu'à présent la grande majorité des travailleuses indépendantes s'est tournée vers le commerce. Le nombre des vendeuses au marché s'est accru proportionnellement à la croissance de la population, celui des marchandes qui font le commerce inter-urbain de produits alimentaires a augmenté dans les mêmes proportions, mais le nombre de celles qui ont atteint un haut standing économique est excessivement restreint. Les petites boutiques de commerce général tenues par des femmes abondent mais n'ont pas beaucoup évolué durant les vingt dernières années. Quelques femmes d'affaires ont réussi, le plus souvent grâce à la spéculation sur les denrées alimentaires achetées à l'étranger ou dans d'autres parties du pays, à accumuler des capitaux relativement élevés, mais c'est encore la vente des boissons (buvette, bar-restaurant, bar-dancing) qui s'avère la plus fructueuse pour la moyenne des femmes et qui continuera probablement à l'être pendant un certain nombre d'années.

Malgré un sens commercial inné, les Congolaises se sont laissées distancer par les hommes à cause de leur manque d'instruction. Rares sont les vendeuses du marché qui ne sont pas totalement illettrées, les boutiquières sont généralement un peu plus instruites, ce qui ne les empêche pas d'ordinaire d'être incapables de calculer un prix de revient et d'établir un prix de vente leur donnant un bénéfice raisonnable. Elles se rappellent le prix d'achat, mais oublient souvent de faire intervenir les frais (transport, amortissement du matériel, paiement des aides, pourcentage de déchets, etc.) quand il s'agit d'évaluer un stock. Elles savent toutes lire et écrire, mais, comme dans le cas des tenancières de débits de boissons, des marchandes et

des femmes d'affaires, beaucoup d'entre elles n'ont pas dépassé la deuxième année primaire et nous n'en avons connu aucune sortant d'une école technique commerciale.

La Congolaise de la capitale est néanmoins très importante au point de vue économique en général et au point de vue commercial en particulier : *a*) comme consommatrice — elle dépense relativement beaucoup pour la nourriture de la famille, pour sa toilette, ses vêtements et ses bijoux; *b*) comme distributrice — marchandes, tenancières de débits de boissons, boutiquières et revendeuses sont avec leurs collègues masculins les derniers maillons de la chaîne des intermédiaires entre producteurs et consommateurs; *c*) comme agent de publicité — cette caractéristique était tellement reconnue par les Belges durant les dernières années de la colonisation que dans la « Réponse au Questionnaire relatif au Programme commercial pour 1960 » fournie par une brasserie de l'ex-Léopoldville on peut voir à la page 2 que les femmes ibres étaient les « faiseurs d'opinion » les plus importants. Dès juillet 1959, dans un « Memo relatif à la campagne de Promotion des ventes de Bière », il était question du concours des « Filles Modernes » organisé par Pauline Bibi (Topoke).

Cependant cette importance n'est pas reconnue par la société congolaise, si bien que le statut économique de la Congolaise est encore assez bas. Il faudrait davantage de commerçantes instruites et de puissantes associations professionnelles pour améliorer ce statut.

La femme occupe dans l'industrie comme dans le commerce une situation subalterne. Pourquoi tant de femmes continuent-elles à s'adresser à un tailleur pour leurs vêtements à la mode européenne plutôt qu'à une couturière diplômée? Il y a quelques couturières, mais pourquoi n'y a-t-il pas des ateliers féminins avec première, coupeuse, couturières et apprenties? Pourquoi n'y a-t-il pas davantage de restaurants tenus par des femmes? Tout le monde est d'accord sur le fait que les femmes, mieux que les hommes savent faire la cuisine congolaise, malheureusement très peu sont préparées au travail d'administration qu'exige un établissement de ce genre.

Une femme, Mme Marie Mattie, tient deux dispensaires, pourquoi n'y en a-t-il pas d'autres parmi les infirmières diplômées à ouvrir des maternités privées comme au Nigeria? L'une de nos informatrices est très sévère au sujet de certaines jeunes filles qui ne visent que des sinécures ou refusent de travailler, de prendre les responsabilités qu'on était en droit d'attendre d'elles pour le développement du pays. Elle cite le cas d'une jeune personne très intelligente qui a joui d'une bourse d'études missionnaire de 1957 à 1964, l'oncle ayant payé le voyage aller-retour en Belgique. Le père gagne 4 000 f congolais par mois (129 f), plus diverses allocations, il a six enfants à charge et la mère ne travaille pas, bref la misère. Elle a étudié la couture deux ans (elle sortait d'une école ménagère), puis le secrétariat quatre ans, enfin la coiffure un an. Elle est revenue quand ses protecteurs lui ont coupé les vivres. Elle a essayé d'ouvrir un atelier, mais l'a fermé au bout de trois mois, car disait-elle « les Congolaises ne comprennent pas la haute

couture ». On lui a trouvé une place dans un bureau, elle s'est fait renvoyer pour « manque de ponctualité ». Elle refuse de se présenter autre part pour travailler, elle a décidé de « retourner en Belgique pour étudier ». Les filles de la génération qui fréquente actuellement les écoles secondaires techniques de Kinshasa seront probablement mieux adaptées.

Statut juridique

Il n'y a pas encore de législation adéquate concernant la femme, son droit de posséder, d'hériter, son mariage et son divorce. On applique la « coutume de Kinshasa » qui est faite de « précédents », ou la coutume des parties quand celle-ci leur est commune et n'est pas contraire à l'ordre public. Or, plusieurs d'entre les jugements récents sont en faveur de la femme, constituant ainsi des « précédents » pour ceux qui vont suivre.

Nous avons cité en IIe partie en parlant des causes de divorce, le cas de compensation pécuniaire accordée par le tribunal de Kintambo à une femme dont le mari s'était servi des allocations familiales de ses enfants pour entretenir une concubine en son absence. Il s'est présenté plusieurs cas de plaintes contre le mari pour répudiation « illégale » (c'est-à-dire imméritée) et dans certains d'entre eux cette répudiation a été transformée en divorce, solution généralement plus équitable pour la femme.

Autre progrès dans le statut juridique de la femme, elle se voit plus souvent confier la garde des enfants en cas de divorce ou de mort du mari. Quand elle garde les enfants, soit définitivement, soit jusqu'à l'âge de sept ans, elle peut réclamer et obtenir pour eux une pension alimentaire du mari ou de ses ayants-droit. Le lévirat a complètement disparu à Kinshasa, même chez les païens illettrés de la classe populaire.

La Commission Permanente pour la Protection des Indigènes, réunie en 1947 à Elisabethville, a émis le vœu n° XVI « que dans tous les cas où un indigène a pu faire un testament ou exprimer des volontés *post-mortem*, ces volontés soient respectées dans la mesure où les droits imprescriptibles nés de la coutume ou de la loi ne seraient pas transgressés, *ainsi que chaque fois qu'elle se manifeste en faveur de sa femme ou de ses enfants* » ce vœu s'est réalisé. Les ayants-droit de l'homme n'osent attaquer un testament léguant à la femme la maison ou la garde des enfants, ou l'un et l'autre.

Les plaintes de femmes contre des débiteurs ou pour abus de confiance sont considérées à l'égal des plaintes masculines. Une femme peut acheter ou vendre une parcelle, bâtie ou non, elle peut introduire une demande auprès du bourgmestre quand il y a des terrains à distribuer dans la commune et en recevoir un si elle réunit les qualifications voulues.

Statut politique

1. *Grandes dames du temps jadis.* D'après Westermann (*Les peuples et les civilisations de l'Afrique*, p. 184 et suiv.), dans le cercle congolais

du Sud « la mère et la sœur du roi ont partout une situation très en vue : lorsque la succession du trône est régie par le matriarcat, la sœur est généralement la mère du futur roi. Ces dames ont souvent leurs propres capitale et gouvernement. Le double gouvernement du royaume de Lounda est célèbre : le roi ou *mwata-yamvo* avait une co-souveraine, la *loukokecha*, et lors du choix de l'héritier parmi les fils du roi (exceptionnellement la succession au trône était régie au Lounda par le patriarcat) elle avait à dire son mot en même temps que les autres conseillers... Il y a eu aussi des reines indépendantes comme par exemple celles du Boma du Nord, le royaume du Sud avait un roi. »

D'après le même auteur, dans le cercle congolais du Nord « sur le Moyen-Congo, la civilisation politique et sociale du Sud a afflué avec les Teke, on peut en dire autant des peuples du Bas Kassaï et du Loukenjé parmi lesquels il n'est point rare de trouver le matriarcat et des femmes chefs de tribus » (p. 198).

Ce passé politique glorieux s'est effacé au fur et à mesure que pénétrait la colonisation, le système de descendance matrilinéaire qui offusquait les principes et choquait les habitudes des civilisateurs a été lui aussi violemment combattu, mais il était plus dur à vaincre que le mode de gouvernement, et du moment que l'instruction accordée à l'homme était refusée à la femme qui n'avait droit qu'à un enseignement au rabais, il était fatal que le décalage créé par l'impossibilité d'accès aux nouveaux moyens d'acquérir du prestige aboutît à une infériorité sociale et politique, à l'image de la femme, créature servile, instrument de procréation et de plaisir.

Il faut rendre hommage à quelques Congolais qui durant ces vingt dernières années se sont dévoués à la promotion de la femme, l'aidant dans ses associations, demandant par la voie de la presse un enseignement plus adéquat à ses besoins, de meilleures écoles, faisant des démarches auprès des autorités missionnaires et laïques afin d'obtenir que les filles apprennent le français comme les garçons. Malheureusement l'influence de ces hommes de bonne volonté n'a jamais été assez forte pour changer l'orientation de la politique coloniale et, depuis l'indépendance, pour inaugurer une politique de promotion et d'émancipation féminine.

2. *Pour et contre le vote des femmes.* Jusqu'à présent, si les femmes sont en principe éligibles aux élections communales et législatives il n'y a eu que Mme Weregemere à être élue conseillère à Bukavu en 1960 à la place de son mari qui était alors en prison (Mme N'Kumu avait été nommée au Conseil de Cité de Léopoldville en 1956). Elles ne seront électrices qu'à partir de 1970.

Nous avons essayé dans notre enquête de savoir ce que les hommes et les femmes interviewés pensaient de la question du vote. Les avis sont partagés chez les hommes des deux groupes, la moitié est d'accord tandis que l'autre moitié s'y oppose. Certains approuvent avec une restriction : « oui, quand la majorité sera mûre », « oui, mais il faut assurer d'abord son éducation », d'autres désapprouvent en prenant

comme prétexte l'union du couple : « non, le mari s'entend avec sa femme avant d'aller voter », « non, en réalité mari et femme choisissent quand c'est lui seul qui vote ».

Parmi les femmes, 87% des Bakongo et 65% des non-Bakongo se sont montrées favorables au vote mais plusieurs avec des restrictions, par exemple : « celles qui savent lire » ou plus souvent « celles qui ont étudié » ou encore « oui, mais pas encore ». Certaines réponses sont ambiguës « oui, mais il y a un doute dans mon esprit », « on ne sait pas, oui et non ». Une femme explique : « nous devons voter afin d'avoir des femmes députés ». Celles qui sont contre le vote disent que « les femmes ne savent ni ce qu'est le vote, ni pourquoi et comment voter » ou « elles ont d'autres idées en tête » ou « elles ne sont pas préparées » ou enfin « il y aurait des troubles en ville et au village ».

Quelles sont les femmes qui trouvent que le vote des Congolaises ne serait pas un bien pour le pays? Elles sont d'âges variés : de vingt-trois à quarante-deux ans parmi les Bakongo, de dix-neuf à trente-huit ans parmi les non-Bakongo, généralement d'instruction et de situation sociale supérieure à la moyenne (chez les Bakongo : hôtelière, directrice de Centre Social, présidente d'association pour la promotion de la femme ; chez les non-Bakongo : femmes de hauts fonctionnaires, institutrice, accoucheuse).

3. *Si les femmes votaient, comment et pour qui voteraient-elles?* Voici par ordre de fréquence les réponses obtenues des hommes de notre enquête :

Bakongo : elles ont l'esprit tribaliste, elles voteraient pour quelqu'un de chez elles,
pour celui qui leur donnerait le plus d'argent,
pour quelqu'un de leur sexe, elles veulent des députés femmes,
d'après la richesse, l'amabilité, l'apparence physique du candidat,
d'après l'intérêt du mari ou de la famille,
pour un ami, pour le candidat du mari,
d'après leur opinion personnelle,
d'après la renommée du candidat.

Non-Bakongo : pour quelqu'un de leur tribu,
d'après l'apparence physique, la gentillesse, la réputation du candidat,
pour qui les paierait davantage,
pour le candidat du mari.

Dans les deux groupes les opinions coïncident quant à l'importance de l'appartenance ethnique, de l'argent distribué, des qualités physiques et de la réputation du candidat, enfin de l'influence du mari. Seuls les Bakongo accordent quelque poids au sexe, à l'amitié et à l'opinion personnelle de la femme.

Pour 60% des femmes Bakongo, le vote des Congolaises sera influencé par des motifs positifs :

elles voteront d'après leur opinion personnelle,
d'après la compétence des candidats,
pour celui qui assainira le marché,
pour celui qui respectera les femmes,
pour celui qui les émancipera.

Pour 22% d'entre elles, il le sera par des motifs négatifs :

elles voteront pour celui qui les paiera le plus,
pour quelqu'un qu'elles connaissent, un parent, un ami,
pour leur mari ou pour son candidat,
pour le bien de leur famille,
elles seront influencées par les hommes.

Pour les 18% restantes la réponse est ambiguë, par exemple : « pas de différence entre le vote d'un homme et celui d'une femme lettrée », ou nulle.

Trente pour cent seulement des femmes non-Bakongo pensent que des motifs positifs influenceront le vote de leur compagne :

elles voteront d'après le comportement et la compétence du candidat,
elles voteront librement,
pour le plus intelligent.

Le reste, c'est-à-dire 70%, n'avance que des motifs négatifs :

d'après l'origine ethnique du candidat,
pour celui qui les paiera le plus,
pour une femme,
comme leur groupe,
pour quelqu'un de leur connaissance, un parent ou un ami.

Les membres du Comité de la JUFAC croient que le vote de la femme sera dans beaucoup de cas influencé par le mari et qu'il faudra lutter pour obtenir un vote féminin libre et indépendant. Quant à ces dames de l'UFAC, elles sont formelles : « chacun a son opinion et vote suivant son opinion ».

4. *Que souhaiteriez-vous à votre fille sur le plan politique?* Dans les deux groupes, les réponses masculines à cette question ont été en majorité nettement contre des activités politiques pour leur filles :

Bakongo — 31% de réponses favorables :

elle s'occupera de politique si les circonstances s'y prêtent,
si elle en a la vocation,
si elle en est capable,
pas de fanatisme, mais la compréhension des problèmes politiques.

— 69% de réponses défavorables :

les femmes ne sont pas mûres, elles n'ont pas à s'ingérer dans la politique,

la politique donne trop d'ennuis,
pas de politique (46%).

Non-Bakongo — 25% de réponses favorables :

elle pourra se faire politicienne si elle veut,
elle devra surtout avoir des informations générales.

— 75% de réponses défavorables :

la politique c'est pour les hommes,
la politique comporte trop de risques,
elle devra rester neutre.

Parmi les femmes comme parmi les hommes, le groupe Bakongo est moins défavorable à l'idée de voir la femme de demain militer dans la politique.

Bakongo — 48% de réponses favorables :

qu'elle fasse de la politique si elle sent qu'elle en est capable,
si son mari l'accepte, elle s'occupera de politique,
je lui souhaite bonne réussite prévoyance et raison,
qu'elle fasse changer nos lois,
qu'elle observe avant d'agir,
qu'elle soit plus curieuse que moi.

— 52% de réponses défavorables à toute activité politique :

pas de politique, cela ne regarde pas les femmes,
c'est encore trop tôt pour les femmes,
trop de compromissions,
la politique détruira le pays,
une femme ne peut pas en faire,
la politique ne m'intéresse pas, elle ne l'intéressera pas non plus.

Non-Bakongo — 35% de réponses favorables :

qu'elle fasse une autre politique que celle qu'on voit depuis l'indépendance,
les femmes doivent s'y mettre pour sauver le pays,
qu'elle fasse de la politique si son mari veut.

— 65% de réponses défavorables :

pas de politique, elle se ferait trop d'ennuis,
les politiciens ont la vie courte,
trop de compromissions,
qu'elle suive la politique de son mari.

Les jeunes personnes du Comité de la JUFAC sont unanimes à souhaiter que toutes leurs filles s'occupent de politique. A l'UFAC, huit femmes sur les cinquante-six présentes voudraient voir leurs filles engagées dans la politique.

5. *Presse féministe. Eva, revue de la femme moderne*, publie chaque mois des articles en français et en lingala lus par les deux sexes et des lettres de ses nombreux correspondants masculins et féminins. Elle a pour centres d'intérêt des problèmes féminins et prend constamment parti contre la dot, la polygamie, le mariage forcé ; elle préconise le travail féminin, le libre choix du mari, etc.

Le Progrès, quotidien, a chaque semaine une « page de la femme » en lingala où lectrices et lecteurs peuvent s'exprimer sur des nouvelles ou des questions regardant « le sexe faible ».

L'*Étoile du Congo*, quotidien, a aussi sa « page de la femme » hebdomadaire avec interviews et portraits de femmes, articles de fond écrits par des hommes ou quelquefois par des femmes sur l'évolution ou la promotion de la femme.

En dehors de la page de la femme, ces journaux publient aussi régulièrement des articles féministes. *Le Courrier d'Afrique*, quotidien, publie aussi de temps en temps des articles et des comptes rendus sur les activités des associations féminines.

ENSEIGNEMENT FÉMININ

Généralités

1. *Les besoins.* Depuis l'indépendance, ou plutôt, d'après nos informateurs, depuis la décennie qui a précédé l'indépendance, les parents congolais vivant dans les centres ont compris la nécessité de l'instruction pour les filles, mais le système colonial freinait leur élan, ce n'est que depuis 1960 qu'ils ont pu envoyer leurs filles en grand nombre à l'école secondaire au lieu de l'école ménagère après des études primaires et que le pourcentage de celles-ci dans l'enseignement primaire — maintenant à peu près le même pour les deux sexes — ne cesse de s'élever (il était déjà de 44,5% en 1963-64).

Cet afflux des filles dans les écoles n'a pas été sans créer divers problèmes, vu qu'il coïncidait avec un accroissement spectaculaire de la population en général et avec le départ d'un certain nombre d'instituteurs et de professeurs belges. On a dû bâtir de nouvelles classes, pas assez pour satisfaire à la demande, recruter avec l'aide de l'UNESCO des professeurs étrangers pour l'enseignement secondaire plus affecté que le primaire par l'absence de cadres et engager localement des professeurs non qualifiés à titre temporaire. Il a fallu aussi construire ou commander à la hâte un minimum de matériel scolaire. Nous voici donc en présence de trois sortes de difficultés : manque de classes, manque de professeurs, manque de matériel éducatif.

Ces difficultés qui atteignaient les enfants des deux sexes dans les écoles mixtes se faisaient davantage sentir dans les écoles de filles, surtout dans les classes secondaires où les directrices se trouvaient dans l'alternative d'employer des étrangères ou des Congolaises non qualifiées.

Nous avons vu précédemment à quoi étaient exposées les fillettes dans certaines classes mixtes à professeur masculin.

2. *Baisse du niveau des études.* L'enseignement primaire officiel mixte date de 1955, il existait à l'ex-Léopoldville parallèlement à un enseignement officiel pour filles datant de 1923 qui jusqu'en 1960 était de niveau inférieur mais s'est amélioré depuis. Au lendemain de l'indépendance, un nombre important de maîtres a quitté l'enseignement pour la politique ou l'administration, ils ont été remplacés par d'autres qui ne les valaient pas. Les classes trop nombreuses, les retards de paiement suscitant des grèves, les troubles sociaux désorganisant l'appareil scolaire ont provoqué un peu partout un sentiment de malaise, un mécontentement sourd qui s'exprime chez les maîtres par un manque d'enthousiasme au travail de sorte que le niveau de la classe terminale dans le primaire a certainement baissé dans la capitale comme dans le reste du pays.

Ces élèves, généralement faibles, ne sont pas toujours sélectionnés d'une façon rigoureuse à leur entrée dans le secondaire : lorsqu'il s'agit de garçons, la camaraderie politique, le népotisme, ont libre jeu. Pour les filles, au contraire, la tendance est de les diriger plutôt vers un enseignement ménager, quelquefois en dépit de réelles aptitudes pour l'enseignement général. Quand ces élèves faibles tombent sur un maître incompétent (les classes d'orientation, sixième et cinquième secondaires, sont très souvent confiées à des professeurs non qualifiés) il y a beaucoup de chances pour qu'ils n'atteignent pas en deux ans le niveau d'entrée dans le second cycle. On ne fait jamais doubler toute une promotion, les moins mauvais continueront donc avec un retard accumulé depuis le primaire. Certains voudront faire des études supérieures, ou bien on les acceptera et l'enseignement supérieur se trouvera dévalué, ou bien on leur imposera des années préparatoires, deux ans de propédeutique à l'Université, par exemple, solution très peu satisfaisante.

3. *Crise des écoles primaires.* Nous avons déjà effleuré le sujet dans les paragraphes précédents; une enquête de M. Albert Mataboro à ce sujet dont les résultats ont paru dans *Le Progrès* du 10 octobre 1965 nous permettra de faire le tour de la question. D'abord les classes trop nombreuses : « Nous avons vu des classes de soixante et de soixante-cinq élèves dans lesquelles trois élèves occupent un même banc » (le banc est censé être individuel). La moitié des élèves n'arrive pas à finir ses études, et parmi ceux qui le font, un tiers seulement pourra continuer, les autres candidats en seront empêchés faute de place dans les écoles secondaires (l'Athénée de Kalina a des classes de cinquante élèves et celui de Ngiri-Ngiri utilise ses locaux pour des groupes travaillant le matin et d'autres groupes travaillant uniquement l'après-midi).

D'autre part, on fait tout pour décourager les instituteurs primaires. Les jeunes gens sortant de l'école normale doivent enseigner gratuitement pendant trois mois, ensuite il leur faut parfois attendre cinq mois avant de recevoir leurs appointements. « Ici, c'est un instituteur qui

s'épuise à corriger cinquante-cinq cahiers de devoirs par jour et à préparer les leçons du lendemain, là un autre transpire pour faire suivre soixante élèves. Pour être payés, ils se voient obligés à recourir à leur unique arme : la grève. Il en résulte le découragement et le dégoût du métier ». Quand ils ont épuisé leur patience, ils donnent leur démission et viennent grossir les rangs de la bureaucratie.

« Les retards incessants dans le paiement (des appointements) et les grèves qui jalonnent les cinq années d'après l'indépendance ne sont pas de nature à maintenir haut le prestige de la carrière enseignante... Le métier de maître, fort apprécié à l'époque coloniale se dévalue dans les consciences des jeunes... Cela fait peser sur l'avenir de l'enseignement une sérieuse menace car notre pays ne continuera pas indéfiniment à vivre aux crochets de l'assistance étrangère ».

Dans la plupart des écoles primaires où l'auteur de l'article a interrogé les enfants sur ce qu'ils voudraient être dans l'avenir, parmi les garçons comme parmi les filles, il n'y en avait pas plus de 20% à choisir l'enseignement comme carrière. Fait plus grave encore, dans les écoles normales visitées, les élèves semblaient considérer « leurs études comme un pont » vers des carrières plus intéressantes à leurs yeux.

4. *La question de minerval.* D'après l'article 33 de la Constitution, l'enseignement officiel est gratuit au Congo, mais cet article n'a jamais été appliqué à cause des difficultés matérielles auxquelles les différents gouvernements qui se sont succédé ont dû faire face pour obtenir que les écoles puissent fonctionner de façon plus ou moins satisfaisante. Beaucoup de parents surtout ceux qui ont cinq ou six enfants d'âge scolaire se plaignent de ne savoir où donner de la tête pour réunir l'argent nécessaire au paiement du minerval.

Un article en lingala du *Progrès* du 21 juillet 1965, à propos d'augmentations inconsidérées du minerval qui avait doublé ou triplé au cours des dernières années, faisait observer que le gouvernement aurait dû commencer par augmenter le salaire des manœuvres qui n'était que de 2 700 f par mois avant d'élever à 900 f par trimestre le minerval des écoles où l'on ne payait autrefois que 300 f. Comment en effet serait-il possible à ces malheureux d'entretenir à l'école plusieurs enfants quand le minerval de chacun représenterait le neuvième de leur salaire? Sans compter les fournitures scolaires, les costumes, les souliers!

C'est sans doute la raison qui a porté les Sœurs de l'externat du Sacré-Cœur de Limete à rendre gratuite leur école à partir de septembre 1965 sous le nom d'École Saint-Dominique, destinée par priorité aux filles de la paroisse de Saint-Dominique.

5. *Retard scolaire.* Parmi les enfants actuellement à l'école primaire à l'ex-Léopoldville il s'en trouve très peu qui n'ont pas commencé à six ans (filles ou garçons), il s'en trouve même un pourcentage non négligeable qui a commencé à cinq ans. Nous ne parlons pas de ceux que les parents n'ont pu inscrire, dans aucune école reconnue, à l'âge de six ans et qui risquent fort, s'ils n'ont pas été casés dans un établissement non reconnu, de rester analphabètes toute leur vie. Or, dès la deuxième

primaire, près de la moitié des enfants sont en retard d'un an et plus du quart de deux ans — les garçons comme les filles — et ce retard pourra encore s'accentuer au cours de leurs études primaires. La situation n'est en rien particulière à la capitale, M. R. Maistriaux parlant de l'ex-Elisabethville (*La Femme et le destin de l'Afrique*, p. 275) nous dit que « sur les cinquante-six écolières âgées de dix à quatorze ans interrogées sur leurs loisirs, on n'en trouve aucune se trouvant dans la classe correspondant à son âge. Une est encore en première primaire, quinze en deuxième, onze en troisième, treize en quatrième, onze en cinquième et cinq en sixième. Pas de différence significative entre garçons et filles ».

Pourquoi ce retard? M. Maistriaux l'attribue au niveau social de la famille et au bilinguisme. Il cite les recherches de W.F. Hotyat dans la province belge du Hainaut : « Selon que le milieu social auquel ils appartiennent est élevé, moyen ou pauvre, le nombre des enfants bien ou moyennement doués descend de 70% à 45% et à 30% ; celui des enfants retardés d'un an monte de 25% à 30% et à 35%, tandis que la proportion des retardés de deux ans passe de 5% à 25% pour atteindre 35% dans les milieux pauvres » (*op. cit.* p. 316,). Il cite aussi celles du Dr Marcelle Geber portant sur trois cent cinquante-sept garçons et filles noirs de l'Ouganda, de Dakar et de l'Afrique du Sud : « La courbe de leur développement est même légèrement en avance, à la fois sur celle des enfants américains décrite par Gesell et sur celle des enfants européens telle qu'elle a été analysée par Madame Aubry et son école » (p. 317). Pourquoi? Parce qu'il s'agissait d'un milieu d'universitaires noirs authentiques.

Le bilinguisme est non moins important. La grande majorité des enfants congolais de Kinshasa, l'ex-Léopoldville, parle non pas deux mais trois langues : leur langue maternelle (kikongo dans plus de la moitié des cas) à la maison, le lingala pour communiquer avec les camarades, se débrouiller au marché ou dans l'autobus, le français en classe. Les filles sont encore plus handicapées que les garçons parce que ceux-ci en dehors de l'école peuvent s'entretenir en français avec leur père et ses amis quand ils commencent à grandir tandis que les femmes parlant français sont encore exceptionnelles et, parmi elles, rares sont celles qui se servent de cette langue pour s'adresser à leurs filles.

Les effets pédagogiques du bilinguisme ont été étudiés par S. De Coster et E. Derume dans *Retard pédagogique et Situation sociale dans la Région du Centre et au Borinage*, non seulement parmi les enfants des ouvriers étrangers recrutés pour les mines des provinces wallonnes, mais parmi les écoliers du Pays de Galles et des écoles internationales. Nous avons pu les observer en 1942 à New York dans deux classes expérimentales dites de « slow learners » (lit. ceux qui apprennent lentement), élèves présentant un retard scolaire de trois ans et plus attribué à une intelligence déficiente d'après les tests administrés. Or, presque tous ces enfants avaient des troubles familiaux et plus de la moitié étaient des étrangers comprenant mal l'anglais (Porto-Ricains, Italiens, Grecs, Antillais, etc.) et ne le parlant jamais dans leurs familles. Nous avons encore présent à la

mémoire le cas d'un petit Danois de douze ans dont le quotient d'intelligence mesuré à l'entrée dans la classe spéciale et à la fin de l'année scolaire était passé de 80 à 90.

Le retard des écoliers congolais ne serait pas bien grave si le ministère de l'Éducation nationale n'avait pas inclus dans sa circulaire du 10 mai 1963 l'âge parmi les conditions d'accès en première année d'études secondaires en ces termes : « Seuls peuvent être candidats les élèves de la classe de fin d'études primaires âgés de moins de quinze ans au 31 décembre de l'année en cours et ayant passé avec succès les examens du certificat d'études primaires ». Tous ceux qui ont un retard de trois ans se trouvent donc éliminés d'office et ils sont légion. D'après un article du *Courrier d'Afrique* daté du 31 août 1965, il y aurait au Congo 1 850 000 jeunes gens ayant terminé la sixième primaire et « flânant, sans aucun débouché ».

On estime dans certains milieux congolais que l'intelligence ne se développe plus après quinze ans, donc qu'un enfant qui passe son certificat d'études à cet âge n'a aucune chance de pouvoir faire des études secondaires complètes. Qu'arrive-t-il? Plusieurs enfants trichent sur leur âge en changeant un chiffre à leur date de naissance, ou bien en achetant un nouveau livret d'identité. Ils ont sous les yeux l'exemple de leurs aînés : certains qui ont menti pour avoir accès aux études secondaires jouissent d'une bonne éducation et préparent un brillant avenir, tandis que les plus honnêtes qui ont décliné franchement leur âge ont été rejetés, privant ainsi le pays de bons éléments qui iront grossir les effectifs de mécontents et d'aigris. Les éducateurs qui s'aperçoivent souvent de la fraude sont pris dans un dilemme : faut-il laisser tricher? faut-il sévir? Qu'est-ce qui vaut mieux pour le bonheur de l'enfant quand il a la capacité intellectuelle, les qualités morales, une bonne santé et les moyens pécuniaires d'achever ses études?

Jardins d'enfants

1. *Subventionnés.* En Afrique, plus que partout ailleurs, l'initiation à la vie scolaire doit commencer de bonne heure, surtout dans le cas de la petite fille qui vient le plus souvent d'un foyer non évolué ou partiellement évolué et qui n'aura peut-être pas le loisir de parcourir le cycle complet des études primaires.

La première « classe gardienne pour petites filles » créée en 1927 fut logée dans un abri en feuilles de palmier, en 1933 elle fut transférée dans une « maison d'Européens » et en 1935 à l'École Saint-Pierre au cœur de la « cité indigène » de Kinshasa où elle existe jusqu'à présent.

Malheureusement, l'enseignement pré-primaire ne s'est pas généralisé et les gouvernements qui se sont succédé depuis 1960 ne semblent pas avoir compris toute son importance. Dans les effectifs des écoles catholiques officielles et subventionnées, nous voyons par exemple 342 enfants des deux sexes en classes gardiennes et 11 452 en première année primaire pour 1964-65. La même disproportion peut être observée dans l'enseignement protestant, salutiste ou kimbanguiste. Mieux encore,

cette année-là il n'y avait pas de classe gardienne dans l'enseignement laïque officiel.

2. *Privés.* Nous citerons le plus important en 1965, celui de l' « Oeuvre Servir » (directrice Mme Grunn) qui élève trois cents filles et garçons de deux ans et demi à six ans depuis 1963. La directrice est belge, mais ses dix monitrices sont congolaises et les deux meilleures d'entre elles sont initiées aux problèmes de direction d'un jardin d'enfants afin de pouvoir en ouvrir d'autres dans des communes différentes. Les enfants prennent à l'école leurs trois repas dont le menu est soigneusement étudié au point de vue vitamines et calories. On leur apprend fables et chansons françaises, ils exécutent de petits travaux dirigés, participent à des jeux organisés avec périodes de sieste. Malheureusement le minerval élevé (800 f par mois) met ce jardin d'enfants hors de la portée de ceux qui en auraient le plus besoin.

3. *De foyers sociaux.* Tous les foyers sociaux sont subdivisés en plusieurs sections ayant chacune des activités particulières, le jardin d'enfants est l'une de ces activités. Prenons par exemple celui de Matete, là deux monitrices s'occupent des enfants de quatre et cinq ans. Elles s'efforcent de leur donner des leçons d'observation, de toilette, de gymnastique. Elles leur enseignent divers jeux, le dessin, le bricolage. Elles tâchent de leur donner des notions de politesse, de savoir-vivre. Le cadre est moins luxueux qu'à « Servir », on mange et on dort chez soi, mais c'est tout de même une préparation valable à l'école primaire. Et puis, on ne paie pas 800 f par mois ! Ce jardin qui avait commencé l'année avec 128 enfants (beaucoup trop pour deux monitrices) a fini avec 76, tous ceux qui avaient ou allaient avoir six ans dans l'année ont été inscrits dans une école primaire du quartier après entente avec les parents.

Enseignement primaire

1. *Évolution du nombre de filles dans les écoles.* D'après les statistiques scolaires du ministère de l'Éducation nationale pour la ville de Kinshasa, années 1962-63 et 1963-64, il y avait dans les écoles de filles et écoles mixtes de la capitale correspondant aux types de gestion suivants :

	1962-63		1963-64		Changement
	Nombre d'élèves	% filles	Nombre d'élèves	% filles	
officiel laïque	16 166	43	18 555	43	+ 2 389
catholique (officiel ou subventionné)	25 561	45	25 615	43	+ 54
protestant subventionné	7 471	45	10 221	43	+ 2 750
kimbanguiste subsidié	2 040	45	2.454	45	+ 414
TOTAL :	51 238	44	56 845	44	+ 5 607

Les écoles primaires non agréées par l'État n'ont pas été recensées. Il existe par exemple des classes primaires pour filles dans tous les foyers sociaux officiels ou privés et un certain nombre d'écoles privées à effectif relativement faible qui ne se conforment pas toujours au programme officiel.

La proportion de filles dans l'enseignement primaire n'a pas varié de 1962-63 à 1963-64 : toujours 44%. Nous n'avons pas pu obtenir les statistiques complètes de 1964-65, mais dans celles de l'enseignement catholique nous avons 27 924 filles sur 57 895 élèves, la proportion est donc passée de 43% à 48% et dans certaines années en deuxième et troisième par exemple, le nombre de filles inscrites dépasse celui des garçons (53% et 51% respectivement).

La limite d'âge de six à onze ans n'est guère observée, on enregistre une grande dispersion des âges et un fort pourcentage de retards chronologiques dont nous avons déjà parlé dans les différentes classes. Aussi, malgré un taux élevé de scolarisation, un grand nombre de filles d'âge scolaire ne fréquentent aucune école. On observe également au cours des études primaires une déperdition importante à cause du taux élevé du redoublement, de plus les nombreux enfants inscrits en première année à huit ou dix ans ne restent que peu de temps à l'école. Voyons la proportion du nombre d'élèves de sixième année par rapport à celle du nombre d'élèves de première année. En 1962-63 nous avions 25% et en 1963-64, 26%. Comparant seulement les statistiques catholiques, nous avons 27% en 1962-63, 31% en 1963-64 et 50% en 1964-65. La moitié des filles entrant à l'école dans l'enseignement catholique a donc maintenant des chances d'achever le cycle complet des études primaires.

La jeunesse scolarisable augmente chaque année, mais il faut la caser, construire de nouvelles classes, on en a bâti trois cent vingt en 1963 mais ces locaux ne suffisaient plus en 1965 pour tous les enfants d'âge scolaire. Les directeurs d'école ont donc accepté malgré un nombre insuffisant d'instituteurs environ soixante-dix enfants par classe. L'enseignement de la ville a réduit d'office ce nombre à quarante pour faire respecter les prescriptions pédagogiques, il a ainsi mis à la rue des milliers de jeunes Congolais des deux sexes et créé un nouveau problème de la jeunesse.

2. *Solutions au problème des déscolarisées.* Le plan quinquennal de 1965 à 1969 prévoyait non seulement l'agrandissement et l'achèvement des établissements d'enseignement supérieur, mais la construction de classes dans les écoles secondaires et primaires, il ne sera pas appliqué si les difficultés budgétaires continuent et dans nombre d'écoles primaires de longues listes d'attente ont été constituées. Près d'un millier de petites filles inscrites en juin 1965 ne pouvaient commencer les cours en septembre parce qu'il n'y avait pas de places disponibles dans les salles de classe régulières et il y en avait eu au moins autant de refusées en juin !

On a proposé et essayé diverses solutions à ce problème. D'abord

la double vocation des bâtiments scolaires qui a soulevé de violentes protestations dans le cas de certaines écoles secondaires. Puis la participation des parents à la construction de hangars qui abriteraient les enfants n'ayant pu trouver place ailleurs. Dans plusieurs cas, cette initiative mal interprétée n'a pas été couronnée de succès. Par exemple le bourgmestre de la commune de Matete a demandé aux parents qui désiraient faire entrer leurs enfants à l'école de verser une quote-part de 500 f en vue de faciliter l'érection de salles de classe provisoires. Les employés de la commune, peut-être afin d'arriver plus rapidement au total voulu, peut-être aussi comme les accusent les journaux (voir l'*Étoile du Congo* du 22 septembre 1965) afin de renflouer la caisse municipale, ont établi une liste de tous les parents ayant des enfants en âge d'aller à l'école et les ont convoqués les sommant de payer 500 f sans se préoccuper de savoir si ceux-ci étaient déjà inscrits ou non dans une école. Le tollé provoqué a été général.

La solution préférée est d'ordinaire celle de placer la fillette dans un cercle de jeunes d'un foyer social où après avoir reçu un certain bagage scolaire elle sera initiée à la couture et aux travaux ménagers, mais là aussi les places sont limitées. Il y a donc chaque année un certain nombre de petites filles qui ne réussissent à s'inscrire dans aucune école et viennent grossir le nombre des illettrées.

3. *Boursières.* Plusieurs parents envoient leurs filles en Belgique pour des études primaires. Certains peuvent se payer cette extravagance, tandis que d'autres n'ont pas les moyens de se permettre des dépenses inutiles, ils empruntent pour couvrir les frais du voyage et se livrent à toutes sortes de démarches pour obtenir la « bourse » de faveur qui les dispensera de s'occuper du minerval et des fournitures scolaires, mais ils oublient — ou quelquefois ne savent pas — qu'il faut un trousseau d'hiver. Une informatrice a vu en octobre-novembre des enfants grelottant sous leurs pagnes de coton, sans le moindre manteau. La famille à qui l'on a écrit ne se dépêche pas d'envoyer l'argent, il faut quelquefois que l'assistante sociale ou les Sœurs leur procurent des vêtements usagés afin de les empêcher d'attraper froid.

Nous avons entendu plusieurs jeunes Congolaises vanter les écoles primaires belges, mais cette supériorité — fictive ou non — peut-elle compenser les souffrances physiques et morales de l'enfant de dix à douze ans privée de sa famille, de ses amies, humiliée devant les sarcasmes ou la pitié de camarades mieux pourvues?

4. *Le programme actuel est-il adéquat?* On entend souvent beaucoup de critiques à propos de l'enseignement primaire qui ne serait pas assez concret, pas assez « adapté aux réalités africaines », trop tourné vers l'enseignement secondaire qui est supposé le continuer alors que la majorité des enfants devront se contenter de ces études primaires qui ne les préparent pas suffisamment à la vie. Dans un article, par ailleurs assez modéré du *Courrier d'Afrique* du 22 septembre 1965 intitulé « Démographie et Évolution en Afrique francophone », on pouvait lire :

« Les deux États dont le taux de scolarisation est le plus élevé

sont le Congo (Brazzaville) 76% et le Gabon 70%. Le taux du Congo est probablement même supérieur et atteint plutôt 85%. Or c'est dans ces deux États qu'a éclaté la Révolution. Ce qui laisse à penser que l'enseignement occidental est mal adapté à l'Afrique, qu'en le généralisant on crée une jeunesse qui se rend compte, à mesure qu'elle se forme, de son inaptitude au milieu ancien, et qui devient révolutionnaire pour modifier ce milieu à son image, ou à ses besoins, sans pour autant pouvoir y parvenir. »

A l'issue de la session pour directeurs d'école tenue à Lovanium du 2 au 27 août 1965, les directeurs sont tombés d'accord sur un certain nombre de points résumés par le *Courrier d'Afrique du* 6 octobre 1965 :

« En ville, la plupart des déscolarisés sont des rebelles en potentiel ! Il faudrait que l'école devienne comme le père intelligent, il faudrait qu'elle repense son enseignement primaire et qu'elle revoie la formation qu'on donne aux enfants pour que ceux-ci après six ans puissent servir leur pays et être des citoyens ».

Il faudrait en conséquence :

a) augmenter le temps prévu pour les travaux manuels ;

b) consacrer quelques heures à l'enseignement des langues vernaculaires qui ont été bannies du programme, ceci afin de conserver la culture africaine ;

c) créer une école où l'on apprendrait les quatre langues officielles (swahili, lingala, tshiluba et kikongo) pour faciliter les relations entre Congolais ;

d) ouvrir de nouvelles écoles professionnelles au lieu d'augmenter le nombre des classes d'orientation ;

e) créer un service civique obligatoire pour les jeunes déscolarisés ayant fait six ans d'études primaires, au cours duquel ils travailleraient à l'aménagement du pays tout en apprenant un métier.

Ces conclusions du Congrès des Directeurs d'École qui visaient surtout les garçons sont en tous points applicables aux filles dont le désœuvrement durant l'adolescence est tout aussi dangereux.

5. *Le personnel enseignant.* D'après le rapport du ministère de l'Éducation nationale pour 1963-64, la proportion d'étrangers dans l'enseignement primaire de Kinshasa est très faible (2,9%). La valeur professionnelle des instituteurs et institutrices congolais est beaucoup plus élevée que dans l'ensemble du pays. En effet, les pourcentages relevés par catégories sont les suivants :

	Ville de Kinshasa	*Congo*
diplômés après trois à six ans d'études secondaires	56,6%	28,5%
diplômés d'écoles d'apprentissage pédagogique ou d'écoles ménagères pédagogiques	16,9%	32,7%
pas de formation pédagogique	26,5%	38,8%

D'après l'Union Nationale des Enseignants Congolais un tiers du personnel de la capitale serait du sexe féminin, ce qui équivaudrait à 1 150 enseignantes en 1964.

Enseignement post-primaire et secondaire

1. *Écoles ménagères pédagogiques.* Les effectifs de ces établissements baissent graduellement depuis la réforme de l'enseignement secondaire en 1961-62. Il y a chaque année un peu moins d'élèves à s'inscrire en première année et ceci dans tout le Congo. Cette perte s'opère au bénéfice du cycle d'orientation de l'enseignement secondaire. Il y avait en 1963-64 à l'ex-Léopoldville deux cent quarante-deux jeunes filles dans des écoles ménagères pédagogiques, dont soixante-quinze seulement en première année.

L'administration de ces établissements a subi de grands bouleversements : leur nombre a été réduit par la transformation de plusieurs d'entre eux en classes d'orientation, les élèves étant transférées aux écoles conservées qui avaient ainsi des classes plus nombreuses, les institutrices restant dans ces mêmes classes. C'est ainsi que le rapport 1962-63 indique cinq écoles ménagères pédagogiques avec vingt-trois maîtresses et deux cent quatre-vingt-sept élèves, tandis que celui de 1963-64 n'en cite plus que trois avec douze maîtresses et deux cent quarante-deux élèves.

2. *Écoles post-primaires ménagères.* L'évolution de l'effectif de ces écoles a été différente de celle des écoles ménagères pédagogiques à Kinshasa comme dans le reste du Congo. Tandis que l'effectif de ces dernières qui avait plus que doublé après l'indépendance déclinait lentement après 1961, celui des écoles post-primaires qui avait subi une transformation inverse augmentait jusqu'à dépasser en 1963-64 les chiffres de 1959-60. Comme dans l'enseignement normal ménager, le nombre d'écoles a été diminué (quatre au lieu de six), mais le nombre de maîtresses a passé de trente-deux à cinquante-quatre et celui des élèves de six cent quatre-vingt-six en 1962-63 à mille soixante-dix en 1963-64.

Nous ne pensons pas que cette augmentation spectaculaire provienne d'un engouement particulier de la jeunesse féminine (ou des parents) pour cette catégorie d'enseignement ménager qui la désavantage par rapport à des possibilités futures de travail comme institutrice. Ce que les fillettes qui ont achevé leurs études primaires désirent presque toutes maintenant c'est continuer leurs études. Les plus douées trouvent place dans les classes d'orientation, les autres sont aiguillées vers l'enseignement ménager et il semble bien que le choix de la section non pédagogique corresponde à une tendance des autorités administratives qui ont réduit le personnel enseignant d'un côté, tandis qu'elles l'augmentaient de l'autre.

3. *Écoles secondaires.* Il existait en 1963-64 dans l'ex-Léopoldville neuf écoles secondaires de filles et dix écoles mixtes où elles étaient admises à côté des garçons. Leur nombre total dans ces écoles était

de 2 813 qui se répartissaient comme suit d'après le système de gestion des écoles :

enseignement officiel		661
"	catholique subventionné	1 745
"	protestant "	270
"	kimbanguiste "	82
"	non subventionné	55

D'après les matières enseignées, nous avions cette même année :

humanités pédagogiques	811
" classiques, modernes, scientifiques, économiques	1 704
écoles techniques et professionnelles	298

Nous avons pu obtenir des statistiques plus détaillées pour l'enseignement catholique en 1964-65 :

SECTION	EFFECTIF PAR ANNÉE						TOTAL
	1e	2e	3e	4e	5e	6e	
cycle d'orientation	723	423	—	—	—	—	1 146
enseignement normal	—	—	49	54	7	6	116
humanités : classiques	54	27	30	27	13	11	162
littéraires	—	—	71	35	—	—	106
scientifiques	—	—	32	—	—	—	32
économiques	—	—	—	30	7	9	46
modernes	—	—	21	—	—	—	21
enseignement technique :							
commercial long	—	—	47	—	—	—	47
social long	—	—	2	—	—	—	2
commercial court	—	—	36	19	—	—	55
coupe-confection	—	—	52	12	—	—	64
éducation physique	—	—	16	—	—	—	16
TOTAUX :	777	450	356	177	27	26	1 813

Voyons un peu l'évolution des effectifs de l'enseignement secondaire : il y avait en 1959-60 moins de 5 000 filles ayant commencé des études secondaires au Congo, en 1962-63 environ 9 000 filles et en 1963-64 plus de 14 000, c'est-à-dire 80% d'augmentation durant les trois pre-

mières années, soit une moyenne de ± 27% par an, moyenne qui a été doublée (55%) entre 1962-63 et 1963-64. A Kinshasa, le pourcentage d'augmentation était moindre que pour l'ensemble du pays (47%) durant la même période.

Les pertes en effectif sont nombreuses d'année en année au cours de l'enseignement secondaire pour diverses raisons que nous étudierons tout à l'heure. Comparons-les à la perte éprouvée après les études primaires :

Trois mille six cents filles environ ont achevé leurs études primaires à Kinshasa en 1963. Sur ce nombre à peu près 500 sont entrées en première année post-primaire (ménagère ou pédagogique) à la rentrée des classes et à peu près 1 400 en première d'orientation, plus de la moitié a donc continué ses études. Maintenant, que se passe-t-il dans l'enseignement secondaire et dans l'enseignement post-primaire).

Classe 1962-63	*Élèves*	*Classe* 1963-64	*Élèves*	*Déchet*	
1e orientation	1 006	2e orientation	730	276	27%
2e "	501	3e année	384	117	23%
3e année	225	4e année	162	63	28%
4e "	114	5e "	38	76	67%
5e "	39	6e "	28	11	28%
6e "	6				
1e post-primaire	455	2e post-primaire	447	8	1,7%
2e "	390	3e "	337	53	13,6%
3e "	128				

Les déchets exprimés par ces chiffres ne correspondent pas au nombre d'élèves qui abandonnent leurs études après telle ou telle année scolaire parce qu'il y a un fort pourcentage d'enfants qui doublent. Par exemple l'effectif de la deuxième année post-primaire ménagère de 1962-63 étant de 249, si toutes les élèves avaient été promues l'année suivante nous aurions 249 élèves en troisième année, or les statistiques en indiquent 259, cela veut dire que le nombre des élèves ayant doublé la troisième (aucune élève n'est admise directement en troisième année) dépasse de 10 celui des élèves qui sont parties au cours ou à la fin de la deuxième année augmenté du nombre de celles qui auront dû doubler la deuxième année. Cependant le total de ces déchets correspond bien au total des jeunes filles qui ont cessé de faire des études secondaires durant l'année considérée. Une partie de celles qui ont quitté après la quatrième (30 environ) appartenaient à l'enseignement moyen pédagogique ou au cycle de l'enseignement technique et professionnel, il s'agit de jeunes filles ayant achevé leurs études qui ont un métier en main si elles désirent travailler. Le déchet réel d'environ 40% entre la quatrième et la cinquième s'explique par le fort pourcentage de mariages qui ont lieu vers dix-huit ans, âge qu'ont atteint un grand nombre d'élèves de quatrième, celles qui sont plus jeunes ont tendance à vouloir

continuer, excepté quand elles doivent doubler, les élèves de cinquième constituent donc une espèce de sélection.

4. *Personnel enseignant.* Dans les écoles post-primaires, en 1963-64, il était de soixante-six maîtresses (neuf étrangères et cinquante-sept Congolaises) pour 1 312 élèves, soit environ une maîtresse par vingt élèves. Nous n'avons eu le temps de recueillir aucune donnée sur leurs qualifications.

Il y avait à cette époque quarante-deux écoles secondaires à Kinshasa, neuf de filles, vingt-trois de garçons et dix écoles mixtes. Une des particularités de l'enseignement congolais est que les organisations enseignantes privées « subventionnées par l'État » y jouent un rôle prépondérant. Dans l'enseignement officiel féminin, il n'y avait alors qu'une école professionnelle de filles et quatre écoles mixtes d'enseignement général, tandis que dans l'enseignement catholique féminin on comptait six écoles de filles (deux d'enseignement général et quatre d'enseignement normal), dans l'enseignement protestant une école de filles et cinq écoles mixtes (enseignement général), et chez les kimbanguistes une école mixte d'enseignement général. L'enseignement secondaire féminin non subventionné n'était représenté que par une école d'enseignement général.

Les qualifications des professeurs d'enseignement secondaire ne nous sont données que pour l'ensemble des écoles du Congo :

licenciés	21%
régents	27%
instituteurs	27%
moniteurs	13%
non classés	12%

A Kinshasa même, il y avait 877 professeurs dont 685 étrangers et 192 Congolais. Parmi ces Congolais il y avait peu de femmes, la proportion de trois instituteurs pour une institutrice qu'on observait dans l'enseignement primaire ne se retrouvait pas encore dans l'enseignement secondaire. Cependant certaines religieuses congolaises particulièrement douées qui professaient précédemment dans le primaire, suivaient en 1965 des cours de perfectionnement au lycée du Sacré-Cœur afin de passer à l'enseignement secondaire, d'autres institutrices congolaises donnaient déjà des cours dans les cycles d'orientation.

La réforme de l'enseignement secondaire qui a débuté en 1961-62 atteignait, en 1964-65 quand nous avons pu l'observer, la quatrième année d'études, mais l'évolution réelle des effectifs différait de l'évolution initialement prévue pour les deux sexes dans tout le Congo. Nous n'avons les chiffres complets que pour l'enseignement catholique :

	% *effectifs prévus pour tout le Congo*	% *observés ens. fém. Kins. tous régimes* 1963-64	% *ens. fém.* 1963-64	*cath. Kins.* 1964-65
1e année C.O.	37,28	52,29	43,44	42,86
2e " "	27,96	25,95	29,05	24,82
3e " "	20,97	13,65	16,45	19,64
4e " "	9,46	5,76	7,91	9,76
5e " "	2,77	1,35	1,89	1,49
6e " "	1,56	1,00	1,26	1,43
	100,00	100,00	100,00	100,00

Durant la réforme, des vœux avaient été émis concernant l'orientation des élèves à l'issue de la deuxième année. Le tableau suivant montre la répartition initialement envisagée des élèves de troisième année sans distinction de sexe pour tout le Congo dans les différentes branches de l'enseignement secondaire et la répartition effective obtenue en 1963-64 pour l'enseignement secondaire féminin de Kinshasa et pour l'enseignement secondaire catholique féminin de la même ville en 1963-64 et 1964-65.

Branche d'études	% *prévus Congo*	% *relevés ens. fém. Kinshasa*	% *relevés ens. fém. cath. Kinshasa*	
	1963-64	1963-64	1963-64	1964-65
second. général	33,34	45,31	51,57	43,26
normal	22,22	25,26	31,71	13,76
technique long	22,22	29,43	16,72	13,76
technique court	22,22			29,22
	100,00	100,00	100,00	100,00

L'enseignement secondaire professionnel long est encore gêné pour les filles comme pour les garçons par le manque de techniciens et d'équipement. La création d'une école d'arts et métiers où l'on enseignerait la poterie, la céramique et autres arts décoratifs, l'imprimerie, la reliure, la photographie, avec magasin annexé aux ateliers pour la vente des ouvrages, serait à souhaiter, car on n'a jamais essayé (au contraire de ce qui a eu lieu pour les garçons) d'éveiller le sentiment artistique chez les filles, l'amour de l'artisanat et des métiers d'art.

Il ne faudrait pas cependant que le développement de l'enseignement professionnel long se fasse comme celui de l'enseignement court aux dépens de l'enseignement normal qui à notre avis mériterait pendant plusieurs années encore un pourcentage supérieur aux 22,22% des effectifs prévus par le plan.

Parallèlement au développement de l'enseignement professionnel catholique féminin, l'Institut Polytechnique Congolais (IPOC), lycée protestant de jeunes filles, a ouvert en 1964-65 une classe de troisième scientifique et une classe de troisième commerciale après ses deux classes d'orientation et en octobre 1965 une quatrième scientifique et une quatrième commerciale. L'effectif total de l'établissement était en 1964-65 de quatre-vingts élèves, toutes internes. L'objectif de l'école est de préparer les jeunes filles à l'enseignement supérieur et à des carrières dans l'Administration Publique.

L'enseignement secondaire social féminin était représenté en 1964-65 par deux filles en troisième année (école technique catholique) et une fille en cinquième année (Institut d'Études sociales, école théoriquement mixte). Cette dernière a commencé en janvier 1966 son stage de fin d'études et une autre étudiante entrée en septembre 1965 dans le même établissement en troisième année continuait à y représenter l'élément féminin. Il serait à souhaiter que cet enseignement se développe et que davantage de filles y participent.

L'enseignement secondaire para-médical était offert aux filles en 1964-65 par deux établissements : l'Institut médical pour filles de Kintambo (catholique) datant d'avant l'indépendance et l'Institut médico-social congolais (école privée mixte) ouvert en 1964, le premier formait en quatre ans d'études, commencées après le cycle d'orientation ou des études post-primaires complètes, des « gardes-malades-sages-femmes » (aides-infirmières /accoucheuses dans l'ancienne terminologie). Effectif : environ soixante-dix jeunes filles. L'Institut médico-social était destiné à préparer des « infirmières et infirmiers auxiliaires » en quatre ans d'études après le cycle d'orientation ou un certificat d'études équivalentes. Effectif de 1re année : cinquante élèves dont une douzaine de filles.

L'enseignement normal officiel pour filles a débuté à Kinshasa en octobre 1964 avec cent vingt-six élèves en première année d'orientation. La spécialisation en pédagogie se fera après la quatrième année. C'est la seule école où toutes les assistances techniques soient représentées (belge, française, Unesco) et le but des autorités est d'en faire un établissement pilote puisqu'il est doté dès le départ d'un corps professoral d'élite. Il a d'ailleurs eu la chance en octobre 1965 de ne pas souffrir des difficultés qui se sont présentées à la Section Normale de l'Athénée de Ngiri-Ngiri (théoriquement mixte) où les professeurs — tous belges — ont quitté cette section pour enseigner dans la Section Humanités parce qu'ils avaient appris l'arrivée de professeurs français engagés pour donner des cours dans les écoles normales (le *Progrès* du 4 octobre 1965 prétendait qu'ils voulaient aussi « exprimer leur mécontentement de travailler sous la direction d'un Syrien »), si bien qu'il s'est écoulé un certain temps pendant lequel, en attendant les Français, la Section a dû fermer ses portes.

5. *Les déscolarisées.* Soucieux de contribuer à la formation des enfants, le ministre de l'Éducation Nationale avait confié à une société

en 1964 des crédits pour la construction de classes d'orientation à Limete, Bandalungwa, Matete et Ngiri. Plus de deux mille élèves des deux sexes avaient été inscrits et devaient être scolarisés en septembre 1965 dans ces établissements en première année d'orientation, la fin des travaux étant prévue pour mai 1965. Or ces nouvelles classes ont été provisoirement affectées à des élèves du secondaire dont le nombre atteignait soixante-dix dans certaines classes qu'il a fallu dédoubler.

Ces difficultés sont dues à l'installation massive des parlementaires et de leurs familles à Kinshasa par suite de l'ouverture du Parlement. Les directeurs d'école se voient souvent obligés d'admettre ces enfants dans une classe, qu'il y ait de la place ou non. On a donc ouvert dès la rentrée plusieurs centres de formation professionnelle accélérée destinés à absorber une partie des enfants, quatre pour les garçons et deux pour les filles, dirigés par les Sœurs.

On a également ouvert un centre de formation pour jeunes filles à l'Athénée de la Victoire, qui s'occupe exclusivement des filles sortant des écoles primaires ou de deuxième année d'orientation qui ne sont pas autorisées à poursuivre leurs études et n'ont pas la possibilité d'être absorbées dans les écoles post-primaires. Le centre a une section secrétariat (sténo-dactylo, etc.) et une section ménagère (blanchissage, raccommodage, couture, etc.).

Il y avait eu en août 1965 un projet d'école secondaire de métiers pour filles élaboré par le Bureau de l'Enseignement Catholique en collaboration avec les autorités de l'enseignement de la Ville dans le but de soustraire les déscolarisées aux méfaits du désœuvrement et du vagabondage, mais ce projet n'avait pas abouti à cause d'une prétendue opposition de l'UNESCO qui aurait déclaré que ce programme n'était pas prévu dans la réforme de l'enseignement secondaire (voir *Courrier d'Afrique* du 31 août 1965).

A la même époque (août 1965), le Centre de Formation et de Perfectionnement professionnel intensif pour le Personnel de Bureau recrutait des élèves des deux sexes ayant accompli au moins deux années d'études post-primaires pour en faire en quatre mois des dactylographes-copistes. D'autre part en septembre 1965, le Centre de Perfectionnement du Secrétariat Interprofessionnel annonçait des cours oraux et par correspondance pour la formation pratique des employés de bureau à partir du certificat de sixième primaire et des cours de secrétariat avec section préparatoire en faveur des candidats qui n'avaient pu obtenir le brevet du cycle d'orientation.

Toujours en septembre 1965, la Croix-Rouge du Congo accueillait des élèves dans son Centre de Formation pour Jeunes Filles. Les matières enseignées étaient la couture, la puériculture, le français, l'hygiène tropicale, le secourisme et le civisme. Les cours avaient lieu de 14 h 30 à 16 h 30 tous les après-midi.

Enseignement supérieur

1. *Université Lovanium.* Il y a toujours eu très peu de filles à Lovanium. Sur les 1 087 étudiants inscrits à l'Université en 1963-64, il y

en avait quarante-neuf dont quatre Congolaises, vingt et une Africaines non-Congolaises et vingt-quatre non-Africaines. En 1964-65, le nombre des Congolaises avait passé de quatre à sept. Mademoiselle M.S., étudiante en sciences pédagogiques, déclarait dans une interview parue dans l'*Étoile du Congo* du 8 novembre 1964 :

« A part les six Congolaises inscrites dans les différentes facultés, il y a des Nigériennes, des Ruandaises, des Belges, des Allemandes, etc. Nous vivons dans des communautés séparées mais cela ne nuit nullement aux rapports inter-communautés.

Pour ce qui est des rapports entre étudiantes et étudiants, je vous ferai remarquer qu'il existe de part et d'autre une certaine réserve qui fait que la plupart des discussions que nous engageons avec les étudiants ne sont pas centrées sur l'émancipation de la femme et autres problèmes connexes. Il arrive qu'on ait des discussions sur des questions qui concernent les cours, mais celles-ci ne constituent pas des dialogues francs qui devraient normalement exister entre étudiants et étudiantes. »

2. *École d'infirmières.* Cet établissement est rattaché à l'Université Lovanium, mais n'est pas encore de niveau universitaire puisqu'on peut entrer en classe préparatoire après trois ans d'humanités au lieu des six qui sont exigibles à l'Université. La durée des cours est de quatre ans (une année préparatoire et trois années d'études).

L'effectif était de quatre-vingt-quinze élèves en 1964-65, dont quinze ont été diplômées en fin d'année. La directrice est congolaise, les cours médicaux sont donnés par des spécialistes de l'Organisation Mondiale de la Santé, les cours non médicaux par des professeurs de l'Université Lovanium, la pratique professionnelle et la répétition des cours sont assurés par des monitrices congolaises. Une clinique universitaire très florissante avec hôpital et maternité leur permet d'avoir sous les yeux les cas les plus divers.

Les loisirs des élèves sont soigneusement organisés : excursions, jeux, ciné-forum, bibliothèque, conférences, disques expliqués, bals. Les élèves infirmières, toutes internes, voient les étudiants de l'Université dans les réceptions et dans les bals de l'école. Il en résulte quelques idylles qui aboutiront au mariage quand la fille sera diplômée, elle est d'ordinaire assez sérieuse pour ne pas compromettre son avenir en abandonnant ses études pour se marier.

3. *Section Régence du Lycée du Sacré-Cœur.* Cet établissement destiné à former les futurs professeurs d'écoles secondaires comptait en 1963-64 trente et une élèves, dont vingt-neuf Congolaises. Il a la parité complète avec les établissements similaires belges.

Études à l'étranger

1. *Boursières.* Un très petit nombre de filles réussissent à obtenir une bourse d'études à l'étranger à la fin de leurs études secondaires

ou post-primaires. Pour l'année 1965-66 elles étaient vingt-trois contre deux cent soixante-six garçons :

Belgique :	études techniques normales	15
	études supérieures	3
		18 filles
		(158 garçons)
France :	études non spécifiées	1
	études normales d'institutrice	2
	Faculté des Sciences	1
	service social	1
		5 filles
		(108 garçons)

Les filles, comme les garçons, voudraient presque toutes continuer leurs études en Europe, mais la concurrence est acharnée, la fraude et le favoritisme jouent souvent à leur détriment et quelquefois aussi une connaissance supérieure du français parlé et écrit chez leurs camarades masculins. L'envie de partir pour l'étranger est telle que le Ministère de l'Éducation Nationale du Gouvernement Central devait informer par la voie de la presse le 17 juillet 1965 les candidats au départ que : « Les diplômés de l'Institut National Pédagogique — juillet 1965 — et de tout autre établissement d'enseignement supérieur du pays (sont avisés) qu'ils doivent obligatoirement servir la République pendant au moins une année avant de prétendre à l'obtention d'une quelconque bourse d'études ou de perfectionnement ».

Dans la période immédiatement postérieure à l'indépendance (1960-61) bénéficier d'une bourse d'études était relativement facile parce que le niveau d'études n'était pas déterminé et que les ambassades accréditées pouvaient choisir les candidats sans intervention du Gouvernement congolais. Les filles, non préparées à cette époque, n'ont pas osé se présenter en nombre et n'ont pas pu en profiter, tandis que beaucoup de garçons qui ne valaient pas mieux n'ont pas laissé échapper l'occasion offerte. A présent, le niveau d'études minimum exigé (quatre ans d'études post-primaires) est accompagné d'un examen de « maturité » obligatoire et l'assentiment du Gouvernement congolais est indispensable. On conçoit naturellement que les examinateurs qui ont eu à corriger les épreuves de candidats déjà universitaires soient un peu sévères à l'égard des fautes de syntaxe française de candidates issues de l'enseignement secondaire technique par exemple, et que les fonctionnaires congolais trouvent plus utile d'envoyer un jeune homme à la Faculté de Droit ou de Médecine qu'une jeune fille à la Faculté des Sciences, ou même à l'Institut de Service Social parce qu'ils ne comprennent pas l'importance de la laborantine ou de l'assistante sociale et en général celle de l'enseignement supérieur féminin.

2. *Élèves étudiant au compte de leurs parents.* Nous n'avons pas pu obtenir le nombre des bourses partielles pour l'étranger, il est

probablement inférieur à cent, mais on peut avoir une idée de celui de toutes les jeunes filles qui font des études à l'étranger par celui des retours en vacances de celles qui sont en Belgique. La liste totale est malheureusement incomplète car nous avons égaré celle du premier avion.

2e avion	ramenant	des étudiants.	Kinshasa,	1er juil.	65.	78 g.	84 f.
3e	"	"	"	"	"	64	84
4e	"	"	"	5	"	11	10
						153 g,	178 f.

Comme les étudiants ne retournent que tous les deux ans au maximum et que le premier avion est toujours celui qu'affectionnent le plus les étudiants des deux sexes, nous pensons que le chiffre de cinq cents étudiantes en Europe qu'on avance d'ordinaire n'est certainement pas exagéré. La majorité de ces « étudiantes » sont des élèves de l'enseignement secondaire ou moyen, quelques-unes font des études techniques, normales ou professionnelles, très peu sont à l'Université.

« Belgicains » et « Belgicaines », comme on appelle ces étudiants et étudiantes qui viennent passer leurs vacances à Kinshasa pour ne pas perdre le contact avec le pays, mettent beaucoup d'animation parmi la jeunesse, ce ne sont que fêtes et « parties », chacun veut les voir, causer avec eux, ils suscitent ainsi à côté de beaucoup d'enthousiasme et d'admiration une bonne dose d'envie. Plusieurs de leurs anciens amis se plaignent de leur « arrogance », de leur « vantardise » et du dégoût qu'ils affichent pour choses et gens du Congo. Maints articles de journaux déplorent cette attitude et citent des réflexions du genre de celles-ci :

> « Nous autres, nous sommes des Belges en exil, vos danses d'ici, pouah ! C'est rien par rapport aux nôtres ». Ou encore d'une autre Belgicaine : « Je ne parviens pas à supporter la mentalité des Congolais » (*Étoile du Congo*, 31 juillet 1965).

A propos d'une amie d'autrefois que la Belgicaine a accueillie froidement :

> « Écoute, m'en souviens plus de cette figure , Seigneur, les noms congolais, j'ai dur à les retenir et encore plus à les articuler ». Sur la musique congolaise : « Elle m'est trop étrangère, je ne pourrai donner un avis là-dessus ». Au sujet des études en Belgique : « Seigneur, une question pertinente ! Il n'y a pas de rapport possible. Je ne sais m'adapter à rien au Congo, je crains de tomber d'insolation, encore que votre pauvre bière ne m'arrange pas du tout ! » (*Étoile du Congo*, 28 août 1965).

J'ai rencontré un certain nombre de « Belgicaines », elles étaient toutes charmantes, mais on ne peut nier qu'il existe des cas de désaxées comme celles décrites plus haut, des cas de pauvres filles qui ne parviennent pas à équilibrer leur vie scolaire et reviennent après plusieurs années sans diplôme et sans qualification, enfin quelques cas de jeunes

filles qui ont réussi dans leurs études mais à leur retour ne s'adaptent réellement pas au milieu ambiant et ne rêvent que de « bourse » pour n'importe quel genre d'études afin de s'en évader. On nous en a désigné une, titulaire d'un diplôme belge de coupe et confection, qui ne parvenait pas à se faire une clientèle et voulait « repartir afin d'apprendre le secrétariat ».

3. *Difficultés éprouvées par les jeunes filles.* Quelles sont les difficultés d'adaptation que rencontrent les jeunes Congolaises à l'étranger et plus particulièrement en Belgique où elles sont plus nombreuses?

Rappelons que la grande majorité d'entre elles sont des enfants qui vivent comme internes dans des pensionnats dirigés par des religieuses, elles n'ont que peu de relations avec le monde extérieur. Avant de partir, elles étaient souvent dans des écoles dirigées par des missionnaires si ce n'est toujours du même ordre que celles de leur nouveau pensionnat, du moins du même pays. Elles avaient souvent pour compagnes de petites Belges, ou bien les voyaient de loin quand elles appartenaient à d'autres écoles du Congo. Elles avaient toutes été exposées au racisme, celles qui n'en avaient pas souffert directement en avaient entendu parler. Il n'y avait pas de changement de système, pas de changement beaucoup plus radical de milieu que si elles avaient été internées loin de leur famille dans un pensionnat situé dans une autre partie du Congo.

La petite Congolaise est rarement la seule de son espèce dans un établissement d'instruction. Nous en avons rencontré une en 1962 dans une école laïque mixte de Bruxelles qui avait avec elle son jeune frère parce qu'elle n'avait pas de sœur d'âge scolaire. Parents et enfants préfèrent généralement les écoles fréquentées par d'autres Congolais. Il y a cependant des exceptions : une dame nous a dit qu'elle envoyait ses enfants au Canada parce que la Belgique était envahie par les Congolaises qui, restant toujours entre elles, n'assimilaient pas assez les manières européennes. Une autre mère qui avait trois filles en Belgique les avait séparées : deux à M. où il n'y avait pas d'autres Africaines dans leur pensionnat et l'aînée, qui était plus timide, à Bruxelles.

Quand l'enfant noire est seule ou avec une sœur, elle est quelquefois considérée comme un être d'exception, surtout si elle est intelligente. Choyée par ses maîtresses, elle aura un groupe d'amies belges qui prendront sa défense en cas de manifestations racistes à l'école ou au-dehors et pourra même être invitée dans la famille de l'une ou de l'autre des jeunes filles. La situation change souvent à l'arrivée d'une deuxième Congolaise, celle-ci ne s'intègre pas aussi facilement au groupe local qui n'éprouve aucune curiosité à son égard, elle souffre souvent sans l'exprimer de leur manque de sympathie à son égard, elle a tendance à se rapprocher de sa compatriote dont elle envie le sort. Qu'une troisième Congolaise se présente, c'est la détérioration lente de la position de la première qui sera amenée à choisir entre celles de sa race et les autres, il n'y aura bientôt plus que deux groupes en présence, l'un majoritaire et l'autre minoritaire qui co-existeront tranquillement avec le minimum de rapports.

Quand la jeune fille noire quittera le pensionnat où s'est achevée son enfance pour continuer dans l'enseignement technique ou dans l'enseignement supérieur, elle ne sera pas trop malheureuse : elle sait exactement quels écueils l'attendent et comment y parer. Elle s'adaptera si elle ne peut s'intégrer.

La vie de celle qui arrive en Europe plus âgée est d'habitude plus difficile, à moins qu'elle ne sorte d'un internat pour aller dans un autre. Du côté des études, celles qui ont fait en Belgique leurs dernières années d'humanités n'éprouvent aucune difficulté en passant à l'enseignement supérieur, tandis que les autres peuvent avoir à doubler leur première année parce que les troubles d'adaptation au milieu estudiantin agissent sur leurs études. D'autre part, avoir à subir le régime de l'internat quand on a été libre depuis toujours ou depuis quelques années, devoir partager une chambre avec une jeune fille inconnue, fût-elle Congolaise, n'est pas toujours agréable, ni même commode. Louer une chambre? Celles qui le font souffrent de leur isolement quand elles sont malades, ou tout simplement quand elles reçoivent de mauvaises nouvelles ou éprouvent quelque contrariété.

Il y a aussi les difficultés scolaires proprement dites. Il faut bien le reconnaître, la formation est insuffisante dans la majorité des écoles secondaires du Congo, beaucoup d'éducateurs s'en plaignent et le passage de l'école secondaire à l'Université Lovanium où les jeunes gens ne changent pas de milieu n'est pas toujours aisé au point de vue académique. Même après des études secondaires complètes, beaucoup d'étudiants des deux sexes ont des lacunes considérables, ils manquent de culture générale ce qui rend le rattrapage scolaire difficile. Garçons et filles rédigent mal, ils ont souvent des idées valables mal exprimées ou présentées sous une forme incorrecte ou maladroite. D'après plusieurs professeurs, la rédaction des devoirs est confuse, imprécise, mal construite, beaucoup de termes mal choisis, de tournures familières, un vocabulaire pauvre.

Il règne une certaine camaraderie entre les cinq Congolaises de l'Université Libre de Bruxelles (étudiantes en médecine, droit et sciences commerciales) et celles des autres écoles supérieures belges, il y avait même en 1965 un projet d'association. Elles ont aussi des relations amicales avec les Antillaises et certaines jeunes filles d'autres races et nationalités. Elles s'entendent bien avec quelques étudiants — congolais et non congolais — mais la majorité de ceux-ci n'est pas en bons termes avec elles. Il existe certainement quelques professeurs racistes, mais c'est une infime minorité qu'il est possible d'éviter.

Certaines jeunes filles étudient en France, d'autres ont fait ou font des stages aux États-Unis. D'une façon générale, les lettres reçues n'expriment aucune plainte et quand ces jeunes filles reviennent, elles sont d'ordinaire satisfaites de leur séjour : elles sont raisonnables au départ et n'attendent pas trop de la vie à l'étranger.

4. *Difficultés éprouvées par les parents.* Certains parents veulent élever leurs enfants ou certains de leurs enfants à l'étranger et ne se

rendent pas compte de toutes les dépenses que cela représente. Par exemple, ils additionnent minerval, trousseau et argent de poche et croient en avoir fini, ils ne laissent aucune marge pour les frais de maladie et l'imprévu en général.

D'autres mettent les enfants en pension quand ils sont en place, sans avoir de réserves pour couvrir les frais de l'année et les y laissent quand leur situation a changé. Dans les deux cas ce sont des dettes pour les parents et des ennuis pour les enfants. Le *Courrier d'Afrique* du 21 juin 1965 donnait la liste des étudiants congolais en Belgique « renvoyés de l'école pour frais d'études restés impayés » et demandait aux parents « de transférer l'argent nécessaire au paiement de ces frais avant la fin du mois ou de prendre toutes dispositions utiles pour que les enfants ne tombent pas dans de grandes difficultés ». L'un de ces parents endettés avait cinq enfants en Belgique et une dette globale de 94 710 f. Le père d'une fillette renvoyée devait le montant des frais de toute une année scolaire. Nous connaissons personnellement une jeune femme installée à Bruxelles avec ses enfants qui, étant rapatriée au Congo lors de l'emprisonnement de son mari, après avoir payé ses frais d'hôtel et les tickets d'avion, a réuni l'argent qui lui restait pour payer le premier trimestre de la pension de sa fille aînée qu'elle laissait en Belgique « pour achever ses études » (l'enfant avait environ dix ans). Elle est arrivée à Kinshasa sans un sou et a dû se « débrouiller » non seulement pour vivre avec les trois enfants qu'elle ramenait, mais pour entretenir celle qui était à l'étranger.

Enseignement des adultes

1. *Alphabétisation.* Une expérience très intéressante concernant l'alphabétisation des femmes congolaises s'est déroulée du 31 janvier au 13 mai 1961 à l'École des Cadres dépendant du ministère des Affaires sociales. Le français a été choisi comme langue d'enseignement car sa connaissance répond à un besoin souvent exprimé par ces femmes et est liée à la promotion du pays et de ses habitants.

Le but était de fournir quelques notions de base et d'éveiller un désir de perfectionnement chez les participantes. Il fallait donc n'employer qu'un vocabulaire de base. Les recherches ont abouti à une liste de cinq cent cinquante mots les plus employés dans la région de Kinshasa.

La matière des séances portait sur les centres d'intérêt avec participation sollicitée par l'emploi des méthodes actives. Au cours des premières séances il a été donné au langage le plus d'importance, puis on s'est occupé davantage de la lecture et de la conversation, le contrôle des résultats opéré par trois fois était considéré comme essentiel, ainsi que la correction immédiate de toute erreur afin de l'empêcher de se fixer.

Diverses expériences tentées dans l'action sociale avaient montré la difficulté d'obtenir une participation régulière pendant une période assez longue, pour éviter l'absentéisme qui découlerait de déplacements trop rapprochés, on avait organisé trois séances par semaine de 8 : am à 11 : am, donc assez longues et pas trop fréquentes. Aux exercices

de langage, lecture, écriture, calcul et conversation on ajoutait des exercices d'application sous forme de jeux, guignol, chants, audition à l'enregistreur et petits sketches.

Trente femmes se sont inscrites à ces séances d'alphabétisation et dix-sept seulement sont arrivées jusqu'au bout, mais à part deux femmes découragées par leur manque de progrès il est probable que les autres auraient obtenu le même résultat d'ensemble si elles avaient persévéré. Les organisateurs de l'expérience trouvent qu'ils ont atteint leur objectif dans 70% des cas et estiment que leur programme corrigé d'après les résultats obtenus est susceptible d'une vaste application.

Le problème capital serait celui des instructeurs, il semble qu'il serait possible après un recrutement sérieux et un stage prolongé de former ce personnel qualifié. On a constaté durant l'expérience que le programme était particulièrement bien adapté aux femmes qui avaient fait deux années d'études primaires en langue vernaculaire, or il se trouve qu'un grand nombre de femmes de Kinshasa entre vingt et trente ans appartiennent à cette catégorie, il y aurait donc intérêt à généraliser l'expérience.

Il faudrait cependant continuer les recherches afin de pouvoir appliquer aux analphabètes un système adéquat, car elles constituent la grande majorité. Si nous reprenons les chiffres du « Tableau Général de la Démographie Congolaise », il y avait à Kinshasa en 1957 à peu près 85% de femmes de plus de quinze ans ne sachant ni lire ni écrire et 97% dans l'ensemble du Congo. Ces femmes de « plus de quinze ans » avaient en 1965 « plus de vingt-trois ans », leur pourcentage dans la population féminine de Kinshasa non seulement n'avait pas décru (il n'y a jamais eu de véritable campagne d'alphabétisation des adultes), mais avait probablement dépassé de beaucoup les 85% de 1957 à cause de l'immigration massive entre 1960 et 1964 d'éléments en provenance de la brousse.

Quelques associations féminines ont ouvert des classes d'alphabétisation pour leurs membres par exemple l'ANFC (Association Nationale Féminine Congolaise) et l'UGEFCO (Union Générale pour l'Émancipation des Femmes du Congo), ainsi qu'un certain nombre de foyers sociaux publics et privés, par exemple celui de Matete, malheureusement leurs méthodes ne sont pas toujours celles préconisées par les organisateurs de l'expérience pilote. Il faudrait que le ministère de l'Éducation nationale puisse préparer un certain nombre d'instructeurs qualifiés qu'il mettrait à la disposition des institutions qui lui en feraient la demande, celles-ci fournissant le local, les élèves et l'équipement.

Nous n'avons pas eu l'occasion de visiter le centre-pilote Kasavubu situé dans la commune de Kinshasa. Cet établissement avait ouvert en 1965 un « cours d'alphabétisation de masse » gratuit à l'intention des femmes congolaises qui n'avaient pas appris à lire et à écrire à l'école.

2. *Cours du soir.* A côté des multiples cours du soir pour hommes, il y avait plusieurs cours du soir mixtes à programmes variés où femmes

et jeune filles désireuses de s'instruire pouvaient s'inscrire. Nous citerons l'École de Perfectionnement pour Adultes de Bandalungwa logée dans les locaux de l'école protestante qui comportait :

une section primaire (six ans),
un cycle d'orientation (deux ans),
une section littéraire (3e et 4e),
" commerciale (3e et 4e),
" pédagogique (3e et 4e).

Les cours du soir organisés par les diplômés de l'IPN (Institut Pédagogique National) et de l'ENDA (École Nationale de Droit et d'Administration) qui comprenaient :

un cycle primaire (4e, 5e, 6e),
un cycle d'orientation (1e et 2e),
un cycle post-primaire de quatre ans avec sections commerciale, littéraire et scientifique.

Les cours du soir post-primaires de l'école officielle de Bandalungwa II qui suivaient le programme imposé par l'État dans les écoles du jour.

3. *Foyers sociaux et Centre de Santé.* Les divers foyers sociaux — officiels et privés — avaient aussi des cours de coupe et de couture, de tricot et de ténériffe, à côté des cours de puériculture et des cours ménagers proprement dits (cuisine, lessive, repassage, raccommodage).

Il y a toujours beaucoup d'inscrites à ces cours, mais leur fréquentation est jusqu'à présent assez irrégulière, ce qui décourage certaines monitrices qui travaillent d'arrache-pied sans obtenir les résultats escomptés. D'autre part, les apprenties-couturières ne sont pas suffisamment formées pour trouver des débouchés intéressants, celles qui voudraient être autre chose que de bonnes mères de famille, posséder un métier par exemple, sont désappointées après deux ans de stage dans un foyer social. Ces institutions constituent un stade, probablement provisoire, dans la promotion de la femme congolaise, mais il doit être dépassé rapidement.

Le Centre de Santé de Njili s'occupe de l'éducation sanitaire des femmes. Une infirmière de santé publique de l'Organisation Mondiale de la Santé a la charge du stage pratique des infirmières des dispensaires officiels (par groupes de deux) déjà préparées théoriquement, afin qu'elles puissent ensuite répandre, à l'occasion de consultations, les notions qu'on leur aura appris à enseigner. L'une des stagiaires montre aux femmes qui attendent leur tour à la consultation prénatale une série de dessins dans des enveloppes en plastique, qui serviront de base à sa petite causerie. Elle s'adresse à une série de huit à douze femmes à la fois; quand elle a fini, l'autre stagiaire s'adresse plus particulièrement au groupe suivant (les femmes sont assises sur des bancs). Nous avons assisté à une causerie sur la nécessité de se laver les mains avant de manger ou après avoir été au WC, de se laver le corps, de laver les fruits avant de les manger. Les femmes posaient des questions à l'infirmière, répondaient quand elles étaient interrogées, riaient, se

pressaient autour des dessins, en un mot semblaient apprécier ce moyen de diminuer le temps de l'attente.

4. *Perfectionnement des femmes au travail.* Un Centre de Formation et de Perfectionnement professionnel intensif a été créé en 1965 à Kinshasa pour le « personnel de bureau d'exécution masculin et féminin » par les ministères du Travail et du Développement industriel. Ce centre est divisé en deux sections : l'une réservée aux « employés de base » après deux ans de service « effectués entièrement ou en partie » et possédant un certificat de deux ans d'études secondaires après six ans d'études primaires, l'autre destinée au « personnel moyen d'exécution » après deux ans de service et un certificat de trois ou quatre ans d'études secondaires, deux ans de service effectif pouvant remplacer une année d'études, avec minimum de deux ans d'études primaires, les diplômés d'une école technique de commerce étant dispensés du service et tous les candidats étant soumis à un concours d'admission dans chaque section. Nous n'avons pu savoir le nombre de femmes admises à ce centre.

Les monitrices diplômées désirant continuer leurs études pour être transférées dans l'enseignement secondaire sont admises dans les classes secondaires régulières. Nous en avons connu deux qui prenaient des leçons pendant les vacances afin de pouvoir suivre plus facilement les classes d'humanités à la rentrée.

On parlait beaucoup durant notre séjour des classes nationales de perfectionnement des enseignants annoncées officiellement par le ministère de l'Éducation nationale, mais l'UNECO (Union Nationale des Enseignants du Congo) demandait, dans le but de protéger ses membres contre la perte de leur emploi et autres incidences désagréables, la convocation d'une Commission composée des délégués de l'Éducation nationale, des Finances, de la Fonction publique, du Plan et de la Coordination économique, des responsables de l'enseignement libre subventionné et des délégués de l'UNECO. Cette Commission aurait pour but :

a) d'étudier toutes les dispositions relatives au démarrage de ces classes de perfectionnement (locaux, matériaux, etc.) ;

b) de définir la situation des élèves-maîtres en ce qui concerne leur participation au concours d'admission et la garantie qu'ils pourraient continuer leur carrière en étant reclassés s'ils ne pouvaient terminer leurs études ou ne donnaient pas entièrement satisfaction au point de vue scolaire ;

c) de mettre au point le budget spécial de ces classes ;

d) de donner son avis sur le choix des professeurs et les matières à enseigner.

En 1965, l'UNECO a organisé avec la collaboration de l'Association suisse des Enseignants un stage pédagogique durant les grandes vacances. Ce stage portait sur l'enseignement du français, des sciences et des

mathématiques de la troisième à la sixième année primaire et sur l'administration de l'UNECO. Six institutrices s'y étaient inscrites, mais à l'ouverture aucune ne s'est présentée.

A la même époque (du 2 au 27 août 1965), l'Extension Universitaire de Lovanium organisait une Session de Perfectionnement destinée aux directeurs d'école et à leurs délégués, aucune directrice d'école ne s'y rencontrait, mais ces dames avaient une excuse : les frais de participation à ce stage (droit d'entrée 1 500 f, logement et nourriture 8 750 f, total 10 250 f) leur semblaient un peu élevés pour un enseignement dont elles ne reconnaissaient pas la valeur immédiate.

5. *Formation professionnelle.* Deux après-midi par semaine, un nombre limité de femmes et de jeunes filles pouvaient suivre au Centre de Formation de la Croix-Rouge du Congo des cours de coupe et de couture. Un ouvroir y était annexé pour la vente des travaux des élèves avancées.

Un Centre de Formation professionnelle pour les Femmes angolaises créé par la Ligue Générale des Travailleurs de l'Angola a ouvert ses portes en octobre 1965, nous n'avons pu réunir aucune donnée sur son programme et ses effectifs.

III. ASSOCIATIONS FÉMININES

Le nombre d'associations féminines ou mixtes à Kinshasa est extrêmement important. S'intégrer à un groupe de solidarité est une nécessité vitale, surtout pour les illettrées. Elles ont peur de l'isolement, peur aussi quelquefois des forces surnaturelles, elles ont soif d'une organisation autre que celle du clan ou du lignage et se rendent parfaitement compte des possibilités de mobilité sociale qu'on trouve dans certaines associations, car la société de l'ex-Léopoldville n'est ni statique, ni indifférenciée.

Un petit nombre d'associations sont d'inspiration « européenne » (missionnaire ou laïque) tandis que d'autres sont purement africaines, plusieurs sont à base religieuse, d'autres à base récréative, professionnelle ou économique, d'autres enfin sont à base féministe. La plupart sont inter-ethniques tandis que certaines groupent des individus de même clan, de même tribu ou sous-tribu et d'autres des personnes d'une région déterminée.

Associations patronnées par des « Européens »

1. *Anciennes élèves.* Les associations d'anciennes élèves continuent à vivoter comme il y a vingt ans, sans susciter aucun enthousiasme et sans avoir grande influence même dans le cercle restreint où elles évoluent. A l'assemblée générale de l'Association des Anciens élèves de l'Armée du Salut le 11 septembre 1965, par exemple, il n'y avait que « plusieurs hommes et une dizaine de femmes » disait le *Courrier d'Afrique* du 14 septembre.

2. *Mouvements de jeunesse. a) Guides catholiques.* Nous n'avons

pu obtenir leur nombre à Kinshasa (elles sont environ 7 000 pour tout le Congo, plus que dans n'importe quel autre pays d'Afrique). A la Première Conférence Internationale du Guidisme Catholique tenue à Rome en janvier 1965, elles étaient représentées par Mme Bernadette Lenoir-Nimy, commissaire nationale et Mlle Charlotte Kapinga, membre du Conseil des Chefs à Kinshasa. Le commissaire de district était en 1965 Mlle Marie-Thérèse Basanga. Le mouvement édite la revue *Feuille de liaison.*

b) *Xavéri.* Elles sont 60 000 au Congo, mais le Département des Statistiques de l'Enseignement catholique n'a pu nous fournir leur chiffre exact pour la capitale. Le mouvement comporte trois sections : les Joyeuses (7 à 10 ans), les Ardentes (10 à 14 ans) et les Rayonnantes (15 à 25 ans), Ces dernières, d'après l'*Étoile du Congo* du 18 mars 1965, au nombre de deux cents, ont fait appel aux gouvernants pour qu'ils se préoccupent du sort des innombrables jeunes filles qui ne peuvent dépasser le stade de l'enseignement primaire, ce problème étant intimement lié à celui de la promotion de la femme au Congo.

D'autre part, en septembre 1965, le bourgmestre de Bandalungwa recevait une délégation de Rayonnantes Xavéri accompagnées de deux religieuses et leur promettait de créer dans sa commune un mouvement Xavéri et d'insister pour que les étudiantes post-primaires, les monitrices et employées de bureau célibataires en fassent partie, à condition qu'on ne pratique envers les non-catholiques aucune discrimination religieuse. Mlle Rita Lubangu était cheftaine diocésaine en 1965. Le mouvement édite une revue : *Bulletin des Dirigeantes.*

c) *Jeunesse Ouvrière Chrétienne Féminine* (JOCF). Plus de 7 200 au Congo, mais relativement peu à Kinshasa. Présidente fédérale : Suzanne Dikamba. Revue du mouvement : *Mboloko* (petite antilope).

d) *Jeunesse Estudiantine Catholique Féminine* (JECF). Trois mille au Congo, mais seulement trente à Kinshasa.

e) *Young Women Christian Association* (YWCA). Forme avec la *Young Men Christian Association* (YMCA) une association mixte avec président national et vice-présidente nationale, Mlle Angélique Nsamba. Le comité national comporte un autre membre féminin, Mlle Marie-José Bwatuaiza, trésorière.

f) Divers autres mouvements de jeunesse (protestants, salutistes, Croix-Rouge) groupent un certain nombre de filles, mais aucun n'a l'importance et l'extension de ceux que nous venons de citer.

3. *Mouvement Familial Chrétien.* Fondé en 1954 par le P. Arty pour le développement des familles d'évolués. Plusieurs familles européennes en faisaient partie ce qui n'a pas manqué de susciter un vif attrait parmi les Congolais. Il y avait certainement beaucoup de paternalisme du côté européen : on enseignait le savoir-vivre à la classe sociale supérieure, à l'élite montante; MM. Iléo, Sita Alphonse, etc. étaient parmi les fondateurs. En 1957, plusieurs d'entre eux avaient signé le Manifeste. Après janvier 1959, le Mouvement ne les intéresse plus,

ils tombent dans la politique. En 1960, avec le P. Lefèvre comme animateur et conseiller, ils ont un congrès à l'ex-Elisabethville. L'esprit n'y est pas très bon : on discute même le nom du mouvement : « Pourquoi familial chrétien et non familial congolais? » On vote des statuts où l'on refuse d'admettre qu'il s'agit d'un mouvement catholique.

Après l'indépendance, les aînés du groupe sont pris par la politique, les jeunes par les voyages, les études en Europe. En 1962, le P. Pierre qui s'en occupait est transféré en Belgique. Pendant neuf mois, le Mouvement reste sans guide. Lorsque le P. Édouard est nommé curé de Saint-Michel au début de 1963, il trouve dans sa paroisse une section du Mouvement Familial comprenant neuf foyers qui se voyaient souvent, s'aimaient, mais ceci en vase clos, aucune action. En tant qu'aumônier diocésain de l'action catholique pour adultes, il décide de ranimer l'organisation atteinte de vieillissement : aucun nouveau foyer et quatre anciens qui déménagent ! Il se rend chez Mgr Malula : « Nous avons maintenant un Mouvement familial sans familles, je voudrais recommencer avec des jeunes et donner à leurs foyers des assises solides ». Mgr Malula était d'abord contre le projet : « Pas d'autre mouvement ! » Mais il ne devait pas tarder à accorder sa permission et en mai 1963 à la fête de Saint-Pierre, le P. Édouard introduisait de nouvelles équipes dans le Mouvement. Ce n'était pas chose facile, car les anciens membres tenaient à rester dans le comité, mais leur président, Nsita Émile, comprit tout de suite la nécessité de rajeunir l'association.

Il y avait en 1965 une cinquantaine de jeunes foyers constitués en équipes dans treize paroisses. Les premières avaient été formées par vingt-huit anciennes Xavéri avec leurs maris. La soeur jumelle du P. Édouard, chargée de l'Action Catholique des Jeunes (Xavéri), avait envoyé à son frère ces jeunes femmes qui, depuis trois ou quatre ans, époque de leur mariage, ne faisaient plus partie de son association. Pendant un an ces couples sont venus régulièrement chaque mois de très loin à Saint-Pierre pour des conférences suivies de débats avec une moyenne de présence de vingt foyers par séance. L'aumônier allait leur rendre visite chez eux.

En 1964, chargé par le « responsable national belge de l'action catholique » d'étudier en France et en Belgique le renouveau de l'action familiale et le problème de la limitation des naissances, le P. Édouard s'est absenté six mois. De retour en novembre, il a constaté une nouvelle baisse dans les équipes de jeunes foyers, mais celle-ci n'a pas duré et le Mouvement a connu un nouvel essor.

Malgré son nom, le MFC admet, en dehors des catholiques, des protestants et des païens, en plus des gens mariés, des célibataires qui se préparent au mariage. Il procure à ses membres à côté de la formation religieuse, une formation familiale et sociale. On y discute de la vie dans le ménage, des relations dans le quartier, des rapports avec la famille, la belle-famille et le lignage, des problèmes de succession, de divorce et d'éducation des enfants, des liens avec le milieu de travail, des syndicats et associations professionnelles, des problèmes de

logement et de chômage. Pour tout dire, le Mouvement Familial Chrétien exerce une action en profondeur sur ses membres, malheureusement ceux-ci sont en nombre beaucoup trop restreint.

En octobre 1965, le comité du Conseil Fédéral du Mouvement Familial Chrétien avait pour président M. Émile Nzita et pour vice-présidente Mme Julienne Lofango-Aboli. La devise de l'association est : « Notre force c'est notre amitié ». Elle publie une revue : *Lokasa la mabota* (Journal des familles).

4. *Action Féminine Congolaise.* En 1958, Mlle Wilhelmine Dubois, attachée à l'Action Catholique des Adultes, créait à Kinshasa une section purement féminine du Mouvement Familial Chrétien, qui ne devait pas tarder à connaître un vif succès. En 1964, elle envoyait une déléguée au Congrès de l'Union Mondiale des Organisations Féminines Catholiques. Elle a des sections dans toutes les villes et touche un millier de femmes du même milieu que le MFC : femmes de fonctionnaires moyens, directeurs d'écoles, etc., monitrices, employées de bureau.

Une fois par mois, une Commission Féminine réunit les déléguées des douze secteurs de Kinshasa. Les sections ont des séances hebdomadaires pour leurs membres. Il y a des cercles d'études pour préparer le programme des réunions et quand un programme est choisi on le voit sous tous ses aspects. Chaque année est clôturée par une grande « rencontre » : les membres invitent leurs amies des foyers sociaux et autres mouvements féminins de la capitale. La première qui date de 1962 avait pour thème de discussion la polygamie et la dot, la deuxième, tenue en 1963 était sur le divorce et celle de février 1965 sur le respect de la femme, sujet étudié en 1964 dans toutes les sections.

Cent vingt-cinq femmes participaient à cette rencontre, mais comme nous venons de le dire elles avaient été déléguées par plus de 2 000 femmes des différentes sections et communes où elles avaient auparavant travaillé sur la question. Quatre commissions constituées chacune de deux ou trois sections ont présenté un rapport.

> La commission 1 sur le respect de la femme vis-à-vis d'elle-même, rapporteur Mme Lucie Makonko, demandait que dans le futur Code Civil Congolais « on tienne compte de la valeur de la femme... que le droit de vote qu'on nous accorde apporte l'égalité réelle de droits et de devoirs... par exemple en ce qui concerne nos enfants, que notre avis soit écouté et ait autant de valeur que celui de leur père, dans les bureaux et à l'école que notre signature soit égale à celle de leur père ».
>
> La commission 2 sur le respect des femmes entre elles, rapporteur Mme Françoise Kwanga, après avoir constaté que les femmes participant à un mouvement féminin s'entendaient mieux et se respectaient davantage et que « très souvent ce sont les femmes qui sont les premières responsables de certains manques de respect », décidait : *a*) « de multiplier les équipes dans nos quartiers afin de répandre le plus possible de petits groupes d'amies partout », *b*) de demander aux autorités responsables « de nous aider

de toutes manières et spécialement au point de vue financier pour organiser des sessions d'études où les responsables du travail des quartiers viennent se former à ce travail ».

La commission 3 sur le respect de la femme dans la famille, rapporteur Mme Mukonkole, demandait qu' « afin de permettre à la femme de se sentir en sécurité dans son foyer, afin d'empêcher que la famille ait la possibilité de regarder les biens de l'épouse comme les siens », le MFC introduise un nouveau paragraphe dans la « charte d'obligation » de ses membres masculins : « Tout membre du Mouvement Familial Chrétien fait son testament en faveur de sa femme et de ses enfants et en avertit les membres de sa famille ».

Quant à la commission 4 sur le respect de la femme dans la société, rapporteur Mme Mukoko, elle préconisait une rencontre avec les dirigeants des maternités et services de pédiatrie « afin de rechercher ensemble comment aider les femmes à mieux se comporter quand elles sont hospitalisées » et aussi comment porter le personnel « à respecter les femmes de toutes catégories ». Elle demandait également : *a*) l'achèvement du nouvel hôpital commencé depuis si longtemps, *b*) l'ouverture de nouvelles écoles d'infirmières, parce que celles qui existent à présent ne peuvent former suffisamment d'élèves pour répondre à la demande, *c*) la création d'un atelier de couture officiel « afin de permettre aux femmes dans le besoin d'y travailler et de gagner honnêtement de l'argent pour nourrir leurs enfants. Nous avons commencé cet atelier mais nos moyens ne nous permettent pas de répondre réellement à ce souhait, faute de local convenable, de machines suffisantes ».

Les réunions, cercles d'études, rencontres, ont habitué les membres à prendre des responsabilités, à s'adresser à des groupes de plus en plus nombreux, à les diriger, à exprimer clairement leur pensée et à ne pas avoir peur de parler devant des hommes quand elles ont été envoyées en missions de propagande dans plusieurs centres du Congo (Thysville, Matadi, Banningville, Inongo, etc.).

Plusieurs membres ont représenté le mouvement dans des rencontres internationales en Europe, en Côte-d'Ivoire, au Cameroun. Elles ont ouvert un Institut Culturel Féminin et organisé une série de conférences données par des professeurs, suivies de discussions et débats. Elles ont entrepris des démarches auprès des bourgmestres pour qu'ils défendent de jeter des saletés près de tous les endroits où l'on vend du poisson ou de la viande. Elles ont rencontré les responsables de l'Union des Mères de Luluabourg pour faire le point sur le résultat de leurs enquêtes concernant les problèmes que pose l'éducation des enfants dans les nouvelles conditions de vie au Congo.

5. *Comités paroissiaux.* Composés d'un petit groupe de pères et mères de famille choisis généralement parmi les meilleurs chrétiens

de la paroisse, ils ont d'ordinaire trop peu de membres pour avoir grande influence sur l'évolution sociale de la femme dans leur commune.

6. *Légion de Marie.* La Légion de Marie, très à la mode il y a une dizaine d'années, a encore une clientèle beaucoup plus nombreuse que le Mouvement Familial Chrétien, recrutée d'ailleurs dans un autre milieu : beaucoup d'illettrés des deux sexes en font partie et au point de vue féminin il s'agit beaucoup plus d'apostolat religieux que de promotion de la femme. Nous n'avons eu l'occasion ni de participer à des réunions, ni d'étudier les activités et manifestations de cette association. Aucune des jeunes femmes de notre connaissance n'en faisait partie, bien que la mère de l'une d'entre elles en fût zélatrice.

7. *Association Nationale des Femmes Protestantes* (ANAFEPRO). Nous n'avons pu obtenir grand'chose comme renseignements sur cette association fondée en 1946, qui groupe de nombreux adhérents et publie une revue mensuelle, *Moyo*, rédigée en kikongo et tshiluba en remplacement de l'ancien *Envol* disparu depuis que les autorités religieuses ont cessé de le subventionner à la suite d'un désaccord avec les rédacteurs jugés par trop indépendants. Voici la composition du comité en 1965 :

présidente générale : Marie Mattie	— KONGO
vice-présidente : Mme E. Disengomoka	— KONGO
2e vice-présidente : Elisabeth Tunga	
secrétaire générale : Anne Matondo	
" adjointe : Marie Pisomi	— BOLOBO
trésorière : Esther Ngalula (Mme Kayinda)	— LUBA
conseillère : Marie Butefa	— MONGO

Nous parlerons plus loin des activités politiques de cette association qui était arrivée à se libérer plus ou moins au point de vue politique et social de la tutelle missionnaire, tout en restant soumise au point de vue religieux et moral.

8. *American Baptist Foreign Mission Society* (ABFMS). Cette association qui comporte des membres congolais des deux sexes est complètement téléguidée des États-Unis. Les femmes y sont beaucoup moins nombreuses que dans l'ANAFEPRO.

9. *Union Congolaise d'Entraide.* Le 10 juillet 1965, au cours d'une assemblée générale annuelle qui a eu lieu sous la direction de M. Antoine Masamba, président de la Fédération de Kinshasa, assisté de M. Antoine Ilali, secrétaire général, les dirigeants des Mutualités Chrétiennes ont décidé de changer la dénomination « Mutualités Chrétienne en « Union Congolaise d'Entraide » à cause de la confusion portant le public à croire qu'une mutualité chrétienne n'est accessible qu'aux catholiques et aux protestants. Il y a parmi les membres des chrétiens, des musulmans et des païens, des ouvriers et des employés, des gens mariés et des célibataires, des hommes et des femmes (ces dernières généralement réunies dans une section féminine).

La nouvelle dénomination n'a rien à voir avec la doctrine sociale qui reste chrétienne comme par le passé et l'aide missionnaire qui continue inchangée. Le but de l'association est ainsi énoncé dans un article de l'*Étoile du Congo* en date du 3 août 1965 : « éduquer les membres et les aider en cas de malheur ». D'après nos informateurs, cette aide s'exprime par le versement d'indemnités en cas de maladie-hospitalisation, en cas de naissance, de mariage, de décès et dans certains cas spéciaux, contre paiement d'une cotisation.

D'après l'exposé du président Masamba à l'assemblée générale, « le mouvement tient son origine de l'esprit de solidarité et d'entraide du système clanique. Il est l'élargissement, la sublimation, l'adaptation de ce même système aux réalités sociales de la vie moderne ». Il existe des mutualités primaires sur le plan local, des fédérations sur le plan régional groupant plusieurs mutualités primaires et l'Union Nationale formée des fédérations régionales. La fédération de Kinshasa groupe treize sociétés primaires déployant leurs activités dans toutes les communes de la ville. Le mouvement comptait en juillet 1965 20 000 membres dans l'ensemble du pays et près de 80 000 personnes à charge. A Kinshasa, 2 127 membres effectifs et 7 711 personnes à charge. La plupart de ces mutualités sont officiellement reconnues.

Les femmes peuvent jouir des avantages de la mutualité par leur mari quand il en est membre, mais beaucoup d'entre elles — avec ou sans mari — préfèrent être membres à part entière. Dans certaines associations, il y a une section féminine, à Binza par exemple cette section a pour présidente Mme Véronique Mayele. Dans d'autres, la société est mixte et les femmes sont représentées dans le comité, à Yolo (commune de Kalamu) par exemple Mme Joséphine Bonyanga est vice-présidente et Mmes Émilie Embombo et Lucie Adida conseillères.

Les avantages des diverses mutualités ne se bornent pas à des indemnités, le service d'assistance sociale et familiale prévoit des dispensaires et des cantines. A Kinshasa, la fédération avait commencé la construction d'un « centre médical » (encore inachevé quand nous avons quitté le Congo en septembre 1965) dont on avait annoncé l'ouverture pour le mois de novembre. Ce centre soignerait les membres et leurs familles à prix réduit et les non-membres au tarif ordinaire. Afin d'éviter aux membres de trop grands déplacements, il avait aussi été décidé de décentraliser l'unique « cantine » qui fonctionnait au bâtiment central. Chaque section primaire locale eut ainsi à partir du mois d'août 1965 sa petite cantine où les membres pouvaient se procurer dans les meilleures conditions les articles de première nécessité : riz, sucre, poisson, haricots, savon, lait, etc.

Associations indépendantes

1. *Sociétés et moziki.* Comme certaines « sociétés » ont joué un rôle considérable dans l'évolution de la femme congolaise avant l'indépendance, nous nous étendrons un peu sur leur histoire et nous donnerons en annexe une liste des principaux membres de leurs comités.

Nous avons parlé dans notre 1re partie du Club Américain ou Société Américaine, tentative de groupement des femmes de fonctionnaires opérée en 1937 par M. Alexis Tshimanga, de l'Odéon Kinois fondé en 1940 par un commis provincial M. René Kisumuna, de « Diamant » la plus célèbre des sociétés féminines d'avant 1960, fondée et présidée par une mulâtresse Honorine Bekombe. En 1944, une autre société « La Beauté », présidée par Antoinette Mongwango, ayant pour chanteuse Antoinette Kinda, avait pris naissance et s'était tout de suite posée en rivale de « Diamant ». Ces sociétés, mutuelles au point de vue légal, ont d'abord été simplement des associations à but récréatif, mais après la deuxième Guerre mondiale, comme Diamant visait à dépasser l' « Américaine » et « La Beauté » à surclasser « Diamant », elles ont augmenté leurs exigences et l'appartenance à une société est devenue une marque de prestige et de rang social. Il fallait pour être admise avoir une certaine instruction, une bonne réputation, n'être ni querelleuse, ni « sauvage », ni orgueilleuse, ni menteuse, avoir un casier judiciaire vierge et « une bonne conduite ».

Les membres devaient être élégantes et savoir se tenir dans le monde. Elles avaient certainement des mœurs libres : il fallait de l'argent, beaucoup d'argent. Où le chercher si ce n'est chez les hommes? Mais il ne s'agissait pas de tomber dans la prostitution ouverte, sous peine d'expulsion. Nous avons connu un cas de ce genre pour « Diamant ».

« La Beauté » a été la première à faire faillite en 1948. La presse et les missions n'avaient pas manqué de s'élever contre le luxe déployé par les sociétés. En février 1948, le Chef de Cité, Henri Bongolo, écrivait dans la *Voix du Congolais* (p. 58) :

> « Un des facteurs qui contribuent le plus à discréditer le mariage en faveur de la prostitution c'est l'existence de ces innombrables associations de femmes : l'Opéra, les Diamantes, la Jeunesse Monnaie Malade, la Jeunesse pauvre, la Beauté Kinoise, la Camadeva, Liège, etc., ayant pour but l'acquisition d'habits luxueux très coûteux qui permettent à celles qui les portent de faire sensation. Aussi il est inévitable qu'un tel luxe tourne la tête des femmes mariées, personne n'ignore en effet que toute femme est très sensible à la vanité. Même de bonnes mères de famille se corrompent au contact de ces femmes célibataires mieux vêtues qu'elles, aux apparences heureuses qui se plaisent à leur donner de mauvais conseils.
>
> Nous ne demandons pas que le principe de liberté d'association soit aboli, cependant nous estimons que l'Administration qui est préposée à la sauvegarde de la tranquillité publique a le devoir d'écarter, d'interdire ces institutions qui vont à l'encontre de l'ordre public ».

L'intention malveillante est ici évidente : déformation des noms, réunion dans une même réprobation de grandes sociétés et de vulgaires associations singeant les premières. La même année, en juin « l'échotier » de la *Voix du Congolais* publiait un article contre « Diamant » racontant

que l'un de ses amis se plaignait de ce que sa femme lui occasionnait des dépenses extraordinaires en achats mensuels de toilettes auxquels étaient astreintes les membres de l'association. Elle venait de lui réclamer « un vélo neuf » coûtant plus de 3 000 f, de même marque que celui de ses compagnes. « L'échotier » conclut en demandant « que l'Administration jette un coup d'œil inquisiteur sur ce genre d'associations ».

« La Beauté » a donné le jour à trois nouvelles associations : « Jeunesse Toilette » présidée par Martha M'Po, « Rosette » et « La Beauté n° 2 » réorganisée et présidée par un homme, Michel M'Buu. C'est dans cette dernière que nous voyons paraître pour la première fois Eulalie M'Boli et Victorine Djoli dont nous aurons l'occasion de citer le nom dans plusieurs autres associations. Antoinette Kinda est l'un des leaders de « Jeunesse Toilette », mais cela ne lui suffit pas. En 1949, elle fonde à Brazzaville, rendez-vous de la jeunesse dorée de l'époque, avec un groupe d'amies comprenant entre autres Victorine Djoli, la société « Succès », qui donnera en 1957 un grand bal dont on parle encore.

En 1950, Madeleine Mulongoi, membre de « Diamant », s'unit à une sœur de race, Angélique Bolaki, pour fonder une nouvelle société d'élégance, « La Rose », dont elles seront co-présidentes. Deux autres membres de « Diamant » la suivront : Marie-Louise Dyembo, descendante de la reine Tati de Loango, et Élisa Kaka. De « Jeunesse Toilette » viendront Antoinette Kinda, sœur de la présidente Madeleine, et Pauline Ebongoki. De « Rosette », Marie-José Ngeya ; de « Beauté n° 2 », Eulalie M'Boli et Clotilde Mariabo.

L'année suivante Émilie Yombo, une mûlatresse, fonde avec sept amies (dont Antoinette Kinda qui se sépare de « La Rose ») l'association « La Mode » qui représente une évolution dans les sociétés d'élégance : Antoinette rapporte d'un voyage à Douala l'idée d'obtenir gratuitement des tissus en les portant à titre de réclame pour telle ou telle maison de commerce, ainsi se trouve résolu en partie le problème financier. Malgré cela, la discorde règne bientôt au camp des Grecs et trois d'entre les fondatrices — la présidente Émilie, Joséphine Bukoka et Antoinette Kinda — se retirent de l'association dont Victorine Djoli devient alors présidente. Des pagnes leur sont fournis chaque mois par un négociant grec, époux de l'un des membres, Marie Kitoto.

En 1954, un groupe de quatre membres se détache aussi de « La Rose » pour fonder « La Boule de Soleil » sous la présidence d'Eulalie M'Boli. Au bout de quatre ans, l'enthousiasme premier s'étant passablement refroidi, Eulalie dissoudra « La Boule » et, suivie de deux d'entre ses fidèles, formera en 1958 la dernière des grandes sociétés d'élégance : « La Fleur de Lys ».

Au point de vue ethnique, les sociétés étaient toutes intertribales. Cependant les Bakongo, qui de tout temps ont été majoritaires dans la population, étaient faiblement représentées dans les associations (on n'a pu nous indiquer que deux noms pour la « Société Américaine » et trois pour « Diamant »). Elles n'ont pas fondé non plus d'associations similaires où elles se seraient retrouvées entre elles.

Le rôle des sociétés dans la promotion sociale de la femme congolaise a été important. Les membres ont certes gaspillé beaucoup d'argent, leur conduite n'a pas toujours été irréprochable, elles n'ont organisé que des fêtes, mais elles l'ont fait elles-mêmes sans être dirigées par des hommes ou téléguidées par des « Européens ». Dans ces fêtes où elles rencontraient des hommes sur un pied d'égalité, elles se sont habituées à leur parler, elles ont appris à leur résister. Elles se sont exercées aux belles manières, elles se sont policées au contact d'étrangères ayant eu la chance de voyager et d'avoir des fréquentations qui leur étaient refusées. Au point de vue économique, plusieurs d'entre elles se sont lancées dans le commerce (buvette, bar, commerce inter-urbain) où elles ont réussi, en partie parce que leur stage dans les sociétés leur avait donné plus d'audace, d'aplomb et de confiance en elles-mêmes.

L'indépendance a sonné le glas de ce genre d'associations. Comment faire assaut d'élégance quand on a pour rivales des femmes de ministres ou de hauts fonctionnaires qui habitent « Kalina » et disposent de capitaux fabuleux par rapport à ceux des femmes « du Belge » ? Il a fallu chercher d'autres moyens de se distinguer. Les associations « pour l'émancipation de la femme congolaise » devaient pour beacoup servir à cette fin tandis que les *moziki* (espèces d'amicales, mot tshiluba) permettaient aux autres de se réunir régulièrement tout en s'entraidant et en se remémorant le bon vieux temps. D'ailleurs, depuis 1958 les sociétés, à force de vouloir être raffinées, devenaient de plus en plus exclusives, si bien que des amies intimes se trouvaient séparées. Elles ont donc décidé de se retrouver sur une nouvelle base moins hiérarchisée et moins prétentieuse, sortant moins, elles cherchaient moins à éblouir le public par leurs pagnes et leurs bijoux. D'où la nouvelle formule : *moziki.*

Nous citerons en exemple deux *moziki* (il y en a des centaines bâtis sur le même principe). L'un des plus anciens, le moziki Christian, date de 1960. A la différence des sociétés, les *moziki* sont généralement présidés par un homme. L'homme est indispensable pour défendre les membres devant la police et les protéger de maints autres risques, pour aller convoquer les membres à court délai : il s'agit quelquefois de se réunir le même jour (en cas de décès par exemple). Christian parcourt régulièrement sur sa bicyclette un nombre considérable de kilomètres pour se rendre d'une commune à l'autre afin d'avertir chacune des dix femmes de son *moziki* en cas de réunion urgente et imprévue. Les réunions ordinaires ont lieu chaque lundi après-midi. (Voir en annexe les noms et origine ethnique des membres.)

Sur ces dix femmes, les trois premières appartenaient à « La Fleur de Lys », la quatrième à « La Boule de Soleil » où elle était déjà avec les deux premières et la cinquième à « La Rose » où se trouvaient aussi les deux premières qui, d'autre part, appartenaient comme la sixième à « La Beauté n° 2 » en 1948. Cela voulait dire que depuis dix-sept ans au moins elles étaient « camarades » et avaient gardé d'excellentes relations.

Nous donnerons aussi en annexe les mêmes détails sur un autre

moziki qui ne se réunissait pas à jour fixe parce que son président étant chauffeur, il était facile de réunir les membres dès que l'une ou l'autre en avait le désir. Sur les cinq femmes de cette association les deux premières et la dernière faisaient partie de « La Rose », la quatrième était déjà avec la deuxième dans « Jeunesse Toilette », encore des camarades d'au moins dix-sept ans !

2. *Associations récréatives.* Les *moziki*, comme auparavant les sociétés dont elles présentent à tous les points de vue une image réduite, groupent généralement une classe d'âge (cinq ans de différence entre la plus jeune et la plus âgée est un maximum), les associations récréatives de jeunes ont conservé le même principe.

Il existe plusieurs dizaines de « clubs d'élégance », tous ou presque tous masculins, ce sont maintenant les jeunes gens au-dessous de vingt-cinq ans qui se pavanent et font la roue dans des costumes bien coupés à la dernière mode de Paris, ce sont les jeunes gens qui organisent des concours et des exhibitions de jazz devant un public enthousiaste de jeunes filles et de jeunes femmes. *Copains*, le supplément hebdomadaire du *Progrès*, dans son numéro du 25 septembre 1965 en cite quelques-uns : « Univers », « Vénus », « Cascade », *Mai masanga te* (« L'eau n'est pas de la bière »), « Bamba Nationale », « La Borne », « Oiseau vert ». De notre côté nous connaissons « Surfs Suprêmes », « Maygul », « Super Charmeurs », etc.

A côté de ces clubs d'élégance, il existe à peu près une cinquantaine d'autres associations récréatives masculines aux noms fantaisistes — « L'Argent nous embête », « La Barbe », « L'Alliance des Vantards », etc. — composées d'écoliers, de jeunes garçons qui travaillent et de quelques chômeurs, dont le seul but est d'organiser des « boums » dans les buvettes en compagnie de jeunes filles de moins de vingt ans. Ces « boums » pendant lesquels on danse, on boit et on se livre à toutes sortes d'excès, ont lieu durant le jour afin d'éviter des arrestations par la Brigade de Protection de l'Enfance qui, à tort d'ailleurs, n'opérait que la nuit en matière de bars.

Tous les orchestres ont des « supporters » féminins qui leur sont attachées en tant que « filles du protocole » ou « filles d'honneur », seul l' « O.K. Jazz », l'un des plus grands, s'est annexé un club mixte dont le comité comprend plusieurs jeunes filles : Thérèse Liyala, vice-présidente ; Marie Kisangani, trésorière-adjointe ; Caroline Lonkunku, commissaire aux fêtes ; Hélène Kamunga, chef de protocole ; Florence Ekwa, chargée des affaires féminines.

3. *Associations culturelles.* La plupart d'entre elles sont masculines, même quand le public qui assiste à leurs « manifestations », représentations théâtrales ou folkloriques est surtout féminin. Cependant quelques-unes sont mixtes comme l'UGB (*Union of Girls and Boys* — Association des Filles et des Garçons) qui a joué durant notre séjour une pièce de Molière, comme le « Crana Succès de Yolo-Sud » dont le programme comporte des conférences et représentations théâtrales, ou comme les « clubs de jeunes » qui s'organisent chaque année pendant les grandes

vacances à Lemba. Enfin, un très petit nombre sont exclusivement féminins comme certains groupes d'amateurs de folklore, par exemple l'Association des Danseuses Mongo *zebola*, formée de femmes des différentes communes de la capitale qui se réunissaient en 1965 pour offrir des représentations costumées des danses ancestrales sur les places publiques ou dans des salles de spectacles.

Les deux associations théâtrales, l'UTHECO (Union théâtrale Congolaise) et l'AAA (Association des Acteurs Africains) sont mixtes, l'UTHECO a même une femme dans son comité : Mlle Jacqueline Mpia, secrétaire.

Beaucoup d'associations « pour l'émancipation » ou d'associations patronnées par des « Européens » ont des activités culturelles, mais nous ne nous en occuperons pas ici puisque ces activités ne sont que l'un des moyens d'atteindre un but qui n'est pas uniquement culturel.

4. *Mutuelles.* C'est le genre d'associations que préfèrent les Congolais en général et les femmes en particulier. Il y en a à base familiale, tribale ou intertribale. Il y en a de masculines, de féminines ou de mixtes. Certaines catégories ne groupent que peu de membres — de cinq à vingt — d'autres en ont plusieurs centaines. Plusieurs, grâce à de fortes cotisations, jouissent d'un capital élevé tandis que d'autres sont relativement pauvres.

Les *bandoi* ou associations d'homonymes dont nous avons parlé dans notre 1re partie sont complètement passées de mode, mais les associations d'originaires et les *likelemba* connaissent encore une grande vogue.

a) *Associations à base « familiale ».* Il y en a un certain nombre à Kinshasa. Par exemple la « Mutualité de la Famille Lilangi I du Territoire de Basankusu » et l'AFMML ou « Association de la Famille Makaba, section Mongo-Luala, territoire de Luozi ». Elles sont en général mixtes et présentent le même programme que les associations mutuelles tribales ou intertribales : cotisations régulières et extraordinaires servant à aider les membres en cas de besoin (hospitalisation, décès, etc.), non-participation aux querelles politiques. D'habitude plus durables que les associations à base géographique, elles peuvent subir des éclipses momentanées quand le trésorier emporte la caisse, comme il est arrivé à l'une d'entre elles en 1965, mais après punition du coupable on nomme un remplaçant et la société reprend de plus belle. Nous n'en connaissons aucune avec des femmes dans le comité.

b) *Associations « de ressortissants » à base ethnique.* Il y en a de masculines, quelquefois de féminines comme l'AMIBAMBO (Amicale des Bamboma), mais la majorité est mixte. Nous citerons parmi celles dont on parlait le plus durant notre séjour :

1. « L'Association générale Kabula Mpuka » (AGEKAP) qu'on accusait de se mêler autant de politique que de secours mutuel. Elle avait, au contraire de la plupart des autres, plusieurs femmes dans son comité : Julienne Ngalula, caissière ; Anastasie

Mupompa, et Naomi Musau, conseillères. Mme Mupompa est la fille de l'un des grands chefs coutumiers du Sud-Kasai.

2. L'association « Mukalonji », avec Mme Alphonsine Bilonda conseillère du comité sectionnaire de Bandalungwa.

3. « Le Conseil Supérieur des Manianga » (CONSUMA) qui déclarait le 28 juillet 1965 dans le *Courrier d'Afrique*, qu'il était l'organe suprême du « peuple manianga » et se plaçait au-dessus de toutes les interférences politiques n'étant à la remorque d'aucun parti : qu'il avait reçu, de plus, la mission de combattre la prolifération des associations au sein des Manianga. Cette association avouait un double but : promouvoir le bien-être des Manianga de Kinshasa et de Matadi (ils y avaient des sections) et organiser des rencontres entre les dirigeants des diverses sections, afin que se connaissant mieux ils puissent affronter les problèmes de leur arrondissement (Luozi).

4. « L'Union générale des Bangbetu » (UGEBA) qui, en plus de ses activités mutualistes, donnait des représentations folkloriques en costumes traditionnels. Son président d'honneur M. François Kupa et l'un de ses dirigeants M. Charles Toti, souhaitaient lui donner une base géographique englobant les Azande, les Magoyo et autres tribus de l'Uélé.

5. « L'Association des Basuku de Mani-Kongo » qui a pour but de regrouper les Basuku de Mani-Kongo divisés par des ambitions politiques.

6. « L'Association des ressortissants Kongo de Makala ».

7. " " Bambata de N'jili-Kimbanseke.

8. Les diverses associations Bakwa :
Mutuelle des Bakwa-Lonji,
" Bakwa-Tembwe,
Association générale apolitique des Bakwa-Lukusa,
" " des Bakwa-Bubale (deux femmes dans le comité : Anastasie Bilonda, commissaire aux fêtes et Marie Bulungy, propagandiste).

9. L'association des Bakwange qui comporte beaucoup de femmes.

10. " Bena-N'Simba.

11. " Bena-Tshitolo.

12. " Lulua Frères dont une femme, Catherine Tumba, était secrétaire-adjointe (section de Ngiri-Ngiri).

13. " familiale des Mongo-Luala.

14. Le Comité économique des Ressortissants Bantandu (CERBANTA) créé par les résidents Bantandu de Kinshasa dans le but de promouvoir l'économie de leur région natale.

15. L'association des Baboma-Sud de Boku.

16. La Fraternité des Mwana-Mpiana (FRATE).
17. L'Association des Nienga Mbota.
18. L'Union des Budja.

Beaucoup de ces associations ont des sections séparées pour les jeunes, certaines en ont pour les intellectuels, l'AGEKAP par exemple a des réunions spéciales pour les intellectuels (voir *Courrier d'Afrique*, 15 juin 1965) et une section de jeunes à son service « en vue de lui apporter leur dynamisme pour la réalisation des buts que poursuit l'association : l'entraide morale et matérielle à tous les membres ainsi que l'entente fraternelle au sein de la grande famille Baluba et entre tous les Congolais. Ajoutons que la jeunesse de l'AGEKAP n'a et n'aura jamais, à l'instar des aînés, de vocation politique » (*Étoile du Congo*, 2 mai 1965).

Nous avons également entendu parler de l'Union des Jeunes Étudiants Mongo (UJEM), de l'Association des Jeunes de Nienga-Mbota (AJENTA) et de la Jeunesse de l'Union des Budja (JUNIDJA) qui se déclarait « décidée à lutter pour la restauration des droits des Budja spoliés et sabotés et à se désolidariser des Ngombe à tous points de vue » (*Progrès*, 3 août 1965).

c) *Associations de ressortissants à base géographique.* La tendance générale évolue vers des groupes plus étendus — secteur ou territoire — en réalité cela n'équivaut pas toujours à une association inter-ethnique : un territoire même assez étendu, peut très bien n'avoir à la capitale aucun représentant de ses minorités ethniques et un secteur peut très bien être homogène au point de vue ethnique, mais la porte est ouverte et du jour au lendemain une association tribale en fait peut devenir intertribale sans rien changer à ses statuts par l'admission d'un « ressortissant » appartenant à une autre tribu.

Nous ne connaissons aucune association féminine de ce genre, certaines sont masculines, mais la majorité est mixte. Nous citerons parmi celles qui ont donné des réceptions ou des « manifestations » durant notre séjour :

1. la Mutuelle des ressortissants de l'Ubangi, ou Union Ubangi Frères, dont les activités, non contentes de s'étendre sur plusieurs communes de Kinshasa, allaient jusqu'au pays natal (beaucoup de femmes parmi les membres) ;
2. l'Association des ressortissants du Lac Léopold II, qui est restée dissoute deux ans parce que le comité voulait entraîner les membres dans la politique ;
3. l'Union des ressortissants du Territoire de Kasangulu ;
4. l'Association " " de Basankusu ;
5. " " " de Bikoro ;
6. " d'aide mutuelle des ressortissants du Territoire de Seke-Banza ;

7. l'Aide familiale du Lac Upemba (AFLU) ;
8. le Rassemblement Familial du Secteur Wapenda (RAFWA) du Territoire de Banzyville ;
9. l'Association des ressortissants de Lunzadi ;
10. " " de Thysville habitant Selembao ; (territoire annexé à la commune de Bandalungwa) ;
11. l'Association des jeunes ressortissants de Thysville (UJRT) habitant Kinshasa (plus importante que la précédente) ;
12. l'Aide Mutuelle Dishio dont Anne Musau est la trésorière ;
13. l'Association des ressortissants de Banningville (AREB) qui a deux membres féminins dans le comité de la section de Bandalungwa — Mmes Elisabeth Luere et Técles Massengo ;
14. l'Union des Jeunes de la commune rurale de Wombo (UJEWO) ;
15. l'Amicale de la Wamba, association défendant les intérêts des ressortissants de Fatundu et de Kolokoso, « deux régions sœurs » ;
16. l'Association des ressortissants de Luebo (ARSL).

d) *Fédération d'associations de même ethnie ou d'ethnies apparentées.* Il y a eu plusieurs essais de fédérations de groupements ethniques : le Mouvement Solidaire Muluba n'a pas duré parce que sa formation avait été trop hâtive. D'après M.C. Mukuta, secrétaire général de l'AGEKAP : « On ne saura adéquatement parler de l'union profonde des associations ethniques baluba que lorsqu'on sera parvenu à organiser chaque branche ethnique en y développant la discipline, la sincérité et les bons sentiments. Quand tout sera mis au point on pourra alors songer à des rencontres au niveau coutumier au Sud-Kasai et non à Kinshasa et ensuite envisager des rencontres au niveau de chaque association ». En attendant M. Alphonse R. Kasongo était chargé de « regrouper tous les enfants Luba nés à Kinshasa ou ailleurs », non seulement de parents Baluba, mais de père Muluba et de mère Mongala ou Mukongo, par exemple et de les faire s'inscrire pour une même réunion.

L'Union des Représentants des Associations Ethniques du Sud-Kasai (URAESKA) comprenant les chefs de file de neuf groupements du Sud-Kasai était en voie d'organisation quand nous avons laissé Kinshasa en septembre 1965.

Le Mouvement de l'Unité Basonge (MUB) comprenant divers groupes Basonge et la Jeunesse du Mouvement (JEMUB) remarquable par le nombre de ses membres féminins fonctionnaient alors normalement. Cependant la plus importante de ces fédérations était sans conteste l'Association des Anamongo, créée en 1954 pour unir les Mongo et leurs cousins Kutshu et Tetela, mais les Tetela semblent s'y être plus intéressés que les autres. Ce mouvement nous paraît un peu artificiel, inspiré plutôt par la lecture d'ouvrages ethnographiques belges que par de véritables sentiments profonds et la conscience sinon d'une identité mais d'une communauté de vues et de principes.

M. Katshungu en était le président provincial. Elle possédait une importante section féminine, avec comme présidente générale Anne Kombe (Mme Alexis Tshimanga) et une « Jeunesse Anamongo » dont le leader, Jacques Omonombe, était en prison depuis 1964, malgré les démarches du comité directeur de son mouvement. L'Association des Anamongo était responsable de plusieurs œuvres sociales, entre autres la maternité des Anamongo.

e) *Likelemba.* Ces associations dont nous avons déjà parlé en 1re partie étaient aussi populaires qu'il y a vingt ans. A peu près toutes les vendeuses du marché appartenaient à un *likelemba* et les grosses marchandes quelquefois à plusieurs. Les cotisations variaient d'habitude entre 300 et 3 000 f et leur périodicité pouvait être quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle. Le nombre des membres s'échelonnait entre cinq et vingt, les associations de cinq à dix membres étant les plus nombreuses.

Les missionnaires continuaient à les déconseiller, mais n'y opposaient plus un veto absolu quand ils étaient sûrs de l'honnêteté de ceux qui en faisaient partie : pas moyen de s'en aller avec la caisse puisque l'argent versé par chacun est immédiatement remis en présence de tous au bénéficiaire, mais celui-ci peut se retirer après avoir touché sa part et s'abstenir de tout futur versement s'il est indélicat, ce qui donne lieu à des poursuites et à des complications.

Comme autrefois, il y a des *likelemba* masculins, féminins et mixtes. Dans les mixtes l'élément féminin domine généralement. Nous allons donner la composition d'un *moziki-likelemba* (amicale-cagnotte) que nous fréquentions. Il comprenait dix membres — huit femmes, presque toutes amies au moins depuis leur entrée dans le monde, et deux hommes — et en était à son troisième tour. Le deuxième tour s'était effectué avec les mêmes membres que le premier, moins une femme et un homme mais cinq femmes étaient parties ensuite et avaient été remplacées par deux camarades femmes et deux hommes. Les réunions avaient lieu chaque vendredi après-midi dans la buvette de l'une d'entre elles. Elles arrivaient d'ordinaire séparément et remettaient immédiatement l'argent, certaines repartaient tout de suite après avoir salué les présentes, les autres s'attablaient, buvaient un ou deux verres de bière, causaient et plaisantaient durant une ou deux heures avant de se séparer.

Membres	*Moziki-Likelemba* *Origine*	*1er tour*	*2e tour*	*3e tour*
Eulalie M'Boli	BUDJA	×	×	×
Pauline Ibongoki	TUMBA	×	×	
Clotilde Mariabo	KUMU			×
Pauline Lebisi	KELE-BWA			×
Marie Lakonda	BUDJA	×	×	×
Gaby Bombolo	TENDE	×	×	×
Monique Mabako*	KUSU-GOMBE	× ×	× ×	× ×
Émilie Yombo	MULATRESSE	×	×	

Thérèse Ayitanga*	YANZI	××	××	××
Émilie Ngala	KULA	×	×	
Laurence		×	×	
Fatou		×	×	
Eugénie		×		
André Buta	KONGO	×		
Victorine Lembwa	KULA	×	×	×
Johnny (tailleur)				×
Vat (tailleur)				×
	Total des parts :	15	13	12

*Monique et Thérèse payant double cotisation, étaient deux fois les bénéficiaires à chaque tour. Le troisième tour n'était pas achevé quand nous sommes partie en septembre 1965.

5. *Associations professionnelles.* Il y a plusieurs associations mixtes de commerçants et une association féminine. Comme exemple d'association mixte nous citerons l'Association des Négociants de Kintambo (ANEKI) parce que les femmes sont représentées dans son comité : Mme Madeleine Tshilongo, vice-présidente et Mme Honorine Wetshi, conseillère.

L'Association Nationale des Femmes Commerçantes du Congo (ANFCC) comporte une cinquantaine de membres, on l'accuse souvent d'être dominée par les Ghanéennes qui sont d'ailleurs les marchandes les plus riches et les plus importantes de la capitale. En 1965, elle avait le comité suivant :

Présidente : Thérèse Ilondo (Mme Awuletei) — MONGO (mariée à GHANÉEN).
Vice-prés. : Mme Agwéti — GHANÉENNE (mariée à GHANÉEN).
Secrétaires : Marie-Louise Mpoto — VILI de Pointe-Noire.
Anne Kombe (Mme Tshimanga) — TETELA-KUSU (mariée à LUBA avec mère de Brazzaville).
3me secrétaire — GHANÉENNE.
Trésorière : Colette Amouchou — TOGOLAISE (mariée à GHANÉEN).

En septembre 1965, elles avaient organisé une magnifique réception suivie de bal, en l'honneur du Gouvernement, à laquelle assistaient le premier ministre Tshombe et quatre de ses collègues, le premier bourgmestre, les membres du corps diplomatique et plusieurs personnalités du monde des affaires. La fondatrice, Mme Mpoto, a exposé les souffrances auxquelles se heurtent les membres de l'organisation et a certifié que malgré les accusation portées contre les commerçantes, elles ne sont nullement opposées à la politique de la baisse des prix.

L'Union Nationale des Enseignants Congolais (UNECO) est la plus grande association professionnelle mixte. Elle a des branches dans toutes les grandes villes, organise des cours de perfectionnement pour ses membres et s'occupe de leurs intérêts en général. Elle comporte plusieurs comités nationaux se rapportant aux différents types d'enseignement,

les femmes y sont représentées suivant la proportion d'enseignantes de cette catégorie dans l'association.

En septembre 1965, plusieurs rencontres ont eu lieu entre le ministre de la Fonction Publique et une délégation de l'UNECO conduite par son secrétaire général, M. Joseph Mbenza et composée de MM. Léon Kisumbele, Arthur Mbala-Sinza, Mmes Monique Nyimi et Cécile Kiandumba, tous membres du Comité National des Centres et Foyers Sociaux, pour discuter du problème des agents de centres et foyers sociaux, notamment le passage « sous statut » conformément au décret-loi du 20 mars 1965 qui en faisait des fonctionnaires au lieu d'employés contractuels, la promulgation rapide du statut spécial du cadre des Affaires Sociales, le paiement des indemnités de logement, etc.

6. *Syndicats.* La plupart sont, au moins théoriquement, mixtes quand il y a des femmes dans ce genre de travail, mais il commence à se former des syndicats entièrement féminins parce que les travailleuses ont fini par comprendre que leurs intérêts ne coïncidaient pas toujours avec ceux des hommes et qu'une représentation quelquefois nominale dans un comité était souvent insuffisante pour obtenir les changements souhaités.

Les questions syndicales intéressent beaucoup les femmes : lors de la « rencontre des militants » du syndicat des (travailleurs) indépendants des diverses communes de la capitale en octobre 1965, le point qui a retenu le plus longtemps l'attention de l'assemblée a été celui soulevé par Mme Germaine Boyele qui voulait avoir des précisions sur la manière dont le syndicat entendait mener la lutte en vue de la répartition équitable de la bière aux commerçants détenteurs de licences.

En novembre 1964, la Fédération Générale des Travailleurs Kongolais (FGTK) choisissait pour la représenter au séminaire international sur le travail de la femme organisé par le Bureau International du Travail à Kampala, l'un de ses membres féminins, Mme Aline Tuala, infirmière-accoucheuse à la Clinique Danoise de la capitale.

Il y a quelquefois des articles de femmes dans *Bataille Sociale*, la publication mensuelle de la Confédération des Syndicats Libres du Congo (CSLC), par exemple en novembre 1964, celui du membre Clémentine Mbuyi adressé à ses sœurs ouvrières du Congo. Le Conseil Général du Travail fondé à Matadi en 1962 avait en 1965, dans la capitale, au nombre de ses membres une centaine de femmes travaillant dans une fabrique de tricots et lingerie sous la direction de Mlle Marie Mayamo.

La Centrale des Enseignants Congolais (CEC), une émanation de l'UTC (Union des Travailleurs Congolais), groupait à Kinshasa beaucoup d'institutrices des écoles officielles, son emprise s'étendait également en province, à Bukavu par exemple où les institutrices étaient représentées dans le comité par une secrétaire adjointe, Léontine Birere, et une trésorière, Françoise Kiza.

Les Angolais (en majorité Bazombo), très nombreux dans la capitale congolaise, y avaient formé une Ligue Générale des Travailleurs de

l'Angola dont une branche, la FLGTA (Femmes de la Ligue Générale des Travailleurs de l'Angola), fondée en 1963, ne faisait pas beaucoup parler d'elle durant notre séjour, les décisions concernant les femmes — par exemple la création d'un centre de formation professionnelle pour les femmes angolaises dans la commune de Kinshasa — étant annoncées par le secrétariat général de la LGTA au lieu de l'être par la FLGTA (voir *Étoile du Congo* du 23 septembre 1965).

Les femmes sont restées très longtemps sans avoir leur propre syndicat, ce n'est que le 1er septembre 1965 qu'a été fondée par Mme Marie Kadiazoko — une Kongo ne parlant pas français — la première centrale syndicale nationale féminine, l'Union Générale des Femmes Travailleuses du Congo (UGFTC). Les buts de cette centrale ont été publiés dans le *Courrier d'Afrique* du 15 septembre 1965. Nous y lisons entre autres :

— le regroupement en une seule organisation commune de toutes les travailleuses en vue de mettre au point un programme d'action ;
— la défense des intérêts matériels, culturels, économiques et sociaux des travailleuses ;
— leur représentation auprès des employeurs et organismes d'État ;
— leur éducation syndicale et une contribution à leur formation professionnelle, civique et culturelle ;
— une solidarité agissante à l'égard des travailleurs lésés en lutte pour un régime de justice sociale et à l'égard des peuples en lutte pour leur indépendance.

L'UGFTC déclare qu'elle est une organisation ouvrière apolitique qui ne soutiendra aucune formation politique ou confessionnelle.

A la Première Conférence Confédérale Nationale de la Force Syndicale Africaine à Kinshasa, du 1er au 3 octobre 1965, Mme Marie Eugénie Kapinga, secrétaire générale de l'UGFTC, a prononcé un discours en français et la présidente-fondatrice, Mme Marie Kadiazoko, un autre en lingala, à côté de ceux des représentants du Gouvernement Central et des délégués syndicaux (Force Ouvrière du Congo, Union des Syndicats du Congo, Confédération Générale des Travailleurs du Congo, etc.)

7. *Associations sportives.* Il n'y a pas encore à notre connaissance d'associations sportives féminines ou même mixtes à Kinshasa. Cependant il y avait déjà en 1965 des monitrices de sport dans neuf cercles de jeunes et les directrices des autres cercles non encore pourvus avaient en tête des projets d'équipes de basket-ball et M. Mensha, secrétaire général de l'Association sportive inter-communale congolaise (ASIC) déclarait, dans une interview parue dans l'*Étoile du Congo* du 20 juillet 1965, que les jeunes gens faisaient du foot-ball, de la boxe et du jiujitsu, mais « pour lancer les autres disciplines il n'y a pas d'équipement bien qu'il y ait une multitude de jeunes qui expriment le désir de participer à un championnat d'athlétisme ou de basket. Malgré ces difficultés,

je compte lancer prochainement le championnat d'athlétisme pour filles et garçons ».

S'il n'y a pas encore d'associations féminines ou mixtes purement sportives, certaines associations de type moderne ou traditionnel possèdent cependant des sections sportives, par exemple les « cyclistes » de l'UGEFCO (Union Générale pour l'émancipation des Femmes du Congo) et les « femmes à mobylette » de « la Mode ».

8. *Mouvements de jeunesse.* Il y a des mouvements de jeunesse kimbanguistes mixtes, des mouvements de jeunesse laïques dans plusieurs communes, par exemple la Fédération de la Jeunesse de Kintambo, une association mixte présidée par M.A. de Both et Mlle Pétronelle Zozo. Il y a aussi une Confédération Nationale des Mouvements de Jeunesse Congolais, présidée par M. Colon Gentil, assisté par une présidente et un Club International des Relations Juvéniles patronné par le Gouvernement et les ambassades étrangères.

9. *Divers.* Nous classerons sous ce titre la Ligue des Familles Nombreuses du Congo (LIFANOCO), avec Mme Pauline Lisanga comme vice-présidente, l'Union Nationale des Locataires (UNALO), association mixte qui tient ses réunions dans les maisons communales à tour de rôle, la Ligue Congolaise des Étudiants Orphelins de la Rébellion et la *Lingomba lia Basi Mpamba* (Association des Femmes qui ne valent rien, stériles) — présidente Christine Mangi, secrétaire Marthe Zoie — qui publiait dans le *Progrès* du 20 juillet 1965 une longue lettre en lingala adressée au ministre du Travail, réclamant une indemnité de logement et des allocations familiales (indemnités pour la femme et les enfants) égales « pour tous ceux qui travaillent dans l'État ».

10. *Associations pour l'émancipation de la femme congolaise.* Les premières datent de la fin de la période coloniale. Patrice Lumumba créait en 1956 son « Association Libérale », apolitique et inter-ethnique, composée de quarante membres — vingt hommes et vingt femmes — dont l'un des buts était l'émancipation de la femme avec comme moyens immédiats la création de cours du soir et de foyers sociaux. On se réunissait régulièrement pour discuter, mais un an après, en 1957, rien de positif n'avait été accompli. Quand Lumumba a fondé son Mouvement National, la femme a passé au second plan, il ne s'est plus occupé que de politique et l'association a été dissoute.

En 1957, M. Mogenda, un commerçant, fondait l'éphémère Association des Femmes Évoluantes Kinoises, dont faisait partie entre autres Marie Bofela.

FABAKO. L'une des grandes associations pour la promotion de la femme congolaise existant en 1965, la Fabako (Femmes de l'Alliance des Bakongo), a été fondée en 1958 par Mme Julienne Mbengi, l'une des plus assidues collaboratrices de Lumumba dans l'Association Libérale. Comme son nom l'indique, cette association est organisée sur une base tribale (ou si l'on préfère « nationaliste Bakongo »).

Le but proposé dès le début était l'émancipation des femmes. Il y eut plusieurs réunions-discussions, mais ce n'est qu'en 1959 que la

Fabako fut reconnue par le Gouvernement colonial. Elle n'a jamais été comme la Jabako (Jeunesse de l'Alliance des Bakongo) une branche du parti politique l'Abako (Alliance des Bakongo), cependant quand celui-ci faisait sa campagne avant l'indépendance, les membres de la Fabako se sont cotisées pour l'aider. Rien de concret n'a été réalisé en 1959, ce n'est qu'à la fin de 1960 que la présidente, Mme Mbengi, au retour d'un voyage en Suisse a décidé d'ouvrir un foyer social.

A la rentrée de septembre 1965, la Fabako avait trois foyers sociaux à Kinshasa et cinq dans le Kongo Central. Plus de trois cents membres résidaient à la capitale, siège social de l'association. Celle-ci était divisée en dix sections dont six dans le Kongo Central. Les membres de chaque section se réunissaient tous les mois au local de la Fabako dans leur section.

Nous avons visité le Foyer Foncobel qui comportait un « jardin d'enfants » ouvert le matin seulement (55 inscrits), un « cercle de jeunes » avec six années d'enseignement primaire et deux années d'enseignement « familial » (cours ménagers et puériculture, le sport qui figurait au programme n'était pas enseigné parce qu'on n'avait pas encore trouvé d'entraîneur pour l'équipe de basket-ball dont rêvait la présidente) — 170 inscrites — et un foyer de femmes (couture, tricot, etc.) avec 65 inscrites. Le local étant insuffisant et les monitrices trop peu nombreuses, on employait le système de « double vocation » : une partie des classes de jeunes avait lieu le matin seulement et une autre l'après-midi seulement, les femmes venaient tous les après-midi, sauf le mercredi consacré aux visites à domicile des monitrices. Enfants et jeunes filles occupaient cinq monitrices tandis que les femmes en avaient six. L'équipement du foyer comportait plusieurs machines à coudre, plusieurs grandes cuvettes où baigner les bébés, un pèse-bébé, des cuves à lessive, etc.

Le Foyer de Matete était fréquenté par environ quatre-vingts femmes et jeunes filles pour quatre monitrices et celui de Kimbanseke (zone annexe de Njili) par quelque 200 femmes et jeunes filles pour cinq monitrices.

Le droit d'entrée s'élevait à 300 f et la cotisation à 100 f, par mois. Les monitrices étaient payées par l'association. Les femmes qui bénéficiaient de l'enseignement du foyer étaient considérées comme membres et devaient payer la cotisation, tandis que les filles du Cercle de Jeunes n'étaient pas membres. Exceptionnellement, les membres d'autres associations féminines qui n'avaient pas les mêmes facilités pouvaient aussi être admises aux cours de la Fabako, mais il fallait pour cela que le Comité de leur association en fasse la demande et qu'elles consentent à verser la cotisation mensuelle. Le fait s'était déjà produit en 1964 pour les cours de couture.

Les membres du Comité étaient élues pour cinq ans, on avait à Kinshasa :

présidente :	Mme Julienne Mbengi (réélue) ;
vice-présidente :	Mme Philomène Kisika ;

secrétaire : Mme Béatrice Nimy ;
" adjointe : Marie Makala ;
trésorière : Madeleine Kyabilwa ;
conseillères : Pauline Mavangu ;
Émilie Evinda.

La Fabako est subventionnée par le Gouvernement du Kongo Central, Mme Mbengi voudrait obtenir aussi des subsides du Gouvernement Central pour ses trois foyers de Kinshasa et une parcelle du bourgmestre de la commune de Kalamu afin d'y bâtir un immeuble qui abriterait le Foyer Foncobel.

GEFA. En 1961, M. Paul Colin, un Kongo qui fut plus tard ministre de l'Éducation nationale fondait le Groupement pour l'Émancipation de la Femme Africaine (GEFA) maintenant en sommeil, avec comme présidente Pauline Lisanga, vice-présidente Marie-José Likonji, secrétaire Joséphine Bongondo (il se réservait le poste de trésorier).

ANFC. L'Association Nationale Féminine Congolaise a été fondée en 1961 par Mme Laurence Nzau et son amie Mme Jacqueline Kahamba, une Belge ayant épousé un Congolais, mais ce n'est qu'en 1962 que les cours ont pu démarrer et que le premier comité a été installé. Vers cette époque, Mme Kahamba est retournée en Belgique. C'est aussi en 1962 que le Gouvernement a donné une petite subvention qu'il n'a pas renouvelée depuis. Le 5 septembre 1963, l'association a été officiellement reconnue et a obtenu l'existence civile par ordonnance du président de la République.

Le Comité en exercice, élu pour deux ans en 1964, était composé comme suit :

présidente : Mme Laurence Nzau;
vice-présidente : Mme Pierre Lebughe;
secrétaire : Mme Marie-Thérèse Masanga;
" adjointe : Mme Adèle Pembele;
trésorière : Mme Tumba.

D'après ses statuts, « l'association a pour but d'assurer et de parfaire l'éducation et la formation familiale, culturelle et civique de toute femme congolaise sans distinction d'appartenance ethnique, philosophique ou religieuse ». A cet effet, un cours d'alphabétisation par les méthodes audio-visuelles a été organisé pour tous les membres qui veulent apprendre à lire et à écrire, ainsi qu'un cours de français et un cours de savoir-vivre obligatoires pour toutes les élèves, des cours ménagers (cuisine, lessive et repassage, entretien de la maison, économie domestique et budgets familiaux) qui sont offerts gratuitement trois après-midi par semaine à toutes les femmes animées de bonne volonté, qu'elles soient ou non membres de l'association. Il y a aussi un centre culturel avec une bibliothèque où les membres peuvent emprunter des livres et où se donnent des soirées récréatives (projection de films, danses folkloriques, etc.) et des causeries éducatives.

L'association vit des cotisations de ses cent cinquante membres

(100 f de droit d'entrée et 100 f par mois de cotisation), de subsides occasionnels et de dons toujours trop rares, aussi réduit-elle ses dépenses au minimum. Le Gouvernement Central lui a permis de donner ses cours et d'installer ses bureaux dans les caves du Cultrana (Palais de a Culture) à la Grand'Place. Les cours sont offerts bénévolement par les membres plus instruits à commencer par les dames du Comité qui se rencontrent donc sur le lieu du travail trois fois par semaine. L'assemblée générale réunit tous les membres chaque trimestre.

Grâce à Mme Kahamba, l'ANFC a pu obtenir deux bourses de stage en Belgique pour des membres qui s'étaient distingués dans leurs études. L'association se veut complètement apolitique, cependant elle a inscrit à son programme qu'elle allait « défendre les intérêts de la femme congolaise auprès du Gouvernement de la République par le canal des déléguées mandatées par l'association ».

UFAC. L'Union des Femmes Africaines du Congo ou Ufac était en 1965 la plus puissante et la plus politisée des associations féminines. Fondée en avril 1964 par Victorine Djoli (Mme H. Siongo), la première réunion a eu lieu avec une trentaine de jeunes femmes qui avaient répondu à son appel, les bases de l'association ont été lancées et on a décidé de recruter des membres.

D'après une déclaration de Mme Mayakapongo, alors secrétaire générale et porte-parole de l'Ufac, au journal *Libre Congo* du 21 janvier 1965, « le but principal poursuivi par l'association est de permettre à la femme congolaise de jouir de tous ses droits... Sur le plan des œuvres sociales, l'Ufac aide périodiquement les handicapés. Son grand projet est l'ouverture très prochaine d'une crèche dénommée « crèche Golda Meir ». Les mois ont passé. Malgré plusieurs importantes contributions pécuniaires, la crèche n'était pas encore sur pied quand nous avons quitté le Congo en octobre 1965 et nous n'avons pas entendu parler d'aide aux handicapés ou autres œuvres sociales entre avril et octobre 1965.

Le premier comité de l'Ufac était composé comme suit :

fondatrice : Victorine Djoli (Mme Siongo)	MONGO-IKELA
présidente : Pauline Lisanga (Mme Kayembe)	POTO
vice-présidentes : Joséphine Siongo (Mme N'Kumu)	TETELA
Antoinette Kinda	KONGO-KUSU
secrétaire générale : Joséphine Swale (Mme Mayakapongo)	KUSU-NIGERIA
secrétaire : Marie Bofela	MONGO
" adjointe : Catherine Adjoa	TOGO-MONGO
trésorière : Pauline Lebisi	TETELA-BWA
crèche : Marthe Panzi	KUMU
relations extérieures : Suzanne Massamba	KONGO.

Plusieurs d'entre ces dames avaient une grande expérience des associations : la fondatrice, Victorine Djoli, par exemple, avait été présidente de « La Mode » dans les années 1950, la présidente, la deuxième vice-présidente et la trésorière avaient fait partie de « La Rose » vers

la même époque, Pauline Lisanga avait de plus été présidente vers 1961 de la GEFA de Paul Colin dont la secrétaire, Marie Bofela, était aussi un membre, tandis que la première vice-présidente avait plutôt milité dans les organisations catholiques (présidente comité paroissial Action Catholique, membre comité central Mutualités Chrétiennes, membre Union mondiale des Organisations féminines catholiques) et le gouvernement municipal (conseillère de Cité en 1956, conseillère de la commune de Kinshasa en 1957). Malheureusement, la discorde s'installe très vite, comme Victorine Djoli avait autrefois dans « La Mode » forcé Antoinette Kinda et ses amies à se retirer devant elle, Antoinette et sa clique obligèrent Victorine à laisser l'Ufac, sa belle-sœur Joséphine Siongo, vice-présidente, et ses amies de « La Mode » l'accompagnèrent dans sa retraite.

Les membres de l'Ufac étaient paraît-il environ trois cents à Kinshasa en octobre 1965. Il y avait assemblée générale tous les mercredis de 17 à 19 heures. Naturellement, il n'y avait jamais qu'une partie des membres (de 40 à 60) et qu'une partie du comité (trois ou quatre sur quinze) à se trouver là. Le comité n'avait pas de réunions spéciales, les amies se voyaient au bureau de l'Ufac ou après l'assemblée du mercredi et décidaient de telle ou telle action à entreprendre. On avertissait la présidente quand l'initiative ne venait pas d'elle (les autres lui reconnaissaient un droit de veto) et le mercredi suivant l'une ou l'autre faisait part à l'assemblée de ce qui avait été fait en son nom.

Il ne faudrait pas croire que toutes les femmes étaient satisfaites de ce régime autoritaire. A la réunion du 19 mai, par exemple, il y avait deux factions dissidentes qui eurent tout le temps d'exprimer leurs griefs en attendant le comité. La convocation était lancée comme toujours pour 17 heures, nous étions à l'heure, quatre membres arrivées avant nous au restaurant du Zoo étaient assises autour d'une petite table, de temps en temps un petit groupe venait se joindre à nous. La secrétaire Marie Bofela parut à 18 h 15, la présidente à 18 h 30 (elle n'était jamais là avant 18 h) et Mme Mayakapongo à 18 h 45. Nous avons dit que l'opposition s'était cristallisée en deux groupes : le premier qui se fit jour à travers les réflexions d'une mulâtresse, brodeuse de son métier, ne disant pas un mot de français ce qui lui donnait un complexe d'infériorité l'obligeant à toujours chercher un porte-parole francophone qui en fin de compte s'adressait aux autres en lingala pour être comprise ; le second qui s'exprima après de multiples conversations privées dans un discours en lingala de plus d'un quart d'heure par une jeune femme parlant très bien le français, ceci après l'arrivée de la présidente.

D'après le premier groupe l'Ufac aurait dû ouvrir de nouvelles sections « à Coq et à Stan, les associations fédérées peuvent vous lâcher d'un moment à l'autre, la vraie force vient des provinces avec filiales ». La présidente les ignora et la secrétaire-générale-vice-présidente, Mme Mayakapongo, s'occupa de les distraire en parlant d'autre chose. Personne ne tenait à crier sur les toits que c'était le gouvernement qui payait les voyages de ces dames et comme il ne voulait les

envoyer ni à l'une ni à l'autre de ces villes, elles n'avaient qu'à se tenir tranquilles.

D'après le deuxième groupe, il n'y avait pas assez de formalisme : « chacune prend la parole, c'est à la présidente qu'il appartient de la donner. Pas d'ordre du jour, pas de sanctions pour absence ou retard, pas de procès-verbal des séances. Les jours et heures de réunions doivent être changés ». L'oratrice propose le dimanche de 9 à 11 h. La présidente refuse. Le Zoo ne convient pas comme lieu de réunion : « tout ce qu'on y dit est colporté le lendemain dans toute la Cité », elle propose la maison de la présidente ou si celle-ci n'y tient pas « n'importe où dans la commune de Kinshasa ». La présidente le prend de haut : « Qui peut répéter aujourd'hui? Vous, moi, Marie? Les membres qui sont par-là (extrémité de la terrasse) n'entendent même pas, c'est une question de confiance! » Le ton s'élève. Déjà des membres s'interposent : « Allons, allons, ne vous fâchez pas ! Elle ne l'a pas dit en mauvaise part. C'est fini, c'est fini ! »

Comme il y avait beaucoup de « mondaines » parmi les membres de l'Ufac, qu'elles faisaient souvent assaut d'élégance et il faut le dire de snobisme, il s'était créé une légende autour d'elles. « Ces dames de l'Ufac ne boivent pas de Primus (bière locale), elles ne prennent que du Saint-Paulis (bière étrangère) ou du whisky ». « Ces dames de l'Ufac ne mangent que du poisson de mer quand elles vont en avion, jamais de sauce aux bourgeons de manioc avec de la *chickwangue* (pain de manioc) ». « Ces dames de l'Ufac sont les filles d'honneur du Gouvernement, elles ne circulent plus que dans les voitures des ministres, on ne voit qu'elles dans les couloirs du Parlement », etc.

En fait, ces dames non contentes de s'occuper de politique comme nous verrons plus loin, ne laissaient passer aucun acte de discrimination à l'égard des Congolaises sans le signaler et s'en plaindre par la voie des journaux. Par exemple, quand au mois de septembre 1965, une « sentinelle » s'opposa à l'entrée dans l'ascenseur d'un groupe de Congolaises se rendant au département des Affaires économiques (immeuble de l'Otraco) où elles avaient affaire, sous prétexte que « les femmes ne vont pas là », tandis qu'un moment après il invitait deux femmes blanches à monter, Mme Mayakapongo apporta une note au *Progrès* racontant le fait et demandant par la même occasion pourquoi les policiers réclamaient leur carte de santé aux prostituées noires et ne l'exigeaient pas des prostituées blanches qui s'exhibaient de la même façon?

L'Ufac avait une section prospère à Mwene-Ditu (présidente, Mme Cécile Mujinga) qui était en conflit avec le Mouvement de l'Émancipation de la Femme Congolaise de Mwene-Ditu, une organisation locale, au sujet du rattachement au Katanga : les Baluba que soutenait l'Ufac voulaient que le Territoire appartînt au Sud-Kasai, tandis que les Bena-Kanioka préféraient le Katanga. Il y avait d'ailleurs à Kinshasa même une association de ressortissants dénommée Évolution des Femmes de Mwene-Ditu, présidée par Mme Hortense Masengu, qui était plutôt favorable au MEFCM.

Une autre filiale de l'Ufac groupant les femmes du lac Léopold II

avec Inongo pour siège était en voie de formation quand nous avons quitté le Congo.

Le 26 mai 1965, dans le cadre du programme de l'Ufac, une section de jeunes — la JUFAC — avait été créée. Beaucoup plus homogène que l'Ufac — les membres au nombre de treize étaient toutes des « intellectuelles » parlant français — elles se lamentaient parce qu'après quatre mois d'existence, leur nombre n'avait pu dépasser le chiffre fatidique de treize. A part leurs réunions hebdomadaires, elles n'avaient jusqu'à notre départ pas beaucoup d'autres activités. Voici la composition de leur premier comité dont faisaient partie tous les membres :

présidente : Mlle Marie-Cécile Nkuli, institutrice — SAKATA
vice-présidentes : Mlle Georgine Kimweni, employée min. Éd. Nat.
Mme Eugénie Mobeye, " Agriculture.
secr. gén. chargée presse : Mlle Annie Colard — MULATRESSE
" " adjointe : Mlle Émilie Boweya, empl. Dépt. Statistiques — MONGO
secrétaire : Mlle Marie Nsona, empl. ministère Justice
directrice Aff. Étrangères : Mlle Adèle Dimbongi
" " Extérieures : Mlle Madeleine Kasseke
" " Intérieures : Mlle Liliane Ngyuvu
" propagande : Mlle Marie-Thérèse Jacobs, empl. minist. Éd. Nat.
commissaires aux fêtes : Mlles Isabelle Mayamba, Alice Libali et Rébecca Dembo (speakerine).

Au mois d'août 1965, six d'entre elles — Annie Colard, Adèle Dimbongi Madeleine Kasseke, Liliane Ngyuvu, Isabelle Mayamba et Alice Libali — avaient quitté l'association où un autre groupe les avait remplacées :

Mme Léonie Élodie Ferreira, employée ministère Santé
Mlle Cécile Sala et Mlle Liliane Léonelle (Information et Finances)
Mlle Alphonsine Senga, employée firme Import Lux B.M.L.
Mlle Eugénie Katalise et Honorine Tima, étudiantes.

Le dimanche 29 août 1965, dans l'espoir d'augmenter le nombre des membres, le comité de la Jufac invitait toutes les jeunes filles de la commune de Bandalungwa à la maison communale pour y assister à deux causeries d'une demi-heure chacune (la première sur les mouvements de jeunesse féminine par la présidente, et la seconde sur le rôle et les responsabilités de la jeunesse féminine dans un pays en voie de développement par la première vice-présidente) suivies de chansons et de danses.

Nous croyons sincèrement que le taux relativement élevé des cotisations devait éloigner plusieurs membres éventuels et que la Jufac devra se résigner si elle veut maintenir son standard élevé au point de vue intellectuel, moral et économique, à ne pas compter sur la quantité, mais bien sur la qualité.

CONAFECO. L'une des premières activités publiques du Conseil National des Femmes du Congo (Conafeco) a été la visite de sa présidente, Catherine Limaya (Mme Atembina), accompagnée des direc-

trices générales des deux comités du Conseil au président Kasavubu le 8 août 1964. Le lendemain, le premier ministre lui-même se rendait au bureau d'*Eva, revue de la femme moderne*, pour y rencontrer les membres des deux comités du Conseil. La première entrevue avait duré deux heures et la deuxième une heure durant lesquelles ces dames ont expliqué que leur rôle principal « serait l'examen du dossier de l'émancipation de la femme sur tous les plans », que la lutte de l'association viserait « avant tout le retard social de la femme et le développement communautaire ». Le président leur a donné « des conseils paternels indispensables à la réussite de leur association » et le premier ministre leur a dit qu'il avait besoin de leur collaboration et qu'elles seraient « le pont qui doit exister entre la femme congolaise et le gouvernement ».

Le Conafeco a constitué le 13 juin 1965 son « bureau définitif » qui se compose comme le provisoire de deux comités, A et B, six commissions (Santé, Jeunesse, Famille, Sociale, Économique, Civique) et sept comités sectionnaires ou communaux. Les dignitaires du Conseil sont donc innombrables. Le Comité A comporte neuf membres :

prés. du Conseil : Catherine Limaya (Mme Atembina) — BUDJA-BWA
vice-prés. : Marie-Jeanne Fesa (Mme Mukonkole) — STAN-LUBA
2e " : Anne Kombe (Mme A. Tshimanga) — TETELA-KUSU
secrétaire : Mme Alphonsine Munday — LUBA
" : Bernadette Kabinda (Mme L. Munga) — LUBA
conseillères : Mmes Clémentine Muvinga et Elisabeth Koffi
commissaires : Mmes Camille Mosongo et Gabrielle Mayoka.

Le Comité B composé de quatre membres était présidé par une directrice générale, chacune des six commissions était formée de huit membres dont deux directrices et chacune des sept sections avait son comité composé d'un nombre variable de membres assistant une présidente.

Le Conafeco qui a débuté avec quarante membres en avait probablement entre 150 et 200 durant notre séjour. Le côté social était représenté par des distributions de vêtements et de colis alimentaires aux lépreux du lazaret, aux tuberculeux et aux handicapés physiques avec l'argent des cotisations. Ces dames étaient toujours photographiées à cette occasion et faisaient des allocutions sur le but philanthropique du mouvement et sur l'organisation des différentes commissions, la presse donnait des comptes rendus et publiait des photos. Ceci « afin que les membres sachent où s'en va leur argent ».

L'association avait aussi un caractère culturel : périodiquement elle invitait des conférenciers à venir parler devant les membres de sujets intéressant la promotion de la femme. Nous avons assisté à l'une d'entre elles en français, traduite ensuite en lingala par l'une des secrétaires, suivie d'une discussion très animée des membres.

Comme dans le cas de l'Ufac, les principales activités du Conafeco étaient dans le domaine politique où elles escomptaient arriver plus vite à obtenir le changement souhaité.

UGEFCO. L'Union Générale pour la Promotion et l'Émancipation de la Femme Congolaise (Ugefco) a été fondée le 3 septembre 1964

par M. Maurice Kasongo qui, jusqu'à notre départ un an plus tard, en était encore le grand conseiller. C'était sans conteste l'association la plus nombreuse avec 600 membres dans la capitale et huit filiales en province, ce qui faisait en tout plus d'un millier d'adhérentes. Moins politisée que l'Ufac et la Conafeco, son action dans ce sens est définie par trois articles de ses statuts :

> *Art.* 7. Il est strictement interdit aux membres, sous peine de révocation immédiate, de prendre part directement ou indirectement :
>
> 1) aux manifestations défavorables soit aux autorités établies quelles qu'elles soient, soit au Gouvernement ;
> 2) à d'éventuels mouvements de subversion ;
> 3) aux actes réprouvés par la morale ou la bienséance.
>
> *Art.* 10. L'Ugefco répondra avec empressement à l'appel des gouvernements et prendra une part active aux travaux pouvant être dévolus à la gent féminine dans le cadre de l'œuvre de la reconstruction nationale, soit à Léopoldville, soit en province, après la suppression totale et définitive de la rébellion.
>
> *Art.* 11. L'Ugefco s'assigne le devoir d'encourager auprès de la masse, grâce aux réjouissances populaires à organiser selon les circonstances, toute action gouvernementale dans le domaine social, économique et politique.

L'Ugefco avait un comité national présidé par Élisabeth Mata (Mme H. Mutambayi), une ancienne de « Diamant ». Dans les autres associations on lui reprochait souvent de ne pas savoir assez de français, de laisser trop souvent la parole à d'autres et de ne pas faire de discours au nom de l'association, mais il nous a semblé que si elle ne parlait pas beaucoup, elle agissait quand il le fallait.

L'association avait en plus de son comité national, dix-neuf « comités sectionnaires » dans la capitale. Ceux-ci se réunissaient chaque semaine chez leurs présidentes et celles-ci venaient toutes le mercredi après-midi chez la présidente nationale. L'assemblée générale était convoquée à des périodes non fixées à l'avance.

Le fondateur, M. Kasongo, avait toute la première année dirigé l'association dans ses moindres détails sans tolérer aucune discussion ou contradiction. Il présidait toutes les réunions des présidentes sectionnaires, recevait les donations, levait des cotisations extraordinaires et décidait de l'emploi des fonds, refusait d'ouvrir un compte en Banque, agissait enfin en véritable dictateur « pour le bien de l'organisation ». Il ne s'était pas aperçu que ses pupilles avaient grandi et ne supportaient pas sans difficulté son contrôle.

M. Mutambayi qui aidait beaucoup sa femme pour la tenue des livres et la correspondance, mais dans la coulisse (il n'a jamais participé à une réunion), a essayé de freiner le mécontentement des femmes. Il leur a demandé d'aller lentement et les a assurées qu'elles auraient

gain de cause à la longue. Elles se sont donc contentées d'envoyer à M. Kasongo une lettre signée de la présidente et de la vice-présidente lui demandant « de cesser ses intrigues » et lui faisant remarquer que les femmes de l'association qu'il avait fondée désiraient maintenant agir par elles-mêmes, qu'elles « étaient maintenant les chauffeurs de la voiture », mais qu'elles « espéraient qu'il voudrait bien continuer à les aider comme conseiller ».

Le 1er septembre 1965 à la réunion hebdomadaire des présidentes, elles lui ont expliqué tout au long les motifs de cette décision. Au lieu que ce soit la trésorière qui reçoive les dons, il le faisait en ses lieu et place et quand on s'informait de la valeur des soldes, la caisse était toujours vide. Peu de temps auparavant, il y avait encore eu un don de 71 000 f, quand on avait parlé de le mettre en banque, M. Kasongo avait objecté qu'on n'avait pas encore de compte et le jour où il s'était agi d'ouvrir le compte, il y avait eu une fête dans l'intervalle et le solde en caisse était devenu insuffisant. Les dix bicyclettes offertes à l'association à l'occasion des Jeux Africains lui avaient été livrées contre reçu mais il avait tardé à les transmettre à ces dames. Certains membres auraient voulu commencer des activités sur une petite échelle, il disait toujours « plus tard ! » et dépensait tout l'argent en fêtes, 47 000 f par-ci, 30 000 f par-là, il fallait fêter les athlètes, recevoir un gouverneur, etc.

Sept filiales sur huit étaient « dans le Haut-Congo ». Il paraît qu'il était très difficile de fonder une association dans le Bas-Congo. L'Ugefco-Matadi avait été organisée par une parente de M. Mutambayi née comme lui à Matadi. D'après un informateur « du Haut », « les Bakongo sont très polis, ils ne parlent jamais fort, mais ils vous tueront plus sûrement que le Bangala qui vous donne un coup de couteau ».

Afin de se familiariser avec les usines et ateliers où l'on fabrique les différents objets d'usage courant, la direction de l'Ugefco avait décidé de visiter toutes les grandes sociétés de la capitale : Marsavco (margarine et savons), Bralima (brasserie, limonaderie et malterie), Bata (souliers), etc. Après avoir remercié de l'accueil qui leur était réservé, les dirigeantes ne manquaient pas de faire observer que le jour où la société ferait une « demande d'engager du personnel, les membres de l'Ugefco répondraient à cet appel parce que cela rentre d'ailleurs dans notre programme d'action ».

Le premier comité encore en exercice durant notre séjour (il est élu pour trois ans) était composé comme suit :

fondateur	: Maurice Kasongo	
présidente	: Lisa Mata (Mme H. Mutambayi)	KUSU (membre « Diamant »)
vice-prés.	: Mme Louise Kapamba	KASAI
”	Catherine Bitula (Mme Djamany)	MONGO
secr. gén.	: Mlle Victorine Yalibi	TEKE
” adj.	: Mlle Marie-Pauline Locky	
secr. particulière	: Mlle Rose Liby Sami	

trésorière : X
comm. aux comptes : Catherine Motuli
" Marie Yakando
inspectrice en chef : Yvonne Tshikudi
" adjointe : Madeleine Bapu
" " : Joséphine Loemba
conseillères générales : Pauline Bibi et Léonie Toma.

Nous avons pu avoir les noms de treize présidentes sectionnaires :
Bandalungwa : Suzanne Ekila
Barumbu : Thérèse Ayitanga
Citas : Antoinette Dowele
Dendale : Julienne Ngalula
Kalamu : Jacqueline Disasi
Kinkole : Barbara Libokula
Kinshasa : Thérèse Ilondo (Mme Awuletei) (membre « Diamant »)
Kintambo : Françoise Matima
La Gombe : Brigitte Eyale (Mme Makanga)
Limete : Henriette Liyolo
Matete : Julienne Inangi
Njili : Henriette Pongo
Saint-Jean : Anne Malambi.

OAO. L'Organisation d'Aide aux Orphelins ou OAO faisait beaucoup parler d'elle en 1965 à cause de ses distributions de vêtements et de nourriture aux orphelins et des diverses mesures prises en faveur de ceux-ci par les autorités communales (dépistage et réunions d'orphelins en vue de les aider et de décider de leur sort) et par le Gouvernement (construction d'un orphelinat).

Le 30 mai 1965, cette association a organisé une « Journée des Orphelins » à laquelle étaient conviés tous les orphelins (présentation par l'accompagnateur ou l'accompagnatrice de l'attestation de décès des parents). Ce jour-là, en présence des autorités gouvernementales, des représentants du corps diplomatique et des associations féminines réunis à l'Athénée du YMCA, eut lieu la remise de cadeaux à chaque enfant par le ministre des Affaires sociales.

L'OAO, fondée par Mme Rose Tshibassu en 1964 avait un but double d'après un article de Mlle Georgine Zimbu, alors secrétaire de l'association, dans le *Progrès* du 19 décembre 1964 : « aider les orphelins à atteindre la dignité humaine et participer à la promotion de la femme de ce pays, sans divisions artificielles ». En 1965, il semblait que le second but avait été plus ou moins abandonné. Le premier comité était composé comme suit :

présidente : Mme Félicité Bazinga
vice-prés. : Mme Jeanne Longo
1e secrétaire : Mlle Georgine Zimbu
2e " : Mme Henriette Mutombo
3e " : Mlle Germaine Bokabo
trésorière : Mme Comoart Simpson

En mai 1965, Mlle Zimbu a remplacé Mme Bazinga, absente pour quelque temps, à la présidence. Le prestige fait toujours des envieux, le succès de l'OAO la faisait traiter par certains journaux d'organisme politique dont la plus grande partie des dirigeantes étaient d'origine bakongo. L'association publia alors un démenti assurant que d'une part leur organisation était apolitique et n'avait rien à voir avec le tribalisme, d'autre part que la présidente Mlle Zimbu, élue à la majorité des membres réunis, n'était pas Kongo et que, dans l'association elle-même, les Kongo n'étaient pas majoritaires.

Autres associations. A côté de ces grandes associations, il y en avait de plus modestes, par exemple le Progrès de la Femme Congolaise (PROFECO), présidente Anne Faranka, l'AFAB (présidente Mme Nkunku), l'UGEPEFCO (Union Générale pour le Progrès et l'Émancipation de la Femme Congolaise), présidente Mme Kamachi, l'AECSF (Association Éducative et Sociale des Femmes) groupant les femmes de la commune de Ngaliéma, la CEFK (Comité d'Émancipation de la Femme du Kongo Central) organisait des cours du soir pour ses membres deux fois par semaine, ces cours comportaient quatre sections : 1) analphabètes; 2) femmes ignorant le français mais pouvant lire et écrire dans une langue congolaise ; 3) femmes ayant terminé la 4e, 5e ou 6e primaire ; 4) femmes ayant fait plus de six années primaires.

FENAFCO. Le dimanche 14 mars 1965, un groupe de femmes connues dans les hautes sphères politiques et sociales se réunissaient à Kinshasa. Elles étaient de toutes les tendances et venaient de toutes les associations pour la promotion et l'émancipation de la femme reconnues par l'État, elles avaient en vue de jeter les bases d'une fédération nationale qui grouperait tous ces mouvements. Mme Mayakapongo, porte-parole de l'Ufac, lançait par la voie de la presse un appel à toutes les femmes de toutes les associations pour un congrès national. Elle rappelait l'origine de leurs relations : le travail en commun lors du séminaire international organisé par le gouvernement israélien à Haïfa, et demandait à ses collègues d'oublier tout ce qui pouvait les séparer afin de serrer les rangs pour arriver à voir triompher leurs droits.

D'autres réunions eurent lieu, mais dès la deuxième, le groupe primordial s'était scindé en deux, certaines associations n'ayant pas été invitées. Le 31 mars 1965, la Fédération Nationale des Femmes du Congo (FENAFCO) était fondée avec la FABAKO, l'ANFC, l'OAO et la PROFECO. A ce groupe initial devait plus tard s'ajouter l'UGEFCO. Les conditions d'admission étaient les suivantes :

1. faire une demande inscrite et officielle,
2. être une association féminine congolaise dont les statuts sont reconnus par l'État,
3. avoir des activités sociales, culturelles, économiques ou politiques,
4. exister depuis un an au moins. Il n'est pas nécessaire que l'association ait son siège à Kinshasa,
5. adhérer aux statuts de la Fédération.

Pour atteindre son but — coordonner les efforts et programmes des associations membres, afin d'arriver plus vite à des résultats concrets dans l'évolution de la femme congolaise, aider ces associations à atteindre leurs buts respectifs et défendre leurs intérêts auprès du Gouvernement, du Parlement et des institutions provinciales, participer aux conférences et voyages d'études à l'étranger et inviter les femmes des autres pays à visiter le Congo — la Fenafco a élu un comité exécutif et un comité de contrôle composés comme suit :

présidente	: Mme Marie-Thérèse Masanga	KONGO
vice-présidente	: Véronique Kani	KONGO
1re secrétaire	: Béatrice Nimy	KONGO
2e "	: Georgine Zimbu	MBALA
3e "	: Honorine Landu	
FABAKO	: Julienne Mbengi	KONGO
ANFC	: Laurence N'zau	KONGO
OAO	: Félicité Bazinga	
PROFECO	: Anne Faranka	

11. *Associations provinciales.* Les femmes de la province ont commencé à se grouper comme leurs sœurs de la capitale dans un but de promotion et d'émancipation vers la fin de la période coloniale. La plus ancienne dont nous ayons connaissance est l'UFAKAT (Union des Femmes du Katanga, créée en 1948 par M. Bonaventure Makonga, un Luba qui devint sénateur après l'indépendance, puis l'AEFB (Association des Femmes évoluées Babwa) qui date de 1950. L'étude de M. M. P. Clément « Introduction à l'Étude des Associations volontaires » réalisée à l'ex-Stanleyville en 1953 (*Aspects sociaux de l'Industrialisation et de l'Urbanisation en Afrique au Sud du Sahara*, p. 509-524) cite un grand nombre d'autres associations mixtes et féminines qui florissaient à cette époque. Mixtes, par exemple : « Association des Mulâtres de la Province Orientale », « Association Membre pour aider les Trépassés » et « Association Lokonda ». Féminines, par exemple : « La Beauté Bobango », « Odéon », « Diamant », « Étoile du Matin », « Association des Femmes libres de Bruxelles-la-Jolie » (quartier de résidence des membres). Nous ignorons lesquelles parmi toutes ces associations de 1953 sont encore existantes.

En juin 1965, l'AEFKO (Association pour l'Émancipation des Femmes Kongolaises) de Matadi — présidente-générale, Marie-Louise Ngadi ; secrétaire Mme José Mpaka — recevait la délégation nigérienne. On parlait aussi quelquefois à Kinshasa de l'AFEKI (Association des Femmes du Kivu) de Bukavu et de l'Association des Femmes Basonge de Kabinda, mais nous n'avons pu obtenir de détails sur ces associations.

L'Union des Femmes de la Cuvette Centrale (ex-Coquilhatville) n'était connue que par ses activités politiques, mais dans ce domaine les associations de Mwene-Ditu à Kinshasa et dans leur pays d'origine battaient le record. L'Ufac-Mwene-Ditu (présidente Mme Cécile Mujinga) était en lutte avec l'Émancipation de la Femme Congolaise de Mwene-Ditu, chacune faisait voyager délégations sur délégations afin de plaider

sa cause auprès du Gouvernement Central, l'Ufac-MD trouvait une aide dans l'association mère, tandis que l'EFCMD se rapprochait de l'Association pour l'Évolution des Femmes de Mwene-Ditu, apolitique, mais déjà installée dans la capitale.

12. *Activités politiques des associations.* Nous ne donnerons que quelques exemples :

1. Le 20 novembre 1964, l'Union des Femmes de la Cuvette Centrale (présidente : Mme Ida Ngele Kapinga) envoyait un télégramme au ministère de l'Intérieur du Gouvernement Central pour lui annoncer qu'elle soutenait le Gouvernement Engulu et qu'elle attirait l'attention des autorités sur les conséquences qu'entraînerait la proclamation de « l'état d'urgence » à cause de la popularité du gouverneur.

2. Le 29 janvier 1965, les femmes de l'Ugefco manifestaient devant l'ambassade de Belgique avec des pancartes : « M. Spaak, remettez le portefeuille à M. le ministre Tshombe », « Ne pas résoudre le contentieux c'est torpiller l'amitié belgo-congolaise », « Les femmes du Congo demandent l'appui des femmes de Belgique » et autres du même genre. Les cinq déléguées choisies parmi les membres ont été reçues par le directeur du Service de l'Assistance technique, l'ambassadeur étant parti pour la Belgique avec M. Tshombe.
Elles expliquèrent qu'elles n'étaient pas hostiles à la Belgique, mais voulaient la restitution du portefeuille et la revalorisation du franc congolais avec l'appui de l'ancienne métropole. Le 1er février, la secrétaire générale, Mlle Victorine Yalibi tenait une conférence de presse au restaurant du Zoo entourée d'une douzaine d'autres membres de l'Ugefco, toujours au sujet du contentieux et de la position de la femme à ce sujet.

3. Le 25 mars 1965, une grande marche des femmes a été organisée par Mmes Catherine Limaya et Elisabeth Koffi, respectivement présidente et conseillère de la Conafeco. Participaient également à cette manifestation avec les membres de la Conafeco, celles de l'Ufac, du Mouvement Familial Chrétien et de l'Émancipation des Femmes Bahumbu. Cette marche avait été précédée le 19 mars par un « manifeste » invitant toutes les mères — celles qui avaient déjà perdu un époux ou un fils à la guerre, celles qui étaient exposées à ce qu'on les leur tue demain — à venir prier pour la paix à la messe solennelle qu'elles faisaient chanter le 25 mars à l'église Saint-Pierre avant la manifestation. « Nous, femmes congolaises, ne pouvons pas encore voter ici, sur terre, cherchons un moyen qui nous permettra d'aller voter ailleurs ! Où cela? Là où personne ne peut nous empêcher de voter, chez le Bon Dieu ! »

   Les femmes se sont arrêtées à l'Hôtel de Ville et ont brandi leurs pancartes : « Nous espérons voir des gens capables et

honnêtes diriger le pays », « Les femmes congolaises et leurs enfants demandent à la population de déposer les armes », « Les femmes congolaises aiment la paix et la concorde entre les tribus », etc. Elles chantaient en même temps des chansons en lingala demandant aux électeurs de voter pour des hommes compétents, sans aucun esprit de parti, « il ne s'agit pas de choisir, mais de bien choisir », disant qu'elles voulaient montrer à « tous ceux qui votent et qui voteront que toutes les mères du Congo veulent la paix, veulent que la tranquillité règne sur la terre et qu'on renonce à la guerre ». Elles se sont ensuite dirigées vers le « Building Administratif » à Kalina où elles ont encore chanté et levé leurs « calicots », puis elles ont parcouru les rues de la ville jusqu'à l'Hôtel Regina.

Pourquoi l'Ugefco, une association réunissant plus d'un millier d'adhérentes si on compte les sections provinciales, n'avait-elle pas participé à la marche? Il paraît que les dirigeantes auraient refusé parce que leur programme était « basé sur une doctrine sociale alors que celui des autres associations féminines (qui avaient marché) est plutôt de tendance politique ».

La manifestation du 29 janvier demandant la remise du portefeuille était-elle purement sociale? Il est plutôt probable que l'Ugefco s'est laissée guider ce jour-là par des politiciens qui voulaient la séparer, la désolidariser d'avec les autres, car une association pour l'émancipation ne peut bannir de son programme la politique qui est nécessaire non seulement à son développement mais à sa survie. Il faut obtenir une législation convenable, il faut obtenir des subsides pour les écoles, les cours du soir, l'instruction civique, la promotion de la femme en général. Qui détient l'argent? Qui détient le pouvoir? Qui fait les lois? Le Gouvernement, qu'il soit central, provincial, ou municipal, est plus en mesure que personne d'activer ou de freiner la promotion de la femme.

4. Le 31 août 1965, les femmes de l'ANAFEPRO (Association Nationale des Femmes Protestantes) manifestaient au siège de l'Assemblée du Kongo Central avec des pancartes sur lesquelles on pouvait lire par exemple : « Nous voulons un gouverneur aujourd'hui », « Nous désirons paix et prospérité ».

5. Vers la même époque, Mme Julienne Musumba, présidente de l'Association des Femmes Basonge de la province du Lomami, adressait une lettre aux autorités centrales et à la Cour d'Appel s'élevant contre la non-prestation de serment du gouverneur Manono et protestant contre le référendum organisé à Kongolo. Puis elle partait pour Kinshasa avec une délégation de son association pour exprimer de vive voix ses doléances et ne manquait pas de les y rendre publiques par des articles de journaux le 4 septembre 1965.

6. Dans toutes les provinces dites « martyres », le premier ministre

s'était fait accompagner de délégations des grandes organisations féminines : Ufac, Jufac, Ugefco, Conafeco, afin qu'elles y donnent des conférences sur la part qui revient aux femmes dans l'œuvre de reconstruction nationale.

Il paraît que dans les premières tournées certaines femmes n'étaient pas très brillantes, un journaliste de l'*Étoile du Congo*, parlant du congrès de Luluabourg le 31 mars 1965, reproche aux « politiciens qui avaient favorisé le voyage de quelques membres de l'Ugefco » de ne pas les avoir initiées aux problèmes « qui touchaient directement la politique du pays, d'autant plus qu'elles semblaient abandonnées à elles-mêmes, mais que l'occasion leur était offerte de s'instruire ».

A force de voyager, elles ont acquis de l'expérience, d'ailleurs le premier ministre les utilisait souvent à préparer la population avant son arrivée afin qu'il fût ovationné et elles pouvaient ainsi se rendre compte des vrais sentiments du peuple et de ce qu'il fallait faire pour le manœuvrer. Les journalistes, conscients du changement, interrogeaient maintenant les femmes de l'UFAC — par exemple Marie Bofela et Joséphine Swale (Mme Mayakapongo) — afin d'avoir leur opinion sur des événements politiques. On lit dans l'*Étoile du Congo* du 9 août 1965 :

« La Conaco ici est une force, le peuple ne parle que de la Conaco et de son président » nous a confié Mlle Marie Bofela, membre du Comité central de l'UFAC que nous avons rencontrée à Coquilhatville. « Ou l'on vote massivement Conaco, ou l'on vote région, tribu, a-t-elle poursuivi. Mlle Bofela nous a également révélé que l'Unicentrale compte des leaders très influents mais la popularité de ces politiciens de première heure servira plus à ces hommes qu'à leur parti » (démenti par Mlle Bofela).

13. *Participation aux congrès internationaux, invitations d'étrangères de marque et visites à l'étranger.* A notre connaissance, la première femme invitée à représenter une association à l'étranger a été Marie Mattie, infirmière-accoucheuse, membre de l'Association des Missionnaires Baptistes Américains à l'Étranger, qui s'est rendue au Nigeria en 1946 à la Conférence des Églises Baptistes en Afrique. Depuis, elle a connu le Ghana, l'Ouganda, le Liberia, le Brésil et finalement les États-Unis, à propos d'autres congrès missionnaires, la Rhodésie du Sud où elle a participé à un congrès de la YMCA-YWCA.

En 1959, Joséphine Siongo (Mme N'Kumu) invitée au Congrès de l'Union Mondiale des Organisations Catholiques à Lomé comme membre du Comité central de l'Action Catholique et des Mutualités Chrétiennes y faisait une communication très remarquée sur « La femme dans la vie civique ».

Il y a eu diverses délégations d'associations congolaises à d'autres congrès de l'Union Mondiale des Organisations Catholiques, à des congrès de Guides, à des séminaires du Bureau International du Travail (Mlle Tuala, infirmière-accoucheuse, avait été déléguée par son

syndicat, la FGTK, Fédération Générale des Travailleurs Kongolais, et Mlle M'Piaka, speakerine à l'Information, par l'Ufac dont elle était secrétaire), mais il semble qu'aucune de ces rencontres internationales n'ait eu sur les participantes l'influence exercée par le Séminaire de Haïfa sur l'intégration sociale et culturelle dans les centres urbains (du 12 au 28 novembre 1964), suivi de la Conférence sur le rôle des femmes dans la lutte pour la paix et le développement, du 29 novembre au 2 décembre 1964. La délégation de Kinshasa comprenait :

Mmes Marie-Thérèse Masanga, secrétaire de l'ANFC et Marie-Jeanne Mukonkole, vice-présidente du CONAFECO, envoyées par le Gouvernement congolais;
Mme Joséphine Mayakapongo,
Mlle Marie Bofela, de l'UFAC,
Mlle Juliana Mamede, de l'Association des Femmes Angolaises, invitées par le Gouvernement israélien.

Trois ans auparavant, Mme Marie Kamitatu, épouse du président de l'ex-Gouvernement provincial de Léopoldville, avait représenté les femmes congolaises à un autre séminaire à Haïfa.

Mme Masanga a présenté au séminaire un rapport sur « les problèmes de l'intégration sociale à Léopoldville en raison de l'exode massif des campagnes vers la capitale ». Au cours de la conférence, elle a lancé au nom de toutes les femmes congolaises un appel à l'aide et aux conseils, afin de trouver une solution au problème de la paix au Congo et afin de définir le rôle et les responsabilités de la femme dans la lutte pour la paix et le développement.

Le 17 juillet 1965, une délégation de femmes congolaises appartenant à l'Ufac, à l'Ugefco, au Conafeco et à la Fabako, prenaient l'avion à destination d'Accra (l'ANFC avait refusé de faire partie du groupe) pour répondre à l'invitation du Conseil National des Femmes Ghanéennes, dont la délégation avait fait la connaissance des Congolaises au Séminaire de Haïfa. Le premier ministre avait essayé dans une entrevue de dissuader les Congolaises de répondre à cette invitation à cause de la conduite du président N'Krumah depuis l'entrée du Congo à l'OCAM, mais celles-ci s'étaient alors adressées au Chef de l'État qui les avait autorisées.

Ce départ des femmes pour Accra a été diversement commenté dans la presse congolaise et étrangère. Certains y ont vu de la « récalcitrance », d'autres de l' « apolitisme », d'autres au contraire du « panafricanisme féminin », une tendance à se placer au-dessus des conflits politiques qui se situent au niveau des individus pour ne voir que des populations sœurs. D'après ce que nous ont dit plusieurs informatrices, il y avait certes dans leur décision un désir de voir du pays, de constater de leurs propres yeux le degré d'évolution de femmes noires qu'on disait être plus avancées qu'elles, mais il y avait aussi la croyance que le ministre « n'en avait plus que pour quelques mois » et qu'il importait de commencer à se « désolidariser » d'avec lui.

Après le séjour au Ghana qui a duré deux semaines, Mme Mayakapongo

s'est faite l'interprète de la délégation pour raconter leur séjour et comparer l'évolution de la femme dans les deux pays. Ce qui les a le plus frappées, c'est l'ardeur de la femme ghanéenne au travail : « on les rencontre dans tous les secteurs économiques du pays : elles sont agricultrices, ouvrières d'usine, bureaucrates, chauffeurs, commerçantes, directrices d'entreprise ou d'école, pilotes d'avion, avocates, médecins, etc. Nous avons eu le bonheur de visiter une industrie de tabac dirigée par une femme qui en est la directrice générale... »

Leur avance politique a également fait impression sur les Congolaises : dix-neuf députés femmes et un ministre des Affaires sociales, tout comme la rareté des femmes dans les bars et l'absence de « femmes libres » se pavanant dans les rues à toute heure du jour. Fait important : lorsqu'elles ont présenté leur mémorandum (qui était un plaidoyer des mères en faveur de la paix) au président N'Krumah, ce dernier aurait « pleuré comme un enfant. Lorsqu'il s'est ressaisi, il nous a dit que ce sont les femmes qui feront l'unité africaine et que nous constituions désormais le pont entre le Ghana et le Congo ». Il aurait aussi demandé : « Comment va mon ami Kasavubu? »

A propos du socialisme ghanéen, Mme Mayakapongo estime que « la tournure qu'il prend est dangereuse, il risque de se transformer en communisme, mais pour le moment le Ghana est un pays travailleur, discipliné, dont le développement est admirable ». Il semble que cette opinion soit partagée par toute la délégation qui est revenue également persuadée de l'avantage qu'il y aurait à fédérer toutes les associations féminines en un organisme subventionné par l'État comme au Ghana, Mme Catherine Limaya présidente du Conafeco a même écrit au Gouvernement Central dans ce sens et les déléguées de l'Ufac ont eu avec le président et le premier ministre des entretiens à ce sujet.

Au début de 1965, l'Ufac avait invité Mme Diop Bemba, député du Sénégal, avec l'accord du Gouvernement congolais qui avait mis une voiture à la disposition de celle-ci. En juillet 1965, une délégation de onze femmes nigériennes était l'hôte du Gouvernement central, elle était composée de femmes venant de divers milieux : enseignement, pharmacie, médecine, journalisme, information, radiodiffusion, bureaucratie, etc. Malheureusement, la langue a été un grand obstacle pour les contacts personnels, avec les membres des associations féminines : une seule déléguée, interprète au ministère des Affaires étrangères, parlait français, ainsi les rencontres organisées par les diverses associations et le dîner offert par la Fenafco n'ont pas été aussi fructueux qu'ils l'auraient pu. La délégation a ensuite visité Matadi et d'autres villes du Kongo Central.

Deux mois plus tard, l'une des déléguées nigériennes Mme Wachukwu, directrice de la firme Wachukwu Associates Ltd., invitait trois Congolaises pour un séjour de deux semaines à Lagos. Ces visites réciproques sont indispensables à la promotion de la femme congolaise qui découvre ainsi d'autres horizons.

14. *Associations brazzavilloises.* De 1945 à la fin de la période colo-

niale, la jeunesse kinoise aimait beaucoup aller s'amuser à Brazzaville, où le racisme était moins prononcé. Certaines Kinoises furent admises comme membres dans les sociétés brazzavilloises, par exemple Henriette Bilonda, dans « La Rose » qui fraternisait avec la société du même nom à Kinshasa. D'autres fondèrent des associations sur l'autre rive du fleuve par exemple « Succès », fondée en 1949 par Antoinette Kinda, et un peu plus tard « La Pose » beaucoup moins distinguée, fondée par Alphonsine M'Piaka. On nous a parlé du grand bal donné par « Succès » en 1957 qui aurait été un événement sans précédent. Voici quelques noms de membres :

Antoinette Kinda	KONGO-KUSU
Victorine Djoli	MONGO-IKELA
Joséphine Enengwa	MONGO
Henriette Bilonda	KONGO
Emilie Yombo (Mme Faignond)	MULÂTRESSE
Anna Patou	A.E.F.
Georgine Samba	A.E.F.

Plusieurs Kinoises se sont installées à Brazzaville dans les années 1950 et y sont encore. On sait que toutes les associations féminines ont été remplacées en 1963 par une seule association qui avait alors pris le nom d'Union Démocratique des Femmes du Congo (UDFC) sous l'influence du Mouvement National de la Révolution dont, d'après le président Massamba-Debat, « elle est la fille dernière-née ». Le 4 mai 1965, elle tenait son premier congrès et changeait son nom en celui d'Union Révolutionnaire des Femmes du Congo.

A leur origine, les sociétés féminines de Brazzaville étaient sans doute identiques à celles de Kinshasa. Si elles ont moins évolué et ont eu moins d'influence, c'est sans doute parce que la politique relativement libérale de la France a permis aux meilleurs éléments d'acquérir assez d'instruction (surtout d'apprendre le français) pour se séparer de la masse tandis qu'à Kinshasa, les femmes les plus intelligentes et les plus dynamiques se sont trouvées constamment refoulées vers ces sociétés qu'elles ont, dans la mesure du possible, entraînées derrière elles.

CINQUIÈME PARTIE

BIOGRAPHIES

Nous offrons ici vingt-quatre biographies. Elles ne représentent pas un échantillon statistique de la population, tant au point de vue ethnique qu'au point de vue social : il y a moins de « gens du Bas » que de « gens du Haut », des catégories sociales aussi importantes que les vendeuses au marché n'y sont pas représentées et, à part Julienne, il n'y a parmi elles aucune illettrée. Ceci est dû en partie à la brièveté de la période consacrée à l'enquête, et à l'insuffisance de nos connaissances linguistiques.

Ces femmes sont toutes des leaders, au moins en puissance, elles appartiennent à l'élite congolaise. Certaines sont de bonnes chrétiennes qui mènent une vie irréprochable suivant les normes de leurs anciens colonisateurs, tandis que d'autres bien qu' « élevées chez les Sœurs » n'estiment pas nécessaire de toujours passer par le mariage, même coutumier, pour vivre avec un homme et en avoir des enfants. Il semble cependant que la durée de la période scolaire pendant laquelle elles ont été soumises à l'influence missionnaire ait influencé la vie de la plupart d'entre elles.

Elles sont toutes « libres », non dans le sens où on l'entend d'ordinaire au Congo — libres de disposer de leur corps — mais dans leur attitude envers la vie : par leur volonté et leur énergie elles ont réussi à se libérer de l'esclavage où les maintenaient la société et la coutume.

Elles ont toutes plus ou moins perdu l'esprit tribal. Chez la plupart des Bakongo, il semble qu'il se soit transformé en un véritable nationalisme Kongo qui irrite quelquefois les autres Congolaises. Les non-Bakongo se marient indifféremment à des frères de race ou à des étrangers, les questions linguistiques et ethniques n'ont souvent pour elles qu'une importance tout à fait relative. Catherine, par exemple, n'a aucune idée de la langue de ses parents Bakumu et n'est jamais allée dans son village d'origine, même lorsqu'elle s'en trouvait tout près, à Kisangani (l'ex-Stanleyville). Albertine, au contraire, adore parler l'ébudja, peut-être parce que grâce à l'agressivité des petites Budja leur langue s'était imposée à tout le quartier. Elle a plusieurs fois visité son village, mais lorsqu'elle en parle c'est avec une tendresse amusée et un peu détachée, elle saisit le pittoresque de certaines coutumes et peut en discuter avec des étrangers.

Nous employons ici Madame et Mademoiselle dans le sens européen : femme mariée, femme non mariée, mais il y a des nuances locales. La première est que toute femme en quête de mari se fait appeler Mademoiselle, même si elle est veuve ou divorcée. La deuxième est que la femme ne prend qu'exceptionnellement le nom de son mari et

la jeune fille le nom de son père (quoique l'habitude tende à se répandre), chacune est habituellement désignée par deux prénoms, l'un chrétien et l'autre congolais, quelquefois précédé d'un terme de respect, Madame, Mademoiselle, ou plus familièrement « Mama » (mère).

Mères de famille

1. *Mme Julienne T.*

Mme Julienne, une petite vieille très active, a vu le jour à M., il y a de cela une soixantaine d'années, soixante-huit, soixante-dix, elle ne sait pas au juste. Son père, un sergent-major de race Baluba, est « mort à la guerre » quand elle était toute petite si bien qu'elle n'en a aucun souvenir, sa mère était la fille d'un « faiseur de chefs » de l'endroit. Après la mort du père, celle-ci était partie avec un officier belge abandonnant l'enfant au camp militaire. L'Administrateur territorial avait alors envoyé Julienne à la Mission Catholique la plus proche pour qu'elle y fût élevée aux frais de l'État.

« On enseignait aux petites filles la crainte de Dieu, beaucoup de catéchisme, quelques cantiques, la lecture, l'écriture, un peu de calcul, le tout en langue indigène, et puis on les envoyait cultiver le café dans les plantations de la Mission. »

Julienne a pris dès l'enfance l'habitude du travail, elle est vieille maintenant, malade, le médecin lui a prescrit le repos, elle se lève quand même, il faut qu'elle s'occupe, qu'elle s'agite, elle ne peut pas rester couchée à ne rien faire.

De temps en temps, les Pères qui connaissaient de bons jeunes gens catholiques qui n'avaient pas encore pris femme en envoyaient un à la Mission. On lui montrait les grandes et d'après leur beauté, leur apparence générale, il en désignait une, s'il y en avait une qui lui plaisait. La fille n'avait pas le choix, elle devait accepter celui que Dieu lui envoyait. Ces unions n'étaient pas toujours heureuses, ou même durables, Julienne avait vu plusieurs jeunes femmes retourner à la Mission après avoir été chassées de chez elles ou s'en être enfuies. Les Pères ne se préoccupaient jamais de l'origine ethnique de leurs protégés, quand ceux-ci regagnaient leurs villages avec une femme d'une autre tribu, il y avait mécontentement général : « Il n'y a donc pas de femmes chez nous que tu ramènes une étrangère ! » Seule contre tous, la femme se décourageait ou s'indignait suivant son caractère et suivant les moments.

Un jour, le tour de Julienne était arrivé. Pleine d'appréhension, elle avait quitté la Mission au bras de Joseph, son mari, un soldat Bakongo en garnison au Poste.

Après quelques années d'une vie sans aventures, il avait été transféré à Léopoldville. Elle avait perdu deux de ses trois enfants, il ne lui restait qu'un fils âgé de quelques mois. La petite famille s'installa au camp et fit de nouvelles connaissances. Julienne retrouva sa mère qui, mariée à un homme de sa tribu, venait de s'établir dans

la capitale. Elle y vit encore, aveugle et impotente, mais encore lucide. Elle lui avait donné un frère, grand garçon très intelligent, qui allait à l'école.

Quand l'engagement de Joseph arriva à expiration, poussé par sa femme qui craignait les voyages et encore plus le retour à son village, il chercha une place de cuisinier et c'est dans une « boyerie » de Kalina que naquirent ses deux filles : Marianne, 1924 et Simone, 1927. C'est dans la même boyerie que mourut son petit Jacques peu après la naissance de Marianne.

Julienne avait toujours rêvé d'avoir une maison bien à elle, elle souffrait d'habiter dans une chambre à côté de celles des autres serviteurs. Dès 1928, Joseph qui était débrouillard obtenait de l'Administrateur une parcelle à Kinshasa et en 1929, ayant édifié là une construction provisoire, la famille pouvait s'y installer. Julienne y ouvrit un petit commerce pour augmenter ses revenus. L'année suivante, c'était un emprunt afin de commencer les achats de matériaux pour une construction « en dur ». Il y a maintenant trois maisons en maçonnerie sur la parcelle.

En 1933, les enfants entrent à l'école à Saint-Pierre. Les années passent vite. En 1939, Marianne a quinze ans, c'est une belle fille, forte comme une femme, il faut la marier. La famille de son père présente un jeune Bakongo, l'affaire est vite conclue et c'est un grand mariage : fête coutumière à la maison, cérémonie religieuse à l'église catholique le lendemain, repas de noces et bal. Julienne est heureuse.

Les nuages cependant ne tardent pas à s'amonceler. Marianne ne s'entend pas avec son mari. Elle est très gaie, aime à sortir, s'habiller, visiter les amies. Il est jaloux. Et puis, il n'y a pas d'enfants. La famille du mari pousse au divorce.

Julienne voudrait éviter ces ennuis à sa cadette Simone qui est si jolie. Elle se confie à sa mère et toutes deux arrangent un mariage avec quelqu'un de leur ethnie. En 1941, c'est le mariage de Simone, mariage catholique qui ne sera pas plus heureux que celui de son aînée : elle n'aime pas le jeune homme, elle s'enfuit de chez elle et retourne chez ses parents. Le père voudrait la ramener, Julienne s'y oppose : il faut la garder et rendre la dot. L'enfant ne veut voir personne, la blessure met plusieurs mois à se cicatriser. Puis, Simone recommence à sortir, d'abord avec sa sœur, puis avec des camarades.

Marianne, entraînée dans un tourbillon de plaisirs, néglige de plus en plus son ménage boiteux, elle entre dans une « association de filles élégantes » que les femmes que Julienne fréquente à l'église et au marché prétendent être « composée uniquement de célibataires ». Elle est sûre que sa petite Marianne n'est pas devenue une prostituée, ce n'est pas vrai, elle admire le groupe quand il passe en trombe chez elle, elle va les voir défiler en voiture, mais en même temps elle a peur et elle prie.

Simone de son côté rentre de plus en plus tard et voudrait de temps en temps passer la nuit chez des amies, ses parents s'y opposent. « Je

suis une femme mariée, divorcée, je n'ai rien d'une jeune fille, vous êtes les seuls de votre espèce, j'ai dix-neuf ans passés !

— Tu habites chez nous, n'est-ce pas ? Nous ne voulons pas savoir ce que tu fais dehors, mais si tu es encore chez nous quand tu auras quatre-vingt-dix ans, il faudra encore rentrer tous les soirs ! »

Même quand Simone rentrait à quatre heures du matin, elle trouvait toujours son père ou sa mère assis à côté de la lampe à l'attendre pour lui ouvrir. Jamais de reproches, c'était elle qui se fâchait car elle sentait qu'elle avait tort et les plaignait de leur fatigue. Un jour, la petite lampe est restée allumée jusqu'au matin : Simone n'est pas rentrée, elle est allée habiter chez des amies.

Des ennuis aussi du côté de Joseph. Toute sa famille restée au village s'était convertie en secret au kibanguisme et tâchait de l'entraîner. Avait-il cédé à leurs instances et cachait-il sa nouvelle foi ? Avait-il simplement peur pour ses frères ? Julienne était inquiète et n'osait lui en parler, il nierait, ne fût-ce que pour ne pas l'exposer à des poursuites comme complice. Soucis pour ses filles, soucis pour sa famille et peut-être pour lui-même, Joseph s'était mis à boire.

1948, Simone se marie civilement quelques mois après avoir quitté la maison paternelle. Marianne au contraire se décide à en finir avec son semblant de foyer, elle se remariera en 1950 avec une tête brûlée qui lui laissera faire toutes ses volontés à condition qu'elle lui passe tous ses caprices. Il lui donnera cinq enfants qu'elle perdra tous en bas âge, sauf l'aîné, un garçon, qui vit à présent avec Julienne depuis que la mère, divorcée d'avec le père, a pris un troisième mari.

En 1952, Simone a des déboires avec la famille de son mari; comme celui-ci est à l'étranger, elle vient se réfugier auprès de Julienne. Toujours coquette et jolie, elle a un admirateur empressé. Père et mère ont horreur des situations irrégulières, ils bâclent un mariage coutumier puisqu'elle ne veut pas divorcer d'avec le mari absent et voilà le couple en règle aux yeux des hommes. Il pourra s'envoler sous d'autres cieux.

Après l'indépendance les kibanguistes sont admis à pratiquer au grand jour leur religion, le clan de Joseph revient à l'assaut : « Tu es des nôtres, avoue que tu es des nôtres ! Si tu ne viens pas à notre prochaine réunion, nous dirons que c'est parce que tu es devenu sorcier et nous prendrons nos précautions afin que tu ne manges pas nos enfants. »

Joseph les a suivis et depuis n'a plus touché à une goutte d'alcool. Julienne, qui fait partie de la Légion de Marie et a obtenu par sa propagande beaucoup de conversions à la foi catholique dans le quartier, lui pardonne une hérésie qui l'a guéri de l'ivrognerie et en a fait un homme à nouveau.

Elle a une vieillesse heureuse maintenant que son mari ne lui donne plus de soucis, bien que Simone qui était revenue depuis deux ans habiter la parcelle soit partie à nouveau et que son petit-fils soit en pension à cause de ses mauvaises notes. Marianne a enfin trouvé l'âme sœur dans son troisième mari et la mère de Mme Julienne qui a maintenant quatre-vingt-dix ans passés habite tout près de chez elle.

2. *Mme Jeanne A.*

Jeanne est née il y a trente-six ans dans un petit village du Mayombe, la quatrième d'une famille de huit enfants, cinq filles et trois garçons dont l'un mort en bas âge. Actuellement l'un des frères travaille au Conseil monétaire, l'autre est vétérinaire, la dernière fille est religieuse et toutes les autres sont bien mariées. Le père était infirmier, il est mort en 1960. La mère, qui vit encore, habite dans le même village que la sœur aînée Anne qui a dix enfants.

Il y avait dans le village de Jeanne une école de filles que le père n'aimait pas beaucoup et il semble que ses enfants ne l'aient pas fréquentée. Quand les Sœurs étaient arrivées, il avait demandé à ce qu'on enseigne le français aux élèves, mais le Père qui les avait fait chercher y avait mis opposition, on devait tout apprendre en kikongo, dialecte kiyombe.

Jeanne avait dix ans quand son père a été travailler au Maniema. Il a emmené toute la famille, sauf Anne qui était déjà une jeune fille, et il a placé à l'école Jeanne et son aînée Marie. Il y avait là des enfants Waregga, Baluba et Batetela qui battaient toutes les nouvelles. Après leur avoir fait mille petites misères, les autres se sont habituées à elles et quand elles ont quitté l'école cinq ans après, elles n'avaient que des amies. On enseignait en swahili. Elles ont appris là en plus de la lecture, de l'écriture et du calcul, la broderie, la couture et le jardinage.

La famille est ensuite retournée au village. Anne était mariée et avait deux enfants, Marie s'est fiancée à un jeune homme qui étudiait à la Fomulac (Kisantu), mais Jeanne était rebelle à cette idée. Voici comment elle raconte ses propres fiançailles :

« Papa avait dit que j'était trop grande pour aller à l'école, je faisais donc le ménage quand je ne gardais pas les enfants de ma sœur. Je m'ennuyais un peu, vous savez, mon père était de ces chrétiens d'autrefois qui ne permettent pas aux enfants de sortir, même quand mon beau-frère donnait une fête il refusait que nous allions aider. Il lisait toutes les lettres du fiancé de ma sœur avant de les lui remettre. C'était une vie très fermée. »

« Ma sœur s'est mariée et a été habiter Kisantu. Après la naissance de son bébé je suis partie avec elle pour l'aider. A., qui devait devenir plus tard mon mari, était un camarade de mon beau-frère, étudiant comme lui. Il m'a vue un jour qu'il était en visite et lui a parlé tout de suite. Mon beau-frère a répondu : « Ça va, pour ce qui est de moi, mais je ne crois pas que vous réussirez : elle ne veut pas se marier. Essayez toujours ! »

« Alors il a parlé à ma sœur et lui a demandé de l'aider : « Essayez vous-même. Je suis avec vous ! » Il m'a remis une lettre en me disant : « Je viendrai tel jour pour causer avec toi. » J'ai répondu : « Bon. Pour quel motif, dis-tu ? Attends, je vais chercher quelque chose à la cuisine. »

« J'ai pris la route de la cuisine et je me suis enfuie. Il a attendu.

Et puis, il a demandé à ma sœur où j'étais. « Je crois qu'elle est partie. » Il a attendu longtemps et puis il est allé chez lui. Je l'avais quitté à midi, je suis rentrée à quatre heures. Quelques jours après il a voulu savoir pourquoi j'étais partie. « As-tu peur de moi ?

— Non, je voudrais réfléchir.

— Comment ?

— Je n'ai pas encore réfléchi. Je ne sais pas. Écrivez à papa.

— Et si papa dit oui ?

— Je ne sais pas. Peut-être. »

« J'ai passé en tout deux mois chez ma sœur et puis je suis rentrée à la maison. Il a envoyé la lettre. Papa a pris des renseignements et après quatre mois a répondu : « Je consens, si vous voulez la garder toute la vie ! » A. est venu pendant les vacances, puis ses parents se sont entendu avec papa et nous nous sommes fiancés. »

Un an après A. est venu se marier : mariage coutumier avec dot, puis mariage religieux et enfin mariage civil. C'était en 1948. A. avait fini ses études d'assistant médical mais il lui restait le stage. Le jeune couple a donc été habiter Kisantu où ils se sont fait beaucoup d'amis. En 1955 ils ont quitté Kisantu pour Lovanium, ils avaient alors quatre enfants. L'aînée âgée de six ans était déjà depuis un an pensionnaire à Mbanza Boma (pension pour filles d' « évolués » où l'enseignement était donné en français suivant les programmes belges). Quand ils sont arrivés à Lovanium ils ont fait chercher la petite pour la mettre à l'école à Limete (école pour Européens où l'on admettait quelques enfants d'évolués).

En 1961, A. est parti pour la France où il devait continuer ses études de médecine. Jeanne l'a suivi avec les sept enfants. Arrivée à Lyon où elle avait une bourse pour apprendre le français, elle en a placé six à l'école. On avait donné des bourses aux femmes d'assistants médicaux parce qu'elles avaient voulu accompagner leurs maris au lieu de rester à la maison pour garder les enfants. Un professeur spécial leur avait été assigné par l'Université. Le premier jour, Jeanne a emmené au cours son dernier-né âgé de dix-huit mois. « Madame, on n'accepte pas d'enfants ici ! » Elle était donc forcée de le laisser avec le père quand leurs heures de cours ne coïncidaient pas, autrement de rester à la maison avec lui. Quand il a eu deux ans, on l'a accepté dans une garderie et le problème s'est trouvé résolu.

Au bout de quatre mois les autres femmes en ont eu assez. Jeanne et sa sœur Marie sont restées seules, le professeur spécial a été supprimé et on les a transférées au cours de français pour étrangers. Après six mois d'études, elle est tombée malade et il lui a fallu subir une opération. Elle a recommencé les cours l'année suivante mais sans pouvoir se présenter à l'examen : sa formation première n'était pas suffisante. Elle a donc suspendu ses études de français pour entrer en « stage d'observation » dans un centre social.

Il y avait là une garderie, un asile de vieillards, des camps de vacances, des groupes d'enfants de sept à seize ans auxquels on enseignait la broderie, la couture, le bricolage, la peinture, la fabrication

de jouets ; il y avait aussi des réunions d'adultes et des conférences. Dans ce stage, Jeanne a pu voir le rôle des femmes en France, elle a beaucoup retenu et voudrait maintenant essayer de les imiter.

Ses enfants lui donnent toute satisfaction et savent ce qu'ils feront plus tard : l'aînée, seize ans, sera infirmière ; le cadet, quinze ans, professeur d'anglais ; la troisième, treize ans, institutrice ; le quatrième, onze ans, professeur de mathématiques et le cinquième, neuf ans, « médecin comme papa ! ».

Étudiantes

1. *Mlle Victorine E., étudiante en sciences sociales*

« Je suis née à Léo en 1945 de parents Bakongo. J'ai été une fois au village de mon père quand j'étais petite, nous n'avons là que des tantes à présent. J'ai été aussi une fois chez mes parents maternels, c'était il y a quatre ans, ils n'ont pas cherché à me marier, cependant j'étais déjà à l'école secondaire.

Après l'école primaire, le directeur a décidé d'envoyer à l'école secondaire ceux qui avaient bien travaillé. Il a convoqué les parents. Comme j'avais dit que je voulais y aller, mon père a accepté et on m'a mise dans les humanités modernes à l'école secondaire de l'Armée du Salut. Nous étions trente-six garçons et quatre filles en sixième. Les cours s'arrêtaient après la quatrième moderne, trois filles ont réussi l'examen de fin d'études, celle qui a raté est mariée à présent.

Après la quatrième moderne, un jeune homme a voulu m'épouser. C'était un Bakongo comme moi, j'ai refusé. « Pas avant la fin de mes études ! » Mon père m'a soutenue, sans cela je serais mariée à présent, avec plusieurs enfants. Ce n'est pas seulement l'appui moral, il y a cette question de minerval, comment pourrais-je payer s'il ne voulait pas ? Il a du mérite car nous sommes pauvres. Le jeune homme n'a pas voulu attendre et s'est retiré.

Ma grand-mère, la mère de papa qui est ici, me répète à chaque visite : « Ne suspends pas tes études ! Va aussi loin que tu pourras. Si tu ne continues pas, tu le regretteras toute ta vie ! » Elle n'a jamais été à l'école elle-même, elle était complètement orpheline, adoptée ainsi que son frère par une tante maternelle qui était dure pour elle. Une nuit, elle l'a laissée dehors comme punition, grand'mère qui avait alors six ou sept ans a eu beau frapper, la porte ne s'est pas ouverte. Le lendemain, on a constaté qu'elle avait été mordue au bras par un chien, on a cautérisé la blessure à la maison et, comme elle n'est pas morte, il faut croire que le chien n'était pas enragé...

Quand elle a eu dix-sept ans on l'a mariée, elle était très jolie, cela a dû représenter une bonne rentrée de fonds pour la famille. Elle a eu cinq enfants dont trois filles. L'aînée a reçu une bonne instruction, elle a même son diplôme d'infirmière, chose rare à son époque. C'était du temps et de l'argent perdu : le mari ne veut pas qu'elle travaille ! Les deux autres que les parents avaient gardées pour les aider dans les travaux des champs et la préparation des *chickwangues*

qu'ils fabriquaient pour le trafic de Léopoldville et du Haut-Congo, sont restées illettrées.

J'ai continué à l'école de Ngiri-Ngiri, trente-quatre garçons et une fille, moi, dans la classe. Il me restait trois ans à faire après mes trois ans d'humanités modernes. Je les ai faits mais je n'ai pas fini, j'ai raté un examen de passage et doublé une année, j'étais malade des poumons, jusqu'à présent ils ne sont pas bien forts, je vais régulièrement chez le médecin. Je compte faire un stage de fin d'études de cinq mois l'année prochaine à l'Institut de Recherches Économiques et Sociales de Lovanium. Je ferai des recherches au Département de de la Justice et au Carrefour des Jeunes (un mouvement de jeunesse) sur les délinquants juvéniles sous la direction du Professeur S.

Je travaille chaque année durant les vacances. L'année dernière j'ai été employée par Lovanium dans une enquête. On m'a payée 8 000 f pour un mois. J'allais dans les maisons à Njili interviewer des femmes de moniteurs. Certaines refusaient de parler, d'autres acceptaient. Je leur racontais de petites histoires à propos de personnes imaginaires et je leur demandais ce qu'elles auraient fait à leur place afin de noter leurs réactions devant certaines situations (on m'avait indiqué toutes ces histoires), je leur demandais si elles aimaient le travail que faisait leur mari, si elles étaient satisfaites de sa situation, toutes sortes de questions dans ce genre. Cette année ils n'ont pas de travail.

Nous sommes neuf enfants : quatre filles et cinq garçons. Ma sœur aînée est mariée, elle est en Belgique avec son mari et son bébé, le mari a une bourse, il étudie à l'Université, elle apprend la couture. Ma sœur cadette est en seconde année d'orientation chez les Catholiques et la dernière a fini sa sixième primaire, elle est inscrite à l'Athénée de Ngiri-Ngiri.

Mon frère aîné, lui, ne veut ni étudier, ni travailler : c'est un artiste ! Il fait partie d'un tout petit orchestre que personne ne connaît, le Negro Fiesta. Cet orchestre joue dans les bars, ils ont deux chanteurs et je ne sais combien d'instrumentistes, mon frère est l'un des chanteurs. Ils ont une association-sœur où il n'y a que des filles, elles dansent avec eux mais aucune ne chante. Ils ne doivent pas gagner gros parce que mon frère n'a jamais un sou à nous donner quand nous lui demandons de l'argent. Je me rappelle quand papa était chez les Catholiques à Kimuenza, il ne travaillait pas, c'était maman qui avait notre charge à tous. Quand on nous disait en classe qu'il fallait tel ou tel livre on n'osait pas le lui dire, on s'adressait au grand frère, il n'a pas pu une seule fois nous acheter quelque chose.

Il ne faut pas être injuste cependant, il n'a pas toujours été « artiste ». Après ses études primaires, il a été à l'école professionnelle inférieure et a eu son diplôme, il a continué au niveau supérieur pendant un an, mais n'a eu qu'un certificat parce qu'il n'a pas achevé : il ne s'entendait pas avec un professeur. Il aurait voulu une bourse pour continuer ses études de mécanique à l'étranger, il cherche sans succès depuis quatre ans, il ne connaît personne qui veuille le recom-

mander. Il aurait pu travailler comme ouvrier, il a préféré devenir artiste.

Papa est tailleur. Il n'a jamais eu d'atelier à lui, il travaillait autrefois dans la confection à Sarma-Congo, mais on ne le payait pas assez, il a été suivre des cours afin de devenir contremaître. Il a maintenant son diplôme et est employé à Soltex. Maman lui avait promis d'entretenir la famille en son absence. Malgré ses neuf enfants, elle a toujours travaillé à la maison. Ces jours-ci elle est très ennuyée car elle ne trouve pas de bois et c'est le bois qui constitue son principal article de commerce à domicile. Elle brode aussi des draps qu'elle va vendre au marché, nous l'aidons à broder et à coudre.

Mon père est propriétaire de la parcelle où nous vivons depuis 1955 dans la maison qu'il a bâtie. Cette maison a quatre « portes » : mon grand frère habite l'une, la famille (père, mère, Victorine, deux sœurs de 18 et 16 ans et quatre garçons plus jeunes) vit dans une autre — on a tendu un rideau pour partager la chambre — et deux locataires vivent dans les troisième et quatrième « portes ».

Le locataire de la troisième est un moniteur à qui l'on n'a rien payé ces deux derniers mois, il va rentrer en grève le 2 du mois prochain si on ne paie pas car c'est l'échéance du troisième mois. Il vit dans la chambre avec sa femme, son enfant, son frère qui est apprenti et ses deux neveux qui sont à l'école. Les trois enfants d'un autre frère viennent déjeuner avec lui tous les midis.

La quatrième « porte » est louée à un moniteur de Stanleyville qui est venu passer les vacances ici. Il habite là avec sa femme et un enfant. Ils font tous à manger dans la cour. Nous autres, nous avons une toute petite cuisine.

Je voudrais aller à l'étranger après mes études secondaires, obtenir une bourse pour la Belgique, par exemple afin d'étudier à l'Université la sociologie appliquée et le service social. On m'a dit qu'il n'y a pas moyen de faire ici ce genre d'études. Je ferais aussi plusieurs stages pour voir les solutions qu'ils apportent dans la pratique aux problèmes qui me préoccupent, surtout à propos des femmes. J'ai le temps, beaucoup de temps. Je ne compte pas me marier avant d'avoir trente ans.

Maman ne met qu'une condition à mon séjour à l'étranger, c'est que je n'aille pas louer une chambre pour vivre en étudiante comme les autres jeunes filles qui sont parties. Elle voudrait que je sois dans une famille, parce que le régime de la pension est un peu dur quand on n'a plus l'âge d'une enfant.

J'aime bien porter le pagne, mais comme je suis la seule fille dans mon école, je mets toujours des robes pour aller en classe, je ne veux pas qu'on me prenne pour une « mama », j'aurais des ennuis. J'ai des pagnes pour aller au marché, je les mets aussi très souvent pendant les vacances.

Je ne fais partie d'aucune association, depuis que je ne suis plus à l'école de l'Armée du Salut. Quand je me marierai, j'épouserai un homme instruit avec un bon métier. Bien entendu, je ne veux pas

d'un polygame. Il y en a beaucoup à Léo, cependant bien peu sont comme celui que j'ai vu à Njili avec six femmes sur sa parcelle, le plus souvent ils les logent séparément, mais il y en a quelquefois deux dans la même cour. Légalement, ces hommes n'ont qu'une femme légitime, il n'y a qu'un nom sur leur livret d'identité, il n'y a qu'un mariage enregistré à la Commune, mais les autre femmes sont tout de même des épouses même si la loi les appelle concubines ! Comment peut-on élever des enfants dans ces conditions? »

2. *Mlle Laurence D., étudiante en médecine*

« Je suis née en 1943, à N. dans le Bas-Congo. Laurence est mon nom. J'en ai un autre, un nom congolais qui est bien trop long et difficile à retenir pour que je vous le dise, mais je peux le traduire : « Ce que Dieu a prévu pour nous dans l'avenir, nous pouvons l'obtenir si nous avons confiance ». Je suis la deuxième de huit enfants, cinq filles et trois garçons. Mon père était alors instituteur à l'école primaire et ma mère institutrice à l'école ménagère. Toute petite, je jouais surtout avec ma sœur aînée, mais j'ai été séparée d'elle pendant deux ans parce que ma grand'mère paternelle l'avait gardée, de sorte que j'ai pris l'habitude de m'amuser avec mes cadettes.

De 1948 à 1955, j'ai été ballottée entre N., Léo et Thysville, la famille était en perpétuel va-et-vient, ce qui n'est pas particulièrement désirable pour les études. En 1955, mon père nous a fait entrer, mes deux frères et moi, comme pensionnaires à l'Athénée Royal de Léopoldville. Les débuts ont été très difficiles : nous étions les premiers Noirs admis comme internes. Après, j'ai eu quelques amies parmi les filles belges et c'est devenu moins dur, d'ailleurs nos parents sont arrivés fin 1957 et nous avons pu être externes.

J'ai commencé à faire de l'athlétisme à ce moment, j'étais très bonne. Durant les vacances de 1958, on m'a envoyée en Belgique pour représenter le Congo aux championnats, j'ai été championne scolaire de Belgique en saut en hauteur et course. Je suis retournée aux vacances 1959 pour défendre mon titre. Et puis l'indépendance est arrivée et avec elle le départ de nos professeurs. Mon père nous a expédiés à l'étranger, moi au lycée de N. en Belgique et mon frère cadet dans l'Oregon aux États-Unis, nous n'avions pas de bourse, il lui fallait payer nos études. L'année suivante il a fait partir mon autre frère pour Los Angeles, parce qu'il n'avait plus à entretenir l'aîné qui travaillait en étudiant.

Quand je suis arrivée en Belgique en 1960, j'ai appris que je ne pourrais plus participer aux championnats : le Congo indépendant n'était plus considéré comme une province, il n'y avait plus pour moi que les records à dépasser. D'autre part, là où j'étais il n'y avait pas d'entraîneur et j'étais la seule fille à faire de l'athlétisme, je devais courir avec les garçons. J'ai continué pendant deux ans, je voulais être professeur d'éducation physique. Et puis un jour, le climat, le manque d'entraînement, je me suis découragée. J'ai pensé à mon père qui avait toujours été contre cette vocation, j'ai réfléchi que j'étais

égoïste et que la pratique et même l'enseignement du sport ne me donneraient que des joies personnelles et qu'il fallait d'abord servir le pays. J'ai choisi la médecine. Je sais bien que cette profession convient mieux à un homme, puisqu'il peut réagir plus efficacement dans certaines situations, mais c'est celle que je préfère et si je me spécialise en pédiatrie il n'y a plus aucun inconvénient.

J'ai trouvé plus tard un bon entraîneur en athlétisme, mais le goût n'y était plus et puis j'étais rouillée. Je n'avais éprouvé aucune difficulté dans mes études en passant du Congo en Belgique, mais quand j'ai cessé l'athlétisme mes notes se sont améliorées du jour au lendemain. J'ai subi mon dernier examen en présence d'un jury présidé par le bourgmestre et je suis retournée à Léo où j'ai demandé à l'OCD (Office de Coopération au Développement) une bourse pour des études de médecine en Belgique. Je l'ai obtenue immédiatement.

Mon frère qui est à Los Angeles sera ingénieur civil. Maintenant que papa est mort, il travaille en étudiant pour s'entretenir. Mon frère qui était dans l'Oregon n'y est resté que deux ans, il a pu faire assez d'économies pour payer son voyage à Paris et y vivre un mois avant d'avoir une bourse française pour l'étude de la sociologie. Je ne crois pas qu'il se débrouille aussi bien en France qu'aux États-Unis du point de vue économique. Maman est inquiète : il n'écrit pas assez.

Quand je suis passée du lycée à l'ULB (Université Libre de Bruxelles) j'étais perdue, étouffée, j'avais peur, cela changeait de l'Athénée et surtout du lycée où nous étions sept filles la dernière année, car on avait dédoublé la classe, « les sept merveilles du monde » d'après les camarades, on s'entendait très bien toutes les sept, les professeurs nous choyaient, c'était la belle vie ! A l'Université, nous étions plus de deux cent cinquante dans l'auditorium le premier jour, et personne du lycée... On faisait des farces à tous les « bleus », pas tellement aux filles, mais il nous fallait tout de même porter à manger aux « anciennes » et faire leurs commissions. Quant aux garçons, on leur coupait les cheveux et on leur barbouillait le visage de peinture.

La première année on ne fait que des sciences, mais il y a quand même une grande élimination, nous n'avons été que 30% à passer d'emblée, il y en a toujours de 15% à 25% de plus à pouvoir continuer après la session de rattrapage. J'ai maintenant fini ma troisième année, il me reste encore quatre ans. Je retournerai immédiatement après les examens puisqu'il n'y a pas de thèse à préparer.

J'espère être moins isolée l'année prochaine, car je voudrais emmener avec moi mon dernier frère. Il n'a que dix ans, mais je sais combien papa tenait à ce qu'il fasse de bonnes études. Maman a son commerce qui l'occupe beaucoup, non seulement elle ne peut pas l'aider à faire ses devoirs et à étudier ses leçons, mais elle ne peut pas non plus le surveiller quand il est à la maison avant son retour. J'ai mobilisé parents et amis afin qu'on lui trouve une bourse pour études primaires en Belgique, il serait pensionnaire de semaine à l'école et passerait ses week-ends dans mon appartement. Si je réussis, je pars avec lui.

J'ai fondé là-bas une association d'étudiantes africaines en Belgique, j'ai écrit aux diverses universités afin d'avoir leur adhésion. Nous ne sommes que neuf jusqu'à présent.

Depuis petite, j'ai toujours eu un problème de cheveux : je rêvais de cheveux à l'épaule, des cheveux gros, épais comme ceux de maman. J'ai pris du côté de papa, hélas ! Ils n'ont jamais dépassé le cou. Tant qu'on fait des nattes entourées de ficelle, c'est très bien, mais quand on veut les laisser libres c'est alors que commence la difficulté. Il y a un homme ici qui fait des perruques, mais une belle perruque coûte très cher. De plus, quand les Congolaises portent perruque, on voit presque toujours les vrais cheveux qui sont en dessous, la perruque se déplace, elle n'est pas bien fixée. Vous avez vu celle de ma petite sœur ? Je lui fais des nattes en dessous et j'attache les faux cheveux aux vrais. Ce sont des cheveux courts. Pour moi, je n'aime pas les perruques parce que leurs cheveux sont trop soyeux, si j'en portais une, j'aurais voulu que les cheveux soient crépus afin qu'on puisse croire que ce sont les miens ».

Chômeuse

Mlle Rachel N.

« Je suis née en 1942 dans un village du Sankuru où mon père était chef coutumier. Il avait beaucoup de femmes, j'ai entendu dire plus tard près d'une centaine, mais je pense que c'était une grosse exagération. Je n'ai aucun souvenir ni de mon père, ni de ma mère. J'ai été élevée par ma sœur aînée qui avait cinq ans lors de la mort de mon père. Maman était morte avant, combien de temps avant? Comment? Nous n'en avons aucune idée ni l'une ni l'autre. Comme nous étions les filles du chef, quand nous avions faim nous allions chez l'une de nos mères — les femmes de notre père — et l'on nous donnait quelque chose. Nous étions nues, pas de tracas de costumes, nous dormions n'importe où, toute la journée se passait en jeux avec les autres enfants.

Quand mon père est mort, presque toutes les femmes sont parties. Nous n'avons plus vu presque tous nos camarades, mais on nous connaissait au village, dès que ma sœur arrivait en me tenant par la main — je marchais quand mon père est mort — on nous donnait quelque chose à manger ou bien une petite place pour nous étendre.

Et puis, les enfants de l'âge de ma sœur ont commencé à aller à l'école, d'abord les garçons et puis quelques filles, on lui a fait cadeau d'une vieille robe, mais personne ne l'a amenée à l'école.

Nous avons grandi comme cela au village, en marge de la vie collective, un peu comme des parasites. Tout le monde était bon pour les petites filles du vieux chef, personne ne nous a jamais battues, nous étions à tout le monde, mais en même temps nous n'étions à personne. Vous comprenez ce que je veux dire?

Un jour ma sœur m'a dit : « Écoute Rachel, je vais me marier. J'ai maintenant douze ans, c'est la vieille Nyembo qui l'a dit, ça doit être vrai, je suis une femme, tu ne dois pas rester comme ça, je dois t'élever,

pour moi il est trop tard ! » Elle s'est mariée et deux jours après je suis entrée à l'école. Elle n'y a jamais été elle-même, mais elle a appris à la maison à lire et à écrire. Elle a une si belle écriture que vous lui auriez donné six ans d'école. Ses deux enfants auront une bonne instruction, ça c'est sûr ! Le garçon est déjà à l'école secondaire. Elle est toujours restée au village, elle n'est pas comme moi, pas un mot de français !

Vous croyez peut-être que j'ai moi-même de l'instruction? Erreur ! J'avais fini mes deux années primaires, je devais avoir dans les onze ans, mais j'étais déjà grande et grosse comme une jeune fille, une famille belge est venue passer quelques jours dans notre village, la dame cherchait une boyesse pour ses enfants, mais n'avait jamais pu en trouver une. Le moniteur m'a recommandée. Il disait que je ne parlais pas français, mais que je l'apprendrais vite, j'étais très intelligente, sa meilleure élève, enfin tout ce qu'on dit en pareil cas. Ils m'ont essayée, et ils m'ont gardée. Vivant continuellement avec des Européens, j'ai pris l'habitude de parler comme eux, d'agir comme eux, de penser comme eux.

Je suis restée boyesse pendant des années, jusqu'au moment où j'ai su qu'on cherchait des speakerines à la Radio, je me suis présentée et on m'a acceptée. Ce n'est pas payé plus cher, si l'on réfléchit à tous les avantages d'une boyesse, ce n'est pas une promotion économique, mais il y a le prestige ! Naturellement, je n'ai pas dit d'où je venais.

On m'a renvoyée. Pourquoi? Les prétextes ne manquaient pas, mais la vraie raison? Je n'ai jamais eu beaucoup de chance dans la vie. Retourner au village pour vivre chez ma sœur sans être mariée, impossible ! Chercher une place de boyesse après avoir été fonctionnaire, ce serait dur tout de même. Je suis toute seule dans une chambre que je loue.

Que faire quand mes économies seront finies? Je les vois tous les jours, ces femmes libres allant s'offrir aux hommes, et pas des filles qui ont faim et n'ont reçu aucune éducation ! Études secondaires, belles manières, parents aisés. Elles vous accrochent quelqu'un dans la rue : « Nous allons faire un petit tour et puis tu viendras chez moi ! » Quand je dis comment elles me dégoûtent, on me répond toujours : « C'est à vous de les changer, de leur faire comprendre qu'elles ont tort ! »

Comment voulez-vous qu'une fille de vingt ans écoute une autre fille de vingt ans qui vient lui faire de la morale? Que pourrais-je lui dire qu'on ne lui a déjà dit à l'école ou à l'église ou même chez ses parents? Je crois que ces choses-là sont un peu dans le sang. Il y a des personnes qui écoutent ce qu'on dit même quand on s'adresse aux autres et en font leur profit. On parle des tentations de la ville, de l'esprit de la ville. On dit beaucoup de choses pour excuser les femmes libres. J'ai été exposée, j'ai été tentée toute ma vie. Moi aussi j'aurais voulu gagner de l'argent facilement. Mais pas ça, pas ça !

Il ne faut pas dire « jamais » cependant, ça porte malheur. Et puis, a faim peut emporter la raison... »

Femme libre

Mlle Camille M.

Camille est née à Kinshasa en 1940, de parents Bangala qui n'étaient pas mariés. Le fait d'être de naissance illégitime a pesé sur toute sa vie. La mère étant plus ou moins irresponsable, elle a été adoptée par la grand'mère chez qui elle a passé toute sa première enfance à Citas, quartier mal famé à l'époque. La surveillance de la grand'mère, marchande de poissons, était d'ailleurs plutôt nominale. La petite fille allait à l'école de façon sporadique. Puis un jour, le père, employé des Postes, s'est marié à une Likouba du Congo Brazzaville qui s'est intéressée à l'enfant, celle-ci de son côté s'est attachée à la belle-mère qu'elle appelle « maman » jusqu'à ce jour.

De 1951 à 1952, elle a suivi les cours de l'École Javouhey à Brazzaville, c'est là qu'elle a appris le français qu'elle parle bien, et la couture. A treize ans, elle s'est mise en ménage avec Pierre, un jeune Budja, grand trousseur de jupons d'après de multiples témoignages. Leur liaison a cependant duré cinq ans, pendant lesquels elle lui a donné deux filles. Le père s'intéresse toujours aux enfants et la grand'mère de Camille espère toujours une réconciliation à laquelle elle travaille dans la mesure de ses moyens. Les petites filles passent leurs vacances chez elle à Kinkole, où il lui serait facile d'attirer le père et d'amener une rencontre du couple, mais Camille ne lui donne aucun encouragement : elle a quitté Pierre en 1958 parce qu'il l' « embêtait » et les conditions n'ont pas changé.

Entre 1953 et 1960 elle a fait partie de plusieurs associations féminines : L., de Brazzaville où elle n'a cependant jamais habité (on passe la nuit chez des amis de l'un ou de l'autre sexe), E., N., dont l'orchestre Odéon utilisait les étoiles dans ses « manifestations ». Entretenue par son père avec qui elle vivait, elle pouvait se payer les nombreux pagnes que nécessitait l'appartenance à ces sociétés dont les membres faisaient assaut d'élégance. La mort de celui-ci devait tout remettre en question : la belle-mère rentrait à Brazzaville avec ses enfants, et y restait bloquée par la rupture entre les deux Congos, Camille était forcée d'abandonner la maison complètement meublée à son frère aîné issu d'un premier mariage du père et allait vivre avec ses filles chez son oncle paternel.

En 1962 elle a vingt-deux ans, elle rencontre un homme politique important avec qui elle vivra un an, puis quand il sera nommé gouverneur provincial elle voudra le suivre, mais il s'opposera à ce qu'elle l'accompagne. Elle ira quand même « lui rendre visite », mais renoncera à s'installer là-bas à cause de la présence, en plus de la femme légitime, d'une concubine étrangère que manifestement l'homme préfère.

Elle rentre donc à la capitale, où ses amies émues de son désarroi l'aident à obtenir un poste de speakerine à la Radiodiffusion Nationale où elle restera deux ans. Pour la première fois elle peut disposer d'un argent qu'elle-même aura gagné. Elle n'oubliera pas celle qui lui a donné

le jour, mais la mère a ajouté l'alcool à la débauche, elle boira tout l'argent que sa fille lui apportera. D'autre part, les cinq mille francs mensuels que représentent ses appointements lui semblent bien maigres à côté de ce qu'elle avait l'habitude de dépenser. Une nouvelle liaison lui apportera le supplément souhaité.

Cette fois encore il s'agira d'un fonctionnaire marié. Tout de suite enceinte, elle en aura un garçon, mais son indolence naturelle jointe à sa grossesse et à ses responsabilités familiales lui ont fait un peu perdre la notion du temps, essentielle pour une speakerine. Elle est renvoyée pour manque de ponctualité.

La même année, l'homme avec qui elle vit est emprisonné pour mauvaise gestion de fonds confiés. Elle va régulièrement le voir et lui envoie de quoi manger tous les jours. Cependant, quand il est relâché il rentre chez sa femme légitime abandonnant la pauvre Camille qui attend de lui un deuxième enfant.

Les associations « pour l'émancipation de la femme congolaise » étant à la mode, elle fera partie de l'une d'entre elles à titre de « commissaire aux fêtes ». Hélas ! sa malchance la poursuit jusque-là : l'association ne donnera pas de fêtes. Comme elle est très active, elle servira tantôt de secrétaire, tantôt de trésorière, au gré de la présidente et sans aucun mandat ni de l'assemblée, ni même du Comité.

Depuis un court séjour au Nigeria au sujet d'un congrès, elle rêve maintenant de voyages à l'étranger, rêve parfaitement réalisable car elle est jeune, jolie, élégante et s'exprime bien en français, donc se trouve parfaitement qualifiée pour représenter la femme congolaise à l'étranger. Par ailleurs, avant d'entrer à l'hôpital pour la naissance de son dernier enfant, elle s'est trouvé un nouveau protecteur, un Kongo, qui lui offre de somptueux cadeaux, de ces cadeaux qui excitent la verve impitoyable des chansonniers.

Femmes du monde

1. *Mme Elisa Y.*

« Je suis née en 1941 dans un village Mongo de la Cuvette Centrale. Mes parents ont eu sept enfants, mais je n'ai jamais eu grande habitude avec eux ou avec mes frères et sœurs, celle que j'appelle « maman » c'est ma tante maternelle qui m'a élevée comme sa fille depuis l'âge d'un an et demi. Cette tante avait perdu ses deux enfants et vivait seule à Léopoldville, maman qui avait eu plus de chance lui a donné sa dernière fille pour égayer un peu sa maison. Ce n'est que bien plus tard que ma cousine Anne est venue vivre aussi chez ma tante. Mon oncle, le mari de ma tante, m'aimait beaucoup aussi, il est mort en 1954, j'étais déjà une grande fille.

Je suis entrée aux Chanoinesses de Saint-Augustin à l'âge de huit ans. J'aimais beaucoup l'étude et « maman » — ma tante — voulait que je sois très instruite, de sorte qu'après l'école primaire, au lieu de rester à la maison pour attendre un mari, je suis entrée à l'école ménagère d'où je suis sortie après des études complètes en 1958.

Naturellement en ce moment cela n'a l'air de rien, les filles sont plus instruites, je ne voudrais pas que Danielle ou la petite Solange — ce sont mes deux filles — se contentent de si peu, mais on n'allait pas plus loin en 1958 ! Les hommes pouvaient être assistants médicaux ou bien séminaristes, rien de ce genre pour nous autres. Je voudrais que l'une des petites soit médecin, ou si elle n'est pas assez douée, au moins infirmière, c'est ce que j'aurais souhaité pour moi, mais les enfants ne ressemblent pas toujours aux parents...

Enfin, elles feront ce qu'elles voudront. C'est comme pour cette question de mariage. Il y en a qui désirent pour leurs enfants un mari comme ceci, un mari comme cela, nous ne demanderons qu'une chose Gaston et moi : un homme bien élevé. J'oubliais un autre point très important, je ne voudrais pas pour elles d'un homme qui fait de la politique. J'ai vu de trop vilaines choses depuis l'indépendance et même depuis la préparation à l'indépendance.

La question de dot? Comme c'est la coutume, je ne vois pas d'obstacle à ce que le mari en verse une, celle qu'il voudra, à condition qu'elle ne soit pas supérieure à la somme que nous paierons nous-mêmes pour les dépenses du mariage et du jeune ménage. Je ne veux pas qu'on puisse dire à l'une de mes filles : « Je t'ai achetée tant ! »

Tout de suite après l'école, les sœurs m'ont proposé, comme elles faisaient à toutes les grandes qui avaient fini, une place de monitrice à l'école primaire. J'ai accepté. C'était un cours de cinquième année, ainsi j'étais sûre de conserver ce que j'avais appris. J'aime enseigner. Dès que je reviendrai à Léo — j'habite l'étranger où j'ai suivi mon mari qui est en mission, je suis venue ici pour mes couches — je reprendrai du travail comme monitrice.

De 1958 à 1960 c'est ce que j'ai fait. Ma vie était très gaie, je travaillais en semaine, je rencontrais mes amies avant et après le travail, les dimanches j'allais aux réunions des *Xavéri* — c'est le nom de l'association dont je faisais partie, pas une association comme « La Mode » ou bien « La Rose » qui étaient des clubs d'élégance pour « célibataires », pas des choses pour jeunes filles, vous comprenez? Nous ne donnions pas de fêtes dans les bars, nous n'invitions pas de jeunes gens, on organisait surtout des pique-niques avec des jeux.

A part les *Xavéri*, j'allais aussi dans les fêtes de la famille et des amis de la famille, c'est dans l'une de ces fêtes que j'ai rencontré Gaston qui n'a pas tardé à me demander en mariage. Sa mère est une Tetela tandis que son père est un Tumba du lac Léopold II. Le père est un artiste, c'est lui qui a peint le beau portrait à l'huile de Gaston qui est dans son salon, mais il ne fait pas cela pour vivre, il travaille dans un bureau. Ils ont une belle maison à Dendale. Gaston était étudiant à Lovanium quand nous nous somme mariés.

C'était en 1960 et deux semaines après nous partions pour Bruxelles où nous avons passé deux ans. C'est là que j'ai perfectionné mon français. Cela avait débuté comme un voyage de noces, la suite m'a laissé une aussi bonne impression. J'aimais aller dans les magasins, surtout au Bon Marché qui était près de chez nous, même pour ne rien acheter,

pour me promener, pour regarder. J'avais beaucoup d'amies congolaises, quelques amies belges, tout le monde était gentil. Jean et René sont nés à Bruxelles à douze mois d'intervalle.

Nous sommes retournés à Léo en 1962. Gaston a trouvé du travail à la Shell. Nous habitions une jolie maison en plein centre de la commune de Léopoldville. C'était très commode.

En 1963, Gaston a été envoyé à l'étranger. Je l'ai suivi là-bas mais je n'aime pas ce pays. D'abord maman ne peut pas y aller pour m'aider avec les enfants — j'en ai quatre maintenant — parce qu'elle a de l'hypertension, même moi je suis tout le temps essoufflée, le climat ! Et puis je m'ennuie à la maison. Il y a trois autres familles congolaises mais on dirait que le pays agit sur nous tous. Je n'ai pas d'amies là-bas, il n'y avait qu'une étudiante à nous visiter pour pratiquer le français qu'elle apprenait au lycée. Ce n'est pas amusant de flâner dans les magasins, tous les vendredis nous allons au cinéma mais les films ne sont pas intéressants. Et puis encore, c'est un pays où il y a trop de mauvaises femmes, on parle de la prostitution à Léo, il n'y a aucune comparaison. Peut-être que je trouve cela parce que je ne suis pas chez moi, chacun aime son pays. Où peut-on se trouver plus heureux que chez soi? »

2. *Mme Simone G.*

Mme Simone est très élégante. Pas jolie, de taille moyenne, très mince avec un visage plat aux traits irréguliers, elle attire et retient l'attention, non seulement par la beauté de ses pagnes, mais par la dignité de sa démarche et la grâce de ses attitudes.

Elle est née en 1938, à Kinshasa comme avant elle sa mère et la mère de sa mère. Son père, un protestant de N. dans le Kongo Central, est du même clan que le père de Cécile, l'agent d'affaires, mais au contraire de celui-ci il avait épousé une Kongo comme lui, protestante comme lui, et pris un nom anglais. Au dire de Simone, « la famille (ceux de sa génération) est très européanisée : les oncles n'ont aucune autorité particulière sur leurs neveux dont ils ne s'occupent pas, les jeunes gens se marient indifféremment dans ou hors de leur ethnie (la grand'tante avait d'ailleurs donné l'exemple en épousant un Ghanéen), les femmes n'ont pas de complexe d'infériorité envers les hommes ».

La troisième enfant de ses parents (l'une de ses sœurs cadettes a épousé un ingénieur), sa première enfance s'est écoulée en milieu aisé dans la commune de Saint-Jean. Puis, le père qui travaillait aux Huileries ayant été envoyé à S. c'est là qu'elle a commencé ses études à l'âge de cinq ans. L'année suivante, le père étant mort, elle reviendra dans la grande maison de Saint-Jean qui appartient à son oncle, avec sa mère et ses cinq frères et sœurs. La mère brode et fait de la dentelle pour aider à l'entretien de sa progéniture. Simone va à l'école à Saint-Pierre. Elle y restera trois ans, mais au lieu de subir comme les autres les brimades adressées à celles de son ethnie, elle devient de plus en plus agressive et batailleuse, si bien que son oncle devra l'envoyer à

Brazzaville comme pensionnaire à l'école Javouhey également tenue par des religieuses catholiques.

Elle est « matée » au bout de trois mois et reprend une douceur qui ne l'a plus quittée. C'est là qu'elle a appris le français, qu'elle parle très bien, et la coupe. Elle se convertit au catholicisme comme d'ailleurs toutes ses sœurs après elle. Elle dira en parlant des siens : « Ils devaient bien s'y attendre. Voyez-vous, c'est fatal quand on met ses enfants chez les Sœurs ! »

En 1951, ayant fini ses études primaires, elle retourne à Léopoldville où elle ira vivre chez sa mère qui s'était remariée en 1948 et aura neuf enfants de son deuxième mariage. Simone, au contraire de sa mère, n'apprécie pas beaucoup les familles nombreuses et compte bien s'arrêter après quatre enfants.

De 1951 à 1953, elle est à l'école d'infirmières-accoucheuses qu'elle quitte en cours d'année pour épouser D., un assistant médical originaire du Kwilu travaillant à Coquilhatville. Comme elle était déjà fiancée à un autre, cela provoque un drame familial, les parents sont contre D., mais la grand'mère soutient sa petite-fille. Celle-ci, probablement mal disposée par la lutte qu'elle vient de soutenir chez elle et par une malaria tenace, ne s'acclimate pas à Coq, elle se plaint du manque d'accueil des femmes, de la jalousie du mari qui la force à faire son marché à six heures du matin pour l'enfermer ensuite toute la journée.

De Coq, elle passe à Befori dans la Haute-Tshuapa, en pleine brousse, elle se prétend satisfaite de cette période de sa vie dont elle cite maints bons souvenirs. C'est d'ailleurs la seule Kinoise que nous ayons rencontrée non seulement à consentir à aller vivre dans un village, mais encore à s'y plaire. Il n'empêche que, venue à Léopoldville en 1957 pour y voir sa famille, elle y restera avec les deux filles issues de ce mariage et refusera de suivre D. à nouveau dans ses pérégrinations. Les enfants sont maintenant en Europe avec le père qui continue ses études médicales.

De 1958 à 1960, elle travaille chez Singer comme monitrice de couture. Les appointements sont bons, mais si elle travaillait dans une école officielle, il y aurait beaucoup d'autres avantages — grandes vacances, heures de travail plus courtes, indemnité de logement, etc. — Simone quitte la maison Singer pour l'Athénée de Kalina. La période brillante de sa vie va commencer.

En 1961, après avoir divorcé d'avec D., elle épouse M., un jeune homme de vingt-huit ans également originaire du Kwilu, ancien étudiant de Lovanium et de Louvain, haut fonctonnaire du Gouvernement Central. L'année d'après, la naissance d'une troisième fille la force à abandonner son travail pendant six mois. Elle en profite pour démissionner : s'étant fait des relations dans l'Administration grâce au poste de son mari et à ses fonctions de vice-présidente du N., qui distribuait fonds, vêtements et provisions de l'aide américaine, elle trouverait facilement à se mieux caser. En effet, un très haut personnage, B., obtient pour elle une charge de monitrice pour les femmes des officiers

supérieurs au Camp Militaire, elle leur apprendra le français et la littérature avec le savoir-vivre. Son ascension avait provoqué de nombreuses jalousies, non seulement dans le corps enseignant, mais encore parmi les femmes d'officiers, on l'accuse tout bas, puis ouvertement, d'avoir une liaison avec B. Il lui faut démissionner.

Vient la chute du Gouvernement. Théoriquement, le N. avait une trésorière et un compte en banque. En fait, c'était la présidente qui recevait les dons et encore la présidente qui les gardait et les distribuait. D'après les statuts, il fallait trois signatures pour n'importe quelle opération : trésorière, présidente, vice-présidente. En pratique on ne le faisait jamais, car « cela faisait perdre trop de temps ». La présidente, partie précipitamment, laisse à M.Y. les fonds du N., ou plutôt certifie qu'elle les lui a laissés, car M. Y. nie avoir rien reçu. L'association est dissoute.

En plus d'une vie mondaine très active, Simone se met à la couture d'une façon intense, mais comme ses amies sont censées ne pas payer et qu'elle en a beaucoup, ce ne serait pas très lucratif s'il n'y avait les nombreux cadeaux. Par exemple, Cécile adore changer de pagnes, comme elle a toujours de très beaux tissus que Simone lui coud pour rien, celle-ci est toute désignée pour en hériter. Elle les porte une ou deux fois après retouches et peut les revendre un bon prix.

Elle a travaillé quelques mois cette année comme secrétaire à l'agence G., mais a préféré abandonner son poste pour faire partie d'une délégation de femmes congolaises au Ghana. Elle appartient à une association pour l'émancipation de la femme congolaise, mais bien qu'elle soit du Comité, elle se contente d'être présente aux réunions, d'écouter, de sourire, ou de hausser les épaules, sans prendre grande part aux délibérations.

Elle vient de se joindre à sa cousine Cécile et à son amie Aline dans une entreprise commerciale. Auront-elles les gros bénéfices escomptés? En attendant, elles viennent de passer quinze jours à Lagos pour s'initier à « l'import-export » dans une grosse maison, dirigée par une Nigérienne, amie de Cécile, petite interruption dans la vague de plaisirs qui conduit le groupe de fêtes en fêtes.

Carrières para-médicales

1. *Mme Clotilde L., accoucheuse*

Mme Clotilde est une grande et belle femme d'une cinquantaine d'années. Bien que son mari soit ministre dans un Gouvernement Provincial et son fils aîné ambassadeur, elle n'en continue pas moins son métier d'accoucheuse. « J'ai toujours beaucoup travaillé dans ma vie, et puis j'aime cela ! »

Elle est née dans le Haut-Congo, mais n'y a vécu que jusqu'à l'âge de huit ans et n'y est jamais retournée. Elle raconte à ce sujet : « ma mère avait une sœur qui m'aimait beaucoup, comme cette sœur n'avait pas d'enfants, elle m'a prise chez elle et quand elle est partie elle m'a

emmenée avec elle. Je n'ai revu mes parents qu'au moment de mon mariage en 1933.

« Ma tante vivait avec un Belge qui voyageait beaucoup. D'habitude ce sont les militaires qui sont ainsi, mais cet homme était un civil. Nous avons habité Boma, puis Matadi. Un jour, le Père B., qui était de passage à Matadi, est venu nous voir. Il connaissait la famille puisque mon père était catéchiste. Il a demandé à ma tante :

« Quel âge a cette enfant?

— Dix ans bientôt ».

Alors il lui a parlé très sérieusement :

« Tu as l'idée de la traîner partout avec toi? Elle devrait déjà être à l'école. Tu crois que c'est le moyen de la marier et d'en faire une femme sérieuse? »

Il lui a fait promettre de m'envoyer à Léo II chez les Franciscaines. C'est ainsi que je suis arrivée en 1924 à Léo II. C'est là que je me suis mariée, c'est là que sont nés mes huit enfants. Je n'ai quitté Kintambo, la cité indigène de Léo II, que l'année dernière, quand mon mari a été pensionné. Je n'aime pas Kalamu, nous sommes sur l'avenue, il y a trop de bruit ici, Kintambo est si tranquille !

Je suis la quatrième enfant de mon père, il a eu deux femmes. Maman a eu cinq enfants, mais deux d'entre eux sont morts en bas âge, l'autre femme n'en a eu que deux. Ma mère habite avec moi, elle est encore très forte. Mon petit frère vit aussi dans la parcelle, il a un commerce de détail (grande table sur la rue avec lots de pommes de terre que surveillent la mère de Clotilde et un jeune serviteur). Nous avons une plus grande maison ici — quatre chambres à coucher, salon, salle à manger — à cause des enfants, vous comprenez ! Mais cela ne fait rien, j'aimais mieux l'autre ! »

De 1924 à 1929, Clotilde a suivi les cours de l'école primaire des Franciscaines qui l'ont employée ensuite comme monitrice jusqu'à son mariage qui s'est fait sous l'égide de la Mission. Elle a revu ses parents à cette occasion et fait plus ample connaissance avec sa mère. L'évêque a mis opposition à ce que le père demande aucune dot au jeune homme qui était clerc au Ministère, mais sans beaucoup de moyens. L. a d'ailleurs passé plus de trente ans au service du Gouvernement avant que l'Indépendance ne vienne lui permettre d'obtenir au lieu d'une retraite obscure une promotion méritée.

A peine mariée, Clotilde s'est mise à travailler comme couturière. Elle brodait aussi draps, nappes, taies d'oreillers et napperons et acceptait des commandes de dentelle Ténériffe. Puis en 1949, elle a demandé aux Sœurs la permission de suivre des cours d'aide-infirmière-accoucheuse à l'hôpital de Kintambo où elle travaille depuis qu'elle a obtenu son diplôme. Elle a huit enfants dont trois sont encore à l'école, les naissances ont été largement espacées si bien que ses derniers enfants ne sont pas beaucoup plus âgés que les aînés de ses petits-enfants.

Elle a été récemment élue présidente d'une association pour la promotion de la femme africaine et disait à ce propos :

« Avant d'entrer à la F., je n'avais jamais fait partie d'aucune associa-

tion à part celle des anciennes élèves et là on n'aime pas le changement. Nous avons la même présidente depuis je ne sais combien d'années. Chaque fois qu'elle veut céder sa place, on refuse, on insiste pour qu'elle reste. J'ai entendu parler de toutes les associations de Kinshasa — « Diamant », « La Beauté » — il n'y avait rien de ce genre à Kintambo, nous avons toujours été plus calmes. J'ai entendu parler de *moziki* (amicales), mais je n'en ai jamais fait partie ; quant aux *likelemba* (cagnottes), ce sont des commerçantes qui les composent. En 1964 nous avons fondé la F., nous étions un groupe de quarante. Notre association a jusqu'à présent, en plus de son caractère culturel, un caractère social : nous prenons l'argent des cotisations pour faire des distributions de vêtements et de colis alimentaires aux lépreux du lazaret, aux tuberculeux, aux handicapés physiques ».

« Je n'ai jamais voyagé, même à l'intérieur du Congo, à part mes séjours à Boma et à Matadi étant enfant, avant mon voyage de quinze jours au Ghana le mois dernier. Néanmoins, je pense qu'il vaudrait mieux que l'État se charge comme là-bas d'organiser une seule association nationale qui ferait ce qu'il faut pour l'émancipation des femmes : nous n'avons pas d'argent, nous ne savons ni ce qu'il faut faire, ni comment le faire. Il y a des quantités d'associations pour l'émancipation, aucune n'est plus avancée, c'est l'État qui doit se charger de nous. Je vais écrire au Premier Ministre dans ce sens ».

2. *Mme Antoinette B., infirmière*

« Je suis née dans le Kongo central en 1928, Antoinette est le nom que m'ont donné les missionnaires. Mon père est un pasteur protestant et ma mère une aide-accoucheuse non diplômée. Je suis fille unique aussi ai-je toujours été très gâtée par mes parents : quand on est seul, tout l'argent c'est pour vous, mais quand je suis arrivée à l'école je n'avais pas une amie. J'ai toujours été dans des écoles mixtes, c'est difficile pour les filles, les garçons vous insultent, mais quand j'ai eu une amie, Paulette, elle m'a aidée, elle et moi nous avons patienté.

J'étais toute petite quand on a transféré mon père à Léo II de sorte que c'est là que j'ai commencé mes études primaires. A six ans j'ai été envoyée en pension à B. où j'ai eu à subir toutes sortes de misères des garçons. J'avais une bonne place dans la classe, toujours à peu près la cinquième durant toute l'école primaire. A l'école d'infirmières j'étais deuxième sur dix. C'est moi qui ai voulu être infirmière, j'ai toujours beaucoup aimé l'étude, mes parents voulaient que je sois monitrice, mais après l'école primaire je me suis présentée à l'examen d'entrée de l'École Médicale.

Chaque année j'allais passer mes vacances chez mes parents à Léo II où je ne m'amusais pas beaucoup car je n'y avais aucune amie. Quand j'ai eu dix-sept ans j'ai été en congé au village de mon père, je ne me suis pas ennuyée cette année-là, on cherchait à me distraire et on a essayé de me marier, mais j'ai refusé. Alors mes parents ont écrit aux missionnaires pour leur annoncer que je ne retournais plus à l'école et qu'ils avaient décidé de me marier. Ils ont répondu qu'ils paieraient

la dot afin que je puisse continuer. Mes parents n'ont pas insisté, mais comme je savais qu'ils tenaient à me voir mariée avant qu'ils soient vieux — j'étais leur seule enfant — je me suis mariée le jour où j'ai quitté l'école : diplôme le matin, mariage à quatre heures de l'après-midi.

Mon mari et moi étions des amis d'enfance, nous nous sommes connus à l'école primaire, comme j'étais plus forte que lui je l'aidais dans ses examens. C'est un Kongo comme moi mais d'une autre région, il était moniteur (instituteur) quand nous nous sommes mariés. Il y a eu une grande fête, mais pas de dot car mon père n'y tenait pas, il disait toujours : « cela n'existe pas chez nous ! »

Mon premier enfant est né tout de suite, une fille, mais elle n'a pas beaucoup joui de sa maman : à trois mois j'ai dû la laisser à la maison pour aller à l'hôpital tous les jours. J'ai travaillé sept ans à l'hôpital de S. En 1947, deux ans après la naissance de ma fille, j'ai eu un garçon auquel nous avons donné le nom de son grand-père. J'ai eu en tout cinq enfants — deux filles, trois garçons.

C'est le docteur de S. qui m'a envoyée ici afin d'y ouvrir un dispensaire missionnaire. Cela a très bien marché. J'ai travaillé quinze ans avec les missionnaires avant de m'installer à mon compte. Ç'avait toujours été mon rêve, un jour je me suis dit : « Maintenant, il est temps ! » mais je n'avais pas d'argent. J'ai commencé par acheter le microscope avec mes économies, puis dix mille francs de médicaments. Ensuite j'ai fait un emprunt de deux cent mille francs au Crédit pour les Classes Moyennes, je paie 5 000 f chaque trois mois, je n'aurai fini de rembourser qu'en juin 1966.

J'ai ouvert mon dispensaire avec un nombre de malades allant de vingt à trente, mais il s'est vite développé, on se passait le mot. Au bout de six mois nous avions une moyenne de cent trente malades par jour. Maintenant il y a beaucoup trop de dispensaires, des personnes non qualifiées en ouvrent à tous les coins de rues, notre clientèle a beaucoup baissé, avant ma maladie nous n'avions plus que cinquante clients en moyenne, certains jours il ne s'en présentait que vingt ! Nous sommes deux infirmières au dispensaire, plus deux aides-accoucheuses et un clerc.

Ma fille aînée est mariée, elle habite Kinshasa ; mon fils aîné veut être médecin et la cadette pharmacienne, un métier bien féminin, n'est-ce pas? Mon mari a quitté l'enseignement, il est clerc à H. Nous sommes « en discussion », il a laissé la maison et vit avec une femme de Luluabourg. Ils n'ont pas d'enfants. J'en ai beaucoup parlé avec les missionnaires, ils voulaient prononcer le divorce depuis 1962, j'ai préféré patienter, mais voyez ! Il a su comment j'ai été malade, il a su que j'ai subi une opération très grave, il n'est pas venu me voir, il n'a pas donné le moindre signe de vie, je vais divorcer. Que voulez-vous? Ils ne supportent pas les femmes instruites et je n'ai jamais cessé d'étudier.

J'adore voyager. J'ai quitté le pays pour la première fois — je ne parle pas de mes visites et séjours à Brazzaville car je me sens autant

chez moi à Brazza qu'à Léo — en 1946. J'étais invitée à une conférence des églises baptistes pour toute l'Afrique, qui avait lieu au Nigeria. Je m'y suis fait beaucoup d'amies avec lesquelles je suis encore en correspondance. Mais oui, je parle anglais ! J'ai appris la langue aux cours du soir des missionnaires de Léo II. J'ai connu le Ghana, l'Ouganda et le Liberia. Une invitation au Congrès de l'YMCA m'a conduite jusqu'à la Rhodésie du Sud. J'ai passé trois mois à Bruxelles durant l'Exposition, je regrette beaucoup de ne pas vous avoir vue là. Je me suis ensuite rendue au Brésil pour y assister à un congrès baptiste, puis en Suisse avec Mme Kasavubu et deux enfants. Au sortir de la Suisse nous avons parcouru l'Italie, la France et les Pays-Bas : elle veut se rendre compte de l'action sociale dans tous les pays afin d'introduire au Congo les modifications et améliorations nécessaires.

J'aime la lecture, les livres d'histoire et les livres médicaux. Je suis abonnée au journal de l'église, *Moyo*. On le vend à la librairie de l'Évangile, c'est lui qui remplace *Envol*. *Envol* était écrit en français, les missionnaires ont pensé qu'il y avait trop de femmes ignorant le français pour que son action soit efficace et ils ont créé *Moyo* entièrement en kikongo et en tshiluba, ils croient que cela favorisera l'émancipation du plus grand nombre.

Je fais partie de plusieurs associations : l'Association Nationale des Femmes Protestantes, le Conseil National des Femmes Congolaises, les Anciens et Anciennes Élèves de S., l'Alliance des Bakongo et l'association des Femmes de l'Alliance des Bakongo. Je n'appartiens à aucun *kitemo* (*ikelemba* ou *likelemba* en lingala) parce que les protestants n'acceptent pas les *kitemo*. Je devrais dire n'acceptaient pas les *kitemo* à cause des contestations et des bagarres possibles quand on entre dans une association à base d'argent avec des étrangers. Maintenant ils consentiraient peut-être à un *kitemo* entre amis.

Ils ont bien changé depuis le temps où vous étiez ici. Ils défendaient alors de porter le pagne, ma mère s'habille à l'européenne jusqu'à présent, elle a peur que son pagne ne tombe parce qu'il n'a ni boutons ni agrafes. J'ai commencé à mettre le costume congolais à dix-huit ans, à mon retour du Nigeria. Mes amies de là-bas m'ont demandé comment s'habillaient les femmes de chez nous, puis elles m'ont habillée elles-mêmes et nous nous sommes photographiées ensemble. Même les missionnaires maintenant portent le pagne les jours de fête. Quand j'étais enfant, nous n'avions pas le droit d'avoir des bijoux, à présent même les missionnaires commencent à en mettre. Elles ne dansent pas encore mais ne se fâchent plus quand elles entendent que la jeune génération le fait. Ma fille a appris à danser au lycée et, ma foi ! elle continue ».

Féministe

Florine

Florine est une très jolie femme de vingt-neuf ans. Vive, élégante, elle est douée d'une étonnante facilité d'élocution et d'un grand esprit de répartie. Très intelligente, elle adore paraître, mais ne peut éviter

les déboires dus à son impétuosité naturelle jointe à un peu d'étourderie et au manque d'esprit d'intrigue qui la livre pieds et poings liés aux manigances de ses rivales.

Elle est née dans une « grande » ville du Haut-Congo où son père avait un commerce important (il avait aussi des succursales dans d'autres régions et a perdu dans la rébellion presque tout ce qu'il possédait). Sa mère était la fille d'un commerçant d'Afrique Occidentale. Ces unions de Congolais avec des étrangères étaient extrêmement rares à l'époque, elles le sont restées.

La troisième de six enfants, elle a fait sur place des études primaires complètes. Nous la retrouvons en 1951 à Lépoldville où elle commence des études d'infirmière-aide-accoucheuse. Elle restera trois ans à l'hôpital, d'où elle sera finalement renvoyée avant d'obtenir son diplôme à cause d'une liaison avec un jeune homme qui l'abandonnera après lui avoir donné une petite fille.

Elle essaie de « se débrouiller » à Léopoldville afin de s'entretenir durant la période difficile précédant la venue du bébé, mais elle doit y renoncer et recourir à son père qui désirant la voir rentrer au foyer familial ne lui donne qu'une pitance. Elle retournera donc à M. où elle vivra de 1955 à 1958 avec de fréquents séjours à la capitale. Au cours de l'un d'entre eux, elle se présente à la Radiodiffusion Nationale où elle est engagée comme speakerine et se fait de nombreux amis.

En 1959, elle épouse B., employé d'une firme importante qui l'emmène à Bruxelles où ils vivront de 1960 à 1962. B. est alors renvoyé au Congo pour y être accusé de détournement de fonds. Florine laisse son aînée en pension en Belgique et ramène au pays les trois enfants qu'elle a eus de B., il en naîtra un quatrième quelques mois après son retour.

Elle fait un court séjour dans sa famille et vient s'installer à Léopoldville où elle loue très cher une jolie maison dans l'un des plus beaux quartiers de la « nouvelle cité » , s'habille beaucoup, sort beaucoup et ne travaille pas.

En 1964, elle fonde avec plusieurs amies une association « pour la promotion et l'émancipation de la femme » et ajoute à l'élégance et à la coquetterie des activités politiques. Elle publie dans les journaux des articles féministes signés de son seul prénom, voyage à droite et à gauche à travers le pays accompagnée de deux ou trois amies pour créer des filiales de son association, prépare des manifestations en l'honneur de tel ou tel personnage politique qui ne ménage pas les fonds à ses aides féminines. Enfin elle fait partie de délégations ou de missions à l'étranger (Afrique Occidentale ou Orientale, Égypte, etc.). Elle est interviewée, dit ce qui lui passe par la tête, au Congo et ailleurs. Elle est tour à tour admirée, courtisée, provocante. Elle trouve le moyen de scandaliser ses compagnes qui sont loin d'être prudes et fait brusquement volte-face avec un éclat de rire.

Quand survient la ruine de sa famille, elle héberge en novembre 1964 tous ceux d'entre eux qui auront pu s'enfuir et les aidera à prendre pied dans la capitale. En 1965, son mari est relâché (récompense de

ses activités politiques?) et trouve immédiatement un emploi rémunérateur tandis qu'elle continue la série de ses voyages.

Florine a eu l'occasion d'entrer en contact avec beaucoup de femmes en dehors de sa petite clique. Elle est très féministe, mais lucide quand il s'agit de faire le point sur les conditions actuelles :

« Le vote des femmes est un bien, la femme doit voter, mais actuellement dans bien des cas cela équivaudrait à donner un double vote au mari. Il faut faire des lois pour protéger la femme, les hommes sont égoïstes ils ne les feront pas, nous devons lutter pour les avoir. Nous ne sommes qu'une poignée, entre nous et les rurales illettrées il n'y a aucun terrain d'entente, elles sont asservies par l'homme et n'ont pas confiance en nous, celles qui ont été à l'école nous comprendraient, elles sont très intéressantes mais trop timides et dominées par leurs maris qui sont contre nos associations. Les illettrées de Léo et des autres grandes villes ne sont pas timides, mais elles nous jalousent et croient toujours qu'en marchant avec nous elles seront exploitées.

« Il y a ici quantité de ménagères qui sont des femmes bien préparées, qui pourraient travailler, mais les maris les gâtent trop, elles sont gaspilleuses, dépensières, elles se détériorent très vite et oublient ce qu'elles ont appris. Même parmi celles qui travaillent, il y en a beaucoup qui ne pensent qu'à gagner toujours plus d'argent et à dépenser toujours plus d'argent, il y a aussi celles qui ne voient que leurs enfants, pas les autres femmes. Nous ne sommes qu'une petite poignée... »

Enseignantes

1. *Mme Clara T., monitrice de couture*

Mme Clara est petite, mince, habillée à l'européenne sans beaucoup d'élégance et certainement d'apparence effacée. Elle est née en 1927 à Matadi de parents protestants. Son père était un ouvrier machiniste et sa mère restait à la maison pour s'occuper des travaux ménagers et de l'éducation de ses cinq enfants. Clara était la troisième enfant, la seule fille, aussi était-elle très gâtée par ses parents.

En 1935, ils ont été s'installer à N., le village de sa mère, c'est là qu'elle a commencé ses études à l'âge de huit ans. L'année suivante, le père trouvait un meilleur travail à S. et y transférait sa famille. Il ne devait pas y rester très longtemps, car c'est à Kimpese que l'enfant a achevé ses études primaires. On la marie immédiatement à l'un des moniteurs de l'école primaire de S., elle n'a que treize ans et devait probablement en paraître dix, ce sera cependant un mariage heureux car elle professe pour son mari une admiration sans bornes, veuve depuis 1956 elle continue à lui vouer un véritable culte.

Mme Clara s'occupe de son ménage et des enfants qui régulièrement viennent s'ajouter à la famille : en seize ans elle en aura six. Elle prend des leçons de Mlle B., l'une des missionnaires en charge de l'école ménagère qui l'a prise en amitié, elle suit les programmes de couture et de cuisine, mais sans obtenir de certificat. En 1952, son mari qui a toujours rêvé d'études pédagogiques supérieures obtient une « bourse mission-

naire » de trois ans pour la Belgique. C'est la séparation. Elle devra travailler pour aider à l'entretien des enfants. On lui donne un poste de monitrice qu'elle conservera de 1952 à 1959. Elle profitera du séjour de son mari à l'étranger pour aller y passer trois mois.

1956 : T. revient de Belgique, il est maintenant directeur de l'école de S. et un brillant avenir s'ouvre devant lui. Malheureusement, au bout de six mois, il meurt dans la force de l'âge la laissant seule, sans économies, avec six enfants à élever. Elle continue « à faire l'école » à S. pendant trois ans, puis, « à cause des enfants », vient s'installer à Kintambo. La Mission l'emploie immédiatement à l'école ménagère où elle enseigne la couture, la cuisine, la lessive et le repassage. « Je préférais ne pas avoir une classe d'enseignement primaire afin d'avoir plus de temps libre pour ma famille, mais c'était encore bien peu ».

En 1962, elle retourne à S. pour suivre les cours de vacances de l'école ménagère et obtenir le diplôme qui lui manque. Puis, toujours afin de diminuer ses heures de travail, elle obtient un transfert à l'école primaire de B. comme monitrice de couture. Elle a maintenant deux cent quatre élèves réparties en six classes, elle prend deux classes par jour, de sorte qu'elle ne doit se déplacer que trois fois par semaine. Théoriquement, elle devrait avoir trente-quatre élèves par classe, mais en fait elles sont plutôt entre vingt-huit et trente à cause des absences. Elle leur enseigne la broderie au point de croix, la dentelle Ténériffe, des notions de crochet et de tricot (écharpe, culotte) et des éléments de couture (chemisette de bébé, culotte de dessous et petite robe). L'établissement emploie une deuxième monitrice de couture pour l'aider.

Mme Clara fait partie de trois associations : celle des anciennes élèves de S., celle des Missionnaires Baptistes Américains et celle des instituteurs congolais, l'UNECO (Union Nationale des Enseignants Congolais). Elle suit régulièrement leurs réunions et pense qu'elles préparent autant et mieux que les associations spécialisées l'émancipation de la femme congolaise. Elle a reporté tous ses rêves et ses ambitions sur ses enfants qui lui donnent toute satisfaction :

« Les aînés sont en Belgique avec des bourses, l'un étudie l'économie commerciale et l'autre est au lycée de N., mes deux filles qui sont à l'Athénée feront leur médecine, je souhaite qu'elles soient doctoresses, j'aurai aussi un docteur parmi les garçons, celui qui est à l'Institut Polytechnique, section sciences, ou bien mon dernier qui est à l'école primaire. Je souhaite que tous mes enfants aident leur pays et que mes filles soient un peu plus curieuses que moi sur le plan politique ».

Je disais que Mme Clara a reporté tous ses rêves sur ses enfants, elle en a conservé deux cependant : parler correctement et rapidement un français académique, et voyager à l'étranger afin d'observer ce qui se passe ailleurs et pourrait être adapté au Congo.

2. *Mme Andrée F., directrice d'école primaire*

D'une physionomie avenante, Mme Andrée est aimable et s'exprime assez bien en français. C'est une protestante fervente née d'une mère

diaconesse et d'un père charpentier, en 1928 à M., dans le Bas-Congo. Elle était l'aînée de cinq enfants — trois filles et deux garçons — ce qui l'a mûrie de bonne heure et lui a donné très tôt le sens des responsabilités et un brin d'autorité sur les enfants. Ses parents vivent actuellement à la capitale, ils ont marié tous leurs enfants, sauf l'un des garçons.

Toute la famille travaille : les deux frères sont l'un comptable et l'autre mécanicien, les deux sœurs ont fait des études d'infirmières mais, tandis que l'une suit sa profession, l'autre préfère soigner sa famille et gagner sa vie comme couturière.

Mme Andrée a commencé ses études dans son village natal, mais après un an elle a suivi sa famille à S., où elle a fait des études primaires complètes, suivies de deux ans « d'études moyennes ». En 1948, à sa sortie des classes, elle a épousé F., qui était moniteur à l'école primaire et n'a pas travaillé. Mais elle était ambitieuse, la situation sans grand avenir de son mari ne lui plaisait pas, de son côté elle rêvait d'augmenter ses connaissances et de faire de l'enseignement. « Une femme doit avoir une instruction égale ou supérieure à celle de son mari, parce que si l'on veut encourager l'éducation de la masse au Congo, il faut donner beaucoup d'importance à l'éducation féminine, car l'enfant reçoit ses premières leçons au foyer et plus tard la mère doit être capable de l'aider ».

Le couple se rendra donc à « l'école des moniteurs » de Kimpese où pendant quatre ans ils suivront ensemble des cours normaux. La naissance d'un fils retarde d'un an les études d'Andrée, il restera l'unique enfant de ses parents, âgé de quinze ans maintenant il est en deuxième secondaire et n'a pas encore choisi sa profession.

En 1955, elle retourne à S. avec son mari qui reçoit une promotion tandis qu'elle est employée comme monitrice. Ils y resteront trois ans puis retourneront à Kimpese, F. étant attiré par la vocation religieuse. Pendant deux ans il y étudiera la théologie tandis qu'elle donnera des cours à l'école des femmes, enseignant aux adultes le ménage, la couture, le français et le calcul. « Elle savent toutes un peu de calcul, mais il faut les faire repasser et leur donner de nouvelles notions ».

En 1960, elle suit son mari qui vient s'installer à Léopoldville comme moniteur dans une école officielle. Pendant quatre ans, elle donnera des cours de « travaux féminins » à l'école ménagère de Léo II, puis en 1964 on lui confiera la direction d'une école primaire mixte de sept cents élèves dont deux cent quatre-vingts filles.

Elle aime beaucoup sa tâche, est fière de ses responsabilités, mais en même temps elle mesure toutes les difficultés qu'elle doit vaincre et laisse souvent percer une pointe de découragement :

« Je me dis parfois : c'est trop ! Tu ne réussiras jamais ! Pensez donc, madame, nous n'avons pas d'eau en ce moment, les enfants souffrent et se plaignent. Et puis le milieu est mauvais : trop de bruit dans la rue, certaines classes donnent sur la rue et on ne peut pas rester tout le temps fenêtres fermées, il y a une buvette tout près, la radio est moins forte qu'auparavant mais on l'entend tout de même et ça distrait les enfants. Enfin le matériel didactique manque, les enseignants n'ont

pas de livres, les enfants n'ont rien, ils sont d'ailleurs trop pauvres pour acheter grand'chose, les parents sont déjà en retard pour le paiement du minerval ».

« J'oubliais autre chose d'au moins aussi important, notre personnel est dévoué, mais il ne suffit pas à la tâche : une directrice, quatre moniteurs, deux monitrices de classe et une monitrice de couture, c'est peu pour sept cents élèves ! J'aurais voulu pouvoir engager au moins une autre monitrice. J'aime travailler avec des femmes, les contacts avec elles sont plus étroits et je peux toujours m'inspirer de leur expérience ».

3. *Mlle Marie T., directrice d'école supérieure*

Mlle Marie est une jeune femme de taille moyenne, bien prise, d'une élégance sobre, l'air assuré, peut-être un peu autoritaire. Elle est née il y a une vingtaine d'années de parents cultivateurs dans un petit village du Kasai. C'était la dernière d'une famille de six enfants, six autres enfants étaient morts en bas âge.

Devenue complètement orpheline à l'âge de trois ans, elle a été adoptée par son frère aîné alors âgé de trente ans. Celui-ci déjà marié habitait la capitale avec sa femme et ses deux enfants : un garçon plus âgé que Marie et une fille de deux ans plus jeune, il est venu chercher sa petite sœur afin de l'élever avec eux.

De Léopoldville, son frère qui était assistant médical a été transféré à Thysville où l'enfant a passé un an à l'école primaire, puis il l'a fait entrer à M., un pensionnat modèle pour filles d'évolués où un enseignement de type belge était donné en français. Elle a fait là toutes ses études : école primaire et école moyenne ménagère. Chaque année elle allait passer de bonnes vacances à Léo, chez son frère qui y était retourné.

Marie aimait beaucoup la pension et s'y était fait une dizaine d'amies, mais au fur et à mesure qu'elle grandissait elle aspirait à autre chose. « Il y avait beaucoup de livres dans la bibliothèque, mais ils étaient tous enfantins, inappropriés aux jeunes filles que nous devenions ».

A seize ans, elle avait appris tout ce que les Sœurs pouvaient lui enseigner, celles-ci lui ont demandé de rester les aider comme monitrice. Elle l'a fait un an et puis elle est partie, non par manque de vocation — l'avenir allait le prouver — mais pour conquérir les diplômes auxquels elle aspirait. Elle a donc fait à Kinshasa des études d'infirmière et tout de suite après a obtenu une bourse lui permettant d'aller en Belgique suivre des cours « d'infirmière-monitrice ».

Avant son départ, en 1961, elle avait été voir un autre frère qui travaille dans l'Administration au Kasai. Marié comme son aîné, il n'a que trois enfants. Personne dans la famille n'a cherché à la détourner de ses études, ni à l'encourager à fonder de préférence un foyer. « Mes frères comprennent la nécessité de l'instruction. Je n'ai pas de sœurs, mais je n'en ai pas souffert ayant toujours été avec mes nièces ».

Tandis qu'elle était en Belgique, en 1962, elle a été passer un mois et demi de vacances en France : quinze jours à Paris et un mois à Montpellier où son frère étudiait la médecine afin de changer en doctorat

son diplôme d'assistant médical. Le frère a maintenant neuf enfants dont six poursuivent leurs études à l'étranger. Les deux aînés ont une bourse : le fils pour des études économiques à Paris, la fille pour des études d'assistante sociale à Bruxelles, elle veut les compléter par des études de sociologie à l'Université Libre, les autres font encore leurs humanités. « Les trois qui sont au Congo feront aussi leurs humanités supérieures en Europe ».

« Les cours d'infirmière-monitrice sont très intéressants, surtout la pédagogie, la méthodologie et la sociologie. J'ai rédigé un mémoire sur les problèmes de la femme congolaise et en particulier de l'infirmière, soixante-cinq pages stencilées. On l'a à Louvain, pas ici. Ce travail m'a beaucoup intéressée, j'ai appris tant de choses que je ne savais pas sur la vie d'ici, il m'a fallu écrire, me renseigner au Congo même ».

« En plus du français, je parle le tshiluba, le kikongo et le lingala. J'ai commencé l'anglais depuis que j'ai été passer dix jours au Nigeria pour visiter leurs écoles d'infirmières. Le voyage était payé par Lovanium. Les études, les méthodes, tout est très bien, mais je leur reproche de ne pas beaucoup encourager leurs diplômées. A l'école d'Ibadan par exemple, où ils en ont eu tellement depuis 1957, deux ou trois seulement occupent des positions supérieures ».

Marie aimait beaucoup se rendre à Brazzaville avant l'interruption des relations entre les deux rives du fleuve, elle s'y amusait bien, mais n'a jamais fait partie d'aucune association.

L'année passée elle était directrice adjointe de son école, en somme elle faisait tout le travail sans le titre, cette année cette injustice a été réparée, elle est titulaire. Elle a quatre-vingt-quinze étudiantes, toutes internes. Les cours sont donnés par des professeurs d'universités et des spécialistes, mais il y a quatre monitrices pour les cours pratiques et la répétition des cours théoriques. En 1965 elle a eu quinze diplômées.

Toute à son école, Marie ne rêve que nouveaux aménagements et améliorations. « Il y a un cours préparatoire afin de pouvoir accepter celles qui n'ont pas achevé leurs humanités, le français jusqu'à présent est quelquefois déficient, un cours de français est donné par un étudiant en philologie, congolais, mais il le prépare en collaboration avec un professeur d'université. Notre école a la parité d'études avec les écoles de garçons correspondantes, mais au point de vue pratique nos élèves valent beaucoup mieux ».

« Du point de vue loisirs, elles ne sont pas à plaindre : excursions, jeux d'équipes, cinéma, bibliothèque, conférences, disques expliqués. De temps en temps, nous avons un ciné-forum, la personne responsable vient et discute avec les filles, celles de dernière année préfèrent généralement les films médicaux. Nous avons aussi régulièrement des bals et des réceptions où les étudiants sont invités ».

« Vous me demandez si j'ai des étudiantes qui se marient avant d'achever? Non. Quand j'étais étudiante moi-même, j'ai eu plusieurs compagnes à se marier en cours d'études, mais aucune parmi mes élèves. Quand la jeune fille épouse un étudiant qui n'a pas encore fini, le couple

revient à l'Université, l'homme est inscrit comme étudiant marié, la fille attend toujours qu'elle ait terminé pour s'engager dans une nouvelle vie ».

« *Ex-pin up* »

Mme Pauline A.

« Je suis née à Kintambo (Léo II), il y a une trentaine d'années. Mon père, un homme du Haut Congo avait épousé quelqu'un du Kasai. Maman avait eu avant son mariage un petit mulâtre d'un Européen qui l'avait abandonnée. Je suis arrivée après deux filles, puis ç'a été un petit garçon qui est mort, et puis encore trois filles.

J'aimais jouer, mais je ne me battais pas, j'étais sage quand j'étais petite. Je jouais surtout avec Rose qui était plus de mon âge et je portais la petite Clotilde qui avait six ans de moins sur mon dos. J'évitais autant que possible mon frère aîné, Dieu ! ce qu'il pouvait être méchant !

Dès l'âge de trois ans, j'ai été à l'école gardienne chez les Franciscaines. J'ai fait mes études en lingala tout du long : après l'école primaire, l'école ménagère. J'ai appris le français quand je me suis mariée, je le parlais un peu, bien sûr, mais pas comme maintenant.

Quand j'ai quitté l'école, j'avais des amis, j'allais dans les bars, dans les fêtes, mais je travaillais aussi. J'étais couturière, je faisais des blouses, des robes d'enfants, des *kupè* (shorts) pour petits garçons, je gagnais bien ma vie. Un jour qu'on demandait une femme congolaise avec permis de conduire, je ne me rappelle plus pourquoi, j'ai eu l'idée de satisfaire les Belges : j'ai fait deux semaines au garage et j'ai obtenu ce fameux permis, c'était en 1955.

La machine à coudre, c'est bien, mais cela ne mène à rien. Je voulais accomplir des actions qui me donneraient de la renommée, apprendre, briller. Quand je me suis présentée à l'examen pour le permis, c'était un événement. On avait répété partout à l'avance que jamais une femme noire n'aurait le droit de conduire aucun véhicule, que d'ailleurs je ne réussirais pas. Aussi ce matin-là, la cour de l'Ozone était envahie par une foule de curieux, blancs et noirs. « Allez ! », « Freinez ! », « Tournez ! », « Marche arrière ! », « Stop ! », « Partez ! », « Signalez ! », « Dépassez ! ». Je restais maîtresse de la machine. Les applaudissements pleuvaient, le commis ne savait que dire, ce n'était plus lui qui distribuait les points, c'était le public.

Après ce grand succès, comme on m'avait trouvée jolie, j'ai fait quelques « publicités » (poses pour photos publicitaires). Il y en avait de grandes qu'on pouvait coller sur les murs, vous en verrez encore à la Cité dans plusieurs maisons et puis de petites à reproduire sur les journaux, les calendriers. Il fallait imiter « la sémillante Polly » ou « la ravissante Paulette » qui ne se sert que de tel ou tel produit. Ce n'est pas seulement la gloire, on paie bien pour ces choses-là : j'ai déjà eu 4 500 f, de bons francs belges, rien que pour une photo, une autre fois un vélo-moteur, une autre une bicyclette, j'attends l'occasion d'avoir mon auto !

Quand j'étais jeune fille j'allais régulièrement à Brazza où j'avais beaucoup d'amis, c'était très gai. Un jour que je partais en pique-nique avec un groupe, nous avons rencontré un certain Monsieur A., en voiture avec des Européens, ils nous ont invités à aller avec eux au Lac de Ma Vallée et là on a bu et mangé. M. A. m'a avoué qu'il m'aimait depuis déjà longtemps. Je ne l'ai pas pris au sérieux. Il faut dire que j'étais la confidente d'une amie qui aimait ce monsieur. Ils nous ont reconduits à la maison et sont partis.

L'un des Blancs qui étaient avec lui m'aimait aussi, naturellement il lui donnait de mauvais conseils, c'était dans son intérêt. Il lui disait : « Ne prends pas celle-là ! Tu vaux mieux que cela ».

Le lendemain du pique-nique, A. a envoyé quelqu'un pour me parler. J'avais peur parce qu'il avait eu deux femmes avant moi, mais nous nous sommes mariés quand même et je n'ai pas eu à le regretter. Il parlait toujours français avec moi, je comprenais : à Brazza tout le monde parlait français et nous étions toujours là, mais je n'avais pas l'habitude. Il a toujours été gentil. Nous nous sommes mariés en 1958. Il a donné 5 000 f de dot et mon père a donné 5 000 f pour les frais du mariage.

Je n'ai pas eu d'enfants avec mon mari. (Il paraît que Pauline a un fils mulâtre de dix-huit ans qu'elle ne cache nullement, mais que par hasard je n'ai jamais rencontré dans mes visites. Comme elle ignore mon opinion sur les enfants illégitimes elle ne m'en a jamais parlé.) A. avait quatre enfants quand il m'a épousée, l'aînée est mariée, elle a aussi quatre enfants. L'année dernière nous avons adopté une petite fille d'un an que nous avons prise à l'orphelinat, on ne connaît pas ses parents. Nous l'appelons Désirée.

Depuis mon mariage j'ai continué à faire de la couture. Je vends aussi des boissons à domicile et des pagnes.

Mon mari a un café qui marche très bien. L'année passée, c'était le rendez-vous des ministres, des hauts fonctionnaires, des ambassadeurs. Mes sœurs et moi, mes cousines, on est toutes plutôt bavardes, et puis on n'a pas honte de parler avec des hommes, on allait s'asseoir pour causer avec eux, ça nous amusait et puis ça faisait aller le commerce. Nous avons un peu moins de célébrités ces jours-ci, tout est question de mode, dans quelques mois les hirondelles seront de retour.

J'ai beaucoup voyagé : à Pointe-Noire, à Bruxelles (deux mois), en Grèce, au Caire...

(Elle s'est distinguée dans cette ville en se battant tellement bien avec les policiers qu'ils ont dû renoncer à l'enfermer dans la cage dorée du ministre qu'elle accompagnait.)

J'ai passé deux semaines à Paris, je connais aussi l'intérieur du Congo (Coq, Stan, E'ville, Bunya et Lusambo). J'irai probablement bientôt en Angleterre. Cela m'a donné l'idée de fonder une association de femmes, pas comme « La R. », que j'avais créée avant de me marier, une association pour l'émancipation de la femme noire. La R. était une société d'élégance, mais une société pas comme les autres puisque nous n'avions pas besoin de dépenser chaque mois pour nos pagnes, on nous les offrait

pour faire de la réclame pour tel ou tel tissu vendu en exclusivité par le mari de l'une d'entre nous. C'était réellement bien. On était toutes jolies, on s'habillait bien, on avait de belles manières, on s'amusait. Mes sœurs, mes cousines, tout mon petit monde en était. On invitait des jeunes gens à nos fêtes et puis on était en collaboration avec un grand orchestre. L'association a duré de 1955 à 1962. Et puis elle est tombée.

C'est en avril de l'année dernière que j'ai réalisé mon rêve d'association pour l'émancipation : j'ai fondé l'I., mais après quelques mois, par jalousie, envie, on m'a mise dehors. Je faisais partie du comité comme fondatrice, on a supprimé le titre, alors j'ai quitté l'association. Ces femmes sont terribles ! Quand notre présidente a eu son bébé, elle a demandé deux mois de vacances, c'était la vice-présidente qui faisait l'intérim, eh bien ! au bout des deux mois elle a voulu garder la présidence. Ce qu'on a eu du tracas pour la faire lâcher prise, je me rappellerai toujours comment elle se cramponnait »...

(Si Mme Pauline a mauvaise opinion de ses anciennes collègues, celles-ci ne sont pas plus tendres à son égard, elles l'accusent généralement de népotisme : « toutes les fois qu'il est question de voyage, il faut que ce soit elle ou une parente à elle qui soit nommée pour en profiter ». Quelques-unes ajoutent des accusations plus graves : elle aurait gardé des sommes importantes qui lui auraient été confiées en tant que fondatrice de l'association par divers donateurs — personnalités étrangères, membres du Gouvernement — pour servir à l'établissement d'un asile. Je ne veux aujourd'hui ni enquêter, ni prendre parti, je me contente de subir l'attrait de cette splendide créature aux yeux de velours, au sourire radieux tout en fossettes, je me laisse entraîner par sa puissante vitalité. On verra demain.)

Commerçantes

1. *Mme Albertine B., commerce inter-urbain*

Mme Albertine est une Kinoise de trente-cinq ans de race Budja. Élégante, dépensière, elle est aussi très généreuse, « le cœur sur la main » au dire de tous ceux qui la connaissent. Fidèle en amitié, elle semble inconstante en amour peut-être parce qu'elle n'y applique pas la lucidité et la logique qui sont à la base de son succès dans le commerce. Elle rappelle quelquefois son passé :

« J'ai été bien gâtée, pensez donc, trois grandes sœurs et pas de frères pour me taquiner ! Mes parents venaient de Bumba, mon père était mécanicien navigant et ma mère, une grosse marchande, la petite-fille d'un chef de village des environs. Je n'ai connu tous ces endroits qu'en 1949. Nous jouions à beaucoup de jeux dans la parcelle et dans la rue : *Kobenda nsinga* (tirer une corde), *mankala* (furet), *nzango* (jeu sauté), *kebo* (jeu dansé). Dès qu'une autre fille arrivait, même une grande, c'était un jeu ».

« Quand j'ai eu douze ans, mes parents m'ont mise à l'école Saint-

Pierre. J'étais dans la même classe que Catherine que vous connaissez, c'était une bonne camarade. Je ne suis restée là que deux ans, le temps d'apprendre à lire et à écrire en lingala. On ne parlait pas français à l'école. Quand j'allais à Brazzaville avec maman, on nous parlait encore lingala, toujours lingala. J'ai appris un peu de français comme ça, en écoutant les autres.

« Je me suis mariée pour la première fois à quinze ans avec un clerc Mai Ndombe (du lac Léopold II). Je ne travaillais pas à cette époque. J'ai eu une fille tout de suite, elle est mariée maintenant et a un bébé de quatre mois, puis un enfant qui est mort. Je ne suis pas restée longtemps mariée : je ne voulais plus voir cet homme, j'étais jeune, je ne sais réellement pas pourquoi. J'ai gardé mon enfant, mais le père la voit jusqu'à présent et lui fait des cadeaux ».

En 1949, Albertine accompagne sa mère qui allait prendre des vacances au village natal. Elle y rencontre un Belge avec qui elle aura une liaison de quelques mois. De retour à Léopoldville, elle se marie une deuxième fois à l'âge de dix-neuf ans à un clerc Bambala, elle a maintenant d'autres activités que le ménage et la cuisine, car elle fait partie d'une « société de filles élégantes » et, pour augmenter ses revenus car cela coûte très cher, elle fait du commerce en chambre.

« Je préparais des bananes et du *makayabo* (morue) et je les donnais à un enfant pour aller vendre. J'achetais des pagnes et je les revendais. Je suis restée sept ans avec mon deuxième mari, mais j'ai dû le quitter à la fin : il était trop jaloux. Quand j'étais jeune, j'ai été membre de beaucoup d'associations d'élégance — C., D., F., G., et d'autres encore. Dans la C., nous portions parfois des pagnes distribués par le Grec (M. P., marchand d'origine grecque) comme réclame pour ses tissus. On dépensait beaucoup dans ce temps-là, mais on s'amusait bien, on avait beaucoup d'admirateurs et mon mari n'aimait pas cela ».

Il n'avait peut-être pas tout à fait tort : à peine Albertine l'a-t-elle quitté qu'elle se met en ménage avec un Européen. De 1956 à 1959, elle change trois fois de partenaire blanc, le dernier, un Italien, est rentré dans son pays parce qu'il craignait que les choses tournent mal au moment de l'indépendance. Pendant quelque temps il lui a envoyé des cartes postales d'Italie. Elle, de son côté, ne chômait pas : elle l'avait immédiatement remplacé par un jeune homme du Bas-Congo qu'elle avait épousé coutumièrement et sans dot. Il ne faisait rien à l'époque, elle l'a entretenu pendant quatre ans avant qu'il ne détienne une bonne situation dans les bureaux du Gouvernement. Elle lui a même payé un voyage en Belgique en 1960, car ses affaires avaient prospéré.

« Personne ne m'a prêté d'argent pour mon commerce. Et si j'ai pu l'augmenter de plus en plus c'est grâce aux *likelemba* dont j'ai toujours fait partie. Ce qui m'a lancée c'est celui de Mme L., nous étions vingt-cinq à 2 000 f par semaine. Celle qui gagnait avait 50 000 f, pas des francs dévalués de maintenant, des francs forts, des francs belges, de quoi s'acheter un bon petit stock. En 1958, je me suis payé une parcelle et j'y ai installé une buvette ».

La buvette sera fermée un peu plus tard à cause des démêlés d'Albertine avec la justice : deux condamnations à sept et huit jours de prison pour coups dans des rixes et une condamnation à deux mois de prison pour recel. Jusqu'où peut conduire l'amitié jointe à l'imprudence? Albertine n'obtiendra sa réhabilitation qu'en 1965.

A partir de 1960, elle entreprend un grand commerce avec Bujimayi et l'ex-Élisabethville : « J'achète des vélos, des tissus, toutes sortes de marchandises, au comptant, je paie sur place. Je prends l'avion jusqu'à Bakwanga, E'ville ou Tshikapa. Je retourne à vide. Impossible de revenir avec quelque chose, on croit que tu vas mettre des diamants là-dedans. Il faut toujours prendre ses précautions avec la Police des Mines, surtout les femmes ».

Une concurrente quelque peu envieuse de son succès l'attribue non à un sens aigu des affaires mais au fait qu'elle a été la première dans ce genre de commerce la première aussi à utiliser l'avion : elle avait commencé par voyager en bateau comme sa sœur fait encore et vendait du poisson aux travailleurs de Bakwanga. La contrebande des diamants bruts n'ayant pas encore l'extension actuelle, elle pouvait ramener des marchandises, chaque voyage rapportait double. Puis elle a réfléchi qu'en économisant sur le temps elle pourrait effectuer plus de transactions, elle a pris l'avion et choisi des articles de luxe qui payaient relativement moins de fret.

Elle s'est acheté une jolie maison dans un beau quartier et plus de cent mille francs de bijoux à Brazzaville et, comme elle est restée éminemment sociable, elle a rouvert sa buvette. Le mari faisant des objections, un jour après une violente discussion, elle l'a chassé de sa maison. L'homme n'ayant payé aucune dot, le ménage a été dissous de cette façon, sans frais et sans ordonnance de tribunaux.

Entre deux voyages, elle continue à fréquenter assidûment les organisations dont elle fait partie : Association des Femmes du Quartier L., *likelemba* M., *moziki* I., *moziki* D., rien du type moderne. A notre arrivée elle avait coutume de dire : « Pas de politique ! Quand les rebelles seront à Léo, c'est par toutes ces associations qui font de la politique qu'ils vont commencer ! »

En réalité, ayant toujours été la présidente des multiples associations d'élégance qu'elle a fondées, elle est habituée à diriger, à commander. Étant très intelligente, elle se rend compte que « l'émancipation » est pour elle comme pour la plupart de ses compagnes quelque chose de très vague. Quels moyens employer pour y parvenir? Comment guider son troupeau? Elle accepterait peut-être de rentrer dans le rang, de suivre un chef plus instruit, car elle sait que l'instruction est un atout dans ce genre de groupement, mais elle n'a pas confiance dans les *leaders* qu'on lui présente : « Une fille *comme ça* (ni bien ni mal) qu'on n'aurait acceptée dans aucune de nos sociétés ! » ou bien « Peuh ! une femme jusqu'au cou dans les sortilèges ! » Elle ne croit pas à leurs capacités, elle ne croit pas à leur intégrité. Elle observe et attend, mais n'a certes pas dit son dernier mot.

2. *Mme Cécile R., agent d'affaires*

« Je suis née à Kinshasa en 1927. Ma mère, une femme du Kasai élevée dans une Mission ne l'avait laissée qu'en épousant mon père, un homme du Bas-Congo. Ils avaient eu avant moi plusieurs enfants morts en bas âge que je n'ai pas connus, et puis Mama Marie. Je l'appelle « mama » parce qu'elle est ma sœur aînée, par respect.

J'ai été à l'école chez les Chanoinesses de six à quatorze ans : l'école ménagère après l'école primaire, vous avez mon portrait au premier rang de la classe de deuxième année dans l'album illustré de la Colonie qui a paru à cette époque. Autrefois, dès qu'une fille avait douze ans, si elle était jolie on la fiançait à un homme. S'il était riche, il payait la dot et l'épousait tout de suite, s'il ne pouvait pas on l'attendait jusqu'à ce que la fille ait quatorze ans. C'est ainsi que je me suis mariée à quatorze ans à quelqu'un de la race de maman — mariage coutumier et mariage religieux.

Je ne le connaissais pas. J'ai vécu quatre mois avec lui et puis un jour je suis revenue chez mes parents. Je suis restée à la maison un an sans voir un homme, et puis j'ai commencé à sortir, à aller dans les fêtes. Je suis entrée dans l'association C., la première C., mama Marie était dans B., Simone a fait partie de la deuxième C., celle qu'on a créée après la nôtre était devenue « Jeunes Belles ». Ce n'est pas nous qui avions choisi le nom, on nous a appelées ainsi quand on a vu que nous nous habillions aussi bien, que nous avions d'aussi jolis tissus que nos aînées de B. Nous avons été flattées et nous avons gardé le nom.

Il y avait toujours un groupe de chanteuses dans ces associations, j'étais l'une des chanteuses de C. Dans une fête que nous avions donnée où des Européens étaient invités, l'Administrateur avait demandé à mes parents de me laisser partir pour la Belgique afin d'étudier le métier de chanteuse, mais vous connaissez mon père ! Il a refusé. Quand on cherchait quelqu'un pour la Radiodiffusion et que Mme L., s'est présentée, vous croyez qu'il m'aurait laissée aller ? Jamais. C'est à cause de cela que je manque de prestige aujourd'hui.

Les associations d'autrefois comme B., C., D., n'étaient jamais mixtes, mais chacune avait une association de jeunes gens à peu près du même âge avec qui elle marchait et dans laquelle il y avait un orchestre. Dans C., nous allions avec « L'Élégance ». On dansait avec eux. Certaines se mariaient parmi eux. Nous dansions aussi avec des hommes plus âgés, celles qui avaient de la chance les épousaient, les autres restaient sans se marier.

Mes parents étaient très stricts : je devais rentrer à la maison tous les soirs. Je n'aimais pas beaucoup cela. Quand j'ai eu vingt ans, je n'ai pas pu tolérer davantage cette atteinte à ma liberté, je suis partie, j'ai été habiter Brazza chez des amies. Nous allions souvent à Brazza dans ce temps-là, l'atmosphère était tellement différente, je ne sais réellement pas ce qui leur a pris depuis l'indépendance, surtout depuis Massamba Débat.

C'est là que j'ai fait la connaissance de H., un médecin africain qui est devenu mon deuxième mari en 1948. Je ne pouvais pas l'épouser à l'église, nous avons eu un mariage civil. Il était installé dans la République Centrafricaine et je l'accompagnais dans ses tournées médicales, c'est ainsi que j'ai vu non seulement Bangui mais presque tous les petits centres du pays. En 1951, nous avons parcouru le Tchad, le Gabon, le Niger, le Cameroun jusqu'à N'Kongsamba. Il est très instruit : après avoir étudié chez lui, il est allé se perfectionner à Dakar et maintenant il est à l'Université de Bordeaux.

En 1952, il est retourné dans son pays avec moi. Sa famille ne m'aimait pas et me trouvait trop peu instruite. Lorsqu'il m'a épousée, il était fiancé à une jeune fille de sa tribu qui « a fait » l'Université, elle était dernièrement candidate à la députation. Il est très différent des autres hommes de son pays que je déteste tous ! Ses frères, de retour d'Europe, lui reprochaient tous les jours son manque d'autorité et disaient qu'il ne devait pas se laisser mener par une femme. Il a un caractère excellent : en quatre ans nous n'avons pas eu une seule dispute. Oui, une, mais pas grosse !

Je ne me faisais pas du tout là-bas. Un jour, je suis partie, j'ai dit : « Je retourne chez mes parents à Léopoldville ! » Mon mari m'écrivait régulièrement, il m'écrit encore et m'envoie parfois des cadeaux. Quand il a été « nommé » à Bordeaux (bourse), il voulait m'emmener avec lui, j'ai refusé (elle était avec un autre). En 1963, quand j'ai été à Paris, il m'a demandé de venir le voir à Bordeaux, j'ai dit « oui » mais je n'ai pas été, je n'ai pas eu le temps. Il est encore en France.

Quand mon mari n'était pas en tournée avec moi, je m'amusais bien à Brazza et à Léo. En 1949 j'avais fondé S., une association de femmes élégantes à Brazza avec des Kinoises et des Brazzavilloises, c'est alors que j'ai eu l'idée de m'entendre avec les marchands de tissus pour faire de la réclame pour leurs pagnes afin de permettre à nos membres d'être élégantes à meilleur marché. En 1950, j'ai fondé une autre association, L., à Léo. Ma sœur a été la première présidente. Je n'étais jamais là qu'en volant *(sic)*.

Après avoir laissé mon mari pour retourner à Léo en 1952, j'allais régulièrement à Brazza, c'est là que j'ai rencontré Paul, un métis d'une autre partie de l'Afrique avec qui je devais vivre plusieurs années. C'est un économiste à qui on prédisait alors un brillant avenir politique. Il avait une très belle situation dans son pays. Sa mère est fille de chef. Elle m'a toujours beaucoup aimée. Je ne suis pas restée longtemps chez eux. Il faisait partie de l'opposition, quand il s'est brouillé avec le premier ministre, on lui a pris ses biens, son argent et on l'a chassé du pays. Il est allé à Brazza, mais il n'y trouvait rien à faire. Nous sommes venus à Léo en 1958 chez mama Marie. Il ne voulait pas sortir, il était très gentil, c'était moi qui l'excitait à aller prendre l'air, à se distraire. Je faisais du « commerce », voici ce que c'était : je donnais de l'argent à des employés de l'ONU pour m'acheter des cigarettes, des serviettes de toilette, des draps, du whisky, toutes sortes de marchandises,

à leur P.X., suivant les possibilités de revente et j'écoulais les produits avec un bénéfice de 100% à 2 000%.

Durant la sécession du Katanga, mon mari — nous étions mariés coutumièrement, une idée de mes parents, j'avais oublié de le dire — a obtenu une place dans le Gouvernement Tshombe. Il était très bien payé. Il voulait que je divorce afin d'avoir un mariage civil, je n'ai pas voulu, je n'ai jamais eu confiance dans son caractère. Et comme j'ai eu raison ! Nous avions deux voitures et vivions dans le luxe à E'ville comme dans son pays. Nous avons visité les deux Rhodésies. Et puis, il s'est mis à sortir avec d'autres femmes, à rentrer tard dans la nuit. Quand je lui en faisais le reproche, il répondait : « Il faut bien que je m'amuse ! Toi, ce n'est pas la même chose, tu es une mama, tu es la femme de la maison ! »

Je ne tenais pas du tout à être une « mama » et comme je n'aime pas beaucoup les Katangais, je suis retournée tout droit chez mes parents. Au Katanga, j'avais rencontré les frères de maman (avant je ne connaissais que ma famille Kongo) l'un d'eux m'a amenée en Europe, il a un appartement à Paris, du côté de la Madeleine, dans le IXe, et un autre à Genève — ce sont les loyers de ces deux appartements qui lui permettent de vivre — il m'a aussi offert de quoi commencer un commerce. Nous sommes restés quatre mois à Paris et un mois à Genève. Quand nous sommes rentrés, mon oncle et moi, l'amie à qui j'avais confié le fonds de commerce à titre d'associée, a dit qu'elle avait fait de mauvaises affaires, cependant quand mon oncle s'est entremis elle a remboursé le capital.

Paul a perdu sa place au moment de l'unité (fin de la sécession katangaise). Il a dû retourner encore une fois à Brazzaville. Il voulait que je le rejoigne. Sa mère qui n'a jamais oublié comment j'avais été fidèle dans la misère me l'a demandé aussi. Je n'ai pas voulu. Il s'est bâti une très belle maison là-bas et m'a envoyé 410 000 f pour m'en bâtir une à Léo. J'ai acheté une belle parcelle et j'ai pris le reste de l'argent pour faire un commerce avec mama Marie comme associée. Nous avons tout perdu. Il ne nous reste pas un sou.

En ce moment, je ne veux plus m'embarrasser d'aucun homme. Je vais essayer de faire des affaires sans engager aucun capital et de rester quelque temps comme ça. Si plus tard je rencontre un homme bien, je divorcerai pour l'épouser, ou j'irai retrouver H. en France pour vivre avec lui, ou bien je lui écrirai pour lui demander de venir s'établir à Kinshasa.

J'ai deux projets d'affaires : dans l'un, une amie commerçante de province achète à crédit d'un grossiste de chez elle des marchandises qu'on me livre à la maison et que je place ici en gros ou en demi-gros. Je lui remets le prix qu'elle m'a fixé en gardant mon bénéfice éventuel. Elle paie le grossiste qui lui donne une ristourne de 10% à 25%.

La deuxième affaire est une maison d'importation dont font aussi partie deux bonnes camarades. C'est une étrangère, une Cosaque qui est maintenant française qui a eu l'idée. Nous sommes une société dont elle fait partie, je suis la présidente. C'est elle qui verse les capitaux

mais comme étrangère elle n'aurait pas les quotas voulus tandis que je puis avoir ce que je veux. Les marchandises arrivent chez moi, elle les prend, les place et nous remet 10% du prix de vente. C'est l'usage de mon nom et de mon crédit qu'elle paie, mais il y a deux choses que je n'aime pas dans ce projet : d'abord, c'est avec cette Cosaque que Paul sortait le plus à E'ville, c'est elle qui l'a débauché, ensuite elle n'a jamais voulu jusqu'à présent montrer le contrat d'association.

Je suis membre de la plus grande association pour l'émancipation de la femme congolaise — je ne plaisante pas, je sais bien que chacune vante la sienne, mais dans mon cas c'est vrai — nous étions treize à la fondation quand Mme N., nous a réunies, l'association s'est bien développée depuis. Je faisais partie de la délégation en Israël, de la délégation au Ghana. Je pars jeudi pour le Nigeria avec mes camarades, rien d'officiel, une invitation purement amicale. Je ne resterai pas plus de quinze jours parce que maman est très malade : sa tension a encore monté, mais elle n'est pas moins active. Dommage qu'on lui ait refusé l'instruction qu'elle méritait ! Quelle femme elle aurait fait ! »

(Cet amour et cette sollicitude à l'égard de sa mère n'empêchent pas les frictions : conflit de générations, conflit de principes. Elle s'était déjà sauvée à vingt ans pour aller habiter Brazza afin de n'être pas obligée de rentrer chez elle avant l'aube. A trente et un ans, quand elle est revenue au pays lors de sa liaison avec Paul, au lieu d'aller chez ses parents, elle a été chez sa sœur Marie et à cause de sa mère a consenti à un mariage coutumier pour régulariser sa situation.

Il y a quelques mois, à l'occasion d'une nouvelle liaison avec un haut fonctionnaire, elle a laissé la maison qu'elle occupait dans la parcelle de son père pour retourner chez Marie. C'est encore là qu'elle s'est rendue au sortir de l'hôpital avec son premier enfant, car cet enfant qu'elle a espéré vingt-cinq ans, elle l'a enfin, on ne pourra plus jamais la traiter de *pamba* — stérile, sans valeur — elle a accompli sa destinée de femme. La mère comprendra un jour et pardonnera.)

3. *Mme Julie C., débit de boissons*

Mme Julie est petite, mignonne, toute en sourires et en fossettes. Quoiqu'elle ait trente-huit ans bien sonnés, on lui donnerait certainement dix ans de moins. Née en pays budja, elle est arrivée à Léo toute petite après la mort de sa mère. Ils étaient cinq enfants — trois filles et deux garçons, mais l'un des garçons est mort en bas âge, celui qu'on avait laissé avec le père. Les quatre sœurs de la mère n'avaient jamais eu d'enfants, à la mort de celle-ci elles étaient parties chacune avec un enfant. Elles étaient marchandes toutes les quatre. Celle qui avait adopté Julie habitait Kinshasa à cette époque.

Quelques années plus tard, elle est retournée vivre en brousse, c'est ce qui fait que Julie n'a jamais pu aller à l'école. Elle est revenue à la capitale, jeune fille. Comme elle est très intelligente et qu'elle ne voulait pas paraître inférieure aux autres, elle a été aux cours du soir. Elle sait écrire, elle lit très bien, elle a même suivi à un moment des cours par correspondance en français. Elle a été aux cours du soir quand

elle était aux États-Unis et parle avec aisance le français et l'anglais. Mais, n'anticipons pas !

Elle avait quinze ou seize ans quand elle est revenue de brousse. Sa mère adoptive, qui la gâtait beaucoup et avait pour elle beaucoup d'ambition, habitait la même rue que les parents de Cécile dont nous venons de raconter l'histoire. Vive, jolie, toujours vêtue de pagnes magnifiques, elle fit la conquête de l'enthousiaste Cécile qui l'introduisit dans son groupe.

« Je ne me suis pas mariée tout de suite, mais je me suis bien amusée, avant et après mon mariage. J'ai fait partie de toutes sortes d'associations d'élégance. Je suis entrée dans L., quand Marie, la sœur de Cécile était présidente. Cécile et moi on était comme ça, les deux doigts de la main, de vraies amies ! Marie était très gaie, mais elle était plus âgée. J'étais membre de B., de F., de A., on s'habillait bien, on donnait des bals, des pique-niques, toutes sortes de fêtes, on allait à Brazza au moins une fois par semaine, c'est là que j'ai appris à parler français. On ne faisait pas que s'amuser dans ces sociétés, les membres s'aidaient. On ne jouait jamais aux cartes, c'est en Amérique que j'ai vu pour la première fois des femmes assises devant une table de jeu depuis deux heures de l'après-midi jusqu'au matin suivant ».

D'après ce que dit une femme qui a fait partie du même groupe, Julie n'aurait été que tolérée parmi elles : « C'est vrai qu'elle faisait partie de toutes nos associations, mais vous savez, quand on n'a pas été à l'école, ce n'est pas tout à fait la même chose, ma mère a été à la Mission en brousse, j'ai été chez les Sœurs de sept à quatorze ans, pour l'instruction ce n'était pas très lourd, mais l'éducation, les manières ! Toute la journée on était surveillée, guidée, même pendant les récréations, le dimanche on allait en promenade avec les Sœurs. Celles qui avaient fait toutes leurs études ensemble formaient un groupe quand elles avaient quitté l'école, elles avaient des souvenirs communs, des habitudes communes, Julie n'avait personne. Elle était toujours chez Cécile qui l'aimait beaucoup, mais dès que l'une de nous arrivait, elle se sentait étrangère, on ne l'avait pas adoptée ».

Julie ne travaillait pas et dépensait beaucoup. Jolie, élégante, on la voyait partout, quoi d'étonnant à ce qu'elle se soit bien mariée malgré les préventions contre les membres des sociétés, entretenues dans beaucoup de familles « bien pensantes ».

« J'ai épousé un beau garçon, très instruit, un protestant, qui sait comment se pousser dans la vie. Il parlait déjà très bien l'anglais qu'il avait appris ici, à la Mission. Quand nous sommes arrivés là-bas, j'ai vu qu'il le parlait aussi bien que les Américains. C'est un Noir de là-bas, le Dr. L., qui nous a entraînés à Hollywood, il nous avait assurés que mon mari trouverait là du travail comme acteur ».

En 1957, le couple avait rencontré cet Américain, venu au Congo pour y acheter de l'ivoire. Grâce à sa connaissance de l'anglais, C. avait beaucoup de relations américaines. Quand ce monsieur est reparti, on n'a pas voulu lui laisser emporter tout son ivoire, il y en avait réellement trop. C. a offert de se charger de lui expédier au fur et à

mesure ce qui restait. C'est alors que le docteur a promis s'il faisait cela de les faire chercher tous les deux et de lui trouver du travail comme acteur aux États-Unis.

C. a effectué les démarches nécessaires et le docteur L. a eu son ivoire. Fidèle à sa promesse, celui-ci leur a envoyé deux tickets Léopoldville-Los Angeles et les a logés chez lui à leur arrivée.

« Le docteur L. a présenté mon mari dans les studios, c'est ainsi qu'il a pu faire du cinéma. Il a eu trois rôles et puis, plus rien... La vie est dure là-bas. Il marchait, il cherchait partout, aucun engagement. J'ai fait un peu de télévision, rien d'important, je mettais une jupe de raphia, je marchais un moment. On me donnait vingt dollars. Ou bien, je posais, des artistes me dessinaient ».

Les mois passaient et avec eux l'argent gagné à Hollywood. Sur les conseils de Mme L., Julie s'était inscrite à des cours d'enseignement ménager après ses cours du soir d'anglais, si bien qu'elle s'est trouvée en mesure de gagner sa vie de façon régulière comme femme à la journée, ce qui humiliait beaucoup C.

Les L. continuaient à les loger pour rien, non seulement C. ne travaillait pas, mais il n'aidait pas dans la maison. Au bout d'un an, Mme L. qui trouvait injuste que son mari qui avait femme et enfant continue à entretenir « un paresseux » a décidé d'en finir : un jour qu'elle avait demandé à C. de faire quelque chose et qu'il ne s'était pas exécuté, elle s'est fâchée et l'a chassé. Julie l'a suivi.

Une famille protestante qui les connaissait leur a donné asile. Julie a continué à travailler et C. à chômer. L'indépendance est arrivée. Parents et amis au courant de leurs ennuis se sont entendus pour les rapatrier et ont envoyé l'argent à C. C'est alors qu'ils se sont brouillés. Voulait-il garder le tout et la laisser là-bas?

« Nous sommes restés aux États-Unis un an et six mois. Mon mari s'est séparé d'avec moi avant de rentrer, vous connaissez les Congolais, quand une femme n'a pas d'enfants ! Il ne s'est pas remarié, moi non plus, nous ne sommes pas divorcés, mais il a eu d'autres femmes et jamais d'enfants ».

D'après les amies de Julie la stérilité ne serait qu'un prétexte, cependant, malgré de multiples investigations, nul n'est arrivé à savoir de C. ou de Julie « pourquoi étant partis ensemble, ils sont revenus séparément ».

C. n'a pas voulu travailler dans le Gouvernement : « il en avait assez du Congo ! » Il a obtenu une bourse pour aller faire des études d'ingénieur en Allemagne et il est parti. Il revient chaque année pour les vacances, mais s'arrête à Brazzaville au lieu de Kinshasa, beaucoup de ses anciens amis l'ont rencontré, il paraît qu'il parle bien allemand, mais il n'a jamais écrit à Julie.

Celle-ci vivait avec sa mère adoptive depuis son retour. Des amies, au courant de ses études et de son « stage pratique » aux États-Unis, voulaient lui faire avoir un poste bien payé de professeur d'enseignement ménager dans une école professionnelle. Elle a toujours refusé car elle n'a pas de diplôme et elle a peur qu'on dise qu'elle « a été servante ».

En 1963, la mère adoptive de Julie, vieille et malade — elle devait mourir l'année suivante — ne pouvait plus l'entretenir comme autrefois, d'autre part elle ne s'était pas encore trouvé un riche protecteur, il lui fallait donc recourir aux camarades. L'une d'entre elles, Lisa, lui a prêté 50 000 f pour faire des affaires à condition de les lui rendre l'année suivante et de lui donner une part dans les bénéfices réalisés.

A l'échéance, Julie n'a voulu rendre que 25 000 f prétextant qu'elle avait perdu au lieu de gagner dans ce qu'elle avait entrepris. La famille de l'amie s'en est mêlée et elle a fini par rendre le tout. Est-elle réellement une victime? Le mois suivant elle a ouvert une buvette et répondu à l'ex-amie qui voulait savoir d'où elle avait tiré l'argent : « C'est mon ami qui me l'a donné ! »

L'ami dont il s'agit est riche et généreux, il vient de lui offrir une mobylette, mais Lisa est incrédule : « Je suis sûre qu'elle a menti. D'ailleurs, tant pis pour elle. Elle travaille beaucoup, mais je ne crois pas qu'elle gagne grand'chose : c'est du commerce à la congolaise, elle vend plus cher qu'elle n'achète, mais elle oublie de compter les frais divers et au bout du mois elle se retrouve sans le sou. Elle ne pourra jamais acheter la parcelle qu'elle convoite, si son ami ne lui en donne pas l'argent. Pourquoi a-t-elle fait cela? Pourquoi a-t-elle tué notre amitié? »

L'ami dont il s'agit est devenu ministre en province, mais il ne l'oublie pas, à chaque visite à Kinshasa il rivalise de générosité avec le nouvel ami en titre, haut personnage africain non congolais.

4. *Catherine, bar-dancing*

Catherine est une jolie Kinoise de trente-quatre ans. Son père, né à Kisangani en 1910, est arrivé dans la capitale à l'âge de dix ans. Après des études primaires et un apprentissage de charpentier, il a été engagé à la Synkin. Pourvu très jeune d'un bon travail, il en a profité pour enlever une femme de son ethnie, plus âgée que lui et déjà mariée à un autre. Il paraît qu'elle était très jolie, mais il n'en reste rien. C'est probablement d'elle que Catherine tient sa beauté, car elle est réellement remarquable.

L'aînée des enfants, Aimée, grande amie de Madeleine la fonctionnaire, est morte il y a quelques années, Catherine était la deuxième et trois autres l'ont suivie : Justine, qui à peine arrivée à l'âge adulte avait épousé un Mukongo qu'elle a quitté après en avoir eu quatre enfants, et deux garçons dont l'un a pareillement divorcé après s'être marié hors de son ethnie comme ses sœurs.

Catherine a été élevée à Citas comme Camille, l'ex-speakerine, mais il semble qu'elle ait mieux que cette dernière résisté à l'influence du milieu. Nous la trouvons à l'école chez les Chanoinesses de Saint-Augustin en 1942 dans la même classe qu'Albertine, la commerçante. L'amitié nouée entre les deux enfants ne s'est jamais démentie et si elles ne se voient pas tous les jours, il faut en accuser uniquement la distance. Comme celle-ci, son bagage scolaire ne comportera pas plus

de deux ans d'études primaires, mais elle fait davantage illusion car elle parle un assez bon français, qu'elle a d'ailleurs appris toute seule.

En 1944, son père ayant bâti une maison sur la parcelle obtenue de l'Administrateur dans le nouveau quartier de Saint-Jean, elle doit quitter son école, ses amies, rompre avec ses habitudes d'enfant. Au lieu de l'inscrire dans une autre école, les parents cherchent plutôt à la marier ; mais, quoique jolie, Catherine est douce et timide, elle n'appartient à aucune des sociétés célèbres de l'époque et la famille est un peu isolée à Saint-Jean, même l'église ne sera inaugurée qu'en 1945.

En 1946, à l'âge de quinze ans, elle se marie enfin à B., du lac Léopold II. Le couple va s'installer à Kinshasa. Ils ont tout de suite un fils. Bien que complètement dévoyé, ce fils a réussi à épouser ces jours-ci une fille de famille riche dans le Mayombe (il n'a que dix-huit ans). Le mariage de Catherine ne durera que quatre ans, en 1950 ils s'en iront chacun de son côté et le juge prononcera un divorce qui sera enregistré comme l'avait été le mariage civil.

Voulant la distraire, son amie Albertine la fait entrer immédiatement dans C., une association où elle se trouvait elle-même. L'élégance et la beauté de la nouvelle venue ont tôt fait de la mettre en vedette. En 1951, elle se lie avec un Mongo, le capitaine A., qui voyage pour l'OTRACO sur le S., il l'emmènera deux fois avec lui à Leverville, mais ce capitaine était un grand trousseur de jupons, tandis qu'il promet mariage à Catherine, il séduit la femme du mécanicien du bord qui jure de se venger. Pendant que le capitaine examine le livre de bord, son rival l'abat d'un coup de marteau sur la nuque la veille du retour à Kinshasa. Catherine revient donc une deuxième fois chez ses parents.

Toujours sous l'influence d'Albertine, bien qu'elle ne soit pas moins effrayée des « sociétés », elle suivra cette dernière en 1954 et en 1958 dans deux nouvelles organisations. Cependant, les ressources de la famille avaient singulièrement diminué depuis la mise à la retraite du père avec une pension de 400 f par mois, c'est la ruine à brève échéance pour ces pauvres gens ! Catherine porte des pagnes magnifiques donnés par la maison P. pour sa réclame, mais il lui faut faire du petit commerce de détail pour donner à manger aux multiples habitants de la parcelle.

Elle va souvent à Brazzaville qui dans les années 50 était un pôle d'attraction pour la jeunesse dorée des deux sexes et les membres des sociétés qui fleurissaient sur les deux rives du Congo. Elle y rencontre toutes les grandes vedettes kinoises et brazzavilloises d'alors, mais n'entre dans aucune société de Brazzaville.

En 1960 elle a une liaison de six mois avec un Européen qui sera à l'origine de sa prospérité. Encore l'influence d'Albertine?

En 1961, elle ouvre une boutique dans une maison qu'elle s'est fait bâtir (avec l'argent donné par l'Européen?) sur la parcelle du père et en 1962 elle inaugure son bar-dancing sur la même propriété. C'est un établissement moderne avec téléphone et licence modèle B (trente « casiers » de bière par semaine et 26 000 f d'impôts). Deux ans après

nous la retrouvons à Kisangani où elle va pour la première fois faire connaissance avec sa famille paternelle, mais elle s'y ennuie, son travail qu'elle a confié à son père, ses amies lui manquent, elle renonce à y rester malgré la présence d'un soupirant sérieux qui sera plus tard tué par les rebelles.

Bien qu'elle assiste régulièrement aux réunions d'une association « pour l'émancipation » dont elle fait partie, elle a conservé sa peur maladive des sociétés en général et ne tolère même pas qu'on fasse chez elle des réunions de *likelemba* : « J'y perdrais, sûrement ! »

Pour le moment, elle vit heureuse sur la parcelle de son père. Ils y ont trois maisons : d'abord celle des parents où ils ont recueilli Justine et ses quatre enfants après son divorce, puis la sienne où elle vit avec son plus jeune frère et un neveu de onze ans qu'elle appelle son « fils » et a plus ou moins adopté, et enfin le bar. Celui-ci marche très bien et elle vient d'investir ses économies dans l'achat d'une parcelle qui appartenait à la sœur de son père.

Elle est aussi détachée qu'on peut l'être de l'ethnie de ses parents dont elle ne parle même pas la langue.

5. *Mme Thérèse F., restaurant*

Mme Thérèse a quarante-trois ans mais ne les paraît guère. Alerte, les yeux vifs, elle s'occupe de son ménage, de ses enfants, de ses serviteurs et employés. Déférente et soumise à l'égard de son mari qui dirige l'exploitation, elle le remplace silencieusement et efficacement durant les nombreuses absences de celui-ci pour les besoins de ses affaires commerciales.

Née dans un village du Bas-Congo, elle était l'aînée d'une famille de cinq enfants et devait s'occuper des plus jeunes car la mère tout le temps malade était à demi invalide. « C'est drôle, me disait-elle un jour, elle a été guérie dès que je me suis mariée, elle vient maintenant de temps en temps à Kinshasa et rêve déjà du mariage de ses petites-filles ».

En dépit de ses occupations familiales, elle a été à l'école chez les Sœurs de son village. Elle avait neuf ans et adorait le jeu quand elles sont arrivées, mais elle voulait aussi apprendre le français, voici ce qu'elle raconte à ce propos :

« Le Père rédemptoriste en qui le Chef avait toute confiance lui a dit qu'il ne fallait pas enseigner le français aux filles parce qu'elles n'en feraient pas bon usage et deviendraient de mauvaises ménagères. Alors on a interdit de parler le français à l'école et pendant deux jours nous avons refusé d'entrer en classe, nous avons fait la grève. Les parents étaient derrière. Il y a des Sœurs qui étaient avec nous. Le Père leur a dit : « Celle qui enseignera le français retournera en Europe ! »

Cinq ans plus tard en 1938 elle avait appris tout ce qu'on pouvait lui apprendre à l'école. Bien qu'elle eût quatorze ans, son père ne voulait pas la marier, un peu parce qu'il la trouvait trop jeune et beaucoup à cause de ses responsabilités : les trois garçons allaient à l'école et sa petite sœur n'avait que quatre ans, qui s'occuperait de la malade

et de la maison? Elle ne tenait pas non plus à se marier à cette époque, elle est donc restée aider sa mère jusqu'à l'âge de dix-neuf ans. C'est alors qu'un jeune homme qu'elle avait connu lorsqu'elle était petite et avait ensuite perdu de vue l'a demandée en mariage. Ce sont les parents du jeune homme qui en avaient eu l'idée. Ils lui avaient dit : « Nous connaissons une fille très bien pour toi, veux-tu la voir? » « D'accord ! » Elle lui avait plu tout de suite. Ils étaient restés fiancés un an et pendant ce temps il était venu une fois en visite. Puis il avait payé la dot au père car « c'est lui qui décide » et celui-ci l'avait transmise à l'oncle.

Thérèse s'était mariée au village suivant la coutume, puis la famille s'était rendue à Matadi où le mariage religieux avait été célébré. Dès qu'ils avaient été installés chez eux, le mari avait commencé à lui donner « des cours du soir ». Elle parle encore avec ravissement de cette période : « Ça a duré six mois et puis j'ai commencé à avoir des enfants, plus moyen de suivre. Oh ! ces enfants, ils vous donnent du tracas même avant leur naissance. J'aurais tant voulu étudier deux ans, ç'aurait été si bon, au moins un an... J'en ai eu dix, l'aîné est mort au village où j'avais été accoucher, mon deuxième garçon est né aussi au village, les deux filles qui suivent sont nées dans l'Inkisi où mon mari avait été transféré. Nous sommes restés dix ans là et puis il a quitté la Compagnie pour venir s'établir à son compte ici, on lui a fait un cadeau au moment de partir, pensez donc ! Vingt-trois ans de service. Le Gouvernement nous a donné un crédit pour bâtir la maison ».

Thérèse a appris le lingala dans l'Inkisi parce qu'il y a beaucoup de Bangala qui y travaillent, mais elle ne le parle pas avec ses enfants, elle exige qu'ils s'expriment en français à la maison « parce que cela les aidera dans leurs études », mais on attend pour la petite dernière (trois ans) qu'elle aille en classe. Un jour que je lui demandais si elle faisait partie de l'ABAKO (Alliance des Bakongo) elle m'a répondu :

« Non, l'ABAKO est un parti politique et je ne suis pas dans la politique. Je ne fais pas non plus partie de la FABAKO (Femmes de l'Alliance des Bakongo). Je n'ai pas le temps de m'inscrire comme membre actif dans une association avec mon travail et ma famille, et je n'ai jamais pensé à donner mon argent comme membre d'honneur. Cependant je suis entrée dans l'Association Nationale Féminine Congolaise, c'est déjà plus que suffisant. Vous connaissez le principe : les membres qui sont libres enseignent ce qu'elles savent aux membres qui l'ignorent. Il y a des cours d'alphabétisation, de langue française, de calcul, de puériculture et de savoir-vivre. On verse chaque mois une petite cotisation et puis le Gouvernement aide quelquefois, Mme Kasavubu nous a donné l'année dernière, les Sociétés... »

Antoinette B., est peut-être la meilleure amie de Thérèse. « Nous nous voyons souvent et mes enfants l'aiment beaucoup. C'est une protestante fervente et je suis une bonne catholique, mais nous n'avons jamais pensé qu'une différence de religion puisse être un obstacle en amitié. C'est la façon dont on a été élevé qui compte, les idées, les principes qu'on a en commun avec son milieu. Je voudrais que mes

filles épousent des hommes de chez nous afin qu'elles aient le plus de chances possible d'être heureuses ».

Ses deux filles aînées, seize et quatorze ans, que nous avons vues en vacances à Kinshasa sont en pension en Belgique. Elle voudrait que l'une d'entre elles soit « infirmière, pharmacienne ou même médecin si elle a la capacité ». Le fils aîné, dix-huit ans, qui vient de finir ses études secondaires à l'Athénée voudrait faire des études supérieures de commerce et de finance en Europe, mais ses parents lui cherchent une bourse parce que l'entretien des filles à l'étranger coûte cher. Si on ne trouve pas, il aidera le père dans ses multiples entreprises, mais la mère soupire :

« L'Ambassade de France avait accepté sa candidature, mais les papiers n'arrivent pas ! Il a aussi fait une demande à l'ONU. Il est bien raisonnable, mais ça lui ferait tout de même quelque chose n'est-ce pas de voir partir ses sœurs comme l'année dernière et de toujours rester derrière ! »

Employées de bureau

1. *Mlle Aline A., secrétaire*

Mlle Aline n'est ni aussi jolie, ni aussi gracieuse, ni aussi élégante que ses sœurs cadettes. Petite, maigre, toujours vêtue à l'européenne, elle ne porte cependant pas perruque et se contente en toute occasion de hérisser de plus en plus haut une forêt de cheveux crépus. Très intelligente et peu farouche à l'égard des messieurs, elle sait cependant se faire respecter quand elle le désire et mettre au pas ceux qu'elle n'a pas encouragés. Bien qu'elle ait déjà vingt-six ans bien sonnés, elle est encore « demoiselle » quand tant d'amies à elle sont « Madame » depuis douze et treize ans, qu'est-il arrivé?

Aline est kinoise d'origine. Ses parents venaient « du Haut ». Elle est l'aînée du second mariage de son père qui avait déjà une fille de l'union précédente. Elle a six frères et sœurs plus jeunes, les derniers étant encore à l'école.

En 1944 elle a cinq ans, ses parents l'envoient à l'école chez les Sœurs de Brazzaville, elle est demi-pensionnaire et couche chez une tante qui habite de l'autre côté du fleuve. Elle n'y restera qu'un an, le temps d'apprendre à parler français et à lire à peu près couramment, le mari de la tante meurt et tout le monde rentre à Léopoldville. On la met chez les Chanoinesses à Saint-Pierre et elle doit tout recommencer en lingala. Les enfants se moquent d'elle. Un jour elle s'enfuit et refuse de retourner en classe. Une religieuse vient la chercher et réussit à la convaincre d'essayer encore une fois.

Elle ne restera que deux ans à Saint-Pierre et c'est à Brazzaville qu'elle ira chercher en résidant chez une autre tante un complément d'instruction sans toutefois arriver à faire des études primaires complètes. Ses sœurs cadettes, au contraire, suivront quelques années d'enseignement secondaire après l'école primaire, ce sont en ce moment des employées de bureau donnant toute satisfaction à leurs patrons.

En 1957 elle devient membre de l'une des premières associations visant à l'évolution et à la promotion de la femme, ainsi mise en évidence elle fait la connaissance de celui qui lui donnera son premier enfant, une fille, actuellement en Europe avec son père. Elle explique : « Je n'ai pas eu d'enfant avant dix-huit ans, maintenant on est plus civilisé qu'autrefois ». Cette naissance lui sera d'ailleurs profitable au point de vue économique, car elle recevra à cette occasion une parcelle payée 60 000 f belges.

L'année suivante, elle fait son premier voyage à l'intérieur du Congo et commence entre Brazzaville, où elle loge tantôt chez sa tante, tantôt chez son amie Cécile dont nous nous avons déjà raconté l'histoire, et Kinshasa où elle habite encore chez son père, une navette qui durera trois ans. C'est à cette époque qu'elle a une liaison plus ou moins éphémère avec un Brazzavillois qui allait devenir un personnage très important quelques années après l'indépendance.

En 1961 elle suit des cours de dactylographie afin de faire carrière comme secrétaire. Une seconde fille naît. Elle a un poste bien payé et loue très cher un appartement dans l'ancienne ville européenne. En 1964 elle a encore un enfant, un garçon, et doit se contenter d'un secrétariat moins lucratif. Elle remet le bel appartement et part pour l'étranger dans diverses missions et délégations — Éthiopie, Moyen-Orient, Italie. A son retour elle loue un autre appartement dans un quartier « européen » mais les loyers sont décidément trop chers pour elle, elle se décide à habiter sa propre parcelle « à la cité », avec une partie de ses frères et sœurs qui lui tiendront compagnie et jouiront en même temps d'une plus grande liberté que s'ils continuaient à résider au foyer paternel.

Aline, naturellement, fait partie du Comité d'une association pour l'émancipation des femmes congolaises. Elle est partisan d'une action politique, même si l'étiquette doit être sociale, parce que l'action politique est plus directe, plus effective. En 1965, au moment des élections, elle a entrepris une grande tournée dans l'intérieur du pays, journalistes et politiciens citent ses opinions, elle est devenue une autorité qui passe toutes ses matinées au bureau de l'association dont elle est secrétaire générale.

Aline a l'intention de se marier, mais elle n'est pas pressée, elle attend son heure.

2. *Mme Madeleine R., fonctionnaire*

Mme Madeleine est l'une des femmes qui, au dire de ses amies, « a le plus de prestige » à Kinshasa, tant aux yeux des blancs, qu'aux yeux des noirs, tant dans la société traditionnelle — elle descend de chefs coutumiers des deux côtés — que dans la société moderne car elle a des cousins au sommet de la vie politique du pays. Ni jolie, ni élégante, elle est très intelligente et certainement « mauvaise langue ». De religion catholique, elle n'est cependant mariée que coutumièrement à un autre fonctionnaire actuellement à l'étranger.

Dernière enfant d'un ménage de pêcheurs Bangala, Madeleine est née à la capitale il y a une quarantaine d'années. D'après ce qu'elle

nous dit : « il y avait à la maison quatre garçons et trois filles, deux des garçons étaient jumeaux, maman partait tous les matins de bonne heure avec des amis, papa partait plus tard, je restais avec les autres. Ils allaient tous à l'école sauf l'un des petits garçons qui me gardait. Son nom? Je ne me rappelle plus leurs noms. Ils sont tous morts. Je me rappelle celui de ma sœur aînée parce que c'était la seule qui comme moi portait le nom de grand-père. Elle a été l'une des premières tisserandes d'Utexleo, elle est restée à l'usine jusqu'au moment où elle a été malade pour mourir ».

Madeleine était gâtée par son père — un grand féticheur, paraît-il, à ses moments perdus — qui avait remarqué l'intelligence de l'enfant et avait pour elle de grandes ambitions, mais il ne l'envoya à l'école qu'à huit ans, elle faisait à cette époque partie du même groupe de jeux que Cécile dont nous avons déjà raconté l'histoire, bien que celle-ci fût de trois ans sa cadette. Toujours d'après elle : « J'ai été durant huit ans à l'école chez les Chanoinesses : Saint-Pierre, école officielle, école ménagère. Quand j'ai eu fini, elles m'ont nommée monitrice de quatrième année à l'école officielle et présidente de l'association des anciennes élèves. Après deux ans en quatrième année, j'ai fait deux ans en cinquième année. J'aimais beaucoup cela, mais pour la vie pas. J'ai quitté ».

Les postes de monitrices étaient utilisés par les Missions pour contrôler leurs meilleures élèves, les empêcher d'entrer en relations avec des Européens et les occuper en attendant le mariage. Durant sa dernière année comme monitrice, Madeleine alors âgée de vingt ans a eu une idylle avec un jeune homme, l'affaire a mal tourné. Elle a abandonné à la fois son travail de monitrice et la maison paternelle pour s'installer à Brazzaville où elle a rencontré un Congolais français avec qui elle a eu une liaison qui a duré deux ans.

De retour chez ses parents en 1947, elle a été « engagée comme bureaucrate chez Georges L., un commerçant qui avait de grands magasins dans le Bas-Congo et un bureau à Léo. Voici ce qu'était notre travail — nous étions plusieurs bureaucrates — on contrôlait et on prenait des notes, par exemple on écrivait combien de ballots le client avait pris, combien il y en avait en stock, etc. Après les heures de service, je faisais de la couture pour ces dames, toujours chez Georges L., il y en avait une qui m'aimait beaucoup, elle me donnait une robe par semaine en cadeau ».

Madeleine a commencé alors à mener une vie sociale très active : elle est entrée dans une association de femmes qu'elle a dû rapidement abandonner comme étant trop onéreuse et dans divers groupes qui donnaient des représentations théâtrales ou bien des numéros de danse et de chant. Elle a eu la chance d'être remarquée par l'Administrateur belge dans l'une de ces fêtes à laquelle il assistait.

« Tandis que j'étais chez Georges L., un ami que j'avais, Paul R., est venu un jour me dire qu'on cherchait une fille pour l'employer dans son bureau et qu'il avait donné mon nom. Je ne voulais pas quitter le poste que j'avais, je le lui ai dit. Il est revenu avec M. l'Adminis-

trateur et je me suis rendue avec eux au Service. J'ai subi un examen : géographie, lecture, dictée, etc., et puis on m'a prise à l'essai. Après deux mois, j'ai été engagée sous contrat, c'était en juillet 49. Après quatre ans on a engagé une autre fille, à présent nous sommes nombreuses par ici. J'ai maintenant seize ans de service dans l'Administration ».

Madeleine est entrée en 1950 dans une autre association de femmes où elle est restée trois ans comme secrétaire. Elle a connu à cette époque F., qui n'est resté avec elle que juste le temps de lui donner une fille et R., avec qui elle devait avoir une liaison qui s'est transformée plus tard en mariage.

« R., travaillait dans une compagnie quand je l'ai connu en 1951. C'est un Congolais né en Uganda, mais il a fait ses études chez nous. Son père était un pasteur protestant du Kasai, mais lui-même est catholique parce qu'il a été élevé par les Pères. On se croisait tous les jours en revenant du travail. A ce moment j'étais dans une association de filles élégantes, nous donnions des fêtes et parfois on faisait des sorties tout le monde habillé pareil. On était en voiture, ou bien on se réunissait dans un bar, on dansait avec des disques sud-américains, ou bien la radio. Les jours d'invitation il y avait un orchestre. A Brazza, il y avait une autre association qui portait le même nom. On nous y invitait parfois. En ce moment il n'y a plus que « La Mode », « les Femmes à vélo-moteur » et les supporters d'orchestres, toutes ces associations d'autrefois sont finies... »

« R., venait à la maison tous les soirs, papa ne savait pas quelle était sa tribu. Il n'aurait jamais voulu. Nous n'avons pu nous marier qu'après sa mort en 1959, coutumièrement ».

Entre-temps un fils était né qui est devenu infirme à la suite d'un accident. Puis Madeleine a obtenu de l'Administrateur une parcelle en son nom sur laquelle elle et son mari ont bâti une bonne maison avec l'aide du Fonds d'Avances. Trois enfants sont nés depuis le mariage et l'homme a légitimé les deux aînés.

L'indépendance a amené une série de voyages, stage et missions : 1960 Bruxelles, 1963 Lumumbashi, 1964 Addis Abeba, 1965 Madrid. Madeleine a acquis une importance politique à côté de son importance sociale. Elle est une sorte de présidente perpétuelle de trois ou quatre associations de type moderne mais ne les contrôle que plus ou moins. Les trois petites filles sont parties, elle est seule avec sa vieille mère, le bébé et l'infirme. Elle me disait dernièrement :

« Mon mari a fait chercher les enfants qui étaient à l'école ici, il s'est entendu avec les Sœurs là-bas et a envoyé les manteaux de voyage, j'ai acheté les pull-overs et les tissus en laine afin de faire confectionner les robes. Maman est désolée et dit qu'elle mourra sans les revoir. Je lui réponds que je dois leur donner toute l'instruction qu'on peut donner aujourd'hui, n'a-t-elle pas fait la même chose pour moi? »

La vie de Madeleine selon toute apparence est une réussite : elle a une brillante situation personnelle, elle peut si elle le désire aller rejoindre son mari à l'étranger où elle jouira également des honneurs dus

à son rang, elle a une belle maison et des enfants qui, à part le petit infirme, lui donnent toute satisfaction, mais est-elle heureuse? Il semble bien que non. Elle a hérité de son père, le féticheur, en tant que seule survivante de sept enfants, une réputation injustifiée de *ndoki* (sorcière), le pire de tous les crimes dans la société traditionnelle. Pauvre Madeleine!

Fondatrices d'œuvres

1. *Mme Agnès S., enseignement des adultes*

Mme Agnès est une jolie femme, petite, mince, avec quelque chose d'asiatique dans le sourire et dans le regard. Très polie en toutes occasions, elle est charmante et pleine d'allant dans les réunions entre femmes qu'elle connaît ou lorsqu'elle a affaire à une ou deux personnes, mais comme elle est restée un peu timide, quand il y a beaucoup de personnes importantes, elle a tendance à s'effacer et à attendre qu'on lui adresse la parole. Bref, une jeune fille en apparence, malgré ses six enfants.

Elle est à la tête d'une association de femmes assez importante, peut-être est-ce la raison pour laquelle son féminisme est assez modéré : elle voit de près tout ce qui manque à la majorité de ses concitoyennes. Elle pense par exemple que, si des conseillères dans les ministères seraient utiles, on devrait au contraire décourager les candidates à la députation, qu'il est trop tôt et que dans quatre ans il sera encore trop tôt pour faire voter les femmes, parce que celles-ci ne choisiront jamais un candidat hors de leur famille, à moins qu'il ne s'agisse de leur mari. Voici ce qu'elle m'a conté de sa vie.

« Je suis née à M. en 1935. Papa et maman étaient des Bakongo, papa était greffier et maman cultivait les champs. Ils ont eu trois garçons avant moi et une autre fille après. Les garçons étaient beaucoup plus âgés, j'étais encore petite quand l'aîné s'est marié et s'est installé à K.

Je devais avoir neuf ans quand mes parents m'ont envoyée à l'école du village, j'y suis restée de la première à la troisième primaire et puis j'ai continué chez les Sœurs à K., j'habitais chez mon grand frère qui avait à cette époque deux enfants. J'étais très sage à l'école et à la maison, que voulez-vous mes neveux étaient beaucoup plus jeunes que moi, j'étais un peu seule ! Ma sœur était restée à M., c'est là qu'elle a fait toutes ses études. Elle est mariée maintenant, nous sommes tous mariés.

Je faisais partie des Croisés, un mouvement de jeunesse, nous avions des promenades, nous faisions des pique-niques, on allait quelquefois très loin quand il y avait une fête, on ne manquait pas de distractions. Maintenant les Sœurs ont aussi une association d'anciennes élèves qui se réunit régulièrement, mais de mon temps cela n'existait pas.

Quand j'étais en quatrième on a créé à K. une école où tout l'enseignement était donné en français. On a choisi les élèves, au nombre d'une trentaine, chez les Sœurs et comme j'étais une bonne élève on m'a prise.

Nous n'étions pas pensionnaires, je retournais tous les soirs à la maison, chez mon frère, durant les grandes vacances j'allais au village voir mes parents. On a supprimé cette école, je ne sais pas pourquoi, mais j'avais eu le temps d'y passer deux ans et j'avais mon certificat.

Nous étions quatre en dernière année. Après avoir réussi à l'examen, j'ai choisi d'aller travailler au foyer social de K. J'avais seize ans, on m'a placée au dispensaire (je devais prendre la température, etc., des choses très simples), j'enseignais aux mères comment soigner les enfants, j'allais visiter dans les maisons celles qui avaient accouché chez elles.

Je me suis mariée en 1952. Mon mari et moi nous sommes du même village, il me connaissait depuis que j'étais toute petite mais il n'avait jamais eu l'idée qu'il pourrait m'épouser, ça lui est venu quand il a fini ses études. Nous nous sommes mariés au village pour que les grands-parents puissent assister à la cérémonie. Il y a eu d'abord la remise de la dot, une grande fête avec fusillade en signe de réjouissance. On avait préparé des poulets, des moutons, on a dansé toute la nuit.

Nous avons attendu trois mois avant de nous marier à l'église. Il faut du temps au jeune homme pour se préparer après avoir payé la dot, il doit encore trouver de quoi acheter les meubles, la robe de mariée et son propre costume. Une deuxième fête. Tout de suite après nous sommes partis pour Léopoldville, que je ne connaissais pas encore, nous devions y bâtir notre foyer.

J'ai maintenant six enfants, quatre garçons et deux filles. L'aînée est une fille, je voudrais qu'elle fasse de bonnes études et plus tard si elle en a la vocation, qu'elle se fasse religieuse, mais je ne choisirai pas pour elle, je ne l'influencerai même pas. Quant à mes fils, j'aurais voulu qu'il y ait parmi eux un médecin et un ingénieur.

C'est en 1961 que j'ai eu l'idée de fonder une association pour aider les femmes à augmenter leur instruction et à parfaire leur formation familiale et sociale. J'en ai parlé à mon amie, Mme C., et nous avons toutes les deux essayé de bâtir un projet cohérent. Ce n'est cependant que l'année suivante que nous avons pu commencer nos cours de français, de puériculture et d'enseignement ménager après avoir formé un Comité exécutif dont les membres s'engageaient à les donner elles-mêmes trois après-midi par semaine aux femmes de l'association qui en exprimeraient le désir.

Malheureusement, Mme C. nous a quittés dès 1962 pour aller s'installer à l'étranger. Elle est revenue ici dernièrement en voyage et m'a donné quelques idées, mais elle n'écrit pas souvent. L'association marche bien, le Comité sera renouvelé en 1966, nous avons maintenant un local et en plus de nos professeurs réguliers, une fois par semaine, quelques dames européennes à venir nous aider. Nous vivons de nos cotisations, le Gouvernement a donné un petit rien en 1962 et nous avons obtenu quelques bourses de stage pour la Belgique.

J'ai fait en Belgique un séjour de six mois et j'ai passé quelques semaines en Allemagne Fédérale, j'espère avoir encore l'occasion d'aller visiter des pays étrangers et de pouvoir observer tout ce qu'on y fait de bien ».

... En attendant, la petite Mme Agnès qui se dévoue corps et âme à son association trouve le temps de recevoir chez elle, d'accompagner son mari dans les cérémonies et réceptions officielles, sans négliger ses enfants et son ménage. Elle a même ajouté récemment, d'après ce qu'on m'a dit, à ses multiples obligations un commerce en chambre.

2. *Mme Elisabeth C., foyers sociaux privés*

Mme Elisabeth, une grande et belle femme de quarante ans est née dans un village du Bas-Congo. Son père, un chasseur d'éléphants, est mort quand elle avait deux ans et demi, alors sa mère qui vit encore là-bas mais ne travaille plus, s'est engagée comme garde-malade à l'hôpital voisin afin de gagner assez d'argent pour élever convenablement ses quatre enfants — deux garçons et deux filles. Les deux garçons habitent maintenant Kinshasa, l'un est instituteur et l'autre commerçant. La fille aînée, la préférée d'Elisabeth enfant « parce qu'elle remplaçait maman », est restée dans le Bas-Congo avec son mari.

Elisabeth a fait au village ses études primaires en kikongo. Elle a appris le français, qu'elle parle correctement à l'école ménagère qui d'après elle « n'était pas bien organisée comme à présent ». Elle n'a quitté le Bas-Congo qu'en 1941 pour suivre « dans le Haut » son premier mari qui était militaire. Elle raconte :

« Le mariage a été arrangé par la famille quand j'étais encore à l'école ménagère. Je ne le connaissais pas, j'étais toute petite quand il est parti. Il a payé la dot et il y a eu une grande fête. On a tiré des coups de fusil et puis il y a eu le mariage à l'église le jour même. J'ai d'abord habité Coq (Coquilhatville) un an et puis Irumu huit mois, Lisala un an et Matadi quatre ans.

Ma première fille née à Lisala est morte à quelques mois, la deuxième est née à Matadi. J'ai appris le lingala à Coq. Je me suis fait des amies partout, je les vois quand elles viennent ici. J'étais enceinte du troisième enfant quand mon mari a été en Europe faire la guerre. J'ai eu le bébé, une fille, en son absence. Les autres qui étaient partis avec lui sont revenus, lui, il est mort là-bas. C'est l'Administrateur du Territoire qui me l'a annoncé, il m'a dit : « Comme cela, toi, tu n'as plus droit aux rations, ton mari est mort ! » On m'a tout coupé ce jour-là.

Après quelque temps je me suis mariée avec celui-ci (C.) et nous avons eu deux enfants, deux filles encore. Je suis venue à Léo, j'ai d'abord travaillé comme couturière chez les Sœurs de Léo II, après chez Alhadeff. J'ai fréquenté les cours du soir de mon quartier, c'est ce qui m'a permis de bien me débrouiller en français. Mon mari était clerc à L., il l'est encore.

L'aînée de mes filles du premier mari est maintenant mariée à quelqu'un de l'Inkisi. elle a trois enfants et travaille comme monitrice dans un foyer social du Gouvernement. Les trois autres sont à l'école, celle du premier mari habite avec moi, elle a des idées, elle voudrait travailler, être secrétaire ou bien vendeuse dans un magasin. Les deux petites sont pensionnaires à Mbanza Boma, l'aînée sera couturière —

elle n'a pas le don de faire plus d'études — la cadette sera infirmière. Je n'ai jamais eu de garçons.

Peu après mon arrivée à Léopoldville, je suis entrée dans l'association A.B., où l'on m'a nommée secrétaire, elle existe encore, elle s'occupe des ressortissants de B. qui vivent ici. On paie une cotisation chaque mois, mais s'il y a une mortalité on peut avoir une cotisation supplémentaire, les statuts déterminent dans quel cas l'argent de la caisse peut être dépensé. Il y avait à peu près quatre-vingts membres, toutes des femmes. Je faisais également partie de la Mutualité Chrétienne.

Plus tard je suis entrée dans l'Association Libérale créée par feu M. Lumumba avant l'indépendance. Je l'avais connu à Léo quand il travaillait pour la Bralima. Nous étions vingt femmes et à peu près vingt hommes. Ça s'est dissous quand on a commencé à travailler dans cette association : avant, rien que des réunions pour discuter.

L'année d'après j'ai voulu reprendre l'idée d'émancipation. J'ai contacté des amies et puis j'ai écrit un article sur le journal. Quand les femmes ont lu cela, il y en a qui sont venues à la Nouvelle Cité (j'avais mis la date de la réunion) et nous avons fondé une association qui a été reconnue en 1959. Nous n'avons rien de politique, un seul but : l'émancipation. Peu après j'ai été invitée en Suisse par le Réarmement Moral, je suis partie avec mon mari. Quand je suis revenue, j'ai eu honte d'avoir continué le système de réunions sans la moindre action positive, nous avons donc commencé à ouvrir des classes pour les femmes, les jeunes filles, les petites filles qui ne trouvaient pas de place dans les écoles, puis nous avons créé des cours du soir. Nous avons fondé des sections en province ».

Mme Elisabeth est occupée à temps complet par son œuvre : de dix heures à quatre heures et demie tous les jours elle est à son bureau, le samedi ce sont des réunions, des démarches. L'après-midi, après le travail, il y a les coups de téléphone chez elle. Très peu de temps pour la vie de famille car elle est aussi très active dans une autre association, mais elle arrive tout de même à combiner ses devoirs ainsi qu'elle explique :

« Je suis maintenant séparée de corps. J'habite la maison de mon cousin, mon frère cadet bâtit sur la même parcelle et moi un peu plus loin. Mon mari est resté chez lui. Pourquoi ? Vous connaissez les Africains ! Il trouve que je ne lui ai donné que deux enfants, ce n'est pas assez. Il a pris une autre femme plus jeune afin de continuer. Nous ne sommes pas fâchés. Il vient me voir de temps en temps. Au moment des vacances, il va chercher les enfants qui sont en pension et me les amène. Comme je suis plus libre alors, je m'arrange à ce qu'elles s'amusent bien. En temps ordinaire, ma petite compagne est à l'école quand je suis absente, nous ne sommes jamais seules ni l'une ni l'autre. Et puis, nous sortons ensemble le dimanche ! »

CHANGEMENTS SURVENUS DE 1965 à 1967

Démographie

L'IRES a abouti en décembre 1966 à de nouvelles conclusions quant au chiffre de la population kinoise en se basant sur les résultats de l'enquête de la mission française d'urbanisme sur les espaces bâtis après l'indépendance.

Cette mission a en effet dénombré à la suite de photographies aériennes des zones d'auto-construction et visite sur le terrain un total de quarante cinq mille parcelles. La densité dans les autres communes (avant l'indépendance) étant de dix personnes par parcelle, cela fait 450 000 habitants qui, ajoutés aux 400 000 habitants que comptait la capitale avant l'indépendance, donneraient 850 000 habitants.

Santé

Le 29 novembre 1967, on a posé la première pierre de la maternité offerte par la mission catholique à la zone annexe de Kimbanseke. Le mois précédent une requête avait été introduite par le bourgmestre de Saint-Jean auprès des autorités de l'Hôtel de Ville concernant le paiement des subventions promises et non versées depuis 1960 en vue de lui permettre d'installer une « pré-maternité » de 40 lits dans sa commune. Cet établissement éviterait aux femmes les longs trajets à pied ou en voiture pour une consultation ou un accouchement, elles pourraient aussi y recevoir les premiers soins avant de se rendre à l'hôpital.

Un dispensaire communal de huit millions de francs a été construit en 1967 dans le quartier de Yolo-Sud, commune de Kalamu. Le contrôle des dispensaires privés est entré en vigueur depuis le mois de novembre 1967 : les exploitants doivent remettre leur permis au service des Affaires économiques de la ville de Kinshasa et il est rappelé aux membres du personnel administratif de la Santé publique possédant des qualifications médicales que l'arrêté du 18 mai 1967 leur interdit l'exploitation de dispensaires privés.

Le nombre des malades mentaux qui traînent par les rues ne cesse d'augmenter, or le lazaret n'a que 260 lits et le nombre de personnes internées s'élevait à 300 en mars 1967. On nous informe que la situation aurait été beaucoup plus grave si un certain nombre de familles ne s'étaient adressées en désespoir de cause à des féticheurs, qui essayaient de les soigner et les mettaient un certain temps en dehors de la circulation, et surtout à des guérisseurs. Le plus célèbre d'entre eux, le prophète Mampuya, pouvait présenter le 20 septembre 1966 une liste de 110 personnes (48 garçons et 62 filles), reproduite dans *Le Courrier d'Afrique* avec leurs adresses, qu'il affirmait avoir guéries par ses

prières tandis qu'elles étaient « soignées » dans son « hôpital » de la commune de Ngiri-Ngiri.

Distractions

La télévision a été inaugurée à Kinshasa le 24 novembre 1966.

L'ouverture de la bibliothèque publique de l'Athénée de l'Ozone (1967), a été suivie de celle de l'Athénée Patrice Lumumba (bibliothèque communale de Limete). La bibliothèque de la commune de Ngiri-Ngiri et celle de la commune de Bandalungwa, étaient en plein aménagement en novembre 1967. Chacune a débuté avec 1 000 livres.

Transports

Les tarifs d'autobus ont été portés de 5 à 20 francs le 1er janvier 1967, en même temps le parc automobile de la compagnie a été augmenté de 15 autobus et de 10 remorques ayant une capacité totale de 4 000 places.

Augmentation du coût de la vie

Diverses mesures ont été prises par le Gouvernement pour la combattre durant ces deux dernières années, entre autres :

a) en 1966 le président Mobutu a demandé aux commerçants (hommes et femmes) de mener l'opération « Vivres Kinshasa » qui consistait à inonder les marchés de Kinshasa en vivres et marchandises de l'intérieur. Il a mis à leur disposition un bateau et des fonds, mais ils se sont livrés à des luttes d'influences afin de s'assurer le monopole des ventes, il y a eu des détournements de fonds, des stockages illégaux de produits et les prix excessifs ont été maintenus.

b) le 12 mai 1967, le Conseil des ministres a décidé que la vente des produits tels que le ciment, le sucre et le *wax* (cotonnade imprimée pour pagnes) serait assurée exclusivement par l'Économie Nationale.

c) le 20 novembre 1967 eurent lieu les premières ventes de riz, manioc et poisson fumé à l'Economat du Peuple, organisme du Gouvernement destiné à subvenir aux besoins vivriers de la capitale et des grands centres, mais d'après les journaux il paraît que certains commerçants et commerçantes, s'estimant lésés, ont essayé de torpiller cette initiative. Au lieu de s'approvisionner chez leurs fournisseurs habituels, les saboteurs se sont infiltrés avec des personnes à leur dévotion dans les rangs des acheteurs afin de s'assurer le plus de marchandises possible à revendre avec bénéfice.

d) le 14 novembre 1967, le Dr. Thiamu, ministre de la santé Publique, réunissait les médecins privés de la capitale pour leur dire que des plaintes avaient été formulées à l'endroit de certains d'entre eux qui auraient réclamé des honoraires exorbitants et pour leur demander à tous d'uniformiser leurs honoraires « de façon modérée ».

Délinquance

D'après le rapport de l'Inspection judiciaire pour 1966 cité par l'*Étoile du Congo* du 17 janvier 1967, « les infractions les plus fréquentes

sont, depuis un an, en très nette diminution ». Il s'agissait des vols, banditisme armé et en groupe, violences contre les personnes, blessures et homicides volontaires, détournements de fonds publics par les fonctionnaires de l'État, concussion et corruption des responsables de services publics. Les cas d'escroquerie restent nombreux à Kinshasa ainsi que ceux de « débauches opérés par des jeunes en groupe ». Pour les cas de viols de mineures, indique le rapport, une anormale augmentation est constatée dans la province du Kongo Central.

Il semble qu'en 1967, d'après les informations que nous avons pu recueillir, cette augmentation se soit étendue et des faubourgs ait atteint la capitale. Cependant, nous préférerions employer le terme « séduction de mineures » car la plupart du temps la fillette est consentante. Si la délinquance féminine en général n'a pas diminué, elle n'a pas non plus élargi son domaine qui se limite toujours aux affaires de mœurs et aux crimes causés par des affaires de mœurs : adultères, prostitution, grossesses de mineures, avortements et infanticides. La concentration de fortes sommes d'argent entre les mains de personnes dénuées de sens moral favorise l'adultère, mais le relâchement des mœurs qu'on observait déjà en 1965 a des causes beaucoup plus complexes. La séduction ou la « mauvaise conduite » des adolescentes est fonction du milieu, de l'exemple des parents, des enseignants et des autres adultes. Quatre vingt pour cent des litiges tranchés par certains tribunaux de Kinshasa concernent des « filles en grossesse » (voir *Étoile du Congo*, 28 février 1967). Dans la majorité des cas, le père de l'enfant à venir est un jeune homme et les parents de la jeune fille essaient d'obtenir un mariage, ou tout au moins une compensation pécuniaire pour « études gâchées », « défloraison », « pension alimentaire pendant la grossesse » ou toute autre cause. A côté de ces cas, il en est d'autres où il s'agit d'un instituteur qui a abusé de son élève, d'un officier de police qui a conduit dans une boîte de nuit afin de la violer une fillette surprise dans la rue au crépuscule, d'un père qui a séduit sa fille...

A Kinshasa, jusqu'à ces dernières années, quand une jeune fille avait un enfant d'un homme qui ne l'épousait pas par la suite, sa famille élevait l'enfant. En ce moment, d'après le nombre des infanticides, avortements et tentatives d'avortements, il semblerait que la crainte de sanctions familiales et sociales soit devenue très commune. Naturellement, parmi les familles « frappées de l'épidémie de crises d'amour », il en existe encore où le père héberge après les avoir copieusement rossées une, deux, ou même trois filles-mères (voir *Étoile du Congo*, 21.2.67), mais il en est d'autres où c'est la mère de la fille qui prépare elle-même la solution abortive afin d'éviter la colère de son mari qui mettrait en danger la vie des deux amants et détruirait son propre foyer (*id.* 7.3.67).

Une enquête de M. Joachim Michel Lubabu, « Pourquoi les filles-mères tuent-elles leurs enfants ? », publiée dans le même journal les 25 et 26 octobre 1967, décrit la rancune de la jeune fille contre le bébé trouble-fête qui l'a placée « dans une position déshonorante pour ses

parents et pour elle-même dans tous les milieux où parvient l'histoire ». Elle le jette dans les « water-closet ». Appelée au tribunal, « elle est conservée en pension, d'où elle sort quelques années après, lavée de tout affront », ayant recouvré la situation sociale perdue. Une troisième catégorie de jeunes mères, plus rare semble-t-il, au lieu de garder l'enfant ou de le tuer, l'abandonne.

Enseignement féminin et mixte. Enseignants qualifiés

Dans l'enseignement primaire, l'action du Gouvernement depuis 1965 a été salutaire dans la formation pédagogique des instituteurs et institutrices insuffisamment qualifiés au moyen de Centres de perfectionnement. Ces cours ont été suivis en 1965-66 par 1 300 maîtres et maîtresses venus de tout le Congo, tandis que la formation des enseignants primaires continuait dans les écoles normales pédagogiques et les écoles à humanités pédagogiques.

Dans l'enseignement secondaire, deux tactiques ont été employées pour résoudre la pénurie de personnel enseignant : l'une à courte échéance a conduit à la fermeture provisoire des universités afin de pouvoir utiliser les étudiants de 1967-68 comme professeurs (307 volontaires à Kinshasa) et la technique à longue échéance visant à former 7 000 professeurs d'écoles secondaires entre 1967 et 1971 dans des écoles supérieures récemment créées dont une année serait consacrée à la formation technique et à la rédaction d'un mémoire de fin d'études (voir *Étoile du Congo*, 8-11-67).

Locaux scolaires. Dans l'enseignement primaire, le manque de classes se faisait certainement moins sentir lors de la rentrée d'octobre 1967 qu'au cours de l'année scolaire 1964-65 : le nombre moyen d'élèves par classe s'était abaissé en même temps que le nombre des déscolarisés. Beaucoup de locaux scolaires ont d'ailleurs été construits en 1966-67 ; en septembre 1966 le Président de la République mettait à la disposition de l'enseignement de la ville 800 millions de francs qui ont servi à la construction de nouvelles classes et aux réparations d'anciennes classes. Certaines initiatives d'ordre privé méritent aussi d'être signalées, par exemple celle de l'association des parents d'élèves d'une école officielle de la commune de Dendale qui a fait bâtir dans l'enceinte de l'école trois locaux supplémentaires dont elle a fait don à l'enseignement de la ville.

Dans l'enseignement secondaire général ou professionnel, plusieurs écoles de filles ou écoles mixtes se sont ouvertes depuis 1965 et de nouvelles classes se sont ajoutées aux écoles existantes. Nous citerons parmi les établissements de 1967 :

- le Centre de Formation de la Huitième rue à Limete. Cours de couture, tricot, sténo-dactylo, aide maternelle (qualification : 2 ans d'études post-primaires). Cours normal de préparation d'institutrices gardiennes (qualification : diplôme de monitrice) ;
- le Cycle d'orientation de Bongolo (mixte) ;
- le Lycée Marie-Thérèse (inscriptions pour le cycle d'orientation en juillet 1967). Féminin.

Dans l'enseignement supérieur, l'Association Congolaise d'Action et de Formation obtenait en octobre 1966 la permission du ministre de l'Éducation Nationale de rouvrir son Institut supérieur congolais d'enseignement social préparant au « graduat en sciences sociales ». Qualifications : six ans d'études secondaires couronnées d'un diplôme (examen d'admission pour porteurs de diplômes non homologués), ou bien diplôme de technicien social.

Matériel scolaire. Le Centre d'achat et de distribution de matériel pédagogique a vu accroître son fonds de roulement que le Gouvernement a porté à 140 000 zaïres, ce qui a permis de commander des millions de nouveaux livres pour l'année 1967-68.

Scolarisation des filles. D'après les statistiques communiquées à la presse par l'agence DIA, la ville de Kinshasa comprenant 14 communes et une zone annexe comptait durant l'année scolaire 1966-67 un total de 166 863 élèves dans l'enseignement primaire officiel ou agréé par l'État. Si nous comparons ces chiffres à ceux de l'Éducation Nationale pour 1963-64, nous constaterons les augmentations suivantes :

Type de gestion	Élèves 1966-67	Élèves classe	% filles	Nombre filles*	Nombre en 1963-64	Augmentation
Officiel	59 986	54	45,36	27 210	18 555	8 655
Catholique	69 735	46	49,07	34 219	25 615	8 604
Protestant	27 303	48	44,76	12 220	10 221	1 999
Kimbanguiste	9 839	39	44,91	4 419	2 454	1 965
	166 863	48,7	46,79%	78 068	56 845	21 223

La proportion de filles qui n'était que de 44 % en 1963-64 est passée à près de 47 % en 1966-67.

Conscience professionnelle chez les enseignants. Maintenant, ce ne sont plus seulement les instituteurs qui sont accusés de se servir de leurs élèves masculins comme intermédiaires dans leurs intrigues amoureuses, de « faire venir leurs chéries à l'école » et « d'interrompre les cours pour deviser avec ces demoiselles qui pendent à la fenêtre », « de solliciter leurs propres écolières » et de proférer « des menaces contre les filles qui résistent », des abus commencent aussi à être dénoncés chez les institutrices qui « flirtent entre deux cours » (voir *Étoile du Congo*, 11 octobre 1966).

Boursières. Elles sont de plus en plus rares : cinq des seize bourses du Marché Commun, mais une seule des 39 bourses d'études supérieures de l'Ambassade de France en 1967-68. Cependant les étudiantes qui sont déjà en Belgique et n'ont pas de bourse du Gouvernement belge ont pu bénéficier des l'année scolaire 1966-67 d'une bourse du Gouvernement congolais en vertu de la décision du président Mobutu d'allouer un crédit spécial de 86 millions de francs belges destinés à subvenir aux besoins des étudiants congolais en Belgique.

(*) Calculé par nous d'après le pourcentage.

Écoles privées. Une campagne a été lancée en 1967 pour la reconnaissance des écoles privées qui répondent aux conditions exigées (locaux, corps professoral, etc.). Certains établissements ont été visités par des inspecteurs des écoles et des formulaires distribués à la plupart. Le nombre de leurs élèves atteint 22 000, rien que pour Kinshasa.

Dans les écoles secondaires, quand les enfants arrivent à la classe terminale, comme c'était le cas en octobre 1967 pour 45 des 1 600 élèves de l'école de la YMCA-YWCA, les parents voudraient qu'ils soient présentés à l'examen d'État (impossible pour un établissement non reconnu). Ils pensent aussi qu'une assistance quelconque dans le paiement des professeurs ferait diminuer le minerval (10 zaïres par an, environ 100 francs français pour l'école que nous venons de citer).

L'école gardienne « Servir » dont nous avons parlé au chapitre sur l'enseignement féminin et mixte et qui comptait en juillet 1967 huit cents enfants de 3 à 8 ans, 15 monitrices et 7 employés, n'a pas rouvert ses portes en octobre faute de locaux scolaires.

Nouvelles activités féminines

Chauffeurs et *pompistes.* Depuis 1966 il y a quelques femmes chauffeurs et cinq femmes pompistes dans des stations d'essence.

Auxiliaires féminines de l'armée et parachutistes. Au défilé militaire du 2 décembre 1966 figurait en uniforme un groupe d'« auxiliaires » de l'armée. Il y a eu depuis plusieurs promotions de parachutistes, vingt-deux d'entre elles formées au Centre d'Instruction des Parachutistes à Njili sont parties en mai 1967 pour le Centre d'Instruction de Tel-Aviv en vue d'effectuer des stages pour devenir officiers et sous-officiers dans l'armée congolaise, les meilleures étant gratifiées d'un stage supplémentaire de trois semaines au Centre de Développement Communautaire de Haïfa. Le président Mobutu disait à ce propos au mois de juin dans un discours prononcé à Boma où il a fait escale lors de la croisière inaugurale du *Lumumba*, premier paquebot congolais :

« Lorsque la guerre a éclaté entre Israël et d'autres pays du Proche-Orient, les parents de ces femmes parachutistes m'ont demandé de les rapatrier. J'ai refusé. J'ai estimé, en effet, que ces femmes étaient des militaires. Le hasard a fait qu'elles se trouvaient dans un pays en guerre. Pour être des militaires aguerris, elles devaient vivre l'expérience de la guerre ».

Ouvrières des industries pharmaceutiques, tricoteuses. Il y avait en décembre 1966 un groupe d'ouvrières dans les industries pharmaceutiques et 42 « tricoteuses ».

Démonstratrices. Le nombre des démonstratrices s'est accru et leur champ d'action s'est grandement élargi, il y en avait plusieurs à la fin de l'année 1966 attachées aux fabriques de tricot et de savon.

Ministre. Le 29 octobre 1966, le Président de la République confiait à Mme Lihau-Kanza le portefeuille des Affaires Sociales.

Radiodiffusion-Télévision. Le rôle des femmes dans ce service ne fait que s'amplifier. Mme Joséphine Yafolo, agent de police principal, était chargée en 1966 de l'émission radiophonique hebdomadaire « Police

parade », il y avait des speakerines à la télévision depuis son inauguration en novembre 1966 et Mlle Mariette Tshenza, présentatrice de l'émission « Magazine de la Femme », partait pour un stage de huit mois en Europe afin de devenir *réalisatrice* des émissions de radio et de télévision.

Téléphonistes et télégraphistes. En 1966, huit jeunes filles recevaient leur brevet de téléphoniste à l'École Nationale des Postes et Télécommunications. Cinq d'entre elles obtenaient de l'Union Internationale des Télécommunications des bourses de perfectionnement en Angleterre. Elles sont rentrées au pays pour y être employées en 1967. Une deuxième promotion comportant 18 « opératrices » est sortie de l'école en mars 1967 et une troisième de 22 élèves-opératrices y entrait vers la même époque. La formation dans ces deux professions récemment ouvertes aux filles s'étend sur un an. Qualification : 4 ans d'études secondaires.

Les usagers n'ont que des louanges pour les opératrices. Nous lisons dans l'*Étoile du Congo* du 25 mars 1967 que « les conditions de recrutement sont bien plus élevées que celles régissant les hommes où l'on trouvait encore des illettrés. Quand les hommes écoutent les communications d'État, les commentent entre eux et en parlent à la sortie des bureaux, les filles, elles, se contentent d'assurer ces communications et de les oublier ensuite, celles-ci ne présentant aucun intérêt pour elles ». D'après l'auteur de l'article, les filles travailleraient trois fois plus vite que les garçons et seraient plus consciencieuses : « le choix de filles a mis un terme à la corruption et l'emploi de celles-ci sera généralisé partout où cela sera nécessaire ».

Personnel de bureau. Le 17 décembre 1966 avait lieu à l'Institut National de Préparation Professionnelle (INPP) la remise de diplômes aux 50 étudiants (garçons et filles) du Centre pour la formation professionnelle des employés de bureau, dirigé par un « expert » du Bureau International du Travail. L'enseignement comprend trois cycles suivant la formation préalable.

Au mois de mars 1967, le ministre des Affaires Étrangères inaugurait un cours de « formation d'agents féminins de secrétariat » destinés à travailler dans divers services administratifs de l'État et dans l'administration centrale du ministère. Seize candidates avaient été admises au concours d'entrée (qualifications pour le concours : 4 ans d'études post-primaires). A la même époque s'ouvrait le premier cours de formation pour les « agents de secrétariat d'ambassades congolaises à l'étranger », également organisé par le ministère des Affaires Étrangères et l'INPP. Dix huit Congolaises y étaient inscrites.

Couturières industrielles. En février 1967 s'ouvrait une session de formation de couturières et de tailleurs industriels au Centre pratique de formation professionnelle de la Confédération Force Ouvrière du Congo. Qualification : certificat de six ans d'études primaires.

Inspectrices des foyers sociaux des camps militaires. Des cours théoriques de formation sociale accélérée ont été organisés du 22 février au 22 avril 1967 par le directeur du service social militaire au Centre de formation et de perfectionnement du personnel féminin de service social au Cultrana. Les cours pratiques qui les accompagnaient étaient

donnés dans les foyers sociaux de Kintambo et de Kato. La première session ne comportait que neuf stagiaires, mais d'autres sessions étaient prévues en cours d'année.

Bourgmestre. Le 3 novembre 1967, Mlle Véronique Kani succédait à M. Mavungu comme bourgmestre de la commune de Bandalungwa.

Religieuses. Le 17 septembre 1967, les premières Congolaises de la congrégation des Sœurs de Sainte-Thérèse ont prononcé leurs vœux. Si l'on trouve depuis longtemps des Kinoises dans divers ordres religieux, la présence d'une congrégation composée en majorité de filles élevées à Kinshasa, et, de plus, ayant fait leurs humanités dans la capitale ou en Belgique, est un fait nouveau. Elles portent le pagne, les cérémonies sont accompagnées de tams-tams et les sœurs chantent en s'accompagnant d'un tambourin.

Chanteuses et actrices. Nous avons déjà signalé au chapitre du « Travail de la Femme » la présence de quelques actrices et d'une chanteuse Lucie Eyenga qui a enregistré son premier disque en 1954 et n'a pas cessé de professer depuis cette époque. Le nombre de ces artistes est en légère augmentation et leur statut social s'est affirmé, de plus, grâce à la renaissance d'un embryon de cinéma congolais, un champ nouveau s'ouvre maintenant à leur activité.

En janvier 1967, Mlle Eyenga recevait du Gouvernement la médaille d'argent du mérite artistique. Quelques mois plus tard, on commençait à parler d'une deuxième chanteuse, Mlle Antoinette Etisomba, née en 1947 dans la Province Orientale, mais vivant à Kinshasa avec ses parents depuis 1948. Encouragée par eux dès 1960 à embrasser la carrière d'artiste, elle n'en a pas moins fait quatre ans d'études commerciales après ses études primaires et obtenu un diplôme de secrétaire sténo-dactylo. Elle compose elle-même ses « cantates » qu'elle chante en s'accompagnant de la guitare. Plusieurs extraits de ses œuvres ont paru dans la presse.

Depuis la création du Haut Commissariat à la Culture et au Tourisme, il semble que le théâtre et la critique théâtrale aient reçu une nouvelle impulsion : les journalistes ne se contentent pas de raconter la pièce, ils émettent leur opinion ou rapportent les commentaires recueillis sur le sujet (voir *Étoile du Congo*, 30.12.66, « La marmite de Koka Mbala de nouveau sur la scène »), ils relèveront aussi de « petites fautes d'exécution » et une intrigue mal conduite dans l'adaptation de *L'Os* de Birago Diop représentée par le Théâtre d'Essai de Lovanium lors des manifestations célébrant le treizième anniversaire de cette université.

A propos des actrices, nous avons remarqué que d'une façon générale on commence à s'occuper de leur jeu, de leurs costumes et qu'on cite même leur nom dans certains cas : par exemple dans *L'Ours et le Pacha* de Scribe, ceux de Claude Kabuya (Roxelane), de Marie-José Mabila (Zétulbée) et Rose Mabila (Fatima) ; ou encore dans *L'Avocasserie de Maître Thom* d'après *La farce de Maître Pathelin*, Jacqueline Ndjoko (Fatuma).

Les actrices elles-mêmes ont tendance à s'affirmer davantage et à

prendre plus de responsabilités. Le 18 novembre 1966, « l'actrice principale » d'une nouvelle troupe théâtrale, Mlle Christine N'Daya, tenait une conférence de presse au restaurant du Zoo durant laquelle elle présentait M. Marcel Mulumba, secrétaire-fondateur de l'association dont elle annonçait officiellement la naissance et promettait au public kinois « un cocktail de pièces comiques pour le mois prochain ». Cette association, dirigée par une autre femme, Mlle Anne-Marie Kwey, avait pour metteur en scène M. Benoît Likunku. Les membres l'ont baptisée « Les Trois Nègres » parce qu'ils « veulent symboliser les trois cultures : celles d'hier, d'aujourd'hui et de demain ».

De mai à décembre 1967, trois films ont été tournés à Kinshasa par les lauréats de l'Extension universitaire en art et techniques de diffusion collective de Lovanium. Le premier, *Le Vol*, de dimensions modestes, exécuté avec des moyens matériels dérisoires, a été considéré par ses auteurs « comme un devoir de classe », tandis que le deuxième, *La Kinoise*, qui est également un court métrage de fiction, après avoir été présenté au Haut-Commissaire à la Culture pendant une séance, à laquelle avaient été invités les membres du corps diplomatique et plusieurs autres personnalités du pays, a été livrée au public.

En novembre 1967, la jeune équipe groupée sous le nom d'OCICO (Organisation des Cinéastes Congolais) s'attaquait à la réalisation d'un long métrage policier où les activités de la Brigade spéciale de recherches criminelles se déroulent dans le décor de la vie quotidienne kinoise. La vedette féminine des deux premiers films était une étudiante, Mlle Myriam, qui compte faire carrière dans le cinéma, elle est assistée de plusieurs autres dans les suivants.

Promotion politique de la femme

Mme Lihau-Kanza. C'est le 29 octobre 1966 que le président Mobutu, frappé par l'évolution de certaines Congolaises, n'a pas voulu attendre jusqu'en 1970 pour associer certaines d'entre elles à la direction de l'œuvre de reconstruction nationale. Il a appelé à cette fin Mme Marcel Lihau, née Sophie Kanza, au poste de ministre des Affaires sociales en remplacement de M. Oscar Mulelenu.

Mme Lihau, licenciée en sciences économiques et sociales de l'Université de Genève, est la première Congolaise à avoir fait des humanités gréco-latines. Elle a eu très tôt de multiples activités internationales : en 1960, à l'âge de 20 ans, elle était membre de la délégation congolaise à la Conférence mondiale de la Jeunesse à Accra, en 1961 elle faisait partie de la délégation congolaise à la Conférence internationale de la Jeunesse estudiantine catholique à Mayence, en 1963 et 1964 elle était membre de la délégation gouvernementale congolaise à la Conférence du Bureau International du Travail à Genève. Elle appartient d'ailleurs à une famille qui s'est déjà distinguée dans les lettres et dans la politique : fille de Daniel Kanza, co-fondateur de l'Abako, mis par les autorités coloniales en résidence forcée à Bruxelles en 1959 ; sœur de Thomas Kanza, premier universitaire congolais, représentant de Lumumba à l'ONU, et d'André Kanza, journaliste, fondateur de *Kongo* en 1960.

Le nouveau ministre a consacré les mois de novembre et de décembre à l'étude des problèmes sociaux dans tout le pays et des problèmes d'administration et de fonctionnement des organismes placés sous la tutelle de son département (Office national du Logement, Fonds du Bien-Être indigène, Œuvre nationale d'Assistance aux Handicapés du Congo, etc.). Elle a participé à une tournée organisée à cet effet dans toutes les provinces, si bien que dès le 11 janvier son programme d'action pour 1967 était exposé dans les journaux. Il comportait cinq points répartis comme suit :

1. Associations féminines ayant pour objectif commun la promotion de la femme estimées à 20, à réduire en un seul mouvement.
2. Foyers et centres sociaux à ré-équiper par le Gouvernement en matériel de première nécessité, les autorités provinciales feront le reste.
3. Formation du personnel social. Mise en place d'équipes itinérantes mixtes qui s'occuperont des stages de perfectionnement des moniteurs sociaux à Kinshasa et dans les provinces.
4. Action sociale. Questionnaires élaborés par une commission ad hoc à envoyer dans les provinces. Réponses examinées par la commission avant de décider du programme à suivre.
5. Habitat. Vaste plan de construction de foyers sociaux, d'orphelinats et d'asiles de vieillards.

Si le premier point n'est pas encore résolu (nous en donnons plus loin les raisons), il semble que les points 2 et 3 soient déjà en bonne voie : le 4 septembre 1967, le ministre faisait part à tous les agents sociaux de Kinshasa, conviés à une réunion de travail, du changement de structure dans l'organisation des foyers et centres sociaux (tous appelés dorénavant « centres sociaux ») ainsi que de leurs nouvelles affectations. Mme Lihau s'efforcera de créer un centre social dans chaque commune d'une circonscription urbaine, dans tout le pays. A Kinshasa, par exemple, dans les treize communes (sauf Gombe) sont établis treize centres sociaux dont chacun comprendra trois sections principales : services sociaux, activités féminines et animation. Chaque centre sera dirigé par un chef de centre, assisté d'un chef de centre adjoint et à la tête de chaque section il y aura un chef de section. Les nominations actuelles ont été basées sur l'ancienneté dans le métier et les bulletins de signalement. Seul le Centre social pilote de la commune de Kinshasa possède une structure complète avec M. André Lunga, chef de section à l'animation.

Chacun des treize centres sociaux de la ville de Kinshasa a une femme comme chef de section des affaires féminines, quatre ont une femme à la tête des services sociaux et cinq une femme comme chef de centre adjoint. De plus, Marie-Louise Wayiki a été nommée inspectrice des services sociaux de la ville et Béatrice Nimy directrice du Centre de perfectionnement de Kalamu.

Bien que notre sujet nous limite à Kinshasa, nous signalerons cependant comme il s'agit de la première femme congolaise au pouvoir, la manière efficace dont Mme Lihau a dirigé les opérations d'aide aux

populations de Kisangani, Beni et autres régions de l'est du Congo, déclenchées par le président Mobutu.

Au sujet de l'habitat, peu après sa nomination, le ministre des Affaires sociales a nommé une commission pour se rendre compte du bien fondé des rumeurs qui circulaient à propos de la mauvaise gestion de l'ONL (Office National du Logement). Le rapport de la commission ayant mis à jour la malhonnêteté qui se manifestait tant à l'échelon de l'état-major qu'à celui du personnel subalterne, le ministre a suspendu de leurs fonctions le secrétaire général et le directeur général aux Finances et a de plus suivi la recommandation du rapport selon laquelle ces personnalités seraient mises à la disposition de l'Autorité militaire pour être jugées. En même temps, le Conseil des Ministres votait un budget extraordinaire de 400 millions de francs (dont 200 millions pour Kinshasa) destinés à la réfection des maisons ONL, afin qu'après l'assainissement de son administration cet organisme éprouve moins de difficultés pour l'entretien de ses constructions et en arrive à l'auto-financement. Durant l'année 1967, elle a tenu à se rendre compte au moyen de « visites-surprises » de la marche de chaque département (l'administration a été complètement réorganisée en avril 1967) et en particulier du service des Prêts.

D'autre part, en octobre 1967, à la manifestation préparée par le personnel des Affaires sociales pour célébrer le premier anniversaire de sa nomination, Mme Lihau annonçait la construction d'un orphelinat réalisé à Kinshasa par l'entreprise qui a construit la cité de l'OUA.

Trois semaines auparavant, le président Mobutu lui avait conféré avec le titre supplémentaire de ministre du Développement communautaire de nouvelles responsabilités.

Mlle Véronigue Kani. Le 3 novembre 1967, le ministre de l'Intérieur M. Etienne Tshisekedi nommait Mlle Kani, vice-présidente du Mouvement Populaire Révolutionnaire (MPR), section de Bandalungwa, aux fonctions de bourgmestre de cette commune en remplacement de M. Mavungu transféré à la permanence du bureau politique du MPR. Malgré sa jeunesse, c'est une figure bien connue dans les milieux féminins et politiques. En 1962, elle militait déjà dans la GEFA (Groupement pour l'émancipation des femmes africaines), en 1964 elle entre à la Fabako où elle pourra donner toute sa mesure. Dans le cadre de cette association, elle participe à la Conférence ministérielle d'Addis Ababa, puis l'année suivante fait partie de la délégation de femmes congolaises dépêchée auprès de N'Krumah en mission de bonne volonté et enfin en 1966 de la délégation des femmes congolaises à l'Exposition des arts nègres à Dakar. Elle suit le président Mobutu dans sa lutte contre le tribalisme et quand la Fabako est remplacée par l'Uprofeco (Union Progressiste des Femmes Congolaises), Véronique en devient la première présidente.

En avril 1967, quand naît le MPR, elle est une des premières à y adhérer et participe aux « réunions de structuration du parti ». Comme Mme Lihau, Mlle Kani se propose d'étudier un certain temps les problèmes de ses administrés avant de formuler un programme d'action.

Associations socio-politiques

a) *Unification des mouvements d'émancipation.* Dans les dernières semaines de notre séjour (septembre 1965), surtout depuis le voyage de la délégation des associations féminines au Ghana, il se dessinait un mouvement très net d'unification de ces mouvements à l'exemple du Ghana et du Congo-Brazzaville. Certaines dirigeantes étaient découragées par l'inanité de leurs efforts et ne sachant trop comment s'en tirer pour atteindre leur but ne voyaient rien de mieux que d'en rejeter la responsabilité sur le Gouvernement. Elles avaient même pressenti le président Kasavubu à cette fin.

Nous avons dit au chapitre des associations qu'il existait depuis mars 1965 une fédération qui groupait en octobre 1965 sous le nom de Fenafco (Fédération Nationale des Femmes du Congo) cinq associations : l'ANF, la FABAKO, l'OAO, la PROFECO et l'UGEFCO. La semaine qui suivit notre départ, une réunion avait lieu à l'initiative de la CONAFECO (sa présidente, Mme Atembina, était l'un des piliers de la tendance unificatrice), avec l'appui du Gouvernement, en vue de la création d'une vaste association qui engloberait « tous les mouvements féminins » et serait seule à traiter avec celui-ci en cas de demandes de subvention ou d'aide de nature quelconque. Les associations les plus importantes avaient répondu à l'appel de Mme Atembina et les absentes auraient probablement suivi si, dès le début, il n'y avait eu un désaccord profond entre le sens du mot unification pour les unes et pour les autres. Pour les membres de la plupart des associations composant l'ancienne Fenafco, unification ne voulait pas dire « fusion », car « fusion signifie échec » (ANFC), ou encore « la fusion freine l'action » (UGEFCO). L'unification ne pouvait donc être réalisée qu'au sein d'une confédération dont le comité grouperait une ou deux déléguées de chaque mouvement et serait surtout chargé de coordonner les activités des associations, de s'occuper des problèmes extérieurs touchant à l'émancipation des femmes congolaises et serait le seul habilité à entrer en contact avec les autorités gouvernementales. Pour la majorité des autres, la nouvelle association baptisée CONAFEC (Conseil national des Femmes congolaises) devait être « le creuset de l'unification », réunir tous les mouvements pour les fondre en un seul qui aurait toutes les activités de ses composants. L'Ufac n'avait pas pris parti dans la controverse. Un comité de 44 membres fut élu. Il avait pour « chef de file » Mme Atembina-Limaya (Conafeco) et pour présidente Mme Pauline Lisanga (Ufac), assistées de quatre vice-présidentes, cinq secrétaires, cinq trésorières et quatre commissaires aux comptes, plus vingt-quatre conseillères, propagandistes, etc.

Toutes les associations féminines se sont réjouies de l'arrivée au pouvoir de Mme Lihau et lui ont demandé son aide dans le règlement de leurs problèmes. Une première réunion de prise de contact a eu lieu le 3 décembre 1966 au cabinet du ministre des Affaires Sociales entre celle-ci et les présidentes nationales résidant à Kinshasa, à l'issue de laquelle ces dames l'ont chargée de leur faire des propositions au sujet de l'unification de leurs mouvements.

Devant la menace de dissolution des anciennes associations et le manque de conception uniforme du rôle de la Conafec, la représentante de la Fabako, Mlle Véronique Kani crut bon de s'en référer au président général de l'Abako sur la conduite à tenir : « Il y a lieu d'envisager l'éventualité de voir ce mouvement (la Conafec) tomber à cause de certaines intrigues... alors nous nous demandons ce que nous serions si nous acceptions la dissolution de la Fabako au profit du Conseil National des Femmes du Congo » (voir l'*Étoile du Congo* du 14 décembre 1966). Le président de l'Abako (M. Moanda, gouverneur du Kongo central) conseilla la réorganisation de la Fabako sur la base d'un comité avec diverses sections (il suggérait comme nouvelle appellation l'AFCO, Alliance des Femmes du Congo), ce serait le comité qui serait représenté à la Conafec. Le nom d'Afco ne fut pas retenu, la Fabako fut donc remplacée par l'Uprofeco (Union Progressiste des Femmes Congolaises) dont la présidence revint à Mlle Kani.

Dans une deuxième réunion, qui eut lieu pendant la deuxième semaine de janvier 1967, le ministre soumit aux présidentes les bases de son projet d'unification des associations féminines pour l'émancipation : 1) fondre toutes les associations existantes en un organisme unique l'UNFC (Union Nationale des Femmes Congolaises) composé de sections qui reprendraient les activités principales et positives de ces associations (éducation civique, couture, alphabétisation, etc.); 2) élire un groupe de travail chargé d'étudier le statut définitif de l'UNFC ; 3) organiser un congrès national à la fin du mandat du groupe afin d'approuver ce statut et d'élire le comité de l'UNFC.

Toutes les présidentes convoquées ayant marqué leur accord, on passa à l'élection au scrutin secret d'un comité de travail de dix membres avec mandat de trois mois. Furent élues :

Mmes Julienne Aboli-Lofongo
Anne Mukanda
Joséphine Mayakapongo
Pauline Lisanga
Germaine Meta
Elisabeth Mata
Anne Molambi
Marie Mattie
Mlle Véronique Kani

Mme Julienne Aboli étant la « responsable » et Mme Lihau devant diriger les débats.

Dès le début d'avril, on pouvait se demander à la suite de diverses informations parues dans la presse si le groupe de travail atteindrait son but : des dissensions étaient apparues dans son sein portant essentiellement sur la nature même de l'Union des Femmes Congolaises et deux factions opposées avaient pris naissance — d'un côté Mmes Mayakapongo (Ufac) et Mata (Ugefco) et de l'autre côté les huit autres.

Enfin, Mme Mayakapongo quitte le groupe en définissant sa position

dans une mise au point remise à la presse : 1) l'unification projetée par les dix ne répond pas aux aspirations profondes des Congolaises et de plus devrait se faire par étapes ; 2) le mouvement féminin réunifié ne peut compter en son sein des associations à caractère religieux (Action féminine) ; 3) le ministre des Affaires sociales veut imposer ses vues sur la réunification des mouvements féminins (Mme Lihau aurait décidé « unilatéralement que son département se chargeait des travaux préparatoires au congrès et confectionnerait un statut qu'elle soumettrait au prochain congrès des associations féminines » (voir *Étoile du Congo*, 12-4-67). D'après les huit autres au contraire, toutes les décisions auraient été prises à une majorité d'au moins six voix.

b) *le Mouvement Populaire Révolutionnaire* (MPR). Les membres du Conafec ne purent arriver à un accord dans les séances suivantes et un mouvement mixte à caractère national, le MPR, dont l'un des buts était la promotion de la femme ayant été créé au mois d'avril, quand le mandat du comité des Dix arriva à expiration, il ne fut pas renouvelé.

Un grand nombre de dirigeantes des anciennes associations féminines adhérèrent au nouveau mouvement fondé par le président Mobutu et s'en firent les propagandistes. Il y eut des femmes dans onze des quatorze comités communaux du MPR-Kinshasa :

Bandalungwa. Véronique Kani, 1re vice-présidente.
Dendale. Marie-Paule Ngoi, 2e secrétaire permanente.
Gombe. Catherine Nzuzi, présidente et Marie Françoise Matondo
Kalamu. Elonga, 2e vice-présidente, et Armandine Mbungu, 1re secrétaire permanente.
Kinshasa. Antoinette Way Kinda, présidente et Godelive Mowana, 1re secrétaire permanente.
Lemba. Marie-José Angebi, 2e vice-présidente.
Limete. Atama, 1re secrétaire permanente.
Ngaliema. Élise Mbongo, trésorière.
Ngiri-Ngiri. Julienne Aboli-Lofongo, présidente.
Njili. Elizabeth Siala, trésorière.
Saint-Jean. Madeleine Lutete, présidente et Matuta, 2e secrétaire permanente.

Il y en eut aussi à un échelon inférieur dans les comités de quartier et à un échelon supérieur dans le Bureau Politique (Mme Lihau), instance suprême du parti chargé de l'orientation politique et de l'application des résolutions et des vœux du congrès national du parti, ayant de plus le pouvoir de nommer et de révoquer le personnel de cadre. Enfin il y eut aussi des femmes dans le bureau exécutif (Mme Mayakapongo, 2e secrétaire nationale et Mme Limaya Atembina, trésorière) chargé de la gestion courante.

c) *Vers la renaissance des associations*? Malgré tous ces avantages, il semble que les femmes de Kinshasa qui ont déjà milité depuis plusieurs mois dans le MPR, mouvement politique mixte qui considère les hommes et les femmes comme des êtres égaux, ne soient pas encore satisfaites. Durant tout le mois d'octobre il y a eu une série d'articles de journaux consacrés à l'éventuelle renaissance des associations féminines

et plusieurs opinions de femmes ont été exprimées. Par exemple, dans l'*Étoile du Congo* du 4 octobre, Mlle Gaby faisait remarquer que « les femmes n'ont pas le même développement que les hommes. Il leur faut une certaine formation. Elles doivent se regrouper et se pencher elles-mêmes sur les problèmes qui se posent aux étudiantes, aux filles-mères, aux femmes célibataires, aux grand'mères, etc. Il le faut parce que les femmes qui sont dans les organes directeurs du MPR ont des tâches qui n'ont rien de commun avec la promotion de la femme congolaise. L'échec des associations féminines d'hier n'était pas dû à la multiplicité des mouvements, mais au manque de formation de leurs dirigeantes qui ne savaient pas quel rôle elles ont à jouer ».

Mme Gaby n'a pas pris parti au sujet de l'unification, mais ses sœurs d'une façon générale ont manifesté leur désir de se grouper en une seule association féminine en dehors du parti qui est mixte. Il semble toutefois que cette unification par fusion de toutes les associations à présent dissoutes ou en veilleuse, telle que la souhaiterait le Gouvernement, ne reçoive jusqu'à présent qu'une adhésion superficielle : l'une de ses apôtres, Mme Georgine Bila, n'écrit-elle pas dans le même article (*Étoile du Congo*, 11.10.67) : « Nous croyons quant à nous que la pluralité des associations féminines constitue le seul élément de leur destruction », et après avoir félicité Mme Lihau de sa nomination au ministère du Développement Communautaire et avoir adjuré toutes les femmes de ne pas la laisser seule à accomplir sa lourde tâche, « c'est le moment ou jamais où celles-ci (les Congolaises capables de l'épauler efficacement) devraient se réunir à nouveau dans des associations solides, autour de dirigeantes dignes de ce nom ».

« L'échec des femmes » dénoncé par la presse a été le thème d'une « rencontre » entre Véronique Kani, première vice-présidente du MPR et ses concitoyennes à la maison communale de Bandalungwa le 18 octobre 1967. La majorité des femmes s'est insurgée contre toute généralisation : des individus ont échoué, même dans le parti il y en a eu à échouer. Celles qui ont réussi sont égoïstes et oublient les autres. Les militantes ont alors demandé « pourquoi elles n'ont plus d'activités maintenant comme ce fut le cas avec les associations féminines ».

Il y a certainement une prise de conscience des femmes et elles reconnaissent toutes la nécessité d'un regroupement, mais il faudra peut-être plusieurs essais infructueux comme celui du groupe des Dix avant d'arriver à déterminer la structure de l'organisme capable de coordonner les efforts de toutes les militantes, de diriger et de superviser leur action de façon à les faire participer efficacement à leur émancipation et à faire bénéficier le pays de leur expérience. Il y a eu échec en avril dernier, il n'y a pas eu recul. Les femmes de Kinshasa sont décidées à recommencer.

Paris, le 19 décembre 1967

ANNEXE

QUELQUES SOCIETÉS D'AVANT 1960 ET DEUX MOZIKI ACTUELS

1937

L'AMÉRICAINE : président Alexis Tshimanga	LUBA
Joséphine Kasongo	LUBA
Madeleine Nyembo	TETELA
Madeleine Dembo	TETELA
Georgine Otshitshi	TETELA
Caroline	KONGO
sœur de Caroline	KONGO

1940

ODÉON : Julienne	BUDJA

1943

DIAMANT : présidente Honorine Bekombe	MULATRESSE
Marie-Thérèse Bokandu, Mme Jacober	MULATRESSE
Lucie Ekele	MULATRESSE
Georgine Otshitshi	TETELA
Lisa Mata, Mme Mutambayi (prés. nat. UGEFCO)	KUSU
Madeleine Mulongoi, Mme Izile Mathieu	KONGO-KUSU
Thérèse Ilondo, Mme Awuletei (prés. Ugefco-Kinshasa)	MONGO
Francisca Mutombo	LUBA-SONGE
Marthe Simba	MONGO
Luzolo	KONGO
sœur de Luzolo	KONGO
Luviluka	KONGO
Elsa Kaka	SAKATA
Pétronelle Boyo	BUDJA

1944

LA BEAUTÉ N° 1 : présidente Antoinette Mongwango	NGOMBE
Pauline Ibongoki	TUMBA
Albertine Sita	TETELA
Antoinette Kinda	KONGO-KUSU
Scindée en trois :	
1. JEUNESSE TOILETTE : présidente Martha M'Po	SAKATA
Antoinette Kinda	KONGO-KUSU
Pauline Ibongoki	TUMBA
Marie-Louise Nze	TUMBA
Marie Lelele-Bomolo	MONGO

Gaby Mubabay	SAKATA
Honorine Ekolo	POTO
2. ROSETTE : présidente Luila	CABINDA
Jeanne Ilongo	MONGO
Véronique Mutebo	BUDJA
Monique Elikwi	BUDJA
Marie-José Ngeya	BUDJA
Emma Limba	BUDJA
3. LA BEAUTÉ N° 2 : présidente Eulalie Mboli	BUDJA
Pauline Bibi	TOPOKE
Clotilde Mariabo	KUMU
Mama Munene Popo	GHANÉENNE
Marie Kitoto	TETELA
Victorine Djoli, Mme H. Siongo	MONGO-IKELA
Jeanne, sœur de Victorine	MONGO-IKELA
Gaby Siongo	TETELA
Adrienne Mabaya	BUDJA
Alice N'Duku	TETELA-MBALA
Marie Kitay	YANZI
Benoîte Samba	LUBA
Marie-Anne Kalanga	LUBA
Albertine Sita	TETELA
Marie Mambwa	LUBA

1950

LA ROSE : co-présidente Angélique Belaki	KUSU
co-présidente Madeleine Mulongoi	KONGO-KUSU
Antoinette Kinda, sœur de Madeleine	KONGO-KUSU
Pauline Lisanga	POTO-NGOMBE
Pauline Ibongoki	TUMBA
Eulalie Mboli	BUDJA
Marie Lakonda	BUDJA
Clotilde Mariabo	KUMU
Pauline Lebisi	TETELA-MBWA
Marie Diogas (de Pointe-Noire)	MULATRESSE
Rose, sœur de Marie	MULATRESSE
Marie-José Ngeya	BUDJA
Marie-Louise Dyembo (parente de la reine Tati)	LOANGO
Véronique Eboma	LOKELE
Matima Francisca (prés. Ugefco-Léo II)	KUSU
Henriette Loyindo	BUDJA
Hélène Loka	MOBARI
Honorine Eleko	MONGO
Louise Matete	MULATRESSE
Angélique Mataso	SAKATA
Madeleine, sœur d'Angélique	SAKATA
Louise, sœur d'Angélique	SAKATA
Marie Matiti	LUBA
Maria Bombo	LUBA
Elsa Kaka (Diamant)	SAKATA

1951

LA MODE (8 au début) : fondée par Emilie Yombo, présidente	MULATRESSE
Joséphine Bukoka	MULATRESSE
Antoinette Kinda	KONGO-KUSU
(se retirent devant) Victorine Djoli, 2e prés.	MONGO-IKELA
Marie Kitoto	TETELA
Jeanne Djoli, sœur de Victorine	MONGO-IKELA
Eugénie Djoli, sœur de Victorine	MONGO-IKELA
Marie-José Bompeli	MONGO
Jeanne Peti	MONGO
Thèrèse Longo	YAKA
Sabine Augustine	BUDJA
Pauline Boyo, Mme Luambo (« Franco » de OK Jazz)	BUDJA

1954

LA BOULE DE SOLEIL : présidente Eulalie Mboli	BUDJA
Pauline Ibongoki	TUMBA
Clotilde Mariabo	KUMU
Marie Lakonda	BUDJA
Véronique Eboma, Mme Akhodikpe	LOKELE
Mama Munene Popo	GHANÉENNE
Albertine Sita	TETELA
Gertrude Djamani	R.C.A.
Annie Louveau-Lofango	KULA

1958

LA FLEUR DE LYS : présidente Eulalie Mboli	BUDJA
Pauline Ibongoki	TUMBA
Clotilde Mariabo	KUMU
Marie-José Ikonzi	NGOMBE
Elise Kisangani (Hanifa)	TETELA-KUSU
Germaine	LUBA
Marie-Thérèse	MONGO
Elisabeth Eboma	LOKELE

MOZIKI CHRISTIAN

président : Christian Ahogbey, bijoutier	TOGOLAIS
membres : Eulalie Mboli	BUDJA
Clotilde Mariabo	KUMU
Pauline Lebisi	TETELA-MBWA
Gaby Bombolo	TENDE
Monique Mabako	NGOMBE
Albertine Sita	TETELA
Elisa Kisangani (Hanifa)	TETELA-KUSU
Pauline Amajola	BUDJA
Lucie M'Boyo	BUDJA
Elisabeth Pati	TOGOLAISE

MOZIKI VALENTIN

président : Valentin, chauffeur
membres : Eulalie Mboli — BUDJA
Pauline Ibongoki — TUMBA
Gaby Mababay — SAKATA
Pauline Kumu — SAKATA
Marie Kalonda — BUDJA

MARCHÉS DE KINSHASA D'APRÈS M. IBRAHIMA FALL

statisticien de la Commission Économique pour l'Afrique de l'Organisation des Nations Unies

Marché Central : 75 % de femmes en tout.

Marché Gambela : % de femmes supérieur à 75 % (2 000 à 2 500 marchands au total).

Effectifs Marché Central lors de différentes visites (hommes et femmes) :

11 janvier 1964	3 201
21 juillet 1964	4 100
16 décembre 1964	5 000
25 mai 1965	5 300
10 janvier 1966	4 800
1er mars 1966	4 300
6 juillet 1966	5 700
20 juillet 1966	6 800

Moyenne femmes pour 1966 (sept premiers mois) : 3 500 (légère augmentation sur 1965).

OUVRAGES ET PÉRIODIQUES CONSULTÉS

AFFAIRES INDIGÈNES, « Rapport du Service des Affaires indigènes et de la Main-d'œuvre (AIMO) pour 1959. Ville de Léopoldville », Léopoldville, mars 1960.

AFFAIRES INDIGÈNES, « Rapport AIMO pour 1959. Zone annexe de Léopoldville », Léopoldville, mars 1960.

ANGWANDONGA L. « L'enseignement et l'éducation des filles noires de Léo », *VC*, 1947, p. 776-777.

ASSISTANCE TECHNIQUE, « Rapport du Représentant de l'Assistance technique sur les programmes de l'ONU et de ses agences spécialisées à la République Démocratique du Congo en 1964 », 149 p. in-4°, Léopoldville, mars 1965.

BALANDIER G., *Sociologie des Brazzavilles noires*, Paris, 1955, 274 p.
— *Sociologie actuelle de l'Afrique noire*, P.U.F., Paris, 1963.

BAUMANN H. et WESTERMANN D., *Les peuples et les civilisations de l'Afrique*, traduit par HOMBURGER, L., 605 p., Paris, 1962 (Édition originale, 1942).

BOLAMBA A.R., « Pensionnat à Mbanza Boma », *VC*, nov. 1946, p. 457-459.
— « La promotion de la femme congolaise », *VC*, mars 1958, p. 165.

BONGONGO L., « De l'éducation de nos filles », *VC*, déc. 1949, p. 465-471.

BONN, Dr Gabriele Wulker, « Einfluss der sozialen Veränderungen auf die Stellung der Frau in Schwarz-Africa » (Internationales Afrika Forum, Eur. Inst. für Polit. Wirtsch. und Soc. Fragen), Dez. 1965, München, Weltforum Verlag, p. 47-51.

CAPELLE M., « The industrial employment of women in the Belgian Congo » (*Inter-African Labour Institute Bulletin*, Mch. 1959, p. 59-61).

COLIN Michel, « La Jeunesse féminine », *VC*, nov. 1955, p. 871-876.
— Id., « Une école professionnelle pour jeunes filles congolaises », *VC*, fév. 1957, p. 119.

COLIN Paul M., *Un recensement des activités indépendantes à la Cité indigène de Léopoldville*, Édition Direction de l'Information, Léopoldville, 1956, 72 p. et 13 annexes.

DECOSTER S. et DERUME E., *Retard pédagogique et Situation sociale dans la Région du Centre et du Borinage*, Institut de Sociologie Solvay, Bruxelles, 1962.

DENIS J., « Matériaux pour une étude de la population africaine d'Élisabethville », *Bulletin CEPSI*, n° 34, Elisabethville, 1957.

DENIS J., « Matériaux pour une étude de la population africaine de Jadotville », *Bulletin CEPSI*, n° 35, Élisabethville, 1957, 36 p.

Femmes africaines, Éditions du Centurion, Paris, 1959, 192 p. (Congrès de l'Union Mondiale des Organisations Féminines Catholiques à Lomé).

GESSAIN M., et divers, *Femmes d'Afrique Noire*, Paris, 1960.

GUEBELS L., procureur général, « Aperçu rétrospectif des Travaux de la Commission Permanente pour la Protection des Indigènes d'après les rapports des sessions », *CEPSI*, Élisabethville, 1949, 132 p.

HAUSER Janine, « Notes sur quelques attitudes de la collégienne dakaroise », *Bulletin de l'IFAN*, série B, tome 17, n° 1-2, 1955, p. 203-209.

HCB, « Rapport des Huileries du Congo Belge pour 1959 », Léopoldville, 1960

IYEKI J.F., « Un pas de plus vers la promotion de la femme noire » (Conversation avec Mme Nkumu, première Congolaise siégeant dans les assemblées officielles du Conseil de Cité de Léopoldville), *VC*, n° 129, 1956, p. 839-63.

— Id., « Réflexions sur les foyers sociaux », *VC*, sept. 1957, p. 672.

KABAKEIA G.E., « L'évolué congolais devant sa femme », *VC*, janv. 1954, p. 18.

KABESE B., « La jeunesse féminine noire élément important de notre civilisation », *VC*, juil. 1951, p. 358-59 (pour l'enseignement du français).

KATAMBE L., « A propos de l'éducation des filles congolaises », *VC*, janv. 1959, p. 9.

KITAMBALA Th., « Que fait-on pour l'évolution de nos femmes? », *VC*, sept. 1957, p. 683.

LAMMERANT Y., « La femme congolaise et son évolution », *VC*, juil. 1958, p. 6-9, 25.

LEBLANC M., *Personnalité de la femme katangaise. Contribution à l'étude de son acculturation*, Louvain, 1960, 403 p.

LITTLE Kenneth, *West African Urbanisation. A study of voluntary associations in social change*, Cambridge University Press, 1965, 179 p.

LOMATE L., « Trente minutes avec un groupe de femmes congolaises », *VC*, oct. 1958, p. 609.

LOMBOTO J.F., « Conférence régionale du Travail » (*Bull. Inf. Unilever Congo*, n° 10, 1er trimestre 1965, p. 6-7).

LOMBOTO J.M., « La femme, base de toute évolution d'un peuple », *VC*, juil. 1948, p. 296-297.

— Id., « Pour une vraie promotion de la femme noire », *VC*, 1959, p. 669.

MAISTRIAUX R., *La femme et le destin de l'Afrique. Les sources psychologiques de la mentalité dite primitive*, Bruxelles, 1964, 534 p.

MAMPUNGA-IYOKA J., « Comment peut-on faire évoluer la femme congolaise? », *VC*, mai 1952, p. 284.

MELCHIOR Mme, « Relations humaines à Léopoldville », *FC*, juil. 1959, p. 43-44.

MKELE Nimrod, « The African middle class », ISMA (Institute for the Study of Man in Africa) publication, Johannesburg, 1961, 18 p.

MORAES L., « L'avenir des filles de chez nous » (en faveur des internats), *VC*, 1947, p. 918-919.

MORRIS Pete, *Family and Social Change in an African City. A study of rehousing in Lagos*, London, 1961, 180 p. (Institute of Community Studies).

MORSE David A., « Rapport du directeur général de l'Organisation Internationale du Travail à la première Conférence régionale Africaine de l'O.I.T. à Lagos », déc. 1960, 99 p.

MOUVEMENT MONDIAL DES MÈRES, *Nouvelles et Documents*, n° spécial : « Femme et Mères d'Afrique », Congrès Africain du MMM à Abidjan en 1961, Paris, 1962, 159 p.

MPAKO M., « Que fait-on pour freiner l'exode des femmes libres vers les villes? », *VC*, mai 1959, p. 260.

NDONGALA E., « Les problèmes du développement de la production agricole vivrière au Congo pendant la période 1960-64 », *IRES*, Lovanium, août 1965.

NGANDU E., « La prostitution ronge le Congo », *VC*, juin 1945, p. 209-210.

N'TEMBAUA Hortense, « A propos de l'inauguration du 3e foyer social à Léopoldville », *VC*, fév. 1950, p. 90.

NYPAN Astrid, « Market trade in Accra », *The Economic Bulletin*, Economic Society of Ghana, vol. 4, n° 3, Mch. 1960, Accra, p. 7-16.

O'BRIEN Connor Cruise, *Mission au Katanga*, Paris, 1964, 443 p. (Édition originale, Londres, 1962).

OMARI A.J., « Remèdes contre la prostitution », *VC*, fév. 1951, p. 59-63, et juin 1951, p. 325-326 (contre pagnes-échantillons et admission femmes seules dans les dancings).
— Id., « Les conséquences de la prostitution sur les mariages », *VC*, mars 1952, p. 134.

OMARI A.J., WASSA F. et BOLAMBA A.R., « A propos de la prostitution », *VC*, juin 1952, p. 330-332 (demandent dissolution « Diamant », etc., « associations qui contrarient notre civilisation »).

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL, « L'emploi et les conditions de travail des femmes africaines », deuxième session de la Commission consultative Africaine de l'OIT à Tananarive, B.I.T., Genève, 1962, 79 p.

PAUWELS J., « Ilegitimate births in changed law of Leopoldville », Eigth Seminar of the International African Institute, Haile Selassie I Univ. Addis Ababa, Jan. 1966, 10 + 3 p.

PHILIPS A., MAIR L. & HARRIES L., *Survey of African Marriage & Family Life*, Oxford Univ. Press, 1954, 171 p.

PIRLOT Y., « Une expérience d'action sociale » (à Ruashi, fondé par Solvay en 1955), *FC*, janv. 1960, p. 29-36.

PLISNIER-LADAME F., *La Condition de l'Africaine en Afrique Noire*, enquête bibliographique VII, CEDESA (Centre de Documentation Économique et Sociale Africaine), Bruxelles 1961, 239 p.

PRÉSENCE AFRICAINE, Deuxième Congrès des Écrivains et Artistes Noirs, Rome, 26 mars-1er avril 1959.

RAYMAEKERS Paul, « Le squatting à Léopoldville. Cliché sociologique », Fascicule 1, Notes de travail, Léopoldville, 1961, 37 p. polycopiées.

ROELS-CEULEMANS M.J., « Problèmes de la jeunesse à Léopoldville. Analyse quantitative de la population juvénile », *Notes et Documents*, n° 18/SC-3, IRES, Léopoldville, août 1961, 74 p.

« Rôle de la femme dans le développement des pays tropicaux et sub-tropicaux » (Compte rendu de la 31e session de l'INCIDI (Inst. International des Civilisations Différentes) du 17 au 20 sept. 1958), Bruxelles, 1959, 543 p.

ROMANIUK A., *Tableau général de la Démographie congolaise*, enquête démographique par sondage 1955-57, analyse générale des résultats statis-

tiques par le Bureau Démographique en collaboration avec l'IRES, Ministère du Plan et de la Coordination Économique du Gouvernement Central de la République du Congo, Léopoldville, 1961, 214 p. in-4.

RUYTINX J., *La Morale Bantone et le Problème de l'Éducation morale au Congo*, Institut de Sociologie Solvay, ULB, 1960, 126 p.

SCOBIE Alastair, *Women of Africa*, London, 1960, 184 p.

Social implications of Industrialisation in Africa, South of the Sahara, prepared under the auspices of Unesco by the International African Institute, London, 1956, 743 p.

SOYER D., « La promotion de la femme africaine », *FC*, avr. 1957, p.10 -12; juil. 1957, p. 4-5 (12e Congrès Colonial National).

SOYER D., « Le vote des femmes au Congo », *FC*, janv. 1960, p. 5-10.

TONNOIR R., « Contribution à l'enquête de constitution du secteur des Bawumbu », Léopoldville, déc. 1934, 28 p. dactylographiées.

TSHINKULU A., « Le mariage coutumier et son évolution » (*Bull. CEPSI*, n° 17, 1951, p. 86-109; même bulletin, « Quelle est l'idée de la mère parmi les Noirs? », p. 224).

UGEUX E., « L'évolution de la femme congolaise », *Bull. Cons. Nat. Femmes Belges*, Bruxelles, oct. 1958.

UNESCO, *Colloque on African Women & Adult Education*, Dakar, Nov. 1962, « Background Notes to serve as Discussion Guide for Group II : Access to Technical & Vocational Education ».

VAN DER VAEREN Dominique Agouessy, « Les marchés de Dakar » (thèse de doctorat), 121 + 12 p. ronéotypées, Dakar, 1963.

VINCENT J.F., « Influence du Milieu urbain sur la Vie traditionnelle des Femmes de Bacongo-Brazzaville », Office de la Recherche scientifique et technique Outre-mer, Institut de Recherches scientifiques au Congo, Brazzaville, 1963, 136 p. dactylographiées.

WASSA F., « Éducation de la femme noire », *VC*, avr. 1951, p. 172, et 1952, p. 330-333.

WELLE J., « Les problèmes de l'évolution de la femme noire », *VC*, 1950, p. 292-293.

Journaux et périodiques

Actualités Africaines, hebdomadaire, 1965.

African Women, 1956-1959 (Institute of Education, Univ. of London).

Afrique Chrétienne, mensuel congolais, 1965.

Afrique Nouvelle, mensuel, 1965.

Bataille Sociale, mensuel syndical congolais, 1964.

Bulletin CEPSI (Centre Études Problèmes Sociaux Indigènes), nos 17, 34 et 35, Élisabethville, 1951 et 1957.

Bulletin Économique pour l'Afrique, « Lagos et Léopoldville », par J. COMHAIRE. Addis Abeba, juin 1961, 82 p.

Bulletin trimestriel des Statistiques Générales de la République Démocratique du Congo, déc. 1964.

Bulletin trimestriel du Ministère des Affaires Sociales, Léopoldville, 1965.

Cahiers économiques et sociaux, mensuel, Léopoldville, déc. 1964.

Congo magazine, mensuel, 1964-1965.

Courrier d'Afrique, quotidien, 1965.

Étoile du Congo, quotidien, 1965.

Eva, revue de la femme moderne, mensuel, 1964-65.

Lettre mensuelle IRES, 1965.

La Femme et le Congo, revue mensuelle (Bruxelles), 1960, (*FC*).

La Renaissance, hebdomadaire congolais, 1965.

Le Libre Congo, " " "

Le Populaire, " " "

Le Progrès, " " "

La Vie Africaine, mensuel congolais 1963, 1964, 1965.

Revue Internationale des Sciences Sociales, (UNESCO), vol. 14, n° 1, 1962 (articles « Images de la femme dans la société », « Recherches sur les attitudes vis-à-vis de la femme togolaise »).

Voix du Congolais, 1945-1959 (ne paraît plus), *VC*.

Women To-day, 1963, 1964, 1965 (paraît deux fois par an), Institute of Education, University of London.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

1. Mme Pauline Lisanga, la première speakerine de Radio-Congo
2. Équipe d'athlétisme, école professionnelle de la Njili, Kinshasa
3. Couturière au travail, usine Texléo
4. Atelier de confection, usine Texléo
5. Dactylographes de Radio-Congo
6. Manifestation de l'Ugefco, 29 janvier 1965
7. La délégation de l'Ugefco à l'ambassade de Belgique, 29 janvier 1965
8. Conférence de presse de Mlle Yalibi, secrétaire générale de l'Ugefco
9. Au cours de tricot de l'Armée du Salut, Kinshasa
10. Cours du soir à l'école du quartier Dendale, Kinshasa
11. Cours du soir privé à la Njili, Kinshasa
12. Mme Julienne Lofongo-Aboli, parlant au nom du Mouvement Familial Chrétien, 25 juillet 1965
13. Cours du soir à l'Athénée de Kinshasa
14. Institut Sainte-Thérèse-de-Lisieux, Kinshasa
15. Cours du soir à l'école officielle du quartier Renkin, Kinshasa
16. Journée de la Femme à Bandalungwa, 25 juillet 1965 : les associations féminines

(*Photographies du Ministère de l'information, Kinshasa*)

17. Le Président Mobutu et Mme Lihau-Kanza, ministre des Affaires sociales, entourés des dirigeantes des associations féminines

(*Photographie aimablement communiquée par la Revue* Jeune Afrique)

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE

AVANT-PROPOS 7

PREMIÈRE PARTIE

KINOISES DE 1945

GÉNÉRALITÉS 11

POLITIQUE ADMINISTRATIVE 14
Identification. Droit de propriété. Impôts.

POLITIQUE ÉDUCATIVE 16
École catholique de Saint-Pierre. École catholique de Citas. École officielle de filles de Léo-Est. École ménagère. École baptiste mixte du quartier Citas. Écoles de l'Armée du Salut. Enseignement post-scolaire.

CONDITIONS DE VIE 21
Logement. Questions de toilette. Mariage, concubinage et prostitution. Unions intertribales. Travail des femmes. Veillées, jeux et danses. Fêtes. Musique. Cinéma. Cafés et bars.

RELATIONS SOCIALES 39
Le foyer. Groupes familiaux. Groupes de camaraderie. Associations (foyers sociaux, anciennes élèves, associations d'originaires, *bandoi*, *likelemba*, sectes politico-religieuses, associations récréatives). Métis et noirs. Relations avec la communauté blanche.

SILHOUETTES FÉMININES DE 1945 52
Anna, femme Balari. Thérèse, vendeuse de boissons du pays. Catherine, écolière. Liliane, monitrice. Antoinette, couturière. Polina, fille de clerc.

DEUXIÈME PARTIE

CONDITIONS SOCIALES EN 1965

DÉMOGRAPHIE ET ADMINISTRATION 67
Combien y a-t-il d'habitants dans la ville de Kinshasa ?

Combien de femmes? Accroissement naturel. Formalités d'établissement et de séjour, de voyage. Autres formalités administratives.

VIE DE TOUS LES JOURS 72

Logement (location, achat). Confort moderne (eau, électricité, téléphone, égouts et voirie, marchés couverts). Soins médicaux (hôpitaux et cliniques, dispensaires). Toilette (fards et cosmétiques, bijoux, coiffure, chaussures, vêtements).

Distractions (cinéma, musique, lecture, visites, réunions, fêtes, bars, cabarets et dancings). Transports en commun (autobus, trains et bateaux). Coût de la vie.

Délinquance (vol, fraude, corruption, disparitions et enlèvements, viol et séduction des mineures, autres activités délinquantes et pré-délinquantes exercées par des femmes ou au préjudice de femmes). Tribalisme. Racisme.

FONDATION D'UN FOYER 119

Questionnaire. Quelle image le Congolais se fait-il de lui-même? (qualités et défauts). Comment la Congolaise le voit-elle? Jugement du Congolais sur sa compagne. Quelle image la Congolaise des villes se fait-elle d'elle-même et de ses sœurs de la brousse? La jeune fille idéale (qualités désirables, instruction par rapport au futur mari, place souhaitée pour elle dans la hiérarchie sociale).

Choix des partenaires et âge du mariage. Fiançailles. Dot. Mariages d'essai. Unions intertribales. Unions eurafricaines. Mariages (coutumier, civil et religieux).

Polygamie. Mariages de fait ou concubinages de longue durée.

Relations des conjoints. Relations avec les parents du couple. Enfants (avant la naissance, nourrissons, âge préscolaire, écolières, adolescentes). Autres membres du foyer.

RUPTURE D'UN FOYER 151

Divorce (fréquence, demandé par la femme, causes, règlement financier, garde des enfants, sort des autres membres). Mort de l'homme. Mort de la femme. Répudiation.

UNIONS TEMPORAIRES 159

Concubines. « Femmes libres » (prostituées régulières et vestiges de polyandrie, prostituées clandestines, travailleuses, femmes libres proprement dites). Femmes faciles. Enfants illégitimes (naturels, adultérins).

Statut social des concubines et femmes libres.

TROISIÈME PARTIE

TRAVAIL DE LA FEMME

ATTITUDES ENVERS LE TRAVAIL FÉMININ 171

Pourquoi certaines femmes de la ville travaillent-elles? Toutes les femmes peuvent-elles travailler? Est-ce un bien pour le pays? Où peuvent-elles travailler? Que reproche-t-on à celles qui travaillent? Ces reproches sont-ils justifiés? (comportement à l'égard du mari, comportement vis-à-vis de tous, disposition du salaire, comportement dans le travail, négligence au foyer).

TRAVAIL INDÉPENDANT. COMMERCE 179

Vendeuses au marché. Colporteuses. Commerçantes en chambre. Boutiquières. Tenancières de débits de boissons. Marchandes. Agents d'affaire.

TRAVAIL INDÉPENDANT. DIVERS 188

Industrie alimentaire. Vêtement. Toilette (coiffeuses, esthéticiennes). Transport. Soins médicaux (dispensaires privés, herboriseurs). Agriculture. Logement. Professions artistiques (arts plastiques, chanson, théâtre, cinéma).

TRAVAIL SALARIÉ 193

Enseignement (institutrices, monitrices sociales). Médecine (infirmières et accoucheuses). Commerce (demoiselles de magasin, démonstratrices commerciales, employées de bureau). Administration. Justice (policières, juges). Industrie (ouvrières, couturières à la journée). Personnel domestique (« boyesses » et « bonnes », serveuses de bar). Récréation (danseuses et entraîneuses).

ATTITUDES ENVERS LE SEXE DANS LE TRAVAIL ET ENVERS L'EMPLOI DES FEMMES DANS DIVERS MÉTIERS 201

Sexe de l'employé. Sexe du compagnon de travail. Sexe du chef direct. Les femmes peuvent-elles exercer de nouveaux métiers? (contrôleuses d'autobus, athlètes professionnelles, ouvrières tricoteuses, métiers proposés dans l'enquête). Quels métiers font-elles mieux que les hommes? Que pense-t-on des commerçantes? des servantes? des enseignantes? des couturières, coiffeuses, esthéticiennes? des infirmières et accoucheuses? des employées de bureau, des monitrices sociales? Métiers féminins préférés.

QUATRIÈME PARTIE

ÉVOLUTION DE LA FEMME

STATUT ACTUEL 219

Statut familial (nouvelles préoccupations, aide au mari, la question du budget, progrès dans le statut de la femme au foyer). Statut social (facteurs susceptibles d'amener l'égalité des sexes, évolution de l'image de la femme). Statut économique (salariées, travailleuses indépendantes). Statut juridique. Statut politique (grandes dames du temps jadis, pour et contre le vote des femmes. Si elles votaient, pour qui voteraient-elles? Que souhaiteriez-vous à votre fille sur le plan politique? Presse féministe).

ENSEIGNEMENT FÉMININ 233

Généralités (les besoins, baisse du niveau des études, crise des écoles primaires, la question du minerval, retard scolaire). Jardins d'enfants (subventionnés, privés, foyers sociaux). Enseignement primaire (évolution du nombre de filles dans les écoles, solutions au problème des déscolarisées, boursières à l'étranger, le programme actuel est-il adéquat? Le personnel enseignant).

Enseignement post-primaire et secondaire (écoles ménagères pédagogiques, écoles post-primaires ménagères, écoles secondaires, personnel enseignant, évolution des effectifs dans les diverses branches du secondaire, les déscolarisées). Enseignement supérieur (Université Lovanium, école d'infirmières, section « régence » du Sacré-Cœur).

Études à l'étranger (boursières, élèves étudiant au compte de leurs parents, difficultés éprouvées par les jeunes filles, par les parents). Enseignement des adultes (alphabétisation, cours du soir, foyers sociaux, Centre de Santé, perfectionnement des femmes au travail, formation professionnelle).

ASSOCIATIONS FÉMININES 258

Patronnées par les « Européens » (anciennes élèves, mouvements de jeunesses, Mouvement Familial Chrétien, Action Féminine Congolaise, Comités paroissiaux, Légion de Marie, Association Nationale des Femmes Protestantes, Association des Baptistes Américains, Union Congolaise d'Entraide).

Associations indépendantes (sociétés et *moziki*, associations récréatives, culturelles, mutuelles à base « familiale », tribale, géographique, fédérations de mutuelles de même ethnie ou d'ethnies apparentées, *likelemba*, asso-

ciations professionnelles, syndicats, mouvements de jeunesse, divers).
Associations pour l'émancipation de la femme (FABAKO, GEFA, ANFC, UFAC, JUFAC, CONAFECO, UGEFCO, OAO, etc., FENAFCO, associations provinciales dont on parlait à Kinshasa).
Activités politiques des associations. Activités internationales (congrès, visites d'étrangères, etc., associations brazzavilloises).

CINQUIÈME PARTIE

BIOGRAPHIES

Mères de famille (Julienne, Jeanne) 300

Étudiantes (Victorine, Laurence) 305

Chômeuse (Rachel) 310

Femme libre (Camille) 312

Femmes du monde (Elisa, Simone) 313

Carrières para-médicales (Clotilde, Antoinette) 317

Féministe (Florine) 321

Enseignantes (Clara, Andrée, Marie) 323

Ex-pin up (Pauline) 328

Commerçantes (Albertine, Cécile, Julie, Catherine, Thérèse) 330

Employées de bureau (Aline, Madeleine) 343

Fondatrices d'œuvres (Agnès, Elisabeth) 347

CHANGEMENTS SURVENUS ENTRE 1965 ET 1967 351

ANNEXE 367

OUVRAGES CONSULTÉS 371

TABLE DES ILLUSTRATIONS 377

3605
IC

IMPRIMERIE NATIONALE

7 565028 6